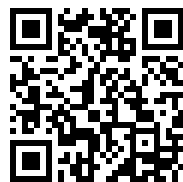


---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

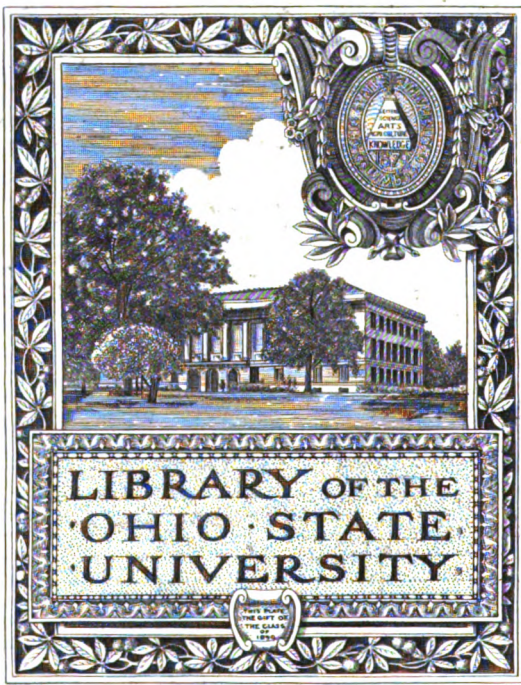
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





L. G. F.

1907

A. N. M.













45

# LE MOYEN AGE



Janvier-Avril

1927

# LE MOYEN AGE

REVUE  
D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE

PARAISANT TROIS FOIS PAR AN

DIRECTEURS :  
MM. MARIGNAN, PROU, VIDIER ET WILMOTTE

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION :  
MM. GEORGES TESSIER ET PIERRE MAROT

---

2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME XXVIII  
(TOME XXXVII DE LA COLLECTION)

---



PARIS (VI<sup>e</sup>)  
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR  
5, Quai Malaquais, 5

Tous droits réservés

1919

1919



# LES JEUX DU ROI ET DE LA REINE

---

L'érudition de Monsieur E. Langlois était si diligente et si sagace que non seulement elle ne laisse rien à glaner sur les sujets qu'elle a traités, mais que ses prévisions mêmes se trouvent souvent justifiées par les textes nouveaux que l'on peut rencontrer. Grâce à elle, nous connaissons dans les moindres détails le jeu de société du « Roi qui ne ment<sup>1</sup> » ; nous savons par un texte précis que ce jeu se distinguait par des nuances d'un jeu analogue « del Roi, de la Roïne » ; au dire de Jacques Bretel dans les *Tournois de Chauvenci* (1285),

Par tout maine l'en grant deduit  
En parler et en divers gieus :  
Cis qui plus set veut dire mieus ;  
De ça karolent, et cil dancent ;  
Li vrai amant d'Amors demandent ;  
El li autres en determine  
Le gieu del Roi, de la Roïne,  
Et est fait par commandement ;  
Li tiers geue au Roi qui ne ment ;  
El li autres d'amors consoile,  
Qui les loiaus amis esvoile (v. 2944-54).

Il y avait donc des différences, mais elles étaient probablement si faibles que les deux jeux ont fini par se confondre ou devenir synonymes. Ainsi, dans un petit

1. E. Langlois, *Le jeu du Roi qui ne ment et le jeu du Roi et de la Reine*, Extrait des *Mélanges Chabaneau*, 1906, et note dans le *Bulletin critique de Vollmöller*, 1909, t. II, p. 99, etc.

poème inconnu, bien qu'imprimé<sup>1</sup>, de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, nous voyons un petit cercle de dames et de seigneurs

.... juer au Roi<sup>2</sup> qui ne ment,  
 Ung jeu qu'on appelle autrement,  
 Par ung second langage enneux (v. 644).

Le poète emploie volontiers, à plusieurs reprises, des synonymes ou des chevilles de cette espèce pour la rime. Comment donc aurait-il « appelé autrement » son jeu sinon « le jeu del Roi, de la Roine » ?

Mais d'autre part le Jeu du Roi qui ne ment a été maintes fois identifié par les lexicographes et les commentateurs avec un jeu inconnu, *Ludi de rege et de regina*, mentionné dans un texte latin de 1240, qui paraît unique. Malgré la ressemblance des titres, M. Langlois a toujours écarté cette identification et, comme on va le voir, il avait bien raison. En réalité les *Ludi de rege et de regina* sont complètement différents, non seulement du Jeu du Roi qui ne ment, mais encore de son voisin le Jeu du roi, de la reine, et l'expression a un tout autre sens que l'on peut essayer de déterminer de proche en proche.

Et tout d'abord écartons une hypothèse, à priori peu vraisemblable, mais qui pourtant n'est pas absurde. L'expression du texte latin : *Ludi de rege et de regina* pourrait réunir par abréviation deux jeux différents, d'ailleurs plus ou moins connus. Il y a effet le jeu du Roi tout court,

1. Il n'est plus inédit, puisque je l'ai imprimé et gardé en feuilles depuis 1914, et que M. Jeanroy a su trouver le temps d'en corriger les épreuves. La valeur littéraire de ce petit poème d'environ 2 000 vers est médiocre, comme en général celle de tous les inédits. Il n'en est pas moins intéressant puisqu'il contient des allusions au *Parthenopeus de Blois*, ce qui est si rare, au *Roman du chatelain de Coucy* et à d'autres poèmes, et qu'au surplus il a reparu sous une autre forme. Il sera inséré dans mes *Recherches sur les dernières Chansons de gestes* dont la publication, arrêtée par diverses circonstances, ne tardera plus.

2. Ms., juer au jeu...

du Roi sans Reine tel qu'il apparaît dans la jolie chanson lorraine du manuscrit Douce<sup>1</sup> :

A lai foillie, a Donmartin,  
 A l'entree dou tens novel,  
 S'assemblerent, par un matin,  
 Pastorelles et pastorelz,  
 Roi ont fait dou plus bel,  
 Mantel ot de kamelin  
 Et cote de burel :  
 S'ont lou museour mandei ;  
 Et Thieris son bordon  
 Ot destoupeit,  
 Ke dixoit : Bon !  
 Bon ! bon ! bon ! bon !  
 Sa ! de la rire ! dural ! durei !  
 Liré durei !

Inversement il y a le jeu de la Reine sansroi, très ancien lui aussi, et qui d'ailleurs n'a pas disparu. Dès 1136, nous dit Gilles d'Orval<sup>2</sup>, les prêtresses ou les amies des chanoines de Liège, pour égayer les fêtes de Pâques ou de la Pentecôte, choisissaient une reine qu'elles installaient au milieu de l'église sur un trône au milieu des chants du peuple. A Paris, en 1375, comme l'a noté du Cange, toutes les jeunes filles d'un quartier nommaient aussi leur reine et, parées de leurs plus beaux costumes, venaient dans la rue solliciter les offrandes des passants d'une manière plutôt indiscreète<sup>3</sup>. Ce sont nos reines de mai ou nos reines de quartiers actuelles. Il y a encore un autre jeu

1. *Archives des Missions scient. et litt.*, t. V (1856), p. 105.

2. Gilles d'Orval (Pertz, *M. G.*, t. XXV, p. 103), traduit par Jean des Preis, *Mireur des Histoires* (éd. Borgnet), t. IV, p. 392 et suiv.

3. Du Cange, éd. Henschel, 1840, t. V, p. 671. *Ludus de Regina*, Litt. Rem. ann., 1375, in Reg. 107, chart., cap. 19. « Comme le Mardi de Pasqueres, ainsi que on faisoit les Roynes par les rues de la ditte ville [d'Abbeville] en plusieurs lieux en la manière accoustumée..., la dite Jehanne par jeu prins la barrette de Jehan Petit, afin qu'il donnât aucune chose à la ditte Roïne. »

ou un autre usage, celui d'unir un roi et une reine pour présider un tournoi de chevaliers <sup>1</sup>, ou tout simplement un banquet de bourgeois suivi d'un bal <sup>2</sup>. Ainsi dans le tournoi du *Chevalier à la Manche* :

Li disemes fu Campenois  
 Moult courtois en dis et en fais,  
 Cieus iert de la fieste rois fais,  
 Et s'amie roinne fu,  
 K'amours toucie ot de son fu ;  
 Et si ot a celle aramie  
 Cascuns des bacelers s'amie.

A la réflexion tous ces jeux ou tous ces usages sont écartés par le fait que le texte latin (*ludi de rege et de regina*) vise uniquement le clergé. Si jusqu'ici on n'a pas réussi à l'identifier, c'est tout simplement parce qu'on s'est arrêté au texte, en oubliant le contexte et les circonstances.

De quoi s'agit-il, et quel est donc ce contexte maintes fois imprimé dans les Collections de Conciles ? Ce sont les statuts d'un synode ou d'un concile provincial, tenu en 1240 en Angleterre, par l'évêque Gautier de Chanteloup, dans la cathédrale de Worcester <sup>3</sup>. L'évêque est certainement rigoriste, mais ses intentions sont très louables et très claires : il veut maintenir ou ramener dans son clergé l'ordre, la décence et la piété. Tous les statuts visent ce but. Ainsi le 21<sup>e</sup> interdit aux clercs qui doivent l'exemple aux paroissiens le port des vêtements trop riches

1. *Dits de B. et Jean de Condé*, éd. Scheler, t. II, p. 175.

2. Cf. *Mémoires de Philippe de Vigneulles*, Stuttgart, 1852, 248 — juillet, 1513. « Et le premier nom qui venoit, celui devoit estre le roy de la feste et devoit avoir la première danse et les aultres en suivant, ainsy que l'enfant les tiroit l'ung après l'aultre, et fut tiré mon nom de Philippe de Vigneulle le premier et fus roi. Nous avions chacun et chacune une enseigne toute pareille, homme et femme, etc. ».

3. Mansi, *Ampl. Coll. conciliorum*, réimpr. Welter, t. XXIII, p. 524.



ou trop somptueux, des costumes de soie rouge ou verte<sup>1</sup>, le 23<sup>e</sup> leur interdit le port d'armes, sinon pour la défense, en cas d'absolue nécessité; d'autres(33<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup>, etc.) leur défendent de fréquenter ou de tenir des tavernes, de prendre part aux marchés, aux *scottales* ou aux interminables « beuveries » et surtout à ces ghildes « déshonnêtes » de marchands étrangers et de marins, où nous savons par ailleurs qu'on donnait des prix à celui qui débiterait le conte ou la chanson la plus salée<sup>2</sup>.

Arrivons enfin au statut principal, le 38<sup>e</sup>, p. 538 :

Prohibemus etiam clericis ne intersint ludis inhonestis, vel chocheis, vel ludant ad aleas, vel taxillos, nec sustineant *ludos fieri de rege et regina*, nec arietes levare, nec palaestras publicas fieri, nec gildales inhonestas et praecipue mercatorum peregrinorum quas omnino fieri prohibemus, per quae multa novimus pericula provenisse . . . . .

Si ces termes ne sont pas tous très clairs, ils s'expliquent par leur rapprochement. Les palestres publiques doivent être les concours de luttes, si chères aux Anglais, aux Bretons et aux Normands. Maint curé<sup>3</sup> ne dédaignait pas, nous disent les lettres de rémission, d'y disputer le prix à ses paroissiens ou au meunier si joliment décrit par

1. 21<sup>e</sup> St., p. 533. « Ne igitur clerici de superbia sint notabiles, praecipimus ut juxta statuta conciliorum pannis sericis aut viridibus aut rubeis non utantur, nec fraenis, nec sellis, aut calcaribus aut phaleris aliis aureis aut deauratis, nec crines nec comam nutriant, sed decenter et circulariter tondeantur, coronam habentes decentis amplitudinis, secundum quod exegerit ordo quo fuerint insigniti; cappas etiam deferant clausas sacerdotes, etc. ».

2. Pertz, *M. G. S.*, t. IV, p. 718, texte d'Alpert sur les marchands de Tiel, vers 1020 environ.

3. Arch. Nat., JJ 108, n<sup>o</sup> 87, 181. « Et illec avoit lutté et travaillé moult forment contre un fort homme, prestre Cauchois, qui moult rudement le getta a terre par plusieurs fois », cité par Sim. Luce, *La jeunesse de Du Guesclin*, p. 20, note 3.

Chaucer<sup>1</sup>. Comme ce prix exposé en belle vue était d'ordinaire, au temps de Chaucer et d'Oresme<sup>2</sup> comme à celui de Brizeux<sup>3</sup>, un mouton ou un bélier, nous serions d'abord tentés de traduire *arietes levari* par « enlever le bélier ». Heureusement du Cange a pris la peine d'expliquer le mot d'« *aries*<sup>4</sup> » avec son sens spécial, car ce sens est oublié dans l'ouvrage classique sur les sports anglais du moyen âge<sup>5</sup>. Il s'agit d'une espèce de quintaine. Une poutre solide, enfoncée dans le sol, est surmontée d'une barre de bois ou d'un bras transversal, mobile sur pivot, et muni à l'une de ses extrémités d'une planchette (*asserculus*), à l'autre d'un gros sac de sable auquel on a donné la forme d'une tête de bélier armé de ses cornes. Le cavalier lancé à toute bride doit frapper la planchette de sa lance. S'il vise mal, s'il manque son coup, le bélier, lui, ne manque pas le sien et vient frapper rudement le maladroit. Donc il y a coups, blessures, effusion de sang, tournoi et tout ce qui s'ensuit, et si l'Église a, par intervalles, toléré les tournois, elle les a toujours détestés, elle

1. *Contes de Cantorbery*, éd. Tyrwhit, London, 1883, p. 5.

The Miller was a stout carl for the nones,  
Ful bigge he was of braun, and eke of bones;  
That proved wel, for over all ther he came,  
At wrastling he wold bere away the ram.

2. Oresme, *Politiques*, livre VII, chap. XXXIX, sur la tragédie. — *Glose*, « l'en y disoit plusieurs laydes choses. Et pour ce sont tels jeux diz tragedies de *atragés* (*sic*) pour a *tragos* qui est bouc. Car ung bouc qui est orde beste et puante estoit le loyer de cellui qui mieulz faisoit telle office, aussi comme en cest pays de Normandie l'en donne au mieulz luctant un mouton ou un beuf. »

3. Brizeux, Paris, Michel Lévy, 1860, *Les Bretons*, chant VII, p. 148. Énumération des prix :

Des bagues, des couteaux, enfin un bélier noir  
Que tous les concurrents venaient peser et voir.

4. Du Cange, éd. Henschel, 1840, t. I, p. 391.

5. Strutt, *The Sports and Pastimes of the people of England*, l. III. The Quintaine.

en a toujours interdit la fréquentation ou le spectacle à ses prêtres<sup>1</sup>. Mais qui dit lutte, quintaine, tournoi dit assemblée, concours de peuple, foire. On ne joue pas aux petits jeux sur un champ de foire. Le contexte suffit pour démontrer que le *ludus de rege et regina*, ne peut rien avoir de commun avec le jeu du roi qui ne ment.

Qu'est-il donc ? Puisqu'il est interdit par une autorité ecclésiastique, d'autres seront peut-être aussi sévères et ils le diront dans leurs sermons. C'est là qu'il faut chercher, ou plutôt il suffit de lire ceux qui ont cherché pour nous. Sans penser au texte de du Cange, Hauréau a rencontré notre jeu au moins deux fois dans des recueils de sermons français du XIII<sup>e</sup> siècle, et il l'a clairement décrit<sup>2</sup>, il nous a montré les sermonnaires comparant les couronnes du Paradis à celles de la terre, pour la confusion des pécheurs :

Sunt servi mundi qui coronantur corona superbiae, qui similes sunt regibus ludorum ut patet in ludis Pentecostes, in quibus rustici ipsa die coronam gerit et in crastino fimum spargit<sup>3</sup>.

Et ailleurs, dans un autre sermon anonyme :

Nunquam fuit ita pauper rusticus in mundo qui post peractam poenitentiam, non portet coronam in coelo, non coronam Pentecostes qualem portant puellae quae reginae vocantur ipsa die, sed in crastino coguntur ancillare, nec coronas quas portant reges Pentecostes et in crastino fimum portant aut spargunt, sed coronam auream signo sanctitatis expressam<sup>4</sup>.

1. Cf. dans le *Registre des visites* d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, 1248-1269, un prêtre de Baudrion-Bosc, blâmé en 1248, de prendre part au tournoi, *ad bohordamenta*.

2. *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, t. IV, p. 99-100.

3. Bibl. Nat., ms. latins 14952, *de uno martire sermo*, fol. 198 verso, col. 4.

4. Il y a eu une erreur dans l'impression de la cote donnée par Hauréau : ms. latin 14971, fol. 19, col. 4, car ce ms. est à pleine page. — Le sermon visé n'est pas non plus dans les ms. 19461 et 19481.

Et ailleurs encore ce texte le plus instructif :

Isti coronantur ut reges ludorum et regine que modo coronantur et cras oportet eas laborare. *Eccl. X, Hodie est rex, cras non inveniatur.* Et nota quod est eorum condicio pejor quam aliorum quod alii ludunt et ipsi non audent ludere, sed stant in parte sicut ydola, et alii sunt ydola vere<sup>1</sup>.

Ainsi, il s'agit d'un jeu de la Pentecôte. Un jour de l'année au moins, les pauvres gens attachés à la terre veulent échapper à leur condition et réaliser leur rêve : Si j'étais roi, si j'étais reine ! Mais comment le réalisent-ils ? et jusqu'à quelle date l'ont-ils fait ? Pourquoi cette sévérité de l'évêque de Worcester et ces moqueries des prédicateurs populaires à l'adresse d'un jeu qui après tout paraît bien inoffensif ?

Un texte très long va nous l'expliquer, et nous montrer ce jeu dans les moindres détails. Comme ce texte oublié est imprimé *in extenso* dans une collection facile à consulter<sup>2</sup>, il suffira d'y renvoyer et de nous borner à de courtes citations.

La scène se place en 1506, à Vals, un petit village du département de la Haute-Loire.

Reynagium Beati Jacobi fieri solitum annis singulis in platea de Valle prope locum de Valle et conventum dominarum monialium, deliberatum die xxv<sup>a</sup> julii anno Domini millesimo quingentesimo sexto, subtus ulmum, hora vesperarum, per dominos bajulos confratrie dicti Beati Jacobi et socios de Valle. . . . .

Suivent les noms...

Primo officium seu personagium Regis fuit deliberatum et traditum pro anno veniente exercendum, tanquam plus et ultimo

1. *Bibl. Nat.*, ms. latin 18193 (en tête *sermo de aliquo festo*), fol. 16 verso, col. 4.

2. *Revue des sociétés savantes des départements*, 1875, p. 557, communication par Augustin Chassaing des notes de Jacques Boyer, notaire du Puy, reg. en papier, fol. 101, Arch. départ. de la Haute-Loire.

offerenti, videlicet : Anthonio Clerget, servitori domini Troyacensis episcopi, pro septem libris cere, quas promisit solvere eisdem bajulis seu sociis pro faciendo thedam juxta morem solitum, et se habilhare modo et forma consuetis . . . . .

Item officium sive personagium Regine fuit deliberatum dicto Claudio Benedicti, Anicii, pro sua filia Margarita Benedicta, pro duabus libris cum dimidia cere, quas idem Claudius pater promisit solvere et ipsam abilhare, anno veniente, termino ac modo et forma consuetis . . . . .

Item officium sive personatgium Dalphini pro anno veniente fuit deliberatum Hugony Chaminada servitori ipsius Claudii Benedicti, pro duabus libris cere . . . . .

Item officium sive personagium Dalphine fuit deliberatum Anthonie del Mas pro una lb. cere.

Item officium de l'*Estandart*<sup>1</sup> fuit deliberatum Anthonio Bertrand de Taulhaco pro duabus libris cere cus (cum ?) carta quas promisit solvere.

Item officium sive personagium de l'*Homme d'armes prumiers* fuit deliberatum Georgio Martini Vallis pro una media libra cere.

Item officium de l'*Espee*<sup>2</sup> fuit deliberatum Johanni Chaucheti, filio Petri, pro una libra cum dimidia cere.

Item officium de la *Tassa du Roy*<sup>3</sup> fuit deliberatum Johanni Cortilis, filio quondam Mathei, pro una libra cere.

Item Anthonius Boerii de Valle, pro personagio del Rey Moro, promisit dare et solvere ut supra 1 car. cere.

Item Bartholomeus Raymondi, pro *Conseiller du Roy Moro* promisit dare et solvere ut supra 1 car. cere.

Item Petrus Delolme, filius Mathei, pour *Mynyon du Roy* promisit ejus avya 1 car. cere.

Item Johannes Munjol, filius Petri, pour Mynyon de la Royna, promisit ut supra 1 car. cere.

Item Petrus Bertrand, pour *Lacoys du Roy Moro*, promisit dare et solvere ut supra 1 car. cere.

1. Rôle du grand écuyer de France.

2. Rôle du connétable.

3. Grand échanson. Un reinage de la Confrérie des couteliers du Puy du même temps appelle ce personnage « l'éprouveur des potaiges du roy ».

Ainsi dans un petit village perdu de la Haute-Loire, une année d'avance, le notaire, sous un orme, procède à l'adjudication des rôles du Roi, de la Reine et de leurs serviteurs ; toutes les charges de la cour sont tarifées et trouvent preneur ; pendant une année entière on fera une provision de velours, de rubans et de dentelles, et les aiguilles d'aller leur train ; puis le grand jour venu, le Roi, la Reine et leur suite iront s'exposer à l'admiration de leurs concitoyens une journée entière, parés comme des chasses, raides comme des idoles ou des piquets. Après quoi la vie des champs reprendra son cours.

Mais ce texte si curieux ne nous a pas encore tout dit. Une charge du Roi ne suffit pas pour contenter toutes les vanités. Il y en a deux, celle du roi très chrétien ou du roi de France, et celle du Roy More. Nous savions déjà par le témoignage d'Antoine de la Sale<sup>1</sup> et d'autres que les ducs de Bourgogne du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle, le roi René et le roi de France avaient des Turcs ou des Mores dans leur maison<sup>2</sup>. Nous ne savions pas, du moins à ma connaissance, que cet usage avait persisté jusqu'à Louis XII et jusqu'à François I<sup>er</sup>. Voici pourtant l'épithète plaisante d'un de ces Mores qui a longtemps figuré dans les œuvres de Clément Marot, jusqu'au jour où l'édition Guiffrey, avec raison très probablement, mais sans discussion, l'a retranchée :

*Épithète de Orlis, le More du Roy<sup>3</sup>*

Soubz ceste tombe gist, et qui ?

Un qui chantait Lacoehiqui.

1. *Le petit Jehan de Saintré*, ch. XLIII. — Jacques du Clercq, éd. Buchon, t. III, ch. VI.

2. Cf. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, etc. Paris, E. Leroux, 1902, t. I, p. 163 et *passim*. En 1368, le More de Philippe le Hardi s'appelle Alexandre. — Lecoy de la Marche, *Extraits des Comptes du roi René*, Paris, Picard, 1873, n<sup>o</sup> 744, etc., p. 331, etc. Le More s'appelle Falcon.

3. Cl. Marot, éd. Saint-Marc, libr. Garnier, Paris, 1879, t. I, p. 447.

Cy gist, que dure Mort picqua,  
 Un qui chantoit Lacoquista.  
 C'est Orlis, o quelles douleurs !  
 Nous le vismes de trois couleurs  
 Tout mort, il m'en souvient encore ;  
 Premièrement il estoit More,  
 Puis en habit de Cordelier.  
 Fut enterré souz ce pilier,  
 Et avant qu'eust l'esprit rendu,  
 Tout son bien avoit despendu.  
 Par ainsi mourut le follastre,  
 Aussi blanc comme un sac de plastre,  
 Aussi gris qu'un fouyer cendreux,  
 Et noir comme un beau diable ou deux.

Ainsi les bonnes gens de Vals en 1506 n'inventaient rien, ils reproduisaient simplement le cérémonial de la cour de France de leur temps.

Concluons. La critique a cru trouver deux précédents très anciens au *Jeu du Roi qui ne ment* dans deux textes l'un français, l'autre latin séparés par une cinquantaine d'années. Le premier de ces textes est un vers du *Roman de Carité* (Strophe XXXIV), p. 19<sup>1</sup> :

Rois ne ment pas, chou dist le fable,

vers perdu dans une suite de conseils très sérieux, très graves adressés au Roi de France. Il suffit de lire le contexte pour écarter ce rapprochement purement fortuit, et se rendre compte que le « Renclus de Molliens » ne pensait pas au petit jeu. Et l'évêque anglais, dans son texte latin de 1240, pas davantage.

En réalité le *Ludus de Rege et de Regina* n'a rien de commun avec le *Jeu du Roi qui ne ment*. C'est une mascarade inoffensive, mais coûteuse. L'évêque l'a interdite parce qu'il jugeait qu'elle favorisait la vanité et les

1. Éd. Van Hamel, notes, p. 306.

dépenses inutiles. Il l'a interdite pour les mêmes raisons qu'il interdisait aux clercs les costumes somptueux. Ceux-ci auraient été mal venus à censurer la vanité chez leurs paroissiens, s'ils leur en avaient donné l'exemple. L'évêque a-t-il été obéi en Angleterre ? Nous l'ignorons. Mais nous savons qu'en France il n'en a pas été de même. Le villageois qu'on voulait empêcher sinon de danser, du moins de se costumer, n'a rien voulu entendre, et il a conservé son Jeu du Roi et de la Reine au moins jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle.

En résumé, le texte signalé par Chassaing, l'érudit du Puy, supprime une équivoque, il fixe un sens spécial du mot français *reinage*, sens oublié dans tous les dictionnaires, et confirme une fois de plus les paroles d'un maître<sup>1</sup>, sur la difficulté « de renfermer dans des limites chronologiques la *plupart* des usages du Moyen Age ».

Em. Roy.

1. Paul Meyer, introd. de *Raoul de Cambrai*, p. xxxiii.



# ALIÉNOR DE CASTILLE EN GUIENNE

(1286-1289)

---

Nulle princesse n'a laissé au XIII<sup>e</sup> siècle un souvenir plus digne d'être rapporté qu'Aliénor de Castille, femme du roi d'Angleterre, Édouard I<sup>er</sup>. Son pieux visage, sur le merveilleux gisant de l'abbaye de Westminster<sup>1</sup>, garde le reflet de la beauté qui transportait ses sujets d'admiration; sa magnificence, dont elle avait pris l'idée dans son pays natal et dans ses voyages en Terre Sainte, lui donnait la splendeur d'une reine de légende. Il ne lui manqua même pas l'attrait de ces accidents extraordinaires ou attendrissants qui émeuvent pour des siècles l'imagination populaire. Elle apparut ainsi à la Guienne dont elle était duchesse, pendant les séjours qu'elle y fit, telle encore on peut la surprendre grâce surtout aux comptes de la « garde-robe » que ses clercs nous ont laissés<sup>2</sup>.

1. Ce travail dû à l'orfèvre William Torrell est un chef-d'œuvre de la statuaire anglaise du XIII<sup>e</sup> siècle, la première tombe d'une série célèbre. Voir *Bulletin monumental*, année 1902.

2. Les sources pour l'histoire de cette princesse se trouvent dans Rymer, *Foedera*, t. I, p. 519; Math., Paris, *Chron.*, t. V, p. 509-513; Math. de Westminster, *Chron.*, *passim*; Robert de Gloucester, *Chron.*, *passim*; Hemingburgh, t. I, p. 336; Peckham, *Regine*, t. II, p. 619; t. III, p. 939; Prynne, *Records*, t. III, *passim*; Rishanger, p. 120; Camden, *Remains*, *passim*; 4<sup>th</sup> Report of the Deputy Keeper; *Close Rolls*; *Patent Rolls*; *Charter Rolls*, vol. II; Bémont, *Rôles gascons*, t. III, 1906 (voir la table); Shirley, *Royal Letters*, n<sup>os</sup> 1632 et 2654. — Les sources inédites sont au Public Record Office, le rôle intitulé *Rotulus hospitii Regine*, *Exchequer Accounts*, 352, n<sup>o</sup> 13, que nous publions dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. LVI; *Exchequer Accounts*, 373. 3;

Elle était fille de Ferdinand III de Castille et de la comtesse Jeanne de Ponthieu. Son frère Alphonse l'Astronome dit le Sage, désireux de terminer la guerre qu'il faisait pour la possession de la Gascogne, décida de la marier en 1254 au prince anglais Édouard, à peine âgé de quinze ans, et il réussit à obtenir le consentement du roi d'Angleterre<sup>1</sup>. « Sun fiz sir Eduard prist par sun assent, — La fillaye le roy d'Espagne en femme en sa jovent, — Elyanore par noun, dame bele et gent<sup>2</sup>. » Henri III accorda à son fils un revenu annuel de 15.000 marcs et lui donna ainsi qu'à Aliénor la Gascogne, l'Irlande et le pays de Galles. Une fois doté, le prince partit entouré de seigneurs aquitains. Il arriva à Las Huelgas où s'était rendue la cour de Castille. Le mariage eut lieu après toutefois qu'Édouard eut reçu de son beau-père l'ordre de la chevalerie. Au bout de six semaines de fêtes, le cortège s'en revint vers la Gascogne avec lenteur<sup>3</sup>. Édouard et Aliénor étaient encore le 11 novembre à Vittoria, le 21 à Bayonne, le 26 à Dax où ils séjournèrent trois jours. Le 1<sup>er</sup> décembre

les comptes de la garde-robe du roi cotés ainsi : *Exchequer Accounts*, 352, 14; 353, 7; *Wardrobe Accounts*, 4/6, 4/7; *Pipe Roll*, 21, Edward I, n° 138, membr. 26; *Chancery Miscellanea*, bundle 4, membr. 5; *Ancient Correspondence*, Inventaire ms., t. XII, XVI, XXI, XXXII, etc.

Des aperçus et des textes sur l'histoire d'Aliénor ont paru dans Strikland, *Lives of the queens of England*, t. I, p. 418-451; *Archaeologia*, t. XXIX, p. 186; *Engl. hist. review*, t. X (1888), p. 315, t. XVII, p. 518-527; *Art de vérifier les dates*, éd. 1818, t. II, partie 2, p. 41; *Dictionary of national biography*, art. par Rev. W. Hunt au mot *Alienora*.

1. Les négociations pour ce mariage, entamées dès 1253 et entreprises par Jean le Mansel et l'évêque de Tolède, furent laborieuses. Voir Math. de Paris, *Chronica Majora* (Coll. du Maître des rôles), t. V, p. 397, 423, 445, 658. — Ch. Bémont, *Rôles gascons, suppl.* au tome I<sup>er</sup> (1254-1255), 1896, p. LXVI à LXVIII. — Le traité scellé sur bulles d'or fut longtemps gardé à la Tour de Londres. Voir Galbraith, *Essays offered to prof. Tout. The Tower of London*, 1925.

2. *The chronicle of Pierre de Langtoft* (Coll. du Maître des rôles), p. 160.

3. « Rediens igitur Edwardus cum nuru sua ad patrem quasi angelus Dei, cum summa suscipitur jubilatione. » Math. de Paris, *op. cit.*, p. 450.

ils entraient à Saint-Sever, où eut lieu une rixe entre les gens du lieu et les sergents du prince ; Bordeaux réserva une entrée solennelle le 15 décembre. Chacun s'était occupé de décorer sa maison de tentures et de banquettes. D'énormes provisions étaient accumulées et on brûlait à tous les carrefours de la ville des épices et de l'encens. « Cela sentait aussi bon qu'à Montpellier lorsque les épiciers pilent leurs drogues vers Noël<sup>1</sup>. » Le trésor royal dépensa jusqu'à 300.000 marcs à cette occasion.

A Paris, Saint Louis les accueillit à grand honneur et offrit aux princes le « festin des rois » qui fut conté dans les chroniques et longtemps célébré dans les chants des trouvères. Édouard et Aliénor passèrent un an à Bordeaux où ils apprirent les arts qui conviennent aux rois, la chasse, les tournois et la poésie.

Elle revint seule dans ce pays pendant l'exil de cinq ans à quoi l'obligea en 1260 la révolte des barons anglais tandis qu'Édouard restait en otage aux mains des partisans de Simon de Montfort. Bordeaux la revit encore au printemps de 1270 quand elle veilla à l'embarquement sur les nefs de Bayonne pour Tunis et la Syrie d'une partie des croisés d'Angleterre et d'Aquitaine<sup>2</sup>. Ce fut alors qu'elle passa deux ans en Orient, partageant avec Édouard les périls du siège d'Acre, puis en Sicile, où ils s'attardèrent, les délices du luxe maugrabin<sup>3</sup>. Lors du retour hâtif à quoi les contraignit la mort d'Henri III, il leur

1. Ch. V. Langlois, *La Société française au XIII<sup>e</sup> siècle d'après dix romans d'aventure*, p. 137.

2. Les souverains s'embarquèrent à Aigues-Mortes. V. H. Knighton, *Chronicon* (*Coll. du Maître des rôles*), p. 266-275. — Cf. *Excerpta historica*, éd. Benkey (*Coll. du Maître des rôles*), p. 266-275, le récit d'Herminford. Pendant le passage d'Afrique en Sicile, les navires d'Édouard échappèrent par miracle au désastre, malgré la tempête, parce que ce prince n'aurait pas prélevé sa part sur le butin des Sarrasins. *Le Livre de Reis de Britannie* (*Coll. du Maître des rôles*), p. 297.

3. Walsingham, *Chron.* ; H. Knighton, *Chron.*, p. 258-264.

fallut passer à Bordeaux pour rassurer les esprits. Leur couronnement eut lieu en 1272 à Westminster<sup>1</sup>.

Cette reine apparue dans l'histoire de la Guienne pour enchaîner la guerre, y passa les dernières années de sa vie aux côtés d'Édouard I<sup>er</sup> à maintenir la paix menacée par la turbulence des seigneurs, les ambitions de l'Aragon et l'avance française. Tant d'aventures et de voyages, de nombreuses maternités éprouvaient sa santé; pour lors elle vint demander à la religion, à l'apaisement de la vallée de la Dordogne, aux jouissances artistiques, au voisinage de son pays natal un renouveau de vie que son retour en Angleterre découragea sans retour.

Est-il rien de si plaisant que de suivre cette reine en son dernier voyage de « grant nobilité », mêlé de barbarie et de magnificence ?

Nostre rays Eduuard en Gascoyne alayt;  
Madame la rayne là of li menait<sup>2</sup>.

Embarqués le 13 mai 1286 pour la France, les souverains anglais s'acheminèrent avec lenteur vers Paris; en route ils assistèrent aux tournois proclamés en leur honneur entre Creil et Senlis, et à Mareuil. A Paris où ils entrèrent le 27 juin, la reine reçut les messagers d'Aragon venus au Parlement du roi de France, car elle était d'une grande aide à Édouard dans les affaires espagnoles<sup>3</sup>. Pen-

1. « Le creeveske Robert de Kylwardebye  
Couronna le roys sire Eduarde en le abbye  
De Westmouster, temoyne barnez e clergye;  
Ausynt la rayne Elyanor, sa amyc,  
Fu corouné le jour; unkes à Saint-Dynye  
Ne fu si grant feste, ne si grant noblye. »

*The Chronicle of Pierre de Langtoft*, p. 166.

2. *The Chronicle of Pierre de Langtoft*, p. 182.

3. Elle alloua 200 livres tournois à Huguelin de Vykes pour qu'il eût soin des messagers. *Exchequer Accounts*, 352, n° 13. Cf. sur son rôle important dans les affaires espagnoles : Rymer, *Foedera*, éd. 1739, t. II, partie II, p. 132.

dant ce temps celui-ci rendait hommage pour ses possessions françaises à Philippe le Bel, et faisait dresser les chartes, où Itier d'Angoulême apposera plus tard le sceau de son maître.

Par Melun, la cour d'Angleterre gagna Gien où Guillaume de Montravail veilla à l'embarquer sur les balandres de la Loire, par les soins de Jean le Blunt, le fourrier royal. A Saumur Aliénor abandonna le fleuve pour se rendre auprès des tombes des princes angevins, dans la somptueuse abbaye de Fontevrault. L'abbesse, élevée dans le monde et qui régentait par un privilège unique reclus et recluses, put mettre de grandes ressources à sa disposition<sup>1</sup>. La cour au reste en avait grand besoin : le voyage heureusement commencé mettait en grande fatigue les dames de la chambre ; certaines furent malades, la jeune Isabelle Poer<sup>2</sup> et la femme de Sire Jean de Ferre furent isolées et portées en charrette longue. D'autres personnes comme le chevalier Roger de Leyburn furent laissées dans l'hôtellerie de Villeneuve-la-Gaillarde. Les malades apprécièrent l'hospitalité du comte de la Marche et les soins du chirurgien de la reine, maître Pierre<sup>3</sup>.

De Niort, la reine se fit porter à la Rochelle où elle fit une ample provision de cires de couleurs diverses pour son luminaire ; puis elle passa dans l'île d'Oléron, chère autrefois à Aliénor d'Aquitaine<sup>4</sup>, tandis que la garde-robe

1. Cf. *Rôles gascons*, t. III, p. xxxi.

2. La famille Poer ou Le Power servait la reine. *Patent Rolls*, 19 Edw. I, p. 420.

3. Son successeur sera Guilliot de Soperlegh.

4. La traversée se fit le 28 septembre par les soins de Jake d'Arras et d'Henri de Montpellier ; Thomas de Skirewit y porta 500 l. t. Le roi y avait établi un dépôt de bois nécessaire à sa flotte, à la construction des tribunaux et des moulins royaux dans le duché. La flottille royale se composait d'ordinaire de barques à cinq rameurs : la 1<sup>re</sup> portait la reine, la 2<sup>e</sup> le trésor, la 3<sup>e</sup> les chapelains, la 4<sup>e</sup> la cire, la 5<sup>e</sup> le lit de plume, la 6<sup>e</sup> le bagage de la chambre, la 7<sup>e</sup> la paneterie, la 8<sup>e</sup> le sénéchal, trois autres la larderie et la bouteillerie, etc. Voir le rôle des *Exche-*

était portée jusqu'à Talmont, et embarquée là pour Bordeaux.

La cour gagna ensuite Saint-Émilion et Libourne. Dans cette région, abondante en bois, en sources, en vignes, où jadis Ausone en écrivant ses poèmes attendait ses amis, les ducs d'Aquitaine avaient abrité leur repos et satisfait leur dévotion. Aliénor préférait à toutes sa résidence de Condat, comme près de Londres, celle de Windsor. Son « manoir » se dressait face au midi dominant la Dordogne. Le jardin était un vrai verger de Syrie où les arbres fruitiers poussaient parmi les fleurs; en une large courbe le fleuve l'embrassait. Des nefs nombreuses accostaient les pelouses et les marins attachaient aux basses branches des quartiers de viande de venaison. Entourée de cinq lévriers, la reine en se promenant aimait à voir accourir des biches fidèles; elle faisait acheter à Libourne des tourterelles apprivoisées; et dans des bâtisses à l'écart, elle voulait avoir des bêtes exotiques, guépards et tigres qui la suivraient en voyage comme jadis son oncle Frédéric II sur les routes de Sicile. Othon de Grandson<sup>1</sup> lui enverra de Montpellier ces animaux excentriques dont elle rêvait, et la princesse de Salerne des perruches bariolées<sup>2</sup>. Les enfants des seigneurs étaient admis à mener leurs jeux bruyants en ce beau parc et on les y laissa quand la cour partit randonner en province.

Dans le château elle réalisait ces innovations de luxe et

*quer Accounts*, 352, 13 à la date du 26 juillet. Il est remarquable de noter que l'ordre et l'affectation de ces bateaux seront ceux qu'un siècle plus tard édictera le *Black Book* de l'Amirauté.

1. Dévoué serviteur et ami d'Édouard. Voir Bémont, *Rôles gascons*, t. III, p. XXIII-XXIX.

2. Le regretté P. Durrieu dans *Les Archives angevines de Naples, Bibl. des Ec. d'Athènes et de Rome*, fasc. 46, t. I, p. 119-137 a décrit l'organisation de l'Hôtel de Charles I<sup>er</sup> qu'Édouard et Aliénor ont visiblement copiée; noter la répartition des services, la tenue des comptes, le *custos leonum*, le *custos avium*, etc.

de confort qu'en Angleterre on admirait beaucoup<sup>1</sup>. Les meubles étaient de bois doré; elle faisait tendre les murs de tapisseries tartares<sup>2</sup>. A la mode orientale plutôt que par des vitraux, elle préférait clore de précieuses courtines les fenêtres de sa chapelle<sup>3</sup>.

Peu après les souverains firent leur entrée à Bordeaux. Depuis plus d'un siècle les bourgeois étaient habitués à saluer leur duchesse du même nom, mais ni Aliénor d'Aquitaine, ni Aliénor de Provence, la reine douairière restée en Angleterre, n'avaient étalé un si grand luxe, ni témoigné un si grand cœur. Le roi et la reine furent le sombre château de l'Ombrière entouré de marécages, où les maisons de bois sont construites sur pilotis, pour demander l'hospitalité aux frères prêcheurs, rue de Londres<sup>4</sup>; auparavant les solives du plafond de la chambre royale y ont été plâtrées<sup>5</sup>. Aussi bien se croirait-on à Westminster: les barons entourent leurs souverains et les honorent. A leur tête est Edmond de Lancastré le bossu, frère du roi, qui est suivi lui-même d'une cour nombreuse. L'évêque de Bath<sup>6</sup>, le confident des souverains, et chancelier d'Angleterre, Robert Burnel, s'occupe des affaires de la province, assisté de l'évêque de Winchester; mais les hauts seigneurs ne sont pas moins affairés; le vidame de Chartres, Jean de Saint-Jean, le comte de Lincoln,

1. Voir les prodigalités d'Édouard, l'hôtel aménagé par l'évêque de Tolède et tout le luxe qu'il offrit à Aliénor, lors de sa première entrée à Londres. Math. de Paris, *op. cit.*, p. 513.

2. *Camera de panno tartareo. Close Rolls*, 17 Edw. I, *Calendar*, p. 20.

3. « Willelmo Goregent, pro iij olnis et dimidio de canabo, ad fenestras capelle de Leiburnia, x. d. ob. st. » — La chapelle est aujourd'hui très remaniée.

4. Ce monastère avait été fondé en 1230. Voir L. Drouyn, *Bordeaux en 1450*, p. 244-245.

5. « Pro plastratione aeris solarium, ubi Rex et Regina jacuerunt ultimo in domo fratrum predicantium, per manus Jak, garconis fratris Walterii de Wynterburn, CVII, s. chip. »

6. On lui doit la fondation de la bastide de Baa à Gradignan près Bordeaux. Voir Tout, *Medieval town planning*, 1917.

William Latimer, William de Fenles, Thomas de Bray, Jean et Guy de Ferres<sup>1</sup>, Guillaume de Montravel, Gaston et Constance de Béarn, Itier d'Angoulême, sénéchal de Guienne, les Vescy, Gautier de Richeford<sup>2</sup>, tous ils remplissent à titres divers les devoirs du gouvernement. Le clergé occupe une grande place; les prieurs des ordres aident à l'approvisionnement, celui de l'Hôpital procure des montures, les frères prêcheurs sont envoyés de tous côtés en mission<sup>3</sup>.

Comme Édouard, la reine a une suite d'origine diverse, des Picards venus de Ponthieu, des Espagnols, des Gascons; ses aumôniers, maître Raoul et maître Thomas le Taverner<sup>4</sup>, ainsi que frère Walter de Wynterburn s'occupent des pieux offices; les dames de la chambre, la dame de Vescy, Marie de Bretagne qu'accompagne son frère, la suivante Isolde la Brune, femme d'un valet royal<sup>5</sup> font à Aliénor un train fidèle. Tous les âges comme tous les pays se plaisent auprès d'elle; son neveu le jeune prince castillan Martin Alphonse caracole avec joie avec son compagnon Pierre Martin auprès des chars, puis tous deux iront bientôt suivre les cours de l'Université d'Orléans, la dernière créée, et du meilleur renom. La reine leur donne souvent des coupes et de l'argent; puis quand ils seront installés dans les froids collèges de l'Université, elle fera venir pour eux des chapelains et de chaudes étoffes.

1. Jean eut en récompense de ses services le manoir de Tutele. *Patent Rolls*, 19 Edw. I, p. 432. Guy était « steward » de la reine. *Charter Rolls*, p. 204.

2. Ils sont dits les *milites familiares*. *Charter Rolls*, p. 261.

3. Gautier de Chilwersford va à Rome pour le roi. *Chancery Miscellanea*, bundle 24, n° 3. Les dépenses de ceux qui vont en Sicile sont payées au vu de lettres de grand sceau, par Henri le Lombard et par les banquiers lucquois de Montpellier, de Rome et de Naples.

4. *Charter Rolls*, p. 410.

5. Elle la comble de biens. Voir *Rôles gascons*, n° 1569-1571. — Elle succédait dans le poste de confidente à Alice la Norice. *Charter Rolls*, p. 84.



Outre la garde de cent archers<sup>1</sup> aux robes de qui elle veille, la reine a un nombreux service, huissiers<sup>2</sup>, maréchaux ou officiers de sa table. Elle a ses coureurs, mais quand il s'agit de messages d'importance, elle prie les seigneurs Richard de Grechy, Geoffroi et Jean de Mares<sup>3</sup>, Nicolas de Stalham de les porter. Elle a ses pavillonniers et ses charpentiers qui dressent sa tente au besoin sous les ordres de Jean de Nortwich. Est-il possible de rêver plus belle « maisnie » ?

On la voyait vêtue, suivant les circonstances, de simarres de soie brodée, aux longues manches, ou de drap d'argent et d'or, ou de velours broché. Les artistes en l'art de Calimala lui portaient d'infinies variétés de drap<sup>4</sup>. Elle faisait venir de Paris pour l'été des cindons de tulle blanc, et de Rouen ces fourrures, tuniques d'écureuil, de petit ou gros vair qui lui permirent de braver l'hiver les froids pyrénéens. Tout cela s'entassait dans ses bagages, mais elle savait offrir en visitant les châtelaines les étoffes et les manteaux de prix<sup>5</sup>. En l'année 1289 on la vit requérir maintes fois son tailleur parisien Péret Leinard d'apporter aux manches trop longues de ses robes les retouches qu'exigeait alors la mode royale<sup>6</sup>.

1. Les 110 hommes d'armes de l'escorte sont placés sous les ordres de Bernard d'Osce.

2. Ain<sup>6</sup> Pierre Morel, *Charter Rolls*, p. 204; Gomage et Pederton, *Exchequer Accounts*, 372, n<sup>o</sup> 3; William de Horton, *Patent Rolls*, 11 Edw. I, p. 55; William de Somerfeld, *Charter Rolls*, p. 212; Jean le Blunt, *Close Rolls*, 24 Edw. I, p. 510.

3. *Patent Rolls*, 20 Edw. I, p. 490.

4. Sur les draps à images à la façon d'Angleterre, voir *Arch. nat.*, KK 38, f<sup>o</sup> 14 et KK 41, f<sup>o</sup> 8.

5. Cf. ses générosités aux serviteurs de sa cour, *Patent Rolls*, 10 Edw. I, p. 29, 32; ses dons aux Espagnols de son entourage, *Patent Rolls*, 11 Edw. I, p. 62, et aux autres, 19 Edw. I, p. 411; 20 Edw. I, p. 467. — Elle donne des ornements liturgiques aux églises, notamment à Bonnegarde où elle dépense pour cet objets 114 sous chipotens.

6. Sur la vogue dont jouissaient les modes françaises, voir Durrieu, *op. cit.*, p. 65.

Au pays des aromates elle a pris goût aux parfums et aux soins extrêmes de la chevelure ; ce fut à bonheur que devant Agen une caravane de marchands vénitiens lui apporta les onguents dont se servent les reines siciliennes ; Isolde passa aussitôt un enduit d'eau de rose et de sucre sur les cheveux de sa reine avant de les tresser en innombrables nattes assez nobles pour porter une couronne, et célébrées en tous pays. — Les champs des musulmans de Palerme produisent le « miel silvestre » destiné à sa table. Damas envoie les fortes épices, les lectuaires ; de plus grand prix que le gingembre et que la graine de paradis, mieux qu'eux ils améliorent les vins que les couvents de Saint-Émilion envoient à leur douce protectrice. Les fruits d'Espagne sont encore plus recherchés par elle.

Ses bijoux sont d'un travail parisien ou tourangeau<sup>1</sup> ; ce sont des « joyaux pour le corps » comme les « trecors adoublez d'or d'orfavrerie ». Ses chapeaux « œuvrés à rubis et à esmeraudes » ; ses ceintures à fermail figurent « des lions à pierreries » ; sa chapelle comprend six aubes, des psautiers ornés et des croix précieuses ; sa chambre est faite de draps d'or et d'argent aux armes de Castille, d'Angleterre et de Ponthieu<sup>2</sup>. Elle offre des patenôtres d'or ou de jais aux dames de sa chambre ; mais elle aime surtout à faire représenter le roi en statue de métal précieux ou de pierre, si bien qu'on peut dire que la statuaire ressemblante qui se répand à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle lui dut beaucoup. Son marchand, Henri de Montpellier, a sa confiance pour faire ses achats ; mais comme il mange à la

1. L'orfèvre Jean, de Bordeaux, répare pour elle des aubes d'or et d'argent et son mobilier doré.

2. Cf. le « compte des joyaux appartenans à le couronnement de la royne d'Angleterre achetées par H. de Bouicée l'an 1299 ». *Bibl. nat.*, ms. fr. n. a., 7909, f<sup>o</sup> 244 ; anc. Brienne n<sup>o</sup> 34. Il s'agit d'Isabelle de France, fille de Philippe le Hardi, la deuxième femme d'Édouard I<sup>er</sup>. — Cf. les joyaux donnés par Marguerite de Provence en 1255. Math. de Paris, *op. cit.*, p. 489.

table royale, « *in aula Regis* », il est aussi capable de commander l'escorte.

La cour fait de très grandes dépenses qui attestent combien les métiers de luxe sont florissants à Bordeaux. Édouard a gardé des jeux de son adolescence le goût des selles bordelaises ; le sellier Raymond lui en fournit toujours enrichies d'or et d'argent ou couvertes de simple futaine, et le même fournisseur lui procure celles qu'il offre à ses hôtes de haut lignage, à Jean de Brabant ou au comte de Herford<sup>1</sup>. S'il s'agit de tenir en soumission le pays de Galles qu'Édouard le premier a conquis, c'est aux armuriers bordelais qu'il commande deux cents targes pour armer les garnisons royales de son duché rebelle<sup>2</sup>.

Aliénor fait ses achats dans la rue judaïque où elle s'approvisionne dans le ghetto de poteries vernissées, « d'une couleur étrangère<sup>3</sup>. »

De grandes ressources étaient fort nécessaires aux souverains ; ils disposent de leur propre de la majeure partie des revenus du duché qui montèrent en 1289 à 44.000 livres bordelaises<sup>4</sup>, mais surtout des sommes que leur apportent sans cesse les banquiers lombards. Jamais ceux-ci n'avaient eu encore l'occasion d'aider une caisse royale dans une telle mesure ; il leur en coûtera d'ailleurs et viendra le jour où ils seront ruinés. Avant son départ, dès la fin de 1286, Édouard avait fixé la « chevauchée des deniers » ;

1. *P. R. O., Chancery Miscellanea*, bundle 24, n° 3, f° 12.

2. Chaque targe de la première centaine est payée 20 sous chipotens. *Exchequer Accounts*, 373, n° 3. On ne connaissait pas encore la faveur des boucliers bordelais, mais les épées de Bordeaux sont fameuses. V. Brutails, *La question des épées de Bordeaux*.

3. [10 juillet 1289]. « Item pro portagio ollarum encarum, patellarum et aliorum ustensilium apud Burdegalam, de Judeicis usque ad aquam, et in portagio coffrorum, doliorum vacuorum pro harnesio imperiendo, a domo fratrum predicatorum Burdegale usque ad currum Regine ibidem, per manus Nicholai de Statham, XX s. XI d. ch. » *Exchequer Accounts*, 352, n° 3.

4. *Pipe Rolls*, 21 Edw. I, n° 138, mb. 2-6.

il avait envoyé Régnier d'Assise son écuyer pour négocier avec le connétable, et chaque mois un marchand de Lucques devait envoyer de Londres mille marcs, qui par Saint-Omer gagnaient Paris où les recevaient Henri de Pozzio et Nigellus de la même compagnie. Bientôt ces disponibilités épuisées, l'évêque d'Agen, celui de Lectoure, un bourgeois de Condom, Gérard Lambert, durent prêter chacun mille livres. Les Lombards firent de même; leurs dépôts de Nîmes et de Montpellier envoyèrent pour la seule année 1289 près de 40.000 livres tournois<sup>1</sup>.

La reine, elle, s'adressait à la compagnie des Bartuci de Lucques. et à celle des Amanati de Florence. Pour les rembourser elle leur donna des créances pas toujours fructueuses, sur les Juifs qu'exila de Gascogne le roi lors de la Noël 1289, et elle leur distribua les revenus de ses châteaux<sup>2</sup>. Le roi de son côté lui faisait des dons nombreux<sup>3</sup>.

1. Orlandino de Pozzio aurait prêté en 4 ans 107 000 livres sterling. Voir Tout, *Chapters in the administrative history*, t. II, p. 123.

2. La recette totale du Trésor anglais avait été pour l'année 1289 de 150 000 livres sterling. Il peut être intéressant de reproduire l'intitulé des chapitres des dépenses tels qu'ils sont enregistrés dans le « Pipe Roll » de 1289. Maison du roi et de la reine (12 693 livres sterling). — Aumônes aux séculiers, aux frères prêcheurs (4 000 l.). — Dépenses de la garde-robe, messagers, transports, épices, fruits (2 505 l.). — Dons pour restaur de chevaux morts en service (4 350 l.). — Dons aux chevaliers de la suite (2 000 l.). — Dépenses de chasse, faucons, autours et chiens (915 l.). — Serviteurs de la reine (1 560 l.). — Dorure avec 38 florins d'or d'une statuette représentant le roi. — Achats de 125 coupes d'or et d'argent, de vases, de 60 cuillers, de fermails d'or, de 8 statuettes d'argent, de 132 disques d'argent, d'étoffes, de 1 000 tonneaux de vin. — Solde pour 2 ans à Gaston de Béarn (850 l.); et à Constance de Béarn (500 l.). — Achat d'une terre pour le roi devant Bonnegarde (160 l.). — Versement à la reine douairière d'un arriéré de sa dot payée sur la grande coutume de Bordeaux (500 l.). Les dépenses de la cour furent en 1289 de 73 057 livres et l'année suivante de 61 202 livres c'est-à-dire la moitié du budget du royaume. *Pipe Roll*, 21 Edw. I, n° 138, m. 26.

3. *Patent Rolls, Calendar*, 14 Edw. I, p. 248. Don du château de Feckenham. *ibid.*, p. 320; des terres de William de Monte Caniso,

Il réclama pour elle l'aide dû par les seigneurs d'Agenais à la femme de leur suzerain suivant les usages anciens<sup>1</sup>.

La reine fait tenir des comptes personnels et journaliers de sa garde-robe les jours où le roi s'écarte du gros de la cour, par Jean de Berwyck<sup>2</sup>. Celui-ci les rédige dans un latin curieux fait d'un vocabulaire tiré des Livres Saints et complété par des mots gascons mal traduits. Quand les souverains voyagent ensemble, le roi se charge des dépenses. Il pourvoit de même aux frais des onze princes et princesses restés en Angleterre. Or il y eut quelques dissentiments entre eux dont Gilles d'Audenarde fit un rapport qui déplut au roi ; il refusa de payer la note de la « seyson » de sa fille Jeanne, telle que la présentait ce mauvais serviteur ; plus satisfait de celle de dame Edeline, il l'acquitta.

Tous les soins qui incombait à Aliénor ne l'empêchaient pas de prendre un vif plaisir aux recherches de l'esprit. Pendant les séjours de Condat, ou pendant les haltes de la longue randonnée, le soir, les tables levées, elle mandait auprès d'elle Gilliot de Picquigny, maître en l'art de dire, qu'elle avait engagé en son comté de Ponthieu. Le ménestrel réjouit tous les seigneurs quand il conte les fabliaux picards qui commencent d'être en vogue, en mimant les gestes et la voix de ses héros<sup>3</sup>. Parfois le prince Edmond envoie son ménestrel Roger qui sur un ton différent chante les romans d'amours éternelles de la matière de Bretagne. A son passage à Paris, au retour, Aliénor fut conviée à entendre les « histrions » de la reine

*ibid.*, p. 394 ; en Irlande, 19 Edw. I, p. 419 ; au pays de Galles, 20 Edw. I, p. 519. — Cf. *Close Rolls, Calendar*, 17 Edw. I, p. 22, 108, etc.

1. Rymer, t. I, part. II, p. 194.

2. Il est nommé « garde de l'or de la reine ». *Close Rolls*, 17 Edw. I, p. 3.

3. Le succès de Gilliot de Picquigny sera assez grand pour que la reine Isabelle le retienne à son service. Voir le *Liber quotidianus contrarotulatoris garderobae*, Edw. I, anno 28. *Soc. Ant. London*, Nichols, 1787, *passim*.

de France Guillaume et Philippe, et le duc de Bourgogne lui envoya son ménestrel Henri de Léons, accompagné d'Ernaud de Champagne. L'Aragon envoyait encore ses jongleurs sur le passage de la bonne duchesse<sup>1</sup>. Elle savait aussi susciter les moralistes et elle priait Jean de Pentham de traduire en français le grave traité « de la Hiérarchie<sup>2</sup> », si bien qu'on peut dire qu'elle a joué un rôle important dans la littérature méridionale de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Avant tout il lui fallait tenir sa place dans la politique générale. Nous la voyons en rapports constants avec Burnel, qui va régler les négociations pendantes entre les villes et leur duc, confisquer la municipalité de Bayonne trop indépendante, créer ailleurs des villes neuves, développer les corporations de marchands, dresser des lettres de commune, encourager les défrichements, établir des tribunaux, planter aux limites de la Guienne des croix munies de panonceaux. La reine tient à la rédaction de ses lettres pour lesquelles elle dispose de parchemins de toutes qualités, et dont son enlumineur Albert orne les initiales<sup>3</sup>. Elle envoie souvent chercher le grand sceau équestre du roi pour l'apposer sur la cire verte, car elle traite des affaires d'importance et elle a toute la confiance du souverain.

1. La reine marque ses préférences en donnant aux histrions de Paris 10 livres tournois noirs, au bourguignon 15 sous sterling et à un aragonais à Saint-Émilion 20 sous sterling.

2. Le manuscrit est conservé à la Bibl. Sainte-Geneviève.

3. Il n'est pas douteux que c'est dans son entourage mi anglo-gascon, mi picard que l'œuvre de la miniature anglaise, par exemple dans le chef-d'œuvre du Psautier du prince Alphonse (1284) prend tant de ressemblances avec celle du nord de la France. Voir E. G. Millar, *La miniature anglaise du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Van Oest, 1926. — « En aucun autre pays les enlumineurs n'ont fait preuve à cette époque d'une aussi grande habileté dans la représentation des animaux. » H. Martin. *La miniature anglaise à propos d'un livre récent*. *Rev. de l'Art*, nov. 1926, p. 205 s.

Ses sujets qui la nommaient « la fidèle », qualificatif bien significatif des mœurs du temps, auraient pu la nommer la pacifique, tant elle s'efforça de répandre partout la douceur et le pardon. Ne la vit-on pas intervenir dans les querelles privées entre seigneurs, ordonner la paix entre la famille d'Amanieu de Fossat et celle de Raymond de Pinibus qui allait dévaster l'Agenais<sup>1</sup>, décider avec l'évêque d'Aire et Constance, vicomtesse de Marsan, des punitions à infliger aux auteurs de troubles commis dans la cité épiscopale<sup>2</sup>, et arbitrer un long différend entre le vicomte de Fronsac et son suzerain<sup>3</sup> ?

Elle investit de sa confiance le nouveau sénéchal de la province John de Havering, Pierre de la Roquetaillade et maître Jean Gérard, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, pour l'administration de ses châteaux de Blanquefort, de Puynormand et du manoir de Condat<sup>4</sup>.

Au sens du faste et au soin des affaires qu'eut déjà Aliénor d'Aquitaine, elle joignait la dévotion ardente de Blanche de Castille. Les franciscains établissaient leurs maisons un peu partout dans le Sud-Ouest depuis près de soixante ans, et jamais l'enthousiasme que soulevait la doctrine du Poverello n'avait été aussi grand. Les frères prêcheurs dont l'un occupait la chaire de Saint Pierre se louaient encore plus d'Aliénor. Sa protection fit un devoir au synode général de l'ordre réuni en Provence en mars 1289 de lui envoyer une façon d'adresse. Aussi, ne pouvant suivre Édouard qui circulait sans cesse, elle préférait s'arrêter dans la paix des pauvres monastères béarnais, à Luc, à Morlas, au pont d'Orthez, à Oloron. Un peu de méfiance se glissait alors dans la politique royale

1. *Rôles gascons*, t. II, n° 1064.

2. *Ibid.*, n° 1069.

3. *Ibid.*, n° 1142. — Cf. les pardons qu'elle sollicite : *Pat. Rolls*, 10 Edw. I, p. 29, 38, 48. — *Close Rolls*, 19 Edw. I, p. 158.

4. *Ibid.*, n° 1131.

à l'égard des riches abbayes bénédictines, probablement en secret sympathiques à la cause française. Aliénor s'employa à supprimer toute discorde entre les frères mineurs et les bénédictins, mais en favorisant les premiers. Ainsi fit-elle à Saint-Sever<sup>1</sup>.

La reine demeura surtout à Pierre Noire et à Bonnegarde; là en protégeant la dernière bastide royale, au cœur de l'harmonieuse vallée du Leuy de Béarn, elle attendit la fin des négociations entre les rois d'Aragon et de Sicile<sup>2</sup>, tandis qu'Édouard préférait chasser dans les vallées d'Aspe.

Cette affaire qui faillit pendant de longues années faire éclater une guerre européenne aboutit à ce moment, en grande partie grâce aux efforts d'Aliénor. Entre Charles le boiteux, prince de Salerne<sup>3</sup>, et son vainqueur le roi d'Aragon Jacques, fils de Pèdre III, la paix paraissait impossible. Les comptes d'Aliénor prouvent avec quelle impatience elle s'employa à réduire les résistances des deux partis.

On la voit faire mille avances à la princesse de Salerne sa belle-sœur et à ses fils; fruits, fromages, montures, bijoux, tout est prétexte à cadeaux. Burnel va lui-même à Barcelone avec Pierre de Crémone annoncer qu'Édouard avance la rançon de Charles de Salerne, que garantissent toutes les villes et les plus riches bourgeois de la

1. « Mediante excellentissima domina Alienora, regina Anglie, domina Hibernie et dueissa Aquitanie... » Arch. des Landes, H, 2. — Cf. Degert, *Hist. des évêques d'Aire*, p. 85.

2. Le château de Bonnegarde (Landes) se trouvait au lieu dit Castéra, sur une éminence à 4 kilomètres de la route d'Espagne à Bordeaux.

3. Roi de Sicile en fait depuis le départ de Charles I<sup>er</sup> pour Bordeaux où il devait rencontrer en duel son adversaire Pierre d'Aragon, c'est-à-dire depuis le 12 janvier 1283 jusqu'à la grande défaite navale du 5 juin 1284, il était depuis ce jour prisonnier des Aragonais. — V. Durieu, *op. cit.*, p. 140, *Rôles gascons*, t. II, nos 683-686.



Guienne<sup>1</sup>. Jean de Vescy le vieux seigneur meurt à Nîmes auprès du jeune roi d'Aragon tandis qu'il essaye de le gagner aux idées de son maître. Un écuyer du prince Edmond et Huguelin de Vykes aux gages de la reine portent la rançon; pendant ce temps Édouard arbitre, par l'intermédiaire de ses députés, les dommages que s'étaient infligés sur mer malgré les trêves, les sujets d'Aragon et ceux de Majorque<sup>2</sup>. Enfin en février 1287 par lettres scellées la princesse de Salerne fit savoir la bonne tournure des négociations à Aliénor; celle-ci en informa aussitôt le pape, et sitôt que l'arrivée des otages fut annoncée, elle en prévint Burnel et elle envoya Gilles du Gard l'annoncer à l'Angleterre. Le 12 mars les négociateurs arrivaient à Oloron où les souverains étaient descendus chez les frères mineurs; on échangea les otages et là fut signé, le 25 juillet seulement, le traité laborieux, qui dans l'esprit d'Édouard I<sup>er</sup> devait assurer la paix, et calmer les ambitions de la France et de l'Aragon<sup>3</sup>.

Trois jours après que le traité de paix entre le prince de Salerne et le roi d'Aragon eut été signé, on fixa les termes du contrat de mariage entre l'infant et la princesse fille d'Édouard et d'Aliénor<sup>4</sup> et on célébra des fêtes dont Muntaner nous rapporte l'écho. « Le roi d'Aragon et l'infant Pierre s'y trouvèrent avec une nombreuse suite de riches hommes, de chevaliers, de citoyens et hommes des villes... Quant on eut fait les épousailles, la fête recommença de plus belle. Le roi d'Aragon fit dresser

1. V. Carte, *Catalogue des rôles gascons et normands, passim*. Cf. *Patent Rolls*, 19 Edw. I, p. 419.

2. Les envoyés d'Édouard partent pour Perpignan, le 28 novembre. P. R. O., Exch. Acc. 352 n° 14.

3. Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. III, p. 41-43. — *Flores historiarum*, *Collection du Maître des Rôles*, t. III, p. 66. — A l'occasion de ce traité un clerc de la reine Jean de Cadamo alla en Aragon du 7 novembre au 21 février.

4. *Rôles gascons*, t. III, p. XII.

un mât très élevé, et à plusieurs reprises il lança trois traits d'une manière si adroite que les Anglais... et toutes les dames en étaient émerveillés; ensuite on fit des tournois, des combats, des tables rondes. Enfin on voyait danser les chevaliers avec les dames; les rois mêmes avec les reines et avec des comtesses et autres grandes dames... Cette fête dura un mois<sup>1</sup>. »

Les souverains ne quittèrent la Gascogne qu'en 1289. Quand on songea au retour, le roi de France fut prié d'envoyer un sauf-conduit pour permettre de traverser son royaume. On régla les frais du dernier trimestre et les maréchaux s'occupèrent à préparer les chars lourds, les couvertures de cuir, les barriques de transport, tous les bagages. La reine fête son anniversaire avant de partir; et suivant son habitude aux chétifs, aux errants, vieux soldats estropiés, gascons, castillans ou anglais qui vont par les routes de Gascogne à sa rencontre, elle distribue une fois encore des chiens et de l'argent; elle donne aux églises des objets liturgiques; et aux moutiers pauvres elle fait ses oblations *in puctura*, pour la nourriture des frères.

Mais la reine peu à peu languissait; les médecins de Bordeaux n'avaient pu se prononcer, la bourrache et les autres herbes efficaces des apothicaires ne pouvaient calmer sa fièvre. La male heure était proche, où après une pénible traversée Aliénor allait mourir de langueur en son royaume.

**Ma dame la rayne cel an en Lindesye  
Morust; à Westmouster son cors est sevelye.**

A grand déconfort le roi mena son deuil et dressa d'étape en étape jusqu'à l'abbaye de Westminster, ces croix de désolation dont le nom désigne encore certains quartiers de Londres<sup>2</sup>.

1. Ramon Muntaner, *Chronique*, traduction Buchon, t. II, p. 39-40.

2. Ce fut le cas de Charing Cross. — Les comptes et le récit des funé-

« Tandis que le roi approchait d'Écosse, la reine sa femme, atteinte d'une grave maladie, quitta cette terre le 4 décembre en la ville de Herdeby près Lincoln. Le roi abandonna son expédition et revint conduire avec peine le deuil à Londres... Elle avait été toujours pieuse, modeste, miséricordieuse, aimée de tous les Anglais, et comme la colonne de tout le royaume. En son temps les étrangers n'opprimaient pas l'Angleterre, les habitants n'étaient pas surchargés de taxes toutes fois que le moindre bruit d'oppression parvenait à ses oreilles... Dès que son corps approcha de Saint-Albans, le couvent tout entier, revêtu de la cappe, s'avança au devant de lui jusqu'aux portes de la ville. Le corps fut porté à Londres, où le roi le reçut entouré de toute la noblesse du royaume, et de ses prélats; il fut embaumé et enseveli dans l'abbaye de Westminster, avec la plus grande pompe. En tous lieux où il avait séjourné, le roi ordonna d'ériger une grande croix à la mémoire de la reine, où il fit peindre son image<sup>1</sup>. »

Telles furent la magnificence, la bonté active et pieuse que prodigua aux Gascons leur princesse d'outre-mer, duchesse de Guienne. Le chroniqueur exprimait bien les regrets de tous quand il écrivait : « Unkes femme a si grant nobleye en nostre tems<sup>2</sup>. »

Marcel GOURON.

railles ont été publiés dans *English historical Review*, t. XVII, p. 518-527. Le couvent de Fécamp donna pour son obit au chapitre de Saint-Mary à Lincoln, la ville de Navenby. *Patent Rolls*, 20 Edw. I, p. 487.

1. Th. Walsingham, *Historia anglicana. Coll. du Maître des Rôles*, t. I, p. 32-33. Cf. *Flores historiarum*, t. III, p. 71. Cf. T. H. Turner, *Manners and household expenses in England in the XIII<sup>th</sup> and XV<sup>th</sup> centuries*. Roxburghe Club, London, 1841. [Entre autres] *Accounts of the executors of Queen Eleanor*, 1291.

2. *Le Liverere de Reis de Brillanie...*, p. 308.

## APPENDICE

ITINÉRAIRE ET RÉSIDENCES D'ALIÉNOR  
DEPUIS NOVEMBRE 1288, JUSQU'AU 10 AOUT 1289  
(D'après Publ. Rec. Off., Exch. Acc., 352, 43 et 372, 3)<sup>1</sup>

1288	20 nov.	Sainte-Quiterie.	1289	11 janv.	Lucq-de-Béarn.
	21 —	Cazères.		3 févr.	Mourenx-en Béarn.
	22 —	Hontaux.		15 —	<i>Hospitale-Spi-</i> <i>neti (prieuré).</i>
	23 —	Villeneuve-de- Marsan ( <i>basti-</i> <i>de</i> ).		28 —	Pont-d'Orthez ( <i>frères pré-</i> <i>cheurs</i> ).
	24 —	Roquefort.		1 <sup>er</sup> mars	Lucq-de-Béarn.
	25 —	Pont-de-l'Hôpi- tal.		9 —	Oloron ( <i>francis-</i> <i>cains</i> ).
	26 —	Bazas ( <i>évêché</i> ).		18 —	Bonnegarde( <i>châ-</i> <i>teau royal</i> ) <sup>2</sup> .
	29 —	Castelnau.		22 —	Uzan.
	30 —	Uzeste.		25 —	Morlanne.
	3 déc.	Langon.		29 —	Aire ( <i>évêché</i> ).
	4 —	Landiras.		30 —	Nogaro.
	5 —	Laprade.		31 —	Eauze ( <i>prieuré</i> ).
	6 —	Mérignac.		2 avril au 22	Condom ( <i>frè-</i> <i>res mineurs</i> ) <sup>3</sup> .
	7 —	Blanquefort( <i>châ-</i> <i>teau royal</i> ).			
	24 et 25	Bordeaux ( <i>frè-</i> <i>res précheurs</i> ).			
	26 —	Blanquefort.			

1. Cf. l'Itinéraire d'Édouard I<sup>er</sup>, *Rôles gascons*, t. III, p. xiii; Gough, *Itinerary of king Edw. I throughout his reign*, 1900; Craib, *Itinerary of Edw. I*, ms. au P. R. O.

2. Les coffres d'argent et d'archives restent à Bonnegarde du 21 janvier au 16 mars; à cette date ils sont portés en quatre charrettes à Condom.

3. Burnel reste à Condom du 18 janvier au 2 avril accompagné des frères Hothorn.

1289 23	—	Fleurance ( <i>bastide</i> ); ( <i>le roi est à l'abbaye Sainte-Marie-de-Romevay</i> ).			<i>à Rocamadour</i> ).
24	—	Lectoure ( <i>évêché</i> ).	1289 28	—	Aulnay ( <i>don à la vicomtesse de Thouars</i> ).
28	—	Mansempuy ( <i>frères prêcheurs</i> )	1 <sup>er</sup> juillet		Lezay.
4 mai		Condom.	2	—	Poitiers ( <i>dons à la vicomtesse de Chatellerault et à la comtesse de Montbazou</i> ).
5	—	Nérac <sup>1</sup> .	9	—	Tours.
10	—	Damazan <sup>2</sup> ( <i>bastide</i> ).	10	—	Cleys.
14	—	Bordeaux.	13	—	Chartres.
16 au 12 juin		Condat ( <i>manoir royal</i> ) ( <i>le 25 mai chez les frères prêcheurs de Saint-Émilien</i> ).	16	—	Neauphle-le-Vieux.
21 juin		Saintes ( <i>frères mineurs</i> ).	17	—	Saint-Germain-en-Laye.
26	—	Taillebourg ( <i>envoi d'offrande</i>	21 au 24		Paris.
			26	—	Clermont.
			27	—	Bertoyl.
			1 <sup>er</sup> août		Roye.
			6	—	Wavans (?)
			8	—	Boulogne.
			10	—	Ouessant.

1. D'après l'itinéraire de Gough complété par le nôtre, il semble que la bastide de « Burgum Regine in Vasconia » où se trouvait ce jour-là Édouard, non encore identifiée, se trouvait non loin de Nérac. C'était un port fluvial pour l'embarquement des vins du haut pays sur Bordeaux, peut-être Port-Sainte-Marie (?).

2. Et non Mézin. Il est douteux qu'Édouard fût à Agen le 11 mai.

## LA POPULARITÉ

# DU TOUCHER DES ÉCROUELLES

---

Dans l'avant-dernier numéro du *Moyen Age*, M. Fawtier a consacré à mes *Rois thaumaturges* un long compte rendu<sup>1</sup>. Il ne trouve pas mon livre fort bon. Je n'ai rien à y redire. A la vérité, je ne m'en étonne pas outre mesure. Nous différons sur trop de points. Il sait avec précision où s'arrêtent et le Moyen Age et les « études historiques ». Je connais moins bien ces limites et, en ce qui concerne au moins l'histoire, je ne placerais sans doute pas la borne frontière — si j'osais en fixer l'emplacement — sur la même ligne que lui. Je ne suis pas sûr du tout — oh non ! — de comprendre (pour employer ses propres termes) « les sentiments et les idées des hommes de cette société catholique qu'était l'Europe au Moyen Age ». Il possède, pour son propre compte, cette certitude. Je ne puis que lui envier la satisfaction qu'il en tire.

Mais où je dois protester, c'est quand je me vois attribuer, tout à fait gratuitement, des fautes de raisonnement et des erreurs grossières que je n'ai point commises. On me permettra là-dessus quelques mots de réplique.

Les débuts du pouvoir thaumaturgique, en Angleterre, sont particulièrement obscurs. J'ai formé à leur sujet une hypothèse. Elle n'a point convaincu M. Fawtier. Rien de plus légitime. Mais pourquoi faut-il qu'il écrive à ce pro-

1. *Le Moyen Age*, année 1926, p. 238-244.

pos : « M. Bloch veut... que ce soit Henri 1<sup>er</sup> d'Angleterre qui ait commencé... à toucher les écrouelles. Il y a bien contre cette théorie un passage de la vie de saint Édouard par le Biographe... M. Bloch rajeunit tout simplement l'œuvre du Biographe ». Qu'est-ce donc qui l'autorise à affirmer que je n'ai « rajeuni » ce « pauvre Biographe » que pour servir une thèse préconçue ? Surtout qu'est-ce qui lui donne le droit d'insinuer au lecteur que ce « rajeunissement » n'a d'autre fondement que mon désir. Car cela est faux. J'ai publié dans les *Analecta Bollandiana* toute une étude sur les plus anciennes *Vies* d'Édouard le Confesseur. M. Fawtier connaît certainement ce travail ; il sait que les arguments — bons ou mauvais — que j'ai proposés pour modifier la date traditionnelle de la *Vita Aeduardi regis qui apud Westmonasterium requiescit* (date déjà contestée par M. Delaborde) n'ont rien à voir avec le toucher. Entre autres singularités, la *Vita* renferme le récit d'une vision où, au témoignage même de Guillaume de Malmesbury, se trouve prédite la naissance d'un prince, fils de Henri 1<sup>er</sup>. M. Fawtier, qu'on eût imaginé moins pieusement crédule, est-il prêt aujourd'hui à reconnaître à saint Édouard le don de prophétie ?

Je ne puis naturellement reprendre ici la suite de mon raisonnement, si étrangement défigurée par M. Fawtier. De même, je ne le suivrai pas dans ce qu'il dit des origines du rite français ; car je n'ai pas vu bien clairement où il veut en venir. Si j'ai bien compris, à son avis, entre Louis VI (et Philippe 1<sup>er</sup>) d'une part, saint Louis de l'autre, les rois auraient cessé de toucher. Cette thèse ne paraîtra sans doute pas très probable. J'ai essayé de donner du silence des sources une autre explication. M. Fawtier n'y fait pas allusion. Lui a-t-elle échappé ?

J'avais cru pouvoir tirer des comptes de Philippe le Bel la preuve que la popularité du royal guérisseur s'étendait, non seulement sur la France tout entière, Midi et grands

fiefs compris, mais aussi jusque sur l'Empire, l'Espagne et l'Italie. M. Fawtier ne le veut point. Voici ses raisons : « De ce que des personnages dont le nom est suivi d'un nom de localité reçoivent des aumônes au titre de malades des écrouelles, est-on en droit de conclure que ces personnages sont venus de leur ville natale pour se faire toucher par le roi ? Évidemment non. »

Ainsi présentée, l'objection est en effet écrasante. Elle l'est si bien que M. Fawtier eût dû en ressentir quelque méfiance ; car il y a des bévues qui ne sont guère vraisemblables. Soit un document quelconque, du *xiv<sup>e</sup>* siècle, où un nom propre de personne apparaît relié, par la particule *de*, à un nom de lieu ; doit-on en conclure, partout et toujours, que l'individu ainsi désigné, à la date même où le texte le mentionne, venait tout juste d'arriver de la localité dont le nom suit le sien ? Avec autant de fermeté que M. Fawtier, je répondrai : « Évidemment non. » Mais le cas des comptes de Philippe le Bel est un peu plus complexe. Je vais essayer de mettre en forme de mon mieux le raisonnement que M. Fawtier, sans doute par ma faute, ne semble pas avoir très bien suivi.

Les tablettes de l'Hôtel, du temps de Renaud de Roye, telles qu'elles nous ont été conservées (18 janvier-28 juin 1307 ; 1<sup>er</sup> juillet-30 décembre 1308) mentionnent en tout 57 malades qui, touchés par le roi, reçurent de lui des aumônes. Pour l'un d'entre eux le nom a été omis ; pour deux autres il n'a pu être lu. Sur les 54 restant, deux ne portent que des noms de personne (pour le premier, un nom de baptême seulement ; pour le second, nom de baptême et surnom), sans aucune indication de lieu. Les 52 autres au contraire sont désignés à l'aide d'un terme géographique, qui tantôt suit directement le prénom (*Sanctius de Tarascon*), tantôt laisse apparaître devant lui, après le prénom, un surnom (*Gileta dicta Castellana, de Monasteriolo supra Mare*), ou bien encore figure seul, le malade



demeurant par ailleurs anonyme (*quatuor patientes morbum regium de partibus Lombardiae et Navarrae*). Deux de ces noms de pays ou de localités n'ont pu être déchiffrés; deux n'ont pu être interprétés. Restent 48 qui se répartissent ainsi : *royaume de France* 14, se décomposant par province comme suit : Artois 1, Champagne 1, Normandie 2, Bretagne 2, Bourgogne 1, comté de la Marche 1, Toulousain et Bigorre 4, Montpellier 1; — *Empire* (Lorraine et royaume d'Arles) 5; — *Espagne et Navarre* 7; — *Italie* 16; — plus quatre personnages groupés sous la commune rubrique « de Lombardie et de Navarre », et deux frères mineurs de la « Marche », par quoi l'on peut entendre soit le comté français de ce nom, soit la Marche d'Ancône.

M. Fawtier pense que ces noms de lieu n'indiquent pas la provenance, au moins immédiate. Ils rappelleraient seulement l'origine, tantôt personnelle, je suppose, et tantôt familiale. Acceptons, pour un instant, cette hypothèse et faisons un brin de calcul. Sur les 48 noms de lieu identifiés sûrement (je laisse de côté la mystérieuse Marche), aucun ne se rapporte à l'Île de France, 4 seulement à la France au nord la Loire. Chose plus extraordinaire encore, la plupart de ces noms sont étrangers (32 contre 14, plus des deux tiers); les noms italiens à eux seuls sont plus nombreux que les français. D'où les conclusions surprenantes que voici : parmi les habitants du royaume, les plus empressés de beaucoup à venir solliciter la grâce du toucher étaient ceux dans les veines de qui ne coulait pas un sang vraiment français; parmi les Français de pure roche eux-mêmes, les croyants les plus fidèles se recrutaient dans les familles originaires des provinces récemment rattachées au domaine, ou des grands fiefs... Rompons cette chaîne de déductions absurdes. Trois propositions nous sortiront d'embarras : 1° les noms de lieu indiquent la provenance; 2° les tablettes de l'Hôtel mention-

ment, non la totalité des malades touchés (57 pour 12 mois serait un chiffre dérisoire, comparé à ceux que nous fournissent, pour la même période, les comptes anglais, ou, pour d'autres postérieures, les comptes de l'aumônerie française), mais ceux-là seulement qui avaient reçu une aumône, en ce temps encore exceptionnelle; 3° les aumônes étaient distribuées de préférence aux patients venus de loin (c'est pourquoi la provenance était presque toujours régulièrement notée). M. Fawtier, cette fois, sera-t-il persuadé ?

Mais que vais-je penser ? Il ne le sera certainement pas. Car ce sont mes statistiques mêmes qu'il conteste. Deux fois au moins, paraît-il, j'ai, par une inqualifiable inadvertance, travesti « en Italiens des gens de l'Île-de-France ». Il s'agit d'un frère Augustin : *Frater Gregorius de Gando* (ou *Gaudo*) *prope Perusium, Ordinis sancti Augustini*, et d'une femme : *Clara de Bononia Crassa*. Examinons de plus près le cas de ces deux bonnes gens.

M. Bloch, écrit M. Fawtier, « aurait dû essayer d'identifier *Gandum* ou *Gaudum prope Perusium*... Il aurait ainsi découvert que Pérouse se dit en latin *Perusia*, que *Perusium* est une mauvaise lecture pour *Pruginum* et que son moine augustin était tout simplement un moine du prieuré de Le-Gault-la-Forêt, à 9 kilomètres au sud de Montmirail, pas très loin de Provins, une dépendance de l'abbaye augustinienne de Notre-Dame-de-Vertus. » Je réponds : 1° Il est faux que Pérouse, dans le latin médiéval, ne se soit jamais appelée que *Perusia*. *Perusium* était tout aussi usuel. Salimbene ne dit pas autrement. La chancellerie pontificale, elle aussi, employait volontiers la forme neutre : témoin — pour ne citer qu'un exemple, — cette bulle *Flagitiosum Scelus* du 7 juin 1304, que l'entourage de Philippe le Bel avait quelque raison de bien connaître : *Actum Perusii viii idus junii*. M. Fawtier ignore tout cela. Quel dommage qu'il n'ait pas cherché à s'informer !

Mais puisqu'il tenait si fort à amender le texte, pourquoi n'a-t-il pas tout simplement corrigé *Perusium* en *Perusiam*? Restitution bien inutile, comme on vient de le voir, mais en elle-même parfaitement naturelle. Elle a répugné à sa prudence. Il a préféré lire *Pruvinum*. Cela est assez plaisant. 2° Il est exact, non que je n'avais pas cherché à identifier la patrie de frère *Gregorius*, mais que, malgré des recherches assez poussées, je n'y étais point parvenu. Mais voyez à quoi servent les critiques! J'ai repris ce grave problème et la chance cette fois m'a mieux servi. Selon toute apparence, *Gaudo* (car c'est ainsi qu'il faut lire le nom) n'est autre que Gualdo Cattaneo (Ombrie, *circondaria* de Spolète), où l'*Orbis Augustinianus* de Lubin (Paris, 1659) signale une maison d'ermîtes augustins (ce sont bien des frères, terme qui en revanche n'est guère usuel appliqué à des chanoines même réguliers). Gualdo n'est pas seulement proche de Pérouse; ses habitants s'étaient, en février 1251, soumis à la grande ville voisine<sup>1</sup>.

Et dame Claire, ou Chiara? M. Bloch, poursuit M. Fawtier, eût dû « chercher des textes latins où la vieille ville universitaire italienne est appelée « la Grasse » (visiblement M. Fawtier suppose que je n'en aurais pas trouvé). Il aurait ainsi découvert... que dame Chiara... était de Boulogne-la-Grasse dans le département de l'Oise. » Le surnom de Grasse attribué à Bologne est si généralement connu, il en est au surplus si ordinairement fait mention dans tous les ouvrages consacrés à cette ville, que je n'avais pas cru nécessaire d'encombrer par des références à ce détail toponymique des pages déjà trop pleines. L'idée en particulier ne me serait jamais venue qu'une pareille précaution fût utile vis-à-vis d'un érudit qui, comme M. Fawtier, doit avoir quelque familiarité avec l'histoire italienne. Mais il veut des textes. Je vais lui en fournir,

1. P. Pellini, *Dell' Historia di Perugia*, t. I, Venise, 1664, p. 260.

pris au hasard d'une recherche assez courte. Il les demanda latins. Il me pardonnera de préférer lui en offrir de français; c'est dans cette langue que pensaient Renaud de Roye et ses employés. Une cinquantaine d'années environ avant l'arrivée à la cour de France de notre malade, Philippe Mouskes montrait Jean de Brienne arrêté en Italie :

« Dont li rois d'Acre fu lonc tans

A Boulongne le Crase estans » (*Chron. rimée*, SS. XXVI, p. 794, v. 27 109-10)

et plus loin, Frédéric II qui

« Boulongne le Crasse assiege » (p. 817, v. 3056g).

Au siècle suivant, Froissart met en scène le roi de Chypre,

« qui estoit adonc a Bouloingne le Crasse »

et y réconcilia le pape et les Milanais (éd. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. VII, p. 318).

M. Fawtier placera-t-il dans l'Oise les séjours des deux rois orientaux, ou les faits d'armes du grand empereur ? Pourtant il a raison sur un point. Il existe bien dans l'ancienne châtelainie de Montdidier un village appelé Boulogne, qui, par une rencontre singulière et jusqu'ici inexplicquée, portait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle et porte encore aujourd'hui le même surnom que la grande ville de l'Émilie. Faut-il donc renoncer à savoir si la miraculée de Philippe le Bel était Italienne ou Picarde ? Je ne vois pour ma part aucun inconvénient à cette conclusion agnostique, qui ne modifierait guère mes calculs. Mais une raison assez forte n'empêche de l'admettre. Dame Chiara — décidément je lui conserve ce nom — reçut en aumône six livres. Pour une femme, même pauvre, qui n'eût fait que quelques lieues c'eût été beaucoup trop. L'examen des comptes montre que le caissier de l'Hôtel ne versait de pareilles sommes qu'à des voyageurs venus de loin.

On lit sous la plume de M. Fawtier un conseil très sage : avant de se lancer dans des considérations générales, dit-il, il faut vérifier. D'accord. Mais avant d'accuser ? Ici les vérifications étaient faciles. Comment dois-je expliquer que M. Fawtier ait négligé d'y procéder ?

Je ne veux pas trop contrister mon excellent camarade. Il y a des fautes dans mon livre, plus peut-être qu'il n'en a vu. Si j'énumérais toutes celles que j'ai relevées après coup, j'abuserais véritablement de l'hospitalité du *Moyen Age*. Je ne résisterai pourtant pas à la tentation de décharger ma conscience de deux graves négligences.

J'ai été beaucoup trop affirmatif — pour ne pas dire plus — au sujet de l'onction de Nominoë.

J'ai, par une absurde étourderie, omis de relever un texte des plus intéressants publié en 1907 dans la *Revue des traditions populaires* (p. 29-30). C'est une lettre royale, de décembre 1353, constatant le relâchement par le bailli de Gisors, d'un certain Jean de Lions<sup>1</sup> accusé — injustement, peut-être — d'avoir dit qu'Édouard III était le vrai roi de France parce qu'il guérissait les écrouelles. Voilà, n'est-il pas vrai, un jour curieux ouvert sur la conception que se faisait de la royauté le « Français moyen » du xiv<sup>e</sup> siècle et par là même sur cette « âme » du moyen âge que M. Fawtier et moi, par des moyens peut-être différents, nous nous attachons à scruter ?

Marc BLOCH.

---

1. Un Jean de Lyon fut sergent d'armes et maître de l'artillerie de Jean le Bon et du Régent (voir notamment Delachenal, *Histoire de Charles V*, références citées à l'index du t. II). L'homme relâché (sur l'ordre du roi, semble-t-il) par le bailli de Gisors et cet artilleur faisaient-ils un seul et même personnage ? Cela ne paraît pas très probable.

## COMPTES RENDUS

---

Édouard PHILIPON. — **Les Peuples primitifs de l'Europe méridionale, recherches d'histoire et de linguistique.** — Paris, Leroux, 1925, in-8°, 328 pages.

Les grandes découvertes linguistiques du XIX<sup>e</sup> siècle, non moins que les fouilles archéologiques, ont permis de renouveler presque entièrement nos connaissances sur les populations anciennes de l'Europe. Caspar Zeuss, Karl Muellenhoff, O. Schrader, Aug. Fick, Hermann Hirt, Kretschmar, pour ne rappeler que quelques noms entre beaucoup, se sont illustrés dans cet ordre de recherches, en Allemagne. En France, les travaux de d'Arbois de Jubainville et de Camille Jullian sont bien connus. M. E. Philipon n'en a pas moins repris la question, en excluant seulement de son étude les Germains, les Baltes et les Slaves. Si, sur nombre de points de détail, il se rencontre avec ses prédécesseurs et ses contemporains, il n'en a pas moins produit une œuvre tout à fait originale. Non seulement il a scruté à nouveau les historiens antiques, ou plutôt les menus débris qui nous sont restés de leurs écrits, mais encore et surtout il a appliqué avec plus de rigueur et de hardiesse la méthode qui cherche dans les noms de rivière des renseignements que les textes nous refusent sur l'habitat premier et les migrations des peuples.

Les chapitres consacrés aux Thraces et aux Phrygiens (chap. I), aux Égéens, aux Pélasges de la mer Égée et d'Italie (chap. II), aux Hellènes (chap. III), aux Illyriens (chap. IV), aux Macédoniens (chap. V), aux Italiotes (chap. VI), aux Ligures mêmes (chap. VII), ne nous retiendront pas, quoiqu'on trouve à chaque page quantité d'observations suggestives<sup>1</sup>. Il importe, en effet, d'attirer l'attention

1. Ainsi l'auteur distingue les Tursanes, d'origine lydienne, qui firent la conquête de l'Italie, vers l'an mil avant notre ère, des Étrusques qui, pour lui, sont les Aborigènes de l'Italie centrale (p. 78, 115, 122, 316). Les Albanais ou Chkipetars, qu'on rattache à tort aux Illyriens, sont en réalité des Baltiques (p. 208, 287). Cette dernière remarque s'autorise du fait que l'albanais se sépare linguistiquement

sur les chapitres VIII à XI, consacrés aux Ibères et aux Celtes, chapitres qui constituent l'attrait du volume. L'auteur y reprend la thèse qu'il avait posée dès 1909 dans l'ouvrage intitulé : *Les Ibères*. Selon lui, l'importance des Celtes a été très exagérée. Même en Gaule, l'hydronymie leur doit peu de choses (p. 298). En revanche, on n'a pas rendu justice aux Ibères. Ils ont joué un rôle de premier ordre, non seulement en Espagne, mais en Gaule et en Italie. Une erreur invétérée a contribué à fausser toute leur histoire. On a voulu les confiner en Espagne et ne voir qu'eux dans cette péninsule. Il faut, au contraire, les distinguer soigneusement des Tartesses du Sud de l'Espagne, qui sont des Égéens. Les Ibères sont des Indo-Européens (p. 160), proches parents des Ligures et des Illyriens et, comme eux, venus du centre de l'Europe. « Ils ont ouvert la marche » (p. 294-295), se dirigeant, les uns, les Ibéro-Sicanes, vers l'Italie « vers le milieu du second millénaire avant notre ère ». Les autres, les « Ibères proprement dits », s'installèrent entre la forêt Hercynienne, le Rhin, la mer du Nord. De là, ils passèrent en Grande-Bretagne, puis envahirent la Gaule et l'Espagne. Ils firent la conquête du dernier pays sur les Tartesses, sur les Euskariens (Basques), non Indo-Européens. Mais vers 450 avant notre ère, les Ligures chassèrent les Ibères du pays entre les Alpes et le Rhône, et les Celtes qui, au <sup>vi</sup> siècle, s'étaient établis entre le Rhin et la Seine (p. 183), puis entre la Seine et la Garonne (p. 185) pénétrèrent en Espagne (<sup>v</sup> siècle ?) où ils se mêlèrent, mais en petit nombre, aux Ibères. A cette date, il y avait de longs siècles que la domination ibérique en Italie avait été submergée par les flots de nouveaux venus, Ligures (Sikèles), Italiotes (Ombriens, Osques, Latins), Tursanes, Hellènes, Celtes.

M. E. Philipon aurait réussi à replacer à son rang, qui est le premier, un grand peuple indo-européen, les Ibères, victime de l'histoire, victime aussi des érudits qui, jusqu'à lui, n'ont su

du groupe occidental des Indo-européens du groupe *centum*, pour se rattacher au groupe *satam*. L'observation avait déjà été faite et avait amené les linguistes à rattacher l'albanais au thrace, ce qui est plus vraisemblable que l'hypothèse de M. Philipon. Quant à la distinction de l'étrusque et du tursane, les récentes découvertes lui sont peu favorables. Le tursane s'apparente certainement au lydien et cette langue, tout comme l'étrusque, n'est pas indo-européenne (voy. Littmann, *Lydian Inscriptions*, 1919; H. Pedersen, dans *Journal of comparative Philology*, t. I, 1919, p. 48-54). La distinction de l'étrusque et du tursane semble donc chimérique.

ni reconnaître son importance, ni retracer ses destinées. La conviction de l'auteur est profonde, sa démonstration, appuyée sur toutes les ressources offertes par l'histoire, l'archéologie, la linguistique surtout, ne laisse pas d'être impressionnante. On aimerait à être persuadé. Mais, après avoir écouté ce savant plaidoyer, on se ressaisit. L'historien exige qu'on lui présente autre chose que des arguments contestables de grammaire comparée pour reconstituer l'histoire perdue d'une race humaine.

Si peu instruit qu'il soit en linguistique, il n'ignore pas que les linguistes déclarent ne rien savoir de certain sur l'ibérique. Si nos connaissances en celtique sont peu étendues, elles le sont moins encore en ligure et en illyrien. Que dire de l'« égéen » dont M. Philipon parle comme s'il en pouvait savoir quelque chose ! Les historiens de l'Antiquité ne nous attestent la présence des Ibères qu'en Espagne, en Gaule au sud de la Garonne et, avec un mélange de Ligures, des Pyrénées orientales aux bouches du Rhône ; en Italie, les Sicanes de Sicile seraient également des Ibères. De quel droit imaginer des Ibères entre la Garonne et le Rhin, en Germanie, en Grande-Bretagne ? La seule raison valable, c'est que des noms de rivière d'Espagne se retrouvent, ou semblent se retrouver en Gaule, en Germanie, en Italie. Il est vrai. Mais, sans parler du rôle du hasard, qui est peut-être prépondérant en ces sortes d'affaires, il ne faut jamais perdre de vue que le nord et le centre de l'Espagne ont été occupés pendant un grand nombre de siècles par les Celtes qui s'y trouvaient depuis le v<sup>e</sup> siècle et peut-être depuis longtemps. Précisément, la plupart des noms de rivière et de villes sur lesquels s'appuie M. Philipon ont une apparence celtique. A plus d'une reprise, l'auteur ne se tire d'une difficulté qu'en admettant que les Gaulois ont celtisé des noms ibériques (ou ligures) antérieurs : ainsi *Conimbriga* (Coimbra), qui serait pour un ibérique *Cominbri* (p. 180), *Auturicum* (Chartres), *Avaricum* (Bourges) qui seraient ibériques, parce que les Gaulois ne formaient pas de noms de villes sur des noms de rivières (p. 188), affirmation ou plutôt pétition de principe audacieuse, *Matiscon* (Mâcon) pour le ligure *Matascon* (p. 221) ; en Italie, le nom de Bergame serait un hybride,

1. Il n'a pas d'« existence linguistique », dit C. Autran dans Meillet et Cohen, *Les langues du monde*, p. 306. Cf. G. Glotz, *La civilisation égéenne*, p. 422.

2. Les descendants des Silures, soi-disant d'origine ibérique, les Sud-Gallois parlent celtique.



moitié ligure, moitié gaulois (p. 209). Le nom de Léman serait une forme « celtisée ».

La confiance de l'auteur dans la phonétique de langues mal connues ou inconnues est déconcertante<sup>1</sup>. Il refuse au celtique ou au ligure tel ou tel mot sous prétexte qu'il renferme une voyelle ou un suffixe que possède l'ibérique! Il ne se demande pas une seule fois si le celtique, par exemple, qui s'étendait, au m<sup>e</sup> siècle, des bouches du Tage aux bouches du Danube, n'avait pas des variétés dialectales, auquel cas bien des rapprochements ou des exclusions se fondent sur le néant.

Le fanatisme ibérique de l'auteur en vient au point de déclarer ibérique tel chef-lieu d'un peuple incontestablement celtique. Ainsi il n'hésite pas à déclarer ibérique Vesunna, capitale des Petrucorii, peuple incontestablement celtique. Chez les Gaulois, contrairement aux Ibères, aux Illyriens, aux Ligures, c'était le peuple qui donnait le nom à la ville et non l'inverse (p. 294). Il est bien vrai qu'aujourd'hui, on dit Paris et non Lutèce, mais c'est un usage relativement récent, car les premiers exemples n'en remontent pas plus haut que le m<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il n'est que trop certain que, à l'époque de l'indépendance gauloise, les Bituriges appelaient leur capitale Avaricum, les Arvernes, Gergovie, les Éduens, Bibracte. Il est vrai qu'on peut prétendre que les peuples celtiques ont pour chefs-lieux des villes non celtiques : l'esprit de paradoxe ne recule devant rien.

Pour diminuer l'importance de l'élément celtique, qui gêne l'ibérique, en Gaule, en Espagne, en Italie, M. Philipon remarque que les noms de villes celtiques se terminent en *dun*, *briga*, termes qui s'appliquent à des forteresses. Il en vient à se représenter ces vainqueurs farouches comme vivant dans ces repaires sans oser en sortir, par peur des nations vaincues. Ici, l'esprit de système touche au comique.

Enfin, l'auteur est sans défense devant les traditions populaires et les calculs chronologiques des Anciens. L'acropole d'Athènes serait l'œuvre des Pélasges (p. 34). Cela n'a-t-il pas autant de valeur que l'attribution aux Sarrasins des remparts romains par nos ancêtres du Moyen Age? Enfin, je demeure stupide de voir l'auteur s'appuyer à maintes reprises (p. 56, 114, 117, 306, 316) sur les calculs de Caton pour fixer l'arrivée des Ombro-Latins

1. Non moins déconcertante, sa foi dans la valeur des transcriptions grecques et latines de noms barbares (p. 209).

dans la région de Pérouse à la date de 1135, ou s'autoriser (p. 71-72) de la Chronique d'Eusèbe pour placer au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle l'arrivée des Grecs dans le Péloponèse! On est tenté, à certains moments, de retourner contre l'auteur le jugement « cascade d'hypothèses » qu'il applique (p. 182, note 3) à une théorie de notre commun maître d'Arbois de Jubainville. Et l'on reprend le petit livre de M. Georges Dottin<sup>1</sup>, et on relit avec soulagement cet exposé sec, précis, où toute la frondaison parasite des hypothèses anciennes ou modernes est impitoyablement bannie. On se persuade qu'on ne sait pas grand chose de l'histoire la plus ancienne des peuples de l'Europe, mais on éprouve un sentiment de sécurité pour le placement du petit capital de connaissances positives qu'on en retire.

Néanmoins, il y aurait une cruelle injustice à terminer ce compte rendu par une simple fin de non recevoir. M. Philipon a eu le tort de vouloir expliquer *obscurum per obscurius*. Il est probable qu'il nous présente un roman ibérique, comme d'autres un roman ligure. Il est douteux qu'il réussisse à transmettre à beaucoup la conviction qui l'anime, mais il n'est pas une page qui ne mérite l'attention. C'est tout le contraire d'un livre négligeable<sup>2</sup>.

Ferdinand Lot.

---

**J.-B. BURY. — History of the later roman Empire from the death of Theodosius I to the death of Justinian (A. D. 395 to A. D. 565).** — London, Macmillan, 1923, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage constitue le meilleur exposé d'ensemble que nous possédions sur les derniers temps de l'Empire romain en Occident et sur sa prolongation orientale jusqu'à la mort de celui qui fut vraiment le dernier empereur romain, Justinien. Pour circuler dans le fouillis des événements qui s'entassent entre les années 395 et 565, on ne saurait trouver de guide plus averti et plus prudent que M. Bury. On éprouve à se confier à lui un véritable sentiment de sécurité. Cependant, si M. Bury chemine sûrement, il ne va pas toujours droit au but. De temps à autre, il s'aperçoit qu'il a oublié

1. *Les anciens peuples de l'Europe* (1916).

2. Un index fait cruellement défaut. Faute de ce répertoire des noms de rivières, de montagnes, de peuples, l'ouvrage est d'une consultation difficile.

quelque chose et il retourne le chercher. Ainsi, après avoir retracé au chapitre VII les règnes de Théodose II et de Marcien, de 408 à 457, il trace un tableau de la géographie des Balkans et de l'empire d'Attila (chap. IX), nous ramenant assez fortement en arrière.

Autre exemple. Dans son récit de l'agonie de l'Empire en Occident, M. Bury s'arrête brusquement à la mort de Ricimer en 472 (p. 341), passe à l'histoire de la Gaule jusqu'à l'avènement de Clovis en 481, puis écrit le grand chapitre *Church and State*, entame (p. 389) le récit du règne de Zénon en Orient, et soudain, retourne en Occident : six pages (p. 404-410) lui suffisent pour expédier la révolte des armées en 476, la fin de l'Empire, le gouvernement d'Odoacre. Aucune vue d'ensemble sur les causes de la disparition de la puissance romaine en Occident, aucune tentative pour exposer les motifs du maintien de cette autorité en Orient. Évidemment, une erreur de plan a entraîné une lacune regrettable. Au tome II, on s'étonne de voir à la fin, comme chapitre XXIV, une étude, qui est la bienvenue, sur l'historien Procope. Sa place était naturellement en tête du volume, dans un tableau d'ensemble des sources.

Au reste, d'une façon générale, le déclin de la *Romania* n'est pas présenté d'une manière suffisamment nette. La pensée de l'auteur, d'ordinaire lucide, a peut-être été obscurcie sur ce point par une fausse doctrine touchant la valeur de la *Notitia dignitatum*. Dans un mémoire publié par lui dans le *Journal of the roman studies* (vol. X, 1920, p. 133-154), M. Bury s'est persuadé que ce document date, non de la fin du IV<sup>e</sup> siècle (comme le veut entre autres O. Seeck), mais renferme des additions écrites jusqu'en 428, et même 437 en Occident. Or, ce texte énumère des centaines de corps de troupes dont le total ne pouvait être inférieur à 400 000, 500 000, voire 600 000 hommes. Comment s'expliquer qu'un Empire défendu par des armées aussi nombreuses ait pu succomber sous les coups de Barbares dont l'effectif est peu élevé (M. Bury le montre lui-même, p. 104) ?

La vérité, c'est que la *Notitia* n'a qu'une valeur théorique : les bureaux de Ravenne et de Constantinople n'effacent jamais les corps disparus. Passé 408 (assassinat de Stilicon), en tout cas après la mort d'Honorius (423), il ne semble pas qu'il y ait encore des Romains dans l'armée au service de Rome. Dans le dernier demi-siècle de son existence, il n'y a plus comme combattants que des Goths, des Huns, des Alains, et, depuis 470 environ, de petits peuples venus du Danube, Skyres, Rugues, Hérules : ils com-

posent la dernière armée « romaine », celle dont la révolte met fin à l'Empire d'Occident. Dans la réalité, l'Empire n'a plus eu en Occident que des auxiliaires barbares, et en petit nombre, plus les « fédérés ». Quand ceux-ci se furent rendus indépendants et que les auxiliaires eurent réclamé en Italie le partage des terres, l'Empire cessa d'exister <sup>1</sup>.

Le tome II est consacré, à vrai dire, au seul Justinien. On aurait bien tort de croire qu'il est moins original que le tome premier. Un byzantiniste aussi consommé que M. J.-B. Bury peut émettre des vues personnelles, même après Charles Diehl et Hodgkin. Ce volume est un compendium précieux et sûr.

D'une manière générale, on peut regretter que l'exposé de l'éminent historien, toujours limpide, manque de couleur et de vivacité. On aimerait trouver de temps à autre de ces phrases qui, dans un raccourci saisissant, embrassent un personnage ou une époque. M. Bury se contente d'exposer les faits et de les apprécier dans une langue claire, simple, dépouillée de toute affectation. C'est déjà un très beau mérite. Cette œuvre magistrale mériterait d'être traduite en français.

Ferdinand Lot.

---

Hervé DU HALGOUET. — **Le Duché de Rohan et ses seigneurs, accompagné d'une carte et de notices sur les principales seigneuries du fief.** — Saint-Brieuc-Paris, 1925, un vol. in-8°, 308 pages.

M. H. du Halgouet a donné une suite à l'intéressant ouvrage signalé déjà par le *Moyen Age* <sup>2</sup>. Cette deuxième partie est consacrée à la description de l'administration et des finances d'une grande seigneurie aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

L'antique vicomté érigée en duché par Henri IV, se compose des six châtellenies de Rohan, Gouarec, Loudéac, La Chèze, La Trinité, Pontivy. Les trois premières représentent ce qui reste de la vicomté de Rohan, les trois dernières correspondent à l'ancienne châtellenie de La Chèze, sortie du Porhoët. La capitale de ce petit État est Pontivy qui, au point de vue judiciaire, relève directement du Par-

1. Regrettons encore que le gouvernement de Théodoric l'Ostrogoth en Italie ait été sacrifié : on ne lui consacre que les p. 453-469.

2. Tome XXVI, année 1924-25, p. 96.

lement de Bretagne. Sous Louis XIII, Henri de Rohan, chef du parti calviniste, voit tous ses biens confisqués (1627). Son héritière épouse (1645) Henri Chabot, marquis de Sainte-Aulaye, lequel « dansait parfaitement bien » (p. 31). Un brevet de Louis XIII garantit à la postérité, qui devait professer le catholicisme, les prérogatives réservées à la maison de Rohan.

Le chapitre II (p. 41-107) est consacré au *Domaine*, c'est-à-dire à la réserve seigneuriale, terres de labour, bois, moulins ; tout est affermé par bail à convenant pour les terres (p. 42 à 260). Dans le chapitre III, intitulé *Le Fief* (p. 108-258), l'auteur étudie à la fois les tenures roturières (p. 108) et les terres nobles (p. 138). Mieux eût valu les distinguer. Bien que l'usage, au xviii<sup>e</sup> siècle, soit de qualifier, par politesse, « vassaux », les simples censitaires, leur condition sociale et leurs redevances diffèrent toujours profondément de celles auxquelles sont assujetties les terres nobles. Le chapitre IV traite des *Revenus* de la seigneurie. La destruction pendant la Révolution, de la chambre des comptes du duché, établie à Blain, nous a privés de renseignements précieux pour le dernier siècle de l'existence du duché (p. 258). Cependant, nous pouvons avoir une idée partielle du budget de cette seigneurie (pour les châellenies de Rohan, Gouarec et Pontivy), grâce à la saisie des comptes du régisseur Le Barre, opérée le 30 juin 1791. Le rendement moyen et net est de 62561 livres (p. 275). Le chapitre V (p. 277-303) est consacré à la fin du Duché (1791-1802). L'ouvrage se termine par deux appendices où il est traité des abbayes de Bon Repos et de Lantenac.

L'impression que l'on retire de la lecture de ce livre est que le régime féodal, qui se poursuit sous le couvert de la monarchie du xv<sup>e</sup> siècle au xviii<sup>e</sup> siècle, est vermoulu. Le duc ne réside presque jamais et laisse crouler ses châteaux, sauf Pontivy. L'antique sénéchal est devenu un simple intendant ou un régisseur. Les hautes et basses justices, qui s'intéressent entre les plaideurs et le parlement de Bretagne, sont horriblement gênantes et dispendieuses. Les droits dits féodaux ne rapportent plus rien : aussi les aveux et dénombremens mentionnent-ils un nombre de plus en plus réduit de fiefs : j'en ai relevé 293 dans la déclaration de 1638, 224 seulement dans celle de 1682 (p. 139-156). Les montres des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles en accusent bien davantage (p. 156-157). Quant aux terres roturières, leur produit semble immuable. Les moulins afféagés ne rapportent presque rien. Même dans le « domaine » ou réserve, les baux à convenant donnent un revenu qui n'augmente

pas. La corvée a disparu ou est rachetée (p. 41-45). Ce qui rapporte vraiment dans le « domaine » est la forêt. Malheureusement, les propriétaires bretons exploitent mal : par avidité ou imprévoyance, ils ne laissent pas le temps au taillis de devenir futaie et font des coupes prématurées (p. 80).

La vie ecclésiastique donne, elle aussi, une impression de vétusté. Les moines passent leur temps à quereller leurs abbés et à engager d'interminables et vains procès. Les vocations, d'ailleurs, se font rares et le nombre des religieux en chaque maison tombe à un chiffre insignifiant.

En somme, il n'y a pas de vie locale. L'absentéisme du seigneur, qui ne quitte pas Versailles, a contribué à la faire disparaître. On ne s'étonnera pas que la haute noblesse, qui a coupé ses attaches avec le sol natal, soit si facilement balayée lors de la tempête révolutionnaire.

Ferdinand Lot.

---

**Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves.** — Paris, Édouard Champion éditeur, 1925, in-8° de xii-740 pages.

En dédiant un volume de *Mélanges* à M. F. Lot, ses amis et élèves ont voulu donner un témoignage public de sympathie et d'admiration non seulement à l'érudit, dont la curiosité, servie par une science étendue, a abordé les problèmes les plus difficiles de l'histoire médiévale, mais encore et surtout au maître qui par son enseignement à l'École des Hautes-Études et à la Faculté des Lettres de Paris a exercé depuis 25 ans une influence profonde sur de nombreuses générations d'élèves.

L'enseignement de M. F. Lot à l'École des Hautes-Études est le type achevé du séminaire d'études historiques dont on a si souvent parlé, mais qu'on a plus rarement réalisé. L'auteur du compte rendu se permet de rappeler, à titre de souvenir personnel, que les conférences de 1908-1909 et 1909-1910 sur l'histoire de la Bretagne pendant le haut moyen âge ont été le point de départ de toute une série de travaux personnels du maître et des élèves qui ont abouti à une refonte complète du tome premier de *l'Histoire de Bretagne* de la Borderie. Si ce résultat a été atteint c'est parce que le maître, grâce à sa connaissance de la linguistique et du folklore celtiques, à sa critique avertie des documents hagiographiques, à son sens

profond de la civilisation du haut moyen âge, avait su dominer le sujet, suggérer à ses auditeurs des aperçus nouveaux, les diriger sans briser leurs initiatives en acceptant même avec satisfaction les objections et les contradictions qui lui paraissaient comme une preuve de la vie et de l'activité de la conférence.

Les élèves de M. Lot qui ont eu l'initiative des *Mélanges* ont voulu qu'on retrouvât dans l'ouvrage qui lui était offert cette variété de préoccupation et cet imprévu des idées qui rendent son enseignement si pénétrant. M. Lot s'est attaché spécialement à l'histoire du haut moyen âge c'est-à-dire de la période qui s'étend de la dissolution de l'Empire romain à la cristallisation de la féodalité et à l'affermissement de la monarchie capétienne. Un motif d'ordre élevé, et non un caprice d'érudit a déterminé sa préférence : une civilisation s'est formée pendant cette période et c'est un spectacle d'un haut intérêt pour un historien qui est en même temps un sociologue. Aussi les *Mélanges Lot* sont-ils surtout consacrés à l'histoire du haut moyen âge, et les auteurs n'ont que rarement dépassé la fin du xiii<sup>e</sup> siècle.

L'article de M. Vendryes sur *Pharamond, roi de France, dans la tradition irlandaise* est un hommage rendu au celtisant. Les résultats de ce curieux mémoire sont négatifs : la mention du roi Pharamond dissimulée sous le nom de l'ermite « Formenus » dans la légende du roi Dathi n'est pas antérieure au ix<sup>e</sup> siècle ; elle est par conséquent dénuée de valeur historique.

Une seconde contribution à l'histoire mérovingienne est donnée par M. Louis Halphen qui consacre quelques pages à *Grégoire de Tours, historien de Clovis*. Ses conclusions sont sévères, les chapitres de *l'Histoire des Francs* sur Clovis ne sont que de « simples fantaisies d'homme de lettres doublé d'un homme d'église ».

M. l'abbé H. Netzer, au contraire, a voulu faire œuvre constructive. En réunissant des textes d'une autorité incontestable, et notamment des canons conciliaires, il a restitué assez heureusement la physionomie du clergé rural du v<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle.

C'est une question capitale de l'histoire religieuse de la Suisse que M. Paul E. Martin a abordée dans son étude sur *Les sources hagiographiques relatives aux saints Placide et Sigebert et aux origines du monastère de Disentis*, car, comme le fait remarquer l'auteur des *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, « ce monastère serait la plus ancienne des abbayes bénédictines qui existent actuellement en Suisse s'il était établi, comme le veut la

tradition, que sa fondation remonte à 614 ». Malheureusement le mémoire très fouillé de M. Martin montre que les documents hagiographiques ne peuvent être utilisés pour l'histoire de cette fondation.

M. F. Lot a écrit plusieurs mémoires sur la transformation des *civitates* en évêchés et sur leur développement pendant le haut moyen âge. Deux collaborateurs des *Mélanges*, M. L.-H. Labande et l'auteur du compte rendu, suivant ses traces, ont essayé de débrouiller, l'un l'histoire de l'église de Marseille à l'époque carolingienne, dans un article approfondi où les données de l'archéologie viennent compléter d'une manière heureuse la pauvreté des textes, l'autre les origines de l'évêché de Nice et les circonstances dans lesquelles a disparu celui de Cimiez. Quant à l'article magistral de M. Léon Levillain sur *Le vocable de la cathédrale de Paris à l'époque franque*, on peut dire qu'il renouvelle les idées traditionnelles, au sujet de cette cathédrale pendant les époques mérovingienne et carolingienne.

L'histoire bretonne à laquelle M. Lot a consacré un beau livre<sup>1</sup>, est représentée dans les *Mélanges* par une étude critique de M. R. Fawtier, l'éditeur de la *Vie de saint Sanson*, sur Ingomar, historien du roi Judicaël, et un article de M. René Merlet sur *l'Origine de la famille des Bérenger, comtes de Rennes et ducs de Bretagne*.

M. Jean Marx nous conduit dans une province voisine, la Normandie, pour reprendre la question controversée des rapports entre les deux grands historiens normands, Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges.

De la Normandie nous passons avec M. François L. Ganshof en Artois. Sa contribution porte aussi sur la critique des sources narratives. Sous un titre trop modeste : *A propos de la chronique de Lambert d'Ardres*, c'est un examen ample et serré de ce document, capital pour l'histoire du Nord de la France au XIII<sup>e</sup> siècle, qu'est *l'Histoire des comtes de Guines*, mais qu'un travail hypercritique de M. Wilhelm Erben a entrepris récemment de ruiner. M. Ganshof restitue au curé d'Ardres son autorité momentanément ébranlée.

M. J. Calmette nous entraîne en Catalogne dans un bel article de synthèse sur *La formation du sentiment national dans la Marche d'Espagne au IX<sup>e</sup> siècle*. M. L. Barrau-Dihigo nous transporte de l'autre côté des Pyrénées. Son étude sur *Deux traditions musul-*

1. *Mélanges d'histoire bretonne (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*. Paris, H. Champion, 1907, in-8 de 478 pages.



*manes relatives à l'expédition de Charlemagne en Espagne* aboutit à des résultats négatifs : les chroniqueurs musulmans ont tout simplement utilisé les Annales carolingiennes.

Le règne de Charles le Chauve a retenu pendant de longues années et il retient encore l'activité de M. F. Lot. Dès 1900 le savant professeur avait entrepris de publier les *Annales* de ce règne. M. Maurice Prou, qui, de son côté, s'est chargé de l'édition des diplômes du souverain, a tenu à ce que les *Mélanges* conservassent un souvenir de cette collaboration intellectuelle en publiant le privilège de Charles le Chauve pour Sainte-Colombe de Sens du 5 décembre 847 et en accompagnant la publication d'un examen critique approfondi.

On remarque en parcourant la *Bibliographie* méthodique des œuvres de M. F. Lot, dressée par MM. Halphen et Fawtier en tête du volume, que l'histoire économique occupe une part de plus en plus considérable dans ses travaux. Elle est largement représentée dans les *Mélanges*. M. H. Pirenne tout d'abord a donné un article très suggestif sur *Le fisc royal de Tournai* où il montre par un exemple précis combien « la concordance de l'organisation domaniale du haut moyen âge avec celle du Bas Empire a été intime ».

M<sup>rs</sup> E. Lesne s'est contenté d'un travail de défrichage et de critique textuelle ; mais comme ses efforts se sont portés sur un texte capital pour la connaissance de la vie économique des monastères au ix<sup>e</sup> siècle et qu'il a véritablement restitué le texte des statuts d'Adalhard, abbé de Corbie, sa contribution est d'importance.

M. E. Perrin s'est attaché à déterminer avec précision la condition des terres dites « *ancingae* ». Ce terme désigne non seulement une mesure, mais un lot de terre labourable de caractère spécial. On le trouve surtout usité dans le nord-est de la France. L'article de M. Marc Bloch : *Les transformations du servage à propos de deux documents du XIII<sup>e</sup> siècle dans la région parisienne*, est le commentaire de deux actes bizarres, mais instructifs pour l'histoire de l'évolution du servage.

Parallèlement à ses études sur l'histoire proprement dite, M. F. Lot a toujours consacré une partie de son activité à l'histoire littéraire du moyen âge. Le problème de l'élément historique dans les chansons de geste l'a particulièrement préoccupé. Lorsque M. Joseph Bédier a publié en 1907 le premier volume de ses *Légendes épiques*, il s'est fait un devoir de rappeler que M. Lot avait suivi ses recherches sans relâche jour par jour pendant quatre

années. Aussi a-t-il tenu à s'associer à l'hommage rendu à l'auteur de *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée*, de *Gormond et Isembard* et de *L'élément historique de Garin le Lorrain*. Ses *Remarques sur vingt passages difficiles de la Chanson de Roland* montrent que les précédents éditeurs ont eu souvent tort de modifier le texte donné par le manuscrit d'Oxford. Dans bien des cas, il suffisait de le comprendre. L'article de M. Bédier est une excellente leçon de critique textuelle. C'en est une aussi que nous donne M. Mario Roques dans un article spirituel et pénétrant intitulé : *Pour le commentaire d'Aucassin et Nicolette « esclavier le cuer »*.

M. A. Jeanroy publie le texte critique — avec une traduction — d'*Un sirventès politique de 1230* et montre qu'il se rapporte à une expédition tentée à cette date par le roi d'Angleterre en France.

On peut rapprocher de ce mémoire celui de M. Émile Chatelain sur la Cantilène de Lantfrid et Cobbon, bien que ce poème soit écrit en latin et date de l'époque carolingienne; mais c'est aussi une restitution critique d'un texte historique.

C'est à la « matière bretonne » que M. Lot est attaché de préférence. Ses élèves ne l'ont pas oublié. « *Le roman en prose de Perceval* » par M. Albert Pauphilet est une étude de fine critique littéraire destinée à réhabiliter une œuvre trop dédaignée. M<sup>me</sup> Myrrha Lot-Borodine a écrit des considérations pleines de vues élevées sur *Le double esprit et l'unité du Lancelot en prose*.

L'ouvrage contient encore trois autres mémoires sur l'histoire littéraire : une *Notice sur le Livre des trois eages de Pierre de Choynet*, par M. Pierre Champion, accompagnée de reproductions de superbes miniatures contenues dans un manuscrit de la bibliothèque de la fondation Smith-Lesouëf; une biographie approfondie du philosophe Simon de Faversham, par M. F.-M. Powicke et une belle étude de M. Charles H. Haskins sur les ouvrages grammaticaux de Gautier d'Ascoli, qui enseignait à Naples au xiii<sup>e</sup> siècle. Ces deux derniers mémoires sont en anglais.

L'amusant mémoire de M<sup>me</sup> D. L. Mackay sur *Le système d'examen du XIII<sup>e</sup> siècle d'après le De conscientia de Robert de Sorbon* touche également à l'histoire littéraire. L'érudite américaine essaie de montrer comment on passait les examens au xiii<sup>e</sup> siècle devant l'Université de Paris.

La curiosité de M. Lot s'étant progressivement élargie — on s'en aperçoit rien qu'à feuilleter sa bibliographie — il fallait que les *Mélanges* reflétassent un peu cette tendance.

L'histoire byzantine, dans laquelle M. F. Lot a fait quelques

excursions, fournit la matière de deux solides études. L'une est de M. Gabriel Millet sur *L'Origine du logothète général, chef de l'administration financière à Byzance*. Dans la seconde, qui est intitulée *Notes sur les Catalans dans l'Empire byzantin pendant le règne de Jacques II*, M. Constantin Marinesco, professeur à l'Université de Cluj, montre que c'est sous ce roi que les entreprenants marchands des ports catalans ont réussi à prendre rang à Constantinople.

Un autre savant roumain, M. N. Jorga, décrit dans une brillante synthèse l'attitude du monde musulman à l'égard des usages, des mœurs et de l'état d'âme apportés par les envahisseurs chrétiens, les croisés.

A l'histoire anglaise se rattachent un curieux mémoire de miss A. Elizabeth Levett (*Baronial Councils and their relation to manorial courts*), où l'auteur examine une des causes de la décadence de la juridiction féodale connue sous le nom de « manorial court », et une dissertation approfondie de M. Charles Bémont sur la célèbre bulle *Laudabiliter* où l'on voit un pape, Hadrien IV, autoriser en 1155 la conquête de l'Irlande par le roi Henri II.

C'est un document non moins fameux dans l'histoire du Saint-Siège qui fait l'objet du beau mémoire de M. E. Jordan : *Henri VI a-t-il offert à Célestin III de lui faire hommage pour l'Empire?* Il s'agit de la *Deliberatio super facto imperii de tribus electis* dans laquelle Innocent III discute les titres à l'Empire des trois candidats Otton de Brunswick, Philippe de Souabe et Frédéric II. M. Jordan s'est attaché à élucider un passage obscur de ce document, « celui dans lequel Innocent III raconte comment l'empereur Henri VI demanda à son prédécesseur Célestin III l'investiture de l'Empire ». Il n'est pas besoin d'insister pour faire apparaître l'intérêt que présente une telle discussion pour l'histoire des rapports de la papauté et du Saint Empire.

Avec M. l'abbé H. X. Arquillière, nous demeurons sur le terrain des idées relatives à la nature du pouvoir pontifical. L'érudite professeur à l'Institut catholique de Paris montre l'influence qu'ont jouée les idées augustinienne de paix et de justice depuis Grégoire IV (827-844) pour déterminer les papes à intervenir dans la vie politique au milieu du désarroi qui a suivi la mort de Charlemagne.

Les amis et élèves de M. F. Lot n'ont pas oublié que son enseignement s'étend aux sciences auxiliaires de l'histoire. M<sup>me</sup> O. Dobiasche Rojdestvensky a écrit un article ingénieux sur les origines

de l'écriture dite gothique. M. Ph. Lauer a donné une description détaillée et un historique minutieux d'un manuscrit carolingien fameux, le psautier du président Bouhier, conservé à la Bibliothèque universitaire de Montpellier.

La diplomatique, à laquelle M. Prou a consacré le mémoire cité plus haut, nous vaut un article de M. Alain de Boüard sur l'acquisition de l'hôtel de Nesle. L'examen approfondi de l'acte de vente de 1311 permet à l'auteur des *Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet* de faire quelques remarques originales sur la valeur exécutoire des actes notariés au début du xiv<sup>e</sup> siècle.

La toponomastique sur laquelle M. Lot a publié plusieurs articles pénétrants fait l'objet d'un article de M. Clovis Brunel, qui est un modèle de précision : *Saint-Chély, étude de toponymie*. Ce vocable, qui est celui de trois communes de l'Aveyron et de la Lozère, rappelle non *sanctus Hilarius*, mais *sanctus Hilarus* qui est honoré en Gévaudan. Bien curieux est l'article de M. Ch. Samaran qui touche à la fois à la toponomastique et au folklore. Il y est question de deux notices de 1136 et 1137 relatives à l'abbaye de Bonnefont en Comminges qui contiennent dans la description des limites d'un territoire donné la mention d'un « *quercus genescher* ». M. Samaran y voit un chêne fée en adoptant l'opinion de M. A. Thomas qui fait dériver *genesquer* de *Diane* au sens de démon des forêts.

A l'héraldique se rattache un beau travail de MM. Prinnet sur les armoiries françaises dans le *Clipearius Teutonicorum* et à l'archéologie une étude de M. Paul Deschamps sur les tables d'autel de marbre dans le midi de la France. Cet important mémoire, accompagné de nombreuses planches, contient en même temps la solution d'un problème liturgique, l'auteur montrant que les lobes qui encadrent la partie centrale de l'autel dans les tables décrites servaient à ranger les pains d'hostie.

Ce compte rendu donnera, nous l'espérons, une idée de la variété et de l'importance des articles dont se composent les *Mélanges Ferdinand Lot*. Qu'il soit permis en le terminant à l'un de ceux qui ont eu l'initiative de la publication de remercier les nombreux amis et élèves de M. Lot, et aussi l'éditeur, M. E. Champion, et les imprimeurs, MM. Protat, de leur collaboration dévouée.

Robert LATOUCHE.

Armando LODOLINI. — **Elementi di diplomatica, la scienza ausiliaria della storia.** — Milano, 1926, in-8°, xiv-230 pages (*Manuali Hœpli*).

La maison d'édition Hœpli, qui a publié sur les sciences auxiliaires de l'histoire plusieurs excellents manuels et par exemple *L'Archivista* de Taddei, la *Paleografia greca e latina* de Thompson complétée par Fumagalli, le *Dizionario di abbreviature* de Cappelli, se devait d'en consacrer un à la diplomatie, et, comme l'érudition italienne a produit de beaux et remarquables travaux dans cet ordre de recherches, on pouvait espérer que la collection allait s'enrichir d'un ouvrage d'une haute valeur scientifique. Disons tout de suite et sans ambages que la publication de M. Lodolini a un peu déçu notre espoir et nous sommes autorisé à ajouter que certains érudits italiens ne sont pas éloignés de partager notre sentiment.

L'auteur n'a pas délimité son sujet avec toute la rigueur désirable. Voici les titres de ses chapitres.

1<sup>re</sup> partie : Développement et notions générales sur la diplomatie; I. De Pétrarque à Mabillon; II. La diplomatie en Italie et en Allemagne; III. Angelo Fumagalli; IV. Exposition de la doctrine diplomatique; V. L'œuvre de Paoli et les écoles d'archivistique contemporaines.

2<sup>e</sup> partie : Leçons particulières sur les principales branches de la diplomatie et des sciences auxiliaires. I. Terminologie diplomatique et interprétation des documents; II. Matériaux de l'écriture; III. Instruments servant à l'art de l'écriture; IV. Chronologie; V. Sphragistique; VI. De l'art héraldique ou du blason.

La simple lecture de ces titres montre que la paléographie tient dans l'exposé de l'auteur autant de place que la diplomatie. Si en outre on retranche de l'ouvrage les chapitres sur la sphragistique et l'héraldique, matières dont chacune pourrait être l'objet d'un manuel spécial, la part de la diplomatie se trouve fort restreinte.

L'historique est très développé. Le lecteur français parcourra avec intérêt les pages où l'auteur caractérise les diverses écoles italiennes de paléographie, bien que les renseignements qu'il donne ne soient pas tous également sûrs. On sait, en effet, que l'Italie ne possède pas — jusqu'ici du moins — l'équivalent de notre École des Chartes, mais qu'il existe auprès de chacune des 19 Directions des Archives d'État une école de paléographie destinée à l'instruc-

tion des futurs archivistes. La plus importante est celle de Florence, qui depuis l'an dernier semble appelée à devenir l'École professionnelle des archivistes et bibliothécaires par excellence. M. Lodolini résume le programme de l'enseignement de cette école d'après un décret-loi du ministre Fedele du 29 octobre 1923, et nous renvoyons à son résumé (p. 62-64) ceux qui seraient curieux de comparer ce programme à celui de l'École nationale des Chartes. Il s'étend un peu moins longuement sur les autres écoles de paléographie ; mais il essaie de les caractériser et même de les juger. Il parle avec de grands éloges de l'enseignement qui est donné à Milan et Naples.

M. Lodolini nous paraît avoir été trop sévère pour Turin où il prétend qu'il n'existe pas de grande tradition d'école. Or, il suffit d'avoir fréquenté le *R. Archivio di Stato* de cette ville et suivi les revues historiques du Piémont, et notamment le *Bolletino storico subalpino* pour s'inscrire en faux contre cette appréciation.

La partie didactique de l'ouvrage est bien sèche. L'auteur reste prudemment dans les généralités, et les notions qu'il donne en particulier dans les chapitres consacrés à la terminologie diplomatique et à la chronologie sont élémentaires. On pouvait espérer par exemple que dans le paragraphe intitulé : *Delle carte notarili*, M. Lodolini, suivant les traces de ses savants compatriotes Edoardo Durandi, Schupfer et Gaudenzi, apporterait du nouveau ou plus simplement résumerait les derniers résultats de la science diplomatique sur l'origine du notariat, le développement de l'institution, l'évolution de l'acte privé et les caractères de l'acte notarié. Il n'en est rien. L'auteur ne semble même pas avoir utilisé les travaux des érudits italiens précités non plus que ceux de Brunner ni de M. de Bouard. Sa bibliographie est du reste incomplète. Il ne cite pas une seule fois le *Manuel de diplomatique* de Giry, ni le *Handbuch der Urkundenlehre*, de Bresslau, ni l'*Urkundenlehre*, d'Erben, Schmitz-Kallenberg et Redlich. Ce sont pourtant aujourd'hui les manuels classiques de la science diplomatique en France et en Allemagne. Nous sommes convaincu que l'érudition italienne, qui a fait ses preuves, nous donnera bientôt à son tour un manuel de diplomatique digne de ce nom qui nous permettra de connaître d'une manière approfondie l'effort remarquable accompli par l'Italie dans ce champ de l'activité scientifique.

Robert LATOUCHE.

Thérèse SCLAFERT, docteur ès lettres — **Le Haut-Dauphiné, au moyen âge.** — Paris. Recueil Sirey, 22 rue Soufflot, 1926, gr. in-8°, XIX-765 pages.

Ce livre est une thèse de doctorat ès lettres, fort brillamment soutenue en mai dernier, devant la Faculté des Lettres de Paris. Il fait le plus grand honneur aux qualités de conscience, de critique avisée et d'intelligence de son auteur, que sa double culture de géographe et d'historienne a fort heureusement servie.

Le titre de ce remarquable ouvrage semble, malgré tout, un peu vague. Il eût été bon de préciser, en un sous-titre, que M<sup>lle</sup> Sclafert s'est bornée à une étude économique du XI<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup>.

On peut regretter aussi que les difficultés d'éditer, à l'heure présente, des travaux de haute érudition aient privé ce volume d'une carte et d'un index. Le lecteur aurait gagné à retrouver, sur le papier, l'emplacement des principaux monastères, des mandements, des communautés rurales ou urbaines, des routes et des marchés dont parle le texte.

Un des grands mérites de cette œuvre, c'est d'avoir été presque uniquement écrite à l'aide de documents d'archives inédits, empruntés aux trois départements dauphinois : Isère, Drôme, Hautes-Alpes. Et, à les dépouiller, M<sup>lle</sup> Sclafert assure avoir passé quinze années. Aurons-nous le courage de lui reprocher d'avoir négligé quelques autres fonds locaux : à Chirens, elle aurait trouvé des documents remontant à 1245 ; à la Mure, des délibérations municipales du XV<sup>e</sup> siècle ; à Montaud, un terrier de 1469 ; à Voreppe et à Paris, des délibérations et pièces relatives à la commune et aux consuls, datant de 1220 et 1493 ; à Sassenage, les archives de la famille Bérenger, remontant au XII<sup>e</sup> siècle.

A Paris, aux archives du Palais Soubise, la série Q<sup>1</sup> contient une dizaine de registres utiles à consulter : ainsi Q<sup>1</sup> 27, sur Briançon, Gap et Embrun ; Q<sup>1</sup> 390, sur les cens delphinaux de la chàtellenie d'Oisans, en 1412 ; enfin la série K renferme, sous les numéros 1156-1157 et la série KK, sous le numéro 1211, des inventaires et extraits de la Chambre des comptes du Dauphiné, qui peuvent contenir des pièces dont les originaux n'existent plus à Grenoble.

En outre dans la copieuse bibliographie de M<sup>lle</sup> Sclafert, p. 751-760, nous ne trouvons pas mentionnés les deux volumes de Don M.-L. Le Vasseur, *Ephemerides ordinis Cartusiensis*, 1890, où sont utilisées les archives générales des Chartreux, conservées naguère au couvent de la Grande Chartreuse. Nous ne pouvons croire que M<sup>lle</sup> Scla-

fert ait ignoré l'existence de ces sources : peut-être s'est-elle simplement abstenue de les citer.

Aussi bien, elle n'alourdit jamais ses notes par des citations sans nombre ; et l'on devine qu'elle ne cherche jamais à dire tout ce qu'elle sait. Il faut l'en louer. Elle domine son sujet et en garde toujours la maîtrise. Elle sait composer et écrire. Si savant qu'il soit, son livre demeure vivant.

Elle l'a partagé en deux périodes : la première du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, pour laquelle les documents sont rares ; la seconde du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>, pour laquelle ils abondent.

Cette division chronologique se conjugue avec une division géographique. Le haut Dauphiné est distribué en trois régions : au-dessus de la plaine occidentale, ce sont d'abord les premiers plis alpestres, les « Préalpes » ; à l'est, ce sont ensuite les grands sommets, culminant d'ordinaire entre 2 500 et 4 000 mètres ; au centre, c'est la dépression subalpine. Chacune de ces grandes régions est elle-même composée d'une série de compartiments locaux, que l'auteur examine monographiquement, et à partir du XIV<sup>e</sup> siècle surtout. *Dans les Préalpes* : le massif de la Chartreuse, le Vercors, le Diois et les Baronnies, la vallée des deux Buech et le Dévoluy. Dans la *Dépression subalpine* : le Graisivaudan, la cluse de Voreppe, le bas Drac et le Trièves, le mandement de Vizille, la Mure-Matésine, le pays de Ratier et le Valbonnais, Corps, le Champsaour et Gap. Dans le *haut pays alpin* : l'Oisans et le Valgaudemar, le Briançonnais, l'Embrunais. Partout la géographie et l'histoire s'entraident et s'éclairent ainsi mutuellement. L'action du sol sur l'homme et la réaction de l'homme sur le sol, au cours de cinq siècles, voilà ce que l'auteur a patiemment étudié et clairement exposé.

De parti pris, tout ce qui concerne la vie politique et administrative a été laissé de côté ; la vie économique a seule été décrite. Il a paru suffisant d'étudier les rapports quotidiens des populations avec une nature presque partout rebelle, et que l'altitude, le climat, les neiges, les torrents, la forêt, la distance semblaient mettre à l'abri de la pénétration et de l'exploitation humaines. Il s'agissait de raconter « l'histoire très humble et très simple de ceux qui, moines ou paysans, ont hardiment accepté la lutte contre une nature redoutable ».

Du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les documents se ramènent presque aux archives des anciennes maisons religieuses ; celles des Chartreux et des Cisterciens. Les défrichements étaient la tâche gigantesque qui s'imposait à tous. Les moines et leurs frères convers eurent



alors trois auxiliaires principaux : les donations, le travail, le temps. Les Chartreux pratiquèrent avant tout la vie pastorale ; les Cisterciens furent principalement des cultivateurs. Dans les « essarts », chaque jour plus vastes, de la forêt, les Chartreux multipliaient les prairies et s'adonnaient de préférence à l'élevage ; les Cisterciens au labourage des champs d'orge, de seigle, d'avoine et de froment.

Après deux ou trois cents ans d'efforts, la physionomie du haut Dauphiné se trouva bien changée : la richesse agricole était la récompense de tant de labeur. Les troupeaux composés de chèvres et de vaches laitières et surtout de moutons, (en moyenne de 1 000 à 1800 bêtes à laine), vivaient dans la montagne, pendant la saison chaude, et gagnaient les plaines ensoleillées, pendant la saison froide ; c'était la transhumance. Les vignes couvraient déjà, çà et là, les pentes propices ; les céréales, les arbres fruitiers, les granges, les paroisses nouvelles, les villages paraient le sol, presque uniquement forestier naguère.

Ces ressources nouvelles firent surgir des difficultés inattendues : vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la main-d'œuvre manqua aux grands monastères. Les frères convers refusèrent de travailler pour Dieu seul et prétendirent travailler pour eux-mêmes. D'autre part, les communautés rurales disputèrent âprement aux moines les terres si péniblement défrichées. Ces communautés occupaient, d'habitude, dans la haute montagne, une vallée tout entière et parfois même quelques vallées voisines ; elles se réduisaient, dans les régions plus basses, à quelque tronçon de vallée. C'est dans ses cadres économiques qu'elles étaient nées et qu'elles prospéraient.

D'ailleurs le régime féodal était moins rude et moins dur dans le Haut-Dauphiné que presque partout ailleurs.

Du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup>, M<sup>l</sup><sup>le</sup> Sclafert a fort heureusement poursuivi son enquête et voici à quelles conclusions elle aboutit. Le Haut-Dauphiné fut en somme jusqu'au seuil des temps modernes un pays d'élevage et d'exploitation forestière. Le pâturage domina la vie économique du pays. La défense du pâturage contre les voisins ou l'étranger conduisit les paysans libres (les serfs n'existaient plus guère dès le XII<sup>e</sup> siècle) à se grouper en communautés. La forêt subvenait aux nécessités de la vie domestique (habitation, chauffage), aux ponts et aux canaux. Mais le déboisement fut excessif. Par les rivières flottables « le moyen âge vit descendre, vers le Rhône ou la Méditerranée, une partie — trop considérable — des forêts dauphinoises ».

Venaient ensuite seulement les céréales, la vigne (notamment sur la rive droite du Graisivaudan), le chanvre, les fruits (et déjà ces noix, dont la renommée est devenue mondiale).

La vie industrielle, aujourd'hui si active dans la région Grenobleise, n'était pas alors négligeable : les troupeaux fournissaient en abondance le lait et la laine. Presque partout la femme filait à domicile et l'industrie des draps, tissés sur place, restait dispersée. La vallée de Bardonnèche se spécialisait dans la fabrication des grosses serges, et, de même, le Trièves et l'Oisans, dans la confection des toiles. Les mines du sous-sol avaient suscité les martinetes et les forges à Allevard et à Theys, dans le bassin de Vizille et la vallée de Vaulnaveys, ainsi que dans la châtellenie de Châteaudeau-Dauphin.

Préciser la localisation de ces industries ou de ces cultures, c'est une des nouveautés de la thèse de M<sup>lle</sup> Sclafert. Elle a réussi à prouver également que le Haut-Dauphiné était, en dépit de ses montagnes, une véritable région de passage. Dans son excellent livre sur *Les foires de Genève, au XV<sup>e</sup> siècle*, paru en 1892, M. Fréd. Borel écrivait : « Ce ne fut qu'au xvi<sup>e</sup> siècle qu'on franchit le mont Genève. » Or, M<sup>lle</sup> Sclafert prouve, par des chiffres précis, que la route du Genève était très fréquentée, dès le xiv<sup>e</sup> siècle : ce que la résidence des Papes en Avignon explique à merveille. Grenoble, Gap et Briançon furent, avant comme après cette époque, les grands carrefours commerciaux du Haut-Dauphiné.

La prudence avec laquelle M<sup>lle</sup> Sclafert présente les synthèses auxquelles l'ont conduite de minutieuses études analytiques, n'est pas le moindre mérite de son livre. Étude locale, conduite avec une méthode critique presque toujours irréprochable, il aboutit, en dépit de quelques lacunes presque inévitables, à des conclusions de portée générale qui dépassent, et de beaucoup, le cadre limité des hautes terres dauphinoises.

G. DUPONT-FERRIER.

L'abbé M. CHAUME. — **Les origines du duché de Bourgogne.**

**Première partie : histoire politique.** — Dijon, imprimerie Jobard et librairie Rebourseau, 1925, gr. in-8°, xxxix-600 pages. [Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.]

Fondé vers 457, incorporé à l'empire franc en 534, le royaume de Bourgogne conserva en fait son autonomie, sans aucune solution de continuité jusqu'à la mort de Gontran (592). C'est même sous

ce roi mérovingien, et qui se sentait étranger dans son royaume, que la Bourgondie prit le maximum d'extension : sur la Loire, la frontière s'avança de Nevers à Blois ; sur la Seine, d'Auxerre à Paris ; et, le long de la Moselle, jusqu'à Toul. Cet agrandissement ne fut guère qu'un glissement vers le Nord ; car, dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle, une partie du bassin du Rhône, c'est-à-dire du noyau primitif autour duquel s'était aggloméré le royaume burgonde, allait s'en détacher, d'abord avec la Thurgovie, ensuite avec la Provence.

Aux siècles suivants, la géographie historique de la Bourgondie se résume, sur la carte, en une suite de rétrécissements progressifs. Y a-t-il donc une filiation directe entre la plus grande Bourgondie mérovingienne et le petit duché capétien de Dijon de 1032 ? A cette question, et en y mettant parfois de prudentes réserves, l'auteur paraît avoir répondu par l'affirmative. La filiation passe par le marquisat de Chalon constitué, sous Charles Martel, en 750, et par le principat d'Autun créé par Richard le Justicier de 888 à 921, mais compromis par la politique incohérente de ses six successeurs appartenant à cinq dynasties différentes. Notez l'opposition des trois villes : Chalon, Autun, Dijon ; car le noyau de la Bourgondie primitive avait été soumis à de telles alternatives de démembrement et de remembrement que l'axe en dut être déplacé. Cependant, le nom même de Bourgondie continuait à être appliqué, tout le Moyen Age, à des régions désormais excentriques, comme, par exemple, le Sénonais et le Nivernais. Si l'ancien royaume avait été complètement oublié, aurait-on continué ainsi à se dire Bourguignon ? L'argument est peut-être faible, mais on peut l'étayer d'un second fait, à savoir l'importance que conservent les reliques du grand protecteur du royaume burgonde, saint Maurice, son corps demeuré à Agaune et son chef vénéré à Vienne. De l'existence de ces souvenirs nationaux, il résulterait qu'à la ruine du royaume burgonde ait survécu un certain sentiment de nationalité. On ne saurait d'ailleurs s'en étonner ; car, la Bourgogne, orientée par la nature vers la vallée du Rhône, y était ramenée constamment par les tendances de sa vie religieuse qui commandaient celles de sa vie littéraire et artistique.

Résumer le considérable ouvrage de M. l'abbé Chaume, c'est donc tout d'abord rechercher la courbe de ce qu'il appelle le sentiment national bourguignon. Or, voici toute une suite chronologique de faits caractéristiques autour desquels il semble qu'on puisse en relever la trace.

De la mort de son roi particulier Gontran (592) à l'avènement

d'Ébroïn, comme maire du palais de Neustrie (657), la Bourgondie paraît en fait indépendante. En face d'Ébroïn, qui cherche à restaurer dans son intégrité le pouvoir royal, saint Léger nous est présenté comme le type de l'aristocrate burgonde à tendances particularistes qui réclame le droit de parler directement au roi et la stabilité de fonctionnaires attachés au sol bourguignon. Saint Léger serait d'ailleurs apparenté avec ces patrices issus du sang royal burgonde, dont l'auteur tend peut-être à exagérer l'importance numérique ; car, si Frédégaire qualifie nettement le patrice révolté Aletheus de « regio genere de Burgundionibus », les autres exemples allégués ici n'ont pas la même valeur, et saint Faron est dit simplement « de gente Burgundionum ». Cette question du titre des patrices et de leur origine ethnique aurait du reste, semble-t-il, mérité une discussion critique. Dans sa brochure intitulée : *Le sentiment national bourguignon*, et publiée en 1922, M. l'abbé Chaume cite plusieurs fois l'ouvrage de P.-E. Martin intitulé : *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne (534 à 715)*. Or, cet auteur affirme qu'en Bourgondie l'aristocratie des grands fonctionnaires, évêques et leudes, n'eut rien de national, les « Burgundæfarones » n'étant qu'en petite minorité de race burgonde (p. 315, 316), comme l'avait déjà écrit Fustel de Coulanges. Tout au plus, voit-il un mouvement particulariste dans la conspiration du patrice Aletheus. Cette théorie est en si complète opposition avec celle qu'expose l'abbé Chaume dans ses chapitres I et II, qu'elle aurait mérité, semble-t-il, de sa part une réfutation plus serrée qui avait sa place marquée dans un ouvrage aussi analytique que le sien. Pour lui, en effet, les patrices de race burgonde avaient bien été mis à l'écart par Gontran, au profit de l'élément gallo-romain ; mais, dès 615, ils auraient repris une grosse influence dans le pays et détenu la majorité des patriats (p. 9, note 1). Notons ici qu'on trouvera une étude critique de la question des patrices burgondes dans l'ouvrage de E. Duprat : *La Provence dans le Haut Moyen Age*, qui a échappé à l'information d'ailleurs si complète de l'auteur.

C'est sous Charles Martel que la Bourgondie, morcelée en petits gouvernements, commence à être dénationalisée. Aussi la rébellion d'Ogier en 771 n'est-elle qu'une tentative de quelques grands, et non une manifestation de nationalisme burgonde : c'est ce que l'auteur déclare nettement à la page 121. Or, à la page 76, n'avait-il pas fait état, comme souvenirs nationaux, des données simplistes des légendes épiques auxquelles l'aristocratie bourguignonne a fourni tant de types de révoltés et de traîtres (Ogier, Ganelon,

Girard de Roussillon) ? Sous Charlemagne, la Bourgogne cesse vraiment d'être elle-même, par suite de l'instabilité de ses fonctionnaires et des expéditions lointaines où fut entraînée son aristocratie. A l'époque des partages de la fin du règne, c'est en Bourgogne que se rencontraient les lignes frontières des trois royaumes ; cette situation amena un renforcement des éléments francs, ce qui acheva la dénationalisation des anciennes populations gallo-burgondes.

Les huit partages successifs, subis par la Bourgogne de 806 à 839, eurent un effet diamétralement opposé. Par réaction contre ceux qui voulaient écarteler leur pays, et grâce à l'affaiblissement du pouvoir central, les habitants furent amenés à prendre conscience de leurs intérêts. Sous l'action d'un comte intelligent de Chalon-sur-Saône, le prince Guérin, s'ébaucha la plus ancienne tentative de remembrement : mais ce serait dépasser la pensée de l'auteur que d'y voir un réveil du sentiment national. Sous Charles le Chauve, dit-il, la réaction bourguignonne (et le terme donne bien la nuance exacte de sa pensée) se cristallisa autour de la personnalité de Girard de Roussillon, le fameux héros des légendes épiques qui aurait infligé au roi la sanglante défaite de Vaubeton, sur les bords de la Cure (868). A ce propos, l'auteur écarte la thèse de Bédier qui propose comme thème de l'amplification poétique un simple accident topographique, à savoir le cimetière de Saint-Père-sous-Vézelay et ses tombeaux. Cette explication lui paraît insuffisante. Guerres de pure invention, dit Bédier, que ces marches à la poursuite de Charles le Chauve, à travers l'Auxerrois et l'Avallonnais ; mais alors, lui objecte-t-on, pourquoi les moines ne se seraient-ils pas contentés d'élaborer à la gloire de leur fondateur une vie de saint courante, sur le canevas habituel des pieuses et édifiantes anecdotes ?

Dès 871, Boson apparaît comme le continuateur heureux de Girard. Et, le 15 octobre 879, à Mantaille, dans une réunion plénière de l'aristocratie bourguignonne, il recevait la couronne de Bourgogne. Ce nouvel ordre de choses devait répondre, au moins confusément, aux secrets désirs de ceux qui se trouvaient là, c'est-à-dire à un véritable sentiment national qu'on définira ainsi : l'ensemble des aspirations sourdes et complexes suivant lesquelles les gens de la vallée du Rhône, se souvenant du temps où ils avaient eu leur roi particulier, essayaient de constituer un état de choses qui leur permit de vivre en sécurité, sans avoir à implorer l'aide de l'empire carolingien. C'est au reste prendre exactement le contre-

pieu de M. Poupardin pour lequel il n'y eut aucun séparatisme possible à Mantaille, alors que l'ancien royaume burgonde « devait être tombé dans l'oubli le plus profond ». Mais, pour voir en Boson un des symboles les plus populaires de l'indépendance bourguignonne, l'auteur est amené à faire état de faux diplômes authentiqués de son nom ou de la légende suivant laquelle il aurait en personne donné l'investiture de ses états à l'empereur Othon le Grand né 25 ans après sa mort. En réalité, y a-t-il là autre chose que de curieux anachronismes ? Passant à la période troublée terminée par la mort de Boson (880 à 887), M. l'abbé Chaume constate que personne ne semble plus se soucier des volontés particularistes d'une plus grande Bourgogne.

Mais, avant la fin du siècle, la lutte en commun contre les Normands permet de constater entre guerriers de Neustrie et de Bourgondie, des signes d'antipathie bien nets qui trouveraient leur explication dans un certain particularisme. De tout temps, les idées de séparatisme n'ont-elles pas profité des périodes d'invasion ? Le libérateur du pays fut, à cette époque, Richard le Justicier, frère de Boson, fondateur du marquisat d'Autun, qui galvanisa les énergies locales par ses victoires d'Argenteuil et de Saint-Florentin (898). En 911, il brillait encore, au premier plan, dans la défaite de Rollon, sous les murs de Chartres, qui eut un si prodigieux retentissement. Grand rassembleur de terres bourguignonnes, Richard arriva petit à petit à mettre sous la dépendance de son pouvoir séculier toute la hiérarchie ecclésiastique : c'était en d'autres termes la mainmise d'Autun sur la Bourgogne franque tout entière. Cette œuvre méthodique qu'il accomplit, dans un règne de 33 ans (888 à 921), est caractérisée par une modération et une sagesse rares à cette époque ; car jamais il n'a tenté aucune entreprise territoriale hors des frontières de Bourgondie, conservant ainsi à son principat la forme ethnique qui aurait pu être sa meilleure garantie d'avenir. Se méfiant à juste titre des Robertiens, il eut d'autre part l'habileté de savoir s'imposer à Charles le Simple.

L'accession de son fils Raoul à la couronne de France devait bientôt ébranler les bases mêmes du principat d'Autun. Dominé par sa politique française, Raoul chercha en vain à concilier deux titres incompatibles et ne réussit même pas à maintenir la concorde parmi les siens. A la mort de son frère et successeur Hugues le Noir (17 décembre 952), le principat d'Autun cesse définitivement d'exister.

A la suite d'un long travail de dissociation et de morcellement

dù aux ambitions capétiennes, un nouveau principat se dessinait dès cette époque, mais autour de Dijon, c'est-à-dire de la position stratégique où se heurtaient les influences rivales d'Hugues le Grand, de Hébert de Vermandois et des comtes de Mâcon. Vers le même temps, les anciennes frontières de la Burgondie mérovingienne se rétrécissaient, au nord de Dijon, par la constitution de la grande seigneurie ecclésiastique de Langres, favorisée par le roi Lothaire. Après Henri le Grand, frère d'Hugues Capet, le futur duché est disputé entre le roi Robert et Otte Guillaume. Ce dernier dispersa ses efforts, se laissant aller à des ambitions italiennes, au lieu de chercher à fonder un état bourguignon ayant Dijon pour centre : Robert vainqueur ne comprit pas davantage tout ce que la royauté capétienne pouvait tirer de cette position. Il n'en tira qu'un apanage pour son second fils, sans qu'on puisse dire qu'il ait obéi à un sentiment d'affection à son égard, ou, au contraire, qu'il ait cédé à des sentiments particularistes exprimés par les habitants. Dans son apanage, le nouveau duc ne possède plus, à titre personnel, que les comtés de Dijon, Beaune, Autun, Avallon ; et encore doit-il compter avec une féodalité puissante qui lui laisse tout juste la jouissance des droits éminents et une suprématie d'ordre moral. En résumé, le vrai fondateur du duché a été Richard le Justicier ; mais le duc capétien n'a recueilli qu'un résidu de ce qui existait un siècle auparavant.

Pour juger l'ouvrage de M. l'abbé Chaume à sa juste valeur, il faut s'élever au-dessus des faits et donner un aperçu de sa méthode aussi neuve que hardie. On peut dire qu'il a complètement rénové son sujet en opposant à l'histoire officielle des rois et des empereurs celle de tous les personnages marquants de la région étudiée. Et comme ceux-ci participaient tous, plus ou moins directement, aux intrigues des factions et des clans de la cour, mieux les connaître, c'est aussi mieux comprendre la politique contemporaine sur laquelle ont réagi leurs intérêts privés. On sait que, pour la mise au point d'un sujet d'histoire politique, les circonstances privées ont une valeur qui croît avec la rareté même des autres sources d'information : un historien du haut Moyen Age ne saurait donc retenir avec trop d'attention les moindres réactions de l'histoire de la société ou de la biographie sur l'histoire politique. Dans l'organisation sociale de cette époque, le rôle de la famille et du clan reste primordial : c'est encore un avantage de cette méthode que de le coter à sa valeur dans le plan de l'histoire générale. Aussi les résultats en ont-ils été féconds ; et c'est ce qui

a permis à l'auteur, en maintes circonstances, de s'écarter des théories communément admises et de proposer des explications plus rationnelles des faits.

De ce point de vue, la clef de voûte de cette étude se place au chapitre IV intitulé : « Les grandes maisons comtales de la Bourgogne franque ». On y retrouve, dans une étude synthétique des familles, les divers personnages cités au cours du récit à propos des événements qui les trouvent mêlés à l'histoire politique. L'auteur ne s'est pas caché de la part de conjectures qui étaye ses esquisses généalogiques et qui est inhérente à la documentation fragmentaire dont il faut bien se contenter. Et on lui saura gré d'avoir réussi à préciser, en quelques formules heureuses, les règles de la méthode qu'il a appliquée, au cours de vingt ans de recherches, à la critique des documents carolingiens. Voici, à mon sens, la plus importante : « Antérieurement à l'an 1100, le nom constitue une propriété morale que la coutume oblige de respecter... nul ne peut alors revendiquer la possession d'un nom si ce nom n'a pas été porté avant lui par l'un de ses ascendants en ligne directe » (paternelle ou maternelle). Autrement dit, la similitude de nom est à la base de toute construction généalogique suivant deux règles accessoires applicables aux familles nombreuses : 1° les noms des enfants permettent de reconstituer les quatre lignées d'où ils procèdent immédiatement ; 2° ceux des aînés sont pris dans la famille paternelle, ceux des cadets dans la famille maternelle. Par contre, avant le x<sup>e</sup> siècle, on ne doit pas faire état d'un mode de transmission alternatif de l'aïeul au petit-fils. Ces principes une fois posés, on applique aux cas particuliers des indices complémentaires, dont il ne faut pas certes exagérer la portée, mais qui permettent du moins des recoupements de contrôle fort utiles. Je citerai notamment, à propos de l'indice héréditaire, cette observation : « La juxtaposition en des régions parfois fort éloignées l'une de l'autre de propriétés appartenant aux mêmes individus laisse supposer entre ceux-ci un rapport de consanguinité remontant jusqu'au personnage qui, dans chacune des régions considérées, a détenu le domaine plus vaste d'où ces propriétés sont sorties par morcellement. » Autrement dit : un voisinage de campagne répété, et en des régions différentes, implique parenté. De toutes les observations complémentaires, celle-là me semble être de beaucoup la plus forte ; et d'ailleurs, c'est bien celle aussi qui est appuyée, en note, par le plus grand nombre d'exemples. Je n'en dirai pas autant de l'indice *relations mondaines*, tiré de



l'assistance aux mêmes cérémonies qui paraît assez hypothétique.

Dans son ensemble, cette étude sur les origines du duché de Bourgogne apparaît comme un remarquable ouvrage de décentralisation. C'est aussi l'œuvre d'un véritable historien qui, tout en sachant regarder hors des limites de son sujet, afin de bien le situer dans le plan de l'histoire carolingienne, a voulu étudier la Bourgogne, non pas simplement comme l'un quelconque des multiples théâtres d'opérations des rois ou des empereurs, mais surtout pour elle-même, et qui, renouvelant son sujet par une habile et minutieuse critique des textes originaux, a pleinement réussi à restituer au duché en formation sa physionomie propre et originale.

Joseph BILLIARD.

**Gustave COHEN. — Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501 publiés pour la première fois et précédés d'une introduction.** — Strasbourg, Paris, Istra, 1925, in-8°, cxxviii-728 p., 5 pl. *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 23.

En 1869, Léopold Devillers signala, dans le 4<sup>e</sup> fascicule de ses *Analectes montois*, l'existence aux Archives de la ville de Mons d'un manuscrit de mystères qui n'indiquait que « le rôle de chaque acteur, la mise en scène... » Guidé par cette indication, M. Gustave Cohen, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, dont on connaît les belles études sur la mise en scène et le théâtre au moyen âge<sup>1</sup>, trouva, non aux Archives, mais à la Bibliothèque de Mons une liasse de quinze cahiers qui contenaient le livre du régisseur ou « abregiet » de la Passion jouée à Mons en 1501, écrit en deux exemplaires (cahiers 1-13), le livre des Prologues de cette même Passion (c. 14) et le livre original de la 3<sup>e</sup> matinée (c. 15). Grâce à Gonzalès Decamp, M. Cohen sut que le compte des dépenses faites à l'occasion de la représentation de ce mystère était encore conservé aux Archives de la ville de Mons.

Il y avait dans ces textes un ensemble « unique ». Le livre du

1. *Histoire de la mise en scène dans le Théâtre religieux français du Moyen Age*, Paris, 1906, in-8, 2<sup>e</sup> éd., 1926. — *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly...*, Paris, 1920, in-4.

régisseur où *l'incipit* et *l'explicit* de chaque réplique étaient transcrits avec les indications nombreuses, précises et détaillées de mise en scène, les articles circonstanciés du compte de dépenses parurent à M. Cohen du plus grand intérêt pour l'histoire du théâtre. Aussi le savant professeur prépara-t-il l'édition de « l'abregiet » et des comptes. Cette édition considérable, précédée d'une longue et minutieuse introduction, vient d'enrichir la belle *Collection de la Faculté des Lettres de Strasbourg*.

Les Montois aimaient les spectacles. Depuis 1433 les représentations de jeux ou de mystères sont fréquentes à Mons. Du 5 au 12 juillet 1501 la Passion fut jouée sur la place du Grand Marché.

En février 1501 Gille de Bievene, clerc, et ses compagnons se rendirent à Amiens pour « recopier les pieces, coppies et originaux du Mistere » qui avait été représenté au mois de juillet 1500 en cette ville.

Quel était le texte de cette Passion ? Le manuscrit d'Amiens mentionné dans un inventaire de 1551 n'existe plus. A Mons, on ne conserve plus du texte original que celui de la quatrième matinée. Grâce à ce fragment et surtout à « l'abregiet » où *l'incipit* et *l'explicit* de chaque réplique sont transcrits, on peut constater que la Passion de Mons-Amiens ou *Mistere de la creation du Monde, du Deluge et de la Nativité Passion et Resurreccion Nostre-Seigneur Dieu* est un « démarquage de la *Passion* de Gréban [famille B C] et de la *Passion* du scientifique docteur Jean Michel, représentée à Angers en 1486 » (p. xxxiii). Presque tous les vers cités dans « l'abregiet » se retrouvent dans Gréban ou J. Michel ; le texte d'Amiens-Mons, « en apparence original en ceci », ajoute le personnage symbolique « d'Humain Lignaige » qui incarne « la foule et l'homme ».

La passion de Valenciennes est divisée en huit journées, alors que celle d'Amiens était répartie en quatre journées. Le livre des Prologues que M. Cohen n'a pas publié *in extenso*, mais qu'il a assimilé à un « abregiet », « a pu, ou être copié sur celui d'Amiens ou être dressé à Mons sur les originaux à l'intention du Prologueur ».

Les indications de mise en scène de l'« abregiet » n'ont pas été intégralement copiées sur l'original, elles sont plus nombreuses et plus détaillées, comme on en peut juger par la comparaison avec la matinée de la 4<sup>e</sup> journée : leur forme leur a été donnée par le metteur en scène d'Amiens ou celui de Mons.

M. Cohen a montré tout ce qu'apportent à l'histoire de la mise en scène « l'abregiet » et le compte de dépenses. L'intérêt de ces documents est dans le nombre et la précision des détails ; on conçoit qu'il est impossible de rassembler tous les traits curieux et utiles dans un rapide compte rendu.

Les Montois eurent recours à l'habileté des gens de Chauny, « beaulx bailleurs de balivernes », pour « besongnier aux scenes du Mistere », c'est-à-dire aux « trucs » (déluge, tonnerre en enfer, voleries de l'Ascension etc...). Les peintres, les « tailleurs d'images », artistes ou artisans, préparaient les décors.

La fameuse miniature de la Passion de Valenciennes de 1547 et la miniature du Mystère de Sainte Apolline de Fouquet nous permettent d'interpréter les mentions parfois obscures du compte de dépenses et de « l'abregiet ».

D'un côté se dressait la scène ; devant elle, s'étendait le parterre, où l'on entrait pour 12 deniers ; face à la scène et à la clôture du parterre, se trouvait le « houst nouveaux », sorte de tribune où la place coûtait 3 sous.

Les décors comprenaient le paradis céleste, le paradis terrestre, l'enfer, le temple et son pinacle, le Mont Thabor, etc... ; le principe de la mise en scène simultanée a été employé à Mons en 1501.

Les spectateurs étaient nombreux : le bailli du Hainaut assista aux représentations. Les villes de Valenciennes, Cambrai, Douai, Arras et Amiens furent conviées, en même temps que de nombreuses villes du Hainaut belge : Molinet de Valenciennes vint à Mons. Le total des recettes fut de 1338 l., 4 s., 6 d.

Les acteurs étaient des hommes, prêtres ou laïcs. C'est un prêtre qui eut le rôle frivole de la Madeleine. Certains acteurs jouaient successivement plusieurs personnages : inversement les rôles dans lesquels un même personnage était représenté à des âges différents étaient confiés à plusieurs acteurs.

La mimique avait une grande importance dans la représentation, étant donné que les spectateurs n'entendaient pas le plus souvent les paroles échangées sur la scène. « L'abregiet », dans des « didascalies », règle l'arrivée, la place, l'action des acteurs.

La musique fut souvent employée pendant la représentation, soit que l'on voulût annoncer l'arrivée d'un personnage important par le *silote*, soit que les acteurs chantassent des motets. Les orgues étaient d'un usage fréquent.

Nous sommes contraints d'arrêter là l'analyse de la remarquable

introduction de M. Cohen, afin d'avoir le loisir d'examiner son édition. M. Cohen a identifié chaque fois qu'il l'a pu les vers de « l'abregiet » avec ceux des Passions de Gréban et de Michel, en même temps qu'il comparait les indications de mise en scène de « l'abregiet » à celles de ces deux Passions.

Pour cela, il s'est servi de l'édition de Gréban qu'ont donnée Paris et Reynaud d'après les manuscrits de Paris (*A* : ms franc. 816 ; *B* : ms franç. 1817 ; *C* : Arsenal. B. C. fr. 270 ; Paris, p. xxi et ss <sup>1</sup>). Or Henri Chardon <sup>2</sup> a signalé un autre manuscrit de Gréban, conservé à la Bibliothèque du Mans, qui ne contient que le texte de la première journée ; ce manuscrit est cependant utile, car il renferme des indications scéniques, beaucoup plus nombreuses que les manuscrits de Paris. Il est particulièrement riche en didascalies musicales <sup>3</sup>. M. Cohen, ayant utilisé exclusivement la publication de G. Paris et Raynaud, n'a pu comparer ces indications nombreuses à celles de « l'abregiet ». Il n'a pas observé, en conséquence, que de nombreux intermèdes musicaux indiqués par le manuscrit du Mans ne le sont pas dans « l'abregiet ».

Pour la Passion de J. Michel, M. Cohen a usé d'une édition de ce texte pour laquelle il ne donne que des indications un peu sommaires ; il renvoie (p. xxxv) au « *Mistère de la Passion de Jean Michel* qu'on peut lire à la Bibliothèque nationale à Paris [Rés. YF. 69 fol.] ». Il précise un peu plus dans une note (p. 133, n. 9) ; il donne l'*incipit* de cette édition et ajoute seulement ces brèves indications bibliographiques « s. l. n. d. in-4<sup>o</sup>, » indications insuffisantes pour identifier une édition. Comme il y a eu plusieurs éditions de la Passion de J. Michel <sup>4</sup>, il n'est peut-être pas inutile de savoir que l'édition dont s'est servi M. Cohen a été étudiée et décrite par Claudin. Selon l'érudit bibliographe, cette édition aurait été produite à Poitiers peu après 1483 <sup>5</sup>.

1. Paris, Vieweg, 1878, in-4.

2. *Les Gréban et les mystères dans le Maine*, Paris, le Mans, 1879, Extr. de la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. V, 1879, p. 16-17.

3. Pierre Champion, *Histoire poétique du quinzième siècle*, Paris, 1923, t. II, p. 175-176.

4. Cf. Brunet, *Man.*, t. III (1862), col. 1971-1972 et *Supplément*, t. I, col. 1136-1137 ; Hain, *Rep.*, n<sup>os</sup> 11660-11664 et Copinger, *Suppl.*, t. II <sup>1</sup>, p. 434, 435, n<sup>os</sup> 4385-4387.

5. A. Claudin, *Origine et débuts de l'imprimerie à Poitiers. Bibliographie des premiers livres imprimés dans cette ville (1479-1525)*. Paris-Niort, 1897, p. 79-81 et n<sup>o</sup> LXXV (p. LXXI-LXXII). Cf. Proctor, n<sup>o</sup> 8745.

Bien que M. Cohen ait dans son édition comparé avec beaucoup de minutie la passion d'Amiens-Mons à celles de Gréban et de Michel, il ne paraît pas que, dans son introduction, il ait tiré beaucoup d'enseignements de cette comparaison. Le chapitre III (la Pièce) (p. xxxi-xxxiii) eût gagné à être plus détaillé. Quels passages ont été empruntés à la Passion de Michel ? Le lecteur ne peut se rendre compte facilement par lui-même de leur nature, étant donné la forme très sommaire de l'« abregiet ». Il y aurait eu peut-être matière intéressante à étudier les rapports entre les didascalies de l'« abregiet » et celles de Michel et de Gréban : y avait-il dans la mise en scène des Passions beaucoup de fantaisie ? ou bien le traditionalisme était-il rigoureux ? Il semble que les détails de mise en scène ne différaient guère, l'originalité des didascalies de l'« abregiet » est plutôt dans la précision de détails que dans la nature des indications de mise en scène ou de mimique.

L'« abregiet » n'est pas illustré de croquis ; pour le commenter M. Cohen a dû, comme nous l'avons observé, recourir à deux miniatures qui sont étrangères à la Passion de Mons de 1501. Il eût pu, de même, enrichir sa publication d'autres miniatures qui ornent les manuscrits où sont transcrites les Passions. Il eût, par exemple, été parfaitement justifié de comparer les didascalies de la Passion d'Amiens-Mons aux miniatures d'une copie de la Passion de Gréban faite pour leconnétable de Saint-Pol (ms. franç. 816). On pourra comparer avec profit les didascalies de la création à quatre miniatures de ce manuscrit reproduites dans l'*Histoire poétique du XV<sup>e</sup> siècle* de M. Pierre Champion<sup>1</sup>.

M. Cohen a annoté les textes qu'il a publiés avec une conscience méticuleuse. Il a ajouté à son édition un glossaire. L'interprétation des termes cités dans les comptes n'est pas toujours aisée. Dans ces notes lexicographiques, M. Cohen n'a cité qu'une fois, et d'après M. Antoine Thomas, le *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance* de Gay<sup>2</sup> dont le tome premier a seul paru ; il lui eût été quelquefois utile de recourir à ce répertoire où de nombreux textes sont cités (cf. v<sup>is</sup>, bresil, busc, cuir bouilli, etc.)<sup>3</sup>.

1. T. II, pl. iv, p. 160-161. Sur les miniatures du ms. franç. 815, v. *ibid.*, p. 179-183.

2. Paris, 1887, in-4.

3. Je ne pense pas qu'il faille corriger (p. 562, n. 12) barbacane par babarcane (sur les sens de barbacane, v. Gay, h. v<sup>o</sup>). — Houe (p. 522, n. 9) n'a pas seulement le sens de pioche, mais est aussi une espèce de

Les cahiers de Mons contiennent deux exemplaires de l'« abregiet ». M. Cohen a publié l'un deux et donné en note les variantes de l'autre. Il n'était peut-être pas opportun de relever des variantes graphiques sans intérêt comme celles-ci : p. 294, n. 1 grant, pour grand ; n. 2, informacions pour informations, etc... L'accentuation de M. Cohen n'est pas celle dont on use habituellement dans les textes anciens : il met un accent sur l'e dans les monosyllables (— néz), sur la finale ee (— ée), sur les mots là, où, il accentue la syllabe finale de *iniquités* (p. 137) et n'accentue pas les secondes personnes du pluriel en ez.

Le tableau grammatical des formes citées (pp. 699-721) est fort utile, surtout pour les caractères dialectaux. Le « tableau phonétique » est plutôt un tableau de graphies, de ces graphies du moyen français qui étaient souvent « faulses, abusives et damnables », comme disait Meigret<sup>1</sup>.

L'édition de M. Cohen est de celles qu'on aime étudier ; elle séduit par cette minutieuse érudition où l'on ne sent pas la fatigue, malgré la longueur et la difficulté de la tâche. M. Cohen a eu la bonne fortune de retrouver un texte capital pour l'histoire du théâtre religieux, c'était là une trouvaille digne d'un savant de sa qualité ; nombreux sont ceux qui pourront éprouver les mérites de ce livre, qui ne s'adresse pas seulement à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la mise en scène, mais encore aux lexicographes, aux philologues, aux économistes et (on sait l'influence des mystères sur l'iconographie) aux historiens de l'art.

Pierre MAROT.

---

Alphonse ROSEROT. — **Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or, comprenant les noms de lieux anciens et modernes.** — Paris, Imprimerie nationale, 1924, in-4°, cxii-516 p. *Dictionnaires topographiques de la France.*

C'est en 1858 que le Comité des travaux historiques fut chargé de l'élaboration du « dictionnaire géographique de la France ». Rouland, ministre de l'Instruction publique, entretenant les présidents de Sociétés savantes de ce dessein, déclarait le 26 août 1858 :  
chevalet sur lequel on place les pièces de bois pour les débiter en long (cf. Littré, h. v°).

1. Ferdinand Brunot, *Hist. de la langue française*, t. I, p. 491.

« Je n'insisterai pas sur l'intérêt que présentera ce dictionnaire, ce sera un véritable monument d'érudition nationale, dont la France pourra s'enorgueillir et que les savants consulteront aussi utilement que le *Glossaire* de Ducange et l'*Art de vérifier les dates*<sup>1</sup>. » Le 20 août 1839, il adressait aux Sociétés savantes et aux correspondants du Ministère les instructions pour la rédaction de ce dictionnaire établies par Léopold Delisle et demandait d'urgence des collaborateurs : « Vous savez déjà, disait-il, tout le prix que j'attache à ce concours. Pour arriver plus promptement à un résultat, il a décidé... que le *Dictionnaire géographique de la France* serait publié en 86 livraisons représentant chacune un département. Une livraison est déjà sous presse : c'est vous dire l'active impulsion que je désire donner à cette publication<sup>2</sup>. »

En 1861 le premier *Dictionnaire topographique* parut : ce fut le dictionnaire de l'Eure-et-Loir de Lucien Merlet. Après ce répertoire, d'autres furent édités à intervalles de temps assez rapprochés. De 1861 à 1874, donc en quatorze ans, quatorze dictionnaires furent publiés. Mais depuis 1875 le zèle des auteurs s'est ralenti. En 1926 la collection des *Dictionnaires topographiques* n'est composée que de vingt-huit volumes<sup>3</sup>. C'est peu : en cinquante ans, on a tout juste produit ce que les premiers éditeurs avaient fait en quatorze ans. Nous sommes loin des flatteuses espérances de Rouland.

La collection, dont la publication fut interrompue du fait de la guerre pendant douze ans, vient de s'enrichir du dictionnaire de la Côte-d'Or, dressé par M. Alphonse Roserot.

Quelques accidents ont compliqué l'édition de ce répertoire : l'introduction a été amoindrie d'un chapitre dont le manuscrit, confié à Longnon quelque temps avant sa mort, n'a pu être retrouvé dans les papiers de l'illustre érudit ; la table des formes anciennes établie par l'auteur a été égarée : M. Flipo a heureusement assumé la lourde tâche de réparer la perte du manuscrit de l'auteur.

Le département de la Côte-d'Or doit son nom romantique à un député du bailliage de Dijon, André-Remy Arnoult, qui voulut par cette appellation évoquer l'abondance légendaire des coteaux de de son pays. Cette circonscription a une grande superficie

1. Xavier Charmes, *le Comité des travaux historiques et scientifiques (Histoire et Documents)*, Paris, 1886, t. II, p. 200.

2. *Ibid.*, p. 204.

3. Ce chiffre ne représente que les dictionnaires parus dans la collection officielle, bien entendu.

(378.677 hectares) et comprend 717 communes, les agglomérations rurales, régulièrement disposées dans les vallées, se touchant presque, tant elles sont nombreuses, surtout autour de Dijon. La Bourgogne, dont la Côte-d'Or est le cœur, est un carrefour : elle est traversée par des grandes voies de transit qui depuis les âges préhistoriques ont fait de ce pays le nœud des relations entre le Midi et le Nord de la France. Les établissements humains se sont multipliés sur la terre bourguignonne. La toponymie reflète l'antiquité et l'importance de l'œuvre de l'homme sur ce sol « saturé d'histoire ».

L'œuvre de M. Roserot est donc considérable : il a réuni un nombre très important de noms de lieux. Le dictionnaire de la Côte-d'Or est dressé d'après les règles habituellement suivies dans la collection ; le plan de cette publication est trop connu des travailleurs pour qu'il soit utile de le présenter ici. Les critiques que l'on peut faire à la disposition de ce dictionnaire s'appliquent le plus souvent aux autres volumes de la collection. La bibliographie, rédigée à peu de choses près selon les instructions de 1859, gagnerait à être mieux disposée : pourquoi ne pas réunir tous les documents d'un même fonds consulté sous la rubrique de ce fonds, plutôt que de les disperser sous l'intitulé d'appellations diverses : cartulaires, rôles, etc... ? pourquoi citer les textes annalistiques aux noms des éditeurs plutôt qu'à celui des auteurs ? Il eût été bon de grouper les cartes dans une section spéciale. Ces détails ne sont pas négligeables dans un répertoire où les sources sont à chaque article citées très sommairement et où par conséquent la bibliographie initiale doit être minutieusement établie.

Dans sa rude besogne, M. Roserot avait eu quelques devanciers : M. Bourlier<sup>1</sup>, l'abbé Philippe-Symphorien Garnier, Joseph Garnier. On s'étonne de ne trouver cités dans la préface de M. Roserot — ne serait-ce que pour mémoire — ni Bouhier, ni S. Garnier. On doit aussi à MM. Berthoud et Matruchot une bonne étude sur les noms de lieux habités de la Côte-d'Or, née de l'enseignement d'Auguste Longnon<sup>2</sup>. Ces recherches ont dispensé M. Roserot de dresser une nomenclature des noms de lieux rangés d'après leur origine, comme on avait coutume de le faire. Il est évidemment regrettable

1. *Glossaire étymologique des noms de lieux du département de la Côte-d'Or*, Bull. hist.-arch. dioc. Dijon, V-X.

2. *Essai sur les étymologies des noms de villes, de villages... de la Côte-d'Or*, Cîteaux, 1896.



que MM. Berthoud et Matruchot n'aient pu puiser dans le dictionnaire de M. Roserot ; réduits au répertoire souvent fautif de Joseph Garnier et à des publications de documents souvent médiocres, ils n'ont pas connu les formes accumulées par M. Roserot.

M. Roserot, pour rédiger son dictionnaire, a entrepris des dépouillements considérables que peuvent priser facilement ceux qui connaissent la richesse des archives bourguignonnes. Il n'a négligé ni les publications importantes, ni les documents utiles, ni les chroniques anciennes, ni les monnaies, ni les inscriptions. Il n'a pu évidemment lire tous les cartulaires manuscrits. Il s'est peu servi d'obituaires<sup>1</sup> ; il ne cite dans sa bibliographie qu'un obituaire de Beaune, il est vrai que cette catégorie de documents n'aurait donné que peu de formes très anciennes. Nous ne pouvons que déplorer, avec M. Roserot, la perte du chapitre sur la valeur « parfois très inégale » des cartulaires consultés. Il est évident que les copies ne présentent pas toujours beaucoup de garanties d'exactitude ; le défaut des dictionnaires topographiques est justement de ne pas apprécier la valeur des formes qui sont réunies dans chaque article. Il ne serait peut-être pas inutile d'introduire dans la rédaction des notices un signe conventionnel qui permettrait de distinguer les originaux des copies. D'autre part, lorsque la forme citée est donnée dans une chronique, il importerait de faire suivre le nom de lieu non seulement de l'indication du recueil où la chronique est publiée, mais encore de la désignation précise de la chronique. Un renvoi à Dom Bouquet n'indique pas au lecteur si le texte visé est un diplôme ou un document narratif. Le but d'un dictionnaire n'est pas seulement « de servir à identifier les noms de lieux », comme le dit M. Roserot, mais encore d'aider à les étudier d'une manière scientifique.

L'introduction du dictionnaire est presque entièrement consacrée à une excellente dissertation sur la géographie historique du département, et en particulier sur les *pagi*. Les nomenclatures que l'on y trouve sont extrêmement utiles.

M. Roserot a en outre critiqué, et non sans raison, l'orthographe officielle de certains noms de lieux et a proposé d'utiles corrections. Il observe (p. vii) : « Montbard, déjà cité, est ridicule avec un *d* : sa forme latine, *Mons Barrum*, nous édifie sur l'origine de ce nom composé, où l'on voit une montagne et un bar, poisson

1. V. la liste des nombreux obituaires bourguignons dans Aug. Molinier, *Les obituaires du Moyen Age*, Paris, 1890, p. 224 et ss.

qui figure dans les armoiries des villes appelées Bar et situées près d'un cours d'eau, telles que Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine. » M. Roserot se gausse de l'érudit Nadault qui, à cause du malencontreux *d* de Montbard, croyait que cette antique ville tirait son nom de la montagne des Bardes « *Mons Bardonom* [sic] (*sacerdotum veteris cultus Gallorum*) ». Nadaud, compilateur du xviii<sup>e</sup> siècle, faisait de belles étymologies que ne justifie guère la forme *Mons Barrum* des xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles (cf. p. 257). Mais nous ne pouvons admettre l'étymologie « héraldique » de M. Roserot. Le *bar* des blasons n'a rien de commun avec *Barrum*; les héraldistes eurent toujours de l'esprit, mais leurs inventions n'ont rien de philologique. Ce sont des calembours, rien de plus. Bar ne vient donc pas de « l'allemand *bars*, perche ou poisson voisin de la perche », comme le dit M. Roserot. *Barrum* est vraisemblablement un mot celtique. Holder l'a fait figurer dans son dictionnaire<sup>1</sup>. Les érudits modernes lui donnent assez communément le sens de montagne d'où l'accouplement Mont-bar que l'on doit rapprocher du Mont-Barrine [aujourd'hui Mont-Saint-Michel] situé près de Toul, Barrine étant un diminutif de Bar<sup>2</sup>.

Relevons encore quelques menues observations que nous a suggérées la lecture de ce dictionnaire : p. 43, v<sup>o</sup> Bligny-sur-Ouche ; p. 392, v<sup>o</sup> Tillenay : outre les textes cités ajoutez « ex villa Beliniaco neonon et ex villa Lucennaco, seu et ex villa Tiliniaco » ; charte de Boson, roi de Provence 8 novembre 879 (R. Poupardin, *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, Paris, 1920, p. 33, ll. 1-2). M. Roserot n'a cité qu'un extrait de ce texte à l'article Lucenay-le-Duc. — P. 141, v<sup>o</sup> Dijon : M. Roserot cite d'après Dom Bouquet une expression de Grégoire de Tours : *locus Divionensis* ; pourquoi n'a-t-il pas mentionné cette autre appellation beaucoup plus précise « *castrum cui Divione nomen est* » (*Hist. Franc.*, II, xxxii, éd. Arndt et Krusch, *M. G. H.*, SS. RR. MM., t. I, p. 94, l. 15) ? — P. 222, v<sup>o</sup> Magny, commune de Vertault : au lieu de « les hommes de Vertauz et dou Maisnil 1131 », lire « 13 janvier 1311 ». — P. 261-262, v<sup>o</sup> Mont-Lascois : M. Roserot aurait pu citer le texte curieux de la vie latine de Girart de Rousillon, écrite à la fin du xi<sup>e</sup> ou au commencement du xii<sup>e</sup> siècle où

1. *All-cellischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, t. I, p. 353.

2. Cf. A. Vincent, *Les diminutifs de noms propres de cours d'eau particulièrement dans le domaine français*, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. IV (1925), p. 44. Le Mont Barrine est désigné en 836 *mons qui Bar dicitur* (v. Lepage, *Dict. top. Meurthe*, h. v<sup>o</sup>).

sont curieusement opposées les formes *Laticum* et *Lascum* : « montem Laticum quem vulgus corrupte montem Lascum nuncupat » (Paul Meyer, *La légende de Girart de Roussillon, Romania*, t. VII (1878), § 102, p. 196). M. Roserot n'a pas été plus heureux que MM. Meyer et Bédier, il n'a pas trouvé la trace authentique du fameux château de Roussillon qui fut vraisemblablement inventé par des moines. Mais il a relevé deux textes curieux à ajouter à l'itinéraire de Londres à Jérusalem (xiii<sup>e</sup> siècle), qui mentionnent le Roussillon légendaire : ces deux textes sont du xiv<sup>e</sup> siècle : « Vicus subtus Rossillon » (Vix-Saint-Marcel), « Guido de Villariis subtus Rossillon » (Villers-Patras).

N'insistons pas davantage sur ces détails et ne considérons que l'importance de l'œuvre accomplie. Si l'on songe que M. Roserot est aussi l'auteur d'un dictionnaire topographique de la Haute-Marne, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour sa constance, son courage. Il faut plus qu'une érudition curieuse pour entreprendre de telles œuvres, l'esprit de sacrifice est nécessaire. L'exemple de M. Roserot sera-t-il suivi ? Espérons que nous n'attendrons pas trop longtemps les quatre dictionnaires qui sont annoncés. Il faut compter, il est vrai, avec ce que notre maître M. Roger Grand appelait récemment « la grande misère des publications scientifiques<sup>1</sup> ». A la faveur de jours meilleurs, les érudits entendront peut-être le vœu que faisait le ministre Rouland, voici tantôt quatre-vingts ans, et mettront leur honneur à terminer « ce monument d'érudition nationale » qui sera comme le fondement de l'histoire de notre sol.

Pierre MAROT.

---

FRANÇOIS-L. GANSHOF. — **Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie.** Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique (Mémoires publiés par l'Acad. roy. de Belg., Classe des Lettres, etc. Collect. in-8, 2<sup>e</sup> série, t. XX). — Bruxelles, Hayez, 1926, 456 pages.

M. Ganshof est un auteur heureux. L'*Étude sur les ministeriales*, thèse de doctorat en philosophie et lettres, mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, a soulevé dès avant sa publication un réel mouvement d'intérêt déterminé par les rapports qui en ont

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI (1925), p. 437, n. 1.

été faits<sup>1</sup> et par la publication d'annexes et de fragments qui ont annoncé le présent volume<sup>2</sup>. Il a déclenché des controverses, il a même amené nombre d'auteurs que préoccupent les passionnants problèmes de la condition des personnes au Moyen Age à exprimer le résultat de leurs recherches<sup>3</sup>. Plaçons-nous au point de vue du mouvement, de la « durée » de la science historique : ce livre a joué un rôle d'excitant ; en cela, il a donc dépassé largement le but que se propose habituellement un ouvrage de cette sorte.

Les *ministeriales* sont dans les pays continentaux de l'Occident médiéval, les serviteurs, les officiers, les fonctionnaires d'une cour. A côté de ce sens primitif et général qui règne à l'époque carolingienne, par exemple dans le *De ordine palatii* d'Hincmar et dans le *Capitulare de Villis*, ce mot a pris un sens juridique spécial, plus étroit, plus récent que les historiens modernes ont appliqué à une ministérialité évoluée du Moyen Age classique. Rien ne prouve, dit M. Ganshof, qu'il ait existé un rapport direct de filiation entre la ministérialité carolingienne et celle du Moyen Age classique : la coupure du x<sup>e</sup> siècle les sépare. Nous ne le croyons pas et nous regrettons que M. Ganshof, préoccupé surtout comme on le verra plus bas, de réduire le sujet de son étude à l'histoire de la condition juridique des *ministeriales* de l'époque féodale, n'ait pas osé les rattacher franchement à ceux de l'époque carolingienne dont ils procèdent. La portée de son livre en eût été considérablement agrandie. L'ouvrage s'ouvre par un bref tableau de la ministérialité carolingienne, où l'auteur insiste à diverses reprises (p. 3-4, 31, 32 et n. 6, 39) sur le fait que la dénomination est à cette époque totalement indépendante de la condition juridique, ne désigne qu'un *Berufstand* comme l'a dit M. Ahrens<sup>4</sup>. C'est pourtant dans cette

1. Rapports de MM. H. Pirenne, G. Des Marez, J. Cuvelier, *Bulletins de la Classe des Lettres etc., de l'Acad. roy. de Belg.*, 5<sup>e</sup> série, t. X, 1924, p. 64 sqq. Le rapport de M. Des Marez, particulièrement développé, a été tiré à part sous le titre *Note sur la ministérialité* (Bruxelles, Hayez, 1924, in-8 de 30 pages).

2. *Les homines de Casa Dei du très ancien droit liégeois* (*Revue belge de philol. et d'hist.*, I, 1922, p. 97-107) et *Les homines de generali placito de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras* (*Revue du Nord*, VIII, 1922, p. 119-135), forment les appendices I et II du présent volume.

3. Pour tout ce mouvement, nous nous permettons de renvoyer le lecteur français à notre article sur *Le travail d'histoire du Moyen Age en Belgique 1915-1925* (qui a paru ici même, 1926, fasc. 2), p. xiii à xv.

4. *Die Ministerialität in Köln. u. am Niederrhein* (*Leipziger histor. Abhandl.*, IX, 1908), p. 76.

institution que l'on trouve les archétypes des fonctions auxquelles les ministériaux des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles devront leur élévation sociale et juridique qui a produit des résultats analogues à une révolution sociale<sup>1</sup>. Or, ce sont ces *ministeriales* seuls qu'a voulu étudier M. Ganshof, qui limite à l'histoire du droit, de la condition des personnes, l'objet de son livre et se défend d'avoir voulu tenter une étude des organismes domestiques, administratifs et domaniaux, une étude d'histoire des institutions.

Par extraordinaire, l'étude de cette ministérialité *stricto sensu* du Moyen Age féodal est un de ces sujets où le lecteur français ne peut entrer de plain-pied. C'est l'Allemagne qui a été la terre classique de la ministérialité; l'existence même de la ministérialité française a été oubliée : ni Viollet, ni Esmein, ni Guilhaumez n'en ont parlé, n'ayant pas rencontré de texte où le mot *ministerialis* ne fût pris dans son sens large et primitif. Quelques érudits ont pourtant cru trouver en France des *ministeriales* analogues à ceux qui existaient en Allemagne. M. E. Mayer a voulu en voir dans les vasseurs normands tant parmi les *liberi* que les *serviles*<sup>2</sup>. M. Ganshof montre bien qu'il s'est trompé : les vasseurs non-nobles ne peuvent être assimilés aux ministériaux auliques et domaniaux; leurs offices sont nettement spécialisés, et les vasseurs nobles, quoi qu'il en ait dit, ne pouvaient tous être l'objet d'aliénations. D'autre part, M. Pirenne a attiré l'attention sur une série de textes des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles relatifs à divers officiers non-libres de l'administration domaniale en Limousin, en Anjou et en Provence, qu'on pourrait bien tenir pour des *ministeriales*<sup>3</sup>. Mais M. Ganshof ajoute à ces exemples ceux, beaucoup plus répandus, de serfs qui se sont glissés dans la chevalerie par le fait même du service militaire à cheval. Il conclut que la France du XI<sup>e</sup> siècle a connu une ministérialité domaniale et militaire dont l'élévation sociale a été analogue à celle de la ministérialité allemande; mais comme la féodalité a évolué en France normalement et rapidement vers la formation d'une seule classe vraiment libre, la chevalerie, la ministérialité des chevaliers-serfs n'a jamais constitué une classe socialement et juridiquement bien déterminée, et a disparu au début du XII<sup>e</sup> siècle;

1. Thompson (J. W.), *German feudalism* (*Americ. Historic. Review*, XXVIII, 1923), p. 464.

2. *Deutsche u. Französische Verfassungsgeschichte*. Leipzig, 1899. II, p. 184-186.

3. *La ministérialité a-t-elle existé en France?* (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-lettres*, 1911).

si bien qu'un auteur allemand récent, M<sup>lle</sup> D. Zeglin<sup>1</sup>, a pu contester l'existence d'une ministérialité française sans qu'on puisse lui faire d'autre reproche que celui d'abuser de l'esprit de système.

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, l'auteur fait un sommaire historique des diverses théories sur la ministérialité à partir de von Fürth. Peut-être eût-il pu faire un sort aux érudits de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle qui connaissaient assez cette catégorie de personnes pour avoir de son statut social et juridique une idée qui n'était pas si fautive à tout prendre : le modeste Perreciot les appelle des « nobles non-libres ». Mais c'est le livre de von Fürth (A.) : *Die Ministerialen*, paru en 1836, qui en commença l'étude scientifique en Allemagne; terre classique de la ministérialité, et qui inaugura cette imposante série de monographies régionales — une douzaine pendant les trente dernières années — gravitant autour des chapitres ou des articles que lui ont consacrés les grands auteurs Arnold, Nitsch, Waitz, Mayer, von Below, Keutgen. En Allemagne, on le voit, l'étude de ce problème a été poussée avec un remarquable esprit de division du travail. Or, c'est la doctrine classique de la ministérialité contenue dans l'ouvrage de von Fürth, qui a fourni à ces monographies leur cadre théorique. Cette doctrine classique à laquelle on sent bien tout de suite que M. Ganshof donne son adhésion, est exposée dans un raccourci d'une vingtaine de pages, modèle de clarté : « Elle montre les *ministeriales* issus des serviteurs domestiques — *Hausgenossen* — ou des serfs constituant la garde à cheval du seigneur, voire de certains officiers domaniaux. Elle les montre s'élevant par l'importance et la nature de leurs fonctions et de leur service, au-dessus de leur condition sociale primitive, et, tout en conservant une condition juridique très inférieure, mener une vie semblable à celle de la noblesse. Elle explique la formation d'une classe juridique particulière, jouissant au xii<sup>e</sup> et au xiii<sup>e</sup> siècle d'un droit qui lui est propre. Elle montre enfin cette classe parvenue enfin à un rang assez éminent pour se fondre avec la noblesse, tandis que quelques-uns de ses membres entrent, à la suite de circonstances spéciales, dans la bourgeoisie urbaine » (p. 60).

Demeurées incontestées jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, les idées de von Fürth ont été attaquées tout d'abord dans les pages que M. Caro a consacrées à l'organisation de l'abbaye de Saint-Gall;

1. *Der homo ligius und die Französische Ministerialität* (Leipziger histor. Abhandlt., XXXIX, 1915).

puis avec des arguments moins faibles par MM. Wittich et Heck pour la Saxe, par M. Oppermann pour le Bas-Rhin. M. Keutgen lui-même, qui a fourni des armes pour repousser les tentatives hétérodoxes de ces érudits, n'a guère gardé de la doctrine classique que le principe, selon lequel la ministérialité procède du service. Mais pour lui, l'obligation du service est soumise à l'octroi d'un fief, et c'est à l'octroi de ce fief qu'il faut attribuer l'hérédité des fonctions, puis de la condition des ministériaux; c'est en somme le fief qui imprime à la ministérialité son caractère propre.

Dans la deuxième partie de son livre, M. Ganshof aborde l'étude de la ministérialité dans les diverses principautés belges, et d'abord en Lotharingie. Rien de plus logique : la Lotharingie faisant partie de l'Empire, c'est là que la ministérialité a connu son développement le plus considérable, a joué le rôle le plus important; c'est là que les sources de son histoire sont les plus nombreuses et les plus parlantes. Aussi l'auteur a-t-il pu faire, grâce à un dépouillement intégral des sources, un relevé de tous les ministériaux qu'il a rencontrés et en présenter un groupement en familles dont il s'est efforcé de tracer l'arbre généalogique; en somme, il nous fait assister au long travail analytique qui lui permettra d'exposer quelle était leur condition juridique et sociale. Pour le duché de Brabant, il a pu, par exemple, établir la généalogie des lignages de ces fameux Rotselaer et Wesemael qui occupèrent à la cour ducale les fonctions héréditaires de sénéchal et de maréchal et furent associés à la fortune des ducs du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le procédé qu'il emploie le plus fréquemment est une application de la règle qu'il formule lui-même : « Dans la plupart des chartes où les mots *de familia* ou *de ministerialibus* introduisent des témoins appartenant à la ministérialité, ceux-ci suivent des témoins nobles dont les noms sont précédés des mots *de liberis* ou *de nobilibus* » (p. 235); il se base dans son examen des souscriptions sur une opposition des *liberi* ou des *nobiles* aux membres de la *familia*, opposition qui ne nous semble pas toujours explicitement exprimée. C'est ainsi que dans la souscription d'un texte du Namurois de

1. Un usage plus fréquent de l'excellent *Inventaire des Chartes et Cartulaires de Brabant, 1<sup>re</sup> partie : Chartes...*, de M. A. Verkooren (8 vol. in-8, Bruxelles, 1910-1922), aurait rendu de bons services à M. Ganshof, tant dans la 1<sup>re</sup> que dans la 2<sup>e</sup> section de sa 2<sup>e</sup> partie; l'analyse du dispositif et la transcription des protocoles y sont toujours faites avec beaucoup de soin.

1145<sup>1</sup>, les mots *nobiles homines* introduisent une série de personnages dont un certain nombre sont des *ministeriales*; ailleurs les *ministeriales* sont distingués de la *familia*<sup>2</sup>. A quoi l'auteur répond, abandonnant sa rigueur accoutumée, que *nobiles* doit être pris dans ce cas, non dans le sens juridique de « nobles », mais dans celui de « personnages considérables », et il cite des exemples. En dernière analyse, il semble bien que c'est une sévère critique de diplomatique qui résoudra cette périlleuse question et qui dira si l'auteur ne s'est pas exagéré la valeur à attribuer à l'ordre de préséance ou aux oppositions des catégories de personnes dans les souscriptions.

Les origines de la ministérialité en Lotharingie remontent au x<sup>e</sup> et au xi<sup>e</sup> siècle, à la même époque qu'en Allemagne. Trois courants ont contribué à la former :

1<sup>o</sup> Une ministérialité domestique ou aulique, représentée par la *familia*, la domesticité des princes, et dont les fonctions de sénéchal, maréchal, bouteillier, camérier, etc., nous sont retracées dans des documents postérieurs. Nul doute pour nous, que celle-ci se rattache à la ministérialité aulique de l'époque carolingienne.

2<sup>o</sup> Une ministérialité militaire. Les princes, les évêques, les abbés, très méfiant à l'égard de leurs vassaux nobles, ont dû se constituer de bonne heure des gardes de cavaliers pris parmi les serfs, dit M. Ganshof. Si cette opinion fondée uniquement sur des documents liégeois des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, paraît légitime en ce qui concerne les ecclésiastiques, en revanche, il semble bien difficile d'admettre que les comtes de Louvain se soient appuyés sur des gardes composées uniquement de non-libres pour mener à bien la lutte contre leurs voisins et contre les sires de Grimbergen et pour réaliser l'unification des territoires de la Dyle à la Dendre qui allaient former le duché de Brabant. Même en l'absence de textes précis, la comparaison avec des situations analogues permet de supposer qu'ils ont vraisemblablement cherché à s'assurer l'aide

1. P. 192, n. 4. Le texte est publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, VIII, p. 225 XX et repris par M. F. Rousseau au cours de l'excellente étude qu'il a consacrée aux institutions et aux classes sociales du Namurois et du Luxembourg au xii<sup>e</sup> siècle dans son livre sur *Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg 1136-1196* (Biblioth. de la Fac. de philos. de l'Univ. de Liège, fasc. 27. Liège et Paris, 1911), p. 64.

2. P. 290 et n. 1. Publié dans Miraeüs, *Opera diplomatica* (Louvain, 1723), I, p. 536.



des nobles de la région. Ici encore, il semble bien que l'hypothèse de l'origine uniquement servile de la ministérialité doive souffrir un tempérament.

3° Enfin une ministérialité domaniale résultant souvent de l'usurpation de fiefs par les maires, simples gérants de domaines ruraux qui surent, en outre, rendre leurs fonctions héréditaires.

A la fin du XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle, la ministérialité lotharingienne est dotée de ces caractères de permanence et d'hérédité qui permettent à l'historien du droit de parler de classe juridique. Dans la suite, elle recueille de nouveaux adhérents comme les Wesemael, maréchaux de Brabant entrés dans la ministérialité pendant la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; comme des agents domaniaux d'abbés : comme encore certains libres qui se sont constitués *ministeriales* ; on est mal renseigné sur le nombre de ces derniers : nous avouons ne pas souscrire à l'opinion de M. Ganshof qui le croit peu élevé. Ces *ministeriales* qui se sont peu à peu distingués des serviteurs inférieurs, que l'on voit se grouper à diverses reprises pour défendre leurs droits, dégagés des prestations roturières et très souvent pourvus de fiefs (ce qui démontre que peut s'appliquer à la Lotharingie la théorie de M. Keutgen, selon laquelle l'hérédité des fiefs a conditionné l'hérédité des fonctions), M. Ganshof en arrive à étudier leur statut juridique.

Le lien qui les unit à leurs maîtres est un lien de droit privé, et c'est un droit de propriété : son opinion à cet égard est en opposition formelle avec celle de M. Heck pour la Saxe, et celle de M. Ganzenmüller pour la Flandre. Ils ne bénéficient que de ce qu'il appelle une demi-liberté, subissent des restrictions dans la liberté de contracter mariage ; çà et là, ils sont soumis au meilleur cattel ; nous avons des actes d'aliénation de *ministeriales*, des actes d'affranchissement de *ministeriales*. Ici aussi, M. Ganshof accentue la divergence de son opinion par rapport à celle de M. Des Marez, en refusant de souscrire aux théories qu'ont formulées MM. Wittich et Oppermann ; pour lui, il ne peut être question d'un passage de libres dans la ministérialité aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

M. Ganshof fait ensuite l'emploi le plus judicieux qui soit, des éléments épars dont il dispose, pour déterminer les droits et les devoirs des diverses catégories de *ministeriales*, en particulier pour établir leur capacité de tenir des fiefs et même de posséder des alleux. Ce dernier point, on le voit tout de suite, soulève une grave objection à sa thèse générale, puisque la non-liberté originelle des *ministeriales* devrait interdire d'admettre qu'ils soient habiles à

avoir des terres en toute propriété. M. Ganshof essaye de l'écartier, en inférant, une fois de plus de textes liégeois, que les *ministeriales* brabançons ne sont devenus propriétaires d'alleux que par une lente usurpation de fiefs qu'ils tenaient originairement de leurs maîtres, ce qui semble bien difficile à admettre, puisque nous avons une charte de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle — 1138-1152 — permettant aux *ministeriales* brabançons de disposer de leurs alleux<sup>1</sup>, alors que les têtes des plus anciennes familles de *ministeriales* brabançons n'apparaissent que quelques années auparavant — 1107, 1110, 1125 — (p. 248).

Quant à la condition sociale de ces *ministeriales* dont le développement a produit de si grandes modifications, elle nous est mal connue en ce qui concerne les principautés lotharingiennes. L'auteur nous montre la situation éminente qu'ils occupent dans l'entourage des ducs de Brabant; dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ils figurent comme pleiges du duc, comme arbitres dans les conflits entre lui et ses ennemis; la plupart possèdent d'importantes fortunes foncières. Tout comme leur condition sociale, leur genre de vie est, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, celui de la noblesse; ils vivent de la guerre, souvent même du pillage.

Par un phénomène courant, l'identité du genre de vie préfigurait et préparait l'identité de la condition juridique. C'est à cette époque que l'auteur fixe la fusion de la ministérialité avec la noblesse, œuvre d'une lente évolution dont il indique les facteurs: affaiblissement du lien personnel, lequel à la suite de l'attribution de fiefs, acquiert une base réelle et devient féodal; transformation des offices domestiques en titres honorifiques; oblitération de la condition originelle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les *ministeriales* sont désignés le plus souvent comme *milites*; au milieu du siècle, la ministérialité a disparu complètement de la Lotharingie, alors qu'elle subsiste jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle en Rhénanie, jusqu'au XV<sup>e</sup> en Bavière et en Autriche. Quelques familles de ministériaux belges sont passées dans les patriciats urbains, comme les Clutinc qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, répartissent leurs domaines du Blindenberg dominant Bruxelles, en tenures urbaines, s'adonnent au commerce de la laine et à l'industrie drapière et jouèrent un rôle considérable dans l'échevinage et dans la gilde drapière de Bruxelles.

1. P. 290, n. 1: *Concedo si quis de familia et de ministerialibus meis eidem ecclesiae conferre voluerit aliquod suum allodium, libere hoc faciat, fratres autem mea freti auctoritate suscipiant...* (Publié Miraeus, *op. cit.*, I, p. 536).

Nous serons beaucoup plus bref en ce qui concerne la troisième partie du livre, relative à la ministérialité en Flandre. Sa part dans l'ensemble du volume — 40 pages contre 250 pour la ministérialité lotharingienne — est proportionnellement restreinte. C'est qu'elle est infiniment moins développée que cette dernière; elle disparaît en Flandre au début du XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où en Lotharingie, elle sort de l'ombre. Le chapitre de l'histoire des *ministeriales* flamands sur lequel on est le mieux renseigné est le dernier, celui de leur disparition. Auparavant, c'est sur quelques textes hagiographiques de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et quelques articles de chartes du début du XII<sup>e</sup> (en particulier le c. 15 de la charte de Saint-Omer de 1127, relatif aux *custodes* du *castellum*), que M. Ganshof en est réduit à se baser pour retracer les origines et l'évolution de la ministérialité flamande. Aussi bien, il réduit lui-même à l'extrême le développement de celle-ci, et attaque avec beaucoup de raison le livre de M. Ganzenmüller<sup>1</sup>, lequel a vu en Flandre beaucoup plus de chevaliers-serfs qu'il n'y en a jamais eu. Tout comme en France, les *ministeriales* n'ont jamais été en Flandre assez nombreux pour former une classe juridique ni une classe sociale, leur évolution a été beaucoup plus rapide que celle des *ministeriales* lotharingiens, elle l'a devancée de plus d'un siècle.

Occupant les mêmes offices qu'en Lotharingie, particulièrement ceux de châtelains et de *milites castrenses*, certains d'entre eux sont arrivés à une situation sociale éminente, telle cette famille des Erembaud, acteurs principaux du drame de 1127 dont l'admirable chronique de Galbert de Bruges<sup>2</sup> nous fait un récit si coloré et si précis. En 1127, les deux chefs de la famille des Erembaud, descendants de châtelains héréditaires de Bruges, Didier, qui occupait ce poste de châtelain, et Bertulphe, prévôt de Saint-Donatien, détenteurs donc de deux offices de la plus haute importance, alliés par mariage avec la noblesse du comté, propriétaires de biens considérables, nous offrent un exemple frappant d'une famille de *ministeriales* dont la condition sociale pouvait faire illusion et qui, en fait, faisait partie de la noblesse. Un accident vint révéler son origine servile; le comte Charles le Bon dut faire valoir les droits qu'il avait sur elle. Après avoir, par leur turbulence, fait ajourner le juge-

1. *Die Flandrische Ministerialität bis z. ersten Drittel des XII. Jhrts* (Inaug. Dissertat.), Tübingen, 1907.

2. Éd. H. Pirenne, dans la *Collect. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'hist.*, fasc. 10, Paris, 1891.

ment du comte, et allumé la campagne de Bruges, les Erembaud assassinent le comte et essaient de lui substituer un bâtard de Robert le Frison. Il faut que les barons et les bourgeois de Bruges et de Gand les assiègent dans le Bourg de Bruges où ils se sont enfermés ; il faut l'intervention du roi de France Louis VI pour les réduire. De là, l'avènement de Guillaume de Normandie à la dignité comtale. Pour M. Ganshof, ces événements constituent de toute évidence un épisode de l'histoire de la ministérialité en voie de fusion avec la noblesse ; ils nous font saisir pour ainsi dire dans le *continuum* historique, l'avant-dernier stade de son évolution. Dans son livre récent, *le Problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique*<sup>1</sup>, M. Des Marez a contesté à plusieurs reprises (p. 75-76 et 164 et n. 1) cette manière de voir.

La conclusion de l'auteur est que l'évolution particulière de la ministérialité en Flandre reflète celle de la ministérialité en France, que l'évolution particulière de la ministérialité en Lotharingie reflète celle de la ministérialité en Allemagne. A l'Ouest de l'Escaut, elle s'est développée comme en France dans des limites si étroites, — ajoutons : ses cadres ont été si lâches, — elle s'est féodalisée si rapidement qu'elle n'y a jamais constitué une classe distincte. A l'Est de l'Escaut, au contraire, où la société conserve comme dans le reste de l'Allemagne un caractère plus archaïque, son développement est à la fois plus grand dans l'espace, plus lent dans le temps, ses cloisons sont mieux déterminées (bien qu'il nous semble comme nous l'avons dit, que l'auteur ait rencontré de graves difficultés pour écarter définitivement l'hypothèse de l'origine ingénue d'un certain nombre de *ministeriales*). Ce parallélisme s'arrête au xiii<sup>e</sup> siècle, où l'influence française se répandant largement en Lotharingie, accélère l'évolution de la ministérialité, tandis qu'en Allemagne, elle subsiste jusqu'au xiv<sup>e</sup> et jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle.

Si certaines opinions de M. Ganshof sont discutées, un premier point restera acquis : il a incontestablement rassemblé toute la documentation de l'histoire de la ministérialité dans les Pays-Bas ; en effet, bien que l'aire de son sujet fût extrêmement vaste, il s'est imposé le labeur immense et ingrat d'un dépouillement intégral des sources, et il l'a réalisé. Le plan de son ouvrage est net dans les grandes lignes, les idées générales restent toujours présentes

1. *Acad. royale de Belg., Classe des Lettres*, etc. Mémoires. Collect. in-4, 2<sup>e</sup> série, t. IX (1926), 192 pages, 18 pl. et une carte h. t.

au cœur même des chapitres et même des paragraphes les plus spécialisés : il semble bien que la faculté maîtresse de cet esprit soit la clarté, non sans que certaines notes où il combat les objections de ses prédécesseurs, ne témoignent d'un réel sens des nuances. La langue, sobre et châtiée, atteint un maximum de netteté : c'est la langue idéale des ouvrages d'histoire du droit. Bref, dans ce livre qui est son premier gros ouvrage, son « chef-d'œuvre », M. Ganshof nous donne complètement la mesure de sa vaste culture juridique et historique, de la rigueur et de la sagacité de son esprit.

Henri LAURENT.

---

René LARGILLIÈRE. — **Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne.** — Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1925, in-8° de 270 pages<sup>1</sup>.

Nous ne savons et ne pouvons savoir rien de certain sur l'immense majorité des saints bretons. Ce n'est plus douteux : presque toutes les *vitae*, quand on les examine de près, se résolvent en éléments insignifiants. Ce n'était pas une raison pour désespérer de rien savoir concernant le rôle général de ces mystérieux personnages, encore si populaires, et les conditions dans lesquelles ils organisèrent la société chrétienne dans l'Armorique bretonne. M. René Largillière l'a pensé et, courageusement, s'est mis à l'œuvre. Ce que les textes ne donnent pas, il l'a demandé à la toponymie et à la topographie. Ses sources principales ont été le cadastre et la carte de l'État-major. Or, depuis la thèse célèbre de M. Joseph Loth sur les *Émigrations*, les origines bretonnes n'avaient fourni matière à aucun ouvrage aussi nourri de faits, aussi neuf, aussi pénétrant, pour tout dire aussi intéressant que celui-ci.

Un peu d'obscurité, effet surtout de maladroites de style, pas mal de redites, excusables dans une large mesure par le désir légitime de bien définir et affirmer ses idées, ce sont là défauts trop visibles, mais qui ne feront pas méconnaître ce qu'il y a de très clair dans les vues d'ensemble.

M. Largillière considère d'abord les saints, puis les paroisses ; en réalité les deux parties ainsi déterminées se tiennent d'un lien étroit et la première n'a de véritable raison d'être qu'en dépendance de

1. Thèse présentée devant la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, le 15 mai 1925 et reçue avec la mention très honorable.

la seconde. Le titre, qui est trop long, pouvait opportunément, sans tromper personne, être abrégé : *Les origines paroissiales en Bretagne armoricaine*. Là est tout l'intérêt du livre ; mais il est grand.

Il existe en Bretagne, dans la vaste région où les immigrants s'établirent, une foule de noms de lieux en *plou*, *lan*, *tré*, *loc*. Ces noms, tous anciens, ne le sont pas tous également ; M. Largillière a fort bien démontré que les *loc* ne sont pas antérieurs à la restauration bretonne du x<sup>e</sup> siècle. Au contraire, les *plou*, les *lan*, les *tré* remontent à la période des émigrations ; seulement, tandis que le préfixe *lan* désigne un ermitage, une *cella*, le préfixe *tré* un hameau, *plou* s'applique, non à un lieu proprement dit, mais à un territoire : il désigne une paroisse. Les paroisses dont le nom comporte ce préfixe — et celles qui l'ont perdu ou échangé contre un autre <sup>1</sup> — sont les paroisses primitives, dont les paroisses à *lan*, *tré* et *loc* ne constituent que des démembrements plus ou moins récents. Le mot qui entre en composition avec le préfixe est un nom de personne, celui du prêtre, plus exactement du moine, qui, venu du pays de Galles en Armorique peu après les émigrations, créa la paroisse ; il la créa sans idée préconçue, presque sans tenir compte de l'état de choses existant, se fixant des limites d'après la nature du pays, en accord avec les besoins et les commodités de son ministère. M. Largillière va peut-être un peu loin en affirmant qu'aucun groupement ne s'était formé, qu'aucun chef n'avait exercé son action avant la venue des missionnaires, mais il est impossible de ne pas admettre avec lui qu'en tout cas l'autorité des chefs religieux prévalut en définitive ; les *machtierns*, que La Borderie a mis à l'honneur, ne sauraient être regardés comme les chefs laïcs de clans organisés, qui auraient fourni leurs cadres aux *plous*.

L'origine des paroisses apparaît ainsi toute différente en Bretagne de ce qu'elle est dans le reste de la France. Ici, le culte passe de la ville, chef-lieu de la *civitas*, dans les *vici* et les *villae* de la campagne ; la paroisse rurale est le plus souvent créée dans une *villa* et même à l'instigation ou du moins avec l'aide du grand propriétaire, lequel, s'il a fait bâtir l'église, en acquiert le patronage. Là, dans un pays où les villes sont petites, où le clergé gallo-romain ne peut prétendre à aucune autorité sur les nouveaux venus, la paroisse se forme dès l'abord dans la campagne. C'est un fait remarquable,

1. Par exemple le passage de *plou* à *poul* (Poullaouen, Pouldreuzic, etc.).

remarqué du reste avant M. Largillière, que les villes bretonnes les plus peuplées ne constituaient pas d'unités paroissiales, qu'elles s'étendaient sur des lambeaux de deux ou trois territoires paroissiaux distincts; leur emplacement est dans une vallée ou en un point stratégique, tandis que l'église, avec le bourg très modeste, des paroisses à *plou* s'élève sur un plateau; en outre les paroisses bretonnes n'avaient de fondateurs laïcs qu'à titre exceptionnel, en conséquence de circonstances historiques spéciales. En somme, l'origine des paroisses, en France, est urbaine et aristocratique (épiscopale et domaniale); en Bretagne, elle est paysanne et démocratique.

Est-il besoin de dire que ce résumé succinct laisse de côté infiniment de choses curieuses, d'explications utiles, dont il y a moins de conjecturales que de définitives? Il laisse aussi de côté bien des objections de détail, sans parler des inévitables petites erreurs, qu'il appartiendra aux gens impeccables de relever au grand complet. Il y a du moins une objection qu'il nous faut bien formuler. L'étude de M. Largillière est à la fois trop particulière et trop générale. Il la conclut comme s'il avait fait porter son enquête sur la Bretagne entière et, cependant, elle ne concerne qu'une région restreinte, le Bas-Tréguier. Il n'y aurait pas trop à redire néanmoins, car M. Largillière franchit assez souvent les rivières de Morlaix et de Lannion, s'il ne se trouvait en Bretagne, et justement dans la Bretagne la plus bretonnante, une zone étendue dont la toponymie offre des caractères très particuliers. Qu'on regarde une carte; on constatera que de Pleuven (canton de Fouesnant), paroisse toute voisine de la basse vallée de l'Odet, jusqu'à Ploemeur, à l'Est de la vallée de la Laita et en remontant au Nord jusqu'à l'Aulne, en suivant à l'Ouest le cours du Stéir, à l'Est celui de l'Ellé, il ne se rencontre pas un seul *plou* et il ne se rencontre que relativement peu de *lan* et de *tré*. La chose est d'autant plus troublante qu'il s'agit d'une région en grande partie côtière qui a dû être dès le début une des plus peuplées, toute la basse Cornouaille orientale. M. Largillière pourra prétendre que le préfixe *plou* est tombé, laissant seul le nom de l'éponyme. Une telle réponse, valable sans conteste dans beaucoup de cas, ne vaut pas dans le cas présent: elle ne ferait que provoquer une autre question. Comment se fait-il que, dans toute cette zone, tous les noms à *plou* aient perdu leur préfixe? A un fait général il ne peut y avoir qu'une cause générale.

La question n'est nulle part posée dans ce livre. Elle n'est pro-

blement pas insoluble<sup>1</sup>; elle est certainement faite pour tenter l'érudition, l'ingéniosité, l'application laborieuse de M. Largillière<sup>2</sup>.

H. WAQUET.

Marcel CHOSSAT. — **La Somme des Sentences, œuvre de Hugues de Mortagne, vers 1155.** Préface et introduction, par J. de GHELLINCK (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 5). — Louvain et Paris, 1923, in-8°, vi-212 pages.

Les corrections apportées à l'histoire littéraire des écrits théologiques ont une répercussion importante sur l'histoire des doctrines. La connaissance du XII<sup>e</sup> siècle contient encore bien des sujets contestés : pour certaines œuvres que nous possédons de cette époque, une soigneuse révision critique s'impose pour la désignation des auteurs et la détermination des dates de composition, sous peine de fausser les rapports d'influence des œuvres entre elles et de détruire la juste idée de leur progression. C'est ainsi qu'autour du livre connu sous le titre de *Somme des Sentences* s'est développée depuis vingt ans environ une abondante controverse. Imprimée d'abord parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor, la *Somme* a vu sa paternité contestée avec des alternatives diverses. D'autres auteurs en ont été proposés. Les derniers éditeurs de Pierre Lombard l'ont considérée à tout le moins comme une des sources du Maître des Sentences. Dans une thèse récente, le P. Chossat a repris l'ensemble de la question et proposé la solution suivante : « l'auteur de la dite *Somme* serait Hugues de Mortagne, mort vers 1180, prieur du monastère bénédictin de Saint-Martin de Sées; et la *Somme*, qui est postérieure au *Liber Sententiarum* de Pierre le Lombard, daterait des environs de l'an 1155<sup>3</sup> ».

L'argumentation du P. Chossat est complète : elle démontre d'abord la non-authenticité victorine ; puis dans une contre-partie

1. La philologie permettrait-elle d'y répondre?
2. Depuis la rédaction de cet article, M. Largillière est décédé prématurément, le 30 septembre dernier.
3. P. 21. L'étude du P. Chossat est précédée d'une introduction par le P. de Ghellinck. Il est curieux de constater que la conclusion du P. Chossat qui restitue au Lombard ses qualités d'originalité, rectifie certaines vues précédentes du P. de Ghellinck.



elle prouve la solution proposée. L'ensemble expose la voie par laquelle l'auteur est parvenu à sa conviction. Le style ne manque pas parfois d'une certaine causticité; il témoigne toujours d'une solide et souple dialectique.

Pour le procès des droits d'Hugues de Saint-Victor, sont examinés les témoignages des plus anciens manuscrits de la *Somme*. Les manuscrits ont été groupés, un peu artificiellement, suivant la nature de leur témoignage. Une première catégorie est anonyme. Une seconde désigne pour auteur un *Magister Hugo* tout court. L'auteur d'un *Liber de vera philosophia* découvert à Grenoble désigne Hugues de Saint-Victor; mais comme le montre le P. Chossat son témoignage est celui d'un homme de parti qui avait tout intérêt à couvrir la *Somme* d'un tel patronage: il sera donc récusé. Le P. Chossat écarte de même l'attribution, fondée cependant sur la foi de plusieurs manuscrits, à un *Magister Odo*. Ces manuscrits, d'origine commune, auraient comme source de leur attribution une erreur d'écolier. Un exemple du style scolaire du XII<sup>e</sup> siècle explique bien une telle méprise (pp. 49 et suiv.). Quant au nom de Hugues de Saint-Victor, il est donné à la *Somme* seulement par deux manuscrits postérieurs. Les attributions victorines postérieures s'expliquent d'ailleurs par une érudition mal informée, voulant identifier un Maître Hugues. Car c'est en effet tout ce que livre de certain l'examen de la tradition manuscrite: la *Somme des Sentences* est l'œuvre d'un Maître Hugues.

La recherche de l'identité de ce Maître Hugues forme la partie positive de la thèse. Ici, la démonstration étant surtout fondée sur l'étude interne de la *Somme*, on regrette que l'argumentation ne porte pas sur un texte solidement établi. Voici cependant le raisonnement du P. Chossat. Un catalogue de 1158 mentionnant la *Somme* fournit un *terminus ad quem* pour la date de composition. D'autre part, la *Somme* citant les œuvres d'Abélard qui sont de 1138 contient un *terminus a quo*. Si l'on remarque que dans les manuscrits la *Somme* voisine avec les œuvres d'Anselme de Laon et de Gautier de Mortagne, on acquerra l'idée, confirmée par la comparaison des doctrines, que Maître Hugues a été élève, puis écolâtre à Laon. L'œuvre est donc située en gros en temps et en lieu.

Si maintenant nous comparons la doctrine de la *Somme* avec celle des Porrétains qui furent condamnés au Concile de Reims en 1148, nous devons reconnaître que Maître Hugues n'ignorait pas cette dernière. Nous ne pouvons songer à résumer ici l'argumentation du P. Chossat qui s'oriente avec aisance dans les controverses

théologiques du **xii<sup>e</sup>** siècle. Confrontée de même avec la doctrine du *Livre des Sentences* de Pierre le Lombard, la *Somme* accuse une rédaction postérieure, conforme avec le manque d'originalité qu'elle confesse dans son prologue et avec le témoignage du **IV<sup>e</sup>** Concile de Latran en faveur du Lombard. Il y a plus encore. En utilisant ce fait qu'à l'époque probable de la rédaction de la *Somme*, l'œuvre théologique de saint Jean Damascène était connue depuis très peu de temps et en examinant comment l'auteur de la *Somme* a utilisé cette autorité, on s'aperçoit qu'il ne l'a connue que par les écrits du Lombard. Tout un faisceau d'indices converge donc pour dater la *Somme* postérieurement au *Livre des Sentences*, c'est-à-dire après 1152.

Le P. Chossat croit pouvoir dire encore plus. Sur la foi d'un manuscrit aujourd'hui disparu, mais signalé par Montfaucon, il attribue la *Somme des Sentences* à Hugues de Mortagne, prieur de Saint-Martin de Séz. Rien ne s'oppose vraiment à une pareille attribution. Cependant après tant de savantes recherches, c'est un point d'arrivée bien fragile et bien obscur. Mais l'œuvre étudiée mérite-t-elle un père plus illustre ? Son caractère composite maintes fois prouvé lui ôte tout droit à l'originalité. Pierre le Lombard reprend ainsi son rang. Qui le regrettera ? On revient à un sentier battu, mais il a été battu peut-être parce qu'il menait à la vérité. A l'avenir, de confirmer la thèse du P. Chossat par quelque autre témoignage ou bien à découvrir l'existence d'une source commune à Pierre le Lombard et à l'auteur de la *Somme des Sentences*. Dès aujourd'hui la thèse du P. Chossat est une contribution importante à l'histoire des idées littéraires et doctrinales du **xii<sup>e</sup>** siècle.

Émile A. van Moé.

---

G. THÉRY, O. P. — **Autour du décret de 1210.** — I. **David de Dinant. Étude sur son panthéisme matérialiste.** — Le Saulchoir, Kain, 1925, in-8°, 160 p. — II. **Alexandre d'Aphrodise. Aperçu sur l'influence de sa noétique.** — Le Saulchoir, Kain, 1926, in-8°, 120 p. (*Bibliothèque thomiste*).

Le décret de 1210 est une des premières manifestations de l'Université de Paris naissante. Il nous prouve en effet l'existence d'un centre d'études théologiques déjà assez important pour que la papauté s'efforçât de défendre ce futur rempart de l'orthodoxie

contre les fantaisies des philosophes, et en particulier contre l'invasion aristotélicienne. Mais, si cette condamnation fit grand bruit, son objet nous est beaucoup moins connu, car, **naturellement, les ouvrages incriminés ont disparu.** Leurs auteurs ne seraient plus pour nous qu'un nom bien vague, si l'on ne s'était appliqué à les réfuter, et si leurs adversaires n'avaient incorporé à leur argumentation des citations nombreuses qui permettent de se faire une idée plus ou moins précise de leur doctrine. En rassemblant ces matériaux épars, on peut rétablir, sinon le système entier, tout au moins ses parties essentielles. C'est ce travail délicat de reconstitution que nous apporte le R. P. Théry, qui s'est efforcé, avec une érudition admirable, de retrouver dans Albert le Grand et dans saint Thomas, l'ouvrage aujourd'hui perdu de David de Dinant, condamné en 1210 avec Amaury de Bène.

Les données biographiques sur David de Dinant sont très pauvres. Le P. Théry fixe, de manière assez concluante, le lieu de sa naissance à Dinant en Belgique, et fait quelques hypothèses sur sa carrière ecclésiastique et ses études, mais il faut nous résigner, pour David comme pour beaucoup d'autres philosophes des <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles, à ne savoir à peu près rien de sa vie. C'est d'après les fragments du traité de David, et non d'après des documents introuvables qu'il faut recréer sa « physionomie intellectuelle », suivant l'expression du P. Théry.

Elle a été, jusqu'ici, bien mal connue; en effet, la plupart des historiens ont conclu *a priori* de la condamnation parallèle d'Amaury de Bène et de David de Dinant à la similitude de leurs doctrines, et ont voulu faire de ce dernier un néo-platonicien.

Or, pour se rendre compte de l'inexactitude de cette opinion, il suffit d'examiner ce que nous connaissons de la doctrine de David. Son principal ouvrage est désigné, dans la condamnation de 1210, sous le nom de *quaternuli*. Mais Albert le Grand qui en a vraisemblablement eu sous les yeux un manuscrit, ou tout au moins le recueil des propositions censurées, nous en donne le titre précis : *De Tomis sive de Divisionibus*. Hauréau aurait voulu voir là deux ouvrages distincts, mais Albert le Grand ne cite qu'une œuvre, et le P. Théry a vraisemblablement raison de les identifier, étant donné surtout le peu de fixité des titres au Moyen Âge. Albert le nomme aussi *Liber Atomorum*, et ceci est une indication des sources philosophiques de David, disciple lointain des anciens matérialistes grecs, Parménide et Xénophane, qu'il a connus à travers Aristote.

D'après saint Thomas (II Sent., D. xvii, q. I, a. I.) David considère la matière comme la substance commune de tous les êtres, qui se divisent en trois groupes : « les corps, les âmes et les substances éternelles séparées ». Le premier indivisible, fondement des corps, se nomme *hyle*, celui des âmes le *vous*, ou mens, celui des substances éternelles, Dieu ; et ces trois sont un, et identiques, d'où il s'ensuit que toutes choses sont *une* par essence. Dieu est la matière première, le principe *matériel* de tout (alors que pour Amaury de Bène il est le principe *formel*) ; cette déclaration paraît justifier amplement l'accusation de panthéisme lancée contre David. Mais, pour lui, c'est plutôt le résultat d'une dialectique poussée à l'extrême que de principes métaphysiques. David, nous dit le P. Théry, est un pur logicien ; de la similitude de fonctions des indivisibles vis-à-vis des corps et des esprits, il a conclu à leur identité. Toute sa doctrine s'efforce d'établir l'unicité de l'être. Il n'admet pas la théorie de l'analogie, base du système d'Albert le Grand et de saint Thomas. Pour lui, les formes, temps, lieu, grandeur, mouvement, ne sont que des apparences, des « réalités accidentelles » et la nature seule a une existence réelle. Mais il faut se garder de confondre les expressions de David avec la terminologie moderne, car il appelle « forme » ce qui correspond aux apparences sensibles, et sa « matière première » est de nature spirituelle.

L'étude des sources de David de Dinant pose d'assez curieux problèmes. Il semble prouvé que ni Scot Érigène, ni, contrairement à l'opinion d'Hauréau, Gondisalvi, n'ont exercé d'influence sur lui. Il se réclame presque uniquement d'Aristote, et les nombreuses citations du Philosophe que l'on retrouve dans les fragments du *De Tomis* prouvent qu'il connaissait bien ses livres, et surtout ceux qui, à ce moment, avaient l'attrait de récentes découvertes, les Physiques et les Métaphysiques. Ceci explique que la condamnation de 1210 ait été étendue aux œuvres d'Aristote, considérées comme une source de dangereuses erreurs, et aussi qu'Albert Le Grand et saint Thomas se soient efforcés avec autant d'ardeur de réfuter ce disciple compromettant, à l'aide d'arguments tirés des traités mêmes sur lesquels David avait basé sa doctrine.

Mais Albert le Grand indique surtout, comme ayant inspiré directement le *De Tomis*, un traité d'un commentateur grec d'Aristote, Alexandre d'Aphrodise, précise son titre ou plutôt ses titres : *De noi... De principiis incorporee et corporee substantie*, et affirme avoir vu le manuscrit. Il semble même confondre parfois cet ouvrage

avec celui de David et le P. Théry a admis cette quasi identité, sinon des traités, tout ou moins de leur plan, pour établir le cadre de classement du *De Tomis*. Or, après avoir étudié les œuvres d'Alexandre que David a pu connaître, soit à travers Boëce, soit d'après les traductions latines, il n'a eu que des rapprochements bien incertains à faire entre ces deux philosophes. Il faut supposer, dans l'état actuel de la question, qu'il fait allusion à un traité faussement attribué à Alexandre, mais on ne peut rien affirmer tant que l'on n'aura pas découvert le manuscrit dont parle Albert le Grand, s'il existe encore. Il faut espérer surtout qu'un heureux hasard fera revenir à la lumière l'ouvrage perdu de David, qui devait encore exister au xv<sup>e</sup> siècle dans la bibliothèque de Nicolas de Cues, et nous donnera de ce philosophe une image plus complète que celle fournie d'après une reconstitution malgré tout fragmentaire.

Si les recherches du P. Théry n'ont abouti qu'à un résultat négatif en ce qui concerne les rapports d'Alexandre d'Aphrodise et de David de Dinant, elles lui ont permis du moins de réunir des matériaux fort intéressants pour l'histoire de la doctrine de cet auteur, et de son influence sur les philosophes arabes et chrétiens du Moyen Age.

Alexandre d'Aphrodise est connu surtout dans l'antiquité en tant que commentateur d'Aristote. Les philosophes alexandrins, Ammonius et Simplicius, lui donnent même le titre de commentateur par excellence, qui sera plus tard réservé à Averroès. Avant eux, Thémistius l'avait étudié et discuté. Enfin Boëce cite son commentaire du *De interpretatione*, et expose ses théories logiques. Mais c'est principalement par les Arabes qu'Alexandre arrivera en Occident, presque en même temps que son maître Aristote. Dès le ix<sup>e</sup> siècle, on le traduit en grande partie à Bagdad. Les Arabes, à la différence de Boëce, s'intéressent surtout à sa doctrine philosophique, et à ses ouvrages personnels, en particulier à ses théories sur la nature de l'intellect. Son œuvre capitale, à ce point de vue, le *περὶ νοῦ*, extrait d'un de ses écrits *περὶ ψυχῆς*, inaugure une longue série de traités sur l'intellect d'Alkindi, Alfarabi, Avicenne, Averroès, dont les discussions se prolongeront chez les philosophes latins.

D'après le P. Théry, Alexandre distingue trois intellects : l'intellect matériel, l'intellect habituel, l'*intelligentia agens*; il faut en interposer un quatrième, l'*intellectus adeptus*. Le premier degré de cette échelle est représenté par l'*intellectus materialis*, qui est

entièrement en puissance ; le second degré est l'*intellectus in habitu*, qui a le pouvoir de recevoir les formes des intelligibles. Au-dessus de ces deux intellects, se trouve l'*intelligentia agens*, qui existe en dehors de nous, et qui est toujours en acte. Lorsqu'elle entre en contact avec notre intellect, elle se nomme *intellectus adeptus*. La nature et le rôle de l'intellect matériel sont peut-être le point le plus important de la doctrine d'Alexandre ; c'est ce terme qui l'a fait qualifier de philosophe matérialiste, épithète qu'on ne peut lui appliquer à proprement parler. En effet, Alexandre ne veut pas dire, en employant ce mot, qu'il identifie l'esprit et la matière, ce n'est pour lui qu'une simple comparaison. Il veut signifier seulement par là que l'intellect matériel n'est pas un être, mais pure réceptivité, afin de pouvoir recevoir les autres êtres. Averroès, qui nous apprend le succès des doctrines d'Alexandre, et les exagérations de ses disciples, — que l'on pourrait traiter à plus juste titre de matérialistes, car ils enseignaient que l'intellect matériel, lié au corps, périssait avec lui, — l'a violemment attaqué sur ce point et l'a accusé de fausser la pensée d'Aristote. Pour Averroès, l'*intelligentia agens* est aussi extérieure à nous, mais l'intellect matériel est une substance, et non une simple aptitude. Il considère le processus de l'acte d'intellection de façon absolument opposée : alors que chez Alexandre, il y a « spécification progressive de la matière par la forme », Averroès enseigne qu'il y a « dégradation successive de la forme par la matière ».

Il serait très intéressant de continuer l'histoire du courant alexandriste depuis Averroès et, en particulier, à l'Université de Paris, car Alexandre a sans doute eu des disciples, encore mal connus, mais contre lesquels on voit s'élever Guillaume d'Auvergne. Il faut espérer que le livre du P. Théry sera le point de départ de nouvelles études, qui nous permettront d'y voir un peu clair, au milieu de ces « remous de pensée » du début du xiii<sup>e</sup> siècle. Le P. Théry nous a donné, à la fin du volume, les éléments les plus utiles que nous puissions avoir pour étudier l'influence d'Alexandre au Moyen Age, c'est-à-dire tous les textes des traductions latines connues à cette époque que nous possédions encore actuellement, sauf celui du commentaire des Météores, et du *De sensu et sensato*<sup>1</sup> : *De intellectu et intellecto* — *De motu et tempore* — *De augmento*. Ce ne sont, du reste, que des extraits des traités, dont nous con-

1. Éd. Thurot dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXV, 2<sup>e</sup> partie.

naissons l'original grec. La liste des manuscrits a été dressée de façon aussi complète que possible, et le texte établi d'après les meilleurs. Il serait peut-être désirable d'avoir une véritable édition critique, mais celle-là semble donner un texte assez satisfaisant. Signalons cependant quelques légères erreurs, que nous avons cru relever en comparant certains passages du texte imprimé avec trois des manuscrits cités. Par exemple, p. 74, 3<sup>e</sup> ligne, le ms A (B. N. lat. 6443) donne *subiectus*, plutôt que *substantivus* ; p. 79, 31<sup>e</sup> ligne, la leçon des mss A et D : « res sensibiles ponit sibi *intellectas* », paraît préférable à celle du ms B : *intellectus*. Dans le même paragraphe, A et D semblent encore avoir raison contre B en mettant : « sensus enim... et eius *apprehensio est* » plutôt qu'*apprehensionis*. Quelques notes explicatives auraient été parfois utiles à l'intelligence du texte. Il est en effet difficile au lecteur de deviner, sans recourir au traité grec, que le traducteur latin a voulu désigner par l'expression : *philosophi tabernaculorum*, les philosophes stoïciens. Mais ce ne sont là que de bien légères taches sur une œuvre d'érudition très remarquable et les hypothèses émises par le P. Théry sur l'origine et la composition de ces traductions sont aussi vraisemblables qu'intéressantes. Il prouve, en particulier, que Guillaume de Moerbeke est bien le traducteur des *Météores*.

N'oublions pas d'ajouter que ces deux ouvrages sont munis d'un appareil critique très complet et que de nombreuses tables en font un instrument de travail très utile et même indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'aristotélisme au XIII<sup>e</sup> siècle.

M. D'ALVERNY.

---

Philipp Maria HALM et Georg LILL. — **Die Bildwerke des Bayerischen Nationalmuseums. I. Abteilung. Die Bildwerke in Holz und Stein vom XII Jahrhundert bis 1450.** — Augsburg, B. Filser. 1924, gr. in-fol., vi-79 p. et 148 pl.

Le Musée National bavarois, à Munich, reprend la publication de ses grands catalogues. Deux volumes avaient paru jusqu'ici : le tome V du *Catalogue général*, par Hugo Graf, consacré aux antiquités romaines, en 1890, et le tome VI, par Hugo Graf, Georg Hager et J. A. Mayer, aux sculptures gothiques, en 1895. Les progrès de la science archéologique, d'une part, les envahissements du musée de l'autre, rendaient ces volumes inutilisables, et le directeur actuel du musée, M. Philipp Maria Halm, commença la préparation

d'un nouveau catalogue dont la première partie vient de paraître par les soins de M. Georg Lill. Elle est consacrée aux sculptures de faïences et de bois du <sup>xii</sup><sup>e</sup> au milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle.

Les notices consacrées à chacune des pièces, statue, bas-relief, chapiteau, sont très complètes. Elles comprennent l'indication du lieu d'origine et la date, la description en quelques lignes, l'indication précise de la matière, vérifiée par un chimiste, les dimensions, et une petite note artistique et iconographique, accompagnée de comparaisons avec d'autres œuvres similaires, enfin une bibliographie très complète.

La plupart de ces sculptures ont été exécutées en Bavière et dans les régions limitrophes ; elles sont en général assez grossières, et ne s'élèvent guère au-dessus du niveau de l'imagerie. Quelques-unes cependant sont remarquables, comme une vierge romane de la deuxième moitié du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle provenant du sud du Tyrol, assise, portant l'Enfant Jésus sur ses genoux, raide et droite comme le dossier de sa chaise que recouvre un décor oriental d'animaux dans des médaillons, un puissant Christ de Majesté provenant de l'église bénédictine de Reichenbach (vers 1220), une belle Vierge d'Annonciation, en bois de tilleul, exécutée à Ratisbonne vers 1300, — simple, modeste, la tête inclinée, elle semble ramener devant elle, de ses deux mains, en un geste naturel, les pans de son manteau, — enfin, la grande Vierge de Kaschau en Hongrie, du milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, qui par l'agitation des plis de son manteau rappelle la Vierge d'Isenheim qui vient d'entrer au Louvre. Je voudrais signaler encore de belles jouées de stalles provenant de la petite église de Berchtesgaden, aux limites de la Bavière et de l'Autriche, qui datent du milieu du <sup>xiv</sup><sup>e</sup>, et qui sont décorées de griffons et de monstres d'un très beau style et de deux figures, symboles de la Résurrection : le pélican qui nourrit ses petits de son propre sang, et le lion qui, suivant la croyance des gens du Moyen Age, ressuscite de son souffle les lionceaux que la lionne a mis au monde morts, thèmes décoratifs et iconographiques courants en France au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle. Cette survivance du style roman au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle est d'ailleurs un des caractères les plus notables de l'art allemand en sculpture, — nous en avons ici la preuve maintes fois répétée, — comme en architecture — j'ai essayé de le prouver dans un volume sur l'Architecture religieuse de la Rhénanie.

Marcel AUBERT.



BRUN (A.). — **Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi.** — Paris, Ed. Champion, 1923. In-8° de xv-505 pages. — **L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon.** — Paris, Ed. Champion, 1923. In-8° de 94 pages.

De rares spécialistes avaient reconnu prudemment, çà et là, le terrain dont M. Brun a voulu explorer l'ensemble. Il y avait, dans cette pénurie de précédents, un gage certain d'apporter du nouveau, mais on risquait, ou bien d'être superficiel, ou bien de succomber sous le poids d'une matière abondante, mais inégalement utilisable. M. Brun, averti de ces difficultés, a tiré le meilleur parti de la documentation étendue et sûre qu'il a amassée. Plein de son sujet, fertile en moyens de style, il a écrit, sur un sujet aride d'apparence, un livre de vigoureuse venue, riche en rectifications, en aperçus originaux et qui prend souvent une portée générale.

M. Brunot dont M. Brun est le disciple, disait qu'un grand progrès serait accompli quand on saurait à quel moment on a commencé, dans chaque ville, à tenir en français les registres et les écritures de toute sorte. C'est, en somme, la réponse à ce desideratum pour les provinces de langue d'oc que M. Brun s'est chargé de nous fournir, dans la mesure où le permettent les ressources archivistiques locales. L'auteur étudie à quelle époque le français est apparu dans les actes de la France méridionale, répartie en trois grandes régions : l'Ouest, du Limousin aux Pyrénées ; le Centre, Haute-Auvergne, Languedoc et dépendances ; l'Est, Dauphiné, Provence et Comtat. On devine à quels dépouillements d'inventaires, de mémoires, de bulletins académiques l'auteur a dû se livrer pour réaliser son vaste dessein. Il n'a pu naturellement tout voir, tout contrôler par lui-même, et il a dû faire confiance à de nombreux auxiliaires, d'ailleurs avertis. Par là, ces *Recherches historiques* deviennent comme un catalogue, quelquefois ingrat, mais précieux, des manifestations du français écrit dans le Midi, avec leurs phases d'infériorité, d'égalité et de supériorité à l'égard des parlers locaux.

A l'explication du procès linguistique, M. Brun a toujours fait habilement concourir les données de la chronologie, de la géographie, de l'histoire et quelquefois, de la statistique. Il s'est efforcé de dominer sa bibliographie et de n'en utiliser que les éléments acceptables.

Les résultats de cette enquête sont, comme le voulait l'auteur, des résultats généraux. Ils diffèrent sensiblement des idées qu'on

s'est longtemps faites sur l'introduction du français dans le Midi — et qui sont peut-être plus vagues que ne le croit l'auteur. M. Brun montre surabondamment que l'extension du langage royal n'est pas la conséquence immédiate de la conquête par les armes ou d'une ancienne réunion pacifique à la Couronne. Le français s'est infiltré avec lenteur dans le Midi, et avec des chances de succès inégales, suivant les lieux, de la croisade contre les Albigeois aux dernières années de la guerre de Cent ans. Dans cette période de plus de deux siècles, il n'a tenu que fort peu de place dans les écrits, la primauté restant acquise au latin et la faveur naturelle aux dialectes d'oc. Ce n'est que vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle que, bénéficiant de la stabilisation des conquêtes et des institutions royales, notre langue a commencé à évincer le latin et à concurrencer gravement sa sœur d'oc. Dans une évolution de moins de cent ans — 1450-1530 — le français s'est établi à peu près uniformément dans tout le domaine méridional. La plupart du temps, et dans la majorité des lieux, la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, de 1536, n'a pas été le point de départ, mais l'aboutissant de la contagion « irrésistible » du français, sur des populations attachées pourtant héréditairement à leur langage. Minutieusement l'auteur nous a donné le détail de cette transformation si brusque, acceptée avec une docilité unanime, du français jusqu'ici langue étrangère, en langue adoptive du Midi. Il n'a pas manqué de marquer le rôle joué dans la circonstance par les partisans de la langue du roi : gens de cour, hommes de loi, tabellions et les grands courants intellectuels du début du xvi<sup>e</sup> siècle, Réforme et Renaissance (dont l'action mériterait à elle seule une étude approfondie). Tout cela est nouveau et plein d'intérêt.

Avec le quatrième livre, l'ouvrage de M. Brun pouvait passer pour terminé, et le problème de l'introduction du français dans le Midi nettement résolu dans le sens de l'unification de l'usage écrit. Ce n'était là, en réalité, qu'une façade derrière laquelle se maintinrent les dialectes. On écrivait français, mais on parlait patois, constate l'auteur non sans quelque mélancolie. N'est-il pas convaincu que faute d'exploiter énergiquement le courant renforcé par l'ordonnance de 1536, faute d'avoir une raison d'état en matière de langue, faute de créer des organes appropriés et permanents d'instruction officielle, les successeurs de François I<sup>er</sup> ont laissé se perpétuer le bilinguisme méridional qui, malgré la proscription révolutionnaire, constitue encore pour les éducateurs nationaux d'aujourd'hui un délicat problème à résoudre ?

Ceci est une explication dont le mérite est d'être assez radicale : l'auteur aurait pu en trouver ou en choisir d'autres aussi séduisantes (particulièrement dans l'histoire interne des langues en contact). Nous ne croyons pas, quant à nous, que le bilinguisme méridional ait été une conséquence de l'application de l'ordonnance de 1536. Il remontait vraisemblablement assez haut dans l'usage local et la faiblesse de l'argumentation de M. Brun sur l'influence de l'action « politique » dans l'introduction du français, c'est peut-être d'avoir cru pouvoir assimiler dès le début langue écrite et langue parlée.

Il n'y a pas eu de résistance à adopter la première, mais la seconde est restée la langue familière et quotidienne. La proscrire eût été une tyrannie incompatible avec les privilèges reconnus par la monarchie absolue aux populations du Midi. Nous n'insisterons pas plus qu'il ne faut sur ces points ; l'auteur, en les examinant, paraît moins prudent, moins bien renseigné que dans ses quatre premiers livres. Au surplus, les résultats de sa thèse complémentaire sur *l'Introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon* ont dû lui permettre de restreindre de lui-même la portée de certaines de ses idées directrices.

M. Brun s'excuse, page xiii, d'avoir employé, faute de mieux, des termes qu'une critique pointilleuse rejetterait : *dialecte, roman, gascon, limousin*, parce qu'ils éveillent, dit-il, des idées suffisamment adéquates et qu'ils dispensent d'inventer une terminologie plus appropriée. La philologie romane se serait-elle efforcée en vain de proscrire l'usage de *roman* dans le sens où l'entendait Raynouard ? En tout cas, parler de « gascon » à propos d'actes rédigés en Périgord (p. 113, 115) est un peu excessif. Un abus du même genre consiste à appeler « langue franco-provençale » (p. 41), le jargon formé par l'entrée en composition du français avec les idiomes locaux. Là encore, M. Brun détourne l'expression du sens que lui donnent couramment les romanistes, et qui correspond à un groupe de parlers nettement délimités sur la carte linguistique.

Il n'est pas possible de contrôler par le menu la documentation si abondante de M. Brun. Nous signalerons une confusion, à la p. 116 : les comptes du marguillier de Saint-Austremoine n'émanent pas du Périgord. P. 54, l'auteur appelle Saint-Pourçain une enclave auvergnate en Bourbonnais : or, on y parlait français depuis la deuxième moitié au moins du xiii<sup>e</sup> siècle.

Un mot pour finir sur l'imperfection typographique de l'ouvrage

et sur le manque de méthode en ce qui touche la rédaction des références. Ces négligences déparent une œuvre importante et qui, pour longtemps, sera un guide précieux des études de linguistique historique française.

Géraud LAVERGNE.

---

**La Chanson de Sainte Foy. T. I : Fac-similé du manuscrit et texte critique, introduction et commentaire philologiques**, par Ernest HOEFFNER. — Paris, les Belles-Lettres, 1926 ; in-8° de vi-376 pages et 12 planches. — **T. II : Traduction française et sources latines, introduction et commentaire historiques**, par Prosper ALFARIC. — Paris, les Belles-Lettres, 1926 ; in-8° de vi-206 pages et 4 planches. (*Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 32 et 33.)

La Chanson de sainte Foy est, comme on sait, un des plus anciens et, partant, un des plus précieux monuments de la littérature provençale. Un court fragment en avait été publié dès 1581 par Claude Fauchet, dans son *Recueil de l'Origine de la langue et de la poésie française*. Le poème complet a été retrouvé en 1901 par M. Leite de Vasconcellos et publié par lui en 1902 dans *Romania*. Récemment réédité par M. Antoine Thomas pour la collection des *Classiques français du Moyen Age*, le vénérable texte vient de faire l'objet d'une nouvelle publication par les soins de MM. Hoepffner et Alfaric, professeurs à la Faculté des Lettres de Strasbourg. Ces derniers se sont tout particulièrement attachés à mettre en valeur l'intérêt primordial de ce poème pour l'histoire de la langue et de la littérature (M. Hoepffner), à retracer les événements historiques auxquels se rattache sa rédaction (M. Alfaric), à examiner en commun les questions que posent la date de la Chanson, sa localisation, ses sources et son auteur. L'œuvre accomplie de ce chef mérite des éloges, autant pour son ampleur que pour sa présentation matérielle. Texte scrupuleusement établi, traduction fidèle et pittoresque, commentaires « exhaustifs », qu'il s'agisse de la forme ou du fond du poème, et surtout, riche apport d'idées nouvelles, dont voici le résumé.

**Le manuscrit.** Le ms de Leyde (*Cod. Voss. lat. in-8° n° 60*), qui nous a seul conservé le texte de la Chanson, a été

reconnu par M. Hoepffner comme formant autrefois la dernière partie d'un manuscrit bien plus volumineux, qui appartenait à la librairie de l'abbaye de Fleury. Les premiers cahiers de ce manuscrit sont actuellement partagés entre la Bibliothèque d'Orléans (*manuscrit 347*) et la Bibliothèque Nationale (*Nouv. acquis. lat. 443*). M. Hoepffner montre comment les feuillets du manuscrit de Leyde furent détachés après le pillage de l'abbaye orléanaise par les soldats de Condé (1562). Ils passèrent successivement aux mains de Pierre Pithou, qui les communiqua à Fauchet, entrèrent dans la bibliothèque des Pétau, firent partie, après 1630, des collections de la reine Christine de Suède et, en dernier lieu, de celles de son bibliothécaire, Vossius. La Chanson est entrée par achat à l'Université de Leyde en 1689. Le manuscrit ne nous donne pas le texte original, mais c'est une copie excellente, vraisemblablement exécutée à Fleury, d'où provenaient déjà le manuscrit du *Boèce* et celui de *l'Aube bilingue* du Vatican. On peut lui assigner comme date la fin du xi<sup>e</sup> ou le commencement du xii<sup>e</sup> siècle.

**Localisation et date de la Chanson.** L'accord n'était pas fait entre les philologues sur la patrie de la Chanson. M. A. Thomas, après l'avoir située près des bords du Rhône, l'a rapprochée depuis de l'Aude et de Narbonne. M. P. Rajna lui assignait le comté de Comminges, M. Groeber le Toulousain. L'examen phonétique et historique du texte conduit MM. Hoepffner et Alfarc entre Narbonne et les Pyrénées, à la frontière linguistique qui sépare le catalan des parlers languedociens méridionaux : soit la région des Pyrénées-Orientales, l'ancienne *Marca hispanica* et, plus précisément, pour M. Alfarc, la Cerdagne. La langue de l'auteur est nettement « pyrénéenne » et contient de nombreux traits propres au développement catalan.

Les critères fournis par la linguistique concordent avec les souvenirs historiques évoqués par M. Alfarc. Le culte de sainte Foy a été florissant en pays catalan. La jeune martyre agenaise y symbolisait la Foi chrétienne, toujours menacée par les infidèles, et les populations l'invoquaient avec d'autant plus d'ardeur qu'elles avaient à se défendre contre les entreprises continuelles des Sarrasins d'Espagne. Au xi<sup>e</sup> siècle, un comte d'Urgel comblait de présents la relique de la sainte, conservée à Conques. Les habitants de Calonja s'étaient mis sous ses ordres et combattaient sous sa bannière. Des Catalans étaient l'objet de ses miracles. Enfin, les comtes de Cerdagne, ennemis actifs des Musulmans, conservaient pieusement dans leur famille la tradition du culte de

sainte Foy, et M. Alfarc suggère, avec assez de vraisemblance, que le monastère de Saint-Jean-de-Cuxa pourrait bien avoir été le berceau de la Chanson.

Quant à la date du poème, rapporté par M. Hoepffner à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, elle se placerait, selon M. Alfarc, entre 1054 et 1076. C'est probablement vers 1060, époque de grand enthousiasme pour les Chrétiens de la région pyrénéenne, impatients de se délivrer des infidèles, qu'elle a été composée. Elle se rattacherait ainsi aux croisades entreprises contre les Maures par le roi Ramire d'Aragon et le comte Raimond-Bérenger de Barcelone, avec le concours des Français du Midi, vers le temps de la restauration de la cathédrale de Barcelone.

**Forme et destination de la Chanson.** L'auteur inconnu du poème s'est flatté, aux vers 15 et 20, de raconter à ses auditeurs un sujet *spanesc* à la *loi francesca*. Quelle était cette « loi française » à laquelle se plie l'auteur ? Elle paraît convenir, dit M. Hoepffner, à des chansons narratives écrites, comme celle de sainte Foy, dans la forme de laisses monorimes, à vers octosyllabiques, groupés deux à deux, avec ou sans clausule à la fin de chaque strophe. Cette forme littéraire, que rappellent les poèmes plus récents d'*Alexandre* et de *Gormond et Isembard*, a cessé d'être employée dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Elle n'a pu se maintenir ni devant les poèmes à laisses de grands vers, alexandrins ou décasyllabes, ni devant les poèmes octosyllabiques en couplets de deux vers. La Chanson de sainte Foy reste ainsi l'unique spécimen de cette « façon française » du XI<sup>e</sup> siècle, à cette particularité près qu'elle ne comporte pas d'assonnances, mais des rimes, dans lesquelles M. Hoepffner voit un fait spécifiquement méridional.

C'est M. Alfarc qui s'est chargé de faire la lumière sur l'épithète si controversée de *bella'n tresca* (v. 14) = belle en danse, que le poète a donnée à sa chanson. Il estime que le récit était chanté à plusieurs voix et dansé à plusieurs personnages. C'était une « danse sacrée », comme la liturgie populaire de Moyen âge en admettait aux grandes fêtes. Le poète poursuivait un but religieux. Sa chanson voulait être une leçon vécue de foi chrétienne. Aussi a-t-elle pu être représentée et mimée le jour de la fête et après l'office de sainte Foy (6 octobre).

**L'auteur et ses sources.** Les éditeurs ont tenu à rehausser et à caractériser la personnalité de l'auteur anonyme de la Chanson, qu'on a jusqu'ici semblé méconnaître. C'était un clerc ou un moine, de culture toute latine, familiarisé avec l'Écriture et les

Pères. Son idéal, ses croyances, son esprit féodal, ses tendances et ses antipathies sont étudiés ici avec une pénétrante ingéniosité, mais le portrait est sans doute un peu flatté de ce versificateur soigneux et adroit, qui ne manqua ni d'imagination ni de chaleur. Au nombre des sources dont il s'est inspiré, M. Alfarc relève le livre de Lactance, *de Mortibus persecutorum*, le poème latin de sainte Foy (*Act. sanct. oct.*, VIII, p. 826-828), la Passion officielle de la sainte, le récit de sa translation et son office liturgique. Ce n'est pas sans bonheur que la Chanson combine ces données diverses et relie l'histoire du martyr de la sainte avec celle des empereurs persécuteurs, Maximien, Dioclétien, Licin et Maximin.

Dans cette œuvre excellente, qui fait honneur aux maîtres de Strasbourg, il convient surtout de signaler l'étude linguistique de la Chanson, dont s'est chargé M. Hœpffner. Les pages où il étudie successivement graphie, phonétique, morphologie, syntaxe forment un ensemble des plus importants. Un texte précieux par son archaïsme et sa situation géographique a été disséqué à fond, avec une méthode éprouvée et une abondance de références presque inusitée. Aux constatations toujours rigoureusement précises de M. Hœpffner, s'ajoutent des rapprochements et des suggestions où, en particulier, les étymologistes trouveront beaucoup à glaner. Un glossaire spécial suit l'édition du texte et résume les points acquis dans le commentaire en ce qui touche le sens d'un certain nombre de vocables obscurs.

Géraud LAVERGNE.

---

Dom Gregori M<sup>e</sup> SUNYOL, O. S. B. — **Introducció a la Paleografia musical gregoriana.** — Abadia de Montserrat, MCMXXV, petit in-4°, 409 pages, très nombreuses phototypies de manuscrits et plusieurs planches hors texte.

Les études scientifiques sur le chant liturgique latin sont, de nos jours, assez fréquentes, depuis l'élan qu'y donna Dom Pothier, et depuis surtout que le Pape Pie X confirma la restauration du chant grégorien de l'Église romaine.

L'ouvrage que nous annonçons ici sera le bienvenu près des érudits qui s'intéressent à ce chant ecclésiastique et à sa paléographie, et leur permettra de se reconnaître avec facilité, soit parmi les manuscrits qu'ils sont appelés à utiliser, soit dans les

volumineuses reproductions qu'en ont données les bénédictins de Solesmes dans leur collection de la *Paléographie Musicale*. Cette *Introducció* est consciencieusement rédigée ; en dépit de quelques affirmations d'école, elle fait honneur à son auteur, le R. P. Suñol (en catalan Sunyol), de l'abbaye bénédictine de Montserrat : le livre est d'ailleurs écrit en catalan.

Dix-neuf chapitres très précis réunissent les conclusions données par les principaux spécialistes des notations neumatiques grégoriennes, le rédacteur n'ayant voulu rester que l'« expositeur » de cette science à notre époque. Tour à tour, sont traités l'origine des neumes latins, leurs époques de création ou d'évolution, leurs grandes divisions, puis les zones d'influence nationale. Deux grands appendices, l'un consacré aux éléments de paléographie latine, l'autre composé de tables très copieuses formant un répertoire bibliographique, terminent l'ouvrage. On voudrait un peu plus d'ordre dans ce répertoire, et même plus d'exactitude dans certaines références, puisque l'auteur a eu en vue d'en faire un outil de travail à l'usage des musicologues (bibliographie de dictionnaires, revues, rééditions de traités anciens, ouvrages didactiques).

Ce qui donne du prix à l'ensemble de ce travail, avec son exposition très claire, bien supérieure aux chapitres que Joh. Wolf a consacrés au sujet dans son *Handbuch des Notationskunde*, et même au beau livre du D<sup>r</sup> P. Wagner sur le *Neumenkunde*, ce sont les très nombreuses et importantes reproductions de notations, allant du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Une centaine de grands fac-similés suffisamment lisibles, sans compter des pages entières de dépouillements et de relevés graphiques, plusieurs grands tableaux hors texte à déplier, mettent à la portée du lecteur le plus curieux, les particularités des sémiographies neumatiques du haut Moyen Age.

Cependant, plusieurs lacunes doivent être signalées, que le R. P. Suñol aurait dû combler. Je considère l'une comme très importante, et la critique, par-dessus l'auteur, s'adresse aussi bien aux travaux qu'il a entendu vulgariser : pourquoi, en tête d'un traité de paléographie, négliger, oublié ou parti pris, les *tableaux de neumes* donnés, avec les noms des signes, par les sources elles-mêmes ? Le P. Suñol est simplement parti des noms des neumes tels qu'ils sont *pratiquement* usités de notre temps dans les méthodes ou solfèges ; aussi, a-t-il laissé de côté le nom, les formes et les rôles par exemple, du neume-accent *gravis*, si important dans l'écriture neumatique des siècles dont il traite, et qu'il



confond perpétuellement avec le *punctum*. Autre chose : le savant bénédictin donne un fragment (p. 19) en notes tironiennes, pour montrer certaines analogies qu'elles peuvent avoir, dans la graphie extérieure, avec les notes musicales, mais son travail ne va pas plus loin. Or, de remarquables manuscrits de l'école messine, tels que les magnifiques graduels de Laon, parsèment la notation musicale de précieuses annotations tironiennes : Dom Suñol lui-même en reproduit une page (fac-similé n° 11) et ne le remarque même pas ! Pourquoi les avoir négligées ? On gagnera aussi à compléter ce qu'il dit des *lettres significatives*, au moyen de la thèse de Dom Van Doren, que j'ai précédemment analysée (voir *Le Moyen Age*, année 1926. p. 394-398), et l'on corrigera certaine opinion (p. 77) sur la prétendue « universalité » ou « catholicité » d'une classe de manuscrits, au sujet desquels l'aimable catalogue établi par Bannister, pour la Bibliothèque Vaticane, donne un avis diamétralement opposé.

Une remarque assez piquante reste à faire au sujet des beaux tableaux de la fin du livre ; Dom Suñol y reproduit des chants liturgiques avec la graphie de quinze à vingt manuscrits différents soigneusement choisis parmi les meilleurs : on ne saurait mieux montrer la concordance des textes et l'unité de tradition. Mais, chose curieuse, si, en tête de ces extraits, figure la notation liturgique actuelle de ces chants, l'auteur la reproduit, non pas telle que la donne l'Édition Vaticane officielle, mais avec les adjonctions inventées de toutes pièces par Dom Mocquereau et ses élèves : or, aucun des textes authentiques reproduit par le P. Suñol ne justifie, ni par la graphie, par le groupement des notes ou quelque autre cause que ce soit, ces « signes rythmiques » entièrement modernes et n'ayant aucun fondement dans la paléographie grégorienne ou dans les traités médiévaux.

Ces quelques réserves, qu'il fallait faire, n'enlèvent rien à l'utilité que l'on peut retirer de ce volumineux ouvrage, appelé à rendre beaucoup de services.

A. GASTOUÉ.

---

Richard Ager NEWHALL. — **The English conquest of Normandy (1416-1424). A study in fifteenth century warfare.** — Newhaven, Yale University press, 1924, in-8°, xvii-327 p.

L'intéressant ouvrage de M. R. A. Newhall donne, de la conquête de la Normandie au xv<sup>e</sup> siècle, un tableau extrêmement

complet. Thèse de doctorat à l'université de Harvard, ce livre a été, après 1917, repris par son auteur. Il semble bien qu'il soit, à l'heure actuelle, tout à fait au point. Si bien qu'il paraît assez vain de rechercher quel livre ou quel mémoire auraient pu encore être ajoutés à la très riche bibliographie qui accompagne cette étude.

Dès la préface, l'auteur expose le but qu'il s'est proposé : donner « A vivid and reasonably correct impression of the military problems which confronted the French and the English leaders, and the means which they employed to solve them » (p. xi). Le point de vue militaire prime donc tout dans ce livre, et les questions politiques n'y sont traitées qu'autant qu'elles eurent une répercussion sur la marche de la campagne. Tout de suite aussi, Mr Newhall tient à marquer la différence qu'apporta dans la conduite de la guerre franco-anglaise, la politique d'Henri V. Ainsi, au point de vue militaire, la traditionnelle division de la guerre de cent ans en deux périodes est non seulement commode, mais fort juste. Le xiv<sup>e</sup> siècle serait le siècle de la tactique et le xv<sup>e</sup> siècle celui de la stratégie. Encore faut-il rattacher la bataille d'Azincourt au genre d'opérations du siècle précédent. Mr Newhall insiste pour détruire l'importance qu'on a généralement donnée à cette défaite française. C'est de l'étude de la conquête de la Normandie qu'il nous fait partir pour comprendre toute la fin de la grande guerre. Son ouvrage est donc à la fois une étude de la nouvelle politique d'Henri V, et celle des progrès que fit, à cette époque, l'art de la guerre.

La stratégie du roi anglais fut de s'emparer rapidement (il eut, en effet, une appréciation toute nouvelle de la valeur du temps au point de vue militaire) d'une ligne de forteresses dans la direction de l'armée ennemie, puis, cette barrière constituée, d'entreprendre systématiquement la conquête du territoire ainsi protégé.

La campagne de 1417 et la conquête du nord de la France illustrent cette stratégie, que Bedford sut continuer. Le livre de Mr Newhall se termine à la bataille de Verneuil, essai infructueux des Armagnacs pour briser la ligne de défense derrière laquelle se développaient, en Normandie, les établissements anglais. Il décrit dans leur ensemble la campagne, l'organisation militaire, celle du matériel et des ravitaillements, et l'administration financière. Cette dernière question est étudiée à fond, avec tous les chiffres, tableaux et pourcentages que l'on peut désirer.

Non moins intéressante est l'étude de l'installation des Anglais en Normandie. On savait déjà qu'ils surent s'adapter aux formes

et aux usages existants, qu'ils ne modifièrent pas les impôts établis, s'efforçant seulement de tirer le plus d'argent possible de leur conquête. En effet, le rendement des taxes et impositions ne cessa de croître alors que diminuait le revenu du domaine royal, constitué avec les biens des rebelles à la conquête. Ces ressources extraordinaires qui forment, en 1419, 45 p. 100 du revenu de la province, n'en sont plus que les 11 p. 100 en 1425 par suite des restitutions qui survenaient à mesure que l'établissement des Anglais devenait plus stable et moins vexatoire.

Malgré le manque de documents qui empêche de connaître les détails de l'administration des finances normandes, et, par exemple, ses rapports exacts avec le trésor de guerre d'Henri V, toute l'organisation anglaise semble méthodiquement ordonnée, surtout si on la compare à ce qui existait du côté français.

Mr Newhall fait remarquer, à juste titre, que cette impression d'action fragmentaire et décousue que donne la politique française à cette époque, vient sans doute du petit nombre qui reste de documents français d'administration et de finance. Les archives anglaises du xv<sup>e</sup> siècle sont bien mieux conservées. Des suites plus complètes de documents nous montreraient peut-être une action plus suivie qu'on ne l'imagine.

D'ailleurs, le manque de prestige royal, le défaut d'argent, la guerre civile ruinaient du côté français toute velléité de résistance, jusqu'au moment où, les Anglais s'étant laissés aller à ne plus mesurer leur ambition à leurs forces, la désorganisation passa en leurs rangs, tandis que la France réorganisée et pacifiée était à même d'employer contre eux leur propre méthode d'ordre financier et leur tactique victorieuse.

Mais Mr Newhall s'arrête devant cette période. Son but n'a été que de tracer le tableau de la conquête anglaise en Normandie. Il est à souhaiter que la suite de l'histoire de cette province pendant la guerre de cent ans, soit traitée d'une façon aussi complète et avec la même absence de détails inutiles.

Deux cartes, permettant de mieux comprendre la marche des opérations, accompagnent ce volume.

Alice JOLY.

MAX FAZY. — **Les origines du Bourbonnais.** — Moulins, 1924, 2 vol. in-8°, XIX-681 et XXXIX-241 p.

Dans l'avertissement du premier volume de cet ouvrage, M. Fazy nous dit avoir voulu écrire l'histoire des sires de Bourbon dont Chazaud a débrouillé la généalogie dans son *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*. En réalité, l'œuvre de M. Fazy est plus vaste que le travail de son prédécesseur, puisqu'il a repris l'examen des textes cités par Chazaud, et a, plus d'une fois, modifié les conclusions de ce dernier.

Le volumineux ouvrage de M. Fazy comprend deux tomes. Le tome I<sup>er</sup> est un *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, accompagné d'un regeste des documents narratifs*. L'auteur a réuni 938 actes et 101 documents narratifs et a fait suivre les plus importants d'entre eux d'une analyse et d'une étude critique. Son but a été dans cette première partie de son ouvrage « de constituer une base solide » aux travaux des futurs historiens du Bourbonnais pour qui il n'existait jusqu'ici pas d'autre catalogue que l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon* qui, jusqu'en 1249, indique fort peu d'actes concernant directement le Bourbonnais.

Le tome II : *Histoire des sires de Bourbon, jusqu'à la mort d'Archambaud VIII (1249) et de la formation territoriale du Bourbonnais*, se divise en quatre chapitres suivis d'un appendice. Dans le premier chapitre : *Le Bourbonnais jusqu'à l'apparition des sires de Bourbon*, M. Fazy analyse les premiers textes qui nous renseignent sur la région bourbonnaise. Il en déduit que c'est presque uniquement dans la partie « auvergnate » de la région qui devait former plus tard le Bourbonnais, que l'on trouve jusqu'au X<sup>e</sup> siècle des « centres de civilisation » (Néris, Ébreuil, Saint-Pourçain, etc.). Le second chapitre : *Les sires de Bourbon jusqu'à la mort d'Archambaud VIII en 1249* est le plus précieux. L'auteur ne tient nul compte, dans cette étude, des fameux faux du père André, fabriqués au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le but de prouver que, par l'intermédiaire des sires de Bourbon, les trois races royales — mérovingienne, carolingienne, capétienne — descendaient les unes des autres. En cela, M. Fazy suit Chazaud ; mais, sur d'autres points, il en diffère et modifie sensiblement la liste des sires de Bourbon établie par ce dernier. C'est ainsi qu'il supprime deux noms sur cette liste. Selon lui, le premier des sires de Bourbon n'aurait pas été Aimard, mais son fils Aimon. Aimard était sim-

plément vassal de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, dont il tenait Souvigny en 913 ; et c'est vers 953-954 seulement qu'Aimon se serait emparé de Bourbon. En second lieu, M. Fazy confirme les conclusions adoptées par M. Flament (*Le premier seigneur de Bourbon et la charte de fondation de Chantelle*, extr. du *Moyen Age*, 2<sup>e</sup> série. t. XVIII, mars-avril 1914, p. 4, 5 et 16), en n'admettant pas l'existence d'un Gui, comte de Bourbon, en 937. Par contre, il accorde, dans la liste des sires de Bourbon, une place au fils d'Archambaud IV, qu'il nomme Archambaud V, et qui aurait été dépossédé par son oncle Aimon II. De cette façon, il y aurait eu huit sires de Bourbon du nom d'Archambaud, et non sept comme le pensait Chazaud. Telles sont les principales rectifications que M. Fazy fait à la chronologie des sires de Bourbon. D'autre part, dans ce chapitre, il est un point sur lequel il insiste avec raison : le rôle du sire de Bourbon aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, comme agent du roi de France en face de l'Auvergne.

On peut regretter que dans le chapitre III, consacré aux monastères bourbonnais, M. Fazy se soit borné à rédiger des notices un peu trop brèves sur chaque abbaye, prieuré ou collégiale, sans fournir de références. Seul, le plus important des monastères bourbonnais, Souvigny, lui a paru digne d'une étude plus complète. Sur la question des origines du prieuré de Souvigny, il est encore en contradiction avec Chazaud. Ce dernier fait remonter au début du IX<sup>e</sup> siècle la fondation de Souvigny, en lisant dans un diplôme de Louis le Pieux du 3 juin 825 « *Silvianias* » au lieu de « *Lituanias* » comme l'avait fait Mabillon. M. Fazy continue à lire « *Lituanias* » ; à son avis, c'est seulement au début du X<sup>e</sup> siècle que des moines de Cluny établirent à Souvigny une église dédiée à saint Pierre. Quant au monastère, il croit, d'accord en cela avec M. Bréhier, qu'il ne fut réellement organisé que vers 950.

Le chapitre IV est un *Essai sur la géographie historique du Bourbonnais*. Selon M. Fazy, les sires de Bourbon, venus d'Auvergne, possédèrent d'abord Souvigny, puis « avec des territoires arrachés aux marches des trois provinces, Auvergne, Berry et Autunois, ils constituèrent une nouvelle province, cohérente et autonome », progressant d'abord en Autunois, au début du XI<sup>e</sup> siècle, ensuite, surtout en Berry. Cette dernière avance devait être couronnée au début du XIII<sup>e</sup> siècle par l'occupation de Montluçon, donné par Philippe Auguste à Guy de Dampierre, sire de Bourbon. Et, dans un appendice, suite logique du chapitre précédent, M. Fazy reprend la question si souvent discutée des sires de Montluçon ; il voit en

eux, comme Chazaud et M. Chénon, des seigneurs totalement différents des sires de Bourbon, mais, à la différence de ces deux historiens, il croit que les sires de Bourbon n'ont pas possédé Montluçon avant 1202-1203.

En résumé, cet ouvrage complète ou rectifie, autant semble-t-il que les textes le permettent, l'histoire des origines du Bourbonnais et celle de ses premiers possesseurs. Beaucoup de faits apportés par M. Fazy sont appuyés par des textes ; mais, plusieurs de ses conclusions, bien qu'elles soient le résultat de raisonnements et de déductions très logiques et qui font honneur à la critique pénétrante de l'auteur, voisinent quelquefois avec l'hypothèse. Et, comme M. Fazy lui-même en convient, la généalogie des sires de Bourbon et des sires de Montluçon reste obscure sur plus d'un point.

Pierre PRADEL.

---

Maurice PILLET. — **L'âtre Saint-Maclou, ancien cimetière paroissial de Rouen.** — Paris, Champion, 1924, in-8° (83 dessins de l'auteur).

M. Pillet nous donne, dans son ouvrage sur l'âtre Saint-Maclou, tout autre chose qu'une sèche monographie d'un des plus délicats chefs-d'œuvre de la Renaissance. On sent qu'il a beaucoup aimé ce coin du vieux Rouen et c'est avec émotion qu'il en parle. Son style sait évoquer la gravité du lieu, et s'allie de la plus heureuse façon aux beaux dessins, si nets et si harmonieux, dont il orne son texte.

Lui reprocherons-nous d'avoir, au cours de son livre, trop suivi ce chemin des écoliers, dont, dans sa conclusion, il nous vante les charmes ? Peut-être, car sur les deux cents pages du livre, la moitié à peine se rapportent à l'âtre Saint-Maclou. Le sujet cependant est traité avec toute l'ampleur qu'il comporte, mais, mêlées à cette étude très complète, des digressions sur la peste à Rouen, sur les danses macabres, sur les principaux cimetières anciens de France, nuisent un peu à l'unité et à la clarté du plan choisi.

Nous eussions sans doute préféré voir celui-ci se développer d'une façon plus logique, mais c'est là un reproche de faible poids. On suit avec plaisir la description, colonne par colonne, des sculptures de l'âtre ; les chapitres traitant de l'organisation des artistes et des ouvriers au xvi<sup>e</sup> siècle apportent des renseignements précieux, puisés aux sources, sur les conditions du travail dans les princi-

pales corporations du bâtiment et c'est là sans doute la partie la plus originale de ce livre. Quelques notes rapides sur les cimetières de Montvilliers, de Montfort-l'Amaury, de Vienne à Blois, seuls vestiges encore existants de ces aîtres qui furent si nombreux, une évocation du cimetière des Saints-Innocents, démoli en 1785, ne manquent pas non plus d'intérêt. M. Pillet publie dans ses pièces justificatives un résumé des comptes originaux de l'église Saint-Maclou pour les années 1526 à 1557 qui montre que cet architecte doublé d'un artiste de talent sait aussi faire œuvre d'érudition pure. Si nous n'aimons pas beaucoup des phrases dans le genre de celle-ci : « Dans les manuscrits d'antan, nous avons recherché des comptes, des dates, puis des empreintes de scels anciens », cependant nous ne pouvons que louer l'auteur qui, de ces manuscrits de jadis, a fait bon usage et su tirer tous les enseignements qu'ils comportent.

Bonne monographie en résumé, qui eût peut-être gagné à être condensée par la suppression de quelques considérations trop générales, ou de certains chapitres, comme ces notes sur les anciennes mesures, dont on ne voit pas nettement quel rapport ils ont avec le sujet, mais qui n'en reste pas moins une œuvre très intéressante et illustrée avec beaucoup de talent.

Louis-Marie MICHON.

---

LUCIEN BÉGULE. — **Antiquités et richesses d'art du département du Rhône.** — Lyon, imprimerie A. Rey, 1925, in-fol., xvi-165 p., 19 pl. et 204 fig.

Ce magnifique volume, publié sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, est un instrument de travail de tout premier ordre et en même temps un modèle pour tous ceux qui seraient tentés d'entreprendre une publication analogue pour d'autres départements. Il est inutile de faire ici l'éloge de M. Bégule, dont les études sur les cathédrales de Lyon et de Vienne, l'abbaye de Fontenay, les vitraux de la région lyonnaise sont universellement connus et appréciés. On sait aussi avec quelle habileté et quel art l'auteur sait prendre les clichés destinés à illustrer ses ouvrages.

On a, à bien des reprises, émis le vœu qu'il fût publié pour la France un inventaire général des richesses d'art. Quelques départ-

tements seulement : l'Aisne, l'Aube, le Finistère, la Gironde, les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, ont fait jusqu'ici l'objet d'albums ou inventaires, très utiles assurément à consulter, mais pour lesquels il n'y a eu aucun plan d'ensemble, et c'est fort dommage. Quand le ministère des Beaux-Arts se décidera-t-il à entreprendre une publication générale et méthodique ?

M. Bégule donne pour chaque monument ou objet une notice historique ou une description, une ou plusieurs reproductions et une bibliographie. Son travail porte sur 270 communes du département, sans compter la ville de Lyon, si riche en édifices et œuvres d'art : la cathédrale, la manécanterie, l'hôtel de ville, les églises Saint-Irénée, d'Ainay, Saint-Pierre-des-Terreaux, Saint-Paul, Saint-Nizier, Saint-Bonaventure ; chapelle du lycée (ancien collège de la Trinité), église Saint-Bruno des Chartreux ; l'Hôtel-Dieu et sa chapelle, l'hospice de la Charité, le palais Saint-Pierre ; le Musée historique des tissus, la loge du change ; les habitations privées (hôtels de Gadagne, Bullioud, des Gondi, Paterin, etc.), le château de la Duchère, etc.

Pour le département, nous ne pouvons citer ici tous les monuments qui méritent de l'être. Mentionnons seulement les trois belles verrières de l'église de l'Arbresle, avec l'effigie du cardinal d'Espinay, archevêque de Lyon (mort en 1500), le célèbre autel d'Avenas, souvent décrit (xii<sup>e</sup> siècle), l'église de Belleville, édifiée dans le troisième quart du xii<sup>e</sup> siècle, le château de Châtillon d'Azergues qui est le monument le plus remarquable de l'architecture militaire dans le Lyonnais (xiii<sup>e</sup> siècle), l'église de Condrieu, avec un curieux tympan du xii<sup>e</sup> siècle figurant la Cène et la Crucifixion, le prieuré de Salles, l'une des principales curiosités du Beaujolais avec une église et un cloître du xii<sup>e</sup> siècle et une salle capitulaire du xv<sup>e</sup>, enfin la jolie église de Notre-Dame-des-Marais, à Villefranche-sur-Saône, élevée à partir de 1450, avec deux vitraux du xv<sup>e</sup> siècle dont un restauré au début du xviii<sup>e</sup>.

Le beau livre de M. Bégule remplit un double but : artistique et patriotique. Comme il le dit si bien : « Sauvegarder ce qui reste de nos monuments d'art est nécessaire, mais est-ce suffisant ? N'est-il pas aussi utile, indispensable même, de faire connaître au grand public les œuvres qu'il coudoie chaque jour, sans se douter trop souvent de l'intérêt qu'elles présentent. Les inventorier, les décrire, les reproduire, c'est, en quelque sorte, en prendre possession et entraver ainsi l'œuvre de dévastation et de pillage. »

B.



## CHRONIQUE

---

La Société française d'archéologie a tenu, en 1922, son Congrès annuel en Rhénanie. Ce pays, où l'influence romaine demeura longtemps si vivace et qui entretint au cours des siècles des relations étroites avec les provinces de l'est de la France, devait offrir à des archéologues français l'occasion de nombreuses observations intéressantes.

Le Congrès visita successivement Trèves, Maria-Laach, Andernach, Mayence, Spire, Worms, Limbourg, Bonn, Schwarzhendorf, le château de Brühl, Cologne et Aix-la-Chapelle. C'est dire combien son programme fut chargé. Chacune des grandes villes rhénanes aurait suffi à elle seule à alimenter les travaux d'un congrès ordinaire. On ne s'attacha donc qu'à l'essentiel et il convint de laisser de côté certains monuments secondaires, qui, en d'autres circonstances, auraient mérité eux aussi quelque attention.

Le *Guide archéologique du Congrès de Rhénanie* a paru par les soins de M. Marcel Aubert (Paris, Picard, 1924, in-8, 571 p., fig. et pl.). M. Aubert s'est chargé de toute la partie relative au Moyen Age; c'est dire qu'il a rédigé la presque totalité de ce gros volume. M. Albert Grenier a écrit deux intéressants chapitres sur Trèves et Mayence à l'époque romaine. M. Louis Réau a consacré une étude à l'école de peinture colonaise, et une autre au château de Brühl, l'un des spécimens les plus caractéristiques de l'architecture française du xviii<sup>e</sup> siècle sur les bords du Rhin. On voit qu'aucun aspect de l'art rhénan n'a été négligé. Si ce volume ne contient pas d'études absolument originales, ce que le programme très chargé du Congrès excluait nécessairement, il met en œuvre une grande abondance de matériaux, qu'accompagnent une riche illustration et de bonnes bibliographies.

Le *Guide archéologique de la Rhénanie* complète très heureusement la belle collection de ces Congrès, où sont successivement passées en revue toutes les provinces de la France. Serait-il permis d'exprimer un vœu? Les forts volumes in-8 des Congrès ne sont utilisables que pour le travail de cabinet. Ne pourrait-on songer aussi à l'archéologue en voyage et, à l'aide de tant de matériaux déjà réunis, nous donner un recueil analogue au *Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler de Dehio*, qui en cinq volumes, chacun du format d'un guide Baedeker, fournit des notices sommaires, mais puisées aux bonnes sources, des

monuments (les plus modestes comme les plus importants) de l'Allemagne tout entière, divisée en cinq grandes régions géographiques?

Georges RITTER.

\* \* \*

M. le chanoine Louis de Lacger continue ses diligentes explorations du passé du diocèse d'Albi par l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Salvy* d'Albi (Ligugé, 1925, in-8, 96 p., extr. de la *Revue Mabillon*, 1924-1925), dont le titre ne dit point exactement le contenu, car le récit est interrompu trente-deux pages durant par une monographie archéologique de l'édifice lui-même. Comme les autres publications de leur auteur, la chronique de l'abbaye de Saint-Salvy a été écrite avec le désir de replacer dans leur cadre les faits souvent imparfaitement connus et, en les faisant comprendre, de deviner ce que les sources révèlent bien chichement. Après avoir retracé d'après Grégoire de Tours la vie de saint Salvy, moine, puis évêque, il montre que le monastère d'où il sortait et qui conservait ses reliques était une « laure » mérovingienne, qui au temps de Louis le Pieux devint une collégiale; au x<sup>e</sup> siècle, elle subit maintes tribulations de la part de l'avoué, le vicomte. Les biens étaient partagés entre les chanoines, et ce n'est qu'à la fin de xi<sup>e</sup> siècle que dans un élan généreux la vie commune reprit, et que la règle de saint Augustin fut adoptée pour un temps; car dès la fin du xii<sup>e</sup> siècle cette règle fléchit, et lorsqu'en 1523 survint la sécularisation officielle, l'abbaye ne perdit guère qu'un titre.

Onze figures judicieusement choisies illustrent la description archéologique : le terrain pour la construction fut donné vers 943, de cette époque datent les parties basses de la tour, plus tard surhaussée; postérieure serait la confession ou crypte; l'église est sans doute du début du xi<sup>e</sup> siècle; mais, outre certains piliers repris en sous-œuvre, elle a été voûtée au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, en même temps que se bâtissait le cloître, d'inspiration toute romane. Le chapitre fut si satisfait de son architecte Vidal de Malvesi qu'il lui fit élever un monument encore subsistant, mais trop dégradé.

Quelques pièces justificatives, annotées avec précision, complètent cet opuscule d'impression dense : la première est un privilège de Callixte II édité pour la première fois en France, car il avait été en 1902 publié, d'après la même source (vidimus de Martin V aux archives du Vatican), par P. Kehr dans ses *Aellere Papsturkunden der päpstlichen Registern* (*Nachrichten* de la Société des Sciences de Göttingen, 1902, III, p. 512, n<sup>o</sup> 1).

J. F. R.

\* \* \*

Il est relativement aisé de déceler la fausseté de certains actes, entièrement fabriqués par les bénéficiaires de droits quelconques pour

appuyer d'un titre leurs prétentions. Il l'est souvent moins de discerner les interpolations et remaniements qui ont été introduits dans le texte d'actes authentiques.

M. de Font-Réaulx s'est essayé fort heureusement à cette tâche dans une dissertation intitulée : *Les droits de tonlieu de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges et un diplôme falsifié de Charles le Chauve* (extrait du *Bulletin philologique et historique [jusqu'à 1715]*, 1922-1923, p. 197-202).

Ce diplôme, dont l'original est perdu et dont l'unique copie ancienne se trouvait dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, rédigé au *xiv<sup>e</sup>* siècle, brûlé en 1859, est un diplôme d'exemption de tonlieu, d'objet d'ailleurs limité. L'abbaye de Saint-Sulpice était entourée au nord et au sud par les deux rivières de l'Yèvre et de l'Auron. A la requête de l'abbé Ebrard qui avait jeté des ponts sur les deux cours d'eau, le souverain exempte le monastère des droits de tonlieu perçus au passage de ces ponts et aux portes de la ville de Bourges. M. Soyer (*Les fausses chartes de Saint-Sulpice-de-Bourges* dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 4<sup>e</sup> série, t. XI, 1896) avait vu dans ce texte un acte sinon grossièrement, au moins radicalement faux. M. de Font-Réaulx présume l'existence d'un diplôme authentique de Charles le Chauve qui aurait subi trois remaniements principaux. Le nom de Charles a été remplacé dans la suscription par celui de son bisaïeul, Pépin. L'exemption, limitée dans l'original aux droits perçus au passage des ponts, a été étendue aux droits perçus aux portes de la ville. Le nom de Paris aurait été substitué à celui de la localité d'où le diplôme primitif avait été expédié. En outre, un développement relatif aux prétentions du fisc aurait été supprimé.

Les arguments qui étayent la thèse ingénieuse de M. de Font-Réaulx la font très vraisemblable.

Georges TESSIER.

\* \* \*

C'est un travail vivant, délicieux à lire et de nature à intéresser à la fois artistes et savants, qu'a publié M. l'abbé Paul Bayart, sous le titre : *Les offices de saint Winnoc et de saint Oswald, d'après le manuscrit 14 de la Bibliothèque de Bergues* (*Annales du Comité flamand de France*, t. XXXV, 1926), in-8 de 136 pages, notices et transcriptions musicales, et xxxvii pages de fac-similés. L'auteur, dont les musiciens d'église et les musicologues connaissent la valeur à la fois de praticien et d'érudit, publie l'original d'excellentes compositions liturgiques du *vii<sup>e</sup>* siècle, reproduisant intégralement le document, un peu plus récent, qui les a conservées en leur lieu d'origine, à Bergues. M. l'abbé P. Bayart a fouillé documents et bibliothèques pour présenter cette très intéressante illustration locale, dont l'auteur et le compositeur paraît être le moine Drogon, qui écrivait entre 1058 et 1070.

Ses notices, très substantielles, étudient le manuscrit et ses illustrations, les saints auxquels il est consacré, le style et la littérature du document (chapitre très important pour l'histoire de la prose et de la poésie liturgiques), sa musique. Les fac-similés sont très beaux et très clairs, et l'auteur donne une transcription en notes musicales modernes, de toutes les mélodies contenues dans cet intéressant manuscrit, avec toutes sortes de références à l'appui. Pour M. Bayart, le compositeur est inspiré surtout des écoles françaises, parisienne vraisemblablement, et peut-être chartraine, avec quelques rapprochements vers l'école liégeoise. On pourrait d'ailleurs ajouter d'utiles remarques et répondre à certains points d'interrogation posés par l'auteur, au moyen du beau livre de M. Ant. Auda sur *Étienne de Liège* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Beaux-Arts, 1923), qui précisément est le premier auteur connu d'offices religieux de ce genre.

Il serait souhaitable que toutes les œuvres médiévales analogues, — et il en est plus qu'on ne le croit — soient ainsi reproduites et publiées par les soins des érudits locaux et des sociétés de province. M. l'abbé Paul Bayart et le Comité flamand ont donné là un très bel exemple.

A. GASTOUÉ.

\* \* \*

Le manuscrit 205 de la collection Bongars de la bibliothèque de Berne est un recueil de pièces disparates : ordonnances, chartes, hymnes, recettes, etc..., écrit en partie par maître Nicolas du Plessy, licencié en droit, nommé procureur du bailliage et garde des sceaux de la prévôté de Sens le 17 janvier 1430 (n. st.). Nicolas du Plessy copia des actes relatifs à l'archevêché, au bailliage et à la ville de Sens; admirateur fervent de Charles VII et de Jeanne d'Arc, il transcrivit en outre des documents d'un intérêt plus général, se rapportant aux grands événements de son temps. MM. Charles de Roche et Gustave Wissler (*Documents relatifs à Jeanne d'Arc et à son époque, extraits d'un manuscrit du XV<sup>e</sup> s. de la bibliothèque de la ville de Berne.* — Aarau, Sauerbaender, 1926, in-8, 48 p., 1 pl.) ont publié d'après ce manuscrit plusieurs pièces historiques dont nous donnons l'énumération.

*Le ditié de Christine de Pisan* : ce poème est bien connu, il est daté du 31 juillet 1439. MM. Ch. de Roche et Gust. Wissler en ont donné une édition critique d'après le ms. 205, le ms. 390 de la Bibliothèque de Carpentras (xv<sup>e</sup> s.) et la copie incomplète du *Registre delphinal* de Mathieu Thomassin. Les éditeurs voient dans le chant du triomphe de Debbora (Jud. V-VI) une des sources d'inspiration du ditié.

*La Pucelle à Poitiers* : c'est à Poitiers qu'en mars 1429, Charles VII fit interroger Jeanne d'Arc par des théologiens et des juristes. Les conclusions de ces docteurs sont résumées dans un acte qui se trouve

au fol. 69 r° du ms. de Berne ainsi que dans le manuscrit français 979 de la Bibliothèque Nationale, le *Registre delphinal* de Mathieu Thomassin et la *Chronique de Tournai*. Eberhart Windecke en a donné une traduction allemande publiée par M. Germain Lefèvre-Pontalis. MM. de Roche et Wissler reproduisent ce document d'après le ms. de Berne en notant les principales variantes des autres copies.

*La lettre aux Anglais* : Quicherat en avait donné cinq versions différentes. M. Germain Lefèvre-Pontalis en signala deux autres et publia le texte de la traduction allemande d'Eberhard de Windecke « en y joignant le texte français correspondant reconstitué en utilisant les éléments des versions connues ». M. Pierre Champion a établi d'après les manuscrits du Procès le texte de la lettre tel qu'il est reproduit dans ce document. Le ms. de Berne donne une version voisine de celle du ms. français 5965 (acte d'accusation du procès) et de deux copies d'un document original perdu, conservées dans la collection Moreau (vol. 284, f° 324) et dans les Dossiers bleus (vol. 28, n° 625). MM. Ch. de Roche et Gust. Wissler publient à nouveau le texte de la lettre d'après le ms. de Berne en notant « toutes les variantes lexicales et phraséologiques de toutes les versions connues, à l'exception des moins importantes de la Chronique de Tournai ». Ils essaient d'expliquer les différences que l'on observe dans les rédactions des nombreuses versions. On pourra n'être pas absolument convaincu par leur raisonnement.

*Prophéties et chronogrammes* : les chronogrammes et prophéties relatives à Jeanne d'Arc et à la Guerre de Cent ans sont très nombreux. Le ms. de Berne en contient six dont plusieurs étaient déjà connus.

*Charles VII et ses adversaires* : MM. Ch. de Roche et Gust. Wissler éditent cinq courtes pièces de circonstance écrites en vers français ou latines et relatives à Charles VII.

*La paix d'Arras* : sous cette rubrique sont publiés : 1° un rondeau sur la paix d'Arras déjà édité avec quelques légères incorrections d'après le ms. de Berne par Jubinal; 2° un ditié inédit sur le même sujet; 3° une très courte notice sur cet événement.

Ce recueil est utile non seulement parce que quelques documents inédits y sont publiés, mais encore parce qu'il donne pour des documents célèbres quelques précisions que l'on ne doit pas négliger.

Pierre MAHOT.

\* \* \*

M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, donne du vocable Tillay-le-Peneux (Eure-et-Loir, arr. Châteaudun, cant. Orgères) une ingénieuse interprétation (*Un nom de lieu orléanais rappelant les invasions des Normands « Tigletus paganorum »*, Orléans, 1925. Br. in-8, 7 p. Extr. du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XX, n° 223, année 1924). Le Tillay-le-Peneux n'est autre qu'une *villa* du

*pagus Aurelianensis* appelée *Tigletus paganorum* dans un diplôme de Charles le Simple (19 juin 914), par lequel le roi confirmait aux chanoines de Saint-Aignan d'Orléans la possession de ce domaine. *Tigletus* est la forme carolingienne de *Tilletum* (lieu planté de tilleuls); *paganorum* est un souvenir de l'occupation de la villa par les Normands (*paganî*) qui envahirent la Beauce à plusieurs reprises (886, 911). M. Jacques Soyer (p. 7, n. 2) cite un autre nom de lieu rappelant l'invasion normande : Normagne ou Normaigne (Loir-et-Cher, arr. Blois, cant. Marchenoir, comm. Saint-Laurent-au-Bois).

Pierre MAROT.

\* \* \*

Dans un article du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. V, livr. 1, 1925, p. 44-81, tiré à part en une brochure in-8 de 39 pages : *Les manuscrits Galiffe et Th. Dufour aux archives d'État. Notice inventaire et catalogue*, Genève, Kunde, 1925, M. Paul E. Martin, archiviste d'État, donne l'inventaire de deux collections de notes d'érudits, récemment léguées aux Archives de Genève : les mss. Galiffe [138 vol.], comprenant les papiers d'Aymon Galiffe (1855-1915) et de ses grand-père et père James Galiffe (1776-1853) et Jean-Barthélemy Galiffe (1818-1890) et les mss. Th. Dufour (1844-1922 [24 n<sup>os</sup>]). Ces notes concernent surtout l'histoire de la ville, du chapitre et de l'évêché de Genève.

Pierre MAROT.

\* \* \*

Dans un travail intitulé *Les chapiteaux historiés dans l'art roman auvergnat* (extrait du *Bulletin de la Société des études locales de Thiers*, 1924, 37 p. et 7 fig.), qui est en réalité le texte d'une conférence, M. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, passe en revue, avec l'autorité qu'on lui connaît, les chapiteaux historiés des églises auvergnates présentant des sujets d'inspiration populaire ou des leçons de morale pratique. Dans la première catégorie, il montre les motifs empruntés à l'histoire naturelle populaire dont toute l'Europe a vécu jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle et qui a produit les bestiaires, les lapidaires, les volucraires, où sont décrits des animaux réels ou fantastiques : centaures, sirènes ou néréides, tritons, basilics, griffons, etc.

« Au milieu de cette faune grouillante, dit M. Bréhier, apparaissent des leçons directes de morale et sous deux formes : tantôt les Vertus et les Vices sont représentés dans le goût antique par des personnages allégoriques, tantôt ce sont des anecdotes d'un caractère satirique ou même des fables plus ou moins imitées d'Ésope ou de Phèdre. » Le combat des vertus et des vices, inspiré de la *Psychomachie* de Prudence, se voit, comme on sait, sur les chapiteaux de Notre-Dame du

Port à Clermont; c'est le seul exemple qu'on puisse citer dans la sculpture auvergnate.

Mais les artistes ont d'ailleurs préféré, à ces allégories un peu froides, des exemples concrets et plus accessibles à l'imagination. Nous citerons : l'âne musicien, symbole des sots vaniteux qui veulent se livrer à des travaux auxquels ils ne sont pas aptes (Brioude, Chambon, Saint-Nectaire); le départ du sorcier pour le Sabbat (Saint-Nectaire, Mozat); le Diable, sous l'aspect d'un singe pris au lasso (Saint-Nectaire, Notre-Dame du Port, Mozat, Brioude, Besse, etc.); le supplice de l'usurier que saisissent des démons (Ennezat, Brioude, Notre-Dame du Port, Chantanges, Orcival). M. Bréhier montre que les deux dernières représentations sont tout à fait spéciales à l'Auvergne.

A. B.

\* \* \*

La Société des Antiquaires de Normandie a eu la pieuse pensée de publier le mémoire (*Les occupations des mois dans l'iconographie du moyen âge*, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXV, 1926, p. 1-218, 17 pl.) qu'avait rédigé pour le diplôme d'études supérieures d'histoire, un jeune savant tué à vingt-deux ans pour la France, à Neuville Saint-Vaast, le 25 septembre 1915, Julien le Sénécal, petit-fils d'Émile Travers, ancien directeur-adjoint de la Société française d'archéologie. Son maître à l'Université de Caen, M. René Schneider, avait encouragé vivement ses premières recherches, car il avait reconnu en lui des qualités de critique et de méthode rares à son âge. C'est son ami, M. André Rostand, qui a bien voulu publier ce travail posthume, « ces pages si denses, chargées d'observations minutieuses, de rapprochements curieux, appuyées sur une documentation patiemment rassemblée ».

Le sujet choisi par Julien le Sénécal était, peut-on dire, passionnant pour son intelligence ardente. Le résultat de ses recherches forme une source de renseignements infiniment précieux pour les études iconographiques. Sans doute sur certains points, on pourra différer d'opinion, mais « l'ensemble, a dit M. Schneider, reste positif et solide ».

L'auteur étudie d'abord les origines des représentations des mois et des saisons dans l'antiquité et dans le haut moyen âge (figurations byzantines, carolingiennes et du début de l'époque romane). Un second chapitre, plus important, puisque les œuvres sont plus nombreuses, se rapporte au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle; le troisième chapitre ou troisième époque se divise en trois périodes : le XIV<sup>e</sup>, le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Enfin un essai de catalogue termine l'ouvrage. Cet appendice (de 30 pages) montre à quel point se sont étendues les recherches du jeune érudit. On y trouve mentionnées des œuvres de tout genre : mosaïques, peintures, miniatures, vitraux, gravures, tapisseries,

faïences, etc., originaires de France, des Flandres, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre. Les références bibliographiques sont très copieuses et prouvent que Julien le Sénécal a fait ses dépouillements d'ouvrages et de revues avec la plus grande précision et la meilleure méthode. « Dans ce seul travail qu'il aura écrit, on touchera, dit M. Rostand, le sentiment de son cœur prompt aux émotions vives. » C'est hélas! le seul témoignage d'une vocation brutalement interrompue.

A. B.

\* \* \*

La collection des *Petites monographies des grands édifices de la France* s'est enrichie de deux nouveaux volumes. Dans le premier (*La cathédrale de Meaux*, Paris, H. Laurens [1925], in-16, 112 p., 36 gr.), M. Deshoulières, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, décrit la cathédrale de Meaux dont il avait déjà publié une excellente monographie dans le *Congrès archéologique* de 1919. Ce bel édifice, « par ses qualités architecturales et artistiques, par la place qu'il occupe dans l'histoire, par les souvenirs qui lui font cortège, par l'ombre de l'illustre Bossuet qui l'enveloppe », avait sa place marquée dans la collection que dirige maintenant M. Marcel Aubert. Il accuse quatre périodes de construction : 1° Fin du XII<sup>e</sup> siècle ou début du XIII<sup>e</sup> (chapelle absidale, les deux chapelles ouest du déambulatoire, murs du chœur et de la nef, sauf ceux des deux premières travées, piles du carré du transept, les quatre colonnes rondes des bas-côtés et la dernière pile des collatéraux du nord); 2° premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle (les deux absidioles intermédiaires, le mur qui relie le chevet aux bas-côtés du chœur, les supports de l'abside et du chœur, les portails du transept et la dernière pile des bas-côtés méridionaux); 3° fin du XIV<sup>e</sup> siècle (deux premières travées de la nef); 4° XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (plusieurs chapelles latérales, les deux tours, suppression des tribunes de la nef). Comme le dit fort bien M. Deshoulières, la cathédrale de Meaux est parisienne par les dispositions primitives de la nef et du transept, ainsi que par le décor des deux bras du transept ajoutés au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle; mais par contre elle est purement champenoise par le tracé du plan de son chœur et par un assez grand nombre d'éléments de sa construction. Il est à noter que le portail méridional du transept est la copie littérale de celui qui se trouve au même endroit à Notre-Dame de Paris (histoire de Saint-Étienne).

M. Deshoulières décrit ensuite l'évêché dont les salles basses, récemment dégagées, remontent à 1170 environ; le vieux chapitre, qui remonte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle; l'enceinte romaine de la ville, dont il reste d'importants débris (IV<sup>e</sup> s.), l'hôpital Jean-Rose (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.), enfin les moulins, en partie détruits par un incendie en 1920 et qui jetaient une note si pittoresque dans le paysage des bords de la Marne.



Un chapitre enfin est consacré à l'église Saint-Faron, complètement détruite aujourd'hui, et qui était le plus célèbre des monuments religieux de Meaux. On venait y vénérer les restes de saint Faron et l'on admirait, en outre, le fameux tombeau d'Ogier le Danois dont Mabillon nous a donné une gravure.

M. Augustin Fliche, professeur d'histoire et d'archéologie du Moyen Age à l'Université de Montpellier, était tout particulièrement qualifié pour nous donner la monographie d'*Aigues-Mortes et Saint-Gilles*, villes essentiellement attachantes tant par leurs souvenirs historiques que par les monuments qu'on y rencontre (*Aigues-Mortes et Saint-Gilles*, Paris, H. Laurens [1925], in-16, 112 p., 42 gr.). On sait que les remparts d'Aigues-Mortes sont à juste titre considérés comme le type le plus parfait de l'architecture militaire de la seconde moitié du xiii<sup>e</sup> siècle. L'ensemble est, à part quelques modifications de détail, extrêmement homogène, contrairement à la cité de Carcassonne où se superposent, ou se juxtaposent plusieurs fortifications d'époque très différente. Commencés en 1241 par saint Louis, les travaux furent continués sous Philippe le Hardi et pour ainsi dire terminés sous Philippe le Bel. La célèbre Tour de Constance, que saint Louis fit édifier à partir de 1241, devait à l'origine assurer à elle seule la défense d'Aigues-Mortes. Plus tard, sous Philippe le Hardi, elle fit corps avec les remparts que saint Louis avait d'ailleurs songé à élever tout autour de la ville.

M. Fliche décrit avec la plus grande précision la belle église abbatiale de Saint-Gilles et discute d'une façon très serrée les dates de construction et les différentes théories de Revoil, de l'abbé Nicolas, de MM. Marignan, de Lasteyrie et Labande. Pour la crypte, il admet trois campagnes de construction : 1<sup>o</sup> de 1116 à 1119-1121 (campagne qui se réduit d'ailleurs à fort peu de chose); 2<sup>o</sup> 1142 environ à 1179 (parties voûtées d'arêtes); 3<sup>o</sup> 1180-1190 (travées voûtées d'ogives et voûtes d'arêtes de certaines travées). En ce qui regarde les sculptures de la façade occidentale, M. Fliche montre nettement qu'elles appartiennent au moins à trois ateliers différents dont l'origine et la chronologie sont très délicates à déterminer, mais qui, semble-t-il, s'échelonnent entre 1180 et 1240 environ.

A. B.

\* \* \*

Le tome II du Catalogue du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny (bois sculptés et meubles) vient de paraître<sup>1</sup>. C'est un excellent instrument de travail et de recherches, comme le précédent, consacré à la sculpture. On sait quelle est la richesse de ce musée en pièces de bois

1. Edm. Haraucourt, Fr. de Montremy et Élixa Maillard. *Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny. Catalogue de bois sculptés et meubles*. Paris, Musées nationaux, 1925, in-16, 272 p. et 32 pl.

sculpté; les auteurs de ce catalogue nous décrivent ou même nous révèlent quantité d'objets du plus haut intérêt. Le catalogue comporte les divisions suivantes : 1° sculpture (statues et statuettes, retables et polyptyques, personnages provenant de retables et d'oratoires, tableaux sculptés en haut et bas-relief, figures articulées et mannequins habillés); 2° architecture (fragments architectoniques et lambris, stalles, mobilier religieux); 3° meubles et fragments de meubles; 4° menus objets et ustensiles (plaquettes et figurines, coffrets et bibelots, ustensiles : peignes, soufflets, quenouilles, tabatières, râpes, jeux, rouets, etc.); 5° instruments de musique; 6° voitures.

Un choix judicieux de reproductions accompagne ce catalogue sommaire. On y relève par exemple un Christ en croix de l'école d'Auvergne (xiii<sup>e</sup> siècle), la sainte Geneviève des Ardents provenant de l'église Notre-Dame de Poissy, où elle était l'objet d'un pèlerinage (xv<sup>e</sup> s.), l'ange de l'Annonciation attribué à Nino Pisano (legs Timbal, xiv<sup>e</sup> s.), un beau saint Jean dans le désert (école de Sienna, xv<sup>e</sup>), un élégant saint Georges ou saint Michel (art franco-flamand du xiv<sup>e</sup> s.), un joli petit retable de la Nativité (art des Pays-Bas du Sud, fin du xv<sup>e</sup> s.), les curieuses stalles de l'abbaye de Saint-Lucien, près Beauvais (fin du xv<sup>e</sup> s.) avec, sur les miséricordes, des sujets tirés de légendes, de fabliaux, des représentations de métiers, etc. (on sait que certains fragments de ces stalles ont été remployés à l'église abbatiale de Saint-Denis), etc.

A. B.

\* \* \*

Une nouvelle édition du catalogue sommaire des collections Dutuit, conservées au Palais des Beaux-Arts de la ville de Paris, a paru récemment<sup>1</sup>. Elle est précédée d'une longue notice de 51 pages sur les frères Dutuit, rédigée par Henry Lapauze. « Il semble, dit l'auteur, que ceux qui jusqu'ici ont écrit sur les frères Dutuit, et en particulier sur Auguste, se sont moins préoccupés de dégager le véritable caractère d'une double vie consacrée au culte du beau et du bien que de piquer la curiosité publique volontiers maligne. Des documents précis vont nous permettre de les montrer tels qu'ils étaient : uniquement soucieux d'assurer après eux, à de moins favorisés, la jouissance des collections qu'ils avaient formées avec la pensée constante de leur utilité dernière. »

Le catalogue sommaire offert aujourd'hui au public comporte 1593 numéros. Certaines séries ont déjà fait l'objet de catalogues spé-

1. H. Lapauze, C. Gronkowski et A. Fauchier-Magnan. *Palais des Beaux-Arts de la ville de Paris. Catalogue sommaire des collections Dutuit. Précédé d'une notice sur les frères Dutuit*. Nouv. édit. Paris, Crété, 1925. in-8, 288 p. et 32 illustr.

ciaux, dont nous citerons : le *Catalogue des antiques* (2 vol.) et le *Catalogue des majoliques* (1 vol.), par Auguste Dutuit et Froehner (1897-1901); *Collection Auguste Dutuit. Antiquités, médailles et monnaies. Objets divers. Exposés au Palais du Trocadéro en 1878; Collection Dutuit. Livres et manuscrits*, par Ed. Rahier (1899).

Pour ce qui regarde le Moyen Age, il est à souhaiter que les conservateurs du Palais des Beaux-Arts publient un jour des catalogues raisonnés et détaillés de certaines séries d'objets (émaux, orfèvrerie, ivoires, médailles, bois sculptés, tapisseries, etc.), parmi lesquelles figurent, comme on sait, des œuvres de tout premier ordre, notamment un grand reliquaire en cuivre émaillé (école de Cologne) du XII<sup>e</sup> siècle, provenant de la vente Soltykoff, les deux belles plaques de reliquaire représentant saint Paul et saint Thomas (ateliers de Limoges), du VIII<sup>e</sup> siècle (vente Germeau); la Vierge processionnelle de l'abbaye d'Ourscamps, du début du XIII<sup>e</sup> siècle, ayant appartenu à Benjamin Fillon et les trois précieuses tapisseries flamandes du XV<sup>e</sup> siècle, dont les sujets sont tirés d'un roman se rapportant à l'histoire d'Alexandre et de Nicolas, roi de Césaire (vente Aynard, 1913). Il est à noter que ce catalogue sommaire ne comprend pas les livres imprimés ou manuscrits, ni les reliures de la collection Dutuit.

A. B.

\* \* \*

M. Frédéric Macler, dont on connaît la haute compétence pour tout ce qui touche l'étude des manuscrits d'origine arménienne, et qui avait déjà publié en 1913 un recueil très précieux de *Miniatures arméniennes*, vient de faire paraître une autre série de documents d'art arméniens dont on appréciera hautement l'intérêt. (*Documents d'art arméniens. De arte illustrandi. Collections diverses*. Paris, P. Geuthner, 1924, 1 vol. de texte avec 36 fig. dont 2 en coul., de 68 p. et 1 album de 103 pl. en phototypie.) Cet ouvrage comprend deux parties distinctes. Dans la première, l'auteur donne la traduction ou l'analyse de trois traités en langue arménienne contenant des indications relatives à l'art de l'enluminure, à la préparation des couleurs, à la façon de les appliquer sur le dessin, enfin au choix des sujets à enluminer. Ils rappellent les nombreux *De arte illustrandi* que composèrent les Byzantins et les Occidentaux. Le premier traité (Conseils pour le peintre) est contenu dans le manuscrit arménien 186 de la Bibliothèque nationale copié en 1518 sur un exemplaire un peu plus ancien. Le second (sur la composition des couleurs) a été publié jadis par les PP. Mekhitharistes de Vienne, dans leur revue *Handès amsorya*. Il date du XVII<sup>e</sup> siècle (collection S. Alichan). Le troisième enfin est un précieux manuel d'iconographie arménienne, avec figures à l'appui du texte, conservé dans la bibliothèque des PP. Mekhitharistes, à

Saint-Lazare, lagune de Venise (fin du xv<sup>e</sup> siècle ou début du xvi<sup>e</sup>). M. Macler reproduit une douzaine de figures de ce manuscrit étudié précédemment par le Père Alichan dans la revue *Bazmavép* (1896). Il est très regrettable que le commencement et la fin de ce volume fassent défaut.

La seconde partie du livre de M. Macler donne la description d'un certain nombre de manuscrits ou de fragments de manuscrits appartenant pour la plupart à la riche collection de M. S. Sevadjian, de Paris. L'auteur insiste tout particulièrement sur les mémoriaux que renferment presque tous ces manuscrits et qui fournissent souvent des renseignements historiques du plus grand intérêt; il en donne soit la traduction, soit l'analyse. Parmi ces manuscrits, nous signalerons un évangélaire du x<sup>e</sup> siècle, avec de curieux canons de concordance et les figures des évangélistes; un autre évangélaire copié en 1455 à Tiflis avec, également, les canons de concordance et les représentations des évangélistes; un recueil de 18 miniatures figurant des scènes de la vie du Christ (xv<sup>e</sup> siècle), parmi lesquelles on remarque la curieuse figure du « poisson Leviathan entourant le monde »; deux évangéliaires du xvi<sup>e</sup> siècle richement ornés (canons de concordance et scènes de la vie du Christ) — l'un de ces deux évangéliaires, dit de Khorotik, n'a pu être retrouvé par M. Macler qui en donne des reproductions d'après les photographies appartenant à la collection byzantine de l'École des Hautes Études —; deux évangéliaires du xvii<sup>e</sup> siècle avec nombreuses peintures représentant des épisodes de la vie du Christ et de beaux canons de concordance.

Comme le dit fort bien M. Macler, « les artistes et les artisans arméniens ont atteint un degré de perfection qui leur permet de supporter avantagement la comparaison avec leurs confrères d'Orient, comme avec ceux de l'Occident. Les frontispices dont ils ont orné le début de leurs manuscrits ou les principales divisions d'un ouvrage, offrent autant de perfection dans la finesse du dessin que dans la richesse du coloris. Enfin ils ont été d'une rare habileté dans le choix des couleurs ». On sait aussi que la reliure d'art a été très en honneur chez les Arméniens qui savaient travailler le cuir aussi bien que l'argent ciselé. M. Macler donne à la fin de son album quelques spécimens de reliure en argent ciselé de la collection S. Sevadjian.

A. B.

# ÉTUDE SUR LE NOTARIAT DANS LE COMTÉ DE NICE PENDANT LE MOYEN AGE

---

La diffusion du notariat dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle est un fait général dans tout le midi de la France. On peut dire qu'à partir des environs de l'an 1200 tous les actes privés y ont été passés devant notaire. Il n'y a par conséquent qu'une seule méthode efficace pour connaître la diplomatique des actes privés de la France méridionale pendant le moyen âge, c'est d'y étudier l'organisation et le fonctionnement de l'institution notariale. Ses origines sont encore obscures, et le seul point qui paraisse hors de doute c'est qu'elle est venue d'Italie.

Notre étude sur le notariat dans le comté de Nice aura pour but principal de décrire l'institution durant le moyen âge, dans une région particulièrement intéressante puisqu'elle a appartenu successivement à la Provence et aux états du comte de Savoie<sup>1</sup>.

On pouvait espérer que cette étude apporterait quelques éclaircissements au problème de l'origine du notariat dans le midi de notre pays. Malheureusement dans la région niçoise, qui a formé jusqu'en 1388 l'extrémité orientale du comté de Provence, on trouve le notariat organisé à la

1. Nous avons consacré un travail parallèle au notariat dans le Bas-Quercy et le Bas-Rouergue, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1923 (p. 5-46).

fin du **xii<sup>e</sup>** siècle sans qu'il soit possible d'assister à la genèse de l'institution, ni de voir comment elle a passé d'Italie en France pendant le siècle qui a précédé. Toutefois on peut remédier dans une certaine mesure au silence des documents niçois. En effet, entre le comté de Provence et la République de Gênes s'étendait le comté de Vintimille qui, serré entre ces deux états puissants, devait subir de graves mutilations dès le **xiii<sup>e</sup>** siècle<sup>1</sup> pour disparaître définitivement au **xvi<sup>e</sup>**<sup>2</sup>. Dans cette seigneurie l'institution notariale a existé précocement dès le **xi<sup>e</sup>** siècle avec des caractères qui trahissent évidemment l'influence lombarde. Nous montrerons, en un appendice qui sera consacré à l'examen diplomatique de quelques actes originaux de la fin du **xi<sup>e</sup>** siècle, que le comté de Vintimille a dû servir de trait d'union entre l'Italie septentrionale où la pratique notariale n'a jamais disparu<sup>3</sup> et la Provence où elle n'apparaît qu'à la fin du **xii<sup>e</sup>** siècle.

\*  
\* \* \*

Il est à peine besoin de souligner l'importance sociale que présentait l'institution du notariat. Ne suffit-il pas de rappeler la définition que donne des notaires la loi du 25 ventôse an xi<sup>4</sup> ? Posséder des officiers publics chargés de revêtir les actes publics de l'authenticité, de la publicité et de la force exécutoire, c'est dans un état civilisé la condi-

1. Voir E. Gais de Pierlas, *Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille et val de Lantosque par les comtes de Provence*. Geneva, 1890, p. 12.

2. Exactement en 1579, lors de la vente du comté de Tende par Henriette, duchesse du Maine, à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

3. A. de Boüard, *Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris*. Paris, 1910, p. 2 (*Bibl. de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques*, 186).

4. « Un corps de fonctionnaires publics établis pour recevoir les actes auxquels les parties veulent donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique. »

tion de la sécurité des transactions. C'est pourquoi l'institution s'est développée si rapidement dans tout le midi. Le comté de Nice auquel nous bornons notre étude correspond à peu près aux arrondissements de Nice et de Puget-Théniers. Comprise dans le comté de Provence, cette région n'a acquis une sorte d'individualité au point de vue civil que lorsqu'en 1388 elle a été réunie au comté de Savoie. Ce serait une regrettable condition pour étudier le notariat dans la continuité de son évolution, puisque Nice a subi successivement deux dominations, celle des comtes de Provence, puis celle des comtes devenus, en 1418, ducs de Savoie, qui les uns et les autres ont abondamment légiféré sur le notariat. Mais telle n'est pas notre intention : c'est la diplomatique des actes que nous nous proposons d'examiner en ne nous référant aux ordonnances des souverains<sup>2</sup> que dans la mesure où elles éclairent la pratique notariale.

Les bureaux des notaires apparaissent comme parfaitement constitués au début du XIII<sup>e</sup> siècle, remarque M. F. Benoit dans l'introduction au *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone*<sup>3</sup>. Cette

1. Au point de vue ecclésiastique, il y avait l'évêché de Nice ; mais ses limites étaient plus étroites que celles du futur comté de Nice. Le comté s'étendra sur une partie des évêchés de Glandèves au nord-ouest et de Vintimille à l'est.

2. Les plus importantes sont pour la période provençale, c'est-à-dire avant 1388, les statuts de Nice (*Statuta et privilegia civitatis Niciæ* publiés dans les *Monumenta historiae patriae, leges municipales*. Turin, 1838, col. 41-230) et ceux de la viguerie du comté de Vintimille et du Val de Lantosque (publiés par E. Cais de Pierlas, dans l'ouvrage précité intitulé : *Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille*) et, pour la période savoyarde, les statuts d'Amédée VIII, du 17 juin 1430, qui ont été publiés à diverses reprises, et notamment, avec un excellent commentaire, par Edoardo Durando (*Il tabellionato o notariato*. Turin, 1897, p. 159, note 1.)

3. Monaco, Paris, 1925, p. XLII (*Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence publiée sous les auspices de S. A. S. le Prince Louis II de Monaco*).

observation, qui s'applique à la Provence en général, est exacte pour la région niçoise. Dès 1197 on trouve à Nice un notaire, Salmon<sup>1</sup>. Une convention entre Guillaume, abbé de Saint-Pons, et Jourdain Riquier, podestat de Nice, du 3 décembre 1203<sup>2</sup> donne les noms de deux notaires exerçant alors à Nice, Ambroise de *Castello* et Guillaume Téri, et nous savons par l'acte que ce dernier avait succédé à son père<sup>3</sup>.

Les premiers notaires que nous rencontrons dans notre région sont des fonctionnaires nommés et institués par le comte de Provence. Ce sont, par exemple, Guillaume Téri *notarius domini Raymundi Berengarii, Dei gratia comitis Provincie*<sup>4</sup>, puis en 1280 Foulque Lambert *publicus notarius per dominum K. regem Jerusalem, Sicilie comitemque Provincie constitutus*<sup>5</sup>, en 1292 Isnard d'Ilonse *notarius publicus domini Ramundi quondam illustrissimi comitis Provincie*<sup>6</sup>, en 1325 Hugues Ambrosi *notarius publicus auctoritate regia constitutus*<sup>7</sup>. L'institution comtale s'appliquait à tous les notaires, aussi bien à ceux des communautés qu'aux autres, car si le « droit d'instrumenter du comte s'arrêtait en effet aux portes des consulats, qui gardaient jalousement leur privilège notarial », comme le fait observer M. Benoit<sup>8</sup>, les notaires des consulats étaient

1. *Documents historiques antérieurs au quinzième siècle relatifs à la seigneurie de Monaco*, par Gustave Saige, tome I, p. 13, n° VIII (*Collection de documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, Prince Souverain de Monaco*).

2. *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, publié par le comte E. Cais de Pierlas et Gustave Saige. Monaco, 1903, p. 40, n° xxx.

3. « Et ego Guillelmus Terii notarius... hanc cartum (*sic*) de cartulario patris mei extraxi. »

4. *Ibid.*

5. Arch. des Alpes-Maritimes, H 1116.

6. G évêché de Nice, non classé.

7. H 1117.

8. *Recueil des actes des comtes de Provence*, p. 11.



eux-mêmes des notaires institués par le comte. M. Benoit cite à l'appui de son observation l'exemple de Nice où deux actes passés en 1229 et 1230<sup>1</sup> par le comte Raimond Bérenger V pour la ville ont été dressés par des notaires du consulat. Or, de ces deux notaires l'un, Guillaume Téri, se donne ailleurs<sup>2</sup> comme notaire du comte; le second, Bertrand de Comps, est indiqué expressément dans l'acte comme institué par Raimond Bérenger<sup>3</sup>.

Mais bientôt de graves abus allaient se produire. Le principe était établi que le pape et l'empereur « non seulement instituaient des notaires publics, qui s'attribuaient le droit de dresser en tous pays des contrats authentiques, mais de plus ils concédaient comme une faveur la prérogative de créer des notaires apostoliques impériaux<sup>4</sup> ». Le pouvoir de créer des notaires ayant le droit d'instrumenter *ubique terrarum* fut délégué à toutes sortes de personnages qui, en dépit de leur titre de comtes palatins, n'étaient pas habilités à cet effet, et par voie de conséquence le nombre des notaires apostoliques et impériaux devint excessif. On trouvera plus loin, à titre d'exemple, un acte d'institution de notaire impérial faite par un obscur habitant de Nice à qui sa qualité de comte palatin conférait ce privilège exorbitant<sup>5</sup>.

Les princes souverains du xv<sup>e</sup> siècle durent réagir contre cet abus en se réservant le droit de reviser les titres des notaires et en exigeant d'eux des garanties de capacité.

1. *Op. cit.*, p. 239, n° 130, et p. 143, n° 134.

2. Acte du chartrier de Saint-Pons cité plus haut.

3. « Bertrandus de Comps a domino R. B. notarius publicus constitutus. » — Nous nous empressons d'ajouter que notre observation n'est pas en contradiction avec les justes remarques de M. F. Benoit. Un notaire pouvait être un fonctionnaire de la commune, bien qu'ayant été institué par le comte.

4. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 827. — Sur cette prérogative, voir E. Durando, *Il tabellionato*, p. 137-140.

5. Pièce justificative, n° III.

A cet égard les statuts du duc de Savoie Amédée VIII<sup>1</sup> (1430) contiennent des dispositions précises qui méritent d'être résumées. Ils visent d'abord les notaires ducaux, ceux qui sont créés « *imperiali vel nostra auctoritate* <sup>2</sup> ». De tous ceux qu'il instituera à l'avenir, le duc exige des conditions d'âge, de moralité et de capacité : il faudra qu'ils aient accompli leur vingtième année, qu'ils soient de bonnes mœurs,<sup>3</sup> probes et discrets, qu'ils connaissent la grammaire, qu'ils sachent recevoir les contrats, testaments et autres actes, dresser des minutes et des grosses<sup>4</sup>.

Quant à ceux qui auront obtenu leur investiture de l'autorité apostolique ou impériale ou même des deux autorités, il leur interdit d'exercer leurs fonctions tant qu'ils n'auront pas été examinés par le chancelier ducal, les collatéraux<sup>4</sup> ou d'autres commissaires choisis par le duc, ce qui équivaut à les soumettre à une nouvelle investiture. Ces prescriptions expliquent pourquoi certains notaires, comme Jacques Borriglione de Sospel, se déclarent pourvus de trois institutions successives : institution impériale, ducale, et apostolique<sup>5</sup>.

1. Voir le premier chapitre, dont le titre est : *De notariis et tabellionibus publicis, ac eorum officio. De qualitate, aetate et juramento notariorum.*

2. Cette expression semble indiquer que lorsque le duc de Savoie crée des notaires, c'est en qualité de vicaire impérial et, par conséquent, en vertu d'une délégation de l'*auctoritas imperialis*.

3. Des conditions d'aptitude sont déjà exigées des notaires savoyards dans les statuts de Pierre II, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle (Durand o, *Il tabellionato*, p. 147, note 1). Dans le sud-ouest aussi, on soumet les notaires à des examens dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Voir notre *Étude sur le notarial dans le Bas-Quercy et le Bas-Rouergue*, déjà citée, p. 20-21.

4. Membres de la Chambre du Duc de Savoie. Les trois collatéraux formaient, avec le chancelier et deux présidents, le Conseil ducal. D'après les statuts de Charles III du 10 octobre 1518 (Duboin, *Raccolta delle leggi... della Real Casa di Savoia*, t. III, parte 2, p. 531).

5. Pièce justificative, n<sup>o</sup> II.

\* \* \*

Les actes notariés se présentent sous trois formes successives dont chacune représente une étape de la rédaction : la minute (*nota*), l'étendue (*extensa*), la grosse (*instrumentum publicum*).

La première phase est la minute (*nota*). Les parties se présentent devant le notaire pour faire dresser un acte juridique (vente, échange, testament, etc.) dont ils lui fournissent les éléments. La minute, il la rédige immédiatement non pas sur une feuille volante mais dans un petit registre, et l'obligation pour les notaires de tenir registre de tous leurs actes remonte très haut, et sinon à l'organisation du notariat, du moins à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Une convention de 1203 déjà citée<sup>1</sup> prouve que ceux de Nice étaient, bien avant cette date, soumis à cette obligation et que les contrats étaient d'abord insérés dans les « cartulaires » d'où ils étaient ensuite extraits lorsqu'une partie demandait qu'on lui en délivrât un « instrument public ».

La tenue de registres est imposée dans toute la région. Une donation faite au monastère de Valbonne<sup>2</sup>, du 28 février 1226, est extraite des « cartulaires » du notaire Médecin, qui l'avait reçue, et qui est décédé depuis<sup>3</sup>. En 1263, un notaire de Dolceacqua<sup>4</sup>, Guillaume Belmonto, déclare qu'il a dressé jadis un acte contenant l'abandon par Fulconis Curlo de ses droits sur Dolceacqua à Georges, comte de Ventimille, mais qu'il ne lui souvient ni de l'année, ni du

1. Page 132.

2. *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, publié par Henri Moris. Paris, 2<sup>e</sup> partie (1905), p. 111, n<sup>o</sup> LXV. — Valbonne, cant. du Bar (Alpes-Maritimes).

3. « Hanc cartam de cartulariis quondam Medici, notarii, ... extraxi... »

4. Chef-lieu de *mandamento*, *circondario* de San Remo (Italie).

mois ni du quantième faute d'avoir par devers lui ses cartulaires<sup>1</sup>. On sait du reste que les plus anciens minutiers des notaires génois remontent à l'année 1155<sup>2</sup>. Plus au nord dans le comté de Savoie, auquel Nice sera réuni en 1388, les statuts du comte Pierre II, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ordonnent à tous les notaires et tabellions de noter dans leurs cartulaires tous les actes qu'ils recevront et de conserver soigneusement ces livres<sup>3</sup>.

Revenons à notre région. L'ordonnance de Charles d'Anjou sur la taxe des actes notariés qui est insérée dans les statuts de Nice<sup>4</sup> prouve aussi explicitement que tous les notaires du comté de Provence étaient soumis à des obligations identiques, puisqu'elle fixe pour chaque espèce d'acte deux tarifs, l'un pour la rédaction de la minute dans le cartulaire, le second pour la délivrance de la grosse, par exemple : « In primis de libello ponendo in cartulario duos denarios tantum, et de extrahendo tres denarios tantum de moneta currente. » Les deux étapes de la rédaction sont nettement distinguées : 1<sup>o</sup> On dresse la minute en insérant (*ponendo*) l'acte dans le cartulaire ; 2<sup>o</sup> on dresse la grosse en extrayant (*extrahendo*) l'acte du cartulaire. L'hypothèse d'un acte passé en brevet selon l'expression moderne n'est pas envisagée.

Le nombre des minutiers du moyen âge conservés dans les pratiques du midi de la France est considérable. Leur appellation varie selon les régions. Le mot *cartularius*,

1. « Cum non habeat penes se cartularios suos. » (Girolamo Rossi, *Storia del Marchesato di Dolceacqua*, 2<sup>e</sup> éd., Bordighera, 1903, p. 206, n<sup>o</sup> XIII).

2. Hans von Voltolini, *Die Südtiroler Notariats-Imbreviaturen des dreizehnten Jahrhunderts*, Innsbruck, I (1899), p. xxvii.

3. « Item : statuimus quod omnes tabelliones sive notarii habeant breviaria sua seu libros in quibus ponant imbreviaturas suas quas faciant, ut diximus superius, et ea diligenter custodiant. » (E. Durando, *Il tabellionato*, p. 147, note 1).

4. Col. 97.

le plus usité au XIII<sup>e</sup> siècle comme on vient de le voir, n'a pas fait fortune dans cette acception<sup>1</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle remontent les plus anciens minutiers de la région niçoise, les statuts d'Amédée VIII désignent le minutier par le terme *breviarium*<sup>2</sup> qui indique que l'acte y est rédigé sous la forme d'une note brève. Les titres figurant sur les couvertures des registres sont variés. Il suffit d'en donner quelques exemples locaux : *Matricula officii*<sup>3</sup>, *Note Balthesaris Bottini*<sup>4</sup>, *Prothocollum notarum scriptarum et breviter notatarum per me*<sup>5</sup>, *Bastardellum notarum comune*<sup>6</sup>, *Vademecum seu prothocollum*<sup>7</sup>, *Matricula instrumentorum sumptorum*<sup>8</sup>, *Prothocollum notarum brevium*<sup>9</sup>.

Le format des minutiers est caractéristique. Dans la région niçoise et la Provence orientale, les registres sont en général longs et étroits. Leur taille habituelle est de 0,30 sur 0,11. Quelquefois ils sont courts en même temps qu'étroits. Mais, ils rachètent leur petite taille par leur

1. Nous avons trouvé cependant dans le minutier d'un notaire de Vence, des années 1362-1364 (Arch. des Alpes-Maritimes, E notaires, non coté), la mention suivante : « Tabula presentis cartularii est in fine. »

2. E. Durando, *Il tabellionato*, p. 161 (note 1 de la page 159).

3. Registre de J. de Porta, notaire à Sospel (1476-1491). Archives du Palais de Monaco D<sup>2</sup> 13.

4. Balthasar Bottini, notaire à Menton (1502-1507). Arch. du Palais de Monaco D<sup>2</sup> 21.

5. Louis Baudoin, notaire de Nice (1517-1519). Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 16.

6. Martin Sforciolis, notaire de Nice (1518-1527). Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 38.

7. Louis Baudoin, notaire de Nice (1526-1529). Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 15.

8. Borria, notaire à Villefranche-sur-Mer (1525). Arch. des Alpes-Maritimes, E not. non classé.

9. Jean Lotier, notaire de Puget-Théniers, 1543 (E not. 14). — A Saint-Paul-du-Var (cant. de Vence, Alpes-Maritimes), un minutier du XV<sup>e</sup> siècle (1444-1445) est désigné sous le titre de *matricula*. Sur la désignation des minutiers dans les différentes régions, voir *Le notariat en Bas-Quercy et Bas-Rouergue*, p. 7, note 6.

épaisseur. Tel registre qui mesure 0,11 sur 0,08 compte 2132 pages, ce qui représente une épaisseur d'environ 0,20. Ces dimensions singulières s'expliquent par l'obligation où était le notaire d'emporter avec lui son *breviarium* quand un acte devait être dressé en dehors de sa boutique; il fallait que le registre fût « tascabile ». Ces observations permettent de distinguer à la vue les *breviaria* des *extensoria* dont il sera question plus loin.

Passons à la forme des actes contenus dans les minutiers. La *nota* est toujours rédigée sous une forme squelettique. Les formules sont généralement remplacées par des *etc.* Non seulement les phrases, mais les mots aussi sont abrégés, et c'est pour réagir contre l'excès des abréviations que les statuts d'Amédée VII en 1379, puis ceux d'Amédée VIII en 1430 prescrivirent aux notaires de tenir un second registre où les actes fussent insérés « ad plenum et per extensum ».

Toutefois, comme la minute est et reste l'acte original, les statuts d'Amédée VIII contiennent en outre des dispositions relatives à la manière dont les actes doivent être reçus et rédigés dans les minutiers (*breviaria*). Le rédacteur se préoccupe d'abord du dispositif en indiquant comment le notaire doit procéder pour obtenir un résumé clair et complet du contrat qui lui est apporté par les parties. Il faut qu'il les interroge sur les circonstances de l'acte juridique et qu'il note toutes les particularités qui lui seront signalées; il faut ensuite qu'il lise aux parties et aux témoins intégralement (*verbotenus*) et en détail (*seriose*) ce qu'il a écrit dans son minutier et qu'il fasse les additions, retranchements et modifications que les parties lui demanderont. L'auteur ajoute que, si les parties apportent le texte de l'acte rédigé d'avance par des personnes expertes, le notaire sera tenu de conserver le texte tel qu'il lui sera remis.

Un article des statuts énumère les autres éléments que

doit comporter obligatoirement tout acte notarié : ce sont l'an du Seigneur, l'indiction, le mois, le jour, les lieux et les témoins<sup>1</sup>.

Preons un exemple au hasard dans un minutier de notaire niçois pour voir comment ces prescriptions ont été observées :

1471, 10 décembre, Nice. — *Reconnaissance d'une dette de 4 florins et demi faite par François Pellotier de Nice à François Cars.* (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 1, f° 18 v°.)

Pro eodem contra Franciscum Pelloteriti. Anno, indictione et die premissis Franciscus Pelloterii de Nicia gratis etc. confessus fuit et publice recognovit se debere nobili viro domino Francisco Cayssii presenti etc. causa emptionis sextariorum sex annone habite ut dixit videlicet florenos quatuor cum dimidio solvendos hinc ad primam maii.

In pecunia etc. Cum expensis etc.

Que tenere etc. Sub obligatione etc.

Sub pena dupli pro media fisco et alia parte, supradicta etc.

Obligavit realiter et personaliter etc.

Juravit etc. Renunciavit etc. De quibus etc.

Actum et testes qui supra.

L'acte débute par les éléments chronologiques : année, indiction<sup>2</sup>, mois et quantième, selon les prescriptions des statuts d'Amédée VIII ; mais le notaire se contente de renvoyer à l'acte précédent qui est exactement de la même date.

Les minutiers sont, en effet, des journaux où les actes se succèdent dans un ordre rigoureusement chronologique. Cette circonstance permet de les utiliser pour connaître le ou les styles en usage dans une région, car, en les parcourant, on peut observer à quel point de l'année on

1. « Annos Domini, indictionem, menses, dies, loca et testés. » (E. Durando, *Il tabellionato*, p. 162 (note 1 de la page 159).

2. L'indication de l'indiction est déjà exigée des tabellions par la novelle XLVII (op. cit., p. 36).

change le millésime. L'observation est même souvent facilitée par des mentions marginales telles que *Finis hujus anni* ou *Mutatio millesimi*.

Deux styles sont employés dans la région niçoise au xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle. A Nice même<sup>1</sup>, à Villefranche-sur-Mer<sup>2</sup>, à Sospel<sup>3</sup>, à Menton<sup>4</sup>, le changement de millésime s'opère le 25 décembre; c'est le style de la Nativité qu'on suivait dans la plus grande partie de l'Italie<sup>5</sup>. Par contre, à Puget-Théniers<sup>6</sup> c'est un autre style qui est

1. Nous avons relevé les mentions suivantes dans des minutiers de notaires niçois : « *Mutacio millesimi anno a nat(ivitate) Domini millesimo quingentesimo decimo nono, indictione septima* » entre un acte du 23 décembre 1518 et un autre du 28 du même mois (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 16, f<sup>o</sup> 189). Dans d'autres minutiers de notaires de Nice, la « *mutacio millesimi* » a lieu entre le 24 et le 28 décembre 1517 (E not. 17, f<sup>o</sup> 243); entre le 20 et le 29 décembre 1525 (E not. 22); entre le 23 et le 31 décembre 1526 (E not. 15). — Remarquons en passant que, dans tous ces documents, il est question, comme le fait observer M. Maurice Prou dans son enseignement, d'un changement de millésime, et non « d'un commencement d'année ».

2. Un minutier du notaire de Villefranche, Antoine Borria, intitulé : *Matricula instrumentorum sumptorum per me Antonium Borrie de anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo vigesimo quinto indictione decima tertia* (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. non classé), commence à la date du 25 décembre.

3. Chef-lieu de cant., arrond. de Nice (Alpes-Maritimes). — Dans un minutier (*matricula*) de J. de Porta, de Sospel (1476-1490) (Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 13), un changement de millésime s'opère entre le 4 et le 31 décembre (f<sup>o</sup> 139 v<sup>o</sup>); dans un autre de Jacques Borriglione, notaire du même lieu (1510-1519) (D<sup>2</sup> 19), entre le 19 et le 31 décembre (f<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup>).

4. « *Mutatio anni* » entre le 21 et le 30 décembre 1499; dans un minutier de Balthazar Bottini, notaire de Menton (D<sup>2</sup> 20, f<sup>o</sup> 60); « *mutacio millesimi* » entre le 23 et le 29 décembre 1502, dans le minutier suivant du même notaire (D<sup>2</sup> 21, f<sup>o</sup> 51 v<sup>o</sup>).

5. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 127.

6. Voici la mention qu'on lit à la suite d'un acte du 23 mars 1505 (v. st.) dans un registre de Jean Jaucerand, notaire à Puget-Théniers (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 6) : « *Finis hujus anni. Deo gracias* ». La page suivante commence par ces mots : « *Prothocollus notarum mei antedicti Johannis Jaucerandi, notarii publici anni subse-*



observé : celui de l'Annonciation. Son adoption paraît résulter de l'influence provençale, car les notaires de la Provence orientale changent généralement le millésime le 25 mars. Il en est ainsi à Saint-Paul<sup>1</sup>, Guil-laumes<sup>2</sup>, et, nous savons que l'usage de ce style était répandu dans toute la Provence<sup>3</sup>, à Orange, par exemple<sup>4</sup>. Mais on se tromperait en prétendant que son usage était général, car à Entrevaux<sup>5</sup>, qui est situé à quelques kilomètres de Puget-Théniers, mais en Provence, nous avons noté au moins sporadiquement l'emploi du style de Noël<sup>6</sup>. En définitive il ne semble pas possible de fixer une aire géographique à ces deux styles, et nous devons nous borner à observer qu'ils ont été employés concurremment dans la région niçoise et la Provence orientale au xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle à l'exclusion de tout autre.

Après la date vient le dispositif qui débute par une formule de notification toujours abrégée dans la minute. Le mode d'abréviation est presque toujours le suivant : *Notum*

quentis. » Le premier acte qui vient après ce titre est du 25 mars. Dans un autre registre du même notaire (E not, 9), la note suivante est insérée, entre le 23 et le 25 mars : « Mutatio millesimi in anno millesimo quingentesimo vigesimo secundo. »

1. Une mutation de millésime « mutatio milesimi » est opérée le 25 mars 1445 dans un minutier de Saint-Paul (E not, 25, f<sup>o</sup> 59 v<sup>o</sup>).

2. Chef-lieu de cant., arrond. de Puget-Théniers. — Nous avons relevé les mentions suivantes dans un minutier de notaire de Guil-laumes (E not, 34) : « Mutacio millesimi » entre le 21 et le 30 mars 1499; « mutatio millesimi anno incarnationis Domini mill<sup>o</sup> quingentesimo secundo » entre le 24 et le 25 mars 1502.

3. D'après Giry (*Manuel de diplomatique*, p. 122), « en Provence, du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, l'année commença tantôt au 25 décembre, et tantôt au 25 mars ».

4. A. de Boiard, *Le fonds des notaires d'Orange à la Bibliothèque du Vatican*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*. t. XXX, 1910, p. 214.

5. Castellane de cant., arrond. de Castellane (Basses-Alpes).

6. Dans un registre de Jean *Salvatoris*, notaire à Glandèves, du xvi<sup>e</sup> siècle (série E not., non classé), la mention « mutatio millesimi » figure entre le 9 et le 28 décembre.

*sit etc. quod.* Parfois c'est *Universis etc. quod.* Nous reviendrons sur cette formule au sujet de *l'instrumentum*.

Le protocole final renferme d'abord les indications topographiques toujours précédées du mot *actum*. Cette date de lieu comprend deux éléments : la ville et l'endroit, maison ou place, où l'acte a été passé, par exemple : *Actum Nicie in logia cisteriore domus communis*<sup>1</sup>; *Actum Nicie in bancq mei notarii*<sup>2</sup>; *Actum extra muros Villefrance vigente peste in ipso loco videlicet in possessione dicti Fottqueti Scalerii sita ad Sanctum Michaellem*<sup>3</sup>. Les statuts d'Amédée VI et d'Amédée VIII nous donnent la raison de cette double mention : il est interdit aux notaires de recevoir des actes dans les cabarets publics et lieux mal famés, sous peine d'être privés de leur office pendant une année<sup>4</sup>.

Vient aussi la liste des témoins qui ne signent pas, mais dont les noms seulement sont indiqués. Elle est précédée soit du mot *presentibus*, soit du mot *testibus* abrégé lui-même souvent en *t*. Les statuts d'Amédée VIII exigent sept témoins pour les testaments, cinq pour les codicilles et donations à cause de mort ainsi que pour les donations entre vifs faites par des mineurs de vingt-cinq ans, trois ou deux pour les autres contrats<sup>5</sup>. Cette obligation paraît avoir été régulièrement observée<sup>6</sup>.

1. E not. 1, f° 80.

2. E not. 39.

3. 1525, 9 septembre. Registre d'Antoine Borria, notaire à Villefranche (E not. non classé).

4. E. Durando, *Il tabellionato*, p. 163 (note 1 de la p. 159).

5 « Primo et ante omnia, vocatis testibus fide dignis et notis, si fieri potest, videlicet septem in testamentis, quinque in codicillis seu donationibus causa mortis, quinque in donationibus inter vivos per minores XXV annis factis ut prestatutum est conditionibus, in aliis vero contractibus seu negociis tribus vel ad minus duobus, ubi tres haberi non poterunt. » (Durando, *Il tabellionato*, p. 161; note 1 de la p. 159).

6. Voir, par exemple, la note suivante qui figure dans un registre d'*Extensae* de Jacques Borriglione, notaire de Sospel (1488-1510) :

La minute se termine le plus souvent par l'annonce très abrégée du signe de validation, c'est-à-dire du seing manuel du notaire<sup>1</sup>; par exemple : *Et ego Liontius Barralis notarius*, etc. Quelquefois cette formule fait défaut<sup>2</sup>. Elle est du reste inutile à la validité de l'acte, puisque le notaire n'appose jamais son seing manuel à la fin de la *nota*.

\*  
\* \* \*

La plupart des minutiers contiennent soit au début, soit à la fin des actes des notes marginales qu'il est intéressant de relever : *Alibi estad longum; dictatum alibi ad plenum; alibi est in extenso*<sup>3</sup>; *in car [tulari]o G f<sup>o</sup> 10*<sup>4</sup>; *extensum per me Honoratum Baudoynt*<sup>5</sup>; *extensum est in ex [tensori]o B folio 38*<sup>6</sup>; *extractum est in extensorio*<sup>7</sup>. Quelquefois le notaire se contente de la mention *ff. (factum)*<sup>8</sup>, qui, comme on le verra, prête à équivoque.

Ces notes marginales qui sont presque toujours écrites sinon d'une autre main, du moins d'une autre encre que le texte même, signifient que l'acte a été reproduit sous

« *Nota quod in presenti donatione quinque testes requiruntur et ordinabat notarius qui presentem donationem sumet ut non obmittat ponere dicti (sic) quinque testes; si plus velit ponere, ponat.* » (Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 18, f<sup>o</sup> 118 v<sup>o</sup>).

1. Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 1.
2. Registres de Jean Barelli, notaire de Nice (E not. non classé).
3. Minutier de Jean Jaucerand, notaire de Puget-Théniers (E not. 11).
4. Minutier de Lions Barralis, notaire de Nice (E not. 1).
5. E not. 40, f<sup>o</sup> 37 v<sup>o</sup>.
6. E not. 39, f<sup>o</sup> 7.
7. Minutier d'Antoine Borria, de Villefranche (E not. non classé, f<sup>o</sup> 121). — Des formules semblables se trouvent dans les minutiers provençaux, dans ceux de Vence (1429, « *Factum est in magno cartulario* » E not. 31); de Guillaume (1498; « *Dictatum in cartulario* » E not. non classé); de Saint-Paul (1444, « *In plenario est* », *Ibid.*).
8. Registre de Jean Jaucerand (E not. 3). — Ailleurs, on trouve : « *In extenso ff.* » (E not. 6).

une forme plus complète (*ad plenum*) dans un autre registre appelé *extensorium*. La tenue d'un second registre où les actes sont rédigés sous une forme plus étendue que dans le *breviarium* est imposée par les statuts d'Amédée VI et d'Amédée VIII. On voulut ainsi réagir contre la négligence des notaires, dont les notes brèves, prises hâtivement, étaient trop souvent inintelligibles, en les obligeant à conserver des actes qu'ils dressaient un exemplaire lisible et soigné auquel on pût se référer en cas de contestation<sup>1</sup>.

Aussi la plupart des pratiques contiennent, à côté des minutiers, des registres d'*étendus* qu'il est facile de distinguer extérieurement des premiers. Leur format est différent; ce sont de grands registres toujours plus larges et quelquefois plus longs que les *breviaria*. Cette différence tient à ce que les *extensoria* ne sortaient pas de la boutique des notaires<sup>2</sup> tandis que ceux-ci emportaient avec eux leurs registres de notes brèves lorsqu'ils avaient un acte à recevoir dehors.

Le terme le plus habituellement employé pour appeler ces sortes de registres est *extensorium*<sup>3</sup>, qui s'oppose à *breviarium*, mot par lequel on désigne les minutiers dans les

1. « Falsitatibus, suspicionibus instrumentorum et negligentis notariorum providere satagentes. » (Statuts d'Amédée VIII dans E. Durando, *Il tabellionato*, p. 161 (note 1 de la page 159).

2. « In quibus quidem mansionibus eorum locis securis teneant et conservent sua protocola. » (*Op. cit.*, p. 163.)

3. « Extensorium collationum et contractuum curie episcopalis Niciensis » (Registre de Louis Baudoin, 1510-1518, E not. 19). — Cf. « Note sunt in extenso in extensorio. » (E not. 17, f<sup>o</sup> 129). — Ce terme est aussi employé dans la région provençale avoisinante, à Vence (« sexta manus extensorii quondam viri magistri Honorati Curti, notarii civitatis Vencie signati per litteram P » E not. 79), au Broc, cant. de Vence (« Extensorium mey Nicolay Arnulphy, notarii publici loci de Broco » E not. 75). — Le mot est souvent abrégé dans les notes marginales : « Extensum est in ex<sup>o</sup> B, folio 38 » (E not. 39, f<sup>o</sup> 7).

statuts. Mais on s'est servi aussi d'autres termes tels que *cartularius*<sup>1</sup> ou *prothocollum*<sup>2</sup>.

Un des caractères de ces registres qui les distingue des minutiers est que les actes n'y sont pas classés dans l'ordre chronologique<sup>3</sup>. Le notaire qui a reçu l'acte dans son *breviarium* ne le développe que lorsqu'une des parties lui demande une grosse (*instrumentum*). L'insertion de l'acte dans l'*extensorium* n'a pas de valeur dispositive et elle ne saurait être comparée à la réception de la minute dans le *breviarium*. C'est un brouillon de la grosse, mais un brouillon auquel les statuts d'Amédée VIII ont tenté de conférer une force probatoire. L'utilité de l'*extensorium* n'est guère discutable. On verra plus loin la multiplicité des formules dans lesquelles est noyé le dispositif des instruments publics. Ces formules, les praticiens les empruntaient à des formulaires, mais encore était-il nécessaire qu'ils les adaptassent à l'acte qu'ils avaient à rédiger<sup>4</sup>.

1. « Extensum est per me in car[tulari]o » (Reg. de J. de Porta, notaire de Sospel (1476-1490) aux Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 13, f<sup>o</sup> 240). — « Dict[at]um in car[tulari]o » (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 34, f<sup>o</sup> 5).

2. « Extensum est in protocollo. » (Registre précité de J. de Porta, 1476-1490.) — Ce mot est celui qu'emploie l'auteur des statuts d'Amédée VIII pour désigner les registres d'*extensae*. — Dans d'autres régions, en Quercy notamment, on se sert de l'expression : « Liber instrumentorum ordinatorum »; le mot *ordinatus* y a le sens qui est donné dans le sud-est au mot *extensus*; au contraire, le terme de *protocole* est appliqué aux minutiers (*Le notariat en Bas-Quercy*, p. 7 et suiv.). M. de Bouïard (*Le fonds des notaires d'Orange*, p. 213) observe justement que la terminologie est flottante et que les mêmes expressions ne désignent pas partout le même état diplomatique de l'acte privé.

3. L'observation a déjà été faite par M. de Bouïard pour le fonds des notaires d'Orange (article cité, p. 215) et pour le Bas-Quercy et le Bas-Bouergue dans notre étude sur le notariat de ces régions (p. 17). — Il est à noter que les *extensoria* sont parfois spécialisés : par exemple, un notaire réservera un registre aux collations de bénéfices (voir *supra*, p. 144, note 3).

4. « Ex[trac]tum fuit prout jacet in formulario mutatis mutandis » (Reg. de Balthazar Bottini, notaire de Menton, aux Arch. du Palais de

Pour qu'ils pussent remettre aux parties un parchemin net et sans ratures, il convenait d'en dresser un premier état sur un registre.

Les statuts d'Amédée VIII obligent les notaires, dans les trente jours qui suivent la réception de l'acte c'est-à-dire la rédaction de la minute, à l'enregistrer *ad plenum et extensum* en leur protocole, c'est-à-dire en leur registre d'*étendus*<sup>1</sup>. Il ne semble pas que cette disposition ait été suivie à la lettre. En feuilletant les *extensoria* des notaires de la région niçoise, qui sont tous postérieurs à ces statuts, on observe que les actes s'y succèdent dans un extrême désordre chronologique<sup>2</sup>, qui est incompatible avec le respect de cette disposition. On est autorisé à penser que, malgré les statuts ducaux, la plupart des notaires n'*étendaient* les actes que lorsqu'ils étaient sur le point de les grossoyer. Certains même, au lieu d'avoir deux registres distincts, l'un pour les minutes, l'autre pour les *note extensae*, n'en tenaient qu'un seul où étaient insérées les unes et les autres (*in quo describuntur note per modum sumptu, alicue breviter et alicue ad longum per modum extensum*)<sup>3</sup>.

La seule différence constante existant entre la minute et l'acte étendu consiste dans les formules qui, dans la minute, sont abrégées et presque toujours remplacées par

Monaco, D<sup>2</sup> 21, f<sup>o</sup> 51 v<sup>o</sup>). — Il convient de remarquer que l'abréviation *extum* est elle-même équivoque. Il n'est pas interdit de la développer en *extentum*, forme moins usuelle que *extensum*, mais dont on trouve des exemples.

1. E. Durando, *Il tabellionato*, p. 162 (note 1 de la page 159). — La même prescription se trouve déjà dans les statuts d'Amédée VI, de 1379, art. 42 (*op. cit.*, p. 156, note 1 de la page 154).

2. Voici les dates des premiers actes d'un *extensorium* de Louis Baudoin (Arch. des Alpes-Maritimes, F not. 18) : 1521, 2 mars ; 1524, 2 mai ; 1519, 23 mai<sup>1/2</sup> ; 1525, 28 décembre ; 1521, 27 juillet ; 1523, 20 février ; 1521, 15 juillet ; 1509, 11 septembre ; 1509, 17 septembre ; 1521, 13 mai, etc.

3. E not. 15.

des etc., et qui, au contraire, sont développées dans l'acte étendu. Parfois le rédacteur de l'étendu se dispense de reproduire intégralement les formules : c'est lorsque ces formules sont identiques à celles d'un autre acte contenu *in extenso* dans le même registre ; dans ce cas il se borne à y renvoyer<sup>1</sup>.

Comme les *note*, les *extensae* sont dépourvus de signes de validation, ce qui se justifie si on considère l'acte étendu comme un brouillon, comme une simple étape entre la minute et la grosse. Toutefois les statuts d'Amédée VIII prescrivent aux notaires d'apposer leur seing manuel au commencement de leurs protocoles<sup>2</sup> sans leur imposer la même obligation pour les minutiers. Cette prescription paraît avoir été souvent observée<sup>3</sup> sans qu'on puisse affirmer qu'elle l'ait été constamment, et, d'autre part, bien des notaires ont pris le soin d'apposer leur seing manuel sur la couverture ou le premier feuillet de leur minutier<sup>4</sup>. Sur ce point comme sur plusieurs autres il est

1. Par exemple : « Sequere prout in predescripto instrumento accomende Pauleti Gastaudi usque *actum in stagno castri Monaci* » (Reg. de J. de Porta (1491-1499) aux Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 15, f<sup>o</sup> 167).

2. « In protocollo seu libro suo autentico signo ipsius notarii in principio signato. » (E. Durando, *Il tabellionato*, p. 162, note 1 de la p. 159). — Cette disposition semble conférer à l'*extensorium* une authenticité et par conséquent une valeur juridique qui est refusée au *breviarium* et certains faits confirment notre hypothèse : en 1520, la communauté de Lucéram (cant. de l'Escarène, Alpes-Maritimes) ayant eu un différend avec celle de Saint-Martin (chef-lieu de cant., arrond. de Nice) au sujet du parcours des troupeaux, l'assemblée générale de la viguerie du comté de Vintimille décide le 14 mai qu'on verra le *liber extentorum* (et non le *breviarium*) qui est entre les mains de Jacques Nitard (Arch. des Alpes-Maritimes, C 102). Nous avons constaté le contraire en Bas-Quercy et en Bas-Rouergue (article cité, p. 16). La vérité est que la matière est obscure par suite du désaccord entre la législation et la pratique, de l'incertitude du vocabulaire et sans doute aussi des habitudes variées et capricieuses des notaires.

3. Voir par exemple l'*extensorium* d'Isoard Baudoin de Nice (1538) (E not. 37).

4. Voyez, à titre d'exemple, un minutier du même notaire (E not. 39).

nécessaire de faire le départ entre la législation et la pratique.

\* \* \*

Les *extensoria* contiennent comme les *breviaria* des notes marginales. La plus usuelle est la suivante : *Grossatum est*. Le praticien est quelquefois moins bref : *Grossatum est instrumentum manu propria*<sup>1</sup>. Cette mention indique que la grosse a été rédigée par le notaire lui-même. Lorsque la rédaction en a été faite par un autre, un *coadjutor* ou un successeur, on substitue *manu aliena*<sup>2</sup> à *manu propria*. La note marginale est souvent complétée par l'indication de la partie à la requête de laquelle l'acte a été dressé, par exemple : *Grossatum parte Gervasii manu propria*<sup>3</sup>.

Une autre formule, non moins fréquente, est : *Extractum est*, dont l'abréviation normale est *extum est*<sup>4</sup> et accidentelle *ex<sup>m</sup> est*<sup>5</sup>. Sous cette forme trop abrégée une confusion avec *ex[tractum] est* est à redouter, d'autant plus que, certains notaires négligeant de tenir un *extensorium* de tous les contrats reçus, l'*instrumentum* est souvent tiré directement de la note brève et que, par suite, la mention *ex [tractum] est* peut se rencontrer même dans un *breviarium*. Cette confusion possible est d'autant plus fâcheuse que les deux formules s'appliquent à deux opérations nettement distinctes : l'une (*extensum est*) à l'enregistrement de l'acte dans l'*extensorium* ; l'autre (*extractum est*) à son « extraction » de l'*extensorium* ou irrégulièrement, mais fréquemment, du *breviarium*, en vue de la rédaction de la grosse.

1. Arch. du Palais de Monaco D<sup>2</sup> 25, f<sup>o</sup> 9. — « Grossatum est instrumentum per me Jaucerandi. » (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 3).

2. Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 15, f<sup>o</sup> 26 v<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*

4. « Ex<sup>um</sup> est p<sup>te</sup> heredis » (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 18, f<sup>o</sup> 24).

5. *Ibid.*, f<sup>o</sup> 113 v<sup>o</sup>.



La grosse, c'est-à-dire l'acte exécutoire<sup>1</sup>, est désignée sous le nom d'*instrumentum*. Elle doit être écrite sur parchemin et seulement d'un seul côté. Les statuts d'Amédée VIII interdisent l'emploi des palimpsestes<sup>2</sup>.

L'acte débute par une invocation *In Christi nomine; In nomine Domini amen*, etc. Puis vient la date dont les éléments, empruntés à la minute, sont toujours les suivants : année de l'incarnation, indiction, mois, quantième. Ensuite la formule de notification quelquefois simple (*Notum sit omnibus presentibus et futuris quod*), quelquefois plus compliquée telle que *Ex tenore hujus veri et publici instrumenti universis et singulis tam presentibus quam futuris elucescat*. Enfin l'exposé et le dispositif. Ils sont rédigés au nom du notaire qui est censé dresser procès-verbal de l'acte passé par les parties. Cependant, au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais seulement dans les actes de dernière volonté, c'est la partie c'est-à-dire le testateur qui parle à la première personne<sup>3</sup>. Toutefois à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est le notaire qui prend la parole pour exposer les volontés de celui qui dicte le testament<sup>4</sup>. La forme de l'acte notarié est alors complètement et définitivement fixée et unifiée. C'est l'aboutissement logique de la *completio*. Nous verrons en examinant les premiers actes notariés rédigés à la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans le comté de Vintimille, que ce sont de véritables hybrides. Les parties les dressent en leur propre nom, et le notaire

1. Sur ce caractère essentiel de la grosse, voir A. de Bouard, *Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris*, p. 126.

2. « Hoc autem edicto prohibentes ipsis omnibus et singulis notariis... ne quascumque litteras... presumant... redigere in cartis seu membranis de quibus alia vetus fuerit abrasa scriptura. » (E. Durando, *Il tabellionato*, p. 167, note 1 de la p. 159).

3. On en trouvera des exemples dans le fonds du couvent de Saint-Dominique de Nice (H 1117).

4. La formule habituelle est : « Primo dictus... legavit; item legavit », etc.

qui intervient dans la rédaction des clauses finales pour les authentifier parle à son tour à la première personne, sans qu'il soit toujours facile de déterminer à quel moment précis la parole passe des parties au notaire. Cette disposition a survécu plus longtemps dans le testament que dans les autres contrats.

Il n'y aurait pas lieu de s'étendre plus longuement sur l'exposé ni sur le dispositif des *instrumenta* si leur prolixité n'appelait quelques commentaires. Cette fâcheuse prolixité, qui rend souvent si fastidieuse la lecture des documents, n'a qu'une cause : l'avidité des notaires<sup>1</sup>. Les statuts du XIV<sup>e</sup> siècle sont pleins de doléances contre leurs exigences insatiables qui les poussent à faire des actes aussi longs que possible et à en dresser le plus grand nombre qu'ils peuvent. On commence par régler leurs honoraires. Une ordonnance de Raimond Bérenger IV, du 12 octobre 1235, insérée dans les statuts de Nice<sup>2</sup>, les taxe selon la nature des actes reçus. D'autres ordonnances les tarifent à la page. Ce sont les statuts du roi Robert, du 6 mai 1306, qui sont aussi reproduits dans le livre des statuts de Nice<sup>3</sup>, et dont les prescriptions ont été étendues au comté de Vintimille et au Val de Lantosque le 30 mars 1370<sup>4</sup>.

Voici les principales dispositions de ce tarif.

Pour les grosses (instrumentis publicis) en parchemin de grand format contenant 60 lignes et 30 mots à la ligne, 12 sous.

Pour les grosses de moyen format, 7 sous.

Cette réglementation eut pour effet d'inciter les notaires à allonger démesurément les actes en y insérant des dispo-

1. « Notariorum voraginem » (E. Cais de Pierlas, *Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille*, p. 67, n° 66.)

2. Éd. des *Monumenta historiae patriae*, col. 97-100.

3. *Op. cit.*, col. 146.

4. *Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille*, p. 75, n° 84.

sitions inutiles. Les statuts du comté de Vintimille offrent quelques exemples de ces superfluités pour les interdire. Lorsque les notaires sont chargés de rédiger une sentence d'absolution, qu'ils évitent de reproduire le procès en entier avec tous les détails de l'enquête ainsi que la déposition intégrale des témoins<sup>1</sup>. Ailleurs ils sont invités à ne pas contraindre les accusés, qui ont été acquittés par un jugement, à se faire délivrer une grosse de la sentence d'acquiescement<sup>2</sup>. Le rédacteur observe finement à ce sujet qu'on éprouve de la méfiance contre quelqu'un qui tente de nous gratifier d'un bienfait malgré nous<sup>3</sup>. L'allusion vise évidemment la profusion des actes notariés.

\* \* \*

Après le dispositif viennent la date de lieu et la liste des témoins. Le notaire se borne à reproduire les indications contenues dans la *nota* en développant les formules. L'acte se termine par la souscription du notaire, qui dérive de l'ancienne formule de *completio*.

L'annonce de cette souscription, brève au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, se développe et se cristallise progressivement. Il n'est pas sans intérêt d'en donner quelques types, em-

1. *Op. cit.*, p. 67, n<sup>o</sup> 66. — L'auteur des statuts indique le mobile auquel obéissent les notaires : « Eorum questui potius ut de prolixa scriptura mercedis indebite salariam recipere, quam justitie deservirent. » — Cf. *op. cit.*, p. 59, n<sup>o</sup> 53.

2. *Op. cit.*, p. 69, n<sup>o</sup> 73.

3. « Suspectum humano ingenio reputatur, dum quis nititur conferre beneficium in invitum. »

4. En 1201, un notaire de Grasse annonce sa souscription en ces termes : « G. B. Barba notarius a domino rege Ildefonso status hoc instrumentum rogatus scripsi et hoc signo firmavi » (H 1509). Un autre notaire du même lieu se sert d'une formule semblable. En 1212 : « Ego Isnardus notarius a domino comite Ildefonso status interfui et rogatus hoc instrumentum scripsi et hoc signo firmavi » (*Ibid.*). Ces formules rappellent celles de la *completio* du XI<sup>e</sup> siècle.

pruntés à des actes rédigés par des notaires de la région niçoise à la fin du XIII<sup>e</sup> et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle :

1292, 3 novembre, Nice<sup>1</sup>. Et ego Isnardus de Yloncia notarius publicus domini Ramundi quondam illustrissimi comitis Provincie et Forcalquerii et Andegavie atque Dei gratia regis Sicilie hanc cartam rogatus scripsi et hoc meo signaculo consignavi.

1297, 14 mai, Nice<sup>2</sup>. Et ego Petrus Bonifacius, publicus notarius domini Karoli illustris regis Scicilie ducatus Appulie et principatus [An] degavie, Provincie et Forcalquerii comitis hanc cartam scripsi [et meo] signo signavi.

1326, 14 novembre, Utelle<sup>3</sup>. Et mei Jacobi Serpelli notarii publici ab illustrissimo domino Roberto rege Jherusalem et Scicilie Provincie et Fuhcalquerii constituto qui hanc cartam scripxi et signo meo prop[r]io signavi.

Toutes ces formules comprennent trois éléments :

1<sup>o</sup> Le nom du notaire suivi de l'indication de l'autorité qui l'a investie ;

2<sup>o</sup> L'affirmation que c'est le notaire qui a écrit lui-même l'acte ;

3<sup>o</sup> L'annonce de l'apposition du seing manuel.

1<sup>o</sup> La mention de l'autorité qui a investi le notaire est un des éléments les plus variables de la formule, en raison même de la diversité des autorités de qui un notaire peut tenir son institution.

Les notaires institués par l'autorité pontificale indiquent en général que cette investiture leur confère le pouvoir d'instrumenter *ubique terrarum* : par exemple.

1419, 10 septembre<sup>4</sup>.

Et me Laurencio Auricule de Nicia, notario [publico ubique auctoritate apostolica constituto.

1. G évêché de Nice, classement provisoire n<sup>o</sup> 33.

2. La partie inférieure du parchemin a été coupée à gauche en équerre.

3. E communes : Utelle. — Utelle, chef-lieu de cant., arrond. Nice.

4. H 1120.

1429, 4 février<sup>1</sup>.

Et me Melchione Regis civitatis Nicie notario publico auctoritate apostolica per universum orbem constituto.

Ils ajoutent souvent à la mention de l'investiture pontificale celle de l'investiture du comte puis duc de Savoie qui leur est nécessaire pour exercer leurs fonctions dans les états comtaux puis ducaux.

1413, 18 novembre<sup>2</sup>.

Ego enim Anthonius Garnerii, civis Niciensis, publicus sacra apostolica ubique per universum orbem Christi fidelium et comitali per totam dicionem ducalem Sabaudie auctoritatibus notarius constitutus.

Les mêmes observations s'appliquent aux notaires impériaux, comme le montrent les quatre exemples qui suivent :

1450, 14 novembre, Nice<sup>3</sup>.

Et me Guirardo Viani, cive Nicie, publico imperiali auctoritate notario.

1441, 9 janvier, Nice<sup>4</sup>.

Et me Jacobo Andree, cive Nicie, publico ubilibet auctoritate imperiali notario constituto.

1451, 3 mars, la Bolline<sup>5</sup>.

Et me Johanne Laugerii de Sancto Dalmacio de Plano<sup>6</sup>, notario publico imperiali auctoritate constituto ac illustrissimo principis domini nostri domini ducis Sabaudie ducis jurato.

1452, 13 novembre, Nice<sup>7</sup>.

Et me Honorato Auricule, cive niciensi, publico, imperiali auctoritate notario constituto et quarumcumque curiarum illustrissimi principis domini nostri domini Sabaudie etc., ducis jurato.

1. H. 1120.

2. *Ibid.*

3. H. 1121.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.* — La Bolline, hameau de la commune de Valdeblore, cant. de Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes).

6. Saint-Dalmas-du-Plan, hameau de la même commune.

7. H. 1121.

Les notaires qui comme J. Borriglione, de Sospel<sup>1</sup>, jouissent de la double investiture des autorités apostolique et impériale complètent eux aussi souvent la liste des autorités qui les ont institués par la mention de celle du duc :

1482, 7 juillet, Nice<sup>2</sup>.

Et ego Johannes Jannesii, clericus Nicie, apostolica imperiali et ducali auctoritatibus constitutus notarius.

Moins privilégiés que leurs collègues, les notaires qui ne doivent leur institution qu'à l'autorité ducal n'ont le pouvoir d'instrumenter que dans les états du duc de Savoie<sup>3</sup> et cette limitation de leur compétence territoriale est parfois indiquée :

1492, 27 septembre, Nice<sup>4</sup>.

Et me Anthonio Arnaudi, cive dicte civitatis Nicie, publico auctoritate ducali in dicione illustrissimi principis domini nostri domini Sabaudie etc. ducis notario constituto.

2° Le notaire certifie qu'il a lui-même écrit l'acte :

1297, 24 mai, Nice<sup>5</sup>.

Hanc cartam scripsi.

1361, 28 octobre, Nice<sup>6</sup>.

Et me Petro Ysoardi..., qui rogatus hoc publicum instrumentum scripsi.

Cette formule se complique progressivement. Le notaire ne se contente pas d'une formule vague et générale ; il

1. Pièce justif., n° II.

2. H 1122.

3. On eût pu soutenir toutefois que les comtes, puis ducs de Savoie, en leur qualité de vicaires impériaux, avaient le pouvoir de créer des notaires instrumentant *ubique terrarum*. Cette thèse est défendue par P. Datta (*Lezioni di paleografia e di critica diplomatica sui documenti della monarchia di Savoia*. Torino, 1834, p. 455-459).

4. H 1122.

5. H 1116.

6. E communes : Utelle.

indique qu'il a assisté à la passation de l'acte et qu'il l'a ensuite grossoyé sur la demande d'une des parties dont il donne le nom :

1350, 20 mars, Utelle<sup>1</sup>.

Et me Paulo Villi, notario publico, qui predictis omnibus interffui rogatus et pro parte dictorum fratrum requisitus hanc presentem et publicam cartam scripsi.

Mais bien souvent la grosse n'est pas écrite par le notaire lui-même. Le cas est du reste prévu et réglé par les statuts d'Amédée VIII : ceux-ci obligent, en effet, les notaires à rédiger de leur main les *instrumenta*, sauf lorsqu'ils auront obtenu expressément du duc l'autorisation d'avoir un ou des coadjuteurs<sup>2</sup>, et c'est par conséquent en exécution de cette disposition statutaire que le notaire Borri-glione, de Sospel, insère dans ses provisions une clause qui lui donne le pouvoir de faire grossoyer ses minutes par un tiers<sup>3</sup>.

Toutefois cette autorisation ne dispense pas les notaires du devoir de collationner les actes écrits par leur collaborateur. Pour s'assurer que cette prescription sera respectée, les statuts exigent que les notaires apposent eux-mêmes leur seing manuel au bas des actes rédigés par leurs coadjuteurs et même qu'ils fassent figurer dans l'annonce de leur souscription le prénom et le nom de celui qui a écrit l'*instrumentum*<sup>4</sup>. Il est vrai que cette dernière prescription ne paraît pas avoir été suivie à la lettre<sup>5</sup>. Sous cette réserve

1. E Communes : Utelle.

2. « Nisi ipsi notario datus vel dati fuerunt per nos vel per alios ad hoc habentes potestatem coadjutor vel coadjutores nominati vel innominati; quod ipse notarius voluerit eligere. » (E. Durando, *Il tabellionato*, p. 164, note 1 de la p. 159).

3. Pièce justificative, n° II.

4. E. Durando, *Il tabellionato*, loc. cit.

5. Il est vrai qu'une disposition des statuts pouvait les autoriser à tourner cette prescription. Ils ne sont pas obligés, en effet, d'indiquer dans leurs provisions le nom de leur coadjuteur, le texte est formel à cet égard (voir plus haut, note 2). Lorsque leurs provisions leur per-

la disposition des statuts a été religieusement observée comme l'atteste le grand nombre des actes notariés du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle qui se terminent par une formule de collation écrite d'une autre main que le reste de la pièce.

Voici un spécimen de cette formule :

1494, 9 mars<sup>1</sup>.

Et ego Johannes Jannesii clericus Niciensis notarius publicus apostolica, imperiali et ducali auctoritatibus constitutus. Quia premissa recognitioni, promissioni ac omnibus et singulis dum, sicut premititur, agerentur et fierent una cum prenominatis testibus interfui eaque sic fieri vidi, scivi, audivi et notavi, sumpsi et publicavi, idcirco instrumentum hoc per alium michi fidum aliis occupatus negociis et etiam vigore potestatis michi attribuite in hanc formam publicam extrahi, scribi et reddigi feci, et quia, facta debita collatione cum suo originali extenso, utrunque ad invicem concordare inveni, me hic ideo subscripsi signoque et nomine meis solitis signavi in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum rogatus et requisitus.

D'autres circonstances déterminent des modifications dans le libellé de l'annonce du seing manuel. Jusqu'ici, on n'a envisagé que l'hypothèse la plus simple : celle d'un notaire grossoyant un acte qu'il a reçu lui-même ; mais bien souvent c'est d'un acte reçu par un autre que le notaire est appelé à dresser un instrument public.

Le cas s'est présenté fréquemment. Et d'abord tous les actes reçus par les notaires n'étaient pas immédiatement grossoyés. Certaines notes marginales indiquent que les parties se contentaient parfois de faire dresser une minute de l'acte passé sans en exiger une grosse. Telle est la conclusion qu'il semble permis de tirer de mentions telles

mettaient de se faire suppléer « manu aliena » sans que le coadjuteur fût nommé désigné, ils se considéraient sans doute comme dispensés d'insérer dans la formule de collation de leurs *instrumenta* le nom de celui qui avait écrit l'acte à leur place.

1. G. évêché de Nice, non classé.



que : « Solvit pro nota grossum 1<sup>1</sup> », mentions qui sont très fréquentes. Elles signifient que les parties ont payé les frais de la minute, mais non ceux de la grosse et que, par conséquent, il faut surseoir à la délivrance de celle-ci. Que cette conclusion soit fondée, d'autres notes plus explicites nous autorisent à le supposer, par exemple : « Non extrahatur nisi requiratur quia notam solvit<sup>2</sup>. »

En second lieu, un acte pouvait-il être grossoyé plusieurs fois ? En principe, non, car l'instrument public est un acte exécutoire et, comme on l'a dit justement<sup>3</sup>, « il importait à la sûreté du débiteur, que le créancier n'en fût muni qu'une fois ». Quelquefois cependant, la délivrance d'une seconde grosse peut être nécessaire, par exemple, lorsque la première a été perdue. Mais il faut l'entourer de garanties sérieuses : une autorisation judiciaire est, en général, nécessaire. De là ces notes marginales qu'on rencontre dans les registres : « Reextractum », qui sont souvent accompagnées de l'indication de la partie à la requête de laquelle l'acte a été regrossoyé et de l'autorité qui a permis la délivrance de la seconde grosse<sup>4</sup>.

Mais ce sont surtout les testaments et généralement les actes de dernière volonté dont les instruments publics n'étaient dressés que longtemps après la réception de la minute. Les statuts d'Amédée VIII, redoutant même les négligences et les fraudes qui pouvaient se produire dans l'exécution des clauses testamentaires, obligent les notaires, détenteurs de protocoles dans lesquels sont enregistrés des

1. E not. 8. — « Habui pro nota patacos sex » (Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 13, f<sup>o</sup> 258 v<sup>o</sup>).

2. Registre de Balthazar Bottini, de Menton (1499-1502), aux Arch. du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 20, f<sup>o</sup> 153.

3. A. de Boüard, *Étude de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris*, p. 128.

4. Par exemple : 1502 « Factum. Reextractum pro parte domini Vapincensis episcopi vigore litterarum regiarum continentium preceptum de reextrahendo » (Arch. des Alpes-Maritimes, E not. 79, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>).

actes de dernière volonté, de notifier aux héritiers et légataires du testateur, ainsi qu'au curé de son église paroissiale, qu'ils ont par devers eux son testament, et cela dès qu'ils ont connaissance de sa mort<sup>1</sup>. A la suite de cette notification, les légataires particuliers demandaient souvent un extrait grossoyé de l'article du testament qui les concernait (*clausula*)<sup>2</sup>.

Lorsqu'un acte n'était grossoyé que longtemps après la rédaction de la minute, bien souvent le notaire qui l'avait reçue était mort ou avait quitté son office, et c'est au notaire dépositaire de ses minutiers et protocoles qu'il appartenait d'en extraire l'instrument public.

La formule de collation était alors la suivante<sup>3</sup> :

Ego vero Jacobus Andree, civis Nitie, publicus sacra apostolica et imperiali auctoritatibus notarius constitutus hoc presens publicum instrumentum sive testamenti clausulam requisitus parte venerabilis conventus Beati Dominici dicte Nitie civitatis in hanc publicam formam redegì ipsumque sive ipsam extraxi de altero ex protocollis condam magistri Petri Gaufridi notarii publici michi commissis manuque propria scripsi et signo mei tabellionatus solito signavi in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum.

Le sort des archives des notaires décédés et de ceux qui avaient résigné leur office a été réglé à diverses reprises par les statuts. Leur objectif semble avoir été de résoudre le conflit entre l'intérêt particulier des notaires et de leurs familles qui considéraient ces archives comme leur propriété privée et l'intérêt général qui exigeait que des mesures fussent prises par l'autorité pour assurer la conservation des actes notariés et leur communication au public. Une ordonnance du roi Louis et de la reine Jeanne, du

1. E. Durando, *Il tabellionato*, p. 166 (note 1 de la page 159).

2. Nous en avons trouvé de nombreux exemples dans le fonds du couvent des Dominicains de Nice (H 1116-1123).

3. H 120.

5 novembre 1352, qui est insérée dans les statuts du comté de Vintimille, se fait l'écho d'une réclamation des habitants qui se plaignaient des notaires qui, lorsqu'ils quittaient leurs fonctions, emportaient leurs protocoles<sup>1</sup>.

L'opposition des deux conceptions, la conception traditionnelle et celle de l'administration comtale, qui prétendait intervenir dans la transmission des archives notariales, apparaît nettement dans un article de compte de Fontana, receveur général de la province de Nice pour le comte de Savoie<sup>2</sup> :

Concessio prothocollorum : prout asseritur in provincia de consuetudine propinquoires notariorum defunctorum succedere debent in eorum prothocollis, licet pro parte domini dicatur collationem pertinere domino.

La pratique a adopté un compromis. Les statuts d'Amédée VIII décident que toutes les fois qu'un notaire meurt, ses protocoles doivent être déposés sous scellés par le châtelain de l'endroit en lieu sûr et ensuite remis aux fils du défunt ou à l'un d'entre eux, si l'un d'eux au moins est notaire, sinon, au notaire de la localité le plus capable, et, à défaut de notaire dans la localité, au notaire le plus proche de la localité<sup>3</sup>. Les communautés tenaient à ce que cette disposition fût respectée : c'est ainsi qu'en 1524 un des procureurs de la communauté de Sospel au Conseil général de la viguerie du comté de Vintimille se plaint

1. « Originales scripturas, que propria prothocolla vocantur, de ipsis civitatibus seu locis in quibus ipsi exercuerunt officium... ab offitiis amoti, secum deferunt. » (E. Cais de Pierlas, *Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille*, p. 67, n° 67).

2. 1407-1411 Archivio di Stato di Torino, Archivio Camerale, art<sup>o</sup>. 52 § 1, mazzo 2<sup>do</sup>, n° 2, f° 13.

3. E. Durando, *Il tabellionato*, p. 165 (note 1 de la p. 159). — Il ne faut pas oublier que les notaires étaient tenus, en vertu des mêmes statuts, d'avoir une résidence fixe et d'y conserver en lieu sûr leurs protocoles (*Ibid.*, p. 162).

que les protocoles d'un notaire de Sospel décédé aient été remis à un notaire de Peille<sup>1</sup>.

3° L'annonce de l'apposition du seing manuel. La formule est assez uniforme, et les variantes sont de peu d'intérêt.

1292, 5 novembre, Nice<sup>2</sup>.

Et hoc meo signaculo consignavi.

1356, 20 mars, Utelle<sup>3</sup>.

Et signo meo proprio et solito signavi.

Quant au seing manuel lui-même, il s'est compliqué progressivement. Sa forme est d'abord très simple. En 1201, celui de Barba, notaire de Grasse<sup>4</sup>, est un simple rectangle surmonté d'une croix. Puis les notaires en se multipliant cherchent à se singulariser. Des études sur les seings manuels des notaires ont été écrites en diverses régions<sup>5</sup>. L'utilité de ces descriptions, bien que réelle, est trop locale pour que, suivant cet exemple, nous entreprenions ici celle des seings manuels des notaires niçois.

\* \* \*

Il est difficile de résumer les résultats de ce trop long article. Nous ferons seulement remarquer que si on rapproche l'organisation du notariat de l'ancien comté de Nice de celle du notariat dans une région quelconque de la France méridionale, l'impression d'uniformité ressort de la comparaison. A côté des ressemblances, les dissem-

1. « Fuit facta querella per A. Bergundi sicuti vigore statuti ducalis cavetur quod prothocolla defunctorum debebant remanere in loco notarii defuncti et cum prothocolla n[obilis] Jacobi Borrilhonis quondam fuerunt collata Honorato Berduini de Pillia contra formam dicti statuti ponit protestationem fieri sic quod ipsa prothocolla remaneant in presenti loco. » (Arch. des Alpes-Maritimes, C 102.)

2. G évêché de Nice.

3. E communes : Utelle.

4. H 1509.

5. Voir l'Étude sur le notariat dans le Bas-Quercy et le Bas-Rouergue, p. 9, note 2.

blances apparaissent légères. Lorsqu'un nombre suffisant de monographies locales aura été composé pour permettre une synthèse, une étude d'ensemble montrera le rôle capital qu'a joué le notariat dans la vie sociale et économique de la France méridionale et de l'Italie au moyen âge<sup>1</sup>. Que si on se place au point de vue de la diplomatie, on conviendra que l'examen de l'acte notarié ne présente pas un intérêt moindre que celui des actes émanés des chancelleries royales, seigneuriales et épiscopales. L'officine du notaire n'est-elle pas du reste la chancellerie où depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, tous les actes privés du midi ont été passés ?

Robert LATOUCHE.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I

1487, 2 décembre. — *Quittance de cent florins délivrée par les recteurs de la chapellenie de saint Jacques et saint Honorat fondée dans l'église paroissiale de Glandèves<sup>2</sup> aux héritiers d'Antoine Ysoardi et de Barthélemy Clari, fondateurs de ladite chapellenie.*

#### Minute

Archives des Alpes-Maritimes,  
E not. 11.

Quictancia florenorum centum pro heredibus condam domni Anthonii Ysoardi et magistri Bartholomey Clari de Pedona.

*En marge* : In extenso A.

*Et au-dessous* : factum<sup>a</sup>.

#### Acte étendu

Archives des Alpes-Maritimes,  
E not. 3.

Quictancia florenorum centum pro heredibus condam venerabilis viri domni Anthonii Isoardi, olim vicarii de Pedona, et magistri Bartholomey Clari, condam notarii dicti loci.

*En marge* : factum<sup>a</sup>.

a. ff ms.

a. ff ms.

1. Signalons en passant une récente et intéressante étude sur le notariat en Italie due à M. Anselmo Anselmi, *Le Scuole di notariato in Italia*, Viterbo, 1926, 35 pages in-8°.

2. Commune d'Entrevaux (Basses-Alpes). — Glandèves était, avant la Révolution, le siège d'un évêché.

Anno quo supra, die **secunda** mensis decembris. Ex hujus etc. quod cum venerabilis vir dominus Anthonius Ysoardi, condam vicarius de Pedona, et magister Bartholomeus Clari, condam<sup>a</sup> notarius dicti loci de Pedona, tenerent de pecunia doctis cappellanie fundate in ecclesia parochiali civitatis sedis Glandatensis sub titulo beatorum Jacobi et Honorati per condam nobilem Ludovicum de Glandeves dominum de Falcono, videlicet florenos centum de resta florenorum ducentorum, constante instrumento sumpto et recepto manu magistri Petri Rostagni, notarii condam loci de Intervallibus, sub anno et die in eodem contentis, ecce quia nunc constituti in presencia reverendi domini Johannis Olivari vicarii [generalis] et officialis tocius episcopatus Glandatensis, venerabiles viri domini Anthonius Navusoni et Petrus Trenchardi, cappellani deservientes ecclesie sedis Glandatensis, procuratores nobilium et egregiorum dominorum Andree de Domando[*lis*] et Jacobi de Glandeves rectores predictae cappellanie, absentium tanquam presentium, dicti procuratores nomine ipsorum stipulantes, ut de eorum procuracione constare asseritur, unum manu magistri Elziarii Bernardi

---

a. Condam en marge.

In nomine Domini nostri Jesu Christi amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo in dictione quinta cum hoc anno sumpta et die **secunda** mensis decembris. Ex hujus veri et publici instrumenti tenore universis et singulis tam presentibus quam futuris evidenter patheat et sit notum quod cum venerabilis<sup>a</sup> vir dominus Anthonius Isoardi, condam vicarius de Pedona, et magister Bartholomeus Clari, condam notarius dicti loci Pedone, tenerent de pecunia doctis cappellanie fundate in ecclesia parochiali<sup>b</sup> civitatis (?)<sup>c</sup> sedis Glandatensis sub titulo beatorum Jacobi et Honorati per condam nobilem virum dominum Ludovicum de Glandeves dominum de Falcono, videlicet florenos centum de resta florenorum ducentos (*sic*), constanti instrumento sumpto et recepto manu discreti viri magistri Petri Rostagni, notarii condam de Intervalibus, sub anno et die in eodem contentis, ecce nunc constituti et personaliter existentes in presencia venerabilis et egregii<sup>d</sup> domini Johannis Olivari, in decreto<sup>e</sup>

---

a. et discretus effacé.

b. s[edis] effacé.

c. Un trou du papier rend le mot illisible.

d. et egregii ajouté en marge.

e. Le notaire avait d'abord écrit

notarii de Intervallibus et aliud per magistrum Petrum Clari notarium de Ubadia sub anno et die in eisdem contentis bona fide, gratis, nomine dictorum rectorum confessi fue[runt] habuisse et realiter recepisse a dictis heredi[bus] videlicet dictos florenos centum restantes de quibus adhuc erant debitores<sup>a</sup>, videlicet in quindecim scutis solis ad rationem grossorum triginta quinque pro singulo scuto et in decem septem scutis<sup>b</sup> regis ad ration[em] grossorum triginta quatuor pro singulo scuto et in quinque ducatis, et hoc per manus discretorum virorum magistri Chaffreti Ormea, notarii et castellani de Boleo et Mathei Belleudi dicti loci de Pedona, procuratorum dictorum heredum<sup>c</sup>, in presencia mei notarii et testium subscriptorum. De quibus florenis centum dicti procuratores nomine dictorum<sup>d</sup> rectorum eosdem heredes absentes, dictos procuratores presentes et stipulantes nomine ipsorum et pensione illorum quietarunt et suos in forma idem dominus Petrus Trenchardi ratificare promisit presentem quietanciam per ejus consti-

bacalarii, canonici et presemp-toris ecclesie chatradalis civitatis sedis Glandatensis vicarique generalis et officiali[s] in spiritualibus et temporalibus totius episcopatus Glandate[nsis] (1<sup>o</sup>4 v<sup>o</sup>) meique notarii publici et testium subscriptorum, venerabiles viri domini Anthonius Navusoni et Petrus Trenchardi, cappellani deservientes ecclesie predictae sedis Glandatensis procuratoresque nobilium et egregiorum virorum dominorum Andree de Domandolis et Jacobi de Glandeves rectorum supradictae cappellanie beatorum<sup>a</sup> Jacobi et Honorati, ut de eorum procuracionis potestatibus constare asseritur, instrumentis publicis sumptis, videlicet potestate dicti domini Anthoni Navusoni per magistrum Elziarium Bernardi notarium de Intervalibus sub anno et die in eodem contentis, et potestate dicti domini Petri Trenchardi per magistrum Petrum Clari notarium de Ubadia sub anno et die in ea contentis, bona fide et sine omni, dolo et fraude, gratis, scienter et ex eorum certa scientia, nominibus procuratoriis ipsorum rectorum et successorum in dicta cappellania, cum auctoritate et

a. et hoc effacé.

b. Mot écrit au-dessus de la ligne à la place d'un autre qui est effacé.

c. Et effacé.

d. hered[um] effacé.

Juris qu'il a ensuite corrigé en in decreto.

a. Mot ajouté au-dessus de la ligne.

tuentem seu ejus principantem per totum mensem presentem in forma.

Hanc autem quietanciam etc. obligans bona dicte cappellanie, jurans etc. renuncians, etc. De quibus etc.

Super quibus idem dominus vicarius et officialis etc.

Actum Pugeti in domo Johannis Magaloni videlicet in aula superiori. Testes, egregius dominus Erigius Magaloni juris baccalaureatus, dominus Elias Muthoni, vicarius ecclesie presentis loci Pugeti, et dominus Jeronimus Stephani, vicarius de Crocis:

[Ego] Johannis Jaucerandi notarius.

licentia dicti domini vicari et officialis confessi fuerunt<sup>a</sup> et in veritate publice recognoverunt habuisse et recepisse ab heredibus dictorum condam domini Anthoni Isnardi et Bartholomey Clari et hoc per manus discretorum virorum magistri Chaffreti de Ormea, castellanum<sup>b</sup> de Boleo, et Mathey Beleudi de Pedona, procuratorum dictorum heredum<sup>c</sup> et ibidem stipulantium solemniter et recipientium nomine ipsorum<sup>d</sup> heredum, ut de eorum procuracionum potestatibus constare asseritur manu publica confectarum<sup>e</sup>, videlicet supradictos centum florenos restantes reali<sup>f</sup>, et continua numeratione subsequenti, videlicet in quindecim scutis solis ad rationem grossorum triginta quinque pro singulo scuto et in decem septem scutis Regis ad rationem triginta quatuor grossorum pro singulo scuto et in quinque ducatis boni ponderis in presencia mei notarii et testium subscriptorum facta, renunciantes inde dicti domini Anthonius Navusoni et Petrus Trenchardi

a. habuisse effacé.

b. notarium effacé et corrigé en castellanum ajouté en marge.

c. dictorum heredum ajouté en marge.

d. dictorum effacé.

e. de resta dictorum effacé.

f. in pecunia effacé. Le mot reali ajouté au-dessus de la ligne.



procuratores dictorum rectorum exceptioni predictae confessionis per vos<sup>a</sup> non facte et non celebratae et non concessae, ac dictorum centum florenorum non habitorum et non receptorum per ipsos nominibus<sup>b</sup> quibus supra a supradictis heredibus mediante stipulatione quibus supra in modum premissum et ex causa superius declarata spey<sup>c</sup>que future celebrationis et habitationis eorumdem, et omni alii exceptioni doli mali actioni et in factum et conditioni indubitae sine causa justa vel ex injusta causa, et quod non possint dicti rectores seu successores in iudicio vel extra rem seu rey veritatem aliter se abere<sup>e</sup> vel procesisse quod in presenti publico noscitur per omnia contineri. Et propterea tenentes et reputantes se dicti dominy Anthonius Navussoni et Petrus Trenchardi procuratores predicti, nominibus<sup>d</sup> ipsorum rectorum et successorum suorum in dicta cappellania pro bene paccatis, tacitis et contentis de dictis florenis centum restantibus<sup>e</sup> et pensione illorum a supra nominatis heredibus et ipsos heredes median-

---

a. nomi[ni]bus quibus supra effacé.

b. nomibus *ms. corrigez* nominibus.

c. sic.

d. quibus effacé.

e. resta *en marge*.

libus stipulationibus quibus supra, ac suos et bona sua quitarunt, reliberarunt penitus et absolverunt (f° 6 r°) per aquilianam stipulationem ac acceptilationem<sup>a</sup> precedenti inde legitime subsequata, cum pacto expresso de nil ulterius petendo ulterius ab eisdem heredibus vel suis occasione premissorum centum florenorum et pensione illorum sub esmenda et restitutione integra omnium sumptuum, dampnorum interesse et expensarum fiendorum et substinendorum per eosdem heredes aut suos, litigando seu alias quovis modo pro firmitatis obtentu et inviolabili observantia omnium et singulorum premissorum. De quibus sumptibus, dampnis et interesse credere et stare promiserunt dicti procuratores, nominibus quibus supra et successorum in dicta cappellania solo ipsorum heredum et suorum, simplici verbo tantum sive sacramento, testibus et omni alia probatione quacumque sub expressa hypotheca et obligatione omnium bonorum dictorum rectorum et dicte cappellanie presentium et futurorum, super quibus omnibus et singulis supradictis supradicti domini Anthonius Navusoni et Petrus Trenchardi procuratores predicti renunciarunt scienter et expresse omni juri juvanti deceptos omnique

---

a. ac acceptilationem *en marge*.

juris et facti ignorantie et omni errori cauculi et omni alii exceptioni juri canonico et civili quibus possent<sup>a</sup> contra premissa supradicti procuratores, nomine ipsorum rectorum et successorum in dicta cappellania, contra premissa vel aliquid premissorum facere vel venire, et hanc presentem quietanciam idem dominus Petrus Trenchardi procurator predictus ratificari facere promisit per ejus constituentem per totum mensem presentem in forma et ita predicta omnia et singula attendere, complere et inviolabiliter observare. Juraverunt supradicti domini Anthonius Navusoni et Petrus Trenchardi procuratores dictorum rectorum ad sancta Dei euvangelia ab eis et ipsorum quemlibet corpora[li]ter tacta. Super quibus omnibus et singulis supradictis tamquam riete et legitime factis idem dominus vicarius et officialis, more majorum pro tribunali sedens, auctoritate sua judiciaria interposuit pariter et decretum, jubens instrumentum principalis debiti scindi scissumque parti restitui in signum vere et integre solutionis<sup>b</sup>. De quibus omnibus universis et singulis supradictis dicti magister Chiffretus de Ormea et Matheus Beleudi, mediantibus

---

a. supradicti procuratores nominibus quibus suos effacé.

b. jubens... solutionis *en marge*.

stipulationibus quibus supra, nomine dictorum heredum petierunt eis fieri publicum instrumentum per me notarium publicum subscriptum.

Acta fuerunt hec omnia Pugeti Thenearum et in domo honorabilis Johannis Magaloni et in aula secunda ejusdem domus, presentibus ibidem egregio venerabilibus viris dominis Eri-gio Magaloni juris bacallaureato, Elia Muthoni vicario proprio dicti loci et Jeronimo Stephani, vicario de Crocis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et me Johanne Jaucerandi notario publico etc.

Grossatum est instrumentum per me J. Jaucerandi.

## II

*Note figurant en tête d'un minutier de Jacques Borriglione, notaire de Sospel, des années 1480 à 1508.*

(Archives du Palais de Monaco, D<sup>2</sup> 16, page 2).

Nota : Sum notarius imperialis instrumento per m[agistrum] Ant. Ricii, notarium de Sospitello.

Item notarius ducalis cum potestate de extrahendi faciendo instrumenta mea manu aliena instrumento sumpto per m[agistrum] Petrum Nitardi, secretarium ducalem Nicie sub anno Domini millesimo iiii<sup>o</sup> LXXXviii<sup>o</sup> et die oclava mensis septembris, presentibus spectabili domino Johanne de Assilio, iudice majore, et n[obili] Honorato Busquete, cive Nicie, constitutus per magistrum dominum Petrum de Besines, militem, dominum de Prandis, dominum gubernatorem Nicie et est scripta pentio mea in...<sup>a</sup> curie predicti magistri domini gubernatoris.

a. Aula (°).

Item sum notarius apostolicus creatus per Johannem Ant[onii] Nicie comitem palatinum et civem Nicie instrumento per m[agistrum] Jacobum Nitardi, notarium et civem dicte civitatis, sub anno Domini millesimo iiij<sup>c</sup> Liiij<sup>xx</sup>iiij et die xv augusti, presentibus Johanne Nicie de Nicia et Johanne Girbaudi de Mentono. Actum in appoteca solite habitationis Bertini Toesque dicte civitatis.

## III

*1529, 15 septembre, Nice. Lettres par lesquelles Barthélemi Cordolis, comte palatin, institue François Arnaud notaire apostolique.*

(Archives des Alpes-Maritimes, E notaires 39, f<sup>o</sup> 75 v<sup>o</sup>).

Privilegium notariatus pro Francisco Arnaudi quondam egregii Clementis filio.

*En marge* : Extensum est in extensorio B.

Anno a nativitate Domini millegimo quingentesimo vigesimo nono, indictione secunda et die decima quinta mensis septembris. Universis, etc. quod venerabilis dominus Bartholomeus Tordolis, comes palatinus, creavit notarium apostolicum Franciscum Arnaudi presentem qui juravit et promisit. De quibus.

Actum Nicie in banco domus heredum egregii Clementis Arnaudi, presentibus magistro Melchione Robiolis, notario de Brelio, et Ludovico Francisco Ruffi quondam Raphaelis de Turretis, etc. Et ego Isoardus Baudoyini, notarius.

LA

« CLAUSULA DE UNCTIONE PIPPINI »

EST-ELLE UN FAUX DU IX<sup>e</sup> SIÈCLE ?

---

M. Max Buchner, professeur à l'Université de Munich, entreprend une vaste épuration de l'histoire en dévoilant toutes les falsifications qui n'ont pas encore été reconnues pour telles. Pour cela, il a fondé une collection intitulée : *Quellenfälschungen aus dem Gebiete der Geschichte* où paraîtront successivement les résultats de quinze ans de recherches critiques. D'autres érudits apporteront leur contribution à la collection.

Dans le premier fascicule, M. Buchner a frappé un grand coup. Il s'attaque à l'une des sources les plus importantes de notre histoire carolingienne, à la *Clausula de unctione Pippini*<sup>1</sup>. L'argumentation minutieuse et très serrée de l'auteur, son érudition et son ingéniosité ont forcé l'assentiment d'excellents historiens et si des savants de la valeur d'E. Jordan<sup>2</sup> et de Louis Halphen<sup>3</sup> ont émis des réserves sur le poids de certains arguments invoqués, ils n'en ont pas moins, quant au fond, admis la légitimité de la condamnation de la *Clausula*.

1. *Die Clausula de unctione Pippini, eine Fälschung aus dem Jahre 880, eine quellenkritische Studie, zugleich ein Beitrag zur Geschichte der Karlingerzeit*, von Max Büchner. Paderborn, Schöningh, 1926, in-8°.

2. *Revue d'Histoire ecclésiastique de Louvain*, oct. 1926, p. 859.

3. *Revue historique*, juillet-août 1926, p. 209.

La critique historique avait vu jusqu'alors dans ce document une source contemporaine des faits qu'il rapporte, et sa relation du sacre de Pépín par le pape Étienne était considérée comme la version la plus complète et non la moins véridique de cet événement. Henschen et Papebrock, Mabillon, Ölmer, Fustel de Coulanges, Dahn, Bruno Krusch, Waitz, Dümmler et Lüder accordent unanimement la plus absolue créance à cette source.

L'opinion contraire n'a trouvé que de rares adeptes et de peu d'envergure : Eckhardt en 1729, l'abbé Guillon et Uhring. Wattenbach, qu'un doute avait un instant effleuré, ne tarda pas à affirmer l'authenticité de la *Clausula*.

Ce document ne nous a été conservé que par un seul manuscrit, le n<sup>o</sup> 7666-71 de la Bibliothèque royale de Bruxelles<sup>1</sup>. Ce manuscrit, d'une écriture du x<sup>e</sup> siècle, appartenait au xvi<sup>e</sup> au collège des Jésuites de Molsheim. La *Clausula* y fait immédiatement suite au *Liber in gloria confessorum* de Grégoire de Tours.

M. Buchner et aussi ses devanciers ont pensé que c'était par hasard, si l'unique copie de la *Clausula* se trouvait précédée par le dernier livre des *Miracula* de Grégoire de Tours. Deux contresens les ont empêchés de comprendre quel lien rattachait en fait le texte de la *Clausula* au livre de Grégoire de Tours. C'est d'abord sur les mots *hic libellus*<sup>2</sup> qu'ils se sont mépris : les uns ont traduit par : « ce manuscrit », les autres par : « ce petit écrit, que constitue la *Clausula* ». C'est à ce dernier sens que se rallie

1. A en croire les premiers éditeurs de la *Clausula*, le manuscrit aurait autrefois appartenu à l'abbaye de Saint-Denis.

2. Pour la bonne compréhension de cet article, nous croyons utile de donner ici le texte de la *Clausula* :

« Si nosse vis, lector, quibus hic libellus temporibus videtur esse conscriptus et ad sacrorum martyrum pretiosam editis laudem, invenies anno ab Incarnatione Domini DCCLXVII temporibus felicissimi atque tranquillissimi et catholici Pippini regis Francorum et patricii

M. Buchner. Double erreur : *libellus* se rapporte à un texte qui précède et probablement au *Liber in gloria confessorum* qui précède la *Clausula* dans le manuscrit de Bruxelles et qui la précédait sans doute dans le manuscrit original. Dans la préface du *Liber...* Grégoire de Tours qualifie en effet cette œuvre de « *libellus* » ; et c'est encore au livre de Grégoire de Tours que fait allusion la dernière phrase de la *Clausula* quand il y est dit « *in novissima paginula libelli inseruimus* ». Cette signification du mot *libellus* n'est pas contredite par les qualificatifs qui sont apposés : *libellus... ad sacrorum mar-*

Romanorum, filii beatæ memoriae quondam Caroli principis, anno felicissimi regni ejus, in Dei nomine, sexto decimo, indictione quinta et filiorum ejus eorundemque regum Francorum Caroli et Carolomanni, qui per manus sanctæ recordationis viri beatissimi Domni Stephani papæ, unacum prædicto patre domno viro gloriosissimo Pippino rege, sacro chrismate, divina providentia et sanctorum Petri et Pauli intercessionibus, consecrati sunt, anno XIII. Nam ipse prædictus dominus florentissimus Pippinus, rex pius, per auctoritatem et imperium sanctæ recordationis domni Zachariæ papæ et unctionem sancti chrismatis per manus beatorum sacerdotum Galliarum et electionem omnium Franchorum, tribus annis antea, in regni solio sublimatus est. Postea, per manus ejusdem Stephani pontificis, denuo in beatorum predictorum martyrum Dionysii Rustici et Eleutherii ecclesia, ubi et venerabilis vir Folradus archipresbyter et abbas esse cognoscitur, in regem et patricium unacum prædictis filiis Carolo et Carolomanno in nomine sanctæ Trinitatis unctus et benedictus est. In ipsa namque beatorum martyrum ecclesia uno eodemque die nobilissimam atque devotissimam et sanctis martyribus devotissime adhaerentem, Bertradam jamdicti florentissimi regis conjugem prædictus venerabilis pontifex, regalibus indutam cicladibus, gratia septiformis Spiritus, benedixit simulque Francorum principes benedictione et Spiritus sancti gratia confirmavit et tali omnes interdictu et excommunicationis lege constrinxit ut numquam de alterius lumbis regem in ævo præsumam eligere, sed ex ipsorum, quos et divina pietas exaltare dignata est et sanctorum apostolorum intercessionibus per manus vicarii ipsorum beatissimi pontificis confirmare et consecrare disposuit.

« Haec ideo caritati vestrae breviter in novissima paginula libelli inseruimus hujus ut per succedentium temporum et vulgi relatione propago in ævo valeat cognoscere posterorum. »



*tyrum pretiosam editus laudem.* Ces qualificatifs s'appliquent fort bien aux *Miracula* de Grégoire de Tours dont l'*In gloria confessorum* est la huitième et dernière partie. Par les *Miracula*, Grégoire a voulu exalter tout spécialement les saints martyrs. M. Buchner comprend il est vrai : cet écrit qui a été publié pour la plus grande gloire des saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère, sous prétexte qu'il sera dit plus loin « beatorum prædictorum martirum Dionisii, Rustici et Eleutherii ». Mais n'est-on pas en droit de penser que le moine de Saint-Denis qui a copié les *Miracula* a tout naturellement exagéré la place occupée en fait par un miracle de saint Denis dans l'ouvrage de Grégoire de Tours? Les *Miracula* contiennent un miracle dû à l'intervention de saint Denis; le copiste, dans son ardente dévotion envers le patron de son abbaye, a pu dès lors écrire sans invraisemblance « libellus... ad sacrorum martyrum pretiosam editus laudem. »<sup>4</sup>

A cette explication on peut en substituer une autre qui a le mérite de maintenir au mot *libellus* le sens qui lui est assigné par Grégoire de Tours, partie des *Miracula*, et de ne mettre en considération que la huitième et dernière partie de ceux-ci, le *Liber in gloria confessorum*. Le copiste voudrait dire qu'en cette année 767 il a fait cette copie du « libellus » de Grégoire de Tours pour la plus grande gloire de l'abbaye des saints martyrs.

N'admettrait-on pas notre explication, nous estimons qu'il est néanmoins impossible de considérer la *Clausula* comme un texte indépendant. Il faut nécessairement, étant donné la première et la dernière phrase, la rattacher à un texte quelconque.

1. Assurément, à première lecture, à cause de l'allusion très nette aux saints martyrs Denis et ses compagnons, on serait tenté de rattacher la *Clausula* à la première des *Passio* de Saint-Denis, à la *Gloriosae*; mais nous croyons que le lien qui dans le manuscrit de Bruxelles unit ce texte aux *Miracles* de Grégoire de Tours exclut le rattachement à tout autre texte.

Au contraire pour M. Buchner et ses devanciers la *Clausula* est un texte isolé et qui débute d'une manière tout à fait invraisemblable, interpellant le lecteur pour lui fournir sa date de rédaction avant d'annoncer, même succinctement, son objet. En fait la *Clausula* n'est qu'une annotation, un colophon d'un copiste des *Miracula* de Grégoire de Tours. L'intention du copiste a été, tout d'abord, simplement de dater sa copie; il a accumulé toutes les manières de datation et finalement n'a pu résister au plaisir d'ajouter ce qu'il savait du sacre de Pépin dont il avait été témoin quelques années auparavant: car, à n'en pas douter, ce scribe est un moine de Saint-Denis. Nous verrons Hilduin, abbé de Saint-Denis, utiliser ses notations soixante-dix ans après leur rédaction. Il est peu vraisemblable qu'elles eussent été aussi tôt découvertes si elles eussent été écrites ailleurs qu'à Saint-Denis. Nous avons aussi noté tout à l'heure la visible dévotion de l'auteur pour saint Denis et ses compagnons. Grâce à cette explication, la *Clausula* n'a plus cette étrange figure qui pouvait à bon droit jeter sur elle la suspicion.

En la considérant ainsi comme une note de copiste heureux de jaser un peu sur ce qu'il a vu, nous voici loin du document quasi officiel que critique impitoyablement l'éminent professeur de Munich. Nous ne sommes pas en face d'un acte de chancellerie, ne nous récrions donc pas devant l'accumulation des éléments de datation. Quelle invraisemblance y a-t-il dans le fait qu'un moine d'une grande abbaye, ayant sous les yeux une table de comput, indique l'année de l'Incarnation, l'indiction, les années du règne de Pépin et de ses fils. Les années de Charles et de Carloman sont comptées à partir de l'année de leur sacre; ce n'est pas conforme aux règles de la chancellerie: qu'importe, puisque la *Clausula* ne sort pas de ce bureau?

M. Buchner n'insiste pas, d'ailleurs, sur la forme du

document; ses principaux arguments portent sur les assertions qu'il contient. Il s'étonne tout d'abord de la phrase concernant le premier sacre de Pépin, qui aurait été fait « per manus beatorum sacerdotum Galliarum », alors que les Annales royales et la chronique du pseudo-Frédégaire nous affirment que c'est saint Boniface qui a sacré le roi et non des prêtres indéterminés<sup>1</sup>. M. Buchner ignore-t-il que le mot *sacerdos*, au VIII<sup>e</sup> siècle, désigne constamment l'évêque et n'est-il pas vraisemblable que Boniface était entouré d'autres prélats lors du sacre de 751. La cérémonie de 754 est bien rapportée par les Annales royales, Pépin et ses fils ont bien été sacrés rois par le pape Étienne, mais au dire de l'érudit allemand il n'est nulle part question d'un sacre en qualité de « patrice des Romains » comme l'indique la *Clausula*. M. Buchner essaye de nous montrer que le titre de patrice des Romains n'avait qu'une valeur honorifique et que ne comportant alors aucune obligation, il ne pouvait être conféré au roi au moyen d'une onction.

Assurément, le titre de « patricius » dans la signification primitive que lui avaient donnée les empereurs byzantins n'était qu'un titre honorifique. Mais lorsque les papes, héritiers des empereurs d'Occident, nomment Charles Martel, Pépin et ses fils « patricii Romanorum », ils veulent honorer les défenseurs de l'Église romaine et leur rappeler en quelque sorte qu'ils comptent encore sur leur aide éventuelle. Que le pape Étienne ait vraiment sacré Pépin patrice, cela semble contraire au concept juridique qu'implique ce titre, mais il est infiniment probable que le Pape a publiquement salué Pépin du nom de patrice des Romains lors du sacre de Saint-Denis, comme il le saluera depuis ce jour dans les lettres qu'il lui adresse.

1. Dans quel droit canon, M. Buchner a-t-il vu que de simples prêtres pouvaient sacrer les rois? ne sait-il pas que l'administration du saint chrême est un des privilèges de l'évêque?

Les Annales royales et la *Vita Stephani*, avec leur brièveté coutumière n'ont noté que l'essentiel de la cérémonie : le sacre des trois princes. On ne s'étonnera pas que la *Clausula* et la *Chronique de Moissac*, rédigée la première, treize ans, et la seconde, plus de cinquante ans après l'événement, aient mis sur le même pied le sacre comme roi et la désignation comme patrice des Romains.

Le titre d'« archipresbyter<sup>1</sup> » qui est donné par la *Clausula* à l'abbé de Saint-Denis Fulrad donne lieu à une nouvelle attaque de M. Buchner. A l'en croire, Fulrad n'a porté ce titre qu'à l'extrême fin du VIII<sup>e</sup> siècle, à partir de 781. En effet la *Vita Stephani*, rédigée vers 764<sup>2</sup>, des lettres pontificales de 758<sup>3</sup> et de 779<sup>4</sup> écrivent : « Fulradus presbiter et abbas », une bulle d'Hadrien I<sup>er</sup>, d'octobre 781<sup>5</sup>, le nommerait pour la première fois « archipresbiter ». Il y a bien une bulle du même Hadrien I<sup>er</sup> à l'archevêque Tilpin de Reims de 775<sup>6</sup> et un diplôme royal du 23 septembre 768<sup>7</sup> qui font de Fulrad un *archipresbyter*, mais M. Buchner ne s'embarrasse point pour cela : le diplôme

1. M. Buchner pourrait bien se leurrer sur le sens du titre d'*archipresbyter* ; traduire par « doyen », par « le prêtre à qui son ancienneté d'ordination confère une autorité particulière sur les autres prêtres », c'est commettre un anachronisme. « Archipresbyter » est un équivalent d'« archicapellanus », comme l'indiquent nettement un diplôme de Pépin le Bref du 23 septembre 768 qui qualifie Fulrad de « capellanus noster sive archipresbyter » (M. G., *Diplomata karolina*, t. I, p. 37, n° 27) et une bulle du pape Hadrien I<sup>er</sup> à l'archevêque de Reims, Tilpin (Flodoard, *Hist. Remensis*, M. G. 35, XIII, p. 463), qui le nomme « archipresbyter Franciae », ce qui ne peut s'entendre que de l'archichapelain (cf. aussi Hincmar, *De ordine palatii*, édition M. Prou, p. 35, notes 2 et 5).

2. Cf. Schnürer, *Histor. Jahrbücher*, t. XI, p. 437.

3. M. G., *Epist.*, t. III, p. 516. Lettre de Paul I<sup>er</sup> à Pépin.

4. *Codex Carolinus*, n° 65. Lettre d'Hadrien I<sup>er</sup> à Charlemagne.

5. Jaffé-Ewald, n° 2435.

6. Jaffé-Ewald, n° 2411. Flodoard, *Hist. Rem.* M. G., *Scrip.*, t. XIII, p. 463.

7. M. G., *Dipl. Karol.*, I, 37, n° 27.

serait faux et la bulle interpolée. Force nous est donc de faire la critique de ces deux documents.

La bulle d'Hadrien a fait l'objet d'une excellente dissertation de M<sup>gr</sup> Lesne, parue ici-même en 1913 et intitulée « La lettre interpolée d'Hadrien I<sup>er</sup> à Tilpin et l'église de Reims au XI<sup>e</sup> siècle ». L'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille tient la lettre d'Hadrien pour interpolée par l'archevêque Hincmar et son argumentation semble décisive. M. Buchner voudrait comprendre parmi les passages interpolés la mention relative à Fulrad « amabilissimus abba, Franciae archipresbyter », j'avoue ne pas saisir les raisons que pouvait avoir Hincmar de modifier les titres de l'abbé de Saint-Denis.

Quant au diplôme de Pépin du 23 septembre 768, dont on conserve l'original aux Archives nationales, il n'y a aucune raison d'en suspecter l'authenticité. M. Buchner ne fait valoir contre cet acte qu'un seul argument : trois diplômes ont été accordés à l'abbaye de Saint-Denis le 23 septembre 768, la veille de la mort de Pépin, or deux de ces diplômes qualifient Fulrad d'« abba de basilica peculiaris patroni nostri domni Dionysii » alors que notre acte se sert de l'expression : « capellanus noster sive archipresbyter ». Certaines expressions comme « missi a palatio nostro ubique discurrentes » et le titre de « capellanus » appliqué dans ce seul acte à l'abbé de Saint-Denis viennent renforcer les doutes du critique allemand. Le fait que des formules dissemblables aient été employées par la chancellerie le même jour pour désigner le même personnage serait de nature à justifier cette suspicion si l'on ne remarquait pas que les deux actes qui contiennent la formule « abba de ... basilica peculiaris etc. » sont l'un un acte d'immunité, l'autre un acte de confirmation de privilèges<sup>1</sup> et qu'ils ont été établis

1. M. G., *Dipl. Karol.*, nos 25 et 26.

d'après des actes antérieurs de Childéric II en 716<sup>1</sup> pour l'un, de Thierry IV en 724<sup>2</sup> pour l'autre, dont la chancellerie de Pépin s'est contentée de copier le texte en ne modifiant guère que les noms propres et la date. Or, les deux diplômes antérieurs qualifient bien l'abbé de Saint-Denis de « Abba de ... basilica peculiaris patroni nostri domni Dionysii ». Seul l'acte suspecté par M. Buchner a dû être construit de toutes pièces et je ne serais pas éloigné de penser que certaines formules un peu inusitées, en effet, sont imputables à ce fait que la rédaction de l'acte aurait été établie non point à la chancellerie mais à Saint-Denis par Fulrad lui-même, comme il est advenu plus d'une fois, et ce qui se comprend aisément en cette occasion ; à l'annonce d'une aggravation de la maladie du roi, l'abbé de Saint-Denis a senti que c'était l'occasion de réclamer du souverain la restitution de certains biens du monastère. Pour plus de rapidité l'abbé présenta à la chancellerie une minute toute rédigée à laquelle il ne manquait que l'approbation royale.

Fulrad doit donc être considéré comme pourvu du titre d' « archipresbyter » en 768. Il est très vraisemblable qu'il l'avait déjà en 767, date à laquelle l'auteur de la *Clausula* le lui donne<sup>3</sup>.

La bénédiction donnée par le Pape à la reine Bertrade et à l'aristocratie franque n'a rien que de très naturel, et le silence des sources officielles s'explique encore par la

1. Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, n° 34. Cf. à son sujet la critique judicieuse de M. Léon Levillain dans ses *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1926, p. 54-68.

2. J. Havet, *Les origines de Saint-Denis*, p. 56, n° 6. Cf. Léon Levillain, *op. cit.*, p. 27-34.

3. Du reste, un copiste a très bien pu donner à Fulrad le titre le plus élevé qu'il ait eu, de même que des chroniqueurs, parlant de Hugues Capet, alors qu'il n'était que duc, le nomment roi.

C'est par un oubli fort admissible que le pape en 779 donne à Fulrad le simple titre de « presbyter ».

consigne qu'elles se sont imposée de ne noter que les faits très saillants. Il y aurait plus lieu de s'étonner que des sources contemporaines comme les Annales royales et la *Vita Stephani* taisent l'obligation impérieuse à laquelle le pape soumet cette aristocratie, sous peine d'excommunication, de n'élire désormais de roi qu'issu de la famille de Pépin. Ce silence cependant pourrait bien être de la part de l'annaliste un silence diplomatique, une intervention si caractérisée du pape dans les affaires intérieures du royaume pouvant paraître impliquer la suprématie pontificale sur les rois. Ou bien, et nous ne serions pas éloignés de le croire, notre moine de Saint-Denis a forcé la note : en fait, le Pape s'est contenté d'imposer à l'aristocratie un attachement inviolable à la nouvelle dynastie, comme le laisse supposer la mention de la Chronographie de Saint-Théophane<sup>1</sup> indiquant qu'Étienne a délié Pépin du serment de fidélité qui le liait à Childéric, ce qui fait croire que le Pape a également délié les grands du même serment pour les lier au nouveau souverain.

L'offensive de M. Buchner contre la *Clausula* s'arrête là ; nous avons examiné chacun de ses arguments ; aucun ne nous a paru irréfutable. Par contre, une raison qui nous semble très forte plaide en faveur de l'authenticité, c'est le fait que le document est daté de 767, soit de treize années après l'événement qu'il rapporte. Comment croire qu'un faussaire, évidemment intéressé à la falsification, ne fasse pas son récit contemporain des événements pour accroître la valeur de son témoignage ?

Les érudits avaient depuis longtemps relevé les liens d'étroite parenté qui unissent la *Clausula* à divers passages des *Gesta* et des *Areopagitica* d'Hilduin. On avait tout naturellement conclu à l'utilisation de la *Clausula* par Hilduin. M. Buchner intervertit les relations sous le

<sup>1</sup> *Historiens de France*, t. V, p. 187 : « ἰσχυροῦς αὐτοῦ τῆς ἐπισκοπίας τῆς πρὸς ῥῆγα τοῦ αὐτοῦ Στέφανου ».

seul prétexte que si les deux textes se sont servis de la falsification appelée *Constitutum Constantini*, les *Gesta* d'Hilduin l'utilisent davantage et de plus près que ne le fait la *Clausula*, qui ne lui a fait d'emprunt que par l'intermédiaire des *Gesta*. Il est facile de se rendre compte par l'examen des passages rapportés par M. Buchner que les prétendues analogie entre le *Constitutum* et la *Clausula* n'existent pas.

Dans le dernier chapitre de sa brochure, M. Buchner entreprend de découvrir l'auteur de la *Clausula*. Nous pensons comme lui qu'il faut chercher à l'abbaye de Saint-Denis, mais en l'année 767. M. Buchner, persuadé que la *Clausula* est un faux du 1x<sup>e</sup> siècle, imagine tout un roman. En 879 l'abbé de Saint-Denis, Gosselin, à la mort de Louis le Bègue dont il avait été l'archichancelier, prend la tête du mouvement qui, prétendant illégitimés les fils du feu roi, Louis et Carloman, préconise l'élection de Louis le Germanique. Cependant Louis et Carloman sont sacrés à Ferrières en Gâtinais par l'archevêque de Sens, Ansegise. C'est alors que, pour répondre par avance à l'étonnement que ne pouvait manquer de causer le choix pour le sacre de l'abbaye de Ferrières, on imagine de faire accroire, au moyen d'un document forgé de toutes pièces<sup>1</sup>, que le sacre du premier roi de la dynastie carolingienne a également eu lieu à Ferrières. La *Clausula* serait la réponse à cette falsification, et ce serait en même temps un rappel aux grands du royaume de l'ordre pontifical de ne jamais élire roi un prince qui ne serait pas issu du sang de Pépin, cela pour écarter les deux enfants à la naissance suspecte. La bénédiction de Bertrade, si « dévouée à l'abbaye de Saint-Denis », nous dit la *Clausula*, est une flatterie qui s'applique bien à l'ambitieuse épouse de Louis

1. Il s'agit d'une interpolation insérée à la fin du chapitre 19 de la *Vita Hludowici*. Cette interpolation a été publiée par G. Pertz dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 616.



le Germanique et c'est aussi une invitation à de nouvelles largesses envers Saint-Denis.

Malheureusement, même si la *Clausula* n'était pas — comme nous le croyons — un document rédigé en 767, ce beau roman ne serait qu'in vraisemblance. Pourquoi répondre à la fable du sacre de Ferrières par un nouveau faux, alors que les textes contemporains placent à Saint-Denis le sacre de Pépin ? Pourquoi rédiger la *Clausula* alors que deux textes fort répandus d'Hilduin, le *Dictatum Stephani des Areopagitica* et les *Gesta* racontaient en détail le sacre de 754 et qu'elle n'en dit pas plus long qu'eux.

Quant à l'injonction du Pape aux grands du royaume, elle prouve tout le contraire de ce que veut lui faire dire M. Buchner; si elle devait être une allusion à la succession de Louis le Bègue, le faussaire, pour écarter les prétentions de Louis III et de Carloman, aurait ajouté un mot à la formule dont se sert le Pape, le mot « légitime ». Telle qu'elle se présente actuellement à nous, cette formule d'injonction ne peut être opposée aux candidatures de Louis et de Carloman qui étaient reconnus par tous comme issus de la souche de Pépin le Bref.

La *Clausula* n'a donc rien à voir avec les difficultés dynastiques de 879-880. Ce n'est pas un texte mûri et prémédité, mais une note accidentelle, appelée par la formule de datation d'un copiste et par l'impression très vive que les cérémonies du sacre de Pépin avaient faite sur l'esprit naif d'un moine de l'abbaye de Saint-Denis. C'est le récit d'un témoin oculaire, mais d'un témoin qui écrit treize ans après l'événement et qui a compris la cérémonie à sa façon; c'est dire qu'il faut peser avec prudence les termes du témoignage. Au demeurant, nous avons dans cette *Clausula de unctione Pippini* une source très précieuse qui, quoi qu'en pense M. Buchner, mérite encore toute notre confiance.

Marcel BAUDOT.

# MISSION DU VIDAME D'AMIENS AU DUCHÉ D'AQUITAINE

(10 SEPTEMBRE 1303)

---

La petite pièce dont on trouvera copie ci-après est un simple mandat de paiement délivré par Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, à un gentilhomme de la région de Toulouse, pour l'indemniser des déplacements qu'il lui avait occasionnés pour l'accomplissement de la mission dont il avait été chargé.

Les deux fils de Gérard de Picquigny, Jean et Mathieu, furent différentes fois chargés par le roi Philippe le Bel de missions semblables en Aquitaine. Ils étaient évidemment très bien vus à la Cour de France, au début du xiv<sup>e</sup> siècle. Le continuateur de la Chronique de Nangis nous trace notamment un portrait flatteur de Jean, en qui il reconnaît « un chevalier sage, loyal et très gentil ». Né en 1249, on conçoit d'ailleurs qu'il ait eu en 1303 la maturité et la prudence avant-courrières de la vieillesse.

Notre mandat de paiement ne fournit aucun éclaircissement sur la mission dont il est ici question. On sait qu'avant la rupture violente qui intervint à cette époque entre Philippe le Bel et le pape Boniface VIII, ils avaient adopté, l'un vis-à-vis de l'autre, une politique de concessions mutuelles. Ce fut entre autres l'affaire dite « des Inquisiteurs », personnages qui s'attribuaient le droit

d'exécuter sans appel « tous hérétiques, leurs croyants, fauteurs et receleurs ». Philippe s'était d'abord opposé aux excès de cette justice sommaire, alors que Boniface, de son côté, s'opposait à ce que le roi imposât au clergé des taxes sans autorisation spéciale du Saint-Siège. Puis le pape, dans un but de paix, autorise l'imposition du clergé et Philippe, faisant assaut de condescendance, ferme les yeux sur les agissements des Inquisiteurs.

On a prétendu que Jean de Picquigny était allé en Aquitaine pour cette affaire des Inquisiteurs. Mais les alternatives de cette politique datent de 1291-1298 et notre pièce est de 1303. L'écart est trop considérable. Il est inadmissible qu'on ait attendu sept ans, ou même cinq ans, avant d'indemniser le gentilhomme toulousain de ses déplacements.

J'incline plutôt à penser que ce mandat de paiement avait pour but de régulariser, avec le souci bien connu de Philippe le Bel pour la bonne gestion des finances, une autre affaire, celle de l'arrestation de Bernard Saisset, cet intrigant fameux en faveur de qui le pape Boniface avait dédoublé l'évêché de Toulouse et créé l'évêché de Pamiers en 1297<sup>1</sup>. Cette arrestation date de 1301 et il est assez vraisemblable que pour son exécution qui pouvait provoquer quelque émoi et même de vives résistances, Jean de Picquigny ait pris la précaution de se faire accompagner de la petite garnison d'un lieu voisin qu'on nomme Les-pères.

Quoi qu'il en soit, tout ce qui touche de près ou de loin aux démêlés de Philippe et de Boniface est assez intéressant pour qu'on ne néglige aucune source originale susceptible d'y apporter si peu de lumière que ce soit. Par ailleurs la lettre appartient à une collection particulière et il paraît essentiel de la sauver d'une éventuelle dispa-

1. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 242.

rition. Elle est datée de Toulouse et a bien été rédigée par un Toulousain — *secundum consuetudinem Bononiensem* — comme l'indique la formule de date.

Georges BEURAIN.

Noverint universsi quod nos, Johannes, vicedominus Ambianensis, dominus de Pinquonio, miles domini nostri Regis Francie, ad partes Tholosanas et ducatus Aquitanie a magestate regia destinatus, notum fieri volumus per presentes, quod, facto finali compoto per nobilem virum Aymericum de Burgno<sup>1</sup>, domicelum, de mandato nostro cum clericis nostris Compotorum, debentur eidem pro vadiis in stabilita<sup>2</sup> Sperre<sup>3</sup>, per ipsum et comitivam suam tempore nostro acquisitis, quater viginti decem septem libre VI denarii<sup>4</sup> turonensium parvorum. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus aponendum.

Datum Tholosse X<sup>a</sup> die introitus mensis septembris, anno Domini M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> tertio<sup>5</sup>.

(Cabinet du château du Bois-Robin, près Aumale. Orig. parch., autrefois scellé sur simple queue.)

1. Burnau, comm. Saint-Lys, ch.-l. cant. arr. Muret (Haute-Garonne). Le *Cartulaire de l'abbaye de Gimont*, publié par l'abbé Clergeac (Paris, Champion, 1905), fournit les leçons : 1162-1180-1189 : *Burgnau* ; 1171 : *Burnau, Burcauc*. Il y eut bien une famille du nom. Le *Cartulaire* cite deux fois, en 1147 et 1164 (p. 5, 374) : *Willelmus de Burnau*.

2. *Stabilita, praesidium militare, gall.* : garnison (du Gange).

3. Lespères, cant. Rieumes, arr. Muret (Haute-Garonne). La famille de Burnau était donc bien représentée dans l'arr. de Muret deux cents ans après l'époque du *Cartulaire de Gimont*.

4. Les mots *VI d*, ajoutés au-dessus des mots *libre tur*.

5. Cf. Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 20025, n<sup>o</sup> 58 : « Sequitur de expensis factis per dictum Senescallum Vasconie... mandato domini vicedomini Ambianensis, domini Pinquonii, existente ipso Senescallo apud Castrum Sarracenum in Tholosano cum ipso domino vicedomino, vicesima sexta die mensis aprilis, » etc.

## COMPTES RENDUS

---

D. CLAUDIO SÁNCHEZ ALBORNOZ. — **Estampas de la vida en León durante el siglo X.** — Madrid, Tipografía de la Revista de Archivo, 1926, in-8°, 211 p.

Sous le titre qu'on vient de lire, Don Claudio Sánchez Albornoz y Menduïña vient de publier, avec quelques additions et modifications, le discours de réception qu'il a prononcé devant la *Real Academia de la Historia*, le 28 février 1926. L'ouvrage est précédé d'un avant-propos de Don Ramón Menéndez Pidal sur la langue parlée dans le royaume de Léon au x<sup>e</sup> siècle.

Auteur de nombreux et remarquables travaux sur les institutions du Moyen Age espagnol, notamment d'une étude magistrale sur l'institution des *Behetrias*<sup>1</sup>, et d'un travail d'ensemble sur le royaume asturo-léonais, encore inédit, M. Sánchez Albornoz a voulu cette fois, quittant le domaine de la pure érudition, mais sans se départir cependant d'une méthode rigoureuse, faire œuvre de reconstructeur et d'évocat, en s'efforçant de mettre à la portée du grand public, sous une forme plus littéraire que celle d'une monographie, le mécanisme si mal connu d'une vie de cité au cœur du Moyen Age.

Il a choisi León, capitale de l'Espagne chrétienne du x<sup>e</sup> siècle. C'est, avec Cordoue, la seule ville de la péninsule dont les documents permettent une étude sérieuse à cette époque reculée : il faut souhaiter que dans un avenir proche, quelque savant, s'inspirant des méthodes de M. Sánchez Albornoz, nous donne le livre qui fait encore défaut sur la capitale des Califes aux temps d'Abderraman III et d'Almanzor.

De toutes les villes bordant au sud, à l'entrée de la grande *meseta* centrale, les montagnes des Asturies, région où depuis deux

1. *Las Behetrias (Anuario de historia del Derecho español, I, p. 158-337).*

siècles, les chrétiens du nord se préparaient farouchement à l'œuvre de la reconquête, León était, au début du x<sup>e</sup> siècle, la plus riche et la plus prospère. Repeuplée au siècle précédent, après une longue période d'abandon, avec des éléments disparates, chrétiens des Asturies et mozarabes, défendue par les solides murailles romaines qui subsistent encore en partie, elle a connu, peu de temps avant la grande tentative d'Almanzor, une période de tranquillité favorable au développement de son activité commerciale.

La documentation de l'auteur, la part faite des rares vestiges archéologiques de l'époque, et des représentations figurées qui contiennent quelques Bibles, Antiphonaires et *Beatos* contemporains, a surtout consisté en pièces d'archives<sup>1</sup>. Les chartes et diplômes ont été sa source principale ; l'Espagne a conservé presque intacts ses fonds d'archives ecclésiastiques, qui sont toujours demeurés la propriété de l'Église, et ont échappé aux destructions de caractère politique dont nos archives françaises ont eu à souffrir. M. Sánchez Albornoz a donc pu mettre heureusement à contribution, outre les fonds des ordres religieux dissous de l'*Archivo Histórico Nacional* de Madrid et quelques documents de la section des manuscrits de la *Biblioteca Nacional*, les archives des cathédrales de León, Lugo et Oviedo, l'*Archivo del obispo* de León et les archives de la ville portugaise de Braga.

En six chapitres : *La ville et son histoire, Le marché, La Cour de León, Veilles de guerre, Une maison pauvre et une maison riche, Un repas et une discussion*, qui sont autant de tableaux habilement brossés « estampas de la vida », M. Sánchez Albornoz a réuni vraiment dans son volume tout ce qu'il y avait à dire sur la physionomie de León au x<sup>e</sup> siècle, ses monuments, le mouvement de ses rues, le grouillement des jours de marché, le coût de la vie, la condition sociale de ses habitants, la vie palatine, l'état des mœurs, le costume, les conditions d'habitat, l'ameublement, l'alimentation, etc.

L'auteur a pris soin de souligner dans sa préface que sa méthode de reconstitution n'était pas d'une rigueur scientifique absolue. « Algunas licencias », écrit-il, « voy a permitirme al construir los cuadros. La penuria de datos aprovechables me obligará, aunque no siempre, a concentrar en un año y en una ciudad noticias procedentes de todo el reino y datadas en fechas diversas del periodo

1. M. Sánchez Albornoz a utilisé, bien entendu, les nombreuses collections de diplômes déjà publiées.

que abarco. » Il lui a fallu combler bien des lacunes par la connaissance des vieilles traditions locales et avec l'aide, aussi, de son imagination : « con auxilio de las más viejas tradiciones locales aun vivas esporádicamente y con ayuda de la imaginación. » Imagination raisonnée, hypothèses défendables, oui, mais fantaisie pure, jamais. C'est un érudit de premier plan qui est à l'ouvrage et l'édifice est étayé par un trop riche appareil de références probantes pour ne pas être solide.

La superficie de León au x<sup>e</sup> siècle était à peu près la moitié de celle de la ville d'aujourd'hui ; quatre portes y donnaient accès, celle de l'ouest, *puerta Cauriense*, communiquait avec celle de l'est, *puerta del Obispo*, par une large rue qui constituait l'artère principale de León et qu'empruntaient pour traverser la ville tous ceux qui suivaient la grande voie romaine Ouest-Est, Astorga-Saragosse. A droite et à gauche de cette rue principale, de nombreuses ruelles assez enchevêtrées ; les documents les nomment parfois : *via ubi abitant escuderos, cale qui discurret ad Sancta Maria, via qui ducit ad porta de archo*. Le plan de León qui accompagne l'ouvrage a été reconstitué scrupuleusement, grâce à ces indications fournies par les actes privés ; une liste chronologique des documents ayant servi à la confection du plan est aussi donnée en appendice.

La caractéristique la plus frappante de l'état social de León et de sa région au début du x<sup>e</sup> siècle, c'est la prédominance de la petite et de la moyenne propriété, et des hommes libres. Lors du repeuplement, de la « repoblación », du siècle précédent, les chrétiens du nord, *gallegos*, asturiens, cantabres et basques descendus sur le versant sud des montagnes, vers le Minho et le Duero, s'étaient trouvés transplantés dans un véritable désert et la terre avait été à tous ceux qui avaient l'énergie nécessaire pour la défricher ; l'espace était suffisant pour que chacun pût se constituer un petit domaine et les rois avaient favorisé cette libre occupation du sol, la *presura*. De cet état de choses sont témoins tous les documents conservés dans les cartulaires de Celanova et de Sobrado, dans les *becerros* de Cardaña, de Sahagún, dans le fameux *Tombo Legionense*. Il y avait donc en terre léonaise, peu de grands domaines, comme aussi peu de gens de condition servile ; ceux qui travaillaient la terre des autres à titre de tributaires, de colons, ou de *juniores*, étaient des libres que la misère seule avait poussés à sacrifier leur indépendance.

Ce morcellement de la propriété ne devait être que provisoire et

déjà dans le courant du  $x^e$  siècle, les libéralités royales favorisaient le développement de la grande propriété et d'une aristocratie territoriale.

Rien de très original ne s'observe dans l'organisation administrative : au nom du roi, un comte gouverne la ville et son territoire ; il est assisté du *merino* et du *sayón*. Il préside l'assemblée générale des habitants de León, le *concilium*, où se rend la justice, devant laquelle sont signés les contrats, qui dispose enfin d'attributions étendues pour la fixation des mesures, du prix des marchandises, du montant des salaires et de la nomination des *zabazoques* ou juges du marché.

Dans le mieux venu de tous ses chapitres. M. Sánchez Albornoz a tracé du marché de León un tableau plein de couleurs et de mouvement. Ce marché se tenait, comme de nos jours, tous les mercredis, sur l'esplanade située, face au midi, en dehors des murailles. De tous les points de l'*alfoz* léonais on y amenait des chevaux, du bétail, des volailles, des denrées diverses, et de plus loin on y venait vendre en longues caravanes ce que ne produisait pas la plaine de León, le vin réputé de Toro, l'huile de Zamora, rappelant par sa saveur celle d'Andalousie, le sel tiré des salines de Castille, le cidre des Asturies, etc. Les industries locales, florissantes, étaient représentées par les tisserands, les tonneliers, les vendeurs d'ustensiles de ménage, les carrossiers, les selliers ; la toponymie porte l'empreinte de ces spécialités des différents villages de la campagne léonaise ; ainsi Nava de Olleros fabriquait des pots, marmites et casseroles de terre (de *olla*, marmite) ; Rotarios avait le monopole de ces roues sans rayons, faites de morceaux de bois assemblés, qu'on vendait isolément ou avec leur axe, pour les chars à bœufs.

De ce commerce hebdomadaire, le roi tirait naturellement grand profit : le *sayón* était chargé de la perception des droits, *maquillas*, que devaient payer tous ceux qui portaient quelque chose à vendre au marché. Ils s'en acquittaient en argent (un denier pour la charge d'un âne) ou le plus souvent en nature (un pot de vin par voiture d'outres, une hémine de sel par voiture de sel). Les vendeurs d'étoffes, de fourrures, tonneaux, objets de fer, n'étaient pas exempts non plus du paiement de ces droits : une seule exception est signalée pour les tisserands.

Après la description de León, centre commercial, métropole du nord, que ne négligent pas non plus les marchands juifs venus du midi, porteurs d'objets d'art et d'étoffes de provenance arabe ou



byzantine, voici au chapitre II du livre de M. Sánchez Albornoz León capitale politique, centre de la vie palatine, grouillant aux jours d'assemblées du mouvement des cortèges des prélats et des grands convoqués par le souverain. A la cour de León, l'auteur, autour du roi Ramire II<sup>1</sup>, a groupé les grands feudataires et les évêques dont l'assistance aux assemblées est établie, le comte de Castille Fernán Gonzalez, Asur Fernández, comte de Monzón, Diego Muñoz, comte de Saldaña, Oveco Nuñez, évêque de León, les évêques de Santiago, Astorga, Zamora, Oviedo, Lugo, Tuy, Coïmbra, plusieurs magnats des terres portugaises entre Minho et Duero, puis les membres de la famille royale, les infants Sanche et Ordoño, les officiers de la couronne, l'armiger ou *alférez* (porte-étendard et commandant de la *militia palatii*), le *majordomus* ou prévôt, le notaire chargé de la conservation des *cartorios*, archives royales presque exclusivement composées alors de titres de propriété, les comtes du palais (*comites* ou *consiliarii*), enfin, au-dessous d'eux, les *cubicularii*, chargés de la discipline et de la surveillance du nombreux personnel palatin.

Nous voyons se déplacer toute cette cour, *aula regia*, et les attributions de chacun se préciser à l'occasion d'une assemblée judiciaire; *plácito*, que Ramire réunit pour trancher un litige survenu à l'occasion de la propriété d'un domaine. Avec tous les éléments que lui fournit un diplôme déjà publié dans l'*Historia de Santiago* de L. Ferreiro, M. Sánchez Albornoz a reconstitué impeccablement la procédure de ces plaids que préside le monarque, pour qui une tribune a été édiflée devant l'église de Santa Maria et qui, de son trône, dirige paternellement les débats. Derrière lui, debout, sont les officiers de la couronne, à sa droite et à sa gauche, assis, les grands et les prélats, en face, fermant le rectangle, les *infanzones*, les clercs et le peuple de León. Quand; par les paroles consacrées : « *Veritatem loquimini michi de hanc rem pro quo vos in concilio pulsantur* », le roi a ouvert le plaid, la partie accusatrice, par l'organe de l'*assertor*, expose les faits et c'est à la partie accusée, une fois qu'elle aussi a parlé, qu'est imposée, selon l'usage courant, la preuve du serment<sup>2</sup> dans l'église voisine. Le désistement de la partie provocatrice annoncé par l'*agnoxome in veritate* de l'*assertor*, met fin dans le cas présent aux débats. La renonciation des demandeurs sera consignée dans l'*agnitio*.

1. Ramire II, roi de León de 930 à 950.

2. Il existait d'autres preuves; celle par l'eau bouillante, la *prueba caldaria* était très employée; la preuve par le fer rouge l'était moins.

Comment le roi convoque l'ost, la nature du service qui lui est prêté, le caractère des expéditions périodiques contre les Maures, la concentration des troupes à León, les cérémonies religieuses précédant la mise en marche de l'armée, tous ces sujets sont abordés dans le troisième chapitre du livre : *En visperas de guerra*.

À l'époque de la moisson, les Maures avaient l'habitude de pousser des pointes en terre chrétienne. Par Medinaceli, une route romaine les conduisait vers la haute vallée du Duero ; Zamora, par où passait la route de Merida à Astorga, et Simancas étaient des points d'accès habituels à la basse vallée du fleuve. Aussi cette ligne du Duero, de l'ouest de Zamora jusqu'à San Esteban de Gormaz, est-elle toujours bien gardée pour prévenir les incursions ; le service de garde ou *anubda* y est assuré sans trêve dans les châteaux par les *infanzones*. Pendant que la tranquillité est assurée de ce côté, Ordoño III<sup>1</sup>, voulant faire une campagne très différente de celle de ses prédécesseurs, a formé le projet d'attaquer l'ennemi par le sud-ouest, par le Portugal qu'il abordera par Astorga et Braga, au lieu d'aller droit au sud vers Tolède : « *ipse quidem rex Ordoñius* », dit la *Chronique* de Sampiro<sup>2</sup>, « *magno exercitu aggregato. Gallaeciam edomuit, Olibsonam deprædavit, et multa spolia simul cum captivis secum adduxit...* » De cette expédition que couronna un grand succès, M. Sánchez Albornoz nous décrit tous les préparatifs : dans la ville de León les sayons parcourant les rues en appelant à son de trompe les hommes aux armes. Mais l'ost, le *fonsado*, se grossit aussi des contingents fournis par les comtes, *potestates*, *majorinos*, de tout le royaume de León, de Castille, des Asturies, de Galice. Dans toutes les circonscriptions administratives du royaume, comtés, *mandationes* ou *commissos*, ceux-ci ont réuni les *infanzones*, les nobles et les non nobles, cavaliers et gens de pied ; très peu d'immunités sont accordées et c'est une armée considérable qui se concentre en deux endroits, à León pour León, Asturies et Castille, à Astorga, pour les troupes de Galice. Le caractère religieux de l'expédition est patent : c'est le roi qui désigne l'évêque chargé de porter la croix durant la campagne ; c'est l'évêque de León qui règle tous les détails de la cérémonie qu'on célébrera avant le départ, à l'église cathédrale suivant l'ordo : « *Quando rex cum exercitu ad prelium egreditur...* » C'est une belle et émouvante description que celle de cet office solennel, dans

1. Ordoño III, successeur de Ramire II, roi de León de 950 à 955.

2. Florez, *España Sagrada*, t. XIV, p. 469.

l'église où brillent les innombrables lampes pendues aux lourds candélabres d'argent; la disposition de Santa Maria de León, saguère richement dotée et ornée par Ordoño II<sup>1</sup>, sa décoration d'étoffes brodées de fleurs et d'oiseaux, la splendeur des vêtements de l'évêque coiffé de la mitre blanche ou *cetharis*, le costume des diacres et des clercs, les détails du cérémonial observé, la remise à l'évêque de Simancas de la croix d'or renfermant la précieuse relique qui mènera le roi à la victoire, tout cela est retracé scrupuleusement et la preuve de chaque affirmation se fait à la lecture des notes si documentées qui accompagnent le récit.

Avec *Una Casa y una Corte*, le cinquième chapitre de l'ouvrage, est abordée l'étude de la maison d'habitation léonaise. M. Sánchez Albornoz a choisi deux exemples, une demeure pauvre et une demeure riche. L'humble maison d'Ermiano et de Leticia est construite en torchis : le toit est de chaume. Deux pièces la composent : une cuisine sans cheminée et une chambre, *cella*, qu'occupent trois lits de planches. Accoté à la maison d'habitation, un local obscur sert à la fois de four, d'étable à porcs et d'écurie. L'auteur imagine la vie misérable des habitants : l'homme, tributaire ou *junior* de Santa Maria de León, gagnait quelque argent en fabriquant pendant les longues soirées d'hiver des cuves destinées aux *apotecas* ou *bodegas* léonaises. Venus s'établir en ville pour gagner davantage; lui, tonnelier, sa femme cuisant le pain, ils n'y connurent au contraire que l'adversité; après plusieurs fraudes dans le poids du pain, durement châtiés par le *sayón* royal (« *Panalariae quae pondus panis falsaverint, in prima vice flagellantur, in secunda vero V solidos persolvant majorino regis* », art. XXXIV du Fuero de León), le moment est venu où l'argent manque pour payer les amendes accumulées et l'agent royal peut tout contre eux, sauf cependant violer la *paz de la casa*; car, dit le Fuero, « *majorinus vel sagio, aut dominus soli, vel aliquis senior non intrent in domum alicujus hominis in Legionem commorantis pro ulla calumnia, nec portas auferant a domo illius.* » (art. XLI).

Arias et Adosinda habitent entre le Palais royal et la *Puerta Cauriense* une *corte conclusa*, type de la riche habitation léonaise. C'est un ensemble de constructions entouré d'une haute enceinte de boue. L'*atrium* ou *patio* sépare de la rue le corps de logis principal, *los palacios*, ainsi dénommés pompeusement, où sont les

1. Ordoño II, roi de León de 914 à 924.

salles et les chambres réservées aux maîtres. La cuisine occupe un deuxième corps de logis communiquant avec la deuxième cour ou *corral* entourée de multiples dépendances, les *superatos* ou granges, où l'on remarque le *silo*, local destiné à la conservation des grains battus, la cave ou *apoteca*, les celliers, le pressoir, les logements des serfs et valets, les latrines et les bains<sup>1</sup>. Les appartements sont meublés avec un certain luxe, coffres, bancs garnis de coussins d'étoffe, fauteuils de cuir de Cordoue, tabourets en forme de ciseaux; aux murs pendent des pièces de vaisselle d'argent. La grande salle est éclairée par un chandelier de forme curieuse « *caballelo pro cirio portare* ». Avec la même abondance de détails sont décrites les chambres à coucher, la cuisine. Tout cela forme un excellent précis de l'ameublement, du matériel de literie et des ustensiles de ménage au x<sup>e</sup> siècle.

Une maison aussi importante ne se dirigeait pas d'elle-même : au-dessous du maître, le *villicus* ou majordome se préoccupait de la rentrée des redevances en nature dans les celliers et exerçait la surveillance du personnel considérable employé par les propriétaires, *siervos de cocina*, *bodegueros*, nombreux enfants des deux sexes. Ne pas oublier que la plupart des serfs léonais étaient de caractère personnel : un petit nombre seulement était attaché à la terre (*servi adscripticii*).

Pour clore la série de ses *Estampas*, il reste à M. Sánchez Albornoz à décrire un repas dans la demeure d'un noble et à reconstituer ce que pouvait être alors une conversation échangée à table entre gens d'une certaine culture. Chez ce même don Arias sera fastueusement traité l'abbé de San Justo de Ardón, qui revient de Cordoue après une ambassade auprès du Calife, à lui confiée par la reine régente Elvire<sup>2</sup>. Les rois de León envoyaient périodiquement leurs ambassadeurs à Cordoue pour y renouveler la paix conclue naguère entre les deux États, paix que maintenaient les Califes en se donnant des airs de suzerains.

Adosinda, femme de don Arias, dont l'élégant costume se com-

1. Les bains sont mentionnés fréquemment dans les documents de l'époque. Le Tumbo de Calanova fournit de très précises indications sur l'entretien des bains de ce monastère : il y en avait au palais d'Oviedo, et Ordoño III en avait fait aménager dans le Duero, à Zamora, qui étaient célèbres.

2. Elvire, fille de Ramire II, régente du royaume de León pendant la minorité de Ramire III, son neveu, de 967 à 974.

pose, par-dessus la chemise de soie, d'une tunique sans manches ou *mutebag*, d'un long fourreau ou *almexia* que maintient une ceinture d'argent, et d'un manteau de soie bleue brodée, ne prend pas place à table avec les convives ; son rôle de maîtresse de maison ne le lui permet pas, et elle doit, pendant le repas, conserver la direction du service.

Pendant qu'Arias et son hôte font honneur au menu copieux qui leur est servi : bouillon au lard et à l'ail, rôti de mouton, truites du Bernesga <sup>1</sup>, *lomos*, ragoût de volaille, fruits, miel et confitures, le tout arrosé de cidre doré, ils abordent différents sujets d'actualité locale et générale. Le coût de la vie, la renaissance de la culture classique, les vices de l'époque, les sentiments des laïcs à l'égard des religieux sont autant de thèmes que M. Sánchez Albornoz fait discuter à ses personnages, en les illustrant d'exemples judicieusement choisis. A León, les prix des terrains et des immeubles, comme ceux du bétail, sont très inférieurs à leur valeur réelle ; alors qu'une selle recouverte d'argent vaut six cents sous, un lot d'étoffes grecques ou arabes cinq cents sous, un bon cheval cent sous, on peut acheter de deux à trois cents sous une vaste propriété ; un terrain vague ne vaut que de quatre à vingt sous, une maison de moyenne importance de soixante à cent. Les chevaux sont chers ; on peut échanger un cheval contre cent brebis, une douzaine de bœufs, deux douzaines d'ânes. Mais cette moins-value des terrains allait être de courte durée ; la construction interrompue d'églises et de couvents dans l'enceinte de León ne devait pas tarder à réduire de plus en plus l'espace disponible pour les laïcs et la hausse des prix des terrains sera considérable au XI<sup>e</sup> siècle.

L'église léonaise, dont la puissance s'affirme chaque jour, n'offre pas aux contemporains que d'édifiants exemples : les scandales y sont malheureusement fréquents, mais les laïcs ne sont pas qualifiés pour les juger ; quantité de diplômes du X<sup>e</sup> siècle, tirés des archives cathédrales de Lugo, du Tumbo de Celanova, par exemple, montrent quels ravages l'immoralité faisait dans les familles, où les relations incestueuses elles-mêmes n'étaient pas une exception. Pour illustrer ce relâchement des mœurs, M. Sánchez Albornoz publie en note <sup>2</sup> un document tiré du Tumbo de León, où est relatée l'histoire plaisante d'un prêtre, obligé de révoquer les donations qu'il

1. C'est la rivière de León.

2. P. 149-151, n° 28.

avait faites à un monastère d'hommes, dont l'abbé fut peu après « coram publicum » découvert en compagnie d'une fille de joie, et au monastère de l'abbesse Prouiflina, dont les nonnes, convaincues de débordements excessifs, furent massacrées par le peuple qui avait envahi le couvent, et cela quatre jours après la donation !

Mais à côté de ces cas déplorables, que d'exemples dignes d'admiration offrent l'église léonaise et celle de Galice, avec saint Froilan, évêque de León, et les saints Genadio et Rosendo dont les miracles et les vertus sont encore dans toutes les mémoires ! et n'est-ce pas aussi l'Église qui conserve dans les bibliothèques de ses nombreux couvents tous les trésors de la civilisation ? S'aidant des quelques inventaires contemporains qui nous sont parvenus, M. Sánchez Albornoz peut reconstituer approximativement la composition d'un *scriptorium* léonais du x<sup>e</sup> siècle. A côté de multiples œuvres de liturgie, de l'Ancien et du Nouveau Testament, des commentaires de saint Augustin, Cassiodore, saint Grégoire, Beatus, d'Apringius à l'Apocalypse de saint Jean, des Règles de saint Benoît, saint Fructueux, saint Isidore, voici les histoires d'Orose, d'Eusèbe, Rufin, le *Fuero Juzgo*, le Code d'Alarie, les poèmes de Prudence et Draconcius, le *Liber Homiliarum*, les Satires de Juvénal, l'Énéide, les œuvres de Caton, etc. En vertu des dispositions prises naguère par saint Genadio, il existe entre les différents monastères un service de prêt et d'échange de livres profitable à tous.

Un bref résumé de l'histoire de León au xi<sup>e</sup> siècle fait suite aux scènes si vivantes reconstituées par l'auteur. Le retour offensif des Maures avec Almanzor, les discordes intestines, la destruction des monuments qui faisaient la gloire de la capitale, semblèrent confirmer un moment les sombres prédictions de *l'Explanatio in Apocalipsim* de Beato de Liébana, dont la diffusion fut si grande dans les années qui précédèrent l'an 1000. Relevée de ses ruines, León ne devait pas tarder, après une nouvelle période de splendeur, à souffrir les conséquences de son éloignement de la frontière, au fur et à mesure que l'ennemi refluaient vers le sud, et à être éclipsée bientôt par Burgos, plus tard par Tolède.

M. Menéndez Pidal a écrit pour le livre de Don Claudio Sánchez Albornoz une courte préface sur la langue parlée à León au x<sup>e</sup> siècle, modèle de clarté et d'érudition, comme tout ce que signe ce maître éminent, dont l'universelle renommée est attestée par le récent hommage que philologues et historiens du monde entier

lui ont offert pour célébrer ses vingt-cinq ans de professorat<sup>1</sup>.

La langue vulgaire était alors en pleine période de formation, sans norme linguistique fixe. Cependant le dialecte léonais de l'époque était bien plus apparenté au *gallego* qu'au castillan ; les formes sonores de cette dernière langue choquaient visiblement les Léonais qui disaient *muïto* pour *mucho*, *muller* pour *mujer*, *fillo* pour *fijo*, *Castiella* pour *Castilla*, *carreira* pour *carrera*. Encore de nos jours, on parle dans certains coins reculés de la partie occidentale de la province de León, vers Ponferrada et dans la vallée du Sil, à peu près comme devaient parler les différents acteurs des *Estampas leonesas*. Influences *gallegas*, influences asturiennes, influences castillanes se heurtaient les unes aux autres dans le langage parlé par le peuple de León, avec prédominance marquée des deux premières. Au xii<sup>e</sup> siècle, le castillan sortira victorieux de la lutte et on le parlera sur tout le plateau, jusqu'au pied des montagnes.

M. Menéndez Pidal croit aussi à la persistance de l'emploi à cette époque à León, même dans la classe cultivée, d'un latin très barbare, analogue à celui qui était en usage dans la Gaule mérovingienne. Cette stagnation est curieuse à noter ; elle corrobore, dans le domaine linguistique, la thèse si intéressante de M. Sánchez Albornoz sur la lenteur de l'évolution des institutions dans l'Espagne médiévale, par opposition à la France<sup>2</sup>.

Outre la liste chronologique des documents ayant servi à l'établissement du plan de León, l'auteur en donne pareillement une des textes utilisés pour l'étude de la maison d'habitation. Un troisième et un quatrième appendices, index alphabétiques cette fois, permettent de se reporter à chacun des documents où ont été rencontrés les termes techniques concernant le vêtement et le mobilier.

Agréable à lire, bien présenté, bien illustré, scrupuleusement annoté, l'essai de reconstitution tenté par le jeune savant espagnol donne une nouvelle popularité à un genre que trop de productions fantaisistes et déclamatoires avaient fait tomber en désuétude<sup>3</sup>. On

1. *Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal. Miscelánea de Estudios Lingüísticos, Literarios e Históricos*, Madrid, 1925, 3 vol. in-4°, de 848, 718 et 696 pages.

2. Voir cette thèse exposée dans un article de la *Revista de Occidente*, t. II, octobre-décembre 1923, p. 294-316. *España y Francia en la Edad Media. Causas de su diferenciación política*.

3. Un des modèles du genre fut le long poème en douze chants de

doit reprocher cependant à M. Sánchez Albornoz de se convaincre trop facilement de la véracité de ses hypothèses, soit qu'il s'agisse de la législation des *Fueros* (ainsi il applique sans hésitation au marché de León tous les tarifs énumérés dans le *Fuero* de Villaviciencia « ¿ Por qué no suponer que se recaudaban también en el mercado leonés las mismas maquilas ? ») <sup>1</sup> soit qu'il ait à se poser des questions moins sérieuses, presque insignifiantes, comme dans cette note du dernier chapitre, relative à la fabrication des confitures dans les couvents <sup>2</sup> : « ¿ Harianya confituras las monjas como las hacían en los días del alegre Arcipreste de Hita y las siguen haciendo todavía ? No es imposible que remonte a días tan lejanos esta tan difundida tradición monjil... ». Mais les écarts auxquels peut conduire parfois une trop féconde imagination ne doivent en rien atténuer l'impression excellente causée par cet ouvrage, que le grand public a lu (la chose est à noter) et dont la grande presse a parlé. Que sa publication soit bientôt suivie, dès que le permettra la santé de l'auteur, de celle de son travail sur les institutions du royaume asturo-léonais, attendue avec une impatience égale par les médiévistes espagnols et ceux de l'étranger !

Robert AVEZOU.

---

EDGAR HOEDEZ. — **Richard de Middleton, sa vie, ses œuvres, sa doctrine.** — Louvain, *Spicilegium*; Paris, Champion, 1925, in-8°, xvi-555 p. (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, 7.)

Malgré l'importance de son œuvre philosophique et théologique, Richard de Middleton, né vers 1249, mort sans doute dans les dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle ou les premières du xiv<sup>e</sup>, n'a joui de son vivant que d'une faible notoriété. La solide modération de sa doctrine lui a valu, au contraire, aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, une certaine célébrité; son autorité sera invoquée par le concile de Trente, à côté de celle de saint Thomas d'Aquin et de celle de saint Bonaventure. L'oubli est venu ensuite et non sans quelque injustice. Si Richard de Middleton ne peut être comparé ni à Olivi, ni à Roger

D. Angel de Saavedra, duc de Rivas, sur Cordoue et Burgos au x<sup>e</sup> siècle : « El Moro expósito o Córdoba y Burgos en el siglo decimo ».

1. P. 32, n<sup>o</sup> 53.

2. P. 163, n<sup>o</sup> 64.



Bacon, ni à Henri de Gand, ni à Gilles de Rome, ses contemporains, il n'en est pas moins une figure intéressante qui ne saurait être rayée de l'histoire de la pensée médiévale. On ne peut qu'être reconnaissant au R. P. Hocedez de lui avoir consacré un gros volume dans la collection du *Spicilegium sacrum Lovaniense*.

Le livre s'ouvre par une excellente introduction critique où sont recensées les biographies, d'ailleurs tardives, dont Richard a fait l'objet et où l'auteur, en de fort judicieuses dissertations, apporte une solution aux controverses suscitées par certaines œuvres de Richard. L'ouvrage lui-même est divisé en deux parties consacrées l'une à la vie, l'autre à la doctrine du *doctor solidus*, pour employer l'expression dont on se servait au xv<sup>e</sup> siècle.

C'est cette seconde partie surtout qui mérite de retenir l'attention et il semble que le P. Hocedez eût pu sans inconvénient alléger la première. On connaît en effet fort mal la biographie de Richard et l'auteur, pour l'écrire, a été trop souvent réduit à recueillir les renseignements apportés, au xvi<sup>e</sup> siècle, par Trijhème et par Leland dont le témoignage tardif n'a, comme il résulte de l'introduction elle-même, qu'une bien mince autorité. Il faut se résigner à ignorer l'origine, le lieu et la date de naissance, ainsi que les conditions qui ont présidé à la formation intellectuelle de Richard et sur lesquelles on ne sait rien de positif.

On lira en revanche avec un vif intérêt les pages tout à fait définitives dans lesquelles le R. P. Hocedez a dégagé les idées philosophiques et les conceptions théologiques de cet écrivain qui, sans être original, n'en est pas moins un esprit curieux, fort averti de tous les problèmes scientifiques, métaphysiques, dogmatiques ou moraux, et très habile à discerner, parmi les opinions de ses contemporains, celles qui méritaient d'être retenues. « Richard, conclut le P. Hocedez (p. 382), pourrait se caractériser en deux mots : un théologien conservateur, mais éclairé et indépendant. Il s'efforça d'unir la tradition et le progrès. » Très éclectique par tempérament, il a su, en puisant à des sources variées, coordonner les éléments de provenances diverses qui ont présidé à l'élaboration de sa doctrine et, « s'il ne possède pas le génie synthétique de saint Thomas, on ne peut lui dénier une grande cohésion de pensée, ni méconnaître qu'une véritable unité règne dans son système ».

Cette unité, son dernier historien l'a fort bien mise en lumière tout en analysant, avec une réelle finesse, les influences subies par Richard. Il est fort curieux de constater que ce Franciscain, disciple de saint Bonaventure, a adopté sur plus d'un point les idées de

saint Thomas d'Aquin. C'est ainsi que, cherchant à résoudre le problème de la connaissance, il a « délaissé la noétique séraphique pour se rallier à la théorie aristotélécienne ». Toutefois son élection même l'empêche de suivre aveuglément le stagirite dans toutes les voies où il pourrait s'engager à sa suite. Il a vu les difficultés et les lacunes de la physique d'Aristote qu'il rejette délibérément, frayant ainsi les voies à la science moderne. En métaphysique, Richard de Middleton est également le disciple de saint Bonaventure, tout en se ralliant à un certain nombre de thèses thomistes ; il se refuse notamment à admettre la possibilité d'une création *ab aeterno* et il est de ceux qui ont fort bien vu ce que les théories aristotéliennes avaient d'incompatible avec le dogme chrétien. Toute sa théologie le rattache enfin à l'école franciscaine. Elle est fort intéressante et l'on ne saurait assez recommander de lire l'exposé clair, substantiel, émaillé de remarques pénétrantes, qu'en a fait le R. P. Hocedez dans son beau livre qui apporte une contribution de premier ordre à l'histoire de la pensée chrétienne au moyen âge.

Augustin FLICHE.

---

FR. FUNCK-BRENTANO. — **Les origines.** — Paris, Hachette, s. d., in-8°, 400 p. (*Collection de l'Histoire de France racontée à tous*).

Ce volume, consacré aux origines de la France jusqu'à la fin de la période carolingienne, répond admirablement au but indiqué par le titre de la collection à laquelle il appartient. Destiné au grand public, il brille par les mêmes qualités que celui qui a trait au Moyen Age proprement dit et que nous avons eu l'occasion de signaler aux lecteurs de cette revue. De sa plume vive et alerte M. Funck-Brentano a tracé des différentes périodes celtique, gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne une série de tableaux purs de dessin et riches de couleur, où fourmillent des détails pittoresques et d'où se dégagent de larges vues d'ensemble, fondées sur les résultats acquis par l'érudition moderne. Nul doute que l'auteur n'ait pleinement réussi, à l'aide de sa forme familière qui ne veut pas se plier aux règles austères de l'érudition historique, à rendre parfaitement limpide une période d'une intelligence plutôt difficile. Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'abuser, comme dans son autre livre sur le Moyen Age, de comparaisons qui ne sont pas toujours très adaptées : l'évocation des Montéguts et des

Capulets, à propos des rivalités entre les familles nobles de la vieille Gaule (p. 83) paraîtra un peu forcée, et ce n'est pas sans quelque surprise que l'on verra Clovis rapproché successivement de Robert Guiscard (p. 221), puis de Henri IV (p. 223).

Cette forme agréable et brillante recouvre une information qui est sûre et en général suffisamment étendue. M. Funck-Brentano a tiré un excellent parti des nombreux travaux, souvent de tout premier ordre, consacrés aux différentes périodes qu'il étudie. Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie sommaire où sont indiqués, avec les sources originales essentielles, les principaux ouvrages de seconde main. La liste en est généralement bien dressée, malgré quelques omissions regrettables. Les pages concernant la grande invasion de 451 auraient pu s'inspirer davantage de la thèse de M. Lizerand sur Aëtius qui n'est pas citée ; l'on est encore plus étonné de ne trouver aucune mention des livres de M<sup>r</sup> Duchesne, ni des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* qui restent définitifs pour l'histoire des origines chrétiennes de notre pays, ni des *Premiers temps de l'État pontifical* où sont si lumineusement exposés les rapports des Carolingiens avec la papauté ; comment enfin M. Funck-Brentano qui, dans son avant-propos, célèbre ce qu'il doit aux « beaux travaux » de MM. Bayet, Pfister, Kleinclausz, Bloch, Halphen, Goyau etc..., peut-il passer sous silence, dans sa bibliographie du chapitre V, l'*Empire carolingien* de M. Kleinclausz, dont il semble par ailleurs s'être fort peu servi ?

Cette dernière insuffisance bibliographique explique sans doute pourquoi le chapitre sur les Carolingiens est celui qui suscite le plus de réserves. Les pages qui ont trait au règne de Louis le Pieux se ramènent à un récit quelque peu superficiel des événements qui semblent submerger les grandes figures de l'époque, comme Agobard de Lyon, qui n'est mentionné qu'incidemment, comme Wala ou même comme l'impératrice Judith. A aucun moment n'apparaît clairement cette idée que toutes les luttes tourmentées de la période qui a suivi la mort de Charlemagne, se ramènent au conflit des deux principes, celui de l'unité impériale défendue par les hommes d'Église tels qu'Agobard, et celui du partage de l'héritage paternel entre les enfants, vieille coutume germanique que les Mérovingiens ont rigoureusement respectée et dont Charlemagne lui-même n'a pas su se dégager. Si le partage de Thionville (806) n'a pas été exécuté ; par suite de la mort de deux des fils de Charlemagne, Pépin en 810 ; puis Charles en 811, et par le fait qu'au moment de la mort de l'empereur Louis restait seul survivant, il n'en constitue pas moins

un précédent que l'on pourra invoquer plus tard pour disloquer l'empire en royaumes. Au début du règne de Louis le Pieux, le principe de l'unité paraît un moment l'emporter, grâce aux efforts énergiques et persévérants d'Agobard de Lyon qui aperçoit dans l'unité impériale le fondement nécessaire de l'unité chrétienne, et pour qui l'empereur est un personnage sacré auquel l'archevêque de Lyon reconnaît même le droit de diriger l'Église et de trancher les questions dogmatiques. De cette conception, dont on cherche vainement l'analyse dans le volume de M. Funck-Brentano, est née la constitution de 817 ; elle est la négation du partage de Thionville que les fils évincés de Louis le Pieux, appuyés par l'impératrice Judith, vont s'efforcer de ressusciter au nom de la tradition germanique. C'est celle-ci qui triomphera finalement, au traité de Verdun, de l'unité carolingienne réalisée par Charlemagne, et il semble que le fait méritait d'être indiqué.

Telle est la seule lacune vraiment sérieuse que nous ayons à relever dans cet excellent petit volume. On pourrait évidemment, çà et là, ne pas partager l'avis de l'auteur et interpréter autrement que lui certains faits. M. Funck-Brentano n'a-t-il pas, par exemple, par trop diminué le rôle et la place de la papauté aux *vii<sup>e</sup>* et *viii<sup>e</sup>* siècles, et ne laisse-t-il pas trop dans l'ombre l'œuvre accomplie par Grégoire le Grand et ses successeurs ? Il y a lieu de se le demander. De même il est permis de trouver qu'il passe bien brièvement sur les rapports de Charlemagne avec le Saint-Siège, pourtant si lourds de conséquences. L'ensemble de l'ouvrage n'en garde pas moins une réelle valeur, et ces réserves de détail ne sauraient atténuer en rien le jugement que nous avons porté plus haut.

Augustin FLICHE.

---

PAUL MONCEAUX — **Saint Martin. Récits de Sulpice Sévère mis en français avec une introduction.** — Paris, Payot, 1926, in-16, 292 p.

Voici un petit livre dont l'auteur s'est proposé de raviver le souvenir et le culte de notre grand saint national, Martin de Tours. Il n'appartient pas cependant à ce genre littéraire qui tend principalement à l'édification des âmes pieuses. M. Monceaux est un historien : il aime à se désaltérer de vérité historique aux sources les

plus vives et les plus pures et il nous convie d'y puiser avec lui. Un contemporain qui fut à la fois le disciple en ascétisme et l'ami du saint, Sulpice Sévère, écrivit une vie de saint Martin, trois lettres sur son maître, trois dialogues sur les miracles du thaumaturge et consacra un passage de sa Chronique à l'intervention de Martin dans le procès des Priscillianistes. Mais ces pages charmantes, ces *Fioretti* d'un autre saint François, seraient lettre morte pour la plupart de nos contemporains, si M. Monceaux n'avait entrepris de les translater du latin en français. Et c'est de la traduction qu'il convient de parler en premier lieu et surtout.

Il y a deux manières de concevoir une traduction. Voici la première, exposée par les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* : « Le vrai goût demande que dans une traduction on marche à côté de son auteur, sans le suivre en rampant, et sans baisser humblement tous ses pas. On doit le naturaliser dans nos mœurs, oublier ses tours, ses expressions, son style étranger au nôtre ; ne lui laisser enfin que ses pensées et les exprimer, comme il aurait dû faire lui-même, s'il avait parlé notre langue. »

La seconde est exprimée par M. Monceaux en ces termes : « Être exact, naturellement... Rendre, non seulement l'idée avec ses nuances, mais le mot dans sa plénitude, même le mouvement du récit, le relief, la couleur, le pittoresque. »

Entre les deux, peut-on hésiter ? La première nous a valu les « nobles infidèles » des siècles passés, souvent élégantes, d'une élégance empruntée, toujours parées et fardées, parfois même déguisées, qui justifient l'expression italienne : *traduttore, traditore*. La seconde nous vaut aujourd'hui la traduction qui épouse en quelque sorte le rythme de la pensée et conserve à l'ouvrage traduit sa saveur et sa verve originelles, qui laisse en un mot aux textes de Sulpice Sévère toute leur valeur historique.

Un exemple fera ressortir à quel point on peut avoir confiance dans cette traduction qui, pour être littérale, n'est ni sèche ni languissante. Un traducteur moderne, qui, si j'en crois M. l'abbé Misset, à qui j'emprunte ce texte, est un spécialiste, nous livre ce passage de la lettre de Sulpice Sévère à Bassula où sont racontées les funérailles de saint Martin : « Le pasteur défunt conduisait devant lui l'immense file de ses troupeaux, l'armée de ses moines au visage pâle, la double ligne des prêtres aux longs manteaux, la compagnie des vétérans, le groupe des catéchumènes. » Combien plus précise et plus exacte, plus concise et plus nerveuse, est la traduction de M. Monceaux : « Et le pasteur poussait devant lui

ses troupeaux, la cohue pâle de cette sainte multitude, ces bataillons de gens en pallium, vétérans vieillis au service de Dieu ou conscrits récemment assermentés aux sacrements du Christ. » Le sens est bien le même dans les deux citations ; là, on n'a laissé à l'auteur que sa pensée ; ici, plus de « moines au visage pâle », plus de « prêtres aux longs manteaux » et surtout plus de « catéchumènes » pour traduire le *juratos Christi in sacramenta tirones*, mais à la fois la pensée et la forme que revêt cette pensée : on peut citer au bas d'une page en référence le texte de M. Monceaux : il a l'exacte valeur du texte de Sulpice Sévère.

M. Monceaux souhaite « à qui lira ces vieux récits sur saint Martin, ... la moitié du plaisir qu'il a eu à les mettre en français... » Je puis l'assurer que son souhait est réalisé au delà même de la proportion qu'il lui assigne : car au plaisir de lire les récits eux-mêmes s'ajoute celui de les lire sous une forme aussi littéraire.

De la longue introduction dans laquelle M. Monceaux étudie les sources, résume la vie du saint, trace le portrait de son héros et passe en revue toutes les questions touchant le culte et la gloire de l'apôtre des campagnes, jusques et y compris celles de l'ours Martin et de l'âne Martin, je ne veux rien dire, si ce n'est qu'elle nous montre son auteur bien au courant de tout ce qui concerne saint Martin. J'éprouverais cependant quelque remords si, avant de me séparer de ce petit livre, je ne signalais pas ici l'excellente remarque que suggère à M. Monceaux l'examen des sources, à propos du témoignage de Sulpice Sévère. L'application de certaines méthodes d'apparence très scientifique aux documents hagiographiques conduit parfois à des jugements précipités sur des ouvrages qui ne méritent pas la condamnation qui les frappe : ce fut le cas pour ceux de Sulpice Sévère. « C'est qu'on ne tient pas compte, écrit M. Monceaux, des idées antiques sur la distinction des genres littéraires. On sait pourtant que chaque genre avait ses lois particulières, toujours strictement observées : ses exigences ou ses privilèges, ses règles ou ses libertés. Un biographe, un panégyriste, n'était pas un historien, pas plus qu'un poète n'était un prosateur. Historien, Sulpice Sévère s'efforçait de contrôler sérieusement les faits. Hagiographe, il racontait sans discuter, sans même songer à s'étonner, ce qu'il avait vu ou entendu et qui grandissait son héros. Qu'on l'approuve ou non, c'était la loi du genre. » Mise sous l'autorité d'un tel savant, cette remarque ne sera point perdue ; et utilisée à propos, elle permettra, par l'exemple de Sulpice

Sévère qui eut tant d'influence dans la littérature hagiographique, de réformer peut-être bien des jugements actuellement entérinés ou en passe de l'être.

L. LEVILLAIN.

J. M. CLARK. — **The abbey of St-Gall as a centre of literature and art.** — Cambridge, University Press, 1926, VI — 322 p., in-8°, 7 pl.

M. J. M. Clark s'est proposé d'étudier (*Préface*, p. I) la « contribution » apportée par l'abbaye de Saint-Gall à la « civilisation européenne » du Moyen Age : entendez aux aspects intellectuels et esthétiques de cette civilisation. Son travail, consciencieux et clair, rendra des services. La partie la plus intéressante semble être celle qui est consacrée aux influences celtiques. M. Clark les réduit à leur juste valeur, qui n'est pas très considérable. L'abbaye fut fondée sur l'emplacement de l'ermitage où s'était établi, vers 613, l'Irlandais *Gallus*, et où n'avait cessé de vivre, depuis ce temps, un petit groupe d'anachorètes ; mais son véritable fondateur fut au début du viii<sup>e</sup> siècle, le prêtre souabe Othmar. Naturellement, le souvenir des liens originels qui rattachaient le monastère d'Othmar aux chrétiens celtiques ne se perdit point. Saint-Gall était situé sur une des routes qui conduisaient des Iles Britanniques vers Rome. Les pèlerins venus de ces contrées lointaines s'y arrêtaient volontiers ; en dépit de certains sentiments d'antipathie nationale dont les textes laissent parfois percer l'expression, ils étaient généralement bien accueillis. D'aucuns y demeurèrent jusqu'à la fin de leur vie. Au ix<sup>e</sup> siècle, les religieux irlandais chassés par les invasions scandinaves y trouvèrent parfois asile. Au xii<sup>e</sup>, des rapports se nouèrent entre Saint-Gall et les congrégations proprement irlandaises fondées en Bavière. Tout cela n'empêche pas que, selon le mot de Samuel Berger, que M. Clark reprend à son compte, Saint-Gall n'ait été fondamentalement « une abbaye alémanne et non irlandaise ».

Malheureusement ce livre estimable et instructif n'est pas sans souffrir de quelques défauts assez graves. La première qualité que l'on doit attendre d'un ouvrage qui, comme celui-ci, nous apporte le résumé des travaux accomplis par plusieurs générations d'érudits plutôt que le résultat de recherches originales c'est, semble-t-il, une connaissance approfondie de la littérature. Or on relève dans l'information de M. Clark des lacunes surprenantes. Je ne vois cités ni l'article de M. Levison, *Die Iren und die fränkische Kirche* au tome 109 de la *Historische Zeitschrift*, ni le tome II (paru

en 1923) de la *Geschichte der lateinischen Litteratur des Mittelalters* de Manitius, ni, omissions plus graves encore, le mémoire de M. Halphen sur *Le Moine de Saint-Gall (Études critiques sur l'histoire de Charlemagne; aussi Revue historique, t. 128)*, ou, dans un autre ordre d'idées, le livre capital d'Aloys Schulte, *Der Adel und die deutsche Kirche im Mittelalter*, qui renferme de longs et précieux développements sur le recrutement de la communauté de Saint-Gall<sup>1</sup>.

Surtout la position du problème est en elle-même contestable. Rien de plus significatif que les divisions du livre. Après une *Introduction historique* et deux chapitres sur les influences irlandaises et anglo-saxonnes, on voit défilier une suite de chapitres sur le plan de l'abbaye, l'école, l'art (c'est-à-dire les arts plastiques), la musique, le drame, la littérature moins le drame, la bibliothèque, — je passe un chapitre qui fait hors d'œuvre sur Saint-Gall dans la fiction moderne (essentiellement sur l'*Ekkehard* de Scheffel). En somme, les différents articles d'un bilan, celui de la « contribution » apportée par Saint-Gall à la civilisation. On reconnaît l'obsédante préoccupation du jugement de valeur, familière à tant d'historiens anglais. Mais dans ce dépeçage c'est la réalité historique elle-même qui disparaît. Qu'il eût été plus intéressant d'étudier période par période la vie intellectuelle à Saint-Gall, en en rattachant les différentes phases aux grands faits de l'histoire politique, sociale ou religieuse! Dans quelle partie de la population se recrutaient les moines? Cette question que Schulte a cherché à résoudre (il voit dans Saint-Gall le type même de l'abbaye noble), M. Clark ne paraît même pas se l'être posée. Pourtant, l'histoire d'un monastère, n'est-ce pas, avant tout, celle d'un groupe humain? et la composition même de ce groupe ne peut-elle pas expliquer, dans une large mesure, les vicissitudes de son activité?

MARC BLOCH.

A. MOREL-FATIO. — **Études sur l'Espagne**, quatrième série. — Paris, Édouard Champion, 1925, in-16, 494 pages.

Voici la quatrième et hélas! dernière série de ces *Études sur l'Espagne* où Alfred Morel-Fatio, après en avoir donné la primeur

1. Il est moins étonnant que M. Clark n'ait pu connaître le livre de D. B. Van Doren, *Étude sur l'influence musicale de l'Abbaye de Saint-Gall*, paru seulement en 1925. Cf. *Le Moyen Age*, 2<sup>e</sup> série, t. XXVII (1926), p. 394.



à des Revues diverses, se plaisait à réunir certains de ses articles, toujours d'une si ingénieuse et piquante érudition; il n'a pas eu la joie de voir paraître ce volume, dont, à sa mort, il venait d'assembler les éléments; les quelques lignes mises en tête, pour l'offrir au public, sont peut-être les dernières qu'il ait écrites. On retrouve ici les mêmes qualités qui firent le succès des trois séries antérieures: avant tout cet art, si rare, de présenter dans une forme toujours agréable des dissertations qui, sous une plume moins française, auraient risqué de s'alourdir d'un fastidieux étalage de science; certes, ce n'est pas la science qui fait ici défaut, — en matière d'études hispaniques l'auteur en avait à revendre, — ni les citations précises, ni les références; mais de quel tour appétissant il sait les parer! Et nul, mieux que lui, n'aura su revêtir d'un style sobre, élégant, bonhomme parfois et pittoresque, ces études de documentation forte, où le parfait lettré et l'excellent humaniste ne le cèdent ni au profond érudit ni à l'éminent philologue. A lire ce dernier volume, ceux qui, en deçà comme au delà des Pyrénées, ont aimé et admiré le maître disparu, ont senti combien sa perte demeure irréparable.

La cinquième des études réunies ici (p. 119-187), *les Allemands en Espagne et les Espagnols en Allemagne du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours* a été écrite aussitôt après la dernière guerre et s'en ressent; mais elle est criante de vérité. Morel-Fatio y dit tout net ce qu'il pense et explique, historiquement, à merveille les sympathies germanophiles de certains milieux espagnols pendant la grande crise européenne.

Les deux plus importants morceaux, à mon sens, de ce petit livre ne rentrent pas tout à fait dans le cadre chronologique de cette revue: l'un (p. 295-372), belle et émouvante étude sur doña Catalina de Mendoza, mondaine contemplative, presque contemporaine de sainte Thérèse; l'autre (p. 373-490), biographie ramassée mais parfaite de cet homme d'État consommé en même temps qu'humaniste, poète et historien, que fut don Bernardino de Mendoza, ambassadeur à Paris au temps de la Ligue, et où Morel-Fatio a prouvé, une fois de plus, sa connaissance approfondie du fonds espagnol des Archives nationales.

La première étude, par contre, intéresse le Moyen Âge, et essaie d'éclaircir un point resté obscur dans la biographie de Bertrand Duguesclīn. Le grand capitaine a porté, comme on sait, des titres espagnols: comte de Borja, par la grâce de Pierre IV d'Aragon, comte ou duc de Trastamara et duc de Molina par la grâce d'Henri II de Castille. C'est sur ce dernier titre que s'est exercée la critique de

Morel-Fatio; contrairement à l'opinion du chroniqueur Ayala, il pense que Molina, aux confins des provinces actuelles de Guadalajara et de Saragosse, fut donnée par Henri II à Bertrand à son retour en Castille au début de 1369, comme compensation à la donation de Trastamara (laquelle était d'avril 1366), qui avait perdu son effet après Nagera (3 avril 1367), où Henri II fut battu; or Molina, après le meurtre de Montiel (22 ou 23 mars 1369), s'était livré à Pierre IV d'Aragon et Henri II, en investissant Duguesclin, disposait de ce qu'il n'avait pas. Le privilège du 4 mai 1369, qui s'est conservé, par lequel Molina, Soria, Almazan, Atienza et d'autres villes sont données par Henri II au connétable, ne doit, d'après Morel-Fatio, être regardé, en ce qui concerne Molina, que comme la confirmation d'un acte perdu. Cet acte perdu, ne se retrouverait-il pas dans quelque archive espagnole? L'original du texte du 4 mai 1369 est dans un manuscrit de la bibliothèque de Rennes; Morel-Fatio en donne une édition nouvelle, en l'accompagnant de notes biographiques précieuses sur tous les témoins espagnols de l'acte, et souhaite que soit entreprise une étude, qui manque, sur la diplomatique du roi de Castille Henri II, dont la chancellerie fut très active: beau sujet, et digne de tenter quelque jeune membre de notre Institut français d'Espagne.

Je ne puis que mentionner la notice sur trois manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle de la bibliothèque d'Osuna, dont deux appartinrent au célèbre marquis de Santillana, tous trois entrés à notre Bibliothèque nationale, et la curieuse étude où, contrairement à l'opinion soutenue par M. Thuasne à propos d'un passage de Robert Gaguin, Morel-Fatio montre que l'expression proverbiale « faire des châteaux en Espagne » n'est nullement motivée et expliquée par la richesse traditionnelle et constatée de la péninsule en châteaux; dès le xiv<sup>e</sup> siècle, faire des châteaux en Espagne signifiait se repaître de chimères; c'est en ce sens que Guillaume de Lorris l'emploie dans l'Art d'amour, imité d'Ovide, qu'il a inséré dans son *Roman de la Rose*, et avant lui la locution avait déjà une valeur proverbiale<sup>1</sup>.

Henri COURTEAULT.

1. Il est fâcheux que les épreuves de ce volume n'aient pas été mieux revues; l'erratum final est loin de relever toutes les fautes d'impression.

MACDONALD (A.-J.). — **Lanfranc, a study of his life, work and writing.** — Oxford University Press, 1926, in-8°, 307 p.

L'éminente personnalité du restaurateur de l'Église d'Angleterre au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle méritait une étude plus détaillée que celles qui lui avaient été consacrées par M. de Crozal et l'abbé Longuemare.

M. Macdonald nous donne un tableau aussi complet que possible de la vie de Lanfranc ; il a utilisé toutes les sources connues, lu et relu les travaux d'érudition qui touchent, de près ou de loin, à son personnage, coordonné judicieusement les dires de ces sources ; on aurait aimé toutefois qu'il usât en certaines occasions d'un peu plus de rigueur, il a trop tendance à mettre tous les témoignages sur le même plan et à ne faire de discrimination que lorsqu'il y a des divergences très nettes et irréductibles entre deux textes relatant le même fait. Un avant-propos où les diverses sources auraient été énumérées et pesées quant à leur crédibilité eût été nécessaire. En exprimant ce regret, nous pensons surtout aux premiers chapitres où il y avait un départ à faire entre les mille traits légendaires et la faible part de vérité que renferment les textes relatifs à la jeunesse et à l'adolescence de Lanfranc. En fait, nous ne savons presque rien de lui avant son noviciat à l'abbaye du Bec.

Né à Pavie dans les premières années du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, il a reçu une forte instruction juridique dans une des grandes universités de Haute-Italie où l'étude du droit était alors si florissante. Est-il venu en France dans l'intention d'y enseigner le droit ou d'y apprendre la théologie à l'instar des nombreux Italiens qui venaient s'instruire auprès des écolâtres de nos grandes abbayes ? Lanfranc a été l'auditeur du célèbre Béranger à Tours ; il ne tardait pas à devenir l'un des adversaires de ce théologien, lors du procès en hérésie que lui valurent ses théories hétérodoxes sur la transsubstantiation et c'est un des points les mieux élucidés par M. Macdonald que la part prise réellement dans ce procès par Lanfranc, part qui avait été jusqu'ici extrêmement exagérée. Les impulsions auxquelles Lanfranc obéit à cette époque de sa vie sont fort obscures. On le voit diriger un instant les écoles épiscopales d'Avranches, puis quitter cette ville et se faire soudain moine à l'abbaye naissante du Bec. Faut-il attribuer cet abandon de l'enseignement à quelque déception, à quelque insuccès ou au sentiment de la vanité des sciences humaines ? M. Macdonald insiste avec raison sur l'importance capitale que cette réclusion à l'abbaye du Bec a eue dans la vie de son

héros. Après un novicat passé dans l'étude approfondie des Écritures et des Pères, Lanfranc n'est pas devenu un théologien, il ne le sera jamais, son esprit étant rebelle à toute connaissance dont il ne percevait pas l'immédiate utilité; mais il est redevenu professeur et son enseignement aura d'immenses répercussions sur le développement de la vie intellectuelle en Normandie et plus tard en Angleterre.

Assurément, il faudrait se garder d'exagérer le rôle de Lanfranc dans le magnifique essor intellectuel de la fin du XI<sup>e</sup> siècle en Normandie. Guillaume de Volpiano avait déjà depuis longtemps créé de prospères écoles dans les abbayes de Fécamp, de Saint-Ouen de Rouen, de Jumièges, de Bernay et du Mont-Saint-Michel. M. Macdonald ne le dit peut-être pas assez nettement. Il n'en reste pas moins vrai que les écoles du Bec sous Lanfranc, puis sous ses disciples, ont vu s'asseoir sur leurs bancs les hommes les plus distingués de ce siècle. Le tableau qui nous est tracé de l'enseignement de Lanfranc au Bec n'est guère que la reproduction des chapitres que lui avait consacrés à ce sujet, dans son *Histoire de l'abbaye du Bec*, M. le chanoine Porée. M. Macdonald a bien montré quels robustes liens attachèrent jusqu'à sa mort le prélat parvenu au faite de la gloire à l'abbaye qu'il avait presque fondée, qu'il avait menée à une si grande prospérité, où il avait pu former selon son esprit toute une génération d'élite, où il laissait tant d'amitiés. De la lointaine Angleterre il gardera jusqu'à la fin de constantes relations avec le monastère de la vallée de la Risle comme en témoignent ses lettres à saint Anselme.

Le rôle prodigieux joué par Lanfranc dans la restauration de l'Église d'Angleterre et dans l'instauration de la nouvelle domination est étudié avec beaucoup d'intelligence. L'auteur nous montre bien avec quelle persévérance et aussi avec quelle souplesse l'archevêque de Cantorbéry a réalisé les multiples réformes nécessitées par le triste état de délabrement moral et matériel où était tombée cette église. L'idée directrice de Lanfranc a été que plus la hiérarchie serait solidement établie et respectée, plus elle serait soumise au siège primatial, plus elle concerterait son action dans les conciles et dans les synodes, plus complet et plus rapide serait le relèvement. Pénétré de cette idée de la nécessité d'une unique direction, il refusa d'admettre, malgré les instructions des Papes, que des monastères puissent être exempts du contrôle épiscopal et il réclame avec âpreté de l'archevêque d'York la reconnaissance écrite de la suprématie du siège de Cantorbéry. A ce propos M. Macdonald

acquitte Lanfranc de l'accusation que Bœhmer avait jadis formulée contre lui, lui imputant la fabrication de plusieurs bulles et fait retomber toute la responsabilité de la supercherie sur Aedmer; l'argumentation n'est pas toujours convaincante; nous croyons cependant pouvoir, dans l'ensemble, en admettre les conclusions.

Les chapitres consacrés aux rapports de Lanfranc avec Guillaume le Conquérant sont très représentatifs du caractère du prélat. Rude jusqu'à la brutalité vis-à-vis d'égaux, il s'inclina toujours avec déférence devant les volontés du roi jusqu'à lui donner raison contre le Pape.

Il fut le collaborateur le plus constant de Guillaume et se dévoua sans restriction à l'œuvre que ce roi lui confia. Il n'y avait pas de bassesse dans ce concours, ni d'ambition. Opportuniste jusqu'au paradoxe, Lanfranc sentait bien que sans l'assentiment royal ses efforts seraient vains.

Si Lanfranc fut souvent le premier ministre du Conquérant, il n'oubliait pas pour cela sa tâche de chef de l'église d'Angleterre; il s'assurait sans relâche de l'application graduelle qu'il avait préconisée des prescriptions de Grégoire VII et de la réforme clunisienne, il faisait reconstruire les églises et les abbayes et veillait avec un soin diligent à la prospérité de son monastère de Christchurch. Ses directives ne s'appliquaient pas seulement aux diocèses anglais; les évêques d'Écosse, d'Irlande, de Normandie soumettaient les questions embarrassantes à son jugement. La correspondance qu'il échangea avec l'archevêque de Rouen, Jean, nous est de ce point de vue infiniment précieuse.

C'est pourquoi le livre de M. Mardonad n'est pas appelé seulement à rendre de grands services à l'histoire religieuse d'Angleterre sous les deux premiers rois anglo-normands; les historiens de la Normandie y trouveront pour la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle d'intéressantes remarques, des faits jusqu'alors ignorés.

Lanfranc prieur du Bec et abbé de Saint-Étienne de Caen nous était bien connu, nous ne savions pas suffisamment qu'une fois porté sur le siège primateal d'Angleterre il avait continué à assister de ses conseils les églises de Normandie.

Marcel BAUDOT.

**MARCEL AUBERT.** — **La sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance** (*Bibliothèque d'Histoire de l'art*, publiée sous la direction de M. Auguste MARGUILLIER). — Paris et Bruxelles, G. Van Oest, 1926, in-4°, 60 p., 64 planches h. t.

Le grand public éclairé qui semble chercher chaque jour davantage à mieux connaître les créations artistiques de notre passé national saura gré à M. Van Oest de lui avoir présenté, dans la « Bibliothèque d'Histoire de l'Art » publiée sous la direction de M. Auguste Marguillier, une série d'études confiées aux maîtres de la critique d'art.

À côté de *l'Art égyptien*, par M. Charles Boreux, des *Arts musulmans*, par M. Gaston Migeon, de la *Peinture des vases grecs*, par M. Georges Nicole, paraît la *Sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance*, par M. Marcel Aubert : 64 planches contenant les reproductions de plus de 120 monuments de sculpture accompagnent cette savante étude de l'historien de Notre-Dame de Paris.

Avec une maîtrise, une fermeté qui n'étonne pas ceux qui connaissent ses travaux, mais que l'on a plaisir à constater une fois de plus, l'auteur trace dans un tableau saisissant les grandes lignes de l'évolution de l'art de la sculpture française pendant six siècles. Sous quelles impulsions cet art est né, s'est développé, s'est transformé; quelles lois dues au climat, à la matière employée, l'ont fait dans le même temps créer des œuvres fort différentes; quels éléments d'ordre psychologique aussi ont modifié ses thèmes; quelles variations dans les sentiments religieux des artistes du Moyen Age ont changé son esthétique; quelles circonstances enfin politiques, économiques et littéraires ont amené le grand mouvement de la Renaissance et ont bouleversé les traditions de l'art chrétien, voilà ce que nous expose l'auteur en cinquante pages dont on ne saurait trop admirer les qualités de synthèse.

Si tout n'est pas encore dit sur l'art gothique ou sur l'art de la Renaissance puisque les travaux récents de M. Maurice Roy nous ont révélé les œuvres ignorées jusqu'à ce jour d'un Pierre Bontemps, l'un des plus grands artistes français du xvi<sup>e</sup> siècle, combien reste-t-il à faire pour bien connaître l'art roman? Sans entrer dans les discussions sur les écoles et sur la chronologie des œuvres du xn<sup>e</sup> siècle sur quoi l'on discutera longtemps encore, l'auteur maintient sans réserve la doctrine établie par des maîtres tels que Lasteyrie, André Michel, Brutails, Lefèvre-Pontalis, Enlart, doctrine qui demeurera ferme, nous en sommes persuadé, malgré

toutes les attaques présentes et à venir. Il nous montre l'art de la sculpture à personnages dans la pierre abandonnée pendant plus d'un demi-millénaire cherchant pendant tout le cours du XI<sup>e</sup> siècle à remaître à la lumière par les efforts d'artistes encore bien malhabiles qui imitent péniblement des sculptures gallo-romaines ou des modèles empruntés à d'autres arts pratiqués par leurs contemporains. Et ce sont à la fin de ce siècle les figures rigides de Saint-Sernin de Toulouse, puis les hautes silhouettes d'apôtres du cloître de Moissac, enfin au début du XII<sup>e</sup> siècle les grands tympan de Languedoc et de Bourgogne où la majesté de Dieu se manifeste sous un aspect sévère et redoutable. Au milieu du siècle à Saint-Denis et plus encore à Chartres on constate tout le chemin parcouru par les artistes. Le Christ bénissant de Chartres, quoique d'une noblesse pleine de gravité souveraine, est une figure déjà toute empreinte de généreuse bonté invitant au recueillement et à la confiance.

Le portail gothique s'est réalisé dans cette école d'Ile-de-France avec sa composition si merveilleusement adaptée à l'architecture, son ordonnance si bien équilibrée.

Et c'est à la fin du XII<sup>e</sup> siècle une éclosion sobre, discrète d'œuvres charmantes comme ces fleurs champêtres que nul jardinier trop savant n'est venu forcer et qui sont belles dans leur simplicité. Ce sont les sculptures de Sens, de Mantes, de Longpont, de Senlis : qu'on se rappelle la scène exquise des anges se pressant autour du corps de la Vierge au tympan de la cathédrale de Senlis.

Nous assistons à l'épanouissement du XIII<sup>e</sup> siècle, du siècle de saint Louis, avec ses cathédrales splendides, avec ses magnifiques façades de Notre-Dame de Paris, de Reims, d'Amiens, de Bourges, que les artistes à l'envi parent de scènes variées, nombreuses, mais toujours ordonnées harmonieusement dans des attitudes calmes et sereines.

Puis la sculpture au XIV<sup>e</sup> siècle, abandonnant cette grâce et cette simplicité, s'affaiblit dans le maniérisme et la recherche excessive du pittoresque qui va parfois au XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'extravagance. Chaque époque cependant trouva des artistes de talent qui, tout en sabissant l'empreinte du goût de leur temps, surent créer des œuvres de génie telles que ces Prophètes de Claus Sluter dont les statues puissantes aux masques énergiques font prévoir la vigueur et la force d'expression d'un Michel-Ange.

C'est enfin la Renaissance, l'influence italienne avec son goût païen pour les belles formes féminines, pour la mythologie antique,

pour les allégories. Ce sont les grands sculpteurs français Jean Goujon, Pierre Bontemps, Germain Pilon, ce dernier sculptant trois jeunes femmes d'une radieuse beauté pour soutenir l'urne renfermant le cœur d'Henri II, monument funéraire d'où tout esprit religieux était écarté et qui fut placé aux Célestins où les trois élégantes statues — les trois Grâces dans la pensée de l'artiste — furent dénommées les trois Vertus théologiques.

Toutefois, réagissant contre cette influence étrangère aux traditions artistiques profondément religieuses du Moyen Age, se dégageant d'autre part de la mode d'un art funèbre qui sombrait dans l'horreur avec ses gisants hideux et ses transis rongés de vers, un sculpteur incomparable, Ligier Richier, exécutait pour le monument du duc René de Chalon qui lui avait commandé de le représenter tel qu'il serait trois ans après sa mort, un squelette debout, corps tendu et comme en action, bras tendu et levant vers Dieu son cœur qui semble encore palpiter, œuvre admirable d'expression, l'une des plus belles manifestations de la foi dans l'Éternité qu'ait conçues l'art chrétien.

Il faut louer grandement M. Marcel Aubert de son savant exposé et de son abondante documentation. Sa langue claire et sobre qui semble retenir son enthousiasme, a une forme modérée et harmonieuse qui fait penser à cet art du xiii<sup>e</sup> siècle qu'il aime et qu'il connaît si bien.

Paul DESCHAMPS.

---

G.-R. GALBRAITH. — **The Constitution of the Dominican Order (1216 to 1360)**. — Manchester, At the University Press, Londres, Longmans, Green and Co, 1925, in-8° de xvi-286 p.

L'ouvrage figure, sous le numéro XLIV, dans l'*Historical Series* publiée par l'université de Manchester. Il a pour sujet la Constitution de l'Ordre des Prêcheurs que l'auteur étudie dans son texte, les *Constitutions*, et dans son fonctionnement, tel surtout qu'il ressort des *Actes* des Chapitres généraux et provinciaux. Quatre chapitres, précédés d'une Introduction et suivis de dix Appendices, se partagent son livre. Le premier est consacré aux antécédents de la Constitution dominicaine, dans la ligne des Ordres monastiques, Cluny et Cîteaux, et dans celle des Ordres de chanoines réguliers, S. Jean de Jérusalem et Prémontré. Le second traite des chapitres, conventuel, provincial et général, dont l'origine élec-



tive, la tenue régulière et le rôle prépondérant, caractérisent la Constitution dominicaine et composent sa principale originalité. Les officiers (*officiales*), à savoir le prieur conventuel, le prieur provincial, le maître général, font le sujet du chapitre troisième, tandis que le quatrième et dernier s'efforce de tirer des précédentes analyses quelques conclusions précises touchant l'originalité de la Constitution dominicaine et le sens de son développement. Parmi les Appendices, signalons l'intérêt particulier de celui qui porte le n° II. C'est, édité d'après l'Additional Ms. 23935 du British Museum, le texte des Constitutions de l'Ordre des Prêcheurs vers 1360<sup>1</sup>.

M. Galbraith dit la Constitution dominicaine, comme on dit la Constitution anglaise ou celle des États-Unis. Cette Constitution est déterminée et régie par l'instrument juridique qu'on appelle les *Constitutions*, instrument dont la substance ne se peut changer mais dont les modalités sont toujours susceptibles de révision. Le texte de ces Constitutions nous est parvenu, je n'ose dire en trois éditions, disons en trois états ou sous trois formes anciennes à savoir : les Constitutions premières (Ms. dit de Rodez), les Constitutions de 1260 (insérées dans la première édition de l'*Officium ecclesiasticum*, Mss. prototypes de Rome et de Londres), les Constitutions de 1350 (exemplaire londonien de l'*Officium ecclesiasticum*). Ces états ou formes des Constitutions n'ont aucune valeur juridique particulière. Ils représentent simplement un état de fait, auquel succédait, après la tenue du chapitre général annuel, un autre état de fait plus ou moins modifié.

De ces états de fait, M. Galbraith ne distingue pas assez nettement les grandes étapes anciennes qui marquèrent le développement de la législation constitutionnelle de l'Ordre des Prêcheurs. Les voici brièvement énoncées : en 1216, la *Règle* de saint Augustin et les *Coutumes* (*Consuetudines*); en 1220-1221, c'est-à-dire lors des deux premiers chapitres que présida saint Dominique, les *Constitutions*. Dès lors se trouvait constitué en substance l'instrument juridique qui régit, sous le nom de *Constitutions*, la vie de l'Ordre. Il comportait deux parties ou distinctions. Les *Coutumes* formaient la première, qui a pour matière la vie régulière des Frères; les

1. Le ms., bien connu, représente l'un des deux exemplaires types de l'Office ecclésiastique selon la correction d'Humbert de Romans. L'on y trouve, en vue de sa lecture à *Pretiosa*, le texte des Constitutions sous deux formes, celle de 1260, contemporaine de la correction d'Humbert, et une autre, plus récente, de 1360 environ.

*Constitutions* formaient la seconde et organisaient le gouvernement de l'Ordre et son activité extérieure. Les chapitres généraux introduisirent chaque année dans cette législation primitive des modifications et développements plus ou moins notables mais toujours d'importance secondaire. Les chapitres de 1228 et de 1236, qui furent généralissimes ou constituants, enrichirent de quelques constitutions nouvelles le *Corpus* antérieur. Il se peut que les capitulaires de 1228 aient fait dresser une copie nette des *Constitutions* dans l'état où elles se trouvaient à l'issue du chapitre. Cette copie, toutefois, n'avait pas d'autre autorité particulière que celle d'un authentique et la formule courante : *Constitutions* de 1228, ne laisse pas que d'être équivoque. Nous n'avons plus cette forme des *Constitutions*, que nous pouvons cependant reconstituer approximativement. Plus importante est l'édition publiée en 1239 par S. Raymond de Pennafort, 3<sup>e</sup> maître général, et que trois chapitres généraux approuvèrent. Cette édition, toutefois, ne représente rien d'autre qu'une meilleure disposition des *Constitutions* existantes, disposition qui reproduisait celle du *Corpus juris* récemment édité par le même auteur. Les textes d'Humbert de Romans (1260) et de 1360 ne sont rien de plus que des mises à jour de l'édition de S. Raymond et telles qu'on en effectuait dans chaque couvent, au fur et à mesure que se célébrait un nouveau chapitre général. Concurrément avec ces monuments divers de la législation des Prêcheurs, il eût fallu étudier la législation des Sœurs, et tout particulièrement ces *Institutions* de S. Sixte qui, pour la substance, reproduisent les *Institutions* de Prouille, premier témoin de l'activité législative de saint Dominique (1206) et les *Statuts* postérieurs, qui ne sont que l'application aux Sœurs des *Constitutions* de 1220-1221.

Le Concile de Latran (1215) avait prescrit aux Ordres nouveaux d'emprunter à quelque Ordre déjà approuvé *Regulam et Institutionem*. Dominique et ses Frères choisirent donc en 1216 la *Règle* de saint Augustin et les *Institutions* de Prémontré, d'où ils tirèrent, presque identiques pour la lettre, très différentes pour l'esprit, leurs *Coutumes*. La dépendance de Prémontré est ici très accusée. C'était un acte de soumission au Concile, qui prescrivait, on ne le remarque pas assez, d'emprunter, non seulement la *Regula*, mais l'*Institutio* d'un Ordre approuvé. Dominique choisit l'*Institutio* de Prémontré, qui était l'Ordre canonial le plus récent et le plus austère, lequel s'était lui-même approprié la discipline régulière de Cîteaux. Par contre, les *Constitutions* de 1220-1221,

qui organisaient le gouvernement de l'Ordre des Prêcheurs, sont nettement originales. L'influence de Prémontré est presque nulle, tandis qu'on y retrouve l'esprit qui, vers ce temps-là, présidait à l'organisation des grandes communautés urbaines. M. Galbraith n'en dit rien et c'est une lacune.

Il est impossible d'examiner en détail l'analyse soignée et généralement exacte qu'il nous donne du fonctionnement de l'organisme capitulaire (chapitre conventuel, provincial, général) et du rôle des officiers (prieur conventuel et provincial, maître général). M. Galbraith a bien saisi l'esprit si particulier et si neuf de ce régime, où il voit justement le prototype de nos Constitutions politiques modernes. Il insiste en particulier sur ce fait que le chapitre général annuel était l'autorité suprême, non seulement dans l'ordre législatif, mais dans celui du gouvernement. Ce qui n'empêchait pas les maîtres généraux d'exercer une grande influence, mais qui se mesurait, pour une part notable, à leur valeur personnelle.

M. Galbraith veut absolument que saint Dominique ait emprunté l'idée de pauvreté à saint François. Mais dans le même temps, il insiste sur ce que la pauvreté dominicaine est essentiellement différente de la pauvreté franciscaine. Je ne sais comment tout cela se concilie. Intéressant, par contre, est ce que M. Galbraith appelle l'alternative proposée par saint Dominique au chapitre de 1220 : ou bien la pauvreté même commune (la pauvreté individuelle est de l'essence de l'état religieux), ou bien, si l'on veut garder le régime traditionnel de la propriété commune, l'abandon aux Frères convertis de toute l'administration matérielle. Mais s'agit-il bien d'une alternative ?

Très bonne étude, en somme, et qui comble une lacune.

A. LEMONNIER, O. P.

---

Émile CHÉNON. — **Histoire générale du droit français public et privé, des origines à 1815.** Tome premier. — Paris, Société anonyme du Recueil Sirey, 1926, in-8°, 984 p. 1

M. Émile Chénon a commencé la publication d'une *Histoire générale du droit français public et privé*, somme de son enseignement à la Faculté de droit de Rennes de 1883 à 1893, puis à celle de

1. Ce compte rendu était en cours d'impression quand a été connu le décès de M. Chénon.

Paris. A vrai dire, le livre reste en deçà des promesses du titre qui nous faisait espérer une histoire de l'ensemble du droit privé. M. Chénon s'explique sur ce point dans sa préface. Désirant assurer à son livre un caractère élémentaire, il annonce son intention de borner son étude des institutions de droit privé à la condition des personnes dans la société et dans la famille, à la condition des terres, aux modes de transmission de la propriété et du patrimoine, spécialement aux successions. Le droit des obligations est donc banni de ses développements. Il n'en sera parlé qu'incidemment dans la mesure nécessaire pour éclairer d'autres questions.

Le plan de l'ouvrage est très simple. L'auteur divise l'histoire du droit français en périodes, chacune de ces périodes étant caractérisée par la prédominance d'un élément législatif ou une combinaison donnée des éléments législatifs qui ont contribué à la formation de notre droit moderne. A l'intérieur de chaque période sont étudiés successivement l'histoire externe du droit (sources législatives et sources historiques), le droit public (organisation politique, organisation administrative, régime municipal, organisations judiciaire, militaire, financière, ecclésiastique) et, dans les limites que nous avons indiquées plus haut, le droit privé.

Dans ce premier volume, M. Chénon, après avoir décrit dans une substantielle introduction les institutions de la Gaule romaine, consacre la première partie de son ouvrage à la période franque, du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle. Il aborde ensuite la période féodale et coutumière du x<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. Il se borne à étudier les sources du droit et le droit public au cours de ces derniers cinq cents ans d'histoire, réservant le droit privé pour le volume suivant.

La conscience et l'exactitude dans l'information, la solidité et la pondération dans le jugement, la clarté dans l'exposition ont été de tout temps les qualités maîtresses de l'enseignement de M. Chénon. Nous les retrouvons dans son livre. La lecture de certains exposés où des questions souvent difficiles sont mises au point avec une lucidité parfaite, où les domaines respectifs du certain et de l'incertain sont nettement délimités est une véritable satisfaction pour l'esprit. Ces exposés abondent<sup>1</sup>. Aussi bien ce livre est-il plutôt un recueil d'excellentes dissertations qu'un ouvrage inspiré par quelques idées d'ensemble. L'unité de l'ouvrage vient plutôt de son objet et

1. Voir, à titre d'exemples, les développements consacrés à la condition des terres dans la Gaule romaine (n<sup>os</sup> 37 à 43) et aux juridictions laïques pendant la période franque (n<sup>os</sup> 108-116).

de son cadre, de l'extérieur en un mot, que d'une pensée directrice. M. Chénon, on le sent à chaque page, n'a aucune sympathie pour les systèmes, qui, s'ils projettent une vive lumière sur certains aspects de la vie, laissent dans l'ombre des pans entiers de réalité. Cette attitude d'esprit fait perdre à son livre en intérêt et en originalité ce qu'elle lui apporte en solidité. C'est à la fois sa force et sa faiblesse.

Un trait caractéristique de cette véritable *histoire* du droit est qu'elle est conçue sur un plan franchement historique et animée d'un bout à l'autre d'un esprit réaliste. Tout en ayant le souci de rappeler par des définitions abondantes et précises les notions juridiques essentielles, M. Chénon adopte constamment la méthode descriptive et concrète. Pour marquer sa préoccupation de ne pas perdre de vue la trame sur laquelle est brodée l'histoire des institutions, l'auteur rappelle sommairement en passant d'une période à une autre, dans un chapitre dit de transition, les événements historiques qui ont accompagné ou dans une certaine mesure déterminé les modifications survenues dans le développement juridique de la société française. Inspiré par le même esprit, il a cru devoir mettre sous les yeux du lecteur en douze cartes schématiques, groupées à la fin du volume, les principales divisions de la France au cours de son histoire.

On entend couramment reprocher aux auteurs d'annexer à leurs travaux des pièces justificatives qui ne justifient rien. C'est à coup sûr un grief qu'on ne saurait adresser à M. Chénon. Un lecteur tant soit peu attentif ne saurait qu'être frappé de la sûreté de son choix parmi les nombreux textes qui s'offraient à lui pour appuyer ses définitions, ses développements ou ses opinions. Que ses citations soient empruntées aux codes ou aux juriconsultes romains, aux lois barbares, aux formules, aux capitulaires, aux ordonnances, aux chartes ou aux auteurs de droit coutumier, elles sont toujours pertinentes, illustrent et prouvent. On pourrait, en réunissant tous ces passages d'origines si diverses cités au bas des pages, composer un utile recueil de textes pour l'intelligence de l'histoire des institutions.

On ne saurait oublier d'autre part que cette histoire du droit français est une histoire *générale* dont l'auteur a tenu à souligner le caractère élémentaire. C'est aussi un livre scolaire. Peut-être y aurait-il donc mauvaise grâce à lui reprocher de ne pas partout tenir compte des derniers progrès de l'érudition contemporaine. On peut regretter pourtant que l'auteur n'ait pas cru devoir faire une

plus large place aux travaux des historiens belges dans les pages qu'il consacre au régime municipal à l'époque féodale et coutumière. Venant à énumérer au cours du même développement les principales monographies de communes du nord (p. 641, n. 6 de la page 640), il arrête sa liste à l'année 1910. Les travaux de M. Bourgin sur Soissons, de M. Espinas sur Douai n'y figurent pas. Rien non plus sur la vaste enquête ouverte par les soins de la *Société d'histoire du droit*. On ne peut s'empêcher également de trouver un peu grêle l'exposé des origines du système féodal (p. 468 à 484).

Un autre inconvénient qui est peut-être aussi la conséquence du caractère scolaire de l'ouvrage est l'abondance excessive des divisions et subdivisions. De là, une impression d'éparpillement et des redites. En distinguant matériellement les sources du droit en sources législatives ou « éléments qui servent à fonder le droit positif » et en sources historiques ou « documents qui servent à constater » ce même droit, l'auteur s'expose inévitablement à parler deux fois des mêmes textes. Les lois barbares et les capitulaires, pour ne citer que ce seul exemple, sont aussi bien des sources historiques que des sources législatives. Pour appliquer le principe évidemment juste de sa distinction, M. Chénon les étudie comme sources législatives de la période franque dans les numéros 72 à 82, mais il rejette l'énumération de leurs éditions au numéro 85 dans le paragraphe consacré aux sources historiques. Il aurait peut-être été plus simple de rassembler les éléments de l'histoire externe du droit sous la rubrique de *sources historiques*, sous réserve d'un rappel de la distinction nécessaire et d'une étude plus poussée du pouvoir législatif dans les chapitres consacrés au droit public de chaque période. De même, M. Chénon a cru devoir diviser l'histoire du droit public pendant la période féodale et coutumière en deux sections correspondant l'une à l'apogée de la féodalité (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles), l'autre à son déclin (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles). Dans chacune des sections sont reprises tour à tour les questions relatives à l'organisation politique, administrative, judiciaire, etc. Le procédé ne laisse pas que d'être un peu fatigant.

La bibliographie donne la même impression d'éparpillement. Au lieu de grouper en tête de chaque division importante les références aux ouvrages généraux comme ceux de Glasson, de Brissaud, d'Esmein, de Viollet, de Fustel, de Luchaire, de Brunner, de Waitz..., l'auteur y renvoie le lecteur presque à chaque paragraphe. On eût aimé sur ce point un groupement plus synthétique.

Après avoir signalé la présence de quelques hors-d'œuvre tels que les développements, d'ailleurs intéressants, consacrés au *rescrit* de Trajan et aux édits de proscription dirigés contre les chrétiens au *iii<sup>e</sup>* siècle, nous aurons épuisé l'énumération des ombres, certaines bien légères, qui viennent quelque peu déparer l'excellent livre de M. Chénon, fruit d'une longue et noble carrière de travail, de méditation, de dévouement à sa tâche professionnelle et à ses élèves. Dans la certitude que les volumes à venir vaudront leur aîné, nous pouvons affirmer que cette *Histoire du droit* sera un répertoire très utile aux historiens et aux juristes et d'ici longtemps l'ouvrage le plus sûr à mettre entre les mains des étudiants.

Georges TESSIER.

Karl HEISIG. — **Studien zur Chanson de la croisade contre les Albigeois**, Inaugural-Dissertation. — Breslau, 1926, in-8°, 35 pages.

Dans ce mémoire, présenté comme thèse à l'Université de Breslau, sous le patronage du professeur C. Appel, M. Heisig a traité quelques questions relatives à la Chanson de la croisade albigeoise, réparties en deux séries : les unes concernent l'histoire littéraire, les autres touchent à la critique historique du poème.

Il a étudié consciencieusement les procédés de style dont ont usé Guillaume de Tudèle et l'anonyme auteur de la seconde partie, son continuateur, leur manière de présenter les faits et les personnages. Pour ce dernier, il a bien vu comment il se soucie — et y réussit parfois — de donner des tableaux colorés et vivants de certains épisodes : aux actions humaines sont mêlés des aspects de la nature. M. Heisig s'est attaché aux détails ; il relève, par exemple, tous les passages où les comparaisons sont empruntées aux jeux de dés et d'échecs. En ce qui concerne G. de Tudèle, il a signalé certains de ses vers qui ressemblent fort à des vers du fragment de la *Chanson d'Antioche* en provençal, publié en 1883 par Paul Meyer ; ses remarques renforcent la thèse de l'identité de ce texte avec la « *canso* » prise pour modèle par G. de Tudèle. Les appréciations littéraires de M. Heisig sont généralement justes.

Il a été beaucoup moins heureux dans la partie qui touche à la critique historique, excepté dans l'explication qu'il a donnée du passage (laisse 37, vers 7-11) où Guillaume de Tudèle vilipende les

rois de Portugal et de Léon de son temps. Incomplète, puisqu'elle ne s'applique qu'au premier, elle est du moins bien fondée sur des lettres du pape Innocent III et satisfaisante. Pour le reste, M. Heisig, insuffisamment informé et ayant manqué de sens critique, est tombé dans l'erreur. Dans sa discussion sur les divergences des récits de Pierre des Vaux-de-Cernay et de Guillaume de Tudèle relatifs au concile de Saint-Gilles (juillet 1210), il n'a pas fait état de l'acte du 10 juillet publié dans les *Layettes du Trésor des Chartes*, par A. Teulet (t. I, p. 332, n° 230), qui prouve la présence à Saint-Gilles du comte de Toulouse, Raimond VI, et de son conseiller Gui Cap-de-Porc.

A propos du concile d'Arles — dont G. de Tudèle seul a parlé et qui se place à la fin de janvier ou au début de février 1211 — le texte sur lequel s'appuie M. Heisig pour en affirmer l'historicité, n'a aucune force probante. Il s'agit des prétendus actes de ce concile qui se lisent dans le recueil de Mansi (t. XXII, c. 815), empruntés à celui de Labbe et Cossart (t. XI). M. Heisig, dans sa joie de les avoir découverts, n'a pas pris garde que Cossart en avait indiqué la source : celui-ci s'est borné à traduire en latin (et d'ailleurs avec un contresens, dans l'article 11, sur le mot « renou », qu'il a rendu par « decimae ») le texte publié par G. Catel (*Histoire des comtes de Tolose*, p. 262) emprunté à « l'historien du comte de Tolose ». Or, la source que Catel désigne ainsi, c'est la rédaction en prose de la *Chanson de la croisade albigeoise*, éditée plusieurs fois. C'est donc de cette *Chanson* uniquement que dérive ce qu'ont imprimé Cossart et Mansi comme « actes » du susdit concile. Tout ce qu'a écrit à son sujet M. Heisig tombe dans le néant.

Les pages qu'il a consacrées à la critique historique du récit, fait par le continuateur anonyme, du concile de Latran de novembre 1215, n'ont guère de consistance. C'est un trop long chapelet d'hypothèses et de déductions hasardeuses, puisqu'aucun compte rendu contemporain détaillé de ce concile n'offre de base à la discussion du brillant et vif tableau brossé par l'anonyme. Nous nous bornerons à dire que si M. Heisig avait eu une connaissance plus approfondie des idées qui avaient cours au moyen âge, il n'aurait pas crié à l'invraisemblance, lorsque le poète nous montre (laisse 147) Innocent III cherchant dans « un livre » un « sort » ou présage pour l'avenir, au moment de décider de la destinée du comte de Toulouse. Parmi ses contemporains, nous pouvons en citer deux, et non des moindres, qui ont cherché pareillement dans l'évangile ou le psautier, un texte pour leur tenir lieu



de présage en un moment d'incertitude : Simon de Montfort au moment de se croiser contre les Albigeois (Pierre des Vaux-de-Cernay, *Hystoria Albigensis*, éd. Guébin et Lyon, § 103) et saint François d'Assise, deux fois dans sa vie (*Acta Sanctorum*, octobre, II, pp. 580, 731 ; 647, 708).

Le travail de M. Heisig est l'œuvre d'un débutant, et il y paraît ; là où il a cru apporter du nouveau, son inexpérience l'a trahi.

E. MARTIN-CHABOT.

Dom Henri QUENTIN. — **Essais de critique textuelle (Ecdotique)**. — Paris, Auguste Picard, 1926, in-8°, 180 pages.

Le récent livre de Dom H. Quentin sur la critique textuelle reprend et complète l'exposition de la méthode de classement des manuscrits faite en 1922 par le savant Bénédictin à propos de l'établissement du texte de la Vulgate<sup>1</sup>. Ce n'est pas cependant un *Manuel* où une doctrine est exposée systématiquement pour elle-même : les chapitres ont diverses origines. Néanmoins on y trouve toute la pensée de l'auteur. D'abord sont rappelés les travaux de la Commission chargée de la révision de la Vulgate, travaux qui firent naître la méthode proposée (ch. I). Puis vient l'exposé de la méthode (ch. II et III), suivi de précisions sur les notions d'original et d'archétype (ch. IV, V et VI). La méthode est ensuite appliquée à des textes de trois catégories, ceux qui sont représentés par une, deux, trois familles de manuscrits (ch. VII, VIII et IX). Enfin vient une note sur la tradition du texte de Tacite (ch. X).

La portée de la méthode de Dom Quentin est évidente. Peu de textes présentaient autant de difficultés critiques que celui de la Vulgate. Outre le fait d'être transmis par un nombre considérable de manuscrits, il a la particularité d'être un texte *vivant*, c'est-à-dire très connu des scribes, ce qui entraîne des variantes de nature particulière. Ce cas est aussi, proportions gardées, celui des chansons des trouvères du Moyen Âge. C'est également celui de nombreux ouvrages de scolastique. Cela peut intéresser bien des médiévistes. Nous ne pouvons exposer ici que les grandes lignes de la méthode de Dom Quentin pour montrer aux éditeurs de textes quel nouvel instrument de travail leur est offert. Dans

<sup>1</sup>. Dom Henri QUENTIN, *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate*. Première partie, Octateuque. Rome et Paris, 1922, in-8°.

l'ouvrage même on trouvera les détails de réalisation pratique qui augmentent encore l'intérêt de la méthode.

Avant tout, il faut savoir que la méthode de Dom Quentin a pour but d'établir non l'original de l'œuvre étudiée, mais l'archétype des manuscrits qui nous ont conservé cette œuvre. « L'archétype représente l'état du texte le plus rapproché de l'original auquel nous puissions parvenir à l'aide des manuscrits. » Ses leçons sont donc infiniment précieuses. Elles ne doivent être corrigées qu'en cas de faute certaine. Alors peuvent s'appliquer les règles que Louis Havel a posées dans son *Manuel de critique verbale*. On voit de suite sur quel terrain solide est placé un éditeur de texte qui part d'un archétype certain. Toute critique verbale portant sur un autre texte est au moins prématurée.

Pour arriver à la connaissance de l'archétype, plusieurs opérations sont nécessaires. La première qui s'impose est la collation des manuscrits. Cette opération est fondamentale. De sa rigueur dépend toute la valeur du résultat obtenu. Si le manuscrit est long, il pourra suffire de choisir quelques passages d'une certaine étendue, mais il faut la plus grande exactitude. Toutes les variantes des manuscrits doivent être relevées, sauf quelquefois celles purement orthographiques de manuscrits récents. Toutes les autres : différences de formes, inversions, omissions, ratures, mains différentes, etc. peuvent avoir leur utilité. Ce n'est pas l'instant d'en juger.

Une deuxième opération établit parmi les variantes recueillies une division en trois catégories : variantes à témoin unique, variantes à témoins rares, variantes à témoins multiples. La première catégorie, qui est celle des variantes attestées par un seul manuscrit, est inutile pour le classement : ces variantes servent seulement à caractériser le manuscrit. La deuxième catégorie, à envisager seulement dans le cas de manuscrits nombreux, comprend les variantes attestées par deux, trois ou quatre d'entre eux. Elle fait apparaître certains groupes de manuscrits que l'on peut isoler immédiatement. Enfin la troisième catégorie, celle des variantes attestées par de nombreux manuscrits, donne la principale base du classement : elle servira à ordonner les manuscrits dans l'intérieur des familles et les familles entre elles.

Mais pour effectuer ce classement, une troisième opération est nécessaire. Toutes les variantes à témoins multiples ne sont pas à admettre. Il ne faut pas retenir les variantes purement orthographiques, ni celles qui sont des interpolations ou des omissions évi-

dentes. Les variantes utiles pour le classement sont celles qui n'avaient pas d'intérêt pour le copiste.

Les variantes à témoins multiples conservées sont disposées alors avec les leçons du texte de base sous forme d'apparat positif, c'est-à-dire que pour chaque point du texte examiné on donne le relevé complet des formes en présence, avec l'indication des manuscrits qui les attestent. Il n'est pas question ici de *fautes*, car il ne s'agit pas pour le moment d'établir l'original. La méthode de Dom Quentin, nous l'avons déjà dit, s'applique à la recherche de l'archétype.

On parvient à l'archétype par le triple classement des manuscrits en familles, des manuscrits à l'intérieur des familles et des familles entre elles. Cela se fait par des comparaisons entre les manuscrits, grâce à l'apparat positif constitué. Dom Quentin indique un procédé essentiellement pratique pour les effectuer rapidement. Nous renvoyons à son ouvrage, pages 67 et suivantes. Pour chaque point du texte où des variantes ont été retenues il faut établir les concordances de chaque manuscrit avec les autres. Supposons des manuscrits A, B, C, D, E, ... M, N et 30 variantes examinées. On note par exemple pour le manuscrit A qu'il concorde 41 fois avec B, 40 fois avec C, 35 avec D, 30 avec E, 5 avec M et 4 avec N, ce qui se résume ainsi :

	A
B . . . . .	41
C . . . . .	40
D . . . . .	35
E . . . . .	30
M . . . . .	5
N . . . . .	4

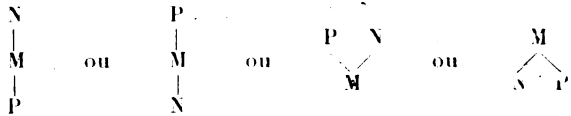
On voit du premier coup d'œil que A est très voisin de B, alors qu'il est très éloigné de N. Mais D fait-il aussi partie de la même famille ? L'examen de la liste des variantes à témoins rares avec l'indication des manuscrits où elles se rencontrent fournit d'autres renseignements sur les rapports des manuscrits entre eux et donne des signes pour choisir ceux à faire entrer dans la famille. Telle est la première phase du classement.

Il faut ensuite ordonner entre eux les manuscrits d'une même famille. Dom Quentin y parvient par la comparaison des manuscrits par groupes de trois. En effet si deux manuscrits ne sont jamais d'accord contre un troisième, c'est que ce troisième leur est intermédiaire. Considérons trois manuscrits M, N, P. Examinons

$n$  variantes à témoins multiples et utiles, et faisons la statistique des concordances des manuscrits. Nous trouverons  $N$  et  $P$  d'accord contre  $M$ ,  $a$  fois ;  $M$  et  $P$  d'accord contre  $N$ ,  $b$  fois ;  $M$  et  $N$  d'accord contre  $P$ ,  $c$  fois. Dom Quentin représente ces résultats de la façon suivante :

$$\begin{array}{l} M < N \quad P = a \\ M > N < P = b \\ M \quad N > P = c \end{array}$$

Il pourra arriver suivant les qualités de  $M$ ,  $N$ ,  $P$  que  $a$  ou  $b$  ou  $c$  soit nul. Cela prouvera que le premier, le deuxième ou le troisième manuscrit est intermédiaire entre les deux autres. Si par exemple  $a=0$ , c'est que l'on a :



L'étude intrinsèque des variantes, ou l'histoire des manuscrits fera choisir le schéma qui doit être adopté.

Il n'y a qu'à poursuivre la comparaison des manuscrits entre eux trois à trois et à combiner les résultats obtenus. Le nombre des comparaisons est évidemment considérable si les manuscrits sont nombreux. Mais il faut remarquer que les comparaisons ne doivent pas être faites au hasard, ni même suivant l'ordre mathématique. En aucun cas la méthode de Dom Quentin ne saurait être purement mécanique. Il faut d'abord comparer les manuscrits entre lesquels des relations de proximité sont apparues, grâce aux tableaux de concordance par deux et à l'examen des variantes à témoins rares. On arrive ainsi rapidement à la classification intérieure des familles, avant même d'avoir essayé toutes les comparaisons. D'autres cas, comme ceux de manuscrits très voisins ou de manuscrits amalgamés, peuvent aussi être décelés par les valeurs de  $a$ ,  $b$ ,  $c$ . Mais nous ne pouvons donner ici tout le détail de la méthode.

Enfin, reste le classement éventuel des familles entre elles, s'il s'en présente plusieurs. C'est chose aisée d'après les mêmes principes. Alors le schéma généalogique complet est constitué et le canon critique donnant l'archétype s'y cueille « comme un fruit mûr ». La leçon à adopter doit être demandée non à la partie inférieure, mais à la partie supérieure des traditions. S'il n'y a qu'une famille,

toute la tradition est inutile, sauf le témoignage du premier manuscrit. S'il y a deux familles, la leçon de l'archétype appartient tantôt à une famille, tantôt à l'autre. C'est un cas parfois très délicat. Enfin si l'on a reconnu trois familles, alors la leçon de l'archétype est donnée soit par l'accord de trois familles, soit par l'accord de deux d'entre elles contre la troisième. Ce cas est celui de la Vulgate. Dom Quentin a illustré ces trois cas par trois exemples. Celui d'une tradition à trois rameaux est celui — détail piquant — du *Lai de l'ombre* pour le classement duquel M. Joseph Bédier avait renoncé à établir un schéma.

Tels sont les principaux points de la méthode de Dom Quentin. Certains sont bien nouveaux, comme la comparaison des manuscrits par groupes de trois et l'utilisation des variantes à témoins rares. Il y a là un instrument de précision pour le fonctionnement duquel un certain doigté est nécessaire pour ne pas fausser des opérations comme la collation des manuscrits ou le choix des variantes. Il faut un sens critique très affiné. Mais on arrive à la constitution certaine de l'archétype. On pourra se demander alors s'il correspond à l'original. Mais c'est là une autre question. Un pas immense aura été fait dans l'établissement du texte. Nul doute que les conséquences en soient fécondes.

Émile A. VAN MOÉ.

---

Lubor NIEDERLE. — **Manuel de l'antiquité slave**. Tome I, **L'histoire**. — Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1923, in-8° de VIII-246 pages (Collection de manuels publiée par l'Institut d'études slaves. I).

Une des conséquences d'une guerre, qui selon la forte expression de deux historiens contemporains<sup>1</sup>, « a développé le sentiment de la solidarité mondiale », a été d'élargir notre horizon historique et d'attirer notre curiosité sur des événements et des civilisations considérés jusqu'ici comme ne présentant qu'un intérêt secondaire pour l'histoire de l'Europe occidentale. C'est ainsi que les médiévistes qui se sont attachés au début du moyen âge, tout en

1. Louis Halphen et Philippe Sagnac, dans l'« avant-propos » de *Peuples et civilisations, Histoire générale*, Paris, Félix Alcan, I (1926), p. V.

faisant une large part au récit des grandes invasions, n'en ont qu'insuffisamment recherché les causes profondes.

Cette insuffisance résultait d'une connaissance trop souvent superficielle des antiquités slave et hongroise. Elle avait, du reste, une excuse : l'absence d'ouvrages généraux donnant des notions saines et précises sur des problèmes obscurs, compliqués et quelquefois insolubles. La lacune est comblée pour l'antiquité slave grâce au Manuel de l'antiquité slave, de M. Niederle, dont le tome premier est consacré à l'histoire <sup>1</sup>. L'auteur, professeur à l'Université Charles IV à Prague, s'est proposé d'y condenser pour ceux qui ignorent le tchèque le vaste ouvrage qu'il publie dans cette langue sous le titre *Slovanské starožitnosti* (Antiquités slaves).

Le tome I<sup>er</sup> du *Manuel de l'antiquité slave* est conçu sur un plan méthodique et non strictement chronologique. La première partie a pour sujet l'unité protoslave, c'est-à-dire l'histoire de la nation slave avant les migrations et la différenciation des peuples. Sur le premier habitat des Slaves l'auteur reprend les nombreuses hypothèses qui ont été émises et s'efforce de démontrer qu'il s'étendait « entre l'Elbe et le bassin du Dniéper moyen (avec la Desna, le Pripet et la Bérézina) », dans la Pologne orientale actuelle, le sud de la Russie Blanche, le nord de la Petite Russie (p. 23-24). Les premiers renseignements que nous possédons sur les Slaves sont du reste très confus, et le nom même de Slaves apparaît pour la première fois « au commencement du vi<sup>e</sup> siècle chez le Pseudo-Césario de Naziance, puis plusieurs fois chez Prokopros et Jordanis, vers 530 » (p. 35).

Dans les trois parties suivantes, l'auteur étudie successivement les différents peuples slaves : Slaves du sud (Slovènes, Serbo-Croates et Bulgares), Slaves de l'ouest (Tchèques, Slovaques et Polonais), puis Slaves de l'est (Russes). Il s'arrête au x<sup>e</sup> siècle : c'est dire que la période dans laquelle il s'est renfermé est d'une extrême pénurie documentaire, que les textes historiques qu'il avait à sa disposition sont rares, d'une interprétation difficile et parfois, comme la chronique de Kiev, d'une valeur contestable, qu'il faut le plus souvent les compléter par des renseignements empruntés à la linguistique, à l'onomastique, à l'ethnographie. Ce travail de déblaiement est fait avec bon sens, mesure et clarté. Peut-être toutefois le lecteur français eût-il désiré un chapitre ou un appendice consacré à la critique des sources narratives où la valeur

1. Le tome II, paru récemment, est consacré à la civilisation.

historique des ouvrages le plus souvent cités, Jordanès, Procope de Césarée, Theophanes, la Chronique de Kiev eût été appréciée.

Une bibliographie, deux cartes et un index alphabétique complètent cet excellent ouvrage qui, justifiant son titre de manuel, apporte au lecteur français un ensemble de notions qui n'avaient jamais été réunies jusqu'ici.

Robert LATOUCHE.

**Fernand BENOIT. — Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raimond Bérenger V (1196-1245).** — Monaco, imprimerie de Monaco ; Paris, librairie Auguste Picard, 1925, 2 vol. in-8° de CCLXIX et 496 pages. (*Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence publiée sous les auspices de S. A. S. le prince Louis II de Monaco.*)

La collection de textes pour servir à l'histoire de Provence publiée sous les auspices du prince de Monaco et la direction de M. L.-H. Labande, conservateur des Archives du Palais, s'est enrichie d'un ouvrage important : le *Recueil des actes des comtes de Provence Alphonse II et Raimond Bérenger V*, par Fernand Benoit.

Est-il besoin d'en souligner l'intérêt ? La première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle a été une période décisive dans l'histoire provençale. C'est — pour reprendre les expressions de M. Benoit — l'époque où les institutions se fixent et où la politique comtale se développe avec une logique rigoureuse. Or, les chroniques et les textes narratifs faisant à peu près complètement défaut pour l'étude de cette histoire, les actes publics et privés sont la source presque unique à laquelle il faut puiser.

M. Benoit a établi son recueil avec un soin extrême. Le dépouillement des manuscrits a été très étendu, et l'auteur a eu l'heureuse idée de faire précéder le texte des documents d'un véritable répertoire des sources archivistiques en s'étendant particulièrement sur les archives catalanes, espagnoles et italiennes. Cette liste est précieuse, car une vaste enquête a permis à M. Benoit de faire des découvertes qui sont curieuses à bien des égards.

C'est ainsi, par exemple, qu'il a trouvé à la *Biblioteca nazionale* de Florence une histoire manuscrite de la petite ville de Sospel (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nice, Alpes-Maritimes)

intitulée « *Memorie storiche della città di Sospello et delli fatti delli Sospellesi scritte per Bernardo Alberti, dottore di leggi, laureato in Bologna 1493, consiglier ducale et patritio Sospellese, morto 1513, copiato dal originale dal Sig. Marena* ». Le manuscrit est du xviii<sup>e</sup> siècle et ce serait une copie faite sur l'original. Mais M. Benoit ajoute que le texte est le même que celui de l'*Istoria della città di Sospello*, publiée en 1718 à Turin par un Sospellois bien connu, Sigismond Alberti, qui appartenait, dit-il, à la famille de l'auteur de l'histoire manuscrite. Selon M. Benoit (p. cxiii, note 2), Sigismond Alberti, aurait édité ce manuscrit sous son propre nom. Faut-il accepter la conclusion du savant archiviste ? Le véritable auteur de l'ouvrage ne serait-il pas Sigismond Alberti, et l'attribution des *Memorie* à son ancêtre ne résulte-t-elle pas du désir qu'avait le copiste Marena, et peut-être ses autres compatriotes du xviii<sup>e</sup> siècle, de les vieillir ? La question ne présenterait qu'un intérêt local, si l'histoire d'autres villes de la même région n'avait été l'objet de sophistications analogues. La Bibliothèque municipale de Coni contient une copie exécutée au xviii<sup>e</sup> siècle, d'une « *Chronique de Coni* », qui aurait été écrite au xvi<sup>e</sup> siècle par Gio. Fr. Corvo ; il y a aussi à la Bibliothèque de Turin plusieurs copies d'un *Chronicon Cunei* d'après de prétendus manuscrits du xv<sup>e</sup> siècle. Il semble qu'un sentiment d'émulation jalouse ait poussé au xviii<sup>e</sup> siècle les érudits des villes du Piémont et de la région niçoise à fabriquer des chroniques qu'ils vieillissaient à plaisir pour la plus grande gloire de leur petite patrie.

Le catalogue est établi suivant une excellente méthode et d'après des principes que l'éditeur a indiqués dans le paragraphe 7 de l'introduction diplomatique. Nous ne lui adresserons qu'une seule critique. Certains actes sont publiés *in extenso*, d'autres partiellement, d'autres sont simplement analysés. Dans le premier cas, l'analyse est imprimée en caractères italiques et le texte en caractères romains. Lorsque la publication est partielle, analyses et textes sont en caractères romains du même corps. D'ailleurs, pourquoi M. Benoit n'a-t-il pas publié en entier tous les actes qu'il a recueillis ? L'ouvrage eût été plus gros, mais nous aurions eu dès maintenant ce *corpus* des actes publics et privés de la Provence des deux derniers comtes de Provence de la maison de Barcelone auquel il fait allusion dans son avant-propos, et que personne n'est plus capable que lui de nous donner.

Mais il a tenu à mettre lui-même en valeur les documents qu'il réunissait et à faire œuvre de diplomate et d'historien en même



temps que d'éditeur. L'ouvrage débute par une introduction qui est divisée en deux chapitres. Le chapitre second est intitulé : Introduction diplomatique. Les observations intéressantes y abondent, mais les conclusions en sont par force négatives, les comtes de Provence du XIII<sup>e</sup> siècle n'ayant pas eu de chancellerie organisée, mais seulement des notaires. Les choses se sont passées alors *mutatis mutandis* comme au X<sup>e</sup>, au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle. C'était autrefois le plus souvent dans le *scriptorium* des monastères qu'étaient écrits les actes des grands feudataires ; au XIII<sup>e</sup> siècle c'est dans la « boutique » des notaires. Pour faire œuvre utile, le diplomate doit étudier au XIII<sup>e</sup> siècle l'institution notariale et la forme de l'acte notarié, de même que pour la période précédente il lui faut examiner comment on rédigeait les actes dans les abbayes.

L'« aperçu historique », qui forme la première partie de l'introduction, est un remarquable chapitre d'histoire. M. Benoit montre excellentement comment le comte de Provence Raimond Bérenger V, secondé par son sénéchal Romée de Villeneuve, créa l'État provençal, mais sans esprit tyrannique, en vivant en bonne intelligence avec les communes et en jouant auprès d'elles le rôle de pacificateur des factions. Cette renaissance si remarquable de la notion d'autorité eut pour résultat de modifier les destinées de la Provence tandis que l'Italie versait dans l'anarchie. Tableau brossé par M. Benoit avec des couleurs vives, le chapitre, rempli d'idées neuves et ingénieuses, repose sur une étude approfondie de l'organisation administrative du comté que l'auteur a eu l'idée heureuse de résumer dans un tableau des grands officiers.

En définitive, bel ouvrage qui sollicite la réflexion et par suite la discussion, et qui venant après les travaux de MM. Bourrilly, Busquet et Duprat sur la Provence au moyen âge, montre combien est actif depuis quelques années le mouvement des études historiques dans la région marseillaise.

Robert LATOCHE.

## CHRONIQUE

---

L'histoire économique du haut Moyen Age vient de s'enrichir d'une étude fort instructive sur le développement du domaine d'une grande abbaye depuis le VII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XI<sup>e</sup>. L'*Étude sur l'abbaye et principalement de Stavelot-Malmédy* de M. F. Baix (Paris, Champion, 1924, in-8<sup>o</sup>, 220 p.) dont la première partie, allant des origines à l'avènement de saint Poppon (1021), est seulement parue, s'attache surtout en effet à l'histoire du temporel de l'abbaye. La localisation des terres cédées aux moines<sup>1</sup>, leur superficie, leur sort au cours des siècles, les échanges, les usurpations, les contrats de précaires et les donations sont examinées en détail et les conclusions de l'auteur sont justes et intéressantes, encore qu'elles apparaissent parfois un peu superficielles. Sur les origines de l'abbaye, la vie des premiers abbés et les rapports avec la monarchie carolingienne, M. Baix n'apporte rien de nouveau ; le chapitre sur le culte des lettres et des arts contient de bonnes pages sur l'écolâtre Christian le grammairien, auteur vers 880 d'un remarquable *Commentaire sur l'Évangile selon saint Mathieu*.

M. B.

\* \* \*

« Le visiteur disposant de quelques heures, n'a pas la folle prétention, en traversant une ville, d'aller chercher à la Bibliothèque ou aux Archives les matériaux, manuscrits ou imprimés qui pourraient seuls satisfaire sa curiosité en l'éclairant... Il est donc nécessaire de le guider. » C'est à l'intention de ce visiteur pressé, mais curieux d'histoire et d'archéologie, que MM. Georges et Pierre Paul ont écrit : *Notre-Dame du Puy. Essai historique et archéologique*, Le Puy, Cazes-Bonneton, et

1. Une carte des possessions de l'abbaye aurait rendu de grands services. P. 30, n<sup>o</sup> 88, le troisième port de la Loire dont le tonlieu est concédé à l'abbaye, Vogatium, doit être identifié avec Bouaye (Loire-Inférieure), arrond. de Nantes, sur le lac de Grandlieu, à proximité du second port concédé Port Saint-Père, ou avec Bouée (Loire-Inférieure) arrond. de Saint-Nazaire, cant. de Savenay situé sur la Loire.

Paris, Champion, 1926, in-16, II, 208 p. La présentation du volume, illustré de figures et de dix-huit planches hors texte d'une exécution particulièrement soignée, séduira à coup sûr le voyageur. Il trouvera dans ces pages « l'histoire du pèlerinage, celle du monument et la description de ce dernier ».

Les origines du culte de Notre-Dame, au Puy, et celles de l'église ancienne se confondent dans les traditions populaires. Mais il suffit d'ouvrir les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* de Monseigneur, alors l'abbé Duchesne, tome II, p. 55-58 et p. 134, pour se rendre compte de l'obscurité qui enveloppe la naissance à l'histoire du diocèse vellave. Les auteurs n'ont pas tenté de faire œuvre de critique historique. Leur dessein était autre. Ce serait les trahir que d'examiner dans la perspective de l'érudition les pages qu'ils ont consacrées aux origines du pèlerinage dans leur première partie intitulée : *Les Fastes mémorables de l'histoire de Notre-Dame du Puy*.

Venant à nous narrer l'*Histoire du monument*, MM. Georges et Pierre Paul nous rappellent que l'édifice actuel peut être daté dans son ensemble du milieu du *xiii<sup>e</sup>* siècle. L'église ancienne devint alors le chevet de la nouvelle. Au cours des âges, le monument subit retouches et transformations. C'est ainsi qu'à la fin du *xviii<sup>e</sup>* siècle fut modifié le fameux porche, qui était à la fois « un porche, un perron couvert et une crypte. Tirant parti du grand escarpement sur lequel il avait à bâtir, le maître de l'œuvre [avait] placé l'entrée de son porche sous la dernière travée occidentale de la nef sous laquelle le grandiose perron couvert s'élevait pour déboucher à l'autre extrémité de la nef, en regard du sanctuaire ». (C. Enlart, *Manuel d'archéologie française. Architecture religieuse*. Première partie, p. 268). Cette entrée qui s'ouvrait en pleine église au ras du sol comme l'orifice d'un puits, était une des curiosités de la cathédrale. L'entrée fut bouchée et un mur interdit l'accès de l'escalier qui du porche s'élevait jusqu'au sol de la nef. Au *xix<sup>e</sup>* siècle, deux architectes, Mallay, vers 1845, Mimey, après 1865, entreprirent des restaurations nécessaires et des remaniements moins urgents. On ne procéda malheureusement pas toujours comme pour la façade et les deux premières travées occidentales que Mallay démonta, puis reconstruisit « avec les mêmes pierres soigneusement numérotées ». Mimey démolit l'ancien chevet qu'il remplaça par une construction assez fantaisiste. Bref, les travaux furent si importants que l'église ne présenta plus « comme parties anciennes que les troisième et quatrième travées et un fragment du croisillon nord ».

La « description archéologique » du monument occupe la troisième et plus importante partie du volume. C'est aussi la plus soignée, et la plus satisfaisante pour l'érudit. On se souvient que la nef comprend six travées couvertes d'autant de coupes. Les auteurs n'ont pas cru devoir autrement insister sur cette originalité de la cathédrale du Puy qui la marque d'un signe particulier au milieu des églises de la région

et la rapproche avec l'église de Champagne (Ardèche) des églises du sud-ouest de la France. M. C. Enlart (André Michel, *Histoire de l'art*, tome premier, deuxième partie, p. 478) rappelait à ce propos la transformation de l'église Saint-Hilaire de Poitiers dont la nef fut couverte de coupes vers 1130. « A Notre-Dame du Puy, dit-il, ce travail date également du XII<sup>e</sup> siècle : l'ordonnance y est plus élégante et plus originale, car les trompes forment des demi-calottes soutenues sur d'élégantes colonnettes, et les larges doubleaux qui séparent les travées portent un pan de mur percé de petites arcades ». Nous ne suivrons pas les auteurs dans la minutieuse description qu'ils nous donnent des façades, des porches, des annexes et dépendances, clocher et cloître, et des objets mobiliers. Avec beaucoup de raison, ils ont insisté sur l'intérêt que présentent les anciennes peintures murales conservées çà et là, et notamment la fresque du Crucifiement de la chapelle des morts et celle des Arts libéraux de la chapelle des reliques. Dans le chapitre consacré au mobilier, MM. Georges et Pierre Paul rappellent l'histoire de la Sainte Image, la Vierge noire miraculeuse du Puy, mutilée puis brûlée le 8 juin 1794. Ils y voient une statue apportée d'Orient plutôt que, comme certains l'ont pensé, « une statue reliquaire romane, dans le genre de celles qui sont vénérées de nos jours dans certains sanctuaires auvergnats ».

Une abondante bibliographie complète le volume et un « index alphabétique à l'usage des visiteurs de la cathédrale du Puy » en rend le maniement plus commode.

Georges TESSIER.

\* \* \*

Nous avons rendu compte dans cette revue (2<sup>e</sup> série, t. XXVI, 1924-25, p. 294) du tome I<sup>er</sup> de l'édition des *Mémoires* de Commynes, entreprise par M. Calmette en collaboration avec M. le chanoine Durville. L'ouvrage est maintenant achevé<sup>1</sup>. Le tome II contient la partie de l'œuvre la plus connue du public, la fin de Charles le Téméraire, la liquidation de sa succession et les dernières années de Louis XI. Le tome III n'est pas moins intéressant : c'est l'histoire de la campagne de Charles VIII en Italie. M. Calmette, qui prépare un livre sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie* en éclaire le texte par une annotation précise, pleine d'aperçus neufs. C'est plaisir de parcourir

1. COMMYNES (Philippe de). — *Mémoires*, édités par Joseph Calmette avec la collaboration du chanoine G. Durville, tome II (1474-1483) et tome III (1484-1498). Paris, librairie ancienne H. Champion, petit in-8<sup>o</sup> de 351 et 442 pages (*Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Age* publiés sous la direction de Louis Halphen, fascicules 5 et 6).

cette partie des *Mémoires* avec un guide aussi averti des dessous de la diplomatie italienne.

Cette excellente publication, que termine un copieux index des noms de lieu et de personne, fera relire — ou lire — Commynes.

R. LATOUCHE.

\* \* \*

Les deux études de M. Émile Camau, intitulées, l'une *Le règne des princes angevins en Provence* et l'autre *Papes et antipapes à Avignon* (Paris, Champion, 1926, 2 broch. in-8°, paginés 1-227 et 129-247), sont les deux premières parties d'un volume qui en contiendra au moins une troisième, annoncée, sur *les Juifs en Provence* et prendra place dans la série publiée par M. Camau sous le titre de *La Provence à travers les siècles*, œuvre de vulgarisation agréable à lire, mais d'une information trop souvent empruntée à des travaux périmés.

La première ne présente guère d'autre intérêt que de reproduire, — deux ans après l'apparition de l'excellente *Provence au Moyen Age* de MM. Bourrilly et Busquet, — les légendes et jusqu'aux graphies des vieux historiens provençaux, et principalement de Papon. *L'Essai sur les mœurs*, dans ses chapitres traitant des Angevins, est souvent plus judicieux et presque mieux informé.

La seconde de ces études peut être utile, comme résumé des ouvrages, d'un choix plus sûr, dont elle s'est inspirée.

E.-G. LÉONARD.

\* \* \*

La traduction des drames de la célèbre religieuse de Gandersheim, connue sous le nom de Sœur Hrosvita, que vient de publier M<sup>me</sup> S. Dolenz (*Le commedie latine di Suor Rosvita*. Rome, Lib. éd. Esquilina, 1926, in-8°, cxiv-158 pages, planches), est la première dont cette œuvre intéressante ait été l'objet en Italie : aussi rendra-t-elle certainement service au public cultivé de ce pays. Pour le lecteur français, qui peut s'aider des traductions excellentes publiées dès 1835 et 1845 par Charles Magnin, il saura surtout gré à l'auteur du résumé des recherches des spécialistes et des listes bibliographiques que contient l'Introduction. On trouvera dans ce livre la reproduction des gravures qui illustraient le *Théâtre de Hrotsvitha* de Magnin. M<sup>me</sup> S. Dolenz annonce la prochaine publication d'une étude sur la langue de la poétesse allemande.

E.-G. LÉONARD.

\* \* \*

Le travail du Père James Williams, intitulé *Recuerdos históricos de las Islas Canarias* (Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1926, gr. in-8°, 38 pages, planche), lu devant la société anglo-espagnole de Londres et publié en feuilleton dans la *Prensa de Tenerife* (1925-1926), est un résumé extrêmement nourri de tout ce que l'on sait sur la découverte des Canaries. L'auteur en a enrichi la réimpression d'un grand nombre de notes renvoyant à des ouvrages spéciaux. Un appendice complète les plus récentes bibliographies des Iles Canaries; ajoutons-y la mention du livre de Domenico Guerri, *Il Commento del Boccaccio a Dante* (Bari, Laterza, 1926, in-8°). M. Guerri (p. 185) tendrait à rapporter à l'expédition de Jean de Béthencourt, de 1405, le passage « De Canaria et insulis reliquis ultra Ispaniam in Oceano noviter repertis » présenté par le Zibaldone magliabecchiano de Ciampi (dont il conteste l'attribution à Boccace) comme rendant compte d'un voyage effectué en 1341 par des Florentins. Le Père Williams est mieux à même que tout autre d'apprécier cette suggestion, contribuant ainsi, en quelque mesure, à éclaircir les problèmes soulevés par le livre de M. Guerri, dont nous rendrons compte prochainement, ainsi que des réponses qu'il a provoquées.

E.-G. LÉONARD.

\* \* \*

Dans le *Compte rendu des journées d'histoire du droit tenues à Bruxelles du 7 au 9 juin 1926* (Paris, Société anonyme du Recueil Sirey, 1926, in-8°, 33 p.), nous relevons de nombreuses communications relatives au droit du moyen âge : *Le droit de naufrage*, par M. H. Lévy-Brühl; *Le « jus mercatorum » au moyen âge*, par M. Henri Pirenne; « *Le jus mercatorum*, écrit M. Pirenne, nous apparaît comme un ensemble d'usages qui, se répandant par les foires, ont acquis de bonne heure un caractère international; ce n'est pas un droit commercial, mais une coutume personnelle des marchands qui s'est propagée et imposée par la pratique »; Massiet du Biest, *Les Institutions urbaines et le droit domaniaal [spécialement à Amiens]*; Jean Jessler, *L'origine et le développement du très ancien droit liégeois*; Ed. Blum, *Étude sur l'origine de l'irrévocabilité des offices royaux*, — c'est l'ordonnance du 21 octobre 1467 qui « a véritablement créé l'inamovibilité des officiers royaux »; — Sigismond-Marie Jedlicki, *L'élection au trône royal dans l'ancienne Pologne*; Olivier Martin, *La rédaction des anciennes coutumes de Sens*; Dom Ursmer Berlière, *Le sceau conventuel*; Robert Génestal, *La formation du droit d'aînesse normand*; Roger Grand, *La notion économique et juridique de la propriété au Moyen Age dans les actes et dans la doctrine : le fundus et*

*l'edificium*; Raymond Monier, *Le recours au chef de sens dans les villes flamandes au Moyen Age*. C'est à Paris que viennent de se tenir cette année les journées d'histoire du Droit.

P. M.

\* \* \*

On relève dans le *Boletín de la Real Academia de la Historia* d'avril-juin 1926 (tomo LXXXVIII, cuaderno II) les articles suivants :

*La Iglesia de San Juan de los Reyes, su claustro y edificio anexo en Toledo*, rapport du comte de Cedillo sur la proposition de classement parmi les monuments nationaux de Saint-Jean des Rois à Tolède, avec un historique de l'église et quelques bonnes photographies; — *Medallón de barro cocido y vidriado en la Trinitarias de Valencia*, notice de M. Gómez Moreno sur un médaillon de terre cuite conservé dans ce couvent. L'auteur en serait Benedetto da Maiano; — *Antigüedades de Niebla*, présentation à l'Académie d'une inscription chrétienne de l'église de Niebla (province de Huelva), décrite par le regretté Père Fita, et de deux sculptures, l'une romaine, l'autre wisigothique, existant dans le même édifice et photographiées par don José Albelda; — *El místico murciano Abenarabi*, par don Miguel Asín Palacios, qui poursuit avec sa science habituelle l'examen de la doctrine de ce mystique arabe; — *La cerámica valenciana*, liste des céramistes de Valence aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dressée par don José Sanclús y Sivera; — *El Fandiño de Piedrahita; elementos para el estudio de los señoríos en la edad moderna*, histoire de la seigneurie et de la ville de Piedrahita, dans la sierra de Gredos, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, par don Fidel Pérez Minguez; — *Nueva lista documentada de los tripulantes de Colón en 1492*, suite de la liste des marins de Christophe Colomb, établie par M<sup>me</sup> Gould y Quincy; — *Teruel en el siglo XV; la vida económica y la cuestión monetaria*, intéressante étude, due à don Antonio Floriano, sur l'administration des deniers publics, les monnaies, l'agriculture, l'industrie et le commerce dans la cité aragonaise au cours de cette période; — *Hallazgo de la Necrópolis judaica de la ciudad de Teruel*, rapport de don Antonio C. Floriano Cumbreño, sur la découverte à Teruel du cimetière juif; — *Resumen histórico del Estudio de la Escultura española*, abrégé de l'histoire de la sculpture chrétienne et arabe dans la Péninsule depuis le V<sup>e</sup> siècle jusqu'aux XIII<sup>e</sup>, par don Elías Tormo, accompagné de photographies fort réussies.

Pierre BERNARD.

\* \* \*

Il y a lieu de signaler dans les *Estudios franciscans* de décembre 1925 (n<sup>o</sup> 219) :

*Del concilio de Nicea al concilio Vaticano*, abr. de l'étude du P. Michel

d'Esplugues; — *El cisma d'Antioquia i la controvèrsia trinitària*, par le P. Modeste de Mieres; — *Marc d'Ephèse; vie, écrits, doctrine*, par le P. Venance Grumel; — *Nous manuscrits de Fra Francesc Eximeniç*, par le P. Martin de Barcelone.

Dans sa livraison de février 1926 (n° 221), la même revue contient une étude du P. Martin de Barcelone sur le *Fr. Nicolas Borret, O. M. (+ 1343)*. Le P. Ambroise de Salades y publie dans les *Notes i documents franciscans* trois lettres écrites en 1263, dont une par saint Bonaventure au ministre et au visiteur de la province franciscaine d'Aragon.

P. B.

\* \* \*

Le *Moyen Age* a reçu de Madrid le *Memoria correspondiente a los cursos 1922-3 y 1923-4* de la *Junta para ampliación de estudios y investigaciones científicas*. Nous avons eu plaisir à constater que l'activité scientifique du *Centro de estudios históricos*, l'une des cellules les plus vivantes de l'association, ne s'est pas démentie au cours de ces deux exercices.

P. B.

\* \* \*

*L'Obra del cançoner popular de Catalonia* commence de publier les travaux préparatoires à son édition des chansons populaire de Catalogne. Dans le *volum I, fascicle I* de ces *Materials* (Barcelone, 1926, in-4°), MM. François Pujol et Jean Puntí présentent au public les *Observacions, apèndixs i notes al « Romancerillo catalán » de Manuel Milà i Fontanals*, recueil de notes inédites du maître sur le *Romancero catalan*.

P. B.

\* \* \*

M. Maximilian J. Rudwin a dressé une bibliographie détaillée du drame religieux allemand (*A historical and bibliographical survey of the german religious drama*, Pittsburgh, university of Pittsburgh, 1924, in-8°, xxiii-286 p. *University of Pittsburgh studies in language and literature*). Ce répertoire est divisé en deux parties : la première comprend la bibliographie des passions de l'origine à la Réforme, la seconde la bibliographie du drame religieux de la Réforme à nos jours. Les livres sont énumérés dans un ordre méthodique (bibliographie, les mystères dans les livres généraux, les mystères allemands, les mystères considérés du point de vue de leur matière, les mystères classés par genre). Le volume se termine par la liste des ouvrages cités en



abrégé, par celle des signes employés et par un index alphabétique. Ce livre, peut-être analytique à l'excès, rendra de très grands services, même à ceux qui ne s'intéressent pas spécialement au théâtre allemand, car il renferme une bibliographie générale fort copieuse. C'est un excellent instrument de travail.

L'histoire du théâtre du moyen âge s'est enrichie en outre d'une autre bibliographie. M. Joachim Rolland vient de produire un *Essai bibliographique [du] théâtre comique en France avant le XV<sup>e</sup> siècle* (Paris, Ed. de la *Revue des Études littéraires*, 1926, in-8°, 133 p.). Ce répertoire comprend trois chapitres : les jongleurs (p. 5-61); génération spontanée de l'élément comique au sein du drame religieux (*sic*) (p. 64); le théâtre comique au XIII<sup>e</sup> siècle, pp. 65-102; le XIV<sup>e</sup> siècle, p. 103-116. Le livre est complété par une liste des livres cités plusieurs fois. On regrette l'absence d'un index alphabétique.

P. M.

\* \* \*

MM. E. Göller et K. H. Schaefer ont publié jadis les comptes de recettes et de dépenses de la Chambre apostolique sous le pontificat de Jean XXII<sup>1</sup>. M. le chanoine Ed. Albe, qui connaît si bien l'histoire de ce pape, a utilisé récemment la volumineuse publication des deux érudits allemands pour faire revivre la physionomie de la cour d'Avignon (*Autour de Jean XXII. La cour d'Avignon*, Cahors, imprimerie typographique A. Coueslant, 1925, in-8°, 108 p.). Deux méthodes s'offrent aux érudits qui travaillent sur les comptes. Ils peuvent les publier intégralement, en numérotant les articles, en illustrant le texte par des notes explicatives, en dressant selon toutes les règles de l'art des tables détaillées qui permettront aux chercheurs, en quête d'un renseignement précis, de tirer un profit immédiat de documents quasi inutilisables à l'état brut. Ils peuvent aussi tenter d'en exprimer toute la substance dans un livre de lecture courante, comme l'a fait Jules-Marie Richard pour les comptes d'Artois (*Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, 1302-1329*, Paris, 1887, in-8°). MM. Göller et Schaefer s'étaient chargés du premier travail. Restait le second, M. le chanoine Albe a malheureusement reculé — il s'en excuse avec trop de modestie — devant un travail exhaustif. Il s'est contenté de nous livrer les notes qu'il a prises en dépouillant les comptes de dépenses. Il passe successivement en revue les divers services d'alimentation (cuisine, paneterie, bouteille-

1. I. *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Johann XXII.*  
II. *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII*, Paderborn, 1910-1911 (*Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung, 1316-1378...*)

rie), les étoffes et ornements, les frais de chancellerie et de bibliothèque, les aumônes (quoi qu'on en ait dit, Jean XXII ne mérite pas la réputation de ladrerie que lui ont faite des chroniqueurs partiaux), les dépenses de guerre et de la maréchalerie, la famille pontificale, c'est-à-dire « tous les personnages de grande ou de petite importance, qui font partie à un titre quelconque de la maison du pape et qui émarginent à son budget », les logements et les édifices. On sait que Jacques Duèse, né à Cahors, avait à cœur des entourer de compatriotes. Il va sans dire, qu'à propos du personnel de la cour pontificale, M. le chanoine Albe nous fait profiter de son incomparable érudition quercynoise. C'est dans ces identifications de personnages que nous semble résider la partie la plus originale de son travail.

G. T.

\* \* \*

M. Louis Davillé, docteur ès lettres, auteur de plusieurs mémoires relatifs à la géographie historique, a publié dans le dernier volume du *Bulletin du Comité (Histoire et Philologie)* (1924 [1926], pp. 85-98) un important article sur *Le nom de « Bar » et ses dérivés en toponymie*. M. Davillé « recherche en France et à l'étranger les principaux noms de lieu qui représentent le mot *Bar* » (*Bar*, var. : Barr, Bard, Montbard, Montabard, Barre), leurs dérivés et composés. « La topographie des Bars présente généralement une hauteur ». Or les hauteurs sont des lieux où l'on peut se défendre facilement. Les lieux portant le nom de Bar ou de ses dérivés, désignent souvent des points fortifiés. Certains sont des éperons barrés (*Bar-sur-Seine*, *Bar-sur-Aube*, *Bar-le-Duc*). D'Arbois de Jubainville donnait au mot gaulois *Barros* le sens de sommet. Longnon enseignait que le mot *Bar* était « regardé comme étant d'origine celtique et comme signifiant lieu élevé, sommet ». Mais il ne croyait pas que ce mot eût pu avoir le sens secondaire de « lieu fortifié, forteresse ». M. Davillé admet, au contraire, que *bar* signifie à la fois lieu élevé (sens primitif), lieu fortifié et éperons barrés (sens dérivés). *Bar* est-il celtique ? Représente-t-il une racine indo-européenne (cf. germ. *berg*) ? Autant de problèmes qu'il est difficile de résoudre. *Bar* « paraît profondément mêlé à la vie comme à la linguistique des Celtes ». M. Davillé prétend prouver que « la répartition des *Bars* dans l'antiquité et de nos jours répond au territoire de la dissémination des Gaulois en Europe, de l'Ibérie aux frontières de la Scythie et de la Thrace jusqu'à la Calédonie ancienne ». Ainsi le mot *bar* pourrait servir à « discerner l'aire d'extension des Celtes ». M. Davillé propose le mot *bar* et ses dérivés comme un nouveau critérium de l'occupation celtique.

Ce n'est pas méconnaître l'importance des investigations de

M. Davillé, la science et l'ingéniosité de cet érudit que de constater que ses conclusions ne sont pas toutes absolument établies. L'aire de répartition des *Bars* est trop considérable pour que cet article épuise le sujet. M. Davillé reconnaît, par exemple, que « ces résultats mériteraient d'être vérifiés par une étude des noms de la Germanie et de la Galicie », ce qui n'est rien moins que primordial. S'il est vrai que la formation des noms de lieux brave parfois les lois phonétiques et que l'on ne doit pas repousser certaines étymologies irrégulières, on ne saurait admettre sans réserve un raisonnement du genre de celui-ci : après avoir prouvé que *Bar* désigne plus particulièrement des hauteurs, M. Davillé prétend trouver une racine *bar* dans les « formes en apparence contraires aux règles linguistiques » parce que ces formes rappellent plus ou moins le mot *bar* et qu'elles s'appliquent à des lieux élevés : « Les formes Beard et Biard nous paraîtront tirées de *Barium*, car d'une part le cap Béar est un éperon... » Ce procédé est absolument empirique : c'est s'exposer à de singulières méprises que de raisonner ainsi par à peu près sur des graphies. J'ajoute que M. Davillé a donné à sa thèse des arguments beaucoup plus solides que celui-là. Son article est suggestif; on le lit avec agrément, il pose beaucoup de problèmes, et des problèmes d'importance.

Pierre MAROT.

\* \* \*

M. Marcel Gouron, archiviste du département des Landes, a publié récemment une *Lettre de l'évêque d'Aire au roi d'Angleterre en 1275* (Dax, P. II: Labèque, 1926, in-8°, 7 p.), d'après l'original conservé au *Public Record Office*. M. Gouron en a bien montré le double intérêt, historique et diplomatique. Il s'agit d'une sorte de rapport politique sur l'état du Marsan adressé par Pierre de Bétous à Édouard 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et duc de Guienne, sous la forme d'une lettre missive dont la prose respecte, au moins quant au *cursor*, les règles du style grégorien.

G. T.

\* \* \*

Sous le titre *Historjografja Franckji Więków Średnich* (W. X-XIII), (Varsovie, 1926, in-8°, 108 p.), M. Thaddée Manteuffel publie une anthologie de l'historiographie française depuis le milieu du x<sup>e</sup> siècle jusqu'à saint Louis. Ce recueil, destiné aux étudiants polonais qui s'intéressent à l'histoire de France au Moyen-Age, leur permettra de se livrer à des travaux critiques sous la direction de leurs professeurs et d'acquiescer cette connaissance directe que ne remplace la lecture

d'aucun ouvrage de synthèse, si parfait soit-il, à plus forte raison, d'aucun manuel. Les extraits empruntés à vingt-six auteurs ou écrits anonymes différents commencent avec les *Annales* de Flodoard et s'achèvent avec l'*Histoire de saint Louis* de Joinville. Ils ne sont accompagnés d'aucune note, mais seulement de l'indication de l'édition dont l'auteur a transcrit le texte et d'un renvoi au manuel de Molinier. Ils nous ont semblé judicieusement choisis et de nature à faire connaître aux étudiants non seulement les diverses catégories de sources, mais aussi les faits et les âmes. Le texte des éditions choisies paraît exactement reproduit, voire jusqu'aux coquilles (par exemple, p. 33 *De gestis episcoporum antissiodorensium (sic)*, Joannes, natione antissiodorensis (*sic*), d'après Migne, *Patrologie latine*, t. 138, col. 272). Nous devons remercier M. Manteuffel d'avoir donné aux étudiants polonais un recueil dont l'équivalent manque aux étudiants français.

G. T.

# L'OSTREVENT

## DU IX<sup>E</sup> AU XIII<sup>E</sup> SIÈCLE

---

L'Ostrevent est un pays limité dans son ensemble par l'Escaut, la Scarpe et la Sensée, et qui embrasse ainsi toute la région comprise entre Douai et Valenciennes. Ce pays, qui au XIII<sup>e</sup> siècle appartenait en majeure partie à la maison de Hainaut, était riche et, bien que peu étendu, comprenait cinq abbayes importantes, Anchin, Hasnon, Vicoigne, Marchiennes et Denain. Entouré d'eau de toutes parts et enfoncé comme un coin entre les comtés de Flandre et de Hainaut, il constituait une position stratégique de premier ordre, dont l'importance n'échappera pas aux rois de France du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle : ces derniers chercheront en effet, dès l'époque de Philippe le Bel, à faire valoir sur ce pays leur droit de suzeraineté.

C'est l'histoire de l'Ostrevent du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle qui fera l'objet de ce travail. Nous étudierons tout d'abord le *pagus* carolingien d'Ostrevent dont nous chercherons à préciser l'étendue exacte, ainsi que la situation administrative et politique à l'époque carolingienne. Nous examinerons enfin l'évolution qu'a subie ce *pagus* dans le cadre féodal au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle.

Les limites du *pagus* d'Ostrevent sont assez difficiles à fixer. Pour y parvenir, il nous faudra faire abstraction des nombreuses enquêtes rédigées à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle par les rois de France et les comtes du

Hainaut : car les unes comme les autres sont tendancieuses et sujettes à caution. Nous nous bornerons donc à l'examen des documents antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle.

Du côté de la Scarpe, les localités les plus septentrionales que nous puissions rattacher avec certitude au *pagus* d'Ostrevent sont Sailly-en-Ostrevent, Gouy-sous-Bellonne, Lambres, Rieulay, Marchiennes, Wandignies-Hamage et Hasnon<sup>1</sup>. Presque toutes se trouvent sur la rive droite de la Scarpe. Vitry et Brebières par contre, situés sur la rive gauche, appartenaient incontestablement au *pagus Attrebatensis*<sup>2</sup>, tandis que, plus à l'est, le marais

1. « ...In Ostrevanno villas Asconium et Heram et silvam de Bruilo. in eodem pago villam Saliacum... villam etiam Gaugiacum. » Charte de Philippe d'Alsace en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1176, 26 avril), Miraens et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 712. — « ...In pago Ostrevanno, villam Saliacum... in eodem quoque pago, villam Gaugiacum... » Bulle de Calixte II en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1123, 5 février), Le Glay, *Mémoires sur les archives de l'abbaye de Marchiennes*, p. 37; Jaffé n° 7010. — « ...unum (altare) videlicet in Ostrevensi pago altare videlicet de Lambris... » Privilège de Liébert, évêque de Cambrai, en faveur de l'abbaye de Saint-André du Cateau (1074), Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, p. 416. — « ...In pago Ostrebanno villam Gaugiacum... et in eodem pago Ostrebanno, in Lambas... et in predicto pago videlicet Ostrebanno, de villa Rullagio... » « in cenobio Marcianas nuncupato videlicet sito... in pago Ostrevanno super fluvium Scarbum... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Marchiennes (877, 11 juillet), *Historiens de France*, t. VIII, p. 667. — « ...in cenobio Hasnonie nuncupato, videlicet sito... in pago Ostrebaneo... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye d'Hasnon (877, 9 juin), *Pertz. Mon. Germ. Hist., Scriptores*, t. XIV, p. 152. — « ...in... pago obstrevanno, Hanic, Ascon, Hamaticuon... » Charte de Lambert, évêque d'Arras, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1103-1104, 2 mars), *Archives du Nord*, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 41.

2. « ...In pago Attrebatensi in villa que vocatur Vitris... » Charte d'Ermentrude, veuve de Gauthier, châtelain de Cambrai, en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (1041), Duvivier, *Actes et documents anciens intéressants la Belgique* (édition de 1898), p. 32. — « ...et in pago Attrebatensi in villa Berbiarias... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (872, 13 avril), *Historiens de France*, t. VIII, p. 634.

des Six-Villes à Flines, ainsi que les localités d'Alnes, de Tilloy et de Saint-Amand, situées sur cette même rive, faisaient partie du *pagus Pabulensis* (Pevèle)<sup>1</sup>. On peut donc supposer que la Scarpe constituait la limite septentrionale du *pagus* d'Ostrevent. On ne peut toutefois l'affirmer : Lambres et l'abbaye de Marchiennes en effet, bien que sis, aujourd'hui du moins, sur la rive gauche de la Scarpe, se trouvaient en Ostrevent, tandis que Lallaing, situé sur la rive droite, est considéré, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, comme étranger à ce pays, ainsi que Wandignies et Hamage, attribués en 1176 au Pevèle<sup>2</sup>. Il est ainsi bien difficile de savoir si Douai a vraiment fait partie de l'Ostrevent. Pas un seul document ne situe la ville dans ce *pagus*. Les localités les plus occidentales de la région douaisienne dont l'appartenance à l'Ostrevent est certaine sont Ferin, Dechy et Loffre<sup>3</sup>. Tout le reste n'est qu'hypothèse.

1. « ...et ce (droit de pacage) leur ai je donné et otroié a tenir de moi et de mon hoir ki la terre de Pevle tenra... » Confirmation par Marguerite, comtesse de Flandre, aux habitants de Flines, de Raches, de Coutiches, d'Auchy, d'Orchies et de Bouvignies, du droit de pacage dans les marais appelés depuis des Six-Villes (1245, mai), Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 49. — « ...in pago Pabulensi... locum quoque Hamaticensem cum appendiciis, Alno et Tilloit et Wandegies... » Charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1176, 26 avril), Miræus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 712; Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 134. — « ...concedentes quod ipsi... sint de advocatia ecclesie Beati Amandi in Pabula... » Affranchissement par Ode, abbesse de l'Honneur-Notre-Dame, de plusieurs serfs qu'elle met sous la protection de l'abbaye de Saint-Amand (1252, juillet), Hautcœur, *op. cit.*, t. I, p. 89.

2. « ...quoddam nemus et viam que ab Laleng per ipsum nemus ducebat in Ostrevandum. » Charte de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, relative à un conflit entre Nicolas de Lallaing et l'abbaye d'Anchin (1195 à 1202), Duvier, *Actes...* (édition de 1903), p. 302. — Pour l'attribution de Wandignies et de Hamage au Pevèle, cf. note ci-dessus, la charte de Philippe d'Alsace en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1176, 26 avril).

3. « ...in pago Ostrebatensi Diptiacum, Ferinium, etc... » Bulle de Pascal II en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (1107, 24 mai), Miræus

M. Vanderkindere<sup>1</sup> a essayé de combler les lacunes des documents relatives aux limites septentrionales de l'Ostrevent primitif en s'appuyant sur les circonscriptions ecclésiastiques ultérieures. Une histoire manuscrite des évêques d'Arras nous fait connaître en effet les limites en 1625 du doyenné de Douai, qui comprenait, nous le voyons par là, sur la rive gauche de la Scarpe, Lambres, Corbehem et Cuincy, s'étendant ainsi jusqu'à l'Escrebieu<sup>2</sup>. D'où M. Vanderkindere a conjecturé que c'était cette rivière, et non la Scarpe, qui marquait au nord-ouest la

et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1151. — Mêmes renseignements dans une autre bulle de Calixte II en faveur du même monastère (1119, 20 novembre), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1155; Jaffé n° 6784 (4961). — Loffre cité parmi les localités de l'Ostrevent dans un relevé des rentes de l'abbaye d'Anchin-en-Ostrevent (1271, 1<sup>er</sup> février), Archives du Nord, fonds d'Anchin, H 172, pièce 2146.

1. Vanderkindere, *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, t. I, p. 138, note 5.

2. Paroisses du doyenné de Douai en 1625 :

Douay.	Bugnicourt	Hamel
Camp Fleury <sup>1</sup> (abbaye des Prés)	Cantin	Husecours
	Corbehem	Lalain
Pasteur Saint-Pierre	Courcelette	Lambres
Pasteur Saint-Jacques	Cuincy	Leuwardre
Pasteur Saint-Albin (doyen 1625)	Decy	Marchiennes
	Erchin	Marques
Pasteur Saint-Nicolas	Ermenchicourt	Maisnil
Pasteur Nostre-Dame	Escaillon	Monhecours
Anice	Estrées	Montigny
Arleux	Fechain	Noyelles-sous-Bellonne
Aubigny	Ferin	Roucours
Aubrecicours	Frequiers	Sailly
Belonne	Fresain	Sin
Bovigny	Gouy	Waziers
Brebières	Guelezin	Wasmes
Bruilles	Guesnain	Villers Autesi
Brunemont	Hamage	+ Villers Campiau

*Chronica Gerardina alius episcopi Atrebatensis*, Archives du Pas-de-Calais, ms. non coté. C'est à l'érudition de M. Besnier, archiviste départemental du Pas-de-Calais, que nous devons la connaissance de ce document, qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.



limite de l'Ostrevent. Cette hypothèse n'est-elle pas discutable? C'est en effet en général non dans le doyenné, mais plutôt dans l'archidiaconé qu'il faut rechercher la délimitation du *pagus* primitif. Or, nous savons qu'en 1328 l'archidiaconé d'Ostrevent comprenait les trois doyennés d'Henin, de Douai et de Valenciennes<sup>1</sup>. D'autre part, l'histoire manuscrite des évêques d'Arras nous donne l'étendue exacte en 1625 du doyenné de Hénin<sup>2</sup> : il était limité au sud-est par l'Escrèbieu et au nord-ouest par la Souchez, rivière qui marquait également la frontière du *pagus Scarbeius* et du *pagus Leticus*<sup>3</sup>. L'archi-

1. Comptes de Jean de Montagu, receveur d'Artois (1328), recettes des amendes (classement par archidiaconés, et, dans chaque archidiaconé, par doyennés). Après le compte des amendes de l'archidiaconé d'Arras, « Rechoites (fol<sup>o</sup> 11<sup>vo</sup>) de menues amendes de l'archedyacrie d'Ostrevans. La dyené de Hennin... (fol<sup>o</sup> 12<sup>vo</sup>) le dyené de Douay, en l'archedyacrie d'Ostrevant... (fol<sup>o</sup> 13<sup>vo</sup>) le dyené de Valenciennes en l'archedyacrie d'Ostrevant... ».

2. Archives du Pas-de-Calais, A 870, liste des paroisses du doyenné de Hénin :

*Hennin*

Arleux	Flers Obit	Noyelles-sous-Lens
Atys	Flines	Neuville
Avion	Forest	Neuville-Saint-Vaast
Bailleul	Fouquières	Ostricourt
Beaumont	Frens Montauban	Ongnies (doyen 1625)
Billy	Fresnoy Asscuille	Pont à Rache
Boisbernard	Gaurelles	Quiery
Courcelles	Givenchy	Roquetencourt
Courières	Hennin	Raimbeaucourt
Coutice	Igé	Roch
Dourges	Lauvin	Rouveroy
Droncourt	Lievin	Sallau
Eleu	Mauville	Telu
Esquerchin	Mericourt	Trehou
Esqury	Moncheau	Vimy
Evin	Montigny	Vitry
Farbus	Noyelles-Godeau	Villerval.

*Chronica Gerardina...*, (cf. p. 244, note 2).

3. Cf. à ce sujet Vanderkindere, *op. cit.*, t. I, p. 284.

diaconé d'Ostrevent s'étendait ainsi sur deux *pagi*, le *pagus Austrovalidensis* et le *pagus Scarbeius* (Escriebieu). Mais nous ignorons absolument sur quelles bases s'est faite la répartition en trois doyennés des deux *pagi* primitifs fusionnés en un seul archidiaconé. Rien ne nous prouve que le *pagus Austrovalidensis* correspondait exactement aux deux doyennés de Douai et de Valenciennes et que la limite de ceux de Hénin et de Douai, fixée à l'Escriebieu, fut aussi celle des anciens *pagi Scarbeius* et *Austrovalidensis*. Les commodités administratives exigeaient en effet que l'on donnât, dans la mesure du possible, aux chefs-lieux de doyennés une position centrale dans chacune des subdivisions de l'archidiaconé, et le doyenné de Douai aurait bien pu ainsi s'étendre vers l'ouest hors des limites de l'ancien *pagus Austrovalidensis*. Il convient du reste de remarquer que la justice de Lens qui, outre le *Leticus*, embrassait l'ancien *pagus Scarbeius*, s'étendait primitivement jusqu'au pont de la Lengne à Douai<sup>1</sup>. Le cours de la Scarpe et non celui de l'Escriebieu aurait donc marqué ainsi les limites du *pagus Austrovalidensis* et du *pagus Scarbeius*.

Si les limites de l'Ostrevent sont ainsi mal définies vers le nord-ouest, elles sont plus nettes au sud et à l'est. Dans la région de l'Escaut, les localités les plus orientales qui puissent être attribuées avec certitude à l'Ostrevent sont le faubourg Saint-Vaast à Valenciennes, Louches, Saulx (hameau de Louches), Rœulx et un village du nom de *Vidinium*, sis sur l'Escaut et que nous n'avons pu identifier<sup>2</sup>. Or toutes ces localités se trouvent sur la rive

1. « ...In Duaco erat justicia et districtum de Lens usque ad pontem Lignorum... » Enquête faite par ordre de Philippe Auguste, devenu maître des châtelainies d'Arras et de Lens (vers 1200), Brassart. *Histoire du château et de la châtelainie de Douai ... depuis le X<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 658.

2. « ...altare quod dicitur Sancti Vedasti, situm in pago Austrovalidensi, ante castrum Valentianae... » Don par Lambert, évêque d'Arras,

gauche de l'Escaut. D'autre part, la ville de Valenciennes, les villages de Famars et de Douchy, situés sur la rive droite, font au contraire partie du *pagus Fanomartensis*<sup>1</sup>. L'Escaut constituait donc, de Mortagne à Bouchain, la limite orientale du *pagus Austrovadensis*<sup>2</sup>.

à l'abbaye d'Ilason de l'autel de Saint Vast (1098, 27 octobre), Duvi-  
vler, *Recherches...*, p. 475. — « ...necnon in pago Ostrebadensi, Sal-  
cem... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-  
Amand (847, 23 mars), *Historiens de France*, t. VIII, p. 488. — « ...in  
pago Ostrevanno... in eodem quoque pago... in Lorcio super fluvium  
Scaldi, duo molendina; in eadem regione Ostrevanni, alodium Vesi-  
nium... » Bulle de Calixte II en faveur de l'abbaye de Marchiennes  
(1123, 5 février), Le Glay, *Mémoires...*, p. 37; Jaffé n° 7010. — « ...in  
pago Ostrevadensi..., in eodem pago... in Lurcio... in Marcheta... altare  
de Anice... » Bulle de Lucius III en faveur de l'abbaye de Marchiennes  
(1184, 15 juin), Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*,  
p. 138; Jaffé n° 15.055. — « ...in pago Ostrebatensi ...Lurcium,  
Rueth... » Bulle de Pascal II en faveur de l'abbaye de Saint-Amand  
(1107, 24 mai), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1151. — Mêmes  
renseignements dans une bulle de Calixte II en faveur du même  
monastère (1119, 20 novembre), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1155;  
Jaffé n° 6784 (4961). — « ...in villa Vidinio quae sita esse videtur in  
comitatu Austrobatinse juxta Scaldum fluvium... » Diplôme de Raoul  
de Bourgogne en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (926, 6 avril),  
*Historiens de France*, t. IX, p. 567.

1. « Rector monasterii Sancti Salvii Martyris quod in pago Fanomar-  
tense in vico Valentianas appellato in ripa Scaldis fluvii situm est. »  
*Einhardi Translatio et Miracula Sancti Marcellini et Petri*, édition Pertz,  
*Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, p. 258. — « ...Dulciacus scilicet in  
pago Haginau... » Charte de l'empereur Othon 1<sup>er</sup> en faveur de l'abbaye  
du Mont-Blandin (966, 22 janvier), Kluit, *Historia critica comitatus Hol-  
landiae et Zeelandiae*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 27. Il s'agit évidemment ici  
du *pagus Haginensis major* qui comprenait, on le sait, le *pagus Hagi-  
nensis minor* et le *pagus Fanomartensis*.

2. Nous trouvons, il est vrai, dans un diplôme de Louis le Pieux en  
faveur de l'abbaye de Saint-Amand (822, 29 juin; édité dans *Historiens  
de France*, t. VI, p. 530) le village de Haussy situé sur la rive droite de  
l'Escaut et à plus de 20 kilomètres de cette rivière, mentionné comme  
sis en Ostrevent, mais il est à peu près certain qu'il y a eu erreur, car  
un diplôme de Charles le Chauve en faveur du même monastère (847,  
23 mars; édité dans *Historiens de France*, t. VIII, p. 488) situe cette  
même localité dans le *pagus* de Hainaut.

Du côté de la Sensée, les limites méridionales de l'Ostrevent passent par Wavrechain<sup>1</sup> et Saily<sup>2</sup>, situés sur la rive nord, soit de cette rivière, soit du petit ruisseau de la Tringuige qui, de l'Écluse à Biache-Saint-Vaast, relie la Sensée à la Scarpe. De même Gouy-sous-Bellonne, situé à quelques kilomètres au nord de l'Écluse, est signalé comme faisant partie du *pagus Austrovadensis*<sup>3</sup>. Par contre, les villages situés sur la rive droite de la Sensée comme Hem-Lenglet, Aubencheul-au-Bac, ou au sud de la Tringuige comme Écourt-Saint-Quentin et Saudemont, sont rattachés dans les documents au *pagus Cameracensis*<sup>3</sup>. Une charte de 1161 nous confirme du reste qu'à Hem-Lenglet la Sensée constituait la limite de l'Ostrevent. On peut donc, sans grand risque d'erreur, en dire de même de tout le cours de cette rivière de l'Écluse à Bouchain, la Tringuige marquant la frontière méridionale du *pagus Austrovadensis* de Biache-Saint-Vaast à l'Écluse. Ces limites seront en effet, nous le verrons plus tard, contestées par les Hennuyers : ceux-ci fixeront, à partir de Palluel, la frontière de l'Ostrevent au bras de la Sensée, aujourd'hui canalisé, qui par Flesquières et Ferin va rejoindre la

1. « ...in prefato pago Ostrebanno villam Wavercin... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Hasnon (877, 9 juin), Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XIV, p. 152.

2. Cf. p. 242, note 1.

3. « ...in pago Cameracensi... altare de Abentiolo... » Confirmation d'Odon, évêque de Cambrai, en faveur du chapitre de Cambrai, Duviervier, *Recherches...* p. 502. — « ...in parte ulterioris ripe in territorio de Ostrevant et ex citeriori parte in potestate de Ham... » Charte de Nicolas, évêque de Cambrai, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubert (1161), Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 48. — « ...in pago Cameracensi... Haicort... Waschiet... et... Salemont. » Bulle de Lucius III en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1184, 15 juin), Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 138; Jaffé, n° 15055. — « ...in pago Cameracensi dimidium villarum de Bailcort (sic) et de Wasched et de Saudemont... » Bulle de Calixte II en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1123, 5 février), Le Glay, *Mémoires...* p. 37; Jaffé, n° 7010.

Scarpe à Courchelettes, laissant ainsi en dehors du *pagus Austrovalidensis* Gouy-sous-Bellonne et Sailly.

Nous avons cherché jusqu'ici à définir les limites de l'Ostrevent. Il nous reste à étudier maintenant la place qu'occupait ce *pagus* dans le cadre de l'administration carolingienne. Lorsqu'au milieu du IX<sup>e</sup> siècle se constituèrent les circonscriptions administratives qui prirent le nom de comtés, le *pagus Austrovalidensis* perdit son existence autonome. Il fut réuni avec le *pagus Attrebatensis*, le *pagus Leticus* et le *pagus Scarbeius* pour constituer le *comitatus Attrebatensis*. C'est ainsi que deux diplômes de Charles le Chauve situent l'un le monastère d'Hasnon, l'autre l'abbaye de Marchiennes *in comitatu Attrebatensi in pago Ostrevanno* <sup>1</sup>. Bientôt une confusion va s'établir dans les dénominations. Le *comitatus* carolingien, qui dans notre région correspond généralement au diocèse, prend assez souvent lui aussi le nom de *pagus*. Employé dans cette acception, on l'a appelé *pagus major* pour le distinguer du *pagus* proprement dit ou *pagus minor*, subdivision du *comitatus*. Les mots *pagus* et *comitatus*, parfois synonymes, n'ont pas tardé en conséquence à s'employer l'un pour l'autre. C'est ainsi que Vidinium sur l'Escaut est situé en 925 *in comitatu Austrobatense* <sup>2</sup>. Il ne faut pas en conclure à l'existence au X<sup>e</sup> siècle d'un comté d'Os-

1. « ...in cenobio Marcianas nuncupato, videlicet sito in comitatu Attrebatensi in pago Ostrevanno super fluvium Scarbum. » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Marchiennes (877, 11 juillet), *Historiens de France*, t. VIII, p. 666. — « ...in cenobio Hasnonie nuncupato, videlicet sito in comitatu Atrabatensi in pago Ostrebaneo super fluvium Scarbini... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Hasnon (877, 9 juin), Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XIV, p. 152.

2. « ...in villa Vidinio quae sita esse videtur in comitatu Austrobatense juxta Scaldum fluvium... » Diplôme de Raoul de Bourgogne en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (925, 6 avril), *Historiens de France*, t. IX, p. 567.

trevent distinct du comté d'Artois. Le mot *comitatus* a tout simplement ici le sens de *pagus* (*pagus minor*). La chose n'est pas douteuse si l'on compare les bulles successives, qui au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle, confirmèrent les privilèges dont jouissait l'abbaye de Saint-Amand dans les cinq villages de Dechy, de Ferin, d'Escaudain, de Lourches et de Rœulx. Dans les bulles de Pascal II (1107) et de Calixte II (1119), ces localités sont sises *in pago Ostrebatensi*<sup>1</sup>; par contre dans les bulles d'Urbain III (1186), de Clément III (1188) et d'Innocent III (1210), elles sont situées « *in pago Attrebatensi* »<sup>2</sup>. Les mots *pagus* et *comitatus* étaient donc devenus tout simplement synonymes, désignant tantôt le *pagus major*, tantôt le *pagus minor*.

Telle fut la place occupée par le *pagus Austrovadensis* dans les cadres administratifs de l'empire carolingien. Il s'agit maintenant, et c'est pour nous le point essentiel, de déterminer à qui il fut attribué lors du partage de l'Empire en 843. On ne peut contester qu'il ait été rattaché à cette époque au royaume de Charles le Chauve. Le traité de Verdun n'attribuait en effet à Lothaire dans cette région que le pays compris entre le Rhin et l'Escaut, avec le Cambrésis, le Hainaut, le *Lommense* et le *Castricium*<sup>3</sup>. Ce texte se trouve précisé par la teneur du traité de 870 énumérant tous les *pagi* de l'héritage de Lothaire II, momen-

1. Bulle de Pascal II en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (1107, 24 mai), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1151; Bulle de Calixte II en faveur du même monastère (1119, 20 novembre), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1155; Jaffé n° 6784 (4961).

2. Privilège d'Urbain III en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (1186, 24 octobre), Archives du Nord, 12 H 1, *Cartulaire de Saint-Amand* fol° 55<sup>vo</sup>; Jaffé n° 15684. — Privilège de Clément III en faveur du même monastère (1188, 26 février), Archives du Nord, *id.*, fol° 53<sup>vo</sup>; Jaffé n° 16158. — Privilège d'Innocent III en faveur du même monastère (1210, 13 novembre), Archives du Nord, *id.*, fol° 57.

3. *Annales Bertiniani*, ann. 843, édit. Waitz, p. 30.

tanément réunis à la couronne de Charles le Chauve<sup>1</sup>. Ce traité passe sous silence le *pagus* d'Ostrevent qui ne faisait donc pas partie de la Lotharingie. L'attribution de l'Artois au royaume de Charles le Chauve n'a du reste jamais été contestée, et il n'y a aucune raison d'admettre que le *pagus Austroavadensis*, partie intégrante du *comitatus Attrebatensis*, en ait été démembré pour être rattaché à un autre royaume. Du reste, la mouvance française du *pagus* d'Ostrevent peut être établie dès l'époque carolingienne par un argument plus péremptoire : dès 847, Charles le Chauve qui n'était alors que roi de France faisait don, à l'abbaye de Saint-Amand, des villages d'Escaudain et d'Helesmes, sis en Ostrevent<sup>2</sup>. De même Charles le Simple en 905, c'est-à-dire avant l'acquisition de la Lorraine, céda au même monastère le village de Dechy, situé dans le *pagus Austroavadensis*<sup>3</sup>. La question de l'appartenance de l'Ostrevent carolingien ne peut donc pas être mise en doute.

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le souvenir ne s'est pas encore effacé, du moins dans le monde ecclésiastique, de la place qu'occupait l'Ostrevent dans les cadres administratif et politique de l'Empire carolingien. Lorsqu'en 1093, en effet, fut reconstitué le diocèse d'Arras uni depuis le VI<sup>e</sup> siècle au diocèse de Cambrai, on se rappela que le *pagus Austroavadensis* avait fait partie du *comitatus Attrebatensis*, et l'on rattacha en conséquence l'archidiaconé d'Ostrevent au diocèse d'Arras<sup>4</sup>. On se rappela de même que les limites

1. *Mon. Germ. hist., Capitul.*, t. II, p. 195.

2. « ...insuper largiti sumus eis in pago Ostrebadensi Scaldinium et Helenam... » Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (847, 23 mars), *Historiens de France*, t. VIII, p. 489.

3. « ...villam que dicitur Diptiacus... delegaremus... jamdicta villa Diptiacus quam eis ad presens concedimus... » Diplôme de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (905, 7 septembre), *Historiens de France*, t. IX, p. 502.

4. « ...in quibus nominatim archidiaconas duas, quarum una Attrebatensis, altera dicitur Obstrevadensis, prefatae ecclesiae (Attrebatensi)

de l'ancien *comitalus Attrebatensis* avaient correspondu du côté du nord-est à celles du royaume de France : nous en trouvons la preuve dans cette lettre où le clergé d'Arras demanda au pape Urbain II que la frontière du royaume et de l'empire fût comme autrefois celle de son diocèse : « Praecipiat auctoritas vestra ut divisio duorum regnorum, Francorum scilicet et Teutonicorum, sit episcopatus nostri meta, sicut antiquis temporibus...<sup>1</sup> ».

Si le monde ecclésiastique garda à peu près intact, au moins jusqu'aux premières années du XII<sup>e</sup> siècle, le souvenir de ce qu'avait été l'Ostrevent primitif, ces notions s'altérèrent par contre assez vite dans le monde laïc. C'est que de bonne heure en effet l'Ostrevent perdit son unité politique. Après avoir étudié le *pagus Austroavadensis* carolingien, dont nous avons cherché à préciser les limites et à déterminer la situation administrative et politique, il nous importe donc de jeter un coup d'œil sur l'évolution qu'a subie ce *pagus* dans le cadre féodal pour devenir ce qu'on appellera, improprement du reste, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le comté d'Ostrevent. Nous verrons que ce comté avait des limites plus restreintes que le *pagus* du même nom, et qu'à l'encontre de ce dernier, relevant à l'époque carolingienne de la couronne de France, le comté était

confirmamus, et illos omnino limites inter Attrebatensem et Cameracensem ecclesias fore praecipimus quos antiquitus fuisse vel scriptis monumentis vel territoriorum diremptione vel certis aliquibus indiciis potuerit comprobari... » Bulle de Pascal II (1101, 15 avril), *Historiens de France*, t. XIV, p. 756; Jaffé n° 5867 (4390).

Dès l'époque d'Urbain II nous voyons les abbés de Marchiennes, d'Hasnon et d'Anchin, ainsi que l'abbesse de Denain figurer parmi les diocésains de l'évêque d'Arras « ...Aloldo Sancti Vedasti, Richardo Marcianensi, Alberto Hasnonensi, Hamerico Aquicinensi abbatibus, item abbatissae Sanctae Ragenfredis (Denain) et abbatissae Strumensi, salutem, etc... » Bulle adressée par Urbain II aux abbés du diocèse d'Arras (1094, 24 mars), Baluze, *Miscellanea* (édition de 1700), t. V, p. 265.

1. Baluze, *op. cit.*, t. V, p. 261.



considéré dès le XII<sup>e</sup> siècle comme une terre d'Empire.

Cette évolution du reste sera très lente. Il faut distinguer, en effet, quatre périodes dans l'histoire de l'Ostrevent du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Dans la première, antérieure à 1072, l'ancien *pagus* est tout entier sous la domination flamande. Dans la seconde, qui s'étend de 1072 à 1095, l'Ostrevent passe presque intégralement sous la suzeraineté des comtes de Hainaut. Cette dernière se réduit, dans une troisième période, qui va de 1095 à 1120, aux domaines faisant partie de la seigneurie de Bouchain. Dans une quatrième période, qui commence à 1120, la seigneurie de Bouchain d'arrière-fief hennuyer devient fief immédiat des comtes de Hainaut.

Examinons d'abord le *pagus Austrovaldensis* antérieur à 1072. Son histoire nous est complètement inconnue au X<sup>e</sup> siècle. Sans doute, M. Vanderkindere, interprétant Flodoard<sup>1</sup>, a cru voir dans Raoul de Gouy un comte d'Ostrevent. Mais, si séduisante que soit son hypothèse, elle semble un peu hasardeuse, car nous savons mal ce qu'était la *terra Rodulfi de Gaugeio*. Nous ne savons pas davantage si à cette époque le *pagus* était sous la suzeraineté du comte de Flandre. Nous n'ignorons pas qu'après 941, Arnould I<sup>er</sup>, comte de Flandre, s'empara de Douai occupé jusque-là par un certain *Arnoldus*<sup>2</sup>; et que dès 931 il avait délogé Roger, comte de Laon, du château de Mortagne<sup>3</sup> situé sur la lisière nord de l'Ostrevent, occupant ainsi les deux forteresses commandant le *pagus*. Mais faut-il en conclure qu'il tenait dès cette époque sous sa suzeraineté tout l'Ostrevent? Il serait bien téméraire de l'affirmer. Au X<sup>e</sup> siècle, c'est donc pour nous la nuit à peu près complète.

1. Vanderkindere, *op. cit.*, t. I, p. 56. Flodoard, 926, éd. Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 377.

2. Vanderkindere, *op. cit.*, t. I, p. 63.

3. Flodoard, 931, éd. Pertz, *id.*, t. III, p. 379.

L'Ostrevent du XI<sup>e</sup> siècle nous est mieux connu. Dès 1006 en effet Baudouin IV, comte de Flandre, se rendit maître du comté de Valenciennes<sup>1</sup>. Cette occupation serait inexplicable si le comte ne tenait déjà en son pouvoir le pays qui séparait ce *castrum* du reste de ses états et notamment de Douai, de Mortagne et d'Arras, c'est-à-dire la plus grande partie au moins du *pagus Austrovaldensis*.

Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les renseignements se précisent : l'Ostrevent nous apparaît incontestablement cette fois comme un arrière-fief flamand, rattaché au comté de Lens. Nous voyons en effet un peu avant 1061 Eustache II, comte de Boulogne, devenu depuis 1054 comte de Lens-en-Artois, faire donation à l'abbaye de Saint-Amand du village de Louches en Ostrevent<sup>2</sup> et Baudouin V, comte de Flandre, ratifier cet acte comme seigneur suzerain<sup>3</sup>. Il semble donc qu'il faille abandonner l'hypothèse de M. Vanderkindere<sup>4</sup> suivant laquelle la cession du comté de Valenciennes consentie en 1047 par le comte de Flandre à Herman de Mons, comte de Hainaut, aurait entraîné celle du *pagus* d'Ostrevent, qui serait dès cette époque devenu hennuyer.

1. Vanderkindere, *op. cit.*, t. I, p. 94. L'auteur cite de très nombreuses sources.

2. « ...Villam quam dicunt Lurcium in beneficio ex comite Balduino Eustachius comes et quidam miles Rainerus possidebant. Hanc, voluntate atque rogatu ipsius ex quo tenebant, ab ipsis accepimus. » Relation par Melbode, abbé de Saint-Amand, des donations faites de son temps à son monastère (vers 1061), Duvivier, *Actes...* (édition de 1898), p. 38.

3. Le document disant simplement « ex comite Balduino » et Baudouin le Jeune, fils de Baudouin V, étant devenu comte de Hainaut depuis 1051, il pourrait y avoir équivoque, mais il faut remarquer que l'abbaye de Saint-Amand se trouvait dans le comté de Flandre et que d'autre part le comte Baudouin V jouissait d'un autre renom que n'en avait alors le futur Baudouin VI de Flandre, que son père avait fait comte de Hainaut. Dans ces conditions, l'expression « Balduinus comes » employée sans autre épithète ne pouvait s'appliquer qu'à Baudouin V, comte de Flandre.

4. Vanderkindere, *op. cit.*, t. I, p. 133.

L'Ostrevent, en effet, appartenait encore en 1065 au domaine flamand. La charte octroyée à cette date par Baudouin I<sup>er</sup>, comte de Hainaut, en faveur de l'abbaye d'Hasnon nous en fournit la preuve<sup>1</sup> : Baudouin I<sup>er</sup>, devenu depuis 1051 comte de Hainaut par son mariage avec Richilde, veuve d'Herman de Mons, était en même temps, du chef de Baudouin V, son père, l'héritier du comté de Flandre et nous savons qu'il avait reçu, du vivant de ce dernier, la terre d'Hasnon en avance d'hoirie<sup>2</sup>. Or, Hasnon ne fut pas incorporé au domaine hennuyer et ce fut non à titre de comte de Hainaut, mais bien d'héritier du comté de Flandre qu'il octroya la charte de 1065. Comparons, pour nous en convaincre, cette dernière avec celle de même date qu'il concéda à l'abbaye de St-Ghislain. Ici en effet, point de doute possible, c'était bien le comte de Hainaut qui intervenait<sup>3</sup>; aussi s'intitulait-il *Balduinus comes*. Dans la charte d'Hasnon, par contre, il ne prenait pas le titre de comte, mais celui de fils de Baudouin de Flandre : *Ego Balduinus, filius Balduini, Philippi, regis Francorum, procuratoris et bajuli*. De même, tandis que, dans la charte de Saint-Ghislain, la comtesse de Hainaut intervient<sup>4</sup>, son nom ne figure pas dans celle d'Hasnon, où nous constatons en revanche l'intervention des comte et comtesse de Flandre<sup>5</sup>.

1. Charte de Baudouin I<sup>er</sup>, comte de Hainaut, par laquelle il restaure l'abbaye d'Hasnon (1065), Duvivier, *Recherches...*, p. 402 à 407.

2. « ...cumque pater (Baudouin V) quid voto sibi (Baudouin le Jeune) sederet requisisset sollicitus, ut Hasnoniensem locum sibi dono conferret rogavit et impetravit. Nam... cereum ardentem filio in manus dedit, quo ei Hasnonium velut adstipulatione subnixa donativum fecit... » Tomellus, *Ex historia Hasnoniensis monasterii* (1085), *Historiens de France*, t. XI, p. 108.

3. Charte de Baudouin I<sup>er</sup>, comte de Hainaut, en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain (1065), Duvivier, *Recherches...* p. 401.

4. « *Petitione et consilio comitisse Richeldis...* »

5. « *Hanc ergo admonitionem cum patri meo Balduino matricum meae Adelae ex ordine recensuissem, eorum salubri consilio... executurum me obligavi.* »

Nous sommes ainsi certains qu'en 1065 encore Hasnon relevait du comté de Flandre et nous pouvons admettre qu'il en était ainsi au moins de la presque totalité de l'Ostrevent, car dans la liste des témoins de la charte d'Hasnon les deux principaux seigneurs de ce pays, Wautier, châtelain de Douai, et Anselme de Ribemont, seigneur de Bouchain, figurent non parmi les vassaux hennuyers, mais parmi les vassaux flamands<sup>1</sup>.

Cette dépendance féodale de l'ancien *pagus Austrovadensis* consolida son rattachement au royaume de France, car le comté de Flandre dont il relevait était un fief de la couronne. Nous en trouvons la preuve dans la confirmation qu'octroya en 1065 le roi de France Philippe I<sup>er</sup>, à la charte de restauration de l'abbaye d'Hasnon<sup>2</sup>. Philippe intervenait sans doute à titre de parent de Baudouin, le restaurateur d'Hasnon, mais il n'en agissait pas moins « *regia potestate* » en vertu de son autorité royale. Il est à noter du reste que la charte de 1065 est datée du règne du Capétien et non de celui du roi germanique<sup>3</sup>.

1. En effet, l'ordre des témoins dans cette charte n'a pas été établi au hasard. Au premier rang figurent les dignitaires ecclésiastiques, puis les grands officiers de la couronne, puis les feudataires du roi de France; viennent ensuite les vassaux du comte de Flandre et à leur tête Eustache, comte de Boulogne : c'est précisément parmi eux que prennent place Wautier, châtelain de Douai, et Anselme de Bouchain qui n'arrivent pas du reste les derniers des seigneurs flamands; ce n'est qu'en dernier lieu qu'apparaissent les vassaux du comte de Hainaut et à leur tête Isaac, châtelain de Valenciennes.

2. Cf. page précédente, note 1.

3. Nous trouvons toutefois dans une enquête hennuyère des premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, assez suspecte du reste, le passage suivant : « premiers par une charte de l'empereur Henri ki a cel tamps estoit qui restitua les possessions a l'abbesse et a l'eglize de Denaing que aucunes gens ly avoient empechiés, c'on appelloit adont le walve de Denaing, et dient li aucun ke on l'apielle maintenant le Val qui est entre Denaing et Escaudaing, et le confrema par se chartre donnée à Coulongne l'an de grace MLXIX » (Archives du Nord, B 1223, pièce 15 875<sup>3</sup>). Si réellement l'empereur Henri IV avait octroyé à la date de 1069 à l'abbesse de Denain une charte relative à cette localité même, il faudrait en

La situation féodale de l'Ostrevent se trouve ainsi dominée jusqu'en 1065 par deux ordres de faits essentiels : l'Ostrevent devient d'une part un fief mouvant du comté de Flandre ; il suit d'autre part la situation vassalique de ce comté et le lien féodal qui le rattachait à la Couronne de France s'en trouve ainsi consolidé. C'est la première phase de l'évolution féodale de l'Ostrevent.

La situation de ce *pagus* va se modifier en 1072 lors des bouleversements qui suivront la mort de Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement les faits. Baudouin VI mourut en 1070, laissant l'héritage flamand et hennuyer à Arnoul et Baudouin, les deux fils qu'il avait eus de Richilde, veuve d'Herman de Mons et comtesse de Hainaut. Pour secouer le joug de la Hennuyère, tutrice des deux enfants encore mineurs, les Flamands se révoltèrent et firent appel à Robert le Frison, frère puiné de Baudouin VI. En 1072 donc, les Hennuyers, qui avaient pris le parti de Richilde et de ses deux fils, furent écrasés à Cassel par l'usurpateur. Arnoul III, l'aîné, fut tué. Ainsi maître de la Flandre, Robert le Frison ne put toutefois empêcher Richilde et Baudouin de se maintenir en Hainaut.

C'est au cours de cette lutte que le *pagus* d'Ostrevent, jusque-là rattaché à la Flandre, va passer à la domination hennuyère. La chose nous est attestée en 1089 comme un fait accompli<sup>1</sup> et elle s'explique aisément. Deux grands

conclure qu'une partie du *pagus Austrovalensis* avait passé avant 1072 à la suzeraineté de l'Empire. Mais il faut accueillir cette information, dont nous ne trouvons aucune trace dans Böhmer (*Regesta Regum-Imperatorum*), sous les plus extrêmes réserves.

1. Charte de Baudouin II, comte de Hainaut, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1089), Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 106 ; d'Outreman, *Histoire de la ville et du comté de Valenciennes*, preuves, p. 4, et Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. I, p. 517. Le comte de Hainaut s'y intitule « Ego Balduinus, Balduini Junioris comitis ac Richildis comitissae filius, Hainacensium et Valentianen-

seigneurs en effet dominant en Ostrevent, ce sont : d'une part le comte de Ribemont, seigneur de Bouchain et d'autre part le châtelain de Douai<sup>1</sup>. Or Anselme I<sup>er</sup> de Ribemont prit en 1070 le parti de Richilde et périt à Cassel dans le désastre des Hennuyers<sup>2</sup>. Il était naturel qu'Anselme II, son fils, suivît la politique paternelle et demeurât fidèle à Baudouin II, comte de Hainaut, l'héritier légitime de Baudouin son père. La seigneurie de Bouchain passa ainsi tout entière à la mouvance hennuyère. Quant à Wautier, châtelain de Douai, il semble avoir cherché à ménager les deux partis. Dès le 8 juin 1072, il se trouvait à Saint-Omer auprès de Robert le Frison, le vainqueur de Cassel et y assistait comme témoin aux donations faites par ce prince à l'abbaye de Watten<sup>3</sup>. Mais cette reconnaissance de l'usurpateur n'impliquait pas chez lui la rupture avec l'héritier légitime. En 1086 et 1087, il se trouvait auprès de Baudouin II, comte de Hainaut, et intervenait comme témoin dans deux chartes octroyées par ce prince à l'abbaye d'Hasnon<sup>4</sup>. Il semble donc que Wautier ait pour les dépen-

sium necnon et Duacensium et Austrovatensium simul comes » : le comte y fait acte de juridiction à Visignion-les-Lewarde qui se trouve dans le *pagus Austrovalensis*.

Nous voyons de même Baudouin II faire avant 1096 acte de juridiction à Anich et à Auberchicourt, en Ostrevent, pour des possessions que Godefroy de Bouchain, fils d'Anselme de Ribemont, tenait de lui en fief. (Confirmation par Baudouin II, comte de Hainaut, d'une donation faite à l'abbaye de Crespin par Godefroy de Bouchain, avant 1096, Duvivier, *Recherches...* p. 470).

1. Ils apparaissent l'un et l'autre au premier rang des témoins dans une charte octroyée en 1086 par Baudouin II, comte de Hainaut, en faveur de l'abbaye d'Hasnon, pour confirmer une donation faite à ce monastère par la comtesse Richilde, éd. ds. Brassart, *op. cit.*, preuve XVIII. I (les deux personnages interviennent comme témoins non de la confirmation, mais de la donation même).

2. *Fundatio monasterii Aquicinctini*, Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XIV, p. 580.

3. Donation par Robert, comte de Flandre, à l'abbaye de Watten (1072, 8 juin), Brassart, *op. cit.*, preuve X.

4. Charte de Baudouin, comte de Hainaut, en faveur de l'abbaye

dances de son château de Douai, ménagé les droits éventuels de suzeraineté du comte de Hainaut comme du comte de Flandre, qui se seraient ainsi trouvés, au moins provisoirement, coseigneurs de la ville. C'est ce qui semble résulter d'un diplôme octroyé en février 1076<sup>1</sup> par le roi de France Philippe I<sup>er</sup> pour confirmer les privilèges du chapitre Saint-Amé de Douai. Le roi déclara en effet agir à la prière de Robert, comte de Flandre, et de son neveu Baudouin, comte de Hainaut, « petitioni Rotberti, Flandrensi-um comitis, et nepotis sui Balduini, comitis de Hainau ». De même dans les années qui suivirent, nous trouvons la ville de Douai, tantôt aux mains du comte de Hainaut, tantôt en celles du comte de Flandre. En 1081, Gérard II, évêque de Cambrai, date du règne de Robert le Frison, une charte octroyée en faveur du chapitre Saint-Amé<sup>2</sup>. De plus, en 1088, Eudes, successeur de Gauthier, châtelain de Douai, figure parmi les vassaux du comte de Flandre<sup>3</sup>.

d'Hasnon (1086, 15 octobre), Brassart, *op. cit.*, preuve XVIII. I; Charte du même, en faveur du même monastère (1087) *id.*, preuve XVIII. III. Les relations de Wautier avec Baudouin II semblent avoir été particulièrement amicales, car en 1088 encore, c'est-à-dire après la résignation volontaire de ses fonctions de châtelain, Wautier de Douai figure au même titre dans une troisième charte du comte de Hainaut en faveur du même établissement (Charte de Baudouin de Mons donnant à l'abbaye d'Hasnon un oratoire près du château de Valenciennes, 1088, Brassart, *op. cit.*, preuve XVIII. II. Cette charte est datée de la trente-deuxième année du règne de l'empereur Henri et de la trente-cinquième de son couronnement; elle est donc bien de 1088, et la date de 1086 indiquée sur le document ne peut provenir que d'une erreur de copiste).

1. Diplôme de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, en faveur du chapitre Saint-Amé de Douai (1076, février). Prou, *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, 1059-1108*, p. 209, n<sup>o</sup> 30.

2. « ...anno 1081, regnante Philippo, rege Francorum et Rotberto comite prebente ducatum Flandrensibus. » Charte de Gérard II, évêque de Cambrai, en faveur du chapitre Saint-Amé (1081), Brassart, *op. cit.*, preuve XVII.

3. « ...signa militum comitis Rotberti circumstancium... S. Odonis de Duaco castellani... » Donation d'Anselme de Ribémont à l'abbaye de Ribémont (1088, 8 janvier), Brassart, *op. cit.*, preuve XIX.

Dans une charte de 1089 par contre <sup>1</sup>, Baudouin de Hainaut s'intitule *Hainacensium et Valentianensium necnon et Duacensium et Austrovalensium simul comes*. Ainsi la possession partielle de Douai par le comte de Hainaut n'est pas douteuse, et il faut admettre en conséquence que tous les domaines du châtelain de Douai situés sur la rive droite de la Scarpe relevaient, eux aussi, de la suzeraineté hennuyère.

La domination des comtes de Hainaut en Ostrevent s'étendait donc, durant la seconde phase de l'évolution féodale de ce pays, à deux groupes distincts de domaines : d'une part à ceux du châtelain de Douai et d'autre part à ceux du seigneur de Bouchain. Il convient donc de déterminer maintenant l'étendue exacte de chacun de ces groupes qui, nous allons le voir, ne comprenaient pas la totalité de l'ancien *pagus*.

Les possessions du châtelain de Douai sur la rive droite de la Scarpe, au moins au XIII<sup>e</sup> siècle, sont bien connues. Il avait en effet en 1296 le château de Douai et ses dépendances et, en outre, la terre de Goiculzin et la terre de Sin ainsi que la terre « de l'abbé d'Anchin » et il faut entendre par là le village de Cantin<sup>2</sup>. Or nous n'avons aucune raison de supposer qu'il n'en fut pas ainsi dès le XI<sup>e</sup> siècle. La possession de la seigneurie de Cantin par le châtelain de Douai nous est attestée du reste dès 1190<sup>3</sup>.

Quant à l'étendue de la seigneurie de Bouchain, elle est beaucoup plus difficile à déterminer, car nous ne possédons aucun document contemporain nous permettant d'élucider la question. Nous serions sans doute tentés

1. Cf. p. 257, note 1.

2. Brassart, *op. cit.*, t. I, p. 147.

Au sujet du sens qu'il faut donner à la terre « de l'abbé d'Anchin », cf. la charte par laquelle Wautier IV, châtelain de Douai, cède à l'abbaye d'Anchin deux muids de terre à Cantin (1241, décembre). Brassart, *op. cit.*, preuve LVI.

3. Brassard, *op. cit.*, t. I, p. 112.



d'utiliser la liste des cautions, vassaux ou parents d'Anselme II de Ribemont, seigneur de Bouchain, qui figurent dans l'acte de la paix soi-disant conclue vers 1096 entre ce prince et l'abbaye de Saint-Amand<sup>1</sup>. Mais cet acte est d'une authenticité tellement suspecte<sup>2</sup> que nous ne pouvons, sans fouler aux pieds les principes de la critique la plus élémentaire, en tirer les moindres conclusions. Le seul document sérieux sur lequel nous pouvons tabler ne remonte pas au delà de 1286<sup>3</sup> : il nous permet d'établir les limites exactes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle de la châtelainie hennuyère de Bouchain ; cette dernière, nous le voyons par là, comprenait, d'une part dans l'ancien *pagus Austrava-*

1. « Pax inter ecclesiam Sancti Amandi et Anselmum de Bouchain » (sans date : vers 1096), d'Outreman, *op. cit.*, preuves, p. 6. Le document copié par d'Outreman se trouvait dans les archives de Saint-Amand : « Dans les archives de Saint-Amand se voit cette lettre... » (d'Outreman, *id.*, fol<sup>o</sup> 308).

2. Cet acte doit, à notre avis, être considéré comme faux pour plusieurs raisons :

a) Bien qu'il présente au point de vue domanial un intérêt de premier ordre pour le monastère, il ne figure pas dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand du XIII<sup>e</sup> siècle : il semble donc bien postérieur à cette date.

b) Les faits y sont racontés avec surabondance de détails et dans un style ampoulé qui n'inspire guère confiance.

c) La liste interminable des cautions et des témoins dont les noms ne sont même pas précédés du mot *S[ignum]* n'est pas dans la tradition des documents officiels du XI<sup>e</sup> siècle.

d) Hugues, châtelain de Valenciennes, fils puîné d'Anselme de Ribemont, dont l'intervention semblait s'imposer, ne paraît pas dans l'acte à côté de Godefroy son frère aîné et de Berta sa mère.

Ces raisons suffisent à notre avis pour conclure avec certitude à la fausseté du document.

3. C'est le cartulaire des rentes et cens dus en 1286 au comte de Hainaut ; Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut : 1269-1286* (édité dans la *Société des Bibliophiles Belges*, Mons, 1873-1875). Ce cartulaire est divisé par prévôtés ou par châtelainies. Or nous y trouvons, t. II, p. 249, la mention suivante : « Ce sont les viles de le castelerie de Bouchaing par Ostrevant et par Cambresis es quèles li cuens de Haynau a l'ost et le chevauchie des segneus a qui les viles sunt et de leur gens a piet et à keval... »

*densis* les territoires bornés à l'ouest par Lallaing, Waziers, Dechy, Ferin, une partie de Gœulzin, Flesquières et Bugnicourt ; elle comprenait en outre, en dehors de l'Ostrevent, les villages d'Hordaing, de Noyelles-sur-Selles, de Douchy, de Monchaux-sur-Escailion, de Verchain, de Maugré, de Sommaing, de Vendegies et de Haussy. Or nous savons que la châtellenie de Bouchain constituait à l'époque hennuyère une circonscription judiciaire. Les limites des juridictions ne s'étant en général que peu modifiées au cours du moyen âge, il est permis de supposer que la châtellenie hennuyère de Bouchain correspondait au territoire sur lequel s'étendait au XI<sup>e</sup> siècle la juridiction des seigneurs de cette ville. C'est donc vraisemblablement dans les limites de la châtellenie du XIII<sup>e</sup> siècle qu'il faut rechercher celles de la seigneurie primitive. Il faut noter du reste que les localités de Douai, de Sin et de Cantin, ainsi qu'une partie de Gœulzin, c'est-à-dire précisément les possessions du châtelain de Douai, se trouvaient en dehors de la châtellenie de Bouchain : c'est une nouvelle raison de supposer qu'à cette dernière avait préexisté une seigneurie dont la frontière occidentale était justement marquée par les possessions du châtelain de Douai. Comme on le voit, nous sommes, sur l'étendue de la seigneurie de Bouchain, réduits à une hypothèse sans doute, mais à une hypothèse qui équivaut presque à une certitude.

Nous avons cherché jusqu'ici à déterminer, dans la mesure du possible, l'étendue des deux grandes seigneuries maîtresses de l'ancien *pagus Austrovalidensis* au XI<sup>e</sup> siècle, domaines du châtelain de Douai d'une part, seigneurie de Bouchain de l'autre. Nous pouvons maintenant constater que si ces deux groupes de domaines s'étendaient en dehors de l'Ostrevent, ils ne comprenaient pas, par contre, la totalité de ce pays. En effet les villages d'Ostrevent situés à l'ouest du bras aujourd'hui canalisé

de la Sensée, c'est-à-dire Estrées, Hamel, Bellonne, Gouy, Tortequenne, Noyelles, Lambres, Brebières et Sailly ne faisaient pas partie des deux groupes de domaines en question : ils ont ainsi toujours échappé à la domination hennuyère et jusqu'en 1200 sont restés sans discontinuité sous la suzeraineté flamande. C'est un fait que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, n'aura pas oublié à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Voulant voir dans l'Ostrevent une terre exclusivement hennuyère, il refusera de considérer les localités précitées comme faisant partie de ce pays.

Nous avons fait la part, durant les années 1072 à 1095, des territoires d'Ostrevent qui passèrent à la directe des comtes de Hainaut et de ceux qui restèrent sous la suzeraineté des comtes de Flandre. Nous avons constaté ainsi que la zone hennuyère comprenait alors la presque totalité du *pagus Austroavadensis*. L'année 1095 et celles qui suivront marqueront la fin de l'apogée de la domination hennuyère en Ostrevent. Les possessions du châtelain de Douai ne tarderont pas, en effet, à échapper pour toujours au comte de Hainaut, et la situation de l'Ostrevent va ainsi entrer dans une troisième phase. Dès 1102, lors de l'expédition en Flandre de l'empereur Henri IV, nous trouvons Robert II, comte de Flandre, seul maître de Douai où l'empereur vient l'assiéger<sup>1</sup>. André de Marchiennes, Jean d'Ypres et Gislebert conviennent que Baudoin de Hainaut, qu'ils disent avoir été circonvenu par le comte de Flandre, a perdu Douai<sup>2</sup>. Mais ils se contredisent sur la date et les modalités de cette rétrocession. Elle semble s'être produite lors de l'intervention de Robert II, comte de Flandre, en faveur de Manassés, évêque de Cambrai, contre Gaucher,

1. Vanderkindere, *op. cit.*, t. I, p. 136.

2. André de Marchiennes, édition Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XXVI, p. 209. — Jean d'Ypres, édition Pertz, *id.*, t. XXV, p. 786. — Gislebert, édition Pertz, *id.*, t. XXI, p. 50r.

l'évêque excommunié, déposé par le pape en 1095 et qui était soutenu par le comte de Hainaut et l'empereur Henri IV. Les Ribémont s'étaient rapprochés, à cette occasion, du comte de Flandre et étaient intervenus dans le Cambrésis pour soutenir Manassés<sup>1</sup>. Robert avait ainsi occupé Bouchain et tout l'Ostrevent<sup>2</sup>. Il n'était donc plus possible au comte de Hainaut de se maintenir à Douai. Quand la paix fut rétablie, tandis que la seigneurie de Bouchain demeurait sous la suzeraineté hennuyère, Douai et aussi Sin, Cantin et une partie de Gœulzin, c'est-à-dire l'ensemble des possessions en Ostrevent du châtelain de Douai, échappèrent à la domination du comte de Hainaut. Cet état de choses ne nous est attesté qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, mais il devait être très ancien, car dès 1187 nous voyons le comte de Flandre percevoir des redevances à Sin<sup>3</sup>. Le châtelain de Douai semble donc avoir suivi en 1095 les Ribémont dans leur défection, sans être rentré comme eux, après le rétablissement de la paix, sous la vassalité hennuyère. Ses domaines d'Ostrevent passèrent ainsi de la suzeraineté du comte de Hainaut à celle du comte de Flandre. Du *pagus Austrovadensis*, il ne restait donc plus en fief à Baudoin de Hainaut que la seigneurie de Bouchain.

1. « Super hoc maleficio gaudet malo consilio Ansellus de Bulcenio cum Raginero impio... et per suum consilium de Roberto Flandrensi sumunt super perjurium terras Cameracensium... » *Gesta Galcheri episcopi Cameracensis*, édition Pertz. *id.*, t. XIV, p. 188. — « Sumunt enim Godefridum, illum Anseli filium, quem sublimant in dominum ac civile praesidium. » *Id.*, p. 203.

2. Nous voyons en effet l'empereur Henri IV en 1102 déloger Robert de Bouchain et mettre tout l'Ostrevent à feu : « MCII, mense octobris. Henricus imperator venit hostiliter super comitem Robertum et cepit munitiones Sclusam et Bolcen et depopulatus est igne totum Ostrevantum. » *Ex chronico Elnonensi, Historiens de France*, t. XIII, p. 453.

3. « ...ex scensu Sin... super scabino de Sin... », compte du domaine de Douai, rendu au comte de Flandre (1187, 3 juin). Brassart, *op. cit.*, preuve XLI.

Cette troisième phase de l'évolution féodale de l'Ostrevent n'était du reste que transitoire. Ce que les comtes de Hainaut venaient de perdre en étendue dans l'ancien *pagus Austrovaldensis* allait être bientôt compensé par un accroissement de leur puissance effective sur ce qui leur restait de ce pays. Jusqu'ici ils ne possédaient en effet la seigneurie de Bouchain qu'en arrière-sief et par l'intermédiaire des Ribémont; moins de vingt ans plus tard, ils la tiendront en sief immédiat. Cette transformation féodale se produisit peu après la mort de Baudouin III, comte de Hainaut, survenue en 1120. Yolande de Gueldre, sa veuve, épousa le dernier descendant des Ribémont, Godefroy II, à la fois seigneur de Bouchain et châtelain de Valenciennes<sup>1</sup>. Comté de Hainaut, seigneurie de Bouchain et châtellenie de Valenciennes se trouvaient ainsi groupés entre les mêmes mains. Cette union toutefois n'était que provisoire; en effet, Baudouin IV, le fils encore mineur que Yolande avait eu de son premier mariage était, du chef de son père, l'héritier du comté de Hainaut. La châtellenie de Valenciennes et la seigneurie de Bouchain devaient revenir par contre à Godefroy, l'enfant du second lit. Pour rendre définitive la réunion des trois domaines, un accord fut conclu entre les deux fils de Yolande : Godefroy le Jeune vendit son héritage à Baudouin IV. La châtellenie de Valenciennes et les possessions des Ribémont « tant en Ostrevent qu'en Cambrésis », et il semble qu'il faille entendre par là la seigneurie de Bouchain<sup>2</sup>, furent ainsi annexées au domaine hennuyer. La seigneurie de Bouchain, dont la partie située sur la rive gauche de l'Escaut servira à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, sous le nom de comté d'Os-

1. Gislebert, édition Pertz, *id.*, t. XXI, p. 507.

2. Bien que les villages de la seigneurie de Bouchain situés en dehors de l'Ostrevent appartenissent au *pagus* de Famars (cf. Duvivier, *Recherches...*, p. 109), on les considérait encore en 1286 comme étant du Cambrésis; cf. p. 21, note 3.

trevent, d'apanage aux fils aînés des comtes de la dynastie hennuyère, ne se distinguera plus jusque là du comté même de Hainaut.

Nous avons étudié jusqu'ici les différentes phases par lesquelles avait passé le *pagus Austrovalidensis* du XI<sup>e</sup> au début du XII<sup>e</sup> siècle. Exclusivement flamand jusqu'en 1072, puis devenu après cette date presque exclusivement hennuyer, il avait fini par se départager après 1095 en deux grandes zones d'influence : un tiers de l'ancien *pagus*, comprenant d'une part les territoires situés à l'ouest du bras aujourd'hui canalisé de la Sensée, et d'autre part le groupe des domaines appartenant au châtelain de Douai, s'était trouvé alors rattaché à la Flandre ; les deux autres tiers, correspondant à la seigneurie de Bouchain, étaient par contre demeurés hennuyers, pour finir, après 1120, par s'incorporer complètement avec le comté même de Hainaut.

Il nous reste à étudier maintenant la place qu'a occupée de 1072 à 1120 dans la hiérarchie féodale la seigneurie de Bouchain, seule partie de l'Ostrevent qui fût destinée à demeurer hennuyère. Il convient de noter tout d'abord que les comtes de Ribémont n'ont pas été en Ostrevent les propriétaires exclusifs du sol. Les comtes de Hainaut avaient au XIII<sup>e</sup> siècle en Ostrevent de nombreux vassaux<sup>1</sup> et cette situation devait *a fortiori* être telle au XI<sup>e</sup> siècle, époque où les grandes maisons féodales n'avaient pas encore atteint leur apogée. Certaines enclaves de la seigneurie de Bouchain semblent même avoir échappé complètement à la suzeraineté des comtes de Ribémont. C'est ainsi qu'en 1286 les habitants d'Abscon et de Marquette ne devaient pas le service d'ost au comte de Hainaut<sup>2</sup> et une information prise sous le règne de Philippe le Bel nous apprend que les deux villages étaient

1. Cf. p. 261, note 3.

2. Devillers, *op. cit.*, t. II, p. 249.

du ressort du comté de Flandre<sup>1</sup>. Erre constituait de même une enclave flamande en territoire hennuyer<sup>2</sup>. Si l'origine de l'enclave flamande de Marquette est inexplicable, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, c'est à titre d'avoué de Marchiennes que le comte de Flandre était maître d'Abscon et d'Erre, appartenances de cette abbaye<sup>3</sup>. Au nord du *pagus*, tandis que Godefroy de Ribémont était en 1117 avoué de l'abbaye de Saint Amand<sup>4</sup> sise en dehors des limites de l'Ostrevant, l'avouerie de Marchiennes par contre, nous l'avons vu, lui échappait au profit des comtes de Flandre qui, de 1038<sup>5</sup>, devaient la garder sans discontinuer jusqu'en 1297. Les possessions du monastère d'Anchin occupaient de même dans la seigneurie de Bouchain une place toute spéciale et sur laquelle il nous importe d'insister. En 1079, Anselme II de Ribemont avait renoncé au profit de cette abbaye à l'île d'Anchin et au village de

1. Le résultat de cette information a été consigné dans une enquête relative à l'Ostrevant et rédigée sous le règne de Philippe de Valois. Viard (Jules), *L'Ostrevant. Enquête au sujet de la frontière française sous Philippe VI de Valois* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXXII, p. 325).

2. « dient que en tout l'Ostrevant, réservés Ascons, Marquette et Erre qui sont de Flandres, les officiers de Haynnau toujours ont exploitié... » Enquête hennuyère sur les limites de l'Ostrevant (1448), Archives du Nord, B 1223, God. 15 875 : déposition des témoins d'Abscon.

3. Le comte de Flandre était devenu depuis 1038 avoué de Marchiennes (charte de Baudouin, comte de Flandre, en faveur de Marchiennes (1038), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 659) et nous constatons que les localités d'Abscon et d'Erre, appartenances de cette abbaye, relevaient de la directe du comte de Flandre dès avant 1176 « ...in Ostrevanno, villas Asconium et Heram et silvam de Bruilo. » Charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirmant les possessions de l'abbaye de Marchiennes (1176), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 713. C'est donc bien comme avoué de Marchiennes que le comte de Flandre était suzerain des deux enclaves d'Abscon et d'Erre.

4. Confirmation par Baudouin, comte de Flandre, des privilèges de l'abbaye de Saint-Amand (1117, 1<sup>er</sup> janvier), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 1154.

5. Cf. note 3 qui précède.

Vred, ainsi qu'à l'église d'Auberchicourt<sup>1</sup> et à ce qu'il possédait dans cette localité. Mais ces possessions avaient-elles vraiment fait partie auparavant de la seigneurie hennuyère de Bouchain? la chose est douteuse. Nous savons en effet qu'Anselme I<sup>er</sup> de Ribemont avait reçu en fief de l'évêque de Cambrai l'île d'Anchin et d'autres terres encore<sup>2</sup>; et nous voyons d'autre part l'évêque de Cambrai intervenir seul à titre de suzerain lors de la donation de 1079: c'est lui et lui seul, qui fait la dessaisine-saisine des territoires concédés<sup>3</sup>. On objectera peut-être que l'évêque les tenait en fiefs du comte de Hainaut: la chose n'est pas impossible, mais comment expliquer dans cette hypothèse la non-intervention du comte dans les deux actes qui constatèrent la fondation? Il est à noter du reste que la chronique d'Albéric situe l'abbaye d'Anchin non en Hainaut mais en Flandre<sup>3</sup>. Quant au village de Pecquencourt, loin d'avoir fait partie de la seigneurie primitive de Bouchain, il semble avoir toujours échappé à la suzeraineté des Ribémont: en effet quand en 1079 Mathilde, femme de Sicheur, et Gérard, évêque de Cambrai, en firent don à l'abbaye d'Anchin<sup>4</sup>, nous ne voyons pas qu'Anselme de Ribémont ait eu à intervenir comme suzerain. Quels qu'aient pu être en tout cas les droits primitifs des seigneurs de Bouchain sur l'île d'Anchin, sur Pecquencourt

1. *Fragmentum ex gestis episcoporum Cameracensium. Historiens de France*, t. XIII, p. 478. — De même charte de Gérard, évêque de Cambrai, confirmant la fondation de l'abbaye d'Anchin (1079), Miraeus et Foppens, *op. cit.*, t. I, p. 163. — Autre charte du même au même sujet (même date), Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, p. 17.

2. « ...Insula Aquicinnii... ab episcopo Cameracensi in beneficium data... sic permansit usque ad tempus junioris Anselii. Pater senex Ansellus eam et cetera beneficia ab episcopo in militia sua obtinuit... », *Fundatio monasterii Aquicinctini*, édition Pertz, *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XIV, p. 580.

3. « Hoc anno (1079) inceptum est cœnobium Sancti Salvatoris in Insula, quod dicitur Aquicinctus in Flandria. » *Ex chronico Alberici*, anno 1079, édition *Historiens de France*, t. XIII, p. 685.

4. Cf. la note 1 ci-dessus.



et sur Auberchicourt, il est à peu près certain que ces localités ont été, à partir de 1079, affranchies au profit du monastère de toute suzeraineté vis-à-vis des Ribémont et des comtes de Hainaut. C'est ce que semble confirmer une charte octroyée en 1178 par Baudoin V, comte de Hainaut, héritier à la fois des premiers comtes de Hainaut et des seigneurs de Bouchain, qui reconnaissait que ses prédécesseurs n'avaient jamais eu aucun droit sur les villages de Pecquencourt et d'Auberchicourt<sup>1</sup>.

Remontant maintenant l'échelle de la hiérarchie féodale, cherchons à préciser les rapports des seigneurs de Bouchain avec leurs suzerains. Les Ribémont, nous l'avons dit, s'étaient depuis les événements de 1079 considérés pour leurs terres d'Ostrevent comme les vassaux du comte de Hainaut. Mais la seigneurie de Bouchain constituait-elle à cette époque une partie intégrante du comté de Hainaut, ou était-elle regardée au contraire comme un comté indépendant, à l'origine, du premier et soumis après coup au Hainaut par un lien féodal librement consenti ? L'existence d'un comté indépendant d'Ostrevent antérieur à 1120 semble bien inadmissible. Pas une seule fois en effet les documents contemporains ne nous mentionnent les seigneurs de Bouchain avec le titre de comtes d'Ostrevent : ce n'est qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle qu'on les désigne parfois avec cette qualité<sup>2</sup>, et encore n'en trouvons-nous qu'un

1. « ...notum volo fieri quod Aquicinetensis ecclesia temporibus antecessorum meorum villas Oberchicurt et Peschencurt libere possedit et quiete, et tam in ipsis villis quam in villarum habitatoribus seu rebus eorum me juris quippum (*sic*) confiteor non habere. » (Charte de Baudouin V en faveur de l'abbaye d'Anchin (1178), Archives du Nord, fonds d'Anchin 1 H 42; de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, du Hainaut et du Luxembourg*, t. I, p. 314.

2. Dans les documents contemporains, nous ne trouvons que les désignations suivantes : « Anselmus de Ribodimonte ou de Monte-Ribodi ; Godefridus de Ribodimonte ; Anselmus, comes Ribodonis Montis » ; si ces personnages interviennent spécialement comme seigneurs de Bouchain, on les désigne : « Ansellus de Bulcenio ; Godefridus de Bolcein ».

seul témoignage vraiment concluant; c'est une charte octroyée en 1180 par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et où Anselme II de Ribemont est appelé *Ansellus barbatus, Ostreuanensis comes*<sup>1</sup>. Car, encore à cette époque postérieure, le titre donné aux anciens seigneurs de Bouchain n'a aucun caractère de fixité, et sa forme varie suivant les documents. En 1193, le même personnage est qualifié *Ostrevacensis dominus* dans une charte de Baudouin V, comte de Hainaut<sup>2</sup>. L'évêque d'Arras lui donne en 1183 le titre de *Ostrevadensis pagi dominus*<sup>3</sup>. Cette dernière forme semble indiquer que même à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, on ne concevait pas l'existence d'un *comitatus Austrovadensis* féodal distinct du *comitatus Hanonie*. Cette conclusion se trouve confirmée du reste par un document antérieur à 1120. Dans une charte de 1103 en effet<sup>4</sup>, Lambert, évêque d'Arras, situe Aniche, Abscon et Wandignies-Hamage *in comitatu Hainoensi, pago Obstreverno*. A ses yeux donc l'Ostrevent n'était qu'un simple *pagus* et politiquement les trois localités précitées, qui faisaient partie de la seigneurie de Bouchain, appartenaient au comté de Hainaut. Aussi, c'est à tort que la seigneurie de Bouchain a été appelée plus tard « comté d'Ostrevent »; elle constituait en réalité aux yeux des contemporains une partie intégrante du comté de Hainaut.

Si l'on voulait être tout à fait précis, il serait plus exact

Assez souvent même, ils sont désignés par leur prénom sans autre qualificatif.

1. Charte de Philippe d'Alsace, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1180-1181, 31 mars). Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 257.

2. Charte de Baudouin V en faveur du même monastère (1193, 1<sup>er</sup> avril), Duvivier, *Recherches...* p. 109.

3. Charte de Frumald, évêque d'Arras, en faveur du même monastère (1183), Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 179.

4. Charte de Lambert, évêque d'Arras, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1103-1104, 2 mars), Archives du Nord, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 41.

de dire que cette seigneurie faisait partie du comté de Valenciennes. Il avait existé en effet jusqu'en 1012, un comté indépendant de Valenciennes. Baudouin IV, comte de Flandre, qui s'en était rendu maître à cette date, l'avait cédé en 1047 à Herman de Mons, comte de Hainaut<sup>1</sup>. Les héritiers des anciens comtes avaient été réduits, sous la suzeraineté hennuyère, au simple rang de châtelains. Malgré son annexion au domaine hennuyer, le comté de Valenciennes avait gardé au moins jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle une certaine autonomie. Or, quand en 1072 la seigneurie de Bouchain passa elle aussi sous la domination hennuyère, elle fut rattachée au comté de Valenciennes. C'est ainsi que, quand en 1084 Baudouin II, comte de Hainaut, servit de témoin à la confirmation d'une donation faite par le seigneur de Bouchain à l'abbaye de Ribémont<sup>2</sup>, il prit le titre, non de comte de Hainaut, mais de comte de Valenciennes *Signum comitis Balduini Valentianensis*. Ce rattachement de l'Ostrevent hennuyer au comté de Valenciennes amènera des confusions quand, en 1099, les seigneurs de Bouchain deviendront châtelains de Valenciennes<sup>3</sup>. Intervertissant l'ordre chronologique des faits,

1. Vanderkindere, *op. cit.*, t. II, p. 86.

2. Confirmation par Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, d'une donation faite à l'abbaye de Ribémont par Anselme de Ribémont (1084, avant le 4 août). Prou, *op. cit.*, p. 280.

3. Godefroy et Hugues de Ribémont, fils d'Anselme II, sont signalés comme châtelains de Valenciennes en 1107 (charte d'Emmissa, fille d'Isaac, châtelain de Valenciennes, en faveur de l'église Saint-Jean-Baptiste de Valenciennes (1107), Miræus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 814; liste des témoins). Or, bien que Godefroy n'ait succédé à la seigneurie de Bouchain qu'après la mort de son père survenue en 1099, il porte dès 1089 le titre de châtelain, et Hugues est appelé dès cette date « Hugo de Valencenis », « ...S. Hugonis de Valencenis... S. Godefridi castellani... » Charte de Baudouin de Hainaut en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1089), cf. p. 257, note 1; liste des témoins. Le prédécesseur de Godefroy et d'Hugues dans la châtelainie de Valenciennes était Isaac, dont l'existence nous est signalée en 1065 dans deux chartes de Baudouin I<sup>er</sup>, comte de Hainaut (Vanderkindere, *op. cit.*, t. II,

on finira par croire à la fin du XII<sup>e</sup> siècle que c'était à titre de châtelains de Valenciennes que les Ribémont avaient été seigneurs de Bouchain ou plus improprement comtes d'Ostrevent. Parlant en effet de Godefroy II de Ribémont, Gislebert le désignera avec cette qualité « *Godefrido de Bocheain, castellano Valencenensi, qui ex jure castellarie Ostrevannum tenebat* »<sup>1</sup>. On s'explique ainsi l'erreur des bourgeois de Valenciennes qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, considéreront leur ville tout entière comme faisant partie de l'Ostrevent.

L'assimilation de la seigneurie de Bouchain au comté de Valenciennes ou, en d'autres termes, au comté de Hainaut n'était guère favorable au maintien de la notion de la suzeraineté française sur cette région de l'Ostrevent. Les comtés de Hainaut et de Valenciennes en effet étaient fiefs d'Empire. Comment aurait-on pu concevoir que la seigneurie de Bouchain, partie intégrante de ces comtés, relevât de la directe du roi de France ? Cette notion toutefois ne disparut pas d'un seul coup. Une charte octroyée en 1089 par Baudouin de Hainaut et relative à Visignoulès-Lewarde<sup>2</sup> est datée en effet du règne du Capétien. Baudouin II, il est vrai, avait pour se reconnaître le vassal du roi de France des raisons toutes personnelles : en 1072 Philippe I<sup>er</sup> l'avait soutenu, lui et Richilde, contre Robert le Frison, l'usurpateur flamand. Mais dès le début du XII<sup>e</sup> siècle nous ne trouvons plus dans les actes la moindre trace de suzeraineté française dans la seigneurie de Bouchain. Appartenance du comté de Hainaut, cette dernière ne tardera pas à être considérée peu à peu comme terre d'Empire<sup>3</sup>.

p. 96). Il semble qu'il faille en conclure que les Ribémont, devenus seigneurs de Bouchain bien avant 1072, n'aient réuni entre les mêmes mains la seigneurie de Bouchain et la châtelanie de Valenciennes qu'en 1099 à la mort d'Anselme II.

1. Gislebert, édition Pertz, *op. cit.*, t. XXI, p. 507.

2. Cf. p. 257, note 1.

3. Philippe-Auguste confirma bien en août 1209 (Prou, *op. cit.*,





A partir de 1120, quand d'arrière-sief hennuyer, la seigneurie de Bouchain deviendra sief direct des comtes de Hainaut, les dernières traces de son autonomie primitive disparaîtront, et avec elles celles de la suzeraineté française. L'office de sénéchal de Bouchain, qui existait à l'époque des Ribemont<sup>1</sup>, se maintient sous la domination hennuyère, au moins jusqu'en 1200<sup>2</sup>, mais pour ne plus correspondre sans doute à aucune fonction réelle. La justice sera confiée d'abord à un bailli d'Ostrevent que nous verrons en la personne de Thomas de Beuvry instrumenter en 1233 pour une terre sise à Abscon<sup>3</sup>. Mais, un peu plus tard, en 1242, ce bailli particulier à l'Ostrevent semble avoir disparu, et quand il s'agira de faire acte de juridiction à Bouchain, ce sera Wagon, bailli de Hainaut, qui interviendra<sup>4</sup>. A la différence des autres parties du Hainaut sans doute, l'ancienne seigneurie de Bouchain sera placée sous la juridiction, non d'un prévôt, mais d'un châtelain, le châtelain de

p. 59, note 1) la confirmation octroyée en 1065 par Philippe I<sup>er</sup> à la charte de restauration de l'abbaye d'Hasnon (cf. p. 257, note 1). Mais on voit très fréquemment les premiers Capétiens confirmer des actes de leurs prédécesseurs, relatifs à des régions sur lesquelles ils n'exerçaient plus aucune juridiction.

1. « ...quae omnia inferri sibi ab Anselmo et ejus dapifero Rainero lacrymabiliter ingemiscunt... » Lettre de Ratbod, évêque de Tournai, à Lambert, évêque d'Arras (1096), Baluze, *op. cit.*, t. V, p. 298.

2. Confirmation par les seigneurs de Hainaut, des coutumes hennuyères (1200, 28 juillet), Brassart, *op. cit.*, t. I, p. 116 : parmi ces seigneurs figure Gérard, sénéchal de Bouchain.

3. « ...qui omnes concorditer dixerunt per iudicium coram Thoma de Beurui, ballivo Ostrevannensi, quem ipsa domina de Dampetra ibidem loco sui constituerat. » Charte d'Ilugues, sire de Rœulx, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1233, 7 juillet), Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 216.

4. « ...Actum apud Buceing... coram Wagone, ballivo Haynoensi, quem dicta domina (Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut) loco sui propter hoc negocium constituerat. » Vente par le seigneur de Hordaing à l'abbaye de Marchiennes (1242, janvier), Archives du Nord, *id.*, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 255. Il est vrai que la terre vendue est sise à Hordaing, c'est-à-dire en dehors de l'Ostrevent.

Bouchain. Cet officier toutefois sera sous la dépendance du bailli de Hainaut à l'instar des autres prévôts du comté et ses attributions ne différeront pas de celles de ces derniers. De même, les coutumes du comté de Hainaut seront appliquées à l'ancienne seigneurie de Bouchain. Quand en 1250 Baudouin d'Auberchicourt fera hommage à Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, pour une terre sise dans le village de ce nom, il sera stipulé « quod istud homagium est de lege Hainoensi et secundum eandem legem habet judicari <sup>1</sup> ». La fusion est devenue si parfaite entre l'ancienne seigneurie de Bouchain et le comté de Hainaut primitif que personne ne songera à considérer l'Ostrevent hennuyèr comme mouvant de la couronne de France. Quand le pape, en effet, lèvera des décimes sur le clergé d'Empire, le clergé d'Ostrevent les payera à Cambrai ; par contre quand le clergé de France sera imposé, celui d'Ostrevent ne payera rien <sup>2</sup>. C'est ainsi que bien avant Philippe le Bel s'était effacé jusqu'au souvenir d'une époque où le *pagus Austrovaldensis* faisait partie du royaume de France.

La seigneurie de Bouchain avait donc échappé définitivement en 1072 à l'influence flamande pour s'unir au Hainaut par un lien de plus en plus étroit : assimilée à ce comté, elle avait fini par être regardée, comme lui, comme un fief d'Empire. Le reste du *pagus Austrovaldensis* toutefois n'avait pas pendant ce temps suivi la même évolution.

1. Hommage de Baudouin d'Auberchicourt (1250), Archives du Nord, 10 H 323, *Cartulaire de Marchiennes*, p. 217.

2. Enquête hennuyère sur l'Ostrevent (xiv<sup>e</sup> siècle), Le Glay, *Documents pour servir à l'histoire de l'Ostrevent (Mémoires de la Société des Sciences, des Lettres et des Arts de Lille, années 1851-1852, p. 545)*. Bien que nous ayons à nous méfier des enquêtes hennuyères, parce que rédigées pour les besoins de la cause, il semble que nous puissions faire exception pour celle-ci qui indique en effet les sources de son information : « si qu'il appert par les registres d'Arras et de Cambrai ».



Nous avons vu en effet que toutes les localités de l'ancien *pagus* situées à l'est du bras aujourd'hui canalisé de la Sensée n'avaient pas échappé, en 1072, à la domination flamande, que d'autre part les possessions primitives du châtelain de Douai en Ostrevent étaient revenues après 1095 sous la suzeraineté du comte de Flandre. Or, il en fut ainsi jusqu'en l'an 1200. Comme avoué de l'abbaye de Marchiennes, le comte de Flandre était dès 1038 suzerain d'une partie de Noyelles-sous-Bellonne et de Brebières<sup>1</sup>, et il intervenait au même titre en 1125<sup>2</sup>; en 1176 il était, comme avoué de Marchiennes, suzerain de Gouy-sous-Bellonne et de Sailly-en-Ostrevent, et donnait au monastère la gavène de Gouy<sup>3</sup>. En 1187, de même, il percevait une redevance sur les moines de ce dernier village et sur les échevins de Sin<sup>4</sup>. La gavène de Sailly-en-Ostrevent était aussi tenue de lui en fief en 1162<sup>5</sup>. A l'est toutefois, Arleux évoluait d'une manière différente et ne devenait flamand que beaucoup plus tard. Cette ville, qui appartenait à la maison de Montmirail-en-Brie était considérée en 1244 encore, d'une manière purement théorique du reste, comme un fief hennuyer<sup>6</sup>. Mais Enguerrand IV de Coucy,

1. « ...ut sim ecclesie fidelis advocatus et defensor, supradictus abbas mihi dedit duos molendinos qui sunt in villa Berbera et duos carrucatus terrae in villa Nigella... » Charte de Baudouin V, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Marchiennes (1038), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 659.

2. Charte de Charles le Bon, comte de Flandre, limitant les droits de l'avoué de Marchiennes, son vassal (1125), Duvivier, *Actes...* (éd. 1898), p. 169.

3. Charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirmant les privilèges de l'abbaye de Marchiennes (1176), Miraëus et Foppens, *op. cit.*, t. II, p. 713.

4. Compte du domaine de Douai, rendu au comte de Flandre (1187, 3 juin), « ...super monachos Goi..., super gabalum de Goy..., super scabinos de Sin... », Brassart, *op. cit.*, preuve XLI.

5. Brassart, *op. cit.*, t. I, p. 108 et t. II, p. 694.

6. Adjudication par les principaux seigneurs de Hainaut à Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, des terres d'Arleux et de Crèvecœur,

ayant en 1272 hérité d'Arleux, du chef de Marie de Montmirail sa grand-mère, vendit la ville en janvier 1273 à Guy, comte de Flandre<sup>1</sup>. Arleux passa ainsi de la suzeraineté hennuyère à la domination flamande.

Telle fut jusqu'à la fin du xii<sup>e</sup> siècle l'évolution des parties de l'Ostrevent situées en dehors de l'ancienne seigneurie de Bouchain: Une dernière question se pose. Comment furent départagées les localités du *pagus Austro-radensis* quand, en 1200, l'Artois fut détaché du comté de Flandre et réuni à la couronne de France pour être érigé à partir de 1237, sous le nom de comté d'Artois, en apanage pour Robert, frère de saint Louis? Les traités ne nous donnent aucune précision sur les limites exactes du comté d'Artois. Il faut attendre jusqu'en 1449 pour avoir des renseignements complets sur la question. Nous savons qu'à cette date Abscon, Cantin, Marchiennes, Marquette, Montigny, Sin, Waziers, Estrées et Hamel<sup>2</sup> sont les seuls villages de l'ancien *pagus* d'Ostrevent qui fassent partie de la châtellenie de Douai, c'est-à-dire du comté de Flandre.

Il faut donc admettre qu'au xv<sup>e</sup> siècle, Brebières, Lambres, Sailly-en-Ostrevent, Bellonne, Noyelles et Gouy se trouvaient rattachés au comté d'Artois<sup>3</sup>. Mais cette répartition postérieure a-t-elle bien été celle de l'an 1200? Nous ne le

mouvantes du Hainaut, confisquées sur Mathieu de Montmirail, pour forfaiture (1244, septembre). Cette sentence ne put être exécutée, et les Montmirail conservèrent impunément leurs terres. Dehaisnes et Finot, *Inventaire sommaire des Archives du Nord, série B, t. I, 2<sup>e</sup> partie*, p. 231.

1. Dehaisnes et Finot, *op. cit.*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 321.

2. Comptes de la châtellenie de Douai, 1449. Archives du Nord. B 3760.

3. Cette conclusion se trouve confirmée du reste par des documents postérieurs. En 1505, Noyelles-sous-Bellonné est un fief tenu du château d'Arras (Archives du Nord B 164) et au début du xvii<sup>e</sup> siècle le receveur d'Arras perçoit des revenus à Gouy-sous-Bellonne et à Sailly-en-Ostrevent (Archives du Nord B 13 870, années 1608 et 1613).

croyons pas. Nous voyons en effet en 1234, la comtesse Jeanne de Flandre, en 1239 Thomas de Savoie, comte de Flandre et en 1246, la comtesse Marguerite confirmer à l'abbaye de Marchiennes ses possessions de Sailly-en-Ostrevent<sup>1</sup>. En 1282 de même, Gauthier d'Antoing tient sa seigneurie de Bellonne en fief de Guy, comte de Flandre<sup>2</sup>. Par contre, Brebières qui ne fut considéré du reste que plus tard comme de l'Ostrevent, appartient en 1243, au châtelain de Lens et est tenu par lui en fief du comte d'Artois<sup>3</sup>. Ce dernier perçoit de même en 1299 un cinquantième à Lambres<sup>4</sup> et en 1333, il fait acte de juridiction dans cette localité<sup>5</sup>. Il semble donc que les limites des comtés de Flandre et d'Artois aient été très confuses à l'origine, et que les comtes d'Artois aient mis la chose à profit pour pratiquer une politique d'extension territoriale en Ostrevent. Leurs vues sur ce pays sont incontestables. Nous les voyons en effet acheter en 1294 à Gérard de Pothès le vinage de Sailly<sup>6</sup>, et au début du xiv<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Marchiennes ses possessions dans la même localité<sup>7</sup>. On conçoit donc qu'avant d'acquérir le domaine utile, ils aient cher-

1. *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, t. II, p. 316.

2. Le comte de Flandre dit en effet le 5 juillet 1282 : « en le tière monseigneur Watier d'Antoing, k'il tient de nous ». Brassart, *op. cit.*, t. I, p. 354.

3. Donation par Baudouin, châtelain de Lens, à Jean son fils, de sa ville de Brebières à tenir en fief du comte d'Artois (1243, novembre). Richard (Jul. Mar.), *Inventaire sommaire des archives départementales du Pas-de-Calais antérieures à 1790. Archives civiles, série A*, t. I, p. 18.

4. *Id.*, page 166.

5. Confirmation par Eudes, comte d'Artois, d'une vente consentie par le seigneur de Lambres aux bourgeois et hôpitaux de Douai, de divers droits sur des biens sis à Lambres (1333, 13 août). Delaisnes et Finot, *op. cit.*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 176.

6. Vente par Gérard de Pothès à Robert, comte d'Artois, du vinage de Sailly-en-Ostrevent (1294, juin). Richard, *op. cit.*, t. I, p. 18.

7. « ...à l'abbé de Marchiennes, en rabat de l'acat de la maison de Sailli... ». Compte du prévôt d'Aire (1311), Richard, *op. cit.*, t. II, p. 139.

ché à faire admettre leurs droits de directe sur les terres qu'ils convoitaient. C'est ainsi que lors de l'achat du vinage de Sailly, le comte d'Artois eut bien soin de spécifier dans l'acte qu'il en était déjà le suzerain<sup>1</sup>. Cette extension de la directe va continuer durant le xiv<sup>e</sup> siècle, au détriment des rois de France, maîtres depuis 1305 de la châtellenie de Douai, et nous verrons en 1334 le comte d'Artois confirmer une vente faite à Gouy par l'abbaye de Marchiennes<sup>1</sup>. Ces empiètements ne se firent pas toujours sans une certaine résistance de la part des rois de France, les nouveaux possesseurs de la zone flamande contestée. C'est ainsi qu'en 1334 encore le comte d'Artois eut maille à partir au sujet de son moulin de Sailly avec le bailli de l'Écluse<sup>2</sup>.

Toutefois les rois de France du xiii<sup>e</sup> siècle, à l'encontre de ceux du xiv<sup>e</sup>, avaient intérêt à favoriser cette politique artésienne d'extension territoriale, et certaines conclusions de l'information française de 1286 sur la mouvance de l'Ostrevent ne seront pas étrangères à cette considération.

Telle fut jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle la situation féodale de l'Ostrevent. Il est ainsi bien difficile de déterminer si en réalité cette terre relevait de la couronne de France ou de l'Empire. Il faut, à notre avis, distinguer dans cette question le point de vue historique et le point de vue coutumier, et opposer le *pagus Austrovadensis* carolingien à ce qui a été appelé parfois, improprement du reste, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, le comté d'Ostrevent. Au point de vue historique, le *pagus Austrovadensis* carolingien a été incontes-

1. « ...pour la confirmation de la vente de la maison de Goy que li religieux de Marchiennes vendirent, à Gilles Hakin... » Compte rendu au prévôt d'Aire (1325), Richard, *op. cit.*, t. II, p. 148.

2. « frais de procès contre le bailli de Lécluse au sujet du moulin de Sailly (1334) », Richard, *op. cit.*, t. II, p. 13.

tablement rattaché à l'héritage de Charles le Chauve et appartenait en conséquence à la couronne de France : ce sera l'argument qu'invoquera Philippe le Bel en 1286 pour faire valoir ses droits de directe sur l'Ostrevent. Par contre, au point de vue féodal et coutumier, le territoire, plus petit que l'ancien *pagus* et auquel on a donné le nom de comté d'Ostrevent, a été réuni à partir de 1072 d'une manière de plus en plus intime au comté de Hainaut et est devenu comme lui, terre d'Empire. C'est cet état de fait qu'opposera à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le comte de Hainaut aux prétentions du roi de France à l'hommage de l'Ostrevent. Nous serions évidemment plus tentés de nous laisser convaincre par les arguments d'ordre historique, mais il ne faut pas oublier que le point de vue coutumier était le seul qui eût au moyen âge une valeur juridique. Les droits du comte de Hainaut devaient ainsi primer, dans la législation féodale, ceux du roi de France.

Étienne DELCAMBRE.

---

LES VOYAGES  
DE GILLES LE BOUVIER EN LORRAINE  
EN 1450  
ET SA PRÉSENCE A L'EXPÉDITION  
DU RECOUVREMENT DE NORMANDIE

---

L'étude de la vie et des œuvres de Gilles le Bouvier, dit Berry, n'a guère fait de progrès depuis le temps où Vallet de Viriville publia une biographie critique du héraut de Charles VII<sup>1</sup>. La biographie que donna en 1908 le D<sup>r</sup>. Hamy en introduction au *Livre de la Description des pays de Berry*<sup>2</sup> n'est, pour ainsi dire, que la reproduction abrégée de celle de Vallet de Viriville.

Actuellement deux érudits entreprennent la revision de l'étude des œuvres de Gilles le Bouvier. M. Celier prépare une édition de la chronique du héraut de Charles VII pour la *Société de l'Histoire de France* et M. Ch. Samaran publiera très prochainement une dissertation sur les chroniques latine et française d'Alain Chartier, qui modifiera sensiblement certains aspects de la critique des œuvres de Gilles le Bouvier.

Le hasard d'une recherche m'a amené à relever un fait

1. *Armorial de France, Angleterre, Écosse, Allemagne, Italie et autres puissances composé vers 1450* par Gilles le Bouvier, dit Berry, éd. Vallet (de Viriville). Paris, 1866, in-8<sup>o</sup>, préface.

2. Paris, 1908.

de la vie du héraut Berry qui était demeuré inconnu aux biographes de celui-ci. J'ai tenté d'apprécier la portée de ce fait du point de vue de la critique de l'œuvre de Gilles le Bouvier, mes investigations m'ont entraîné un peu plus loin que je ne l'avais prévu.

\*  
\* \*

En 1450, Gilles le Bouvier vint par deux fois en Lorraine<sup>1</sup>. Il y fut envoyé par Charles VII. Le duc de Lorraine, René d'Anjou, et les Messins étaient sur le point de se battre. La guerre qui avait mis aux prises en 1444-45 le duc de Lorraine, le roi Charles VII et les Messins faillit renaître. Le duc de Lorraine et le seigneur d'Apremont accusaient les citains d'avoir violé les engagements qu'ils avaient pris lors de la paix de 1445 et notamment d'avoir conservé, contre leur droit, des prisonniers. En juin 1450 les Messins reçoivent les réclamations de René, de Joffroy d'Apremont que soutient Robert de Baudricourt, bailli de Chaumont. Mais ils ne veulent pas se soumettre à leurs injonctions. Derechef, le 10 juillet 1450, René et ses alliés font valoir leurs réclamations ; les Messins ne veulent rien entendre. Ils dépêchent un envoyé à Charles VII, qui pré-

1. Le voyage de Berry à Metz a été remarqué par Auguste Prost (*Le patriciat dans la cité de Metz dans Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XXXIV, 1873, § 126, p. 243 et n. 1 : « Ce petit fait, observe cet érudit, est à joindre à ceux que M. Vallet de Viriville a publié touchant le héraut de Berry... »). Le voyage de Berry a été mentionné incidemment par M. l'abbé Ch. Aimond (*Les relations de la France et du Verdunois*, Paris, 1910, p. 275, n. 1). A. Prost et M. l'abbé Aimond ont connu le voyage de Gilles le Bouvier par l'intermédiaire de la *Chronique dite de Praillon* (milieu du XVI<sup>e</sup> s.) reproduite dans Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*, Metz, 1838, p. 270, col. a et b. Nous l'avons trouvé rapporté dans une chronique antérieure, composée vraisemblablement entre les années 1475 et 1485, la *Chronique des Maîtres Échevins de Metz* (Bibl. mun. de Metz, ms. 79, pp. 116-119, xv<sup>e</sup> s.).

sidait alors au recouvrement de Normandie. Celui-ci exposa les doléances des Messins au roi de France et revint le 31 juillet avec *ung noble hural appelé Berri*. Gilles le Bouvier demeura six jours à Metz et put informer à loisir. Le jour de la Saint-Étienne, donc le 3 août, Berry et ses gens assistèrent à la grand messe que chanta « bien sollempnellement » l'évêque Conrad Bayer de Boppard<sup>1</sup>. Le 7 août, plusieurs citains dont Nicole et Thiébaud Louve se rendirent auprès du roi, en même temps que Gilles le Bouvier. Charles était en ce moment en Touraine. Il semble que tout s'arrangea par l'entremise du souverain. Le 2 octobre, accompagnés de Gilles le Bouvier, les Messins revinrent dans leur cité.

Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que Berry se rendait en Lorraine. En 1439, il y avait été envoyé par Charles VII, lors de la guerre de succession au duché entre René d'Anjou et son compétiteur Antoine de Vaudémont, « pour dire et commander à Antoine de Chabanne, à Blanchefort et autres capitaines qu'ils se départissent du service du comte [de Vaudemont]<sup>2</sup> ». Ainsi, en 1439, comme en 1450, Berry eut mission d'apaiser l'humeur batailleuse des Lorrains.

1. La présence de Gilles le Bouvier à cette messe est rapportée seulement par la *Chronique dite de Praillon*, Bibl. mun., Épinal, ms. 131, f° 315 r°. La chronique dit par erreur « le xi<sup>e</sup> jour d'aoust de feste saint Estienne ». Il faut lire le 3 août.

2. Henri Lepage, *Comptes d'Othin d'Amance, receveur général de Lorraine, relatifs à la seconde guerre entre René I<sup>er</sup> et Antoine dans Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. I, pp. 149-150 et Vallet (de Viriville), *Documents inédits sur la Hire, Chabannes et autres capitaines du XV<sup>e</sup> siècle dans Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France*, 1859-60, p. 38-39. Ce voyage de Berry a été mentionné dans la biographie de Vallet de Viriville d'après les Comptes d'Othin d'Amance. Nous avons conservé un autre texte qui nous renseigne sur le rôle que Berry eut en 1439. Gilles le Bouvier somma Guillaume d'Argier, capitaine de Grandpré, de ne plus inquiéter les habitants de Verdun, comme le prouve l'analyse d'un document conservé dans l'« inventaire des tiltres principaulx du Trésor des Chartes de l'évesché de



Les trois voyages, que Gilles le Bouvier fit en Lorraine, expliquent certaines particularités de ses œuvres. Ceux qui ont parcouru son ouvrage à la fois si curieux et si attrayant, le *Livre de la description des pays*, terminé peu après 1451, ont pu être frappés de l'exactitude du jugement du héraut de Charles VII sur la Lorraine et les Lorrains. Extrêmement avisé et observateur, Gilles le Bouvier a su comprendre le caractère des gens des marches de l'Est. Lorsqu'on lit sa description de la Lorraine à la lumière de ce que nous avons dit de ses interventions en cette contrée, on comprend mieux les allusions qui y transparaissent <sup>1</sup> :

Verdun » par Mathieu Husson (xvii<sup>e</sup> s.) (Bibl. nat., ms. franç. 18. 915, f<sup>o</sup> 55) : « Lettres et exploict faict par Berre, premier herault du roy a Guillaulme d'Augyer, cappitaine de Grandpré de cesser la guerre par luy commencee cōtre les habitans de Verdun, le dit exploict portant que le dit d'Auger respondit qu'il estoit au connestable et feroit partant seloñ son conseil, 1439, le vi septembre » (Ibid. par Ch. Aimond, *op. cit.*, p. 259, n. 7).

1. Ed. Hamy, p. 112-113. L'édition de la *Description des Pays* est faite d'après le ms. franç. 5873 de la Bibliothèque nationale (xv<sup>e</sup> s.), elle n'est pas exempte de fautes, celles-ci d'ailleurs ne sont pas que des vétilles, elles faussent parfois complètement le sens du texte de Berry. Nous reproduisons ici, d'après le ms. franç. 5873 (f<sup>o</sup> 43 r<sup>o</sup>-44 r<sup>o</sup>) la description de la Lorraine, à l'exception des passages que nous donnons dans notre dissertation : « Pres de ceste duché de Luxembourg sur le midi est la duché de Lorraine et le païs de Mes et la marquisé du Pont qui est belle duché et bonne de blez, de boys, de bestial gros et menu, et ont assez sel, car ilz ont plusieurs puitz sallez, dont ilz font le sel qui vault moult au seigneur. Et ont bons poissons d'eau doulee des rivieres et des estangs et y a belle noblesse. En ce païs sont grans laboureurs. Et passe par ce païs (f<sup>o</sup> 43 v<sup>o</sup>) troys grosses rivieres qui tumbent au Rin. Premièrement la Meuse qui passe au Neufchastel<sup>b</sup> et la Meselle qui passe pres de Tou<sup>c</sup> et le Nus<sup>d</sup> (*sic*) qui part des montaignes d'Ausay<sup>e</sup> et passe pres de Nansy ou se tient le duc. En ce pays a trois cités, qui anciennement estoient au duc de Lorraine, qui de present sont seigneurs d'eulx-mesmes, c'est Mes, Tou et Verdun; les nobles de ce païs... Le païs de Mes et la marquisé du Pont est païs de telle condition que Lorraine, ces gens parlent françois, combien que ilz se dient Alemans. Ce païs de Lorraine a du costé du midy la conté de Bourgogne et de Champagne dont j'ay autres foiz fait mention et du costé du Levant le païs d'Allemagne. Et est leur voisin le duc Stese de Bra-

« Les nobles de ce païs, dit-il, sont gens de guerre et d'estrange querelle contre leurs voisins, et pour peu de chose meinent guerre les ungs aux autres et le plus fort de leur guerre est a pranre et a chasser vaches, et quant ilz ont prins les bestes de leurs voisins, ilz s'assemblent et apointent et pour ung nient<sup>1</sup> recommencent guerre et est par faulte de justice... » Et plus loin il ajoute : « Ces gens chevauchent bien et sont gens de guerre et bons arbalestriers a cheval et s'arment legierement et sont tost pres a servir leurs voisins en guerre en les preant<sup>2</sup>, et se faulte y a de paiement ilz leur font guerre incontinent ». Gilles le Bouvier avait éprouvé l'irritabilité belliqueuse des Lorrains. En 1439 et en 1450<sup>3</sup> il avait pu observer la

miere (?)<sup>4</sup> et le conte de Salebrusse<sup>5</sup>, le conte de Nauso<sup>6</sup>, le conte (f° 44 r°) de Selverne<sup>7</sup>, qui tous sont Alemans. Et ont bons pays de blez, de vins, de bestial et de chevaux et s'estend leur païs jusques au Rin... ».

a. Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle); b. Neufchâteau (Vosges); c. Toul (Meurthe-et-Moselle); d. Meurthe riv.; e. Alsace; f. Bavière(?); g. Sarrebrück; h. Nassau; i. Sarwerden.

Cette très curieuse description de la Lorraine n'a pas été connue de M. Perdrizet (*La plus ancienne description de la Lorraine* dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1908, p. 389-414) qui à propos de celle de Barthélemy l'Anglais (XII<sup>e</sup> s.) a énuméré les plus anciennes descriptions de la Lorraine.

1. Et non récent, comme le porte l'édition Hamy.

2. Le D<sup>r</sup> Hamy a lu *fuir* au lieu de *servir* et *frappant* au lieu de *preant*. Ces deux fautes de lecture rendent le texte de Gilles le Bouvier incompréhensible : « ils sont vite prêts a fuir leurs voisins en les frappant » est peu clair; Berry a écrit : « ils sont vite pres a servir leurs voisins en les preant », c'est une ironie : ils sont vite prêts à servir leurs voisins en les pillant (*preer* < *predare*).

3. Je crois en effet que la rédaction de ce passage sur la Lorraine est postérieur aux voyages que Berry fit à Metz en 1450, contrairement à ce qu'a cru Vallet de Viriville (*Armorial*, p. 31, n. 5). Cet érudit prétend, en effet, que le passage en question a été rédigé avant 1444, parce que Berry rapporte que Metz, Toul et Verdun sont « seigneurs d'eulx-mesmes »; il observe : « Metz, Toul et Verdun furent soumis par Charles VII en 1444 et Pierre de Brezé y fut reçu comme lieutenant du roi dans les Trois-Évêchés. La mention de Berry paraît donc anté-

facilité avec laquelle ces gens se mettaient en guerre : la noblesse dont les ambitions n'étaient pas contenues par un pouvoir central solidement établi était particulièrement turbulente : « Y a belle noblesse », observe Berry. Enfin Gilles le Bouvier ne put manquer d'être frappé par l'aspect français de la Lorraine, qui contrastait avec la situation politique de cette terre rattachée au Saint-Empire : « Ces gens parlent françois, combien que ilz se dient Alemans ». Cette réflexion doit être retenue, d'autant plus qu'elle a été écrite par le premier héraut du roi qui mit, en 1444, la main sur Épinal et qui essaya, quoi qu'on en ait dit, de s'emparer des Trois-Évêchés<sup>1</sup>. En lisant

rieure à 1444. » Cette affirmation étonne de la part de l'historien de Charles VII ; les trois cités ne se reconnurent pas sujettes du roi en 1444. Metz soutint ce que l'on a appelé assez improprement un siège et demeura absolument libre ; le roi exerça sur Toul et Verdun un droit de sauvegarde, il n'y avait rien là d'une soumission. Après l'expédition de 1444, Metz, Toul et Verdun étaient encore « seigneurs d'eulx-mesmes ».

1. Gilles le Bouvier décrit la Lorraine en même temps que les terres d'Empire, comme il convenait. Dans son livre, il donne la Meuse comme limite du royaume de France et des terres d'Empire du côté de la Lorraine : « Et pres de la, commence le fleuve de la Meuse dont le dit royaume est fermé contre les Allemaignes jusques a la conté de Henault et au païs de Liege. » Auguste Longnon (*Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise dans Revue des Questions historiques*, t. XVIII, 1875, p. 444 et ss.) a fait remarquer « l'autorité incontestable » des déclarations du héraut de Charles VII, en ce qui concerne les limites du royaume de France. Alfred Leroux (*Nouvelles recherches critiques sur les relations de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1471*, Paris, 1892, p. 244 et n. 1) s'est servi de la déclaration de Berry pour affirmer que Charles VII ne voulait pas faire du moyen-Rhin la limite de son royaume lorsqu'il entreprit l'expédition de 1444-1445. Il y voit la preuve que « la royauté du xv<sup>e</sup> siècle n'outrepassait pas en cette question les prétentions de Philippe le Bel ». Je veux bien que la déclaration de Berry exprime un état de fait : l'on admettait généralement que la Meuse séparait le royaume des terres d'Empire ; mais elle ne prouve en aucune façon que Charles VII n'ait pas songé à s'emparer de certaines villes qui étaient sises au delà de la Meuse : il mit la main sur Épinal et c'est aux Spinaliens qu'il affirma, le 2 septembre 1444, « que plusieurs villes, citeis et pays de par de cha, meysment de

attentivement la *Description des pays*, on trouve maintes allusions aux événements du xv<sup>e</sup> siècle dont l'historien peut tirer profit.

La marque des voyages de Berry en Lorraine est facile à déceler dans l'*Armorial* que Vallet de Viriville a édité non sans inexactitudes<sup>1</sup>. Le héraut de Charles VII a décrit en ce recueil un grand nombre de blasons lorrains<sup>2</sup>. Si, par exemple, l'on compare l'*Armorial* de Berry à un autre armorial universel français, composé pendant la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, dont la meilleure copie est représentée par le *ms. franç. 32.753*, on remarque que les blasons lorrains tiennent beaucoup moins de place dans celui-ci que dans celui-là<sup>3</sup>. Un petit armorial messin est ajouté aux blasons du duché de Lorraine dans la compilation de Berry, ce qui ne laisse pas de surprendre *a priori* dans un recueil aussi général, mais ce qui paraît tout à fait

cha la riviere du Rin... estoit d'ancienneté et debvent estre du royaume et seigneurie souverains de la coronne de France » (Ch. Aimond, *Relations de la France et du Verdunois*, p. 268-269). Il ne faut pas donner au texte de Berry une portée et un sens qu'il n'a pas et ne saurait avoir.

1. Cf. *supra*, p. 280, n. 1. Nous donnerons prochainement une nouvelle édition de la partie lorraine de l'*Armorial* de Berry.

2. Ed. Vallet de Viriville, nos 845-954. Vallet (de Viriville) a, sans avertir le lecteur de sa correction, réuni les blasons lorrains, c'est-à-dire ceux des duchés de Bar, de Lorraine et de la cité de Metz, à la royauté d'arme de Champagne (Chapitre vi). En réalité Gilles le Bouvier n'avait incorporé à la royauté d'arme de Champagne que les blasons barrois (duché de Bar et comté de Vaudémont). Les blasons du duché de Lorraine et de la cité de Metz sont rangés dans l'*Armorial* parmi les blasons étrangers à la France (f<sup>os</sup> 180 v<sup>o</sup>-182 v<sup>o</sup>) entre les blasons italiens (f<sup>o</sup> 171 r<sup>o</sup>-176 r<sup>o</sup>) et anglais (f<sup>os</sup> 183 r<sup>o</sup>-190 r<sup>o</sup>). Pour étonnant que puisse paraître ce classement, il convient néanmoins de le respecter. Un fait est d'ailleurs à retenir : Berry ne mêle point les blasons lorrains aux blasons français, parce que le duché de Lorraine était terre d'Empire. Il incorpore les blasons barrois à la royauté d'arme de Champagne parce que, depuis le traité de Bruges, une partie du duché de Bar mouvait du royaume de France.

3. Le *ms. franç. 32,753* (p. 61-63) contient la description de 63 blasons lorrains.

normal lorsque l'on sait les relations de Gilles le Bouvier avec les citains de Metz. Nous croyons donc, sans qu'on y puisse vraisemblablement contredire, que les éléments lorrains de l'*Armorial* de Berry ont été recueillis par lui lors de ses voyages de 1450. On admet, d'ailleurs, généralement que Gilles le Bouvier n'a pu terminer sa compilation avant 1451<sup>1</sup>.

Nous avons découvert d'étroites ressemblances entre la partie lorraine (duchés de Lorraine et de Bar) de l'*Armorial* de Berry et la même partie d'un armorial figuré, composé en 1473 pour le citain de Metz André de Ryneck, qui est conservé à la Bibliothèque nationale de Vienne<sup>2</sup>. L'*armorial* d'André de Ryneck est, comme celui de Berry,

1. Le plus souvent Gilles le Bouvier ne donne pour chaque blason que le nom des familles qui les portaient (ceux de..., le seigneur de...), cependant il cite pour quelques-unes des armoiries le nom d'un membre de la famille à laquelle ces armoiries appartenaient. Il peut être intéressant pour dater l'*armorial* d'identifier les noms de ces personnages. Louis de Florainville (*Armorial*, § 888) fut bailli de Bar de 1445 à 1463 (Henri Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar* dans *Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1869, p. 117). Le Messin Jacques d'Esch (§ 950) mourut en 1455 d'après Gérard d'Hannoncelles (*Metz ancien*, t. II, p. 64; Wolfram, *Die Metzger Chronik des Jaique Dez...*, Metz, 1906, *Quellen zur lothringischen Geschichte*, IV, p. LXXXII et n. 1, déclare ignorer la source de Gérard d'Hannoncelles). Renaut le Gournaix, citain de Metz (§ 952), n'est pas identifiable; il est impossible de savoir de quel Renaut il s'agit, tous les Gournaux portant au xv<sup>e</sup> siècle ce même prénom (Gérard d'Hannoncelles, *op. cit.*, t. II, p. 92-93). Enfin Vallet (de Viriville) donne sous le n<sup>o</sup> 959 le blason suivant « sans dénomination » : *Écartelé au premier et quatrième d'argent au lion de sable, lampassé de gueules et couronné d'or, au deuxième et troisième. de gueules à un dextrochère vêtu d'une manche et surcot au naturel tenant une arme d'or*. Or ces armes, écartelées de Bayer et de Leusenich, sont celles de l'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppard (1416-1459) (Cf. Douët d'Arcq, *La collection des empreintes de sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, n<sup>o</sup> 6726-6728). D'après ces concordances chronologiques rien ne s'oppose donc à ce que les éléments de l'*armorial* aient été recueillis en 1450.

2. « Codex hist. prof. n<sup>o</sup> ccxxxix olim sans numéro, hodie n<sup>o</sup> 3336. In-folio de 199 folios. Exécution du xv<sup>e</sup> siècle », d'après Aug. Prost, *Bibl. nat., nouv. acq. franç. ms. 6724 bis*.

universel ; nous ne le connaissons malheureusement que par la copie partielle qu'Auguste Prost en fit naguère<sup>1</sup>. Or cette copie ne comprend que les blasons lorrains et messins, en sorte qu'il nous a été impossible de comparer, en son entier, l'*Armorial* de Berry à celui d'André de Ryneck. Nous avons pu constater seulement que les plans des deux armoriaux sont très nettement différents. Mais pour ce qui est des blasons des duchés de Lorraine et de Bar, la comparaison est significative ; les deux armoriaux présentent les mêmes blasons dans le même ordre, ils donnent des reproductions identiques. Il existe cependant quelques divergences : Berry cite quelques blasons qui ne sont pas dans l'*Armorial* d'André de Ryneck et l'*Armorial* d'André de Ryneck porte des blasons qui ne sont pas dans Berry. Nous ne pensons pas, étant donné les dissemblances dans le plan d'ensemble que nous avons constatées, que l'*Armorial* de Berry ait servi de source à celui de Ryneck ; mais nous croyons — ce n'est qu'une hypothèse provisoire — que, pour leurs parties lorraines, les deux armoriaux dérivent d'une source commune et vraisemblablement messine.

\*  
\* \*

Lorsque les Messins vinrent exposer leur fait à Charles VII, en juillet 1450, le roi présidait au recouvrement de Normandie. Il est vraisemblable que Gilles le Bouvier était à ce moment dans l'entourage de son maître.

Les biographes de Berry nous apprennent que le premier héraut de Charles VII assista à la campagne, qu'il en fut le témoin oculaire. Il en écrivit d'ailleurs l'histoire et son récit passe pour avoir une grande valeur.

« Pour s'assurer que Gilles le Bouvier assistait de sa

1. Bibl. nat., nouv. acq. franç. 6724 bis, f<sup>o</sup>s 65, 69, 73.

personne à la campagne de Normandie, dit Vallet de Viriville<sup>1</sup>, il suffit de lire le récit qu'il en a fait dans sa *Chronique*. Son style est celui d'un témoin oculaire. En parlant du siège de Caen notamment, il décrit les lieux et les compare *de visu* avec des notions topographiques ou des souvenirs relatifs à la tour de Londres, à celle d'Amboise, à la ville de Corbeil, à celle de Montferrand en Auvergne. Ce sont là des traits à recueillir et à noter de ses nombreux voyages. » Le Dr Hamy<sup>2</sup> écrit de même : « De retour en France, Gilles le Bouvier écrit toute la campagne du Recouvrement de Normandie dont il a été le témoin oculaire et l'historiographe officiel. Les détails circonstanciés qu'il fournit sur les sièges de Rouen ou de Caen, le défilé des familles anglaises expulsées de Bayeux, la bataille de Formigny ne peuvent pas laisser de doute sur la présence du narrateur. »

Or, ce que nous avons dit précédemment prouve que Berry ne put assister à la fin de la campagne de Normandie. En effet, Berry était à Metz le 31 juillet, ce qui implique que dès les premiers jours de ce mois Gilles le Bouvier partit pour la Lorraine. Il n'assista donc ni à la reddition de Falaise (21 juillet), ni à celle de Domfront (2 août), ni à celle de Cherbourg (12 août) qu'il rapporte avec quelques détails<sup>3</sup>.

Ces constatations faites, nous avons voulu apprécier les preuves historiques de la présence de Gilles le Bouvier à l'expédition de Normandie, données par Vallet de Viriville. Aucune d'elles n'a résisté à l'examen : « Parmi les comptes des dépenses secrètes ou politiques relatives [aux négociations de la campagne], dit Vallet de Viriville<sup>4</sup>, nous

1. *Armorial*, p. 12, n. 1.

2. *Le livre de la description des pays*, p. 9-10.

3. Cf. *Le recouvrement de Normandie* dans R. P. Joseph Stevenson, *Narratives of the English from Normandy*, London, 1863, p. 363 (§ 122), 365 (§ 124), 365-367 (§ 125).

4. *Armorial*, p. 11-12.

lisons l'article suivant *au hérault du roy. nostre sire, ix livres*<sup>1</sup>. » Quel renseignement tirer de cette mention? Aucun, pour dire le vrai. Le héraut n'est point nommément désigné; Charles VII n'avait point qu'un héraut. Le héraut cité dans le compte peut être Gilles le Bouvier, mais nous n'en savons absolument rien.

Voici une seconde preuve : Gilles le Bouvier raconte l'entrée solennelle que le roi fit à Rouen le 10 août 1449 et il ajoute : « Ceulx de la dite cité firent de grands dons au roy et largement donnerent à ses officiers heraults et poursuivants qui la estoient ». Mais nous ne pouvons rien tirer d'un semblable argument : Berry était-il parmi ces hérauts? Il ne le dit point.

Troisième et dernière preuve qui semble, si l'on s'en tient à la lecture de Vallet de Viriville, extrêmement convaincante. Le biographe de Gilles le Bouvier déclare : « Le 11 novembre 1449, Gilles le Bouvier souscrivait envers Jacques Cœur une obligation de 9 livres pour faire face à de dispendieuses avances qu'avait nécessitées la campagne. » Or, cette affirmation a sa source non dans la reconnaissance originale de Gilles le Bouvier, mais dans une laconique mention non datée d'un inventaire de cédules données à Jacques Cœur par ses débiteurs : « Une cédule de Gilles le Bouvier, dit Berry, hérault du roy, de la somme de ix escuz<sup>2</sup> ». Il n'y a là, comme on le peut aisément constater, aucune allusion aux « dispendieuses avances qu'avait nécessitées la campagne », mais simplement la

1. Vallet de Viriville, *Notices et extraits de chartes et de manuscrits appartenant au British Museum de Londres* dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. III, 2<sup>e</sup> série, 1846, p. 135. Extraits des comptes du receveur général du roi (1448-1449) : « Autres deniers payés par le dit receveur général pour besongner es choses secretes. »

2. Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII ou la France au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1853, t. I, p. 288 : Inventaire des papiers de Jacques Cœur. L'auteur mentionnant ce texte dit par erreur (t. II, p. 35) que Gilles le Bouvier était débiteur de Jacques Cœur pour « 19 écus ».



consignation du fait que Gilles le Bouvier s'était endetté de 9 écus. De plus, l'analyse n'est pas datée du 11 novembre 1449, comme le dit Vallet de Viriville. La date du 11 novembre 1449 est donnée par l'inventaire à la cédule qui précède immédiatement celle de Gilles le Bouvier. Vallet de Viriville a cru, fort légèrement d'ailleurs, que cette date du 11 novembre 1449 s'appliquait à notre cédule; il n'en est rien, les cédules ne sont pas classées dans l'inventaire dans un ordre chronologique, mais sont citées pêle-mêle. Celle de Gilles le Bouvier est énumérée en même temps que d'autres cédules également non datées.

Il ne reste rien, comme l'on voit, des preuves données par Vallet de Viriville de la présence de Gilles le Bouvier à l'expédition de Normandie.

Sans doute, nous ne prétendons pas démontrer que Gilles le Bouvier n'assista pas à la campagne; il était auprès du roi au début de juillet, puisque Charles VII, lorsqu'il reçut à ce moment l'envoyé messin, fit accompagner immédiatement celui-ci par Gilles le Bouvier. Mais nous observons qu'il n'y fut point d'une manière continue, son voyage en Lorraine en témoigne. Il en existe une autre preuve. En avril 1450, Berry fut envoyé à Bruxelles par Charles VII auprès du duc de Bourgogne Philippe le Bon, pour inviter ce prince au synode de Chartres. Ce fait, Vallet de Viriville l'a noté<sup>1</sup>. Nous le connaissons par une lettre que Philippe adressa de Bruxelles à Charles VII le 13 avril<sup>2</sup>. « Vous soit plaisir, dit le duc de Bourgogne, que j'ay reçu vos lettres, que par Berry votre roy d'armes vous a plut moy escrire, touchant le fait de l'Eglise par lesquelles me mandez envoyer de mes gens notables de par moy en votre cité de Chartres a la journee de l'Eglise de votre royaume que se y doit tenir le 15<sup>e</sup> jour de may

1. *Armorial*, p. 12.

2. *Bibl. nat., ms. franç.* 6965, f<sup>o</sup> 888 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> [Legrand, *Histoire de Louis XI*, t. VI, f<sup>o</sup> 301].

prochain venant... sur quoi, mon tres redoubté seigneur, vous plaise scavoir que, pour l'absence d'aucuns de principaulx de mon grand Conseil, gens d'eglise et autres estans arriere de moy, les aucuns en ma ville de Gand et les autres autre part, *j'ay retenu jusques a present vostre dit roy d'armes*, attendant leur retour, afin de par luy vous faire response sur le contenu de vos dictes lettres, mais pour ce que encore ne sont venus mes dictes gens de mon conseil et que *vostre roy d'armes dessus dit, comme il m'a fait dire, n'a pu plus longuement sejourner. ne attendre par deça pour autres affaires, l'ay expedié et delioré* et iceulx de mon conseil venus devers moy, qui sera brief au plaisir Nôtre Seigneur, auray advis sur ce touchant cette matiere... » Ainsi Berry demeura plusieurs jours à Bruxelles pendant la première quinzaine d'avril 1450. Il ne pouvait donc alors assister au recouvrement de Normandie.

Le Dr Hamy a mentionné, après Vallet de Viriville, le voyage de Berry à Bruxelles, ce qui ne l'empêche point d'écrire, comme je l'ai déjà observé, que Gilles le Bouvier fut présent à la bataille de Forntigny, parce que son récit semble être celui d'un témoin oculaire; or la bataille de Formigny eut lieu le 10 avril 1450 et Gilles le Bouvier était alors à Bruxelles<sup>1</sup>.

On le voit, il faut être extrêmement prudent en matière de critique de textes. Les idées préconçues peuvent fausser complètement une argumentation. Somme toute, nous n'avons aucune preuve historique de la présence de Gilles le Bouvier au recouvrement de Normandie. Il est vraisem-

1. D'ailleurs je ne vois pas en quoi le récit de la bataille de Formigny puisse impliquer la présence de Gilles le Bouvier à cette bataille. Une phrase même pourrait — indépendamment de toute considération et à supposer que la chronique fût originale — faire croire qu'il n'y était point : « Et y furent mors, dit-il (éd. cit., § 100, p. 335), par le raport des heraultz qui la estoient... »

blable qu'il assista à quelques épisodes de cette campagne ; mais il est certain qu'à plusieurs reprises, il fut absent du théâtre des opérations. Sa narration n'a pas le ton d'un récit très personnel. Si donc, l'on parvenait à démontrer que le *Recouvrement de Normandie* de Gilles le Bouvier a été écrit de seconde main, contrairement à ce que l'on admet généralement, nous ne saurions en être surpris<sup>1</sup>.

PIERRE MAROT.

1. C'est à cette conclusion que tendent les nouvelles recherches de M. Charles Samaran dont nous parlions tantôt.

## COMPTES RENDUS

---

Auguste LE SOURD. — **Essai sur les États du Vivarais depuis leurs origines.** — Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1926, 1 vol. gr. in-8, 391 p., 6 pl. et 1 carte hors texte.

Cette publication, attendue depuis longtemps, est une mise au point de la thèse présentée par l'auteur à l'École des Chartes, promotion de 1899.

Une formation tardive, telle est la première caractéristique des États du Vivarais. Ils n'apparaissent qu'en 1381, et sans doute par la fusion de deux éléments préexistants, d'une part les assemblées particulières des barons, et d'autre part les assemblées intercommunales organisées dans les principales seigneuries de la région (terre épiscopale de Viviers, comté de Valentinois). Et comme de 1381 à 1420 on ne relève que trois sessions d'États à date certaine, alors que les deux éléments préexistants continuent à avoir leur vie propre, on peut même se demander s'il convient d'appliquer à ces trois assemblées ce qualificatif d'États auquel est attaché d'ordinaire, outre le droit de consentir l'impôt, une certaine périodicité. Au surplus, les sessions de cette période paraissent avoir été toujours communes aux trois bailliages de Velay, Gévaudan et Vivarais, sans qu'on puisse déterminer si chacun d'eux y jouissait d'une représentation complète, ou si au contraire lesdites sessions n'étaient pas suivies d'assemblées particulières à chaque bailliage. C'est dans le procès-verbal des États de 1422 qu'il faut aller chercher le seul exemple connu d'un impôt consenti à la suite d'une convocation particulière ; pour la première fois on y voit les États du Vivarais constitués en un corps vraiment autonome, mais d'existence combien éphémère ! Trois ans après, dès 1423, les voilà en effet définitivement absorbés par les États généraux de Languedoc ; et les soi-disant États du Vivarais sont dès lors

réduits à la condition de ces « Assiettes diocésaines », simples assemblées de répartition qui, au nombre de vingt-deux, envoyaient des délégués aux États généraux de Languedoc.

La seconde caractéristique des États du Vivarais est l'exclusion du Clergé : leurs assemblées ne réunissant donc pas les « trois États », suivant l'expression usuelle du Moyen Age, mais deux ordres seulement, la noblesse et le tiers. Le premier ordre se composait des seuls grands féodaux de la région, les dix barons représentés obligatoirement par leurs baillis et qui (fait curieux) ne pouvaient de ce chef voter en personne ; au rang du tiers se groupèrent les représentants de treize villes. Aussi bien, les décisions de l'assemblée n'engageaient-elles jamais le Clergé, l'évêque de Viviers lui-même n'entrant aux États que comme baron de Largentière, et dans les rangs de la noblesse. Cependant vers 1385, — à la faveur de circonstances fortuites, telle que sa rivalité avec le bailli de Viviers (autre représentant laïque de l'évêque) et le double emploi que constituait sa présence avec celle du bailli de Largentière, — le vicaire général du diocèse arrivait à se tailler aux États un poste personnel de représentant du clergé. Fait unique dans l'histoire des États provinciaux que cette représentation de l'ordre ecclésiastique en tant que Clergé, et en dehors de sa puissance féodale ! et cette nouveauté était si contraire à la constitution propre des États du Vivarais qu'elle disparut en 1658, date à partir de laquelle le vicaire général ne fut plus admis qu'au titre de bailli de Viviers.

Dès le 3<sup>e</sup> quart du xv<sup>e</sup> siècle, les divers organismes des États se sont trouvés à peu près fixés pour une durée de trois cents ans. C'est le cas notamment du roulement en vertu duquel chacun des barons était chargé à tour de rôle de représenter le pays à la session annuelle des États généraux de Languedoc, puis de présider à son retour les États particuliers du Vivarais qu'il réunissait pour cela dans son propre château où il avait ainsi le coûteux privilège d'héberger et de traiter trente-six personnes pendant huit jours. Le baron du tour était assisté, pour les sessions, du commissaire principal, dont la personnalité variait, et de deux commissaires ordinaires ; de ces deux derniers postes le premier était disputé entre le bailli et le juge royal du Vivarais, et le second attribué au consul de Viviers. Mais, pour son voyage en Languedoc, le baron du tour avait eu d'autres compagnons, en la personne du syndic des États et du consul de tour délégué par une des six villes principales du pays suivant un roulement établi de même vers 1475 ; et de ce chef Viviers, la capitale, se trouvait privé du siège permanent accordé

aux capitales des vingt et un autres diocèses languedociens. A toute cette organisation vint s'ajouter peu d'années après (1512) la création d'une commission permanente qui rappelait l'ancien « conseil » de 1422, mais en prenant cette fois le nom d' « assemblée de députés » ; elle devait durer jusqu'en 1678.

Cette simultanéité d'origine, commune aux principaux organismes des États, a permis à Mr Lesourd d'étudier leur évolution trois siècles durant (1475-1789), suivant un plan méthodique parfaitement ordonné, sans avoir à superposer aux divisions logiques commandées par le sujet un de ces découpages en périodes qui nuisent à l'unité des analyses et multiplient les répétitions. Il est vrai que le découpage en périodes permet parfois de mieux saisir la complexité et l'enchaînement des faits dans leur réalité vivante. On ne saurait toutefois regretter ici l'emploi d'une méthode différente, tant l'ouvrage y a gagné d'unité et de concision ; l'auteur a, au surplus, pris la précaution de bien dégager et étudier à part tout ce qui se rattachait de près ou de loin à la question des origines et des plus anciennes sessions.

Bien qu'à peu près fixée vers 1500, la constitution des États subit cependant par la suite des modifications importantes, au fur et à mesure que diminuait leur importance politique. Citons, à la fin du xvr<sup>e</sup> siècle, la disparition du Receveur des États, remplacé désormais par un officier royal à charge vénale. Peu après, en 1614, les États perdent leur représentation directe aux États généraux du royaume ; elle faisait il est vrai double emploi avec leur délégation aux assemblées secondaires de la sénéchaussée de Nîmes, et ils devront désormais se contenter de cette dernière, après avoir obtenu qu'un des députés de cette sénéchaussée serait toujours un Vivarais. Puis, de 1617 à 1649, une réforme commune à toutes les Assiettes du Languedoc leur supprime certaines prérogatives : la vérification des dettes est réservée aux États de la province ; on n'imposera plus aucune somme sans autorisation pour des gratifications ; les sessions sont limitées à huit jours, les gages réglementés. Enfin en 1678, la commission intermédiaire est supprimée, et ses pouvoirs sont dévolus au baron de tour et au syndic.

Aux sessions d'État du xviii<sup>e</sup> siècle, l'unique travail est donc de se diviser en commissions pour la répartition de l'impôt, la part du pays correspondant au 11<sup>e</sup> ou au 12<sup>e</sup> de ce que payait le Languedoc. En ce qui concerne la taille, qui était réelle et perçue sans distinction de qualité, cette répartition avait pour base de vieux registres d'estime tenus à jour depuis l'enquête générale de 1464.

En 1788 le chiffre des impôts versés par le Vivarais dans les caisses du Roi ou celles de la province de Languedoc s'éleva à 1323 000 livres. A la même date, le budget des États n'atteignait que 246 000 livres, un peu plus du tiers de cette somme étant affecté à des dépenses de travaux publics ; le reste se décomposait en frais des assemblées d'États (premier exemple d'une somme imposée en 1434), travaux publics (premier exemple en 1548), subvention à l'agriculture, à l'industrie et à l'instruction publique, secours aux sinistrés, amortissement des emprunts contractés au cours des guerres de religion.

En dehors de cette période troublée, il ne semble pas que les États aient jamais engagé d'excessives dépenses. On ne retrouve également aucune trace de la dissension entre les deux ordres, ce qu'explique d'ailleurs le nombre à peu près égal des votants et la réalité de la taille. Par suite de généralisation des survivances de charges, le recrutement du personnel des États se concentra aux mains d'une élite : et la majorité des députés finit par appartenir au tiers, parce que les baillis qui représentaient les barons n'étaient souvent pas nobles eux-mêmes. L'auteur conclut que les deux ordres du Vivarais ont travaillé en parfait accord et très utilement pour la prospérité du pays et qu'ils y ont assuré le progrès dans l'économie. A la diminution de leur importance politique il voit une compensation dans ce tte haute autorité morale qu'ils gardèrent intacte jusqu'au dernier jour.

Les menus faits de l'histoire journalière des États ont été avec raison relégués dans le catalogue chronologique, important supplément qui comporte 120 pages de texte. Mais l'auteur a fait une exception pour les sessions tenues pendant les guerres de religion (1562-1594), et de cette partie de l'histoire épisodique des États il a su tirer un chapitre des plus curieux. Il y eut à cette époque, et notamment les années 1562, 1573 à 1577, 1587 à 1591 des États protestants absolument calqués sur les États réguliers, puis des États purement catholiques — et, enfin, pendant les période d'accalmie, une représentation des protestants aux États réguliers dont ils détenaient normalement certains postes. Ces États protestants du Vivarais gardèrent leur autonomie par rapport aux assemblées de la généralité protestante de Nîmes ; on n'y voyait aucun baron, mais seulement 35 nobles de petite lignée. Au cours de ces guerres civiles qui paralysaient le pouvoir royal, les États catholiques et les États protestants, sortant de l'ordre légal, négocièrent des accords entre eux, et notamment le traité de la Borie de Balazuc du 13 février 1576

qui consacrait la division du Vivarais entre les deux partis et lui procura un an de paix : catholiques et protestants s'y partageaient les facultés contributives du Vivarais, dans la proportion de 7/12<sup>e</sup> pour les premiers et 5/12<sup>e</sup> pour les seconds, et sans tenir compte parfois de la religion professée par les paroisses attribuées aux uns ou aux autres. Lorsque l'unité fut rétablie en 1583, ne vit-on pas des États réguliers payer à l'étranger des dettes contractées par les États huguenots ? De 1585 à 1595, pendant la Ligue qui divisa à nouveau le pays, les États des deux partis n'eurent d'autre préoccupation que de faire cesser les hostilités.

Bref, avec son catalogue, ses notices sur les baronnies et ses pièces justificatives qui en doublent l'importance, ce volume prend un rang des plus honorables dans cette série de monographies sur les États provinciaux que M. Antoine Thomas inaugura par sa thèse d'archiviste paléographe publiée en 1879 et qui, grâce à l'enseignement de l'École des Chartes, s'est accrue de travaux estimés qui ont à l'heure actuelle renouvelé la question à peu près entièrement pour la plupart des provinces. Il offre en outre l'avantage que n'ont pas toutes les autres monographies d'être une étude complète de l'administration d'un pays d'États des origines à 1789.

Joseph BILLIoud.

PRENTOUT (Henri). — **Les États provinciaux de Normandie**, tome I. — **Historique**. — Caen, Lanier, 1925, in-8, 432 p.

L'histoire de nos États provinciaux a donné lieu depuis une quarantaine d'années à d'excellentes monographies. M. A. Thomas pour les États de la France centrale sous Charles VII (1879), M. Cadier pour les États de Béarn des origines au xvi<sup>e</sup> siècle (1888), M. Dognon pour les États de Languedoc (1895), M. l'abbé Dussert pour les États du Dauphiné aux xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles (1915-1923), M. Billioud pour les États de Bourgogne aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles (1922), M. Hirschauer pour les États d'Artois (1923), M. de Beaurepaire pour les États de Normandie au xvi<sup>e</sup> siècle (1857-78) et M. Coville pour les mêmes États au xiv<sup>e</sup> (1894), les thèses de sortie de l'École des Chartes de M. Denizet sur les États de Provence jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle (1920), de M. Le Sourd sur les États de Vivarais (publiée en 1926) et de M<sup>me</sup> Verdat sur les États de Mâconnais (1926), pour ne citer que les monographies relatives aux provinces



mouvant de la couronne de France, nous mettaient déjà à même de suivre l'évolution de cette importante institution, mais aucune étude d'ensemble embrassant toute la durée de l'existence de ces États n'avait été encore entreprise. L'ouvrage projeté par M. Prentout et dont il nous donne aujourd'hui un premier volume comblera donc une lacune et nous permettra de porter un jugement définitif sur le rôle joué par les États dans une de nos grandes provinces.

Le premier volume est consacré à l'histoire des États ; M. Prentout étudie successivement la genèse de l'institution, son évolution, les causes de son développement parvenu au xvi<sup>e</sup> siècle à son apogée, puis la décadence rapide et la définitive léthargie. Un dernier chapitre traite de l'attitude de l'opinion publique à l'égard des États et s'attache particulièrement aux agitations de 1788-1789 au cours desquelles le souvenir des anciens États fut souvent évoqué.

Dans le second volume, M. Prentout étudiera l'organisation et la compétence des États ; un volume de pièces justificatives, que nous souhaitons abondant, nous permettra enfin de nous reporter aux textes qui étayaient la thèse de l'historien.

En attendant la parution, que nous espérons très prochaine, de ces deux derniers volumes, la méditation du premier ne peut être que très instructive. M. Prentout ne s'est pas attardé à nous décrire par le menu chaque assemblée ; il a dégagé de la manière la plus heureuse les faits essentiels et tout ce qui lui paraissait constituer une phase nouvelle dans l'évolution des États. On suit ainsi aisément le développement de l'institution tout en ne perdant jamais de vue l'histoire chronologique des assemblées et celle des rapports avec la royauté. Toute conception arbitraire et préconçue se trouve de la sorte écartée, les conclusions se dégagent tout naturellement de la juxtaposition des faits.

C'est ainsi que M. Prentout est amené à prendre position dans la question de l'origine des États. L'examen attentif des premiers textes relatifs aux États le force à rejeter les opinions énoncées à ce sujet par ses devanciers. Les États ne sont nés ni des assemblées de barons et de prélats de la période ducale, ni de la cour du bailli, ni du progrès du tiers, mais d'une extension de l'aide féodale de l'ost : l'aide pour la défense du royaume. M. Prentout semble avoir bien montré — M. Coville était déjà parvenu à un résultat semblable — que ce sont des nécessités financières qui, ayant forcé la royauté à faire appel, pour un cas non prévu par le droit féodal, au concours des sujets, ont mis le pouvoir royal dans l'obligation de solliciter

ce concours d'une assemblée élue qui représenterait les diverses classes de la société.

Le consentement des sujets à la levée de ces nouveaux impôts devint très rapidement pour la royauté une obligation à laquelle elle ne pouvait se soustraire, et la charte aux Normands, au cours du xiii<sup>e</sup> siècle, ne fit que consacrer un état de choses déjà existant. Elle posa nettement le principe que, hormis les services dus selon la coutume féodale, aucune taille ne pouvait être levée, sauf en cas d'urgente nécessité, et cette nécessité ne pouvait être reconnue que par une consultation des États de la province. Les guerres multipliées et de plus en plus coûteuses ont été la cause, et quelquefois le prétexte de fréquentes levées extraordinaires d'impôts, d'où réunions de plus en plus fréquentes des États. La guerre de Cent ans est pour l'institution une occasion de grands progrès; rechangeant devant les demandes de subsides, les États ne les votent souvent que pour une période très limitée et contribuent ainsi à instaurer leur périodicité. Durant les époques paisibles, les réunions se font rares, ainsi sous le règne de Charles V. En 1381, Charles VI renouvelle les privilèges de la Charte aux Normands et les États exigent que la levée du subsidie voté soit assurée par les commissaires qu'ils nommeront. La royauté se voit obligée d'accepter les prétentions émises par les États, faute de quoi le peuple se soulève, comme on le vit en 1382 quand les généraux sur le fait des aides tentèrent de percevoir plus qu'il n'avait été accordé. Sous la domination anglaise, l'institution prospéra; le gouverneur anglais, désirant s'attacher la fidélité des Normands, convoque les États jusqu'à deux ou trois fois par an, mais il semble que les députés aux États ne soient alors que les représentants d'une oligarchie, les sessions sont très courtes et les députés peu nombreux; les intérêts de la province sont néanmoins àprement défendus et les États participent à la création de l'Université de Caen.

Si vraiment sous l'occupation anglaise les États n'ont pas été l'émanation des divers ordres de la province mais seulement celle d'une minorité anglophile, il apparaît, encore que M. Prentout ne le mette pas en évidence et semble même en douter, que la période anglaise n'a pas été une période d'arrêt dans l'évolution des États. Ils ont cessé de se borner à voter ou refuser l'impôt pour la défense du royaume: ils ont été mêlés à l'administration de la province, ont voté les crédits nécessaires à la création de l'Université de Caen, ont émis des vœux en faveur de la paix avec la France et des mesures propres à mettre fin aux incursions des bandes françaises.

Cet élargissement de leur compétence sera plus visible encore sous le règne de Charles VII : à côté du rôle financier originel se développera désormais un rôle politique de plus en plus actif. Les États, dès le recouvrement de la province, obtiennent la confirmation de la Charte aux Normands, et réclament de plus le maintien des privilèges que leur avaient concédés les rois anglais : le Sénéchalat et l'Université. Ils veulent en outre la création à Rouen d'une Chambre des Comptes, d'une Chancellerie et d'une Cour des Aides. En 1458 ils obtiennent du roi une concession nouvelle et de la plus grande importance : le roi s'oblige à demander chaque année leur consentement pour la levée de l'impôt. Dès lors, les États vont se trouver mêlés à tous les événements qui agiteront la province. Leur intervention impérieuse sera souvent efficace et saura s'opposer aux édits mêmes des rois. Ils ne sont plus seulement les défenseurs des deniers de leurs mandants mais aussi les promoteurs de nombreuses réformes d'ordre financier, administratif, judiciaire, économique. L'Échiquier perpétuel et le port du Havre furent en grande partie leur œuvre. Lors des guerres de religion ils s'associent bruyamment à toutes les mesures de violence contre les calvinistes et prétendent imposer leurs vues au roi. Ils obtiennent l'octroi d'une commission permanente, rédigent la coutume de Normandie et réforment l'Université de Caen.

Mais une décadence subite et rapide suit de près ces années de toute-puissance. Richelieu ne réunit que rarement les États provinciaux et l'autorité royale est bien décidée à laisser infructueuses les doléances des députés normands. Ceux-ci ne s'adouçissent pas et tonnent contre l'irrégularité des sessions, contre les créations d'offices, contre l'augmentation des impôts. En 1655 a lieu la dernière réunion : c'en est fait des États sans que le roi ait eu à proclamer solennellement leur abolition. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime le principe du vote de l'impôt par les États demeurera inattaqué ; en 1789 les cahiers de doléances demanderont souvent la convocation régulière des anciens États et le duc d'Harcourt, alors gouverneur, mènera une vive campagne en faveur de leur rétablissement.

On saura gré à M. Prentout d'avoir patiemment amassé une documentation extrêmement riche puisée aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux Archives départementales de Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche, aux grandes bibliothèques normandes, au British Museum, au Public Record Office et dans le fonds si précieux de la maison d'Harcourt. La synthèse

parfaitement équilibrée qui nous est offerte est appelée à rendre les plus grands services à l'histoire de nos institutions. Les conclusions de l'auteur, toujours prudentes et solidement fondées sur des textes précis, renouvellent bien des sujets et éclairent nombre de points restés jusqu'ici assez obscurs. Il y a lieu de se féliciter grandement de voir dressée pour la première fois d'une manière scientifique l'histoire complète des États d'une de nos provinces françaises. Il reste à souhaiter que cet exemple soit suivi et l'une des lacunes les plus regrettables de l'histoire de nos institutions sera ainsi comblée.

Marcel BAUDOT.

---

STACHNIK (Richard). — **Die Bildung des Weltklerus im Frankenreiche von Karl Martell bis auf Ludwig den Frommen. — Eine Darstellung ihrer geschichtlichen Entwicklung.** — Paderborn. Schöningh, 1926, in 8°, 103 p.

M. Stachnik entreprend de nous tracer un aperçu complet de la formation intellectuelle du clergé séculier sous la dynastie carolingienne de Charles Martel à Louis le Pieux. Comme son étude occupe moins de cent pages, on peut penser que l'auteur ne s'attarde pas à examiner par le menu les textes assez nombreux qui sont à la base de sa documentation. M. Stachnik connaît bien la littérature abondante relative à l'instruction et à la culture intellectuelle dans le haut moyen âge; néanmoins on s'étonne qu'il n'ait pas consulté certains ouvrages français comme l'*Histoire de la Vulgate* de Samuel Berger, le mémoire de Léopold Delisle sur l'école calligraphique de Tours et la thèse de M. Léon Levillain sur Corbie. Les sources contemporaines utilisées par l'auteur sont exclusivement les Capitulaires, les textes conciliaires, les lettres des évêques et les écrits des principaux représentants de la Renaissance carolingienne. Peut-être y avait-il quelque chose à tirer de certaines vies de saints.

M. Stachnik n'a pas de peine à nous dresser un tableau assez sombre de la situation du clergé séculier à la suite des spoliations de Charles Martel, situation [qui contraste avec l'état de progrès moral et intellectuel qui avait marqué l'époque mérovingienne; mais l'influence décisive des clercs anglo-saxons, et surtout de saint Boniface, la création des premiers séminaires en Frise, la collaboration active de Carloman et de Pépin, la réforme de Chrodegang de Metz assurèrent un relèvement rapide. Charlemagne, par les prescriptions réitérées de ses capitulaires, par son génie d'organi-

sateur et de législateur et grâce à l'activité propre des évêques, provoqua la création dans chaque diocèse d'une école épiscopale et d'écoles élémentaires dans les paroisses rurales. Le niveau intellectuel des prêtres s'en trouva singulièrement relevé. On s'attacha surtout à faire des futurs prêtres des prédicateurs ; pour cela on les rendit capables de lire et de bien comprendre les Saintes Écritures. Louis le Pieux, servi par le zèle d'un haut clergé dévoué et conscient de ses devoirs d'éducateur, maintint dans ses grandes lignes l'œuvre de son père qui semble avoir porté alors tous ses fruits.

M. Stachnik a excellemment relaté les efforts successifs tant des souverains que du haut clergé pour assurer aux prêtres la formation intellectuelle requise par leurs fonctions. Mais l'idéal entrevu est mieux connu que les résultats obtenus. Les textes ne nous fournissent rien pour ainsi dire sur la culture des clercs des campagnes ; ils nous permettent au contraire de nous faire une idée précise de la formation des évêques et l'on regrettera que M. Stachnik n'ait pas jugé à propos de lui consacrer un chapitre de son étude.

Marcel BAUDOT.

---

OURSEL (C.). — **La miniature du XII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Cîteaux, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Dijon.** — Dijon, Venot, 1926, in-4°.

La Bibliothèque de Dijon a la bonne fortune de posséder une collection de manuscrits à miniatures provenant de l'abbaye de Cîteaux. Ce sont des documents d'un intérêt artistique incomparable, et ce mot, trop souvent prodigué, n'est point ici trop fort, car nulle part ailleurs un tel ensemble de spécimens de l'art cistercien ne s'offre à l'admiration des amateurs et à l'étude des archéologues. Les uns et les autres ne marchanderont certes pas leur gratitude à M. Oursel pour avoir mis à leur disposition cet album de 52 planches reproduisant en phototypie les pages maîtresses de ce trésor, et aussi pour avoir fait précéder cette iconographie d'une introduction substantielle, accompagnée d'une description méthodique et minutieuse des scènes et des motifs.

A vrai dire, cette description est surtout rendue indispensable par la cruelle nécessité qui a obligé le savant éditeur à sacrifier la couleur. Il sait et dit mieux que personne combien des « reprodu-

tions en couleur et à grandeur naturelle » eussent été « l'idéal » ; des considérations d'ordre matériel qui n'ont que trop d'excuses ont contraint à la modestie. Constatons-le, sans plus, et reconnaissons que si rien ne peut compenser l'inconvénient de la mise en noir de ces merveilles du coloris, par contre nous préférons, avec l'auteur du recueil, la réduction des formats à la diminution du nombre des sujets reproduits.

Sans doute, — et il est le premier à le proclamer, — M. Oursel est loin d'épuiser les problèmes multiples et délicats que pose devant l'histoire de l'art cette admirable série d'œuvres variées et si pleines de vie. Du moins, son esquisse dégage les notions essentielles. De larges emprunts aux travaux antérieures situent aisément la question. Elle est double : sous quelles influences les Cisterciens ont-ils décoré leurs manuscrits ? Ont-ils été des « bourguignons » et doivent-ils quelque chose à l'ambiance de cette province de l'art dont les différentes périodes de l'histoire esthétique semblent à beaucoup ne faire apparaître que des incarnations successives d'un même génie ? Ce n'est pas ici le lieu de disserter de sujets aussi vastes et aussi complexes. L'exposé sobre et clair de M. Oursel sur les influences et les caractéristiques que révèlent ou suggèrent les miniatures dijonnaises sera, espérons-le, examiné de près et discuté par ceux qui, élargissant le débat, s'appliqueront à situer le mouvement cistercien dans l'histoire générale de la miniature. A quelque conclusion qu'aboutisse pareille enquête, M. Oursel aura eu déjà le très louable mérite d'avoir fourni un substratum à des études comparatives plus vastes et d'autant plus fécondes qu'un élément de premier ordre est ajouté désormais à notre documentation.

Quant à *l'esprit bourguignon dans la miniature cistercienne du XII<sup>e</sup> siècle*, que M. Oursel interroge avec une visible prédilection, il serait difficile au signataire de ces lignes de renier ici des affinités qu'il a tenté de dégager jadis devant la Société des Bibliophiles de Bourgogne, *Compte Rendu*, 1910-1911. En se ralliant à mes vues sur ce point que j'estime capital, M. Oursel m'a enlevé une occasion d'entrer en dialogue avec lui, mais il m'a fourni l'agréable illusion de penser que le bel ouvrage dont vient de s'enrichir la bibliographie bourguignonne pourrait devoir quelque chose à ma conférence déjà vieille de seize années.

J. CALMETTE.

DELAPORTE (Abbé Yves) et HOUVET (Étienne). — **Les vitraux de la cathédrale de Chartres**, avec préface de Marcel AUBERT. — Chartres, éditions E. Houvet, 20 rue de Rechèvres, 1926, in-4°, xx-536 pages, 1 pl. en trichromie, 68 fig., et trois albums contenant 284 pl. en phototypie, 10 pl. en trichromie et 18 pl. coloriées.

Les planches de la *Monographie de la cathédrale de Chartres* publiées sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique d'après les calques et dessins de Paul Durand et figurant dix-sept verrières, étaient, avec quelques reproductions isolées plus ou moins fidèles, toute l'information iconographique que nous possédions sur les vitraux de la cathédrale de Chartres, c'est-à-dire sur l'ensemble le plus complet que nous aient laissé les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : plus de deux mille mètres carrés de verrières. De plus, les publications très méritoires des érudits du temps passé étaient devenues insuffisantes, et l'étude critique des détails n'était représentée que par un petit nombre de mémoires assez dispersés. L'histoire de l'art souffrait du manque de renseignements sur ce point essentiel. Pourtant le monde savant était dans l'attente inquiète de l'œuvre qui devait révéler complètement la beauté et le sens profond de la célèbre cathédrale, parce que chacun mesurait l'étendue des connaissances et de l'effort intellectuel qu'elle supposait et l'immense travail de préparations photographiques qu'elle exigeait. A l'honneur de la science et des vertus françaises, nous sommes heureux de dire que l'ouvrage de MM. Delaporte et Houvet répond à tout ce que l'on pouvait attendre et peut être considéré comme définitif.

Les photographies reproduites sont presque toutes l'œuvre d'Étienne Houvet. Elles illustrent parfaitement la description des verrières offerte par le texte et fournissent aux peintres verriers une documentation exceptionnelle. Les planches de détails qui accompagnent les vues d'ensemble seront un vaste champ d'études pour les archéologues et les artistes, et la suite fameuse des verrières des corporations instruira souvent l'historien. L'exécution bonne et uniforme n'est exceptionnellement inférieure qu'en raison de difficultés insurmontables, qui seront comprises par ceux qui ont photographié des vitraux à trente mètres du sol. Le cycle des publications de M. Houvet, déjà représenté par plusieurs albums consacrés à l'architecture et à la sculpture, est ainsi terminé et mérite tous les éloges.

Le *texte* de M. Delaporte est une œuvre parfaitement écrite et composée. Docteur en théologie, secrétaire de la *Revue grégorienne*, possédant à fond les livres liturgiques locaux, historien d'expérience en même temps qu'archéologue averti, l'auteur réunissait les connaissances indispensables pour accomplir un tel travail. Après une bibliographie *sans lacunes*, la première partie du livre (121 pages) est consacrée à l'histoire des vitraux, et la seconde à leur description.

La cathédrale consacrée en 1037 ne semble pas avoir possédé de vitraux, mais grâce au nécrologe il est possible de noter, depuis les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle et au XII<sup>e</sup> siècle, les donations de dix-huit verrières. La cathédrale avait donc des verrières historiées une cinquantaine d'années avant les travaux de Suger à Saint-Denis. Cet ensemble réuni au cours de plus d'un demi-siècle suppose l'existence d'un atelier permanent : « Autant peut-être que la grande abbaye, Chartres a été un des berceaux de l'art du vitrail en France. » Des verrières du XII<sup>e</sup> siècle, il ne subsista après l'incendie de 1194 que *Notre-Dame de la Belle-Verrière*, paraissant mentionnée dès 1137, et les trois verrières qui surmontent encore le portail royal, « produit d'un art arrivé à son apogée ».

Après le désastre de 1194, trente années suffirent pour relever la cathédrale. Le champ d'action des peintres verriers s'est étendu sur trois grandes roses, cent trente lancettes, trente-quatre roses moyennes et six petites roses, en tout cent soixante-treize ouvertures, parmi lesquelles cent seize baies renferment des portraits, des armoiries, des scènes, des inscriptions, à l'aide desquelles il est possible d'identifier les personnes ou les associations qui ont fait les frais et de fixer des dates. M. Delaporte a scruté ces données chronologiques. Elles permettent de distinguer trois groupes de verrières différenciées non seulement par les dates, mais aussi par leur mode d'exécution, et correspondant chacune à une région particulière de l'édifice. Premier groupe : nef et bas-côtés. Deuxième groupe : chœur (1215-1220), déambulatoire, chapelles rayonnantes. Troisième groupe : étage supérieur du transept. Et comme il y a concordance absolue entre cette division par étapes des travaux des verriers et celle que l'on constate dans les œuvres de la construction, l'auteur a pu conclure que « les campagnes de travaux des verriers ont eu le même champ d'action que celles des maçons et les ont suivies de près ». Voilà qui est d'une importance capitale pour l'histoire du monument. On voyait bien en effet des traces de reprises dans la maçonnerie, mais leurs dates étaient ignorées,



désormais nous les connaissons mieux en interrogeant les vitraux. La précision, sans doute, sera parfois limitée à quelques années près, mais la méthode d'investigation est définitivement formulée, et c'est le point essentiel. Non seulement l'auteur a tiré le meilleur parti des mémoires du chanoine Clerval, de Lucien et René Merlet et d'Eugène Lefèvre-Pontalis, mais il a en même temps revu toutes les sources, accru le nombre des renseignements et présenté des vues générales qui constituent le véritable progrès en histoire. Il en résulte que la pleine activité des peintres verriers chartrains s'est manifestée durant le premier tiers du xiii<sup>e</sup> siècle et cessa au plus tard vers 1240.

Des grisailles du xiii<sup>e</sup> siècle qui occupent certaines fenêtres du déambulatoire ont été de bonne heure substituées à des vitraux légendaires jugés sans doute trop sombres, mais les travaux des xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, malheureusement difficiles à connaître en raison du manque de documents, consistèrent surtout à conserver et à accroître. Au xiv<sup>e</sup> siècle, la seule œuvre datée est représentée par une grisaille avec personnages, rehaussée de jaune et d'argent, visible dans le bras sud du transept et donnée en 1328 par le chanoine Guillaume Thierry. Mais on peut encore signaler les vitraux disparus de la salle capitulaire, au rez-de-chaussée de la chapelle Saint-Piat, après juin 1323, des grisailles dans le collatéral sud du chœur (deux lancettes, une petite rose), des grisailles qui éclairaient le passage conduisant à la sacristie, et les vitraux de la chapelle Saint-Piat, vers 1330. En outre, des réparations et nettoyages sont effectués en 1317, 1361, 1375. Deux noms seulement de verriers sont connus : ceux de *Geoffroy*, dès 1317, et de *Guillemin*, dès 1375. M. Delaporte insiste sur la beauté particulière des vitraux du xiv<sup>e</sup> siècle, sur la distinction de leur coloris, le fini de leurs détails. « Ce n'est pas seulement dans la représentation de la figure humaine que les artistes chartrains du xiv<sup>e</sup> siècle ont fait preuve de goût et d'adresse. On admire surtout, et peut-être davantage, leur virtuosité de décorateurs lorsque l'on contemple ces charmants vitrages ornés simplement de quelques éléments empruntés au règne végétal. Le nom assez maussade de grisailles que nous leur donnons ne leur convient guère, car, dans les lianes aux feuillages rehaussés de jaune qui serpentent à travers leur réseau de plomb et tapissent leurs losanges nacrés, ils semblent garder, même aux jours les plus sombres de l'hiver, un reflet des rayons du soleil. »

Au xv<sup>e</sup> siècle, d'importantes réparations furent exécutées en 1415

et 1416 par les verriers *Jean Périer, Jaquet le Bastonnier, Jean le Royer, et Philippot Couillart*, et peu après 1417 la chapelle Vendôme, nouvellement construite, fut ornée de verrières. Sans doute aussi quelques vitraux furent faits pour la bibliothèque capitulaire, après 1411 et pour la chambre des comptes, après 1414. En 1500 le chanoine Esprit de Harville donne à la crypte trois vitraux, connus par des dessins de Gaignières et quelques transformations sont faites quelques années plus tard dans la vitrerie de la chapelle Saint-Piat. En 1584 le maître verrier *Eustache Biqueret* vient de Paris pour effectuer d'importantes réparations, et durant les dernières années du xvi<sup>e</sup> siècle le verrier chartrain *Robert Cohepain* est occupé à de petits travaux.

Ainsi, durant quatre siècles, l'auteur ne peut citer que huit noms de peintres verriers ayant collaboré à l'œuvre immense des vitraux de la cathédrale. On pourrait ajouter deux noms pour le xvi<sup>e</sup> siècle, et ce serait tout : nous pouvons affirmer, les ayant vues, que les sources écrites n'en feront pas connaître d'autres.

Au xiii<sup>e</sup> siècle, alors que nous voudrions être renseignés sur les artistes éminents dont nous admirons les œuvres, la personnalité des peintres verriers chartrains nous échappe complètement. Leur atelier était à Chartres, dans le voisinage immédiat de la cathédrale, aussi bien que celui des ferronniers qui ont forgé les armatures. M. Delaporte démontre, et nous pensons aussi, qu'ils furent peu nombreux. Un petit groupe d'artistes a suffi pour exécuter des travaux échelonnés sur une période de trente années. Diverses églises possèdent des vitraux du xiii<sup>e</sup> siècle tellement semblables à ceux de Chartres que l'analogie ne peut s'expliquer que par l'identité de la main-d'œuvre. L'auteur ne croit pas que l'atelier chartrain ait pu, durant ces années d'activité, se transporter tout entier à Sens, à Laon, à Cantorbéry, à Bourges, à Rouen et ailleurs. « On a sans doute travaillé simultanément dans plusieurs villes, des verriers ont pu passer d'un atelier dans un autre, former des élèves, se communiquer mutuellement des dessins ou des programmes de verrières légendaires. Ces suppositions suffisent à expliquer l'unité, bien constatée, de l'art du vitrail, à cette époque, dans le nord de la France. » L'auteur cite naturellement l'inscription « *Clemens vitrearius Carnotensis* » qu'on lit sur un vitrail du déambulatoire de Rouen. Il est entraîné à voir en lui un maître qui aurait travaillé au chœur et au déambulatoire de Chartres (p. 10 et 136). Mais nous savons qu'un examen plus approfondi de l'œuvre signée à Rouen vient de modifier son opinion et qu'il faut traduire : « Clément de Chartres.

verrier », plutôt que « Clément, maître verrier de la cathédrale de Chartres ».

Quelle était la condition sociale, le moyen d'existence de ces ouvriers artistes ? L'auteur dit qu'ils étaient « payés sans doute à la journée », mais nous n'en sommes pas sûrs pour tous. Il nous plairait d'admettre que le principal verrier jouissait, comme les autres chefs des principaux métiers attachés à l'Évêché ou au Chapitre, plombier, charpentier, orfèvre, de revenus fonciers, alors nommés *feux*, analogues à la prébende du maître de l'œuvre. Ces privilèges d'ailleurs n'existaient déjà plus pour les chefs de métiers à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le verrier Geoffroy, reçu comme ouvrier de l'œuvre en 1317, se voit attribuer une rétribution nommée *pensio* et cette tradition sera observée dans la suite. En rappelant cette clause du contrat de travail de Geoffroy, M. Delaporte écrit (p. 23) : « L'organisation du travail n'est plus, au XV<sup>e</sup> siècle, ce qu'elle était cent ans auparavant. En 1413, les verriers du service de l'église n'ont à fournir que leur travail, ou, comme on dit, « leur peine ». Ils sont payés à la journée. » Sans doute, mais l'étude de la collaboration de tous les corps de métiers montre que, pour les ouvriers de l'œuvre, cette rétribution journalière était une addition à la *pensio*, généralement peu élevée, qui n'était plus, au XV<sup>e</sup> siècle, qu'un symbole de leur attachement à l'œuvre de l'église. La preuve en est fournie par la mention d'un ancien inventaire (G 280, fol. 62 v<sup>o</sup>) concernant un des verriers travaillant à la cathédrale en 1415-1416. Il est dit : « Renvoy fait par le baillif de Chartres à Chappitre de Jaquet le Bastonnier, clerc, verrier *pensionnaire de l'Église*, chargé d'avoir batu le prévost de Chartres ». Le renvoi eut lieu parce que les serviteurs, de l'église n'étaient soumis qu'à la juridiction du Chapitre. M. Delaporte a remarqué, d'après un compte publié par Lucien Merlet, que Jaquet le Bastonnier cessa de travailler en septembre 1416 puis revint en décembre; cette indication fixe à peu près la date du document perdu signalé par l'ancien inventaire.

La matière première, le verre, coloré ou non, provenait de régions forestières offrant les éléments concourant à sa fabrication. On l'amenaient surtout des environs de Senouches, au nord-ouest du département d'Eure-et-Loir (1375-1429) et des environs de Longny, dans l'Orne (1413). Du plomb, venu sans doute de Rouen par bateaux, est commandé à Paris, en 1415.

Le chapitre III : « Les vitraux de la cathédrale de Chartres et l'érudition des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », est l'étude critique de textes qui nous éclairent sur l'idée que l'on se faisait des vitraux aux der-

niers siècles de la monarchie. Ces écrits renferment des descriptions utiles pour l'intelligence de ce qui subsiste et la connaissance des parties disparues. Puis les pages suivantes, toujours vivantes et claires malgré l'abondance des faits, nous racontent la suppression des bordures de seize vitraux (1757), et de quatre vitraux du transept (1768), et l'enlèvement, sur la demande de Bridan, de huit vitraux du chœur, en raison de leur opacité (1773 et 1788). L'histoire des destructions et des bouleversements perpétrés au temps de la Révolution est complètement renouvelée. Les derniers chapitres exposent l'œuvre du xix<sup>e</sup> siècle, les projets de restauration, leur exécution, les travaux des érudits et des artistes, les idées plus ou moins justes qui eurent cours et les efforts successifs pour remettre les verrières en bon état, jusqu'à la dépose générale de 1918 et la remise en place après la guerre. Ces pages sont pleines d'enseignements.

Avant d'aborder la partie descriptive, l'auteur nous parle des sources d'inspiration des verriers et de la facture matérielle des vitraux. Au xiii<sup>e</sup> siècle, « la vitrerie chartraine n'a pas été conçue suivant un plan d'ensemble réduisant à l'unité la multitude des sujets représentés ». En recourant à la générosité des fidèles, il fallut compter sur les exigences de la piété individuelle et accepter des redites. Les mêmes saints sont plusieurs fois représentés : les corps de métiers ont concédé des verrières figurant des scènes du travail journalier et racontant l'histoire de leurs saints patrons. Cependant tout n'a pas été laissé à l'arbitraire. « Les hautes fenêtres de l'abside, ainsi qu'il convenait dans une église dédiée à Notre-Dame, furent consacrées à la Vierge, et montrèrent, à ses côtés, un cortège de personnages bibliques. Les deux roses du transept, comme les porches qu'elles surmontent, racontèrent la glorification du Christ et de sa mère. La scène grandiose du Jugement dernier prit place dans les compartiments de la rose occidentale. » Les peintres verriers se sont conformés aux traditions artistiques de leur époque, mais ils n'ont pas agi servilement et certaines innovations que l'on remarque dans l'art français du xiii<sup>e</sup> siècle peuvent leur être dues. Par exemple, au xiii<sup>e</sup> siècle, dans la scène du Couronnement de la Vierge, ce sont des anges qui mettent la couronne sur la tête de Notre-Dame ; mais la formule nouvelle figurant le Christ couronnant lui-même sa mère est déjà réalisée vers 1230 dans un vitrail du bras nord du transept, et dans un autre, plus ancien encore, du bas-côté méridional de la grande nef. Pour expliquer les sujets traités dans la plupart des vitraux de Chartres, point n'est

besoin de recourir à Vincent de Beauvais ou à Jacques de Voragine, dont les ouvrages n'étaient pas encore composés, ni de supposer que les verriers ou leurs inspireurs avaient une érudition immense, résultat de la connaissance de toute la littérature ecclésiastique. Les sources, ce sont les livres liturgiques chartrains des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, « qui forment une admirable anthologie de la Bible, des récits hagiographiques et des écrits des Pères »; et M. Delaporte, qui connaît à fond ces livres manuscrits, montre à chaque page de sa description les emprunts qui leur ont été faits. Exceptionnellement la liturgie d'autres églises est intervenue lorsqu'il s'est agi, par exemple, de composer le vitrail de saint Rémi, ou celui, aujourd'hui détruit, racontant la vie de saint Blaise.

Des précisions, résultat d'un examen direct, sont données sur les verres employés, leur couleur, les causes de leur altération, sur les plombs employés, sur le travail de peinture et sur le mode de fixation des vitraux. Enfin, la critique d'art se joint à l'histoire pour présenter des vues générales sur la composition, les caractéristiques qui, jointes aux dates, révèlent les trois grandes étapes de travaux et les détails qui permettent de reconnaître l'intervention de différents artistes.

Nous ne pouvons insister ici sur les 382 pages consacrées à la description des verrières reproduites sur les trois cents planches. C'est une suite de renseignements souvent inédits, d'observations fécondes en conséquences, de rapprochements heureux. Les données historiques et les « signatures » sont commentées avec soin et la description est toujours claire et agréable à lire. Évidemment des restes d'inscriptions ont encore un sens obscur, quelques figures restent à identifier et chacun pourra, servi par un heureux hasard ou suivant son opinion personnelle, modifier quelques dates à peu d'années près, mais ces minuties comptent à peine à côté de l'immense quantité de certitudes que nous apporte ce livre. Ce sera pour les archéologues et les historiens une réelle distraction que de le feuilleter et de revoir, après l'auteur, chacun des problèmes posés. La date de la commande ou de l'exécution des vitraux de la façade sud du transept, offerts par Pierre Mauclerc, est fixée (p. 433), « à une date qui ne peut être de beaucoup postérieure à l'année 1221 et ne lui est certainement pas antérieure ». Pour la rose et les grandes fenêtres que l'on voit en face, au nord, portant les armoiries de France et de Castille, l'auteur (p. 498) hésite entre le règne de Louis VIII (1223-1226) et la minorité de saint Louis avec Blanche de Castille, régente, mais avant son mariage en 1231, et adopte

« une date très voisine de 1230 ». Puisqu'il apparaît que les travaux se sont suivis et sont l'œuvre du même atelier, nous pensons que l'on doit prendre en considération la mention d'un compte cité par Brussel et nous montrant Louis VIII arrivant à Chartres le 14 janvier 1224 et y résidant « dans la maison de l'Évêque<sup>1</sup> ». L'évêque Gautier était d'ailleurs l'un des plus intimes familiers de ce roi, il l'accompagnait en toutes circonstances<sup>2</sup> et fut l'un des exécuteurs désignés par lui dans son testament écrit en juin 1225<sup>3</sup>. Ces verrières sont, à notre avis, un don de Louis VIII et de Blanche de Castille, elles ont été commencées dès 1224 et étaient sans doute posées à la fin de l'année 1225.

Dans certains cas, il faut se méfier des interprétations séduisantes. Un exemple de ce genre d'erreurs est fourni par l'examen de la grisaille à personnages offerte en 1328 par le chanoine Thierry, et placée dans une fenêtre basse du bras sud du transept. Dans l'inscription le donateur est dit : SEIGNEVR DE LOY. Paul Durand traduisait « seigneur de Loëns », ce qui est invraisemblable, la salle de Loëns étant le siège de la juridiction du chapitre. M. Delaporte, sous toutes réserves, pense à Louie, village de Normandie, dans le canton de Nonancourt. En poursuivant l'examen dans cet ordre d'idées nous pourrions dire : « L'auteur fait remarquer (p. 229, n. 3) que les inscriptions tracées par les verriers présentent de très nombreuses incorrections, particulièrement des confusions entre lettres semblables, et nous donne des exemples de ces fautes : H pour N : B pour P, etc. Ce doit être le cas ici. Il faut lire « seigneur de Joy ». Jouy, à dix kilomètres de Chartres, prébende du Chapitre, est écrit à l'époque Joy ou Joï. La lettre I (J) majuscule a été prise pour un L par le verrier. D'ailleurs plusieurs textes nomment les chanoines prébendiers « *seigneurs*, régents et prébendiers ». Et la correction est confirmée par ce fait que nous voyons sur le vitrail les images de saint Cyr et de sa mère sainte Julitte, patrons de l'église de Jouy. » Cette belle démonstration serait complètement fautive, non seulement parce que nous trouvons que le

1. *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, t. I, Paris, 1727, in-4°. p. 546 : « Sabbato in festo sancti Hilarii apud Spedonem. Pro<sup>l</sup>gisto. 100 libras. — Dominica post. apud Carnotum, in domo Episcopi. Gistum 110 libras. Et ceperunt [servientes regis] vina et alia necessaria in domo Episcopi. »

2. Cf. Teulet (A.), *Layettes du Trésor des chartes*, II (1866), n<sup>os</sup> 1743, 1787, 1789.

3. Arch. nationales, J 403. *Ibidem*, n<sup>o</sup> 1710.

prébendier de Jouy est, en 1330, R. de Chevry, et que Guillaume Thierry a une résidence et une chapelle à Pont-Tranchefêtu et non à Jouy, mais surtout parce que l'inscription, parfaitement saine, *ne doit pas être corrigée*. Les expressions « seigneur de loy », « seigneur en loix », « sires de loys », désignent à cette époque un homme versé dans l'étude et la connaissance des lois<sup>1</sup>; l'inscription du vitrail de 1328 est la traduction en français des épithètes qui accompagnent le nom du chanoine Thierry dans maints passages des registres capitulaires : *legum professor* (1310), *utriusque juris peritus* (1327, 1328), *utriusque juris professor* (1330). Mais arrêtons ici ces remarques personnelles, d'autant plus que M. Delaporte nous donnera un *supplément* qui sera consacré aux vitraux de la chapelle Saint-Piat, actuellement en cours de restaurations, et qu'il y aura place, dans la préface de cette dernière partie, pour quelques additions ou corrections.

L'apparition de l'ouvrage monumental de MM. Delaporte et Houvet est donc le gage d'un progrès certain dans les études consacrées à l'art du vitrail. Son texte sera un modèle et un guide pour ceux qui entreprendront des recherches analogues, susceptibles de former peu à peu le *Corpus* des vitraux français. Ses planches répandues dans le monde entier parmi les peintres verriers seront une source d'inspiration et de renouveau dans le sens des traditions les plus pures. Soyons heureux de l'influence féconde qu'aura cette œuvre française.

Maurice JUSSÉLIN.

---

IVOR ARNOLD. — **L'Apparicion maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scismatis** d'HONORÉ BONET. — Paris, Société d'édition Les Belles-Lettres, 1926. In-8°, LXXVI-137 pages. (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 28.)

Ce travail a été présenté comme thèse pour le doctorat d'Université à la Faculté des lettres de Strasbourg en 1926. M. Ivor Arnold donne une nouvelle édition de l'*Apparicion maistre Jehan de Meun* d'Honoré Bonet, déjà publiée pour la Société des Bibliophiles français, par le baron Jérôme Pichon en 1845, mais à peu d'exemplaires et sans l'indication des variantes de tous les manuscrits. Il

<sup>1</sup> Voir Du Cange, au mot *Dominus legum*. Citations de 1324, 1359.

y ajoute une édition du *Somnium super materia scismatis*, reprenant le travail de Noël Valois, qui découvrit les manuscrits de cet ouvrage et donna un résumé du texte et en imprima le début dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII, année 1890, p. 193-228.

L'introduction historique, littéraire et philologique occupe les p. I-LXXVI.

Dans un premier chapitre M. Ivor Arnold, utilisant les données de N. Valois, d'E. Nys, et y ajoutant des précisions nouvelles, trace une bonne biographie d'Honoré Bonet, dont voici les traits principaux. Né en Provence, probablement entre 1340 et 1347, Bonet entra dans l'ordre de Saint-Benoît; vers 1370-1377 il étudia à l'Université d'Avignon. En 1382, comme représentant de la nation provençale, il prononce un discours auquel répond Jean Le Fèvre. Une découverte de N. Valois dans un *liber supplicationum* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, p. 265) nous apprend que Bonet était alors licencié en décret et que son prieuré de Salon est en réalité Selonnet dans les Basses-Alpes. *L'Arbre des batailles*, écrit vraisemblablement entre le mois de novembre 1386 et l'automne de 1387, fut dédié à Charles VI. Attaché à la commission qui devait relever le pays de Languedoc écrasé, le prieur de Salon assiste plus tard (1392) à l'entrevue d'Amiens entre Charles VI et le duc de Lancastre, puis séjourne en Aragon. De retour en France, entre le 28 août et les premiers jours d'octobre 1394 il compose le *Somnium*; il dut en envoyer des copies au roi, à Benoît XIII et au duc de Berry. Entre le début de juillet et la fin de septembre 1398 le prieur écrit l'*Apparicion*. Nous savons qu'il fut envoyé en 1399 près de Wenceslas pour l'amener à la soustraction d'obédience et qu'il était de retour à Avignon en 1405.

Le chapitre II de M. Arnold est une étude des œuvres, du style de Bonet, particulièrement clair, bref et concis. Dans l'*Apparicion*, Bonet, qui habite la maison de la Tournelle, ancienne demeure de Jean de Meun, voit en rêve ce dernier, qui lui demande de protester contre les maux accablant le monde chrétien et en particulier la France. Un médecin, un juif, un Sarrasin, un jacobin sont présents, se plaignent de leur sort et critiquent la société. Au sujet du schisme, le revirement, qui se fit dans les idées de Bonet entre le *Somnium* et l'*Apparicion*, où, déçu par l'attitude de Benoît XIII, il se rallie à la thèse de l'Université, est très justement noté.

Au chapitre III sont décrits, un peu trop sommairement à notre



gré, les manuscrits ; ceux de l'*Apparicion* : le ms. fr. 810 de la Bibliothèque nationale (M) précédé d'une dédicace à Jean de Montaigu et le ms. fr. 811 (V), contenant une dédicace à Valentine de Milan, duchesse d'Orléans. A ces deux manuscrits, M. Arnold ajoute l'indication de deux copies très libres de ce texte remanié et mis en vers, là où l'original donnait un passage en prose, par un clerc de l'évêque d'Arras : au Vatican, Reg. 1683 (R) avec dédicace au duc de Bourgogne, et au Musée britannique, Lansdowne 214 (L). Les manuscrits du *Somnium* sont le ms. lat. 14643, fol. 269 et ss. de la Bibliothèque nationale (P) et Archives du Vatican, *Armarium* LIV, t. XXI (R).

Les quatre derniers chapitres de l'introduction sont consacrés à la langue et à la versification d'Honoré Bonet. L'étude est faite très consciencieusement, d'abord de la phonétique (chap. IV), ensuite de la morphologie (chap. V), puis de la langue (chap. VI). Ce dernier chapitre est un des plus intéressants. M. Arnold tâche d'y distinguer l'élément français de l'élément méridional et constate qu'on trouve peu de traits non français, peu de formes morphologiques dialectales, chez ce Provençal, qui avait passé sa vie surtout dans le Midi, le Lyonnais et à Paris. Toutefois, quelques divergences phonétiques d'origine méridionale sont signalées : erreurs de timbres dans la série nasale ; confusion entre des voyelles orales et des voyelles nasales. Le dernier chapitre (VII) est consacré à la versification. « Bonet a adopté pour l'*Apparicion*... le vers octosyllabique à rimes plates du *Roman de la Rose*. Il ne travaille aucunement ses rimes. »

L'édition de l'*Apparicion* (p. 1-68) contient les deux dédicaces à Montaigu et à Valentine. Elle a été faite en prenant V comme base et en le corrigeant de temps à autre par M. Elle est accompagnée de notes.

L'édition du *Somnium* (p. 69-110) est faite d'après le ms. du Vatican, corrigé par le ms. de Paris.

Suivent le glossaire, l'index des noms propres, la liste des ouvrages cités sous des titres abrégés (pourquoi pas de tous les ouvrages cités ?) et la table des matières.

Somme toute deux éditions bien faites et facilement accessibles.

S. SOLENTE.

C. Kenneth BRAMPTON. — *The De imperatorum et pontificum potestate of William of Ockham* hitherto unpublished, now edited by C. K. B. — Oxford, Clarendon Press, 1927, in-8° de xxxviii-108 pages avec un fac-similé.

Ce n'était pas un esprit ordinaire que ce frère Mineur auquel ses contemporains décernèrent le titre de *venerabilis inceptor*<sup>1</sup>. La philosophie de Guillaume d'Ockham repose sur une psychologie et une métaphysique ordonnées. Elle eut une répercussion profonde sur la pensée du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle. Dans les écoles d'Oxford et de Paris beaucoup de maîtres crurent devoir adopter une *via moderna* où l'on reconnaît les doctrines d'Ockham. Ockham représente aussi l'un des polémistes les plus vifs d'une période bien troublée de l'histoire de l'Église. Ses biographes lui ont prêté ce propos, adressé à l'empereur Louis de Bavière : « *Tu me defendas gladio, ego te defendam calamo.* » Plusieurs de ses pamphlets politiques étaient déjà connus depuis longtemps, grâce aux anciennes éditions d'Édouard Brown en Angleterre et de Melchior Goldast en Allemagne. Peut-être dans le même esprit vient aujourd'hui, d'Oxford même, la publication d'un traité fameux d'Ockham, le *De imperatorum et pontificum potestate*.

Cet ouvrage, écho d'une ardente polémique, se présente sous une forme agréable. Son éditeur, M. Brampton, n'a rien négligé pour en faciliter la lecture. Une introduction vivante retrace les sentiments de l'hérétique fameux. Le texte est fort lisible et débarrassé de ces signes critiques qui alourdissent souvent si fâcheusement des publications. Enfin des notes abondantes sont rejetées en fin d'ouvrage.

L'attention se concentre évidemment sur le texte. Nous ne regretterons pas trop qu'il présente une orthographe classique, car l'éditeur a pris soin de noter au bas des pages la plupart des formes — simples graphies d'ailleurs — du texte manuscrit. Ces notes contiennent aussi l'indication des principales abréviations du manuscrit. C'est là un scrupule louable. Il rend bien des services, car certaines lectures peuvent être rectifiées grâce à lui. C'est ainsi que :

- |             |                  |                      |      |                     |
|-------------|------------------|----------------------|------|---------------------|
| p. 1, l. 20 | il faut lire non | <i>philosophos,</i>  | mais | <i>filios ;</i>     |
| p. 3, l. 32 | —                | <i>intelligenda,</i> | —    | <i>intellecta ;</i> |
| p. 11, l. 5 | —                | <i>valet,</i>        | —    | <i>videtur ;</i>    |
| p. 22, l. 7 | —                | <i>saeculares,</i>   | —    | <i>temporales.</i>  |

L. Le titre d'*inceptor* était attribué à des bacheliers n'allant pas jusqu'à la maîtrise. Il fut porté notamment par Olivi.

C'est sans doute une inadvertance qui a laissé p. 2, l. 8, un barbarisme comme *notitionem*. Il doit y avoir *notionem*, à moins qu'il n'y ait *notitiam*. D'autres erreurs viennent du mauvais groupement de jambages consécutifs. En voici quelques exemples typiques :

p. 2, l. 18            *Oman*                    pour *Oniam* ;

p. 6, l. 18            *perspiciendum*    — *perspicuum*.

(on a lu *pêrspiciûm* pour *perspicuû*.) P. 14, l. 32 et p. 17, l. 24, six jambages et *or* ont été lus *iunior* et corrigés en *minor*. La lecture *minor* est bonne, mais *minor* se compose précisément de six jambages et de *or*. La note est donc inutile. P. 46, l. 15, le mot *sôpma* a donné beaucoup de mal à l'éditeur qui s'est décidé à lire *sôpisma*. Il y a tout simplement *sôpnia*, ce qui donne *sompnia*, graphie médiévale connue de *somnia*. De tels exemples pourraient être multipliés.

Mais un autre moyen de critique s'offre à nous. C'est de comparer la lecture de M. Brampton à celle faite par M. Richard Scholz en 1914. M. Scholz a en effet donné dans la *Bibliothek des Preussischen historischen Instituts in Rom*, le texte du *De imperatorum et pontificum potestate* précisément d'après le même manuscrit du British Museum<sup>1</sup>. Son édition, sans avoir toute la clarté de celle de M. Brampton, met peut-être mieux en évidence les citations faites par Ockham. Ceci est souvent utile, par exemple au chapitre VI dans la longue citation de saint Bernard qui contient elle-même des passages empruntés à la Bible. Bien que fautive en certains endroits, la transcription de M. Scholz est parfois supérieure à celle de M. Brampton, et nous pourrions corriger les deux éditions l'une par l'autre.

Il y a encore mieux à faire. Le *De potestate* est en effet conservé dans un deuxième manuscrit. Ce manuscrit a été découvert par le P. W. Mulder à la Bibliothèque de Deventer, au milieu d'un incunable<sup>2</sup>. L'identité ne fait aucun doute : tout le texte donné par le manuscrit de Londres s'y retrouve avec seulement de très légères variantes. Mais surtout le manuscrit de Deventer donne la suite du chapitre XXVII, interrompu dans le manuscrit de Londres. Il est le seul texte complet de l'opuscule d'Ockham. Ce n'est pas que le texte de Deventer soit parfait. D'après le P. Mulder il est inférieur à celui

1. Richard Scholz, *Unbekannte kirchenpolitische Streitschriften aus der Zeit Ludwigs des Bayern*, II, Rom, Loescher, 1914, p. 453-480.

2. P. Dr. W. Mulder, *Gulielmi Ockham tractatus de Imperatorum et Pontificum potestate*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, XVI, 1923, p. 469-492 et XVII, 1924, p. 72-97.

du manuscrit de Londres. Pourtant, dans certains passages, il éclaire ce dernier. Il suffit de consulter l'*Archivum franciscanum historicum*, loc. cit., p. 489-492, où est donnée la collation des deux manuscrits, le manuscrit de Londres étant représenté par la lecture de M. Scholz. Ainsi p. 2, l. 14, au lieu de *flecci*, Deventer donne *floci*, ce qu'avait bien conjecturé M. Brampton. P. 3, l. 4, il donne *approbat et pertinaciter defendit*, ce qui vaut mieux que *approbat pertinaciter et defendit*.

Le P. Mulder a publié toute la partie inédite du *De potestate* depuis le début du chapitre XXVII. Cette partie est aussi longue que le texte déjà publié. Ce sont les vingt-huit erreurs relevées par Ockham dans la doctrine des papes. Il n'y a plus le ton relativement modéré de la première partie. C'est un réquisitoire acerbe, plein de fureur et de haine. Il suffit de rapprocher, comme l'a fait le P. Mulder, les textes allégués par Ockham des originaux des bulles pontificales pour voir à quel point Ockham est de parti pris, tronquant les citations ou en dénaturant le sens. Plus heureux que les tenants de l'orthodoxie comme Augustin Trionfo ou Alexandre de Sant'Elpidio dont les noms et les œuvres restent encore bien cachés dans l'oubli, Ockham est étudié et ses œuvres publiées. Mais cela ne peut changer le caractère de sa doctrine. Il n'en sort pas agrandi.

Émile A. VAN MOË.

---

Mgr J.-M. VIDAL. — **Bernard Saisset (1232-1311)**. — Toulouse, Édouard Privat, Paris, Auguste Picard, 1926, in-8°, 123 p., Extr. de la *Revue des Sciences religieuses*, 1923-1926.

Personne jusqu'ici n'avait tenté de retracer l'histoire de Bernard Saisset. Sans doute, on avait esquissé la narration des grands événements auxquels ce prélat fut mêlé, mais il n'existait encore aucun « récit continu des grandes affaires qui remplirent la vie » de Saisset. C'est donc avec raison que Mgr Vidal a pu écrire que « la présente étude pouvait prétendre à quelque nouveauté ».

Bernard Saisset eut une vie singulièrement agitée. Né vers 1232, il était issu de Raimond Saisset, chevalier, seigneur de Saint-Agnan, dans le pays toulousain. Il fit profession de la règle de saint Augustin dans le chapitre Saint-Étienne de Toulouse. Il devint chancelier du chapitre cathédral et vicaire général du diocèse. Vers 1267 il fut élu abbé de Saint-Antonin de Pamiers, monastère de chanoines de saint Augustin.

Saisset ne semble pas avoir géré en toutes circonstances les biens de l'abbaye avec discernement, ni même avec discrétion. Il se fit détester des chanoines par son humeur autoritaire et irascible. Certains nourrirent même le projet de l'empoisonner. A ces difficultés d'ordre intérieur s'ajoutèrent des complications politiques. L'abbaye de Saint-Antonin avait juridiction sur la ville de Pamiers, elle la partageait avec un coseigneur, le comte de Foix. L'abbaye et le comte étaient loin de s'entendre. En février 1265, Roger Bernard III succéda à son père Roger IV dans le comté de Foix. C'était un jeune homme plein d'ardeur. Dès son avènement, Roger Bernard entra en conflit avec les Appaméens. Saisset imagina alors de modifier le pariage et de choisir comme coseigneur, au lieu du comte de Foix, le roi de France Louis IX. Il s'adressa donc au roi et intéressa la pape Clément IV à son dessein. Après bien des hésitations et malgré les intrigues des comtes de Foix, le traité de pariage avec le roi de France fut signé le 2 juin 1269. Roger Bernard ne s'inclina point devant le fait accompli. Il se mit en révolte ouverte contre le roi. Il s'empara du château de Pamiers. En 1272, Philippe III vint avec son armée mettre le jeune comte à la raison. Roger Bernard se rendit (3 juin). Fait prisonnier, il vécut dans l'entourage du roi et par un revirement complet, lui fut très dévoué, si bien que le comté de Foix, qui avait été confisqué, lui fut rendu en 1275-1277.

Roger Bernard suivit Philippe le Hardi dans sa croisade contre Pierre III d'Aragon et prit une part glorieuse à l'expédition. Le 24 septembre 1283, il obtint de Philippe III l'acte qui lui rendait le pariage de Pamiers. Après la mort de Philippe III il s'empressa de faire confirmer le nouvel état de choses par Philippe le Bel (26 octobre). Le 11 novembre le comte se rendit à Pamiers, fit convoquer les citoyens et obtint l'adhésion des Appaméens au pariage. Aussitôt Bernard Saisset s'adressa au pape Boniface VIII pour lui remonter les torts que l'on faisait à l'abbaye de Saint-Antonin. Boniface assura Saisset de sa protection.

Naturellement Saisset résistait, il préférait le pariage du roi de France à celui du comte. Roger Bernard se plaignit au roi de l'opposition que lui faisaient l'abbaye et son abbé. Chose piquante, Philippe le Bel prétendit faire renoncer Saisset au pariage royal. Il donna à Roger Bernard pouvoir d'agir contre l'abbaye. Le comte alla jusqu'à poursuivre l'abbé et les chanoines dans leur monastère. Boniface VIII intervint : il admonesta le roi, menaça le comte d'une excommunication, invita les habitants à se rallier à l'abbé. Le comte et les Appaméens n'entendirent pas les avis de Boniface. Celui-ci

lança alors l'anathème contre les gens de Pamiers et fulmina contre Roger Bernard.

Bien plus, le 23 juillet 1293, Boniface VIII érigeait Pamiers en cité épiscopale; il tailla en faveur de Saisset un diocèse dans celui de Toulouse, « ce qui donna au ci-devant abbé de Saint-Antonin une autorité et un prestige » qu'il n'avait jamais eus.

Sur ces entrefaites Gui de Levis, seigneur de Mirepoix, offrit sa médiation pour mettre fin à la querelle du comte et de l'évêque. Une sentence arbitrale fut publiée le 7 novembre 1297. L'évêque était déclaré suzerain incontesté de Pamiers, le comte reconnaissait tenir le château et le reste de l'évêque. Le pape ratifia la sentence le 17 février 1299. Le 23 juin 1300, après bien des atermoiements, le comte se réconcilia avec Saisset dans le réfectoire des Frères prêcheurs de Pamiers. Les Appaméens ne s'étaient pas encore soumis. Boniface VIII fulmina contre eux une excommunication majeure. Ils ne vinrent à résipiscence qu'en 1299.

L'affaire du pariage, l'érection de Pamiers en évêché avaient suscité bien des ennemis à Bernard Saisset. Si l'on ajoute que le prélat avait peu de souplesse, qu'il était irascible, qu'il ne ménageait pas ses paroles, on comprendra qu'il donna prise à la vengeance et à la calomnie. Le comte de Foix et l'évêque de Toulouse, aux dépens de qui le diocèse de Pamiers avait été constitué, entreprirent de le perdre auprès de Philippe le Bel. Ils n'eurent pas de peine, Philippe avait eu d'assez nombreux démêlés avec Saisset. On rapporta au roi d'injurieux propos que l'évêque de Pamiers auraient prononcés à son égard. Saisset fut accusé de lèse-majesté et de trahison. Une enquête fut ouverte. En 1301, Richard Leneveu, archidiacre d'Auge, et Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, furent envoyés par Philippe en Languedoc pour enquêter en grand secret. Picquigny agit avec une brutalité extrême.

Le vidame pénétra pendant la nuit du 12 juillet dans le palais épiscopal et cita, sans autre forme, l'évêque à comparaître devant le roi. « Il fit occuper les châteaux, les villages, les biens meubles et immeubles de l'évêque. » Saisset partit pour l'Île-de-France. Il comparut devant le roi le 24 octobre au château de Senlis. Les accusations les plus graves étaient lancées contre lui. On lui reprocha d'avoir insulté le roi, de l'avoir traité de faux-monnayeur, d'avoir dit que la cour était corrompue, d'avoir refusé de reconnaître l'autorité du roi de France, d'avoir même trahi le roi. Pierre Flote, qui prononça un réquisitoire acerbe, demanda au métropolitain de Pamiers, l'archevêque de Narbonne, qui était présent, de « s'assurer

de la personne de Saisset et de le garder étroitement jusqu'à ce que celui auquel il appartient se soit prononcé ». L'archevêque ne se décida point sur-le-champ. Il déclara vouloir en référer au pape, ce qui impatienta fort les ennemis de Saisset. On décida alors de garder Saisset en un « lieu concédé par l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis ». Cette « consigne » ne dura pas. On transféra Saisset dans un manoir de l'évêque de Beauvais.

Pendant ce temps, l'archevêque Gille Aycelin avait mandé à Boniface VIII les épisodes de l'affaire de Senlis et lui avait réclamé des instructions sur ce qu'il convenait de faire. Philippe, de son côté, avait dépêché un émissaire au pape. Celui-ci fit de l'affaire de l'évêque de Pamiers le tableau le plus noir, ajoutant aux accusations de lèse-majesté celle d'immoralité. Ce réquisitoire ne porta pas. Boniface constata au contraire que le privilège de clergie avait été violé. Il « réclame l'accusé » et « demande à Philippe le Bel de justifier sa conduite. » Il expédie coup sur coup la bulle *Salvator mundi* (4 décembre) et la bulle *Ausculta fili* (3 décembre) : il retire les privilèges qu'il avait concédés au roi et prétend faire cesser les abus dont celui-ci s'était rendu coupable. On sait le reste : la fureur du roi, l'attentat d'Anagni, la mort de Boniface (11 octobre 1303). Philippe, dans le même temps, expulse le prélat de son royaume.

Saisset ne rentra à Pamiers qu'en automne 1305. Revenu dans son diocèse, il eut à résister encore aux empiètements du comte de Foix, Gaston I<sup>er</sup> (1302-1315), fils de Roger Bernard. Alors l'évêque se tourna à nouveau vers le roi, et le 23 juillet 1308, conclut avec le roi représenté par Nogaret un traité de pariage, ce qui était un singulier revirement. Philippe ne répugnait pas à jouer au protecteur de son ennemi pour mettre un terme aux ambitions un peu gênantes du comte de Foix.

Il est difficile de porter sur Bernard Saisset un jugement équitable. Il ne faut pas naturellement souscrire, sans critique, aux affirmations portées contre Bernard Saisset par ses ennemis. Mgr Vidal — et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre — a comparé les procédés qu'employèrent les légistes contre Saisset à ceux dont ils usèrent contre les Templiers, et particulièrement contre Guichard. Son parallèle révèle de nombreuses analogies dans la « teneur des imputations, l'insuffisance de justifications testimoniales et le dessein d'étendre la compétence de la justice royale à des espèces réservées ». Cependant Mgr Vidal reconnaît que l'évêque de Pamiers dut se rendre coupable d'excès dans ses propos sur Philippe le Bel.

« Notre malheur à nous, historiens du moyen âge, observe Mgr Vidal, et celui de ceux dont nous retraçons la vie, c'est que dans les archives les défauts et les fautes ont toujours de plus amples attestations que les vertus et les œuvres de bien. » Je veux bien reconnaître cette « injustice du sort ». Je veux bien reconnaître, avec Mgr Vidal, que « Saisset se montre à nous surtout à travers des documents de procédure en des rapports faits contre lui ». Mais le jugement que Mgr Vidal formule à la fin de son livre me paraît un peu trop indulgent. Saisset eut plus que les apparences contre lui, et j'ai peine à croire que le prélat valut peut-être « mieux que sa réputation et que beaucoup de ses actes ». Dans presque toutes les circonstances de sa vie publique, Saisset a été l'objet de critiques, c'est là une rencontre bien significative. Abbé, il se fait détester de ses chanoines; il est indélicat — voire malhonnête — dans son administration. Sa gestion de l'évêché ne paraît pas irréprochable. Jean XXII déclara que Saisset avait contracté des dettes nombreuses et véritablement écrasantes, dont « un bon nombre contre le droit et la raison, nullement pour le bien de l'église de Pamiers ». Sans doute, il fut malmené et calomnié par Philippe le Bel, mais avait-il ménagé le roi ? Il avait peu surveillé ses discours et ses actions, le bon droit ne fut pas toujours de son côté. Son « esprit inquiet et chimérique, son caractère violent et autoritaire, prompt à l'irritation » ne paraissent pas avoir caché un naturel fait de bonté ou de sagesse. J'admets que les adversaires de Saisset ne valaient pas mieux que lui; mais avec plus de finesse et moins d'ambition, — car Saisset fut aussi un intrigant, — l'évêque de Pamiers n'aurait pas suscité tant de querelles et peut-être de calomnies. J'ai beau faire, je ne présume pas les bonnes actions qui ont pu l'honorer.

Le livre de Mgr Vidal laisse une profonde impression. Il est écrit avec une érudition solide et avec une plume alerte. Mgr Vidal a su présenter clairement des événements fort complexes. Il a tracé le récit d'un des épisodes les plus caractéristiques du règne de Philippe le Bel<sup>1</sup> : la politique des légistes y apparaît à plein.

Pierre MAROT.

1. On pourra peut-être chicaner Mgr Vidal sur son plan. Ayant divisé son livre méthodiquement et ayant présenté successivement l'affaire de la coseigneurie de Pamiers, la formation du diocèse de Pamiers (1295-1308) et le procès de lèse-majesté (1301-1302), il a dû parler du second partage de 1308 avant que du conflit de Saisset avec Philippe le Bel, ce qui ne laisse pas de surprendre un peu. Nous aurions préféré que tout



E. DE MOREAU S. J. — **Saint-Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France.** — Louvain, Éditions du *Museum Lessianum*, 1927, in-8°, xi-367 pages. (*Museum Lessianum*, Section Missiologique, n° 7).

Depuis la publication de la *Vita Amandi* par les Bollandistes en 1658<sup>1</sup>, la plupart des historiens s'accordaient à voir dans cette *Vita* une œuvre rédigée très peu de temps après la mort du saint par un de ses compagnons et disciples, Baudemond moine d'Elnone<sup>2</sup>. En 1910 M. Br. Krusch, dont le sagace et pénétrant esprit critique est bien connu des médiévistes, republiait la *Vita Amandi* pour le compte des *Monumenta Germaniae historica*<sup>3</sup> et attaquait cette tradition séculaire d'une manière qui semblait victorieuse. Pour lui la *Vita* avait été rédigée un siècle environ après la mort de saint Amand, et probablement par Gislebert, d'abord moine et abbé d'Elnone, ensuite évêque de Noyon-Tournai et mort en 782. L'opinion de l'érudit éditeur allemand semblait depuis lors généralement admise<sup>4</sup>.

Mais voici que le P. de Moreau vient de publier une biographie de l'illustre saint mérovingien, dans laquelle il s'attache à démontrer la non-évidence de la théorie de M. Krusch et en apporte à son tour une qui, tout en s'inspirant d'un esprit critique extrêmement rigoureux, voire subtil, restitue cependant à la *Vita Amandi* une certaine valeur que l'éditeur des *Monumenta* lui avait totalement refusée.

Le livre du P. de Moreau comprend tout d'abord une longue ce qui concernait l'administration et la formation du diocèse de Pamiers fût traité à la fin du livre. Nous avons relevé quelques expressions de style familier qui ne paraissent pas de mise dans un livre de la qualité de celui-ci, p. 45 : « Plus le comte manifestait de hâte, plus l'évêque lambinait »; p. 122 : « Il avait sa politique languedocienne, et de son trou de Pamiers, il voyait de vastes horizons. »

1. *Acta Sanctorum Bollandiana*, février, t. I, p. 848 et suiv.

2. V. notamment A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 137, n° 427; L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les « Vitae » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 336-359; V. Fris, *Bibliographie de l'histoire de Gand*, t. I, p. 26, n° 48.

3. *M. G. H.*, *S. S. rer. Merov.*, t. V, p. 431 et suiv.

4. Voy. A. Poncelet S. J. dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXIX (1910), p. 448 et suiv.; G. Kurth, *Études franques* (Paris, 1919), t. II, p. 331; Mgr E. Lesne dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, fasc. 9, c. 944.

introduction critique, que nous nous permettrons d'analyser avec quelque détail, puis une série de chapitres qui retracent d'une façon très complète la biographie du saint, enfin quelques pages dans lesquelles l'auteur a réuni tout ce qui a trait au souvenir du saint (fêtes, reliques, culte, légendes et folklore). Deux appendices terminent le volume : le premier contient une excellente chronologie de saint Amand (né vers 590, le saint mourut au plus tôt le 6 février 675 ou 676), le second une série de chants liturgiques en l'honneur de saint Amand déjà publiés pour la plupart par G. M. Dreves<sup>1</sup>. De bonnes tables facilitent le maniement de l'ouvrage.

Il faut louer le P. de Moreau de sa méthode à la fois critique et prudente : elle inaugure une réaction bienfaisante contre l'hypercriticisme dont certains éditeurs avaient fait preuve dans les dernières décades. S'il ne rejette des affirmations traditionnelles que ce qui lui paraît absolument contraire à la vérité et à la logique, il a soin cependant de contrôler, autant que faire se peut, les affirmations de la *Vita* par d'autres documents contemporains. Il en arrive ainsi à replacer parfaitement son héros dans son milieu historique ; des rapprochements ingénieux, des récits parallèles, des coups d'œil généraux sur la société et la civilisation du VII<sup>e</sup> siècle, lui permettent de formuler ou d'étayer nombre d'hypothèses, sans lesquelles la biographie du prédicateur aquitain n'aurait pu se dégager utilement des banalités et des lieux communs propres à la littérature hagiographique du haut Moyen Age.

C'est ainsi que dans un paragraphe très suggestif, une juxtaposition des vies de saint Amand et de saint Colomban permet à l'auteur de décrire, avec un sens très précis des nuances, certains aspects de la mentalité d'Amand et d'insister notamment sur l'influence que l'ascétisme irlandais et la règle monastique de Luxeuil ne manquèrent pas d'exercer sur l'esprit de l'infatigable missionnaire.

Il va sans dire que la prudence avec laquelle le P. de Moreau s'en tient aux données traditionnelles de la *Vita Amandi*, n'est pas sans appeler quelques réserves.

Ainsi nous admettons difficilement la véracité de l'hagiographe là où<sup>2</sup> il nous raconte les pérégrinations de saint Amand chez les

1. « *Hymni inediti : Liturgische Hymnen des Mittelalters* » et « *Sequentiae ineditae : Liturgische Prosen des Mittelalters* », dans les *Analecta hymni mediæ ævi, passim*.

2. *Vita Amandi*, c. 16 et c. 20-21. *SS. rer. Merov.*, t. V, p. 439 et p. 443. Cf. de Moreau : p. 152 et suiv. et p. 205 et suiv.

Slaves du Sud et chez les Vascons. Nous serions très disposé à ne voir dans ces chapitres que de simples développements littéraires : la plupart des biographes de saints ne manquent pas de faire entreprendre à leurs héros des pèlerinages à Rome et en Terre Sainte ainsi que de longs et pénibles voyages. Il y avait là pour ces âmes naïves occasion à discours déclamatoires et stéréotypés, à étalage d'érudition, parfois même à démarcage et à paraphrase d'un auteur classique ou d'un texte sacré.

Malgré une documentation fort érudite, le P. de Moreau n'apporte en faveur de sa thèse aucun argument de poids. Ne reconnaît-il d'ailleurs pas lui-même (p. 139) que le culte de saint Amand ne s'introduisit en Carinthie qu'à l'extrême fin du VIII<sup>e</sup> siècle ? Cela s'explique beaucoup mieux par la présence à Salzbourg d'un archevêque qui fut de 782 à 785 abbé d'Elnone, que par un hypothétique voyage de saint Amand dans les régions danubiennes vers 630. Fort ingénieusement le P. de Moreau a rapproché de cet aspect légendaire de la vie de saint Amand, l'épisode curieux et bien connu d'un certain Samo, marchand d'origine franque qui, parti avec d'autres marchands chez les Slaves pour s'y livrer au commerce, rendit à ce peuple des services si importants qu'il finit par être élevé à la dignité royale<sup>1</sup>. La chose ne manque en effet pas d'intérêt, mais nous ne croyons pas, qu'en bonne critique il soit permis d'en inférer le moindre argument en faveur de l'authenticité du récit de la *Vita Amandi*.

De même le voyage de l'apôtre de la Belgique chez les Vascons ne semble guère établi sur des bases plus solides. Aucun autre document ne vient corroborer le témoignage de la *Vita Amandi*, de sorte qu'il vaut mieux s'en tenir sur ce point à une prudente réserve qu'à une trop grande passivité à l'égard du texte. Le soi-disant voyage de saint Amand chez les Vascons ne pourrait-il d'ailleurs s'expliquer d'une manière beaucoup plus vraisemblable ? Le P. de Moreau a pris soin de nous dire lui-même (p. 26) qu'à l'époque de la rédaction de la *Vita Amandi* les Vascons faisaient beaucoup parler d'eux<sup>2</sup>. Quelle tentation pour un hagiographe que d'introduire dans sa composition ces turbulents Vascons qui

1. Frédégaire, *Chronicon*, IV, 48 (S. S. rer. Merov., t. II, p. 144.)

2. Au texte de la chronique du pseudo-Frédégaire que cite le P. de Moreau on peut en ajouter d'autres non moins probants : *Liber historiae Francorum*, c. 53 (SS. rer. Merov., t. II, p. 327), *Annales Laurissenses minores* (M. G. H. : S. S., t. I, p. 114), *Annales Laubacenses* (*ibidem*, p. 9), *Annales Laurissenses* (*ibidem*, p. 136), etc.

menaient contre leurs voisins une guerre perpétuelle et qui, alliés aux Aquitains et aux Neustriens, poussèrent même en 719 jusqu'au nord de Paris, à peu de distance de l'endroit où vivait précisément l'auteur de la *Vita Amandi*<sup>1</sup>. Quelle gloire pour saint Amand que de s'être aventuré parmi ces peuplades belliqueuses et païennes pour y répandre la parole du Christ!

On conçoit facilement, pour peu qu'on ait connaissance des procédés de composition hagiographique, comment pareil épisode, apte à enthousiasmer le lecteur et l'auditeur, dut s'imposer tout naturellement au panégyriste qu'était l'auteur de la *Vita Amandi*.

Nous avons ne pas bien comprendre l'étonnement que le P. de Moreau manifeste en présence du style du testament de saint Amand (p. 260). La diplomatique des actes privés mérovingiens a beau n'être pas très fixée, le document en question ne nous paraît cependant pas un faux. Les « anathèmes de saint Amand » sont tout simplement des clauses de style insérées par le rédacteur de cet acte : le saint n'y est évidemment pour rien. Pareilles clauses sont d'ailleurs d'un usage courant dans les actes privés de la Gaule mérovingienne et se rencontrent fréquemment dans les documents pontificaux<sup>2</sup>.

Un mot maintenant de l'introduction critique du livre du P. de Moreau. A vrai dire, c'est dans ces pages « techniques » sur lesquelles repose tout son ouvrage que l'érudit historien apporte le plus d'éléments nouveaux. De ce long et minutieux examen critique, développement d'un article paru précédemment dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*<sup>3</sup>, se dégagent les conclusions suivantes : la *Vita Amandi* n'est pas, comme on l'avait cru avant 1910, l'œuvre de Baudemond, compagnon et contemporain du saint ; elle n'est pas non plus, comme le prétend M. Krusch, une œuvre de la fin du viii<sup>e</sup> siècle, dont l'auteur pourrait être Gislebert, évêque de Noyon-Tournai ; c'est une *Vita* rédigée dans la première moitié du viii<sup>e</sup> siècle, probablement même vers 725, par un clerc du diocèse de Noyon-Tournai.

1. S'il en était ainsi, il serait peut-être légitime de supposer que le chap. 20 de la *Vita Amandi* fait une discrète allusion à ce raid de 719, partant que la *Vita* elle-même aurait été composée peu de temps après cette date. Mais ce n'est naturellement là qu'une hypothèse bien fragile.

2. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 670. Il suffit de parcourir le *Bullarium Romanum* au t. 1<sup>er</sup> pour en trouver de nombreux exemples.

3. *Étude critique sur la plus ancienne biographie de Saint Amand*. *Rev. d'histoire ecclésiastique*, t. XXII (1926), pp. 27-67.

L'âge des manuscrits, la latinité de l'ouvrage, l'examen des formules ne lui ayant rien appris, ce n'est que par l'étude des emprunts littéraires faits à et par cette *Vita*, que l'auteur en est arrivé à pouvoir préciser l'âge de la biographie du saint. Il résulte de cet examen que la *Vita Amandi* « paraît bien avoir utilisé la *Vita Audoini* » composée dans les premières années du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et qu'elle a servi au biographe de saint Hubert, lequel écrivait peu de temps après 743<sup>2</sup>.

Le dernier de ces *termini* semble définitivement acquis: il est hors de doute que le prologue de la *Vita Hugberti*<sup>3</sup> offre avec celui de la *Vita Amandi*<sup>4</sup> des ressemblances frappantes et nombreuses et que c'est la première source qui a copié la seconde.

Il n'en n'est pas de même, croyons-nous, du *terminus a quo*. La dépendance de deux passages parallèles de la *Vita Amandi* et de la *Vita Audoini*, défendue par le P. de Moreau, ne nous paraît guère certaine<sup>5</sup>.

Il est vrai que dans les deux *Vitæ* il y a ressemblance de fond,

1. *M. G. H. S. S. rer. Merov.*, t. V. p. 543 et 572.

2. *Ibidem*, t. VI, p. 473.

3. *Ibidem*, t. VI, p. 482.

4. *Ibidem*, t. V, p. 428.

5. *Vita Amandi* c. 6 (*S. S. rer. Merov.*, t. V, p. 434). *Vita Audoini* c. 10 (*S. S. rer. Merov.*, t. V, p. 559-560).

His ita gestis, caelesti iterum inflammatus desiderio, incidit ei cogitatio, ut ad limina beatissimorum apostolorum Petri et Pauli properare deberet. Adsumptoque secum uno tantummodo comite, squalida atque devia lustrans loca, tandem Romam pervenit, ibique sancto satiatus desiderio, praedulcia in liminibus apostolorum figens osculo, diebus ecclesiarum Dei circuibat loca, nocte vero ad Sancti Petri revertebatur ecclesiam.

Nam cum semper ejus mens ob amorem sanctae Trinitatis in caelestibus anelaret, ardebat desiderio, et ad sanctorum apostolorum limina adoranda Romae properare deberet; quod ita et fecit, licet aetate longa defessus et prolixitate corpore abstinentiae tabefactus et pene membrorum conpage dissolutus. Avidus milis Alpeum celsitudinem et Perinei juga rivale inveterata congerie, ob amorem Domini ejusque discipulorum se dedit periculo; vota complens, desideria satisfaciens, monumenta sanctorum visitans et pavimenta corpore prostratus oscula figens, quod jamdudum optaverat, devotus implevit.

mais comme il s'agit du voyage et du séjour fait à Rome par saint Amand et par saint Ouen, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper davantage ; le récit d'un pèlerinage à Rome est un des clichés littéraires les plus fréquents dans la littérature hagiographique<sup>1</sup> et les auteurs de biographies n'avaient guère besoin de modèles pour trouver et développer ce thème traditionnel. Quant aux ressemblances de forme, elles sont bien moins importantes que ne le suppose le P. de Moreau. Il ne s'agit pas en effet de souligner les mêmes mots dans les deux textes mis en regard, mais de distinguer ce qui est style formulaire de ce qui ne l'est pas. Il est évident que les formules traditionnelles et courantes ne pourront servir de critère pour établir entre deux textes une dépendance quelconque. Aussi le parallélisme des mots « ut ad limina beatissimorum apostolorum Petri et Pauli » (*Vita Amandi*) et « ut ad sanctorum apostolorum limina... Romae » (*Vita Audoini*), que souligne le P. de Moreau ne prouve-t-il rien<sup>2</sup>.

De même l'emploi simultané de « properare deberet », ne peut raisonnablement prouver une dépendance, la construction de la phrase exigeant nécessairement dans les deux cas, l'emploi d'un pareil verbe<sup>3</sup>.

1. En voici quelques exemples : *Vita S. Arigii* (*Acta sanctorum*, mai, t. I, p. 110). *Vita S. Magnobodi* (*ibid.*, octobre, t. VII, p. 928). *Vita Landelini* (*ibid.*, juin, t. III, p. 538). *Vita S. Lonochilli* (*Analecta Bollandiana*, t. III (1884), p. 162). *Vita S. Baldi* (*Acta sanctorum*, octobre, t. XII, p. 879). *Vita S. Sereni* (*ibid.*, octobre, t. I, p. 328). *Vita S. Humberti* (*ibid.*, mars, t. III, p. 557). *Vita S. Calminii* (*ibid.*, août, t. III, p. 760). Cf. Zettinger : *Die Berichte über Römpilger aus dem Frankenreich bis zum Jahre 800* (*Römische Quartalschrift : Supplementheft*, t. XI (1900).

2. Les mots *Petri et Pauli* (ou *Romae*) *apostolorum limina* sont de style dans de très nombreuses vies de saints : c'est une expression stéréotypée. Ex : *Passio Thrudperti* (*S. S. rer. Merov.*, t. IV, p. 358). *Virtutes S. Fursei* (*ibid.*, t. IV, p. 441). *Vita Haimhranni* (*ibid.*, t. IV, p. 480). *Passio Kiliani* (*ibid.*, t. V, p. 723-724). *Vita S. Boniti* (*ibid.*, t. VI, p. 139). *Vita prima Wulfridi* (*ibid.*, t. VI, p. 195). *Vita Landiberti* (*ibid.*, t. VI, p. 425-426). *Vita Corbiniani* (*ibid.*, t. VI, p. 565). *Vita Lonoghylly* (*ibid.*, t. VII, p. 434).

3. Cela est si vrai que dans des *Vitae* totalement indépendantes de celles que nous examinons ici, la même expression se rencontre : *Vita S. Arigii* « Cum vir Deo plenus Romam ad sanctorum Petri et Pauli apostolorum limina, orationis causa... properasset. » (*Acta sanctorum*, mai, t. I, p. 113). *Vita H<sup>a</sup> S. Wandrêgisili*. « Ut ad limina apostolorum Romam proficisci deberet » (*ibidem*, juillet, t. V, p. 275). *Vita S. Pancracii* (*ibid.*, mai, t. III, p. 21).

Au début des chapitres 6 de la *Vita Amandi* et 10 de la *Vita Audoini* les auteurs emploient il est vrai deux mêmes mots « *Ilis ita gestis cœlesti iterum inflammatus desiderio — Nam cum semper ejus mens ob amorem Sanctæ Trinitatis in cœlestibus anefaret, ardebat desiderio* ». Ce n'est là qu'une coïncidence, car dans chacun des textes ces mots sont usités dans un tour de phrase différent.

Restent enfin les expressions « *desiderio* » (*desideria*) et « *oscula figens* ». Quant à cette dernière il y a lieu de remarquer que c'était sans doute une habitude des pèlerins de baiser le sol des églises et les tombeaux des saints auxquels ils rendaient visite et que cette pratique se traduit d'autant plus naturellement par les mots « *osculum figere* » que cette expression très classique n'est qu'une réminiscence d'un hémistiche virgilien<sup>1</sup>.

Ainsi donc nous ne croyons pas que le chapitre 6 de la *Vita Amandi* dépend du chapitre 10 de la *Vita Audoini*. Des clauses formulaires expliquent aisément les quelques ressemblances que présentent ces deux textes, et ce n'est d'ailleurs pas « de deux ou trois expressions, perdues au cours d'un texte étendu que l'on peut conclure à une dépendance littéraire ». Le P. de Moreau le reconnaît lui-même (p. 11) et a d'ailleurs appliqué avec succès cette méthode prudente à plusieurs passages de la biographie de saint Amand dans lesquels on avait cru reconnaître des réminiscences de la *Vita Eligii* (p. 13) de la *Vita Bonifatii* (p. 15) et du continuateur du pseudo-Frédégair (p. 23). Pourquoi ne pas faire preuve de la même rigueur et du même esprit critique à l'égard du chapitre 10 de la *Vita Audoini* ?

Un des *termini* assignés par le P. de Moreau à la date de composition de la *Vita Amandi* doit donc être écarté. Est-ce à dire que les conclusions générales de l'auteur s'en trouvent infirmées ? Nullement.

Il est désormais établi que cette *Vita* a vu le jour avant l'année 750. L'hypothèse d'après laquelle elle a été rédigée

1. *Énéide*, I, 687 :

« *Cum dabit amplexus atque oscula dulcia figet* ».

Cf. *ibidem*, II, 490.

2. Je ne sais si le P. de Moreau lui-même est bien persuadé de la véracité de sa conclusion. Alors qu'à la p. 12 il affirme hautement que « les deux passages trahissent manifestement une dépendance », il s'exprime d'une manière beaucoup plus prudente à la p. 27 (la *Vita Amandi* paraît bien avoir utilisé la *Vita Audoini*) et à la p. 100.

vers 725 par un clerc du diocèse de Noyon-Tournai d'après des sources orales, nous paraît extrêmement soutenable, malgré l'absence d'un *terminus a quo* satisfaisant.

Le P. de Moreau voudra bien voir dans ces pages, un peu trop longues peut-être, la preuve du vif intérêt avec lequel nous avons lu son beau livre. Les historiens y trouveront un modèle de monographie hagiographique dont la méthode critique rigoureuse et prudente à la fois doit emporter tous les suffrages ; les médiévistes se féliciteront tout particulièrement de ce que l'auteur soit parvenu à dater et partant à souligner l'exacte valeur d'un document si important pour l'histoire de l'évangélisation de la Belgique et du Nord de la France<sup>1</sup>.

F. VERCAUTEREN.

---

LOUIS HALPHEN. — **Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XI<sup>e</sup> siècle.** — Paris, F. Alcan, 1926, in-8°, 393 pages. (Collection *Peuples et Civilisations*, histoire générale publiée sous la direction de L. Halphen et Ph. Sagnac, t. V.)

Présenter dans une même continuité historique Germains, Huns, Arabes, Scandinaves, Hongrois et Turcs, placer sur un même plan les invasions qui déferlèrent sur l'Europe du v<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, s'imaginer enfin l'histoire du haut Moyen Age comme un duel permanent entre l'Europe et l'Asie, c'est-à-dire entre la civilisation et la barbarie, tel est le but que M. L. Halphen s'est proposé dans le volume indiqué ci-dessus. Cet ouvrage se divise en deux parties ; la première est consacrée au récit des conquêtes barbares depuis l'entrée des Huns en Europe jusqu'au milieu du viii<sup>e</sup> siècle ; la seconde, à l'histoire de la lutte des nouveaux empires des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles contre les Barbares.

Chacune de ces parties est subdivisée en chapitres, qui dans un ordre strictement chronologique exposent tour à tour l'histoire des invasions du vi<sup>e</sup> siècle, l'état des sociétés germaniques au début du vi<sup>e</sup>,

1. Signalons pour terminer quelques menues erreurs ou fautes d'impression : p. 27 ligne 12<sup>e</sup> : lire viii<sup>e</sup> siècle, au lieu de vi<sup>e</sup> siècle ; — p. 95. n. 3 et 4 : lire *S.S. rer. Merov.*, t. I, au lieu de t. II ; — p. 176, ligne 14<sup>e</sup> : lire « la mense » au lieu de « la manse » ; — p. 219 : C'est de l'abbaye Saint-Bavon de Gand que « subsistent aujourd'hui des ruines bien connues » et non de l'abbaye de Saint-Pierre du Mont-Blandin.



l'épopée justinienne, le retour offensif des barbares à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, la croissance et le développement de la puissance arabe, la situation de la chrétienté jusqu'aux Carolingiens; décrivent ensuite le monde musulman à l'époque de son apogée, la formation et le déclin de l'empire carolingien, l'expansion scandinave aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, la fondation de la Bulgarie, l'établissement des Hongrois en Europe; brosent enfin un tableau très vivant de la restauration de l'Empire d'Occident par les souverains de la maison de Saxe et de l'Empire d'Orient par Nicephore Phocas, Jean Tzimiscès, Basile II et terminent l'ouvrage par une esquisse de l'anarchie du monde islamique et de la ruée du peuple turc vers l'Europe dans le courant du xi<sup>e</sup> siècle.

On ne reprochera pas à ce plan d'être incomplet. Tous les faits importants de cette longue période historique sont exposés d'une manière sobre et exacte; leur enchaînement apparaît clairement et jamais la trame du récit ne s'égaré au milieu de la complexité des événements. Parfois même — excès d'une qualité — l'auteur insiste un peu trop sur certains parallélismes historiques et la lecture de plusieurs pages (par ex., p. 355) donne l'impression que les événements se déroulent en fonction d'une sorte de dialectique de l'histoire universelle.

M. Halphen a tenu à réserver dans son ouvrage une place très grande à l'histoire de l'Asie. Il y a peu d'années il avait insisté déjà, dans deux articles très remarquables sur l'importance considérable que les événements d'Asie ont toujours eue dans le développement de l'histoire européenne. Celle-ci n'a jamais cessé de subir le contre-coup des révolutions et des cataclysmes de toute espèce, qui bouleversèrent au cours des siècles l'immense continent asiatique.

Aussi l'auteur a-t-il voulu esquisser tout au moins, l'histoire de la Chine et de l'Inde. Dès la fin du iii<sup>e</sup> siècle, la Chine traverse une période de crise; les peuples nomades de la Sibérie et de la Mongolie se précipitent à la conquête de cet empire. Au milieu de cette bousculade générale, des tribus, obligées de céder devant l'afflux croissant de nouvelles hordes, s'élançant vers l'Ouest et, serrées de près par d'autres peuples migrants qui les talonnent sans cesse, finissent par déboucher dans la plaine russe, d'où elles vont bien-

1. Les origines asiatiques des grandes invasions (*Revue belge de philologie et d'histoire*, t. II, 1923, 453-460). — La place de l'Asie dans l'histoire du monde (*Revue historique*, t. CXLII, 1923, 1-13.)

tôt se répandre sur l'Europe. C'est l'invasion des Huns qui met en branle les populations de la Germanie et oblige celles-ci à forcer le limes romain.

Au vi<sup>e</sup> siècle, l'écroulement des empires chinois et hindou favorise l'éclosion de la puissance turque, détermine la ruée perse vers l'empire byzantin, provoque enfin l'invasion des Avars dans la grande plaine de la Theiss et du Danube et, par contre-coup, celle des Lombards dans la péninsule italique.

Il faut louer M. Halphen d'avoir résolument élargi dans l'espace le champ de l'investigation historique et d'avoir abattu la cloison qui séparait médiévistes et orientalistes<sup>1</sup>. Certes, dans un ouvrage destiné plus au grand public cultivé qu'aux érudits, M. Halphen n'a pu que signaler bien souvent les problèmes qui se posent. Néanmoins il y a, dans son livre, des indications précieuses et des points de vue intéressants que les spécialistes ne pourront désormais plus négliger et qui contribueront certainement à éclairer l'histoire des premiers siècles du Moyen Age.

Toutefois il y a quelques réserves à faire sur la manière dont M. Halphen a conçu le plan de son ouvrage. Conformément au titre du livre, il a envisagé dans le cours du haut Moyen Age les Barbares seulement.

Il n'a retracé l'histoire de cette période qu'en fonction exclusive des envahisseurs. Il a systématiquement ignoré le sort des peuples et des pays envahis; il a négligé de nous montrer leurs réactions en présence de l'envahisseur et le rôle que ces peuples ont joué dans l'organisation née de la dissolution de l'Empire romain<sup>2</sup>. Sans doute cela tient-il à la conception que M. Halphen se fait des invasions germaniques. Il leur accorde assurément une importance beaucoup trop grande : ne va-t-il pas jusqu'à parler à propos des Germains de « forces jeunes qui cherchent à s'employer d'une façon tumultueuse et n'ont besoin que d'être canalisées et disciplinées (p. 192) »? Cette vue quelque peu romantique ne paraît guère conforme à celle qui se dégage des sources : Grégoire de Tours ne déclare-t-il pas que le monde vieillit et la société du vi<sup>e</sup> et

1. M. Rostovtzeff a fait une large place à cette méthode dans son remarquable ouvrage : *Iranians and Greeks in South Russia*, Oxford, 1922, in-4.

2. Le récit des conquêtes arabes (pp. 131-150) participe du même défaut. On n'y voit que les Arabes, alors qu'on eût aimé connaître le milieu dans lequel ceux-ci pénétrèrent et savoir comme ce milieu résista ou s'adapta à la conquête.

du VII<sup>e</sup> siècle ne semble-t-elle pas en proie plutôt à une barbarisation et une décadence continue qu'à une rénovation due à l'apport germanique ?

Le point de vue étroit de M. Halphen se comprend d'autant moins que, dans la collection « *Peuples et Civilisations* » le volume qui fera suite au présent ouvrage retracera seulement l'histoire de l'Europe et de la civilisation européenne de la fin du XI<sup>e</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, de sorte qu'une déplorable lacune affectera cette collection, qui d'ailleurs a débuté sous des auspices si favorables.

Nous nous permettons d'adresser à M. Halphen une autre critique encore : celle d'avoir complètement négligé l'histoire économique de l'époque dont il retrace l'histoire.

Il est de mode aujourd'hui de s'en prendre à « l'histoire bataille » : des ouvrages comme ceux de M. Halphen ne sont pas faits pour mettre un terme à cette mode. L'auteur a pu consacrer cinquante pages à l'histoire de l'empire carolingien sans prononcer une seule fois le mot « domaine », il a pu décrire les conquêtes arabes dans la Méditerranée en passant sous silence leurs conséquences économiques pour l'Europe et il s'est contenté d'un peu moins d'une page (p. 227) pour dépeindre l'importance économique de ce lac musulman au IX<sup>e</sup> siècle.

Quelques brouillies enfin pour terminer. Contrairement à ce que dit M. Halphen (p. 53), nous pensons que « la grande règle de la séparation des pouvoirs qui depuis Dioclétien avait prévalu dans l'Empire », avait déjà disparu dans celui-ci au cours du V<sup>e</sup> siècle. N'avons-nous pas plusieurs textes qui prouvent qu'en Gaule cette distinction n'était plus maintenue et que le gouvernement d'un territoire était aux mains d'un militaire<sup>1</sup> ? La même situation ne se retrouve-t-elle pas en Égypte<sup>2</sup> ? — Le titre correct de l'ouvrage de Chantepie de la Saussaye indiqué p. 72, à la note, est *Geschiedenis van den godsdienst der Germanen voor hunne bekeering tot het Christendom* (Histoire de la religion des Germains avant leur con-

1. Sidoine Apollinaire : *Epistulae* V, 18 (*M. G. H., SS. Antiq.*, t. VIII, p. 91), *ibid.* VII, 2 (*ibid.* p. 104). Auspicius de Toul (*M. G. H., Epistolae*, t. III, p. 135-137).

2. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine* (Paris 1911), p. 456. — G. Rouillard, *L'administration civile de l'Égypte byzantine* (Paris, 1923), p. 3. — En lisant récemment dans la *Revue historique* (mars-avril 1927) un très intéressant article de M. M. Bloch (*La conquête de la Gaule romaine par les rois francs*), nous avons eu le plaisir d'y voir exprimée la même opinion (p. 174).

version au christianisme); — p. 206 : Amblève n'est pas le nom d'un village situé près de Liège, mais d'une rivière qui a sa source en Prusse Rhénane, arrose Stavelot et se jette dans l'Ourthe un peu au sud de Liège; — p. 294 : La destruction de Beauvais par les Normands se place en 852 et non en 851<sup>1</sup>.

Il est regrettable enfin que M. Halphen n'ait pas, comme les auteurs du t. I<sup>er</sup> de la collection *Peuples et Civilisations*, joint une carte à son livre, car la lecture de certains chapitres ne peut se concevoir sans l'aide d'un atlas. D'une manière générale on peut regretter les défauts et lacunes du plan de ce volume, le livre de M. Halphen n'en reste pas moins un ouvrage qui marque dans la production historique contemporaine.

Longtemps encore les médiévistes seront heureux de pouvoir rattacher des recherches particulières à cet exposé clair et précis des événements politiques du haut Moyen Age.

F. VERCAUTEREN.

---

O. CARTELLIERI. — **Am Hofe der Herzöge von Burgund. Kulturhistorische Bilder.** — Bâle, Benno Schwabe édit., 1926, gr. in-8, XII-329 pages et 25 ill. hors texte.

M. Otto Cartellieri avait nourri le grand projet de nous donner l'histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois qui nous manque encore, l'ouvrage de Barante étant devenu bien désuet. Il en avait mené à bonne fin la première partie avec un volume sur Philippe le Hardi (Leipzig, 1910), un peu court, mais qui réalisait la gageure de présenter en une centaine de pages un tableau complet et abondant en vues nouvelles de la politique multiforme à l'extrême du premier des ducs; et il était en 1914 sur le point d'achever le volume sur Jean sans Peur, puisqu'il venait, en une série d'articles parus dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie* depuis 1912, d'éclaircir bon nombre de questions obscures et d'éditer plusieurs textes d'un intérêt capital pour l'histoire de ce règne<sup>2</sup>, quand la guerre est venue entraver la réalisation de

1. *Chronicon Fontanellense* (S. S., t. II, p. 303). Vogel : *Die Normanen und das Frankische Reich*, p. 133.

2. Tous ces articles ont paru sous le titre d'ensemble *Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund*, dans les *Sitzungsberichte der Heidel-*

son plan. Chemin faisant, séduit comme tous ceux qui s'occupent d'histoire du xv<sup>e</sup> siècle, par la couleur et le dehors prestigieux de cette époque, il avait noté au passage quantité de détails relatifs à l'histoire de l'art, des mœurs et des lettres. Il nous donne aujourd'hui le résultat de ses recherches dans un superbe volume de luxe. La tenue scientifique excellente de ses précédents ouvrages nous garantit celle du présent volume ; et il faut se réjouir de voir un savant qui réunit à la fois les méthodes d'investigation les plus rigoureuses et une connaissance approfondie de l'histoire politique du temps, cultiver un domaine où se risquent souvent trop d'amateurs.

Ce livre qui vise avant tout à brosser un tableau complet de la civilisation au xv<sup>e</sup> siècle n'apportera certes pas toujours aux « bur-  
gondisants » spécialisés des données originales, encore que cer-  
taines pages soient très suggestives. Mais le coloris et le mouve-  
ment des chapitres, le style très clair rappellent le chapitre admi-  
rable que M. Pirenne a consacré au même sujet. Bref *Am Hofe der  
Herzöge von Burgund* constitue une excellente mise au point syn-  
thétique, parfaitement au courant de toute la littérature contem-  
poraine ; toujours aussi précis que vivant, il réalise pleinement la  
formule : vulgariser sans abaisser.

En une série de chapitres qui font songer à une suite de tapis-  
series de haute-lisse, nous voyons se dérouler les manifestations les  
plus frappantes de la vie intellectuelle et sociale du xv<sup>e</sup> siècle. Une  
brève introduction retrace les faits les plus saillants de cette mira-  
culeuse aventure de la branche cadette des Valois qui créa en un  
demi-siècle un véritable royaume entre la France et l'Empire. Ainsi  
que l'indique le titre, les figures des quatre grands ducs, si variées  
et si puissantes, en qui se résume tout le bas Moyen Age et s'annon-  
cent les temps modernes, donnent au livre son unité.

Ce n'est pas sans d'obscures et profondes raisons que le chapitre

*berger Akademie der Wissenschaften, Philosoph. Histor. Klasse. Ce sont :*  
I. *Die Ermordung des Herzogs Ludwigs von Orleans 23 nov. 1407.*  
(Jahrgang 1912, Abhandlung 11).

II. *Zum Frieden von Chartres, 9, März 1909 (ibid.)*

III. *Zum Frieden von Arras, 1414-1415 (Jhrg. 1913, Abh. 2).*

IV. *König Heinrich V von England und Herzog Johann von Burgund im  
Jahre 1414 (Jhrg. 1913, Abh. 9).*

V. *Fragmente aus der zweiten « Justification du duc de Bourgogne » des  
Magisters Jehan Petit, en collaboration avec W. Holtzmann. (Jhrg. 1914,  
Abh. 6).*

sur la Chartreuse de Champmol ouvre l'ouvrage. Il semble bien qu'en poursuivant avec continuité et ténacité la construction de la Chartreuse, en voulant en faire un Saint-Denis, comme de Dijon un Paris des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi ait voulu marquer qu'à dater de là commençait l'histoire d'un nouveau royaume, indépendant de celui des fleurs de lys. Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'art n'a-t-elle pas été ici une préfiguration de l'histoire politique, puisque l'admirable ensemble de statues et de mausolées de Champmol est dû à une école de sculpteurs d'origine flamande qui combine avec bonheur le réalisme des pays du Nord et la grâce et l'équilibre acquis aux leçons de Paris et de Meung-sur-Yèvre ? Ces sculpteurs se recrutaient dans la nombreuse colonie de marchands et d'artisans flamands et brabançons établis à Dijon. Cette constatation nous est l'occasion de regretter que M. Cartellieri n'ait pas élargi le cadre de son livre en y admettant les plus représentatifs des phénomènes économiques et sociaux du temps. Il est impossible d'expliquer l'école burgondo-flamande de Champmol si l'on ne tient pas compte de l'intense courant de relations commerciales qui unit les villes drapières flamandes et brabançonnaises aux foires de Champagne, de l'Île-de-France et de Bourgogne. Mais ceci n'est pas un grief excessif. Ayant autrefois étudié, en vue d'un cours, cet épisode capital de l'histoire de l'art, c'est dans la bibliographie annexée par M. Cartellieri à ce premier chapitre que nous avons jeté quelques coups de sonde dont le résultat est tout à son honneur : non seulement il a fait usage de tous les ouvrages, articles, recueils de documents indispensables, mais le texte de certaines notes nous donne à penser qu'il connaît les travaux de détail de pure érudition, et s'abstient de les citer toujours, de peur d'encourir le reproche de pédantisme.

Avec le chapitre suivant, *l'Apologie du Tyrannicide*, c'est tout un autre aspect de l'histoire du xv<sup>e</sup> siècle qui nous apparaît, en brutal contraste avec le précédent. C'est un récit très animé de l'extraordinaire agitation de plume et de parole — analogue à celles de la Ligue et de la Fronde — par laquelle Jean sans Peur essaya de justifier l'assassinat de Louis d'Orléans, et ses adversaires de rétorquer ses arguments. Du même coup, c'est un tableau de l'activité de l'Université de Paris avec ses raisonneurs et ses procéduriers de profession lancés à plein corps dans une mêlée dont le procès de Rouen sera un autre épisode marquant. Ce chapitre supporte la comparaison avec les brillantes pages que M. Pierre Champion, autre fervent du xv<sup>e</sup>, a consacrées, il y a quelques années, dans son

édition définitive du procès de Jeanne d'Arc<sup>1</sup>, au rôle des facultés parisiennes à cette époque. De plus, il compte parmi les plus suggestifs du livre et dépasse la portée d'une simple « mise au point », car il détermine dans quelle mesure cet épisode constitue un chapitre d'un intérêt primordial dans l'évolution de la théorie de la raison d'État.

Le chapitre suivant, *le Prince*, se relie ainsi tout naturellement au précédent. On reste confondu en constatant avec quelle rapidité les ducs de Bourgogne, simples feudataires de la couronne de France en 1363, sont parvenus à créer un culte de leur personne, une mystique, presque une religion de leur quasi-royauté, comme en témoigne entre autres preuves l'étiquette compliquée qui régnait à leur cour. Le prestige que leur conféra leur ascension, le luxe inouï dont ils s'entouraient, des créations parfaitement conscientes comme la fondation de l'Ordre de la Toison d'Or, en sont les causes. Une des preuves les plus saisissantes est la facilité avec laquelle le plus grand d'entre eux, Philippe le Bon, a fait accepter par son siècle sans scandale, non seulement la présence de douzaines de bâtards, mais encore la collation de sièges épiscopaux à deux d'entre eux<sup>2</sup>.

L'institution qui demeure le support de toute la vie sociale des classes supérieures est toujours *la Chevalerie*<sup>3</sup>; mais elle est battue en brèche par l'évolution générale des faits et des idées. En somme, son éclat ne doit pas tromper, elle jette ses derniers feux avec les ducs de Bourgogne qui s'efforcent de la défendre contre les atteintes des temps et de la ranimer par des créations artificielles comme la Toison d'Or et des projets de croisade. Mais il reste précisément à démontrer que ces derniers étaient sincères<sup>4</sup>. Certes nous voyons, encore en pleine lutte entre Bourguignons et Armagnacs, le frère de Jean sans Peur, Antoine, duc de Brabant, voler de Bruxelles à Azincourt en deux jours, brûler les étapes, se jeter

1. P. Champion, *Le Procès de Jeanne d'Arc* (Paris, 1921, 2 vol. in-8). Introduction, t. II, p. xvi et suiv.

2. Pages 58 et 270 : l'article du baron de Reiffenberg (1846) doit être complété par celui de H. Nélis. *Bâtards de Brabant et bâtards de Bourgogne*. Revue belge de philol. et d'hist., I, 1922, pp. 337-342.

3. Ce chapitre légèrement modifié a paru sous le titre : *Die ritterliche Gesellschaft am burgundischen Hofe*. Histor. Zeitschrift, t. 132, 1925.

4. Le livre récent de M<sup>lle</sup> J. D. Hintzen, *De kreistocht plannen van Philips den Gode* [Les projets de croisade de Philippe le Bon] (Thèse de Leyde-Rotterdam, 1918, in-8°) n'a pas fait avancer la question.

dans la bataille sans armure et y périr en preux plutôt que de manquer au rendez-vous de son suzerain; et il faut que Jean sans Peur cache à son fils aîné, le comte de Charolais, l'éventualité de la bataille pour l'empêcher d'y prendre part. Lui-même, qui n'a pas de plus vif désir que la défaite des Français, y va de son geste après Azincourt, il envoie son gant au roi d'Angleterre. Mais — M. Cartellieri aurait pu citer le fait qui est représentatif de la notion de chevalerie à cette époque — Henri V soit qu'il fût ironiste, soit plutôt qu'il jugeât que le temps de ces usages était passé, renvoya poliment le gant. Somme toute, les massacres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt ont été, comme le disait M. Calmette, de salutaires saignées, et la figure de Jacques de Lalaing sur laquelle l'auteur s'étend avec raison, nous apparaît comme celle d'un personnage déjà désuet. Aussi bien, c'est d'un boulet bien ajusté que périclète sur le champ de bataille ce type du parfait chevalier : « Le conflit entre l'idéal chevaleresque et la réalité au xv<sup>e</sup> siècle ne saurait ressortir d'une façon plus saisissante » (p. 103).

Le chapitre consacré à *la Femme* forme une heureuse suite du précédent : un des premiers préceptes du code chevaleresque est la protection du sexe faible. Un choix excellent de textes littéraires du *Roman de la Rose*, de Christine de Pisan, de Martin Le Franc, de Villon<sup>1</sup> déroule sous nos yeux une galerie extrêmement bigarrée, qui va de la Pucelle et de Jacqueline de Bavière à la reine Isabeau et à Agnès Sorel. Là encore, même conflit entre les Codes et la réalité. Sous les principes des ordres de chevalerie et les disputes des puits d'amour où l'on donne la couronne à l'amour durable et fidèle, se cache à peine une licence effrénée<sup>2</sup>, telle qu'on n'en constate

1. Remarquons que ce portrait moral de la femme du xv<sup>e</sup> siècle est tracé à l'aide de documents littéraires seuls; et bien entendu il est impossible de procéder autrement. Il convient pourtant que l'on use avec prudence des textes de la littérature d'imagination ou lyrique à des fins proprement historiques; la littérature n'a cédé que récemment et pour très peu de temps au goût de la « tranche de vie ». Le chapitre approfondi de la critique historique théorique relatif à l'utilisation des sources purement littéraires reste à écrire.

2. On trouve rarement de cette époque des traces de sentiments aussi intimes que ceux exprimés par Philippe le Bon dans une lettre publiée par M. Grünzweig qui a échappé à M. C. (*Rev. Belge de philol. et d'Hist.* t. IV, 1925, p. 435.)

Le fondateur de la Toison d'Or y fait allusion en termes précis à une bonne fortune du duc de Clèves : « Je vous prie, faites moy savoir de



guère de pareille en remontant de plusieurs siècles le cours de l'histoire. La guerre nationale contre l'Anglais, la guerre civile à l'intérieur, les luttes sociales ont été les causes des désordres moraux effroyables que racontent toutes les sources de l'époque. Les adultères, les raptés et les viols que raconte M. Cartellieri ne se rencontrent pas seulement dans les milieux de la cour, mais dans toutes les classes. Le meurtre de Guillaume de Flavy par sa femme et l'amant de celle-ci, dont M. Champion nous a fait un récit dramatique dans son premier livre <sup>1</sup>, et l'acquiescement des coupables après un long procès au Parlement en disent long sur la rapide et profonde décadence de la morale publique pendant la guerre de Cent Ans.

Dans les deux chapitres suivants, les tournois et les pas d'armes, les représentations théâtrales, les banquets coupés d' « entremets » défilent devant nos yeux. Parmi ces fêtes, l'auteur a mis surtout en relief le fameux Banquet du Faisan qui a fait couler tant d'encre. Il avait déjà consacré plusieurs études aux questions qui font l'objet de ces chapitres, et qui mériteront peut-être d'être reprises dans un compte rendu spécial <sup>2</sup>.

Le chapitre relatif à *la Vauderie d'Arras* est introduit par quelques pages pleines de choses substantielles et souvent neuves sur le sentiment religieux et le clergé au xv<sup>e</sup> siècle, époque de fermentation religieuse intense, de prosélytisme, de poursuite furieuse de l'hérésie et de la sorcellerie. Il aurait fallu y introduire quelques considérations sur certain état d'esprit dont témoigne souvent l'iconographie de l'époque, notamment certains gisants : l'homme

la belle, tout ce qui s'en pourra écrire, avec de vos fais s'il vous plaît, beau sire ».

1. P. Champion, *Guillaume de Flavy*. (Biblioth. du xv<sup>e</sup> siècle. I, Paris, 1906) chapitre iv.

2. *Das Fasanenfest. Am Hofe der Herzöge von Burgund (1454)*. Histor. polit. Blätter, t. 167, 1921.

*Der Pas de la Dame Sauvage am Hofe Herzog Karls des Kühnen von Burgund*. Histor. Blätter, I, 1921.

*Theaterspiel am Hofe Karls des Kühnen von Burgund*. German.-roman. Monatschrift, t. IX, 1921.

*Ritterspiele am Hofe Karls des Kühnen von Burgund (1468)*. Tijdschrift voor Geschiedenis, 1921.

Plusieurs élégantes traductions allemandes inédites de fragments de poésie française, dues à M<sup>me</sup> Éva Cartellieri, se trouvent dans ces chapitres.

du xv<sup>e</sup> siècle, le grand personnage surtout, dont la conscience était souvent encombrée par le souvenir de meurtres, d'empoisonnements et de rapt, semble avoir vécu dans l'horreur de l'attente de la mort. Il n'en reste pas moins que M. Cartellieri a écrit une étude tout à fait remarquable sur la Vauderie d'Arras, ce procès de sorcellerie qu'on ne connaissait que par les ouvrages généraux de Hansen et de H. C. Lea et a bien marqué les incidences politiques de l'affaire<sup>1</sup>.

Enfin, le livre s'achève par une description de la *Bibliothèque des ducs* et par une étude sur *l'Art et les Artistes dans les Pays-Bas*. En parcourant la bibliographie de ces chapitres, qui est minutieusement établie malgré l'abondance de la matière, on reste frappé de l'étendue et de la variété de l'œuvre du comte P. Durrieu, on songe à l'immense masse de trouvailles qui restent enfouies dans ses papiers et on mesure la perte irréparable qu'éprouva l'érudition française en 1926 à la mort de l'homme qui connaissait le mieux les miniatures de l'époque des Valois. M. Cartellieri est le premier à avoir tenté un bref aperçu d'ensemble sur la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, l'ouvrage de M. Doutrepoint étant limité à celle de Philippe le Bon d'après l'inventaire de 1420. Le dernier chapitre du livre, chapitre d'histoire de l'art, burine quelques figures bien choisies de miniaturistes, de sculpteurs, — particulièrement ceux qui ont fait suite à l'école flamande de Champmol, les la Huerta, les Le Moiturier — de peintres — surtout les van Eyck, van der Weyden, Bouts et van der Gœs, de médailleurs<sup>2</sup> et de tapissiers.

Bref, le livre de M. Cartellieri nous donne un tableau complet de la civilisation au xv<sup>e</sup> siècle en France et dans les Pays-Bas; il est digne de tenir pour cette époque la place que tient pour la Renaissance l'ouvrage classique de Burckhardt; la matière du livre est uniquement extraite de l'histoire de France, et ceux qui liront ce livre se rendront vite compte, comme ceux qui connaissent l'au-

1. Qu'est-ce que le Parlement d'Ypres, p. 217? Il s'agit évidemment du Conseil de Flandre qui fut fixé à Ypres de 1451 à 1463 avant d'aller s'établir définitivement à Gand.

2. Pour le médailleur Candida, pp. 249 et 311, détails complétant l'ouvrage général de Habich dans les monographies récentes de V. Tourneur: *Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la maison de Bourgogne*. *Rev. belge de numismat. et de sigillogr.*, 70<sup>e</sup> ann., 1914, [1914-1919] et de C. Couderc: *Jehan de Candida, historien*. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXV, 1924.

teur, que c'est un ami de la France. Nous ne croyons pas faire de plus bel éloge de ce superbe volume qu'en souhaitant vivement d'en voir bientôt une traduction française. Le grand public et les érudits eux-mêmes grâce à l'appareil bibliographique y trouveraient également profit. Une illustration de 25 hors-textes choisis avec un goût très sûr<sup>1</sup>, fait honneur tout comme l'excellente présentation typographique à la maison Benno Schwabe de Bâle qui édite ce très beau volume.

Henri LAURENT.

---

Holger PETERSEN. — **Deux versions de la vie de saint Eustache en vers français du moyen âge.** Édition critique. — Helsingfors, 1925. (Extrait des *Mémoires de la Société néophilologique d'Helsingfors*, VII, Helsingfors, 1925, in-8°, 241 pages.)

La légende de saint Eustache, connue à l'origine par un texte grec duquel sont sorties deux adaptations latines, est devenue très populaire au Moyen Âge et on ne compte pas moins de onze vies du saint en vers français et de treize en prose, sans tenir compte des indications de manuscrits perdus. M. H. Petersen, qui semble s'être donné à tâche de publier les vies de saint Eustache en ancien français restées inédites, nous soumet aujourd'hui la vie en vers, n° X de son classement, transmise par le ms. français 1553 de la Bibliothèque Nationale (xv<sup>e</sup> siècle) et un incunable d'environ 1520. Elle est écrite en quatrains d'alexandrins monorimes. Composée au xiv<sup>e</sup> siècle, l'étude des rimes et de la mesure des vers semble devoir l'attribuer à un auteur normand. Entraîné peut-être par cette conclusion, M. Petersen a accepté un peu facilement l'attribution du ms. fr. 1553 à un copiste de la région devenue le département de la Seine-Inférieure. Le durcissement de *l* mouillé (*bestal*), l'assourdissement de *s* intervocalique (*plaiissir*) se réfèrent plutôt au nord des pays de dialecte picard, à l'Artois, la Flandre, le Hainaut.

Le livre est complété par l'édition de la vie XI d'après le ms. fr. 24951 (xvi<sup>e</sup> s.), dû à un copiste picard. L'œuvre, littérairement

1. Plusieurs de ces illustrations sont des photographies prises spécialement en vue du présent ouvrage.

très faible comme la précédente, présente cette particularité d'avoir été écrite avec une grande variété de strophes.

Ces éditions, précédées d'une importante étude, notamment sur le culte de saint Eustache, sont établies avec tout le soin philologique désirable, parfois même avec une minutie dans l'étude linguistique dont on ne pouvait pas attendre de résultats importants. Grâce à M. Petersen, nous possédons maintenant sur saint Eustache, tant dans ce livre que dans les articles publiés sur le même sujet dans diverses revues, un corps de textes et d'études des plus solidement établis.

C. BRUNEL.

LOUIS ALLEN. — **De l'hermite et del jougleour, a thirteenth century « Conte pieux »**. Text with introduction and notes including a study of the poem's relationship to « del Tumbeor Nostre Dame » and « del Chevalier au Barisel »... — Paris, 1923, in-8°, 81 pages. (Thèse de l'Université de Chicago.)

Deux manuscrits picards du xiii<sup>e</sup> siècle ont conservé ce conte pieux (702 vers octosyllabiques), Arsenal 3518 et Musée Condé, 1578, d'après lesquels M. Allen a établi avec compétence un texte critique, publié avec l'apparat nécessaire, sans glossaire cependant. Dans l'introduction, il montre que la légende tirée des *Vitae patrum* a été mise en vers français par le même auteur que celui du *Tumbeor Nostre Dame* et du *Chevalier au Barisel*. La démonstration est faite du point de vue littéraire et du point de vue linguistique de façon vraiment convaincante et fait honneur à M. Allen. Que cet auteur ait été un cistercien du Pontieu, c'est ce qu'on accordera moins aisément. Les finales des premières personnes du pluriel en *omes* sont étrangères à cette région et conviennent au contraire à des pays plus septentrionaux, auxquels conviennent également tous les autres caractères linguistiques. C'est à ces pays aussi que fait penser la mention de la *faide* (vengeance).

C. BRUNEL.

Raphael LEVY. — **The astrological works of Abraham ibn Ezra.** A literary and linguistic study with special reference to the old french translation of Hagin. — Baltimore, The Johns Hopkins Press, Paris, Les Presses Universitaires, 1927, in-8°, 172 pages, (*The Johns Hopkins Studies in romance literatures and languages*, vol. VIII.)

• L'écrivain juif dont une partie de l'œuvre est ici étudiée, né à Tolède vers 1089, est mort en 1167, sans doute à Calahorra. Probablement d'après des sources arabes, il écrivit huit traités astrologiques qui jouirent d'un grand succès au Moyen Age, non seulement chez les juifs, mais encore chez les chrétiens. Au xiii<sup>e</sup> siècle, le juif Hagin dicta la traduction française de l'un d'eux, le *Principe de la Sagesse*. Cette traduction fut mise en latin d'abord par le célèbre théologien, Pierre d'Abano, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, puis, au début du siècle suivant, par Arnoul de Quinquempoix. Elle fut mise en anglais au xvi<sup>e</sup> siècle. Le texte hébreu fut traduit une seconde fois, en catalan, au xv<sup>e</sup> siècle, par Martin de Huesca, et cette traduction fut à son tour partiellement mise en latin à Lyon en 1448. M. R. Lévy, après avoir clairement et savamment exposé ces faits littéraires, s'est proposé l'étude de la traduction d'Hagin au point de vue de la lexicologie de l'ancien français. Une centaine de mots de ce texte sont inconnus en ancien français normal et leur usage est limité au judéo-français. Le lexique de M. Lévy comprend les mots que Godefroy n'a pas connus ou qu'il n'a pas cités sous la forme et avec le sens rencontrés dans Hagin. Chaque mot relevé est accompagné de sa définition en anglais, de sa traduction latine, et du terme hébreu correspondant. On conçoit toute l'étendue de l'érudition linguistique que suppose un tel travail, et il faut féliciter sans réserves l'auteur de cette étude difficile qui apporte à la lexicologie française une série d'observations, sans doute de portée assez limitée, mais singulièrement expertes.

C. BRUNEL.

J. M. MAUBOURGUET. — **Le Périgord méridional des origines à l'an 1370. Étude d'histoire politique et religieuse** (Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Bordeaux). — Cahors, imp. A. Coueslant, 1926, in-8°, 434 pages et une carte.

— **Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin, précédé de notes sur l'histoire du Périgord méridional à l'époque**

**féodale** (Thèse complémentaire). — Cahors, imp. A. Coueslant, 1926, in-8°, liv-112 p.

M. Maubourguet, jeune professeur au collège de Sarlat, originaire de la région bordelaise, a mis, dès le début de sa carrière universitaire et scientifique, ses grandes qualités d'érudition, son esprit critique et sa patience de chercheur infatigable, au service de sa petite patrie d'adoption, le Sarladais. Étendant vers l'ouest et le sud-ouest le champ de ses recherches, il nous donne aujourd'hui une Histoire politique et religieuse de la partie méridionale du Périgord avant 1370.

Ce Périgord méridional, géographiquement, ne peut guère se limiter avec précision ; c'est plutôt le territoire de la circonscription religieuse créée par Jean XXII : le diocèse de Sarlat, aujourd'hui confondu avec celui de Périgueux. Ce diocèse, en résumé, se composait des trois vallées de la Vézère, depuis Terrasson, de la moyenne Dordogne, de l'est de Domme jusqu'en aval de Bergerac, et du Dropt jusqu'à Eymet. La partie orientale du diocèse, couverte de grandes forêts, encore aujourd'hui respectées, est d'apparence rude ; de riches témoins archéologiques d'un passé brillant y composent des paysages sévères, comme le nid d'aigle de Comarque, le vallon austère de Cadouin, le magnifique belvédère de Biron ; à l'ouest, vers Issigeac et Bergerac, la terre moins âpre, les coteaux couverts de vignes, la population plus également répartie, sont autant de signes distinctifs d'une contrée plus heureuse, sise au cœur du bassin aquilain. Celui qui a parcouru quelque peu les routes boisées des cantons de Monpazier, Belvès, Cadouin, Villefranche et les campagnes plus riantes et plus riches de Beaumont, Villéral, Castillonnes et Issigeac, se rend compte, dès les premières pages du livre de M. Maubourguet, que l'auteur connaît à fond le pays dont il parle, condition essentielle pour réussir le lourd travail de reconstitution entrepris par lui dans sa thèse principale.

Toute étude sérieuse d'une région de la France féodale est un travail de reconstitution patiente ; peut-être le travail devient-il encore plus difficile lorsqu'il s'agit d'une contrée comme le Périgord où, durant trois siècles, deux puissances rivales, la France et l'Angleterre, se sont disputé le terrain pied à pied, servies et abandonnées tour à tour par une clientèle de petits seigneurs rapaces entre lesquels émergeaient quelques dynastes locaux plus considérables, comtes de Périgord, seigneurs de Bergerac, etc., tandis que vers le sud se faisait sentir la force dangereuse de ce

demi-souverain, le comte de Toulouse, et que s'essaimaient par tout le pays des monastères bénédictins, augustins, cisterciens.

Les matériaux à mettre en œuvre pour arriver à une synthèse historique scrupuleusement exacte étaient multiples : un érudit périgourdin, Léon Dessalles, ancien archiviste de la Dordogne, s'était laissé ensevelir sous leur amoncellement ; son *Histoire du Périgord*, parue il y a quarante ans, est riche de faits et de dates, mais la lecture en est rendue impossible par l'absence de plan et le désordre absolu dans lequel ce travailleur consciencieux avait noyé une documentation abondante et péniblement accumulée. Depuis, il a été publié sur le Périgord de bons travaux, mais M. Maubourguet est le premier à avoir abordé, avec les méthodes rigoureuses de l'érudition moderne, la vaste étude d'ensemble, portant sur près de quatre siècles, qui est l'objet de sa récente thèse.

A Paris, à la Bibliothèque Nationale, dans les précieux volumes de la collection du Périgord, comme aux Archives Nationales dans les inestimables Registres du Trésor des Chartes ; à Périgueux aux archives de la ville et du département ; aux archives de la Gironde dont la série E renferme une documentation utile sur les possessions des Archevêques de Bordeaux en Périgord ; à Pau, où dans le fonds Périgord-Limousin de la série E des archives départementales, se trouvent malencontreusement exilés une multitude de titres originaux qui seraient mieux à leur place à Périgueux ; aux Archives Vaticanes enfin, l'auteur, au cours de plusieurs années d'investigations minutieuses, a réuni et su choisir les éléments de son important ouvrage. Cette énorme documentation, nous la retrouvons méthodiquement groupée et présentée avec sobriété, mais toujours avec clarté, dans les quatre cents pages de texte de M. Maubourguet. Le style, d'une exemplaire correction, est trop peu souvent aimable ; pourtant on ne lira pas sans émotion les descriptions données par l'auteur des sites de Belvès, Issigeac, Monpazier, par exemple, mais à part ces quelques passages où se révèle le naturel enthousiasme de tout esprit cultivé pour ces beaux coins si colorés de notre terre du midi, le récit est d'un bout à l'autre assez monotone et sévère.

Le plan suivi par M. Maubourguet est très simple ; après une étude nécessairement sommaire sur les origines du Périgord méridional, le sujet est étudié en quatre grandes divisions chronologiques : la Renaissance féodale et le temps de Philippe-Auguste, le temps de saint Louis, le temps de Philippe le Bel, les débuts de la guerre de Cent ans. Dans chacun de ces livres, l'auteur étudie la

vie politique (agissements de l'Anglais et du Capétien, attitude des seigneurs locaux), l'histoire territoriale des différents domaines laïcs et ecclésiastiques, la formation des établissements religieux et hospitaliers, l'évolution de la vie urbaine (création des bastides), l'histoire proprement dite de la ville de Sarlat, la lutte entre ses bourgeois et son abbaye, son érection en siège épiscopal, enfin la vie morale et religieuse de ce Périgord du sud, terre de foi et d'hérésie, où la dévotion au Saint-Suaire de Cadouin s'observe parallèlement à l'inquiétante expansion des plus subversives doctrines.

Le livre premier est donc plus spécialement consacré à la vie religieuse, si intense dans ces régions aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles; aux deux siècles suivants, la question politique et diplomatique passe au premier plan; le Périgord est devenu le champ clos où s'affrontent deux diplomaties rivales; c'est l'histoire des hauts et des bas de la politique française, de la lente régression de l'occupation anglaise, des renversements successifs de la situation militaire durant la première moitié de la guerre de Cent ans que nous narre M. Maubourguet. Mais l'Église ne reste pas en dehors de ces luttes: de grands monastères comme Sarlat, Cadouin, pèsent dans la balance et la mainmise tenace et progressive d'Avignon sur le clergé périgourdin, étudiée pour la première fois sur place dans les registres du Vatican, est un bel appoint à l'histoire de la politique pontificale au XIV<sup>e</sup> siècle.

Il ne peut pas être question, dans un simple compte rendu, de détailler tous les points sur lesquels un auteur apporte du nouveau, de signaler tous les problèmes jusque-là obscurs que sa documentation précise et sa critique pondérée ont permis de résoudre. A ce compte-là, chaque page du volume contient de précieuses rectifications chronologiques, généalogiques, toponymiques, et, si bien des faits signalés n'étaient pas absolument inédits, M. Maubourguet a eu le mérite de les mettre en lumière et de les coordonner judicieusement après être allé en chercher les éléments avec une patience digne d'éloges dans tous les grands recueils de documents qui intéressent l'histoire du Sud-Ouest de la France: *Foedera de Rymer*, *Rôles gascons*, *Olim*, *Histoire de Languedoc*, etc.

La moisson des documents inédits a été fructueuse aussi, surtout en ce qui concerne l'histoire religieuse du Périgord méridional; M. Maubourguet a mis au point bien des données vagues sur les origines de Cadouin, l'authenticité de la relique du Saint-Suaire et l'époque de son attribution à l'abbaye. Il en est de même en ce qui touche les premiers évêques de Sarlat, l'étendue de leur autorité,



l'état de leurs finances ; quant à la reconstitution de la géographie féodale du Sarladais, du Bergeracois et des petits pays limitrophes, elle constitue une œuvre excellente, qui sera la pierre angulaire de toutes les recherches d'histoire territoriale à entreprendre plus tard par les travailleurs locaux ; spécialement en ce qui concerne les domaines de l'archevêque de Bordeaux vers Belvès et Bigaroque, ceux des seigneurs de Bergerac en Périgord Noir, l'auteur a donné toute la mesure de son talent et de sa conscience.

Cadounin a été au XII<sup>e</sup> siècle une très grande abbaye, une abbaye-mère. Fondée par Robert d'Arbrissel, un anachorète devenu prédicateur, édiflée par Géraud de Salles, elle ne tardait pas à fonder elle-même d'autres établissements : Ardorel au diocèse de Castres, Grand Selve au diocèse de Toulouse, Valmagne près des rives de la Méditerranée. Malgré l'affiliation à Cîteaux, il y avait donc bien un Institut Cadunien ; le nouveau monastère, vite devenu riche et célèbre, n'allait pas tarder à s'affranchir de la règle cistercienne et, au cours d'une crise assez grave à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle, à faire sanctionner par Rome une règle mitigée qui lui était propre et le plaçait dans une situation à part, intermédiaire entre Cîteaux et Cluny. L'histoire des premières années du fameux monastère périgourdin n'avait pas encore été retracée avec la sûreté, l'exactitude et la précision de M. Maubourguet.

Sur les premiers évêques de Sarlat, le *Gallia Christiana* fourmille d'erreurs ; il est vrai que la pénurie de documents d'archives concernant l'Église sarladaise au XIV<sup>e</sup> siècle est presque totale en France. Il fallait aller chercher la lumière aux archives mêmes du Vatican. L'auteur a tiré des registres pontificaux une multitude de renseignements précieux, rectifié les innombrables erreurs de Tarde, Denis de Sainte-Marthe, Gérard-Latour et Dessalles sur la biographie des premiers évêques de Sarlat. M. Maubourguet est un érudit redoutable pour les historiens confus ou négligents : leurs faiblesses ne lui échappent jamais : il sait fureter admirablement pour les découvrir.

Ces premiers évêques ne sont pas des personnalités faibles, loin de là. Peu sont autochtones : Itier de Malayoles, Pierre Itier, futur cardinal, Elie de Salignac, plus tard archevêque de Bordeaux. Quelques-uns sont des diplomates, comme Pierre Burgondion de Romans et Jean de Reveillon, nonce apostolique en Gascogne, négociateur de la paix entre Jeanne de Sicile et Frédéric d'Aragon. Ne faisant pour la plupart que passer sur le siège de Sarlat, c'est surtout hors de leur diocèse que ces évêques se sont illustrés. Les

revenus de l'évêché de Sarlat ne suffisaient pas à faire face aux dépenses, et l'évêque était en réalité très pauvre ; M. Maubourguet le prouve éloquemment en alignant les chiffres. Réduit pécuniairement à la médiocrité, le prélat exerçait une autorité plus que précaire sur son clergé ; la plupart des paroisses, plus de la moitié, échappaient à sa collation. Ainsi nous voyons la papauté d'Avignon s'immiscer de plus en plus audacieusement dans les affaires de l'épiscopat ; plus de clergé recruté sur place, plus de chanoines résidents, l'obligation d'être ordonné rendue même illusoire, telle paraît être la ligne de conduite de la Curie. L'histoire des cinquante premières années du diocèse de Sarlat éclaire tristement le rôle des papes avignonnais dans la préparation du chaos qui devait provoquer le Grand Schisme et la Réforme.

D'excellents tableaux figurent à la fin du volume et nous donnent, répartie par archiprêtres, une liste complète des paroisses du diocèse, avec la nature et le nombre des desservants, la mention du collateur, le nombre de feux, et parfois l'indication du décimateur et du chiffre des revenus.

On peut paraître étonné, à la lecture du livre de M. Maubourguet, du peu de place que tiennent dans la politique sarladaise les comtes de Périgord ; ces comtes, dont l'histoire, brutalement close en 1399 par la condamnation et la déchéance du dernier des Archambaud, ne manque pas d'originalité, devraient bien plutôt être appelés comtes de Périgueux. C'est seulement dans la capitale, et dans ses alentours, surtout dans les directions de Vergt et Montignac, que le comte de Périgord joue un rôle ; à Sarlat, il est inexistant, et M. Maubourguet l'a très bien noté dans son chapitre sur la Renaissance féodale ; au sud de la Dordogne, c'est le comte de Toulouse qui occupe en grande partie la place laissée vacante par le comte de Périgord. A l'exception de Castelnaud, celui-ci ne prendra jamais pied au sud de la Dordogne.

La thèse complémentaire de M. Maubourguet est une reconstitution du Cartulaire de Cadouin précédée d'une étude sur la nature des possessions de l'abbaye, leur mode de culture, le système de la propriété, la vie urbaine et la condition des salariés en Périgord méridional à l'époque féodale.

C'est au cours de la Révolution qu'a dû disparaître le Cartulaire de Cadouin, réduit dès le xv<sup>m</sup> siècle à 70 feuillets. On sait qu'il en a existé trois manuscrits originaux, tous irrémédiablement perdus. Avec les éléments fournis par quelques tomes de copies du Fonds Périgord, par le manuscrit latin 9196 de la Bibliothèque Nationale,

par le Spicilège de Luc d'Achery. M. Maubourguet a pu réunir 141 pièces s'échelonnant entre 1115 et 1233, toutes ventes ou donations. Ce ne sont, il est vrai, que de pauvres vestiges, mais il faut savoir gré à l'auteur de les avoir rassemblés et d'en avoir donné une édition rigoureusement exacte, et ne plus compter que sur un pur hasard pour connaître, un jour, sinon les précieux textes disparus, du moins quelques témoignages sur le sort qu'ils ont pu subir.

Des chapitres précédant l'édition du Cartulaire, on retiendra surtout celui qui a trait à la situation des paysans, au coût de la vie et aux salaires en Périgord au xiv<sup>e</sup> siècle. Il ressort des chiffres recueillis par M. Maubourguet que les rentes payées par la majorité des tenanciers étaient infimes, considérées dans leur rapport avec le prix de la terre, et qu'un manoeuvre, gagnant de 18 à 20 deniers par jour, tarif courant à Bergerac, pouvait vivre sans connaître la misère.

M. Maubourguet a, croyons-nous, l'intention de ne pas s'en tenir là et de continuer à enrichir la bibliographie du Périgord ; tous les amis de cette belle province s'en féliciteront.

R. AVEZOU.

---

BRUNEL (Clovis). — **Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle publiées avec une étude morphologique.** Paris, Auguste Picard, 1927, LXIII-499 p., in-8°.

« Je publie aujourd'hui le premier tome d'une série de volumes dont je suis assuré de ne pas voir la fin, écrivait Paul Meyer dans l'avant-propos des *Documents linguistiques du midi de la France*<sup>1</sup>. L'objet que je me suis proposé a été de mettre au jour, pour chacun des départements de la France méridionale, un choix de documents en langue vulgaire pouvant servir à déterminer les caractères locaux de la région qu'on est convenu d'appeler, d'un terme impropre mais commode, région provençale. Ces départements sont au nombre d'une trentaine, dont quatre seulement figurent dans le tome I<sup>er</sup>, et ce ne sont pas ceux où les matériaux sont le plus abondants. L'ouvrage, tel que je l'ai conçu, comportera au

1. Paris, librairie H. Champion, 1909. p. 1.

moins huit volumes. Je m'estimerai heureux s'il m'est donné d'en publier deux ou trois. »

Ce vœu, quelque modeste qu'il fût dans sa mélancolie, ne s'est pas réalisé, et un seul volume de l'ouvrage entrepris par le grand érudit a paru de son vivant. L'œuvre sera continuée, mais il faut dire qu'elle présente des difficultés que le tome premier ne permet pas au lecteur de deviner. Ce tome embrasse quatre départements, dont trois, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, sont particulièrement pauvres en chartes provençales. Au contraire, l'habitude de rédiger les actes en dialecte local a été beaucoup plus répandue dans le sud-ouest, particulièrement dans la région qui est au nord de Toulouse. En Haute-Garonne, dans l'Aveyron, le Tarn et le département de Tarn-et-Garonne les chartes écrites en provençal sont innombrables. Paul Meyer le savait bien, et il avait prévu qu'un choix serait nécessaire, mais il est permis de penser que cette circonstance était de nature à ralentir la publication de la collection. Aussi M. Clovis Brunel, successeur de Paul Meyer dans la chaire de philologie romane à l'École des Chartes, a pensé justement que sans perdre de vue la poursuite de l'œuvre de son éminent maître, il y avait lieu de publier tout d'abord en un volume spécial un recueil de chartes originales les plus anciennes, c'est-à-dire de celles qui ont été écrites avant le xiii<sup>e</sup> siècle.

Une enquête minutieuse lui a fait réunir 349 pièces, qui s'échelonnent chronologiquement entre 1034 et 1200. A vrai dire, les premières chartes ne contiennent que quelques mots ou quelques membres de phrase en langue vulgaire noyés dans un texte latin. Le plus ancien acte original écrit à peu près entièrement en provençal est seulement de 1102 et appartient aux archives de l'Aveyron.

M. Brunel s'est interdit d'admettre dans son recueil des copies, même lorsque ces copies ont été faites par des scribes de la région et nous ont été transmises dans des cartulaires anciens. C'est pourquoi on n'y trouve pas une série de serments de fidélité du xi<sup>e</sup> siècle figurant dans le Cartulaire de Lérins, que Paul Meyer a insérés dans ses *Documents linguistiques*. Cette sévérité de bon aloi ne sera regrettée que par ceux qui, préférant la quantité à la qualité, désireraient que toutes les régions de la France fussent représentées dans le recueil. Il est, en effet, à noter que la plupart des documents du recueil proviennent d'une région circonscrite entre « Toulouse, Moissac, Villefranche-de-Rouergue, Rodez, Millau et Castres ». L'apport du sud-est, des pays riverains de la Méditerranée et de

la Gascogne est mince. Le fait est curieux, et M. Brunel estime justement que le hasard de la conservation des Archives ne suffit pas à expliquer cette distribution.

La recherche des documents contenus dans cet important ouvrage a fait l'objet d'une enquête méthodique et approfondie, et les archivistes des départements méridionaux qui ont vu M. Brunel à l'œuvre peuvent témoigner de la conscience avec laquelle les documents ont été rassemblés.

La publication est faite avec un soin scrupuleux. L'éditeur a imprimé en italique les lettres restituées dans les mots abrégés, marqué les coupures des lignes au moyen d'un numéro placé entre crochets et, par un souci de clarté, il s'est abstenu de parti pris de toute annotation n'intéressant pas l'établissement du texte ou la détermination de la date<sup>1</sup>.

Une telle publication, qu'on peut considérer comme définitive, sera d'une utilité capitale pour l'étude de la philologie provençale à laquelle elle apporte une collection de textes, du XII<sup>e</sup> et même du XI<sup>e</sup> siècle, datés et localisés avec précision. M. Brunel a tenu, du reste, à montrer le profit qu'on en peut tirer en faisant précéder sa publication d'une étude de morphologie sur la déclinaison du substantif, de l'article et des pronoms et sur la conjugaison des verbes.

L'ouvrage se termine par une table de noms de personne et de lieu et d'un glossaire où les mots ne figurant pas dans les dictionnaires d'ancien provençal, et qui sont nombreux, sont mis en vedette par un astérisque. Ce beau livre, qui est imprimé avec tout le soin désirable, a coûté à son auteur de nombreuses années de labeur ingrat et minutieux. C'est la preuve que, même à notre époque de travail hâtif, les traditions de l'érudition consciencieuse se conservent et se transmettent.

Robert LATOUCHE.

1. Pour concise qu'elle soit, cette annotation apporte de précieux enseignements. Par exemple, une charte des Archives de Tarn-et-Garonne « engagement par Aimeric de l'Avellan à Arman de Cazals de ses droits à Oursairoles » (Recueil, n° 272) porte la date de 1103, et elle était considérée comme une des chartes originales en provençal les plus anciennes. M. Brunel (p. 266, note 1) prouve, en s'appuyant sur la présence à l'acte de certains personnages connus par ailleurs, que la date doit être corrigée en 1193.

II. de GÉRIN-RICARD et Émile ISNARD. — **Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants.** — Monaco, impr. de Monaco, et Paris, Picard, 1926, in-8°, LXX-327 pages, tabl. (*Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence publiée sous les auspices de S. A. S. le Prince Louis II de Monaco*).

Le docteur Barthélemy avait donné, il y a quelque trente ans, l'exemple d'un régeste de tous les actes concernant une grande famille provençale, avec tableaux et dissertations généalogiques à l'appui, et son *Catalogue d'actes de la maison de Baux* n'a point cessé d'être utile à l'historien, ni de lui procurer ce contentement que cause un bon ouvrage aux notices à la fois sobres, sûres et évocatrices. Cet exemple vient d'être suivi par deux érudits justement estimés pour leur méthode, leur compétence en fait de sources et d'archives provençales et leur connaissance de l'histoire généalogique.

Huit cents analyses d'actes (dont plus de deux cents accompagnées de la publication du texte, jusque-là inédit), une introduction et six tableaux généalogiques qui en mettent en œuvre les renseignements font apparaître les vicomtes de Marseille, auquel est consacré ce travail, dans leur activité, leur politique, leurs difficultés aussi et leur descendance la plus reculée. Sans doute, la famille vicomtale de Marseille ne présente pas autant d'intérêt que celle des Baux, n'ayant eu ni le rôle de cette dernière, ni peut-être ses fortes personnalités, et ayant perdu dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle la souveraineté qu'elle exerçait jusqu'alors sur Marseille et ses environs. Mais cette souveraineté, durant deux siècles et demi, puis, pendant une période beaucoup plus longue, une situation de premier rang à la tête de la noblesse provençale donnent à son histoire une importance que MM. de Gérin-Ricard et Isnard n'ont pas exagérée.

L'introduction, évitant de redire les épisodes bien connus de l'histoire marseillaise sous le gouvernement des vicomtes, s'applique à préciser l'origine de ceux-ci, leurs possessions et leurs résidences, leur politique et les traits communs qu'ils semblent avoir présentés, en particulier, chez les derniers du moins, l'amour des lettres. Elle retrace enfin leur extinction : les quelques pages concernant le rachat par la commune marseillaise de leurs droits de souveraineté, appartenant par indivis à tous les descendants du premier vicomte, donnent un exemple intéressant de cette arithmétique féodale dans laquelle M. de Manteyer s'était déjà montré

expert. Quant aux résultats obtenus par MM. de Gérin-Ricard et Isnard au point de vue généalogique, je n'en parlerai point, n'ayant pas la compétence nécessaire pour les apprécier : du moins signalerai-je que des tableaux très détaillés donnent la descendance directe des vicomtes de Marseille du x<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle et, postérieurement, des branches d'Agoult-d'Olières et d'Agoult de Sault. Notons, à ce même point de vue, que presque toutes les grandes familles provençales, du fait de leurs alliances avec les descendants des vicomtes, sont représentées à la Table, naturellement fort développée<sup>1</sup>.

On pourrait certainement ajouter quelques mentions de copies manuscrites, de publications ou de références à celles que contient le catalogue d'actes. C'est ainsi que l'instrument de la remise en viager à Raymond VII de Toulouse, le 7 novembre 1230, de la ville vicomtale de Marseille (n<sup>o</sup> 472 des *Actes*) se trouve dans le *Regestum comitum Tholosae* d'Aix (Bibl. Méjane, ms. n<sup>o</sup> 671 au fol. C recto) et dans une copie du xviii<sup>e</sup> s., à la Bibl. Nat. (*Nouv. acq. fr.* 1368, p. 395). Ce dernier recueil donne aussi (p. 271), une transcription du n<sup>o</sup> 504 des *Actes*; son seul intérêt en pareille matière est d'ailleurs de reproduire « un recueil de divers titres de M. Ruffi ». La donation faite par la reine Jeanne et son mari à Raymond d'Agoult, du 25 mars 1349 (n<sup>o</sup> 664 des *Actes*) se trouve aussi au fol. 3 du reg. B 1132 des Bouches-du-Rhône; le registre B 359 de ces archives contient un autre acte des mêmes souverains, et de même date en faveur de ce seigneur.

Je noterai enfin qu'Hugues Geofroi (*Actes*, n<sup>o</sup> 253), que les chartes concernant le Temple nomment « magister tocius Yspanie et in Provincia », paraît en cette qualité en Catalogne, à Douzens et à Arles, de 1163 à 1166.

Émile-G. LÉONARD.

1. L'article « Raimond III, comte de Toulouse » de la Table (p. 313) concerne en réalité Raymond VII.

## CHRONIQUE

---

M. Louis Falletti a soutenu il y a quatre ans devant la Faculté de droit de Paris une importante thèse de doctorat intitulée *Le retrait lignager en droit coutumier français* (Paris, les Presses universitaires de France, 1923, in-8°, 515 p.). Après avoir défini le retrait lignager « un droit consacré par la coutume, en vertu duquel les parents lignagers du vendeur d'un immeuble, agissant dans un certain délai après la vente, peuvent se substituer dans le contrat à l'acheteur étranger et le contraindre à leur délaisser l'immeuble, à condition de lui rembourser les sommes qu'il a versées, prix et loyaux coûts », l'auteur en étudie dans une première partie les *Origines* et l'*Histoire*. Deux institutions ont ouvert la voie au retrait lignager, la *laudatio parentum*, « intervention des membres de la famille aux actes juridiques accomplis par un parent », dont l'omission peut être sanctionnée par une revendication de la part des proches oubliés, et l'offre aux parents, obligation pour le vendeur d'offrir avant la vente le contrat à sa parenté. Tel quel, le retrait lignager se dégage avec ses traits caractéristiques dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La deuxième partie, *Étude juridique du retrait lignager*, est consacrée à l'analyse des différentes questions qui se posent à l'égard du retrait, considéré non plus dans la perspective de l'histoire, mais dans celle du droit pur. Dans la troisième partie, très courte, sont étudiés les motifs et les circonstances de *L'abolition du retrait lignager* par le décret des 17-19 juillet 1790.

En plusieurs endroits, M. Falletti s'attache à dégager le sens de l'institution qu'il étudie, à déterminer sa place dans l'édifice social de l'ancienne France, fondé sur le respect des droits de la famille (n<sup>os</sup> 31, 32, 59, 71-77 et *passim*). Il nous la montre à l'origine comme une règle d'ordre purement privé, destinée à garantir « un droit héréditaire méconnu par l'aliénateur ». Dans la suite, un motif d'ordre public vient se superposer à la règle précédente et parfois la faire oublier. « L'institution, grâce à laquelle sont conservés au lignage des biens dont la perte allait l'appauvrir, apparaît comme une de celles qui assurent la prospérité générale, en soutenant l'éclat des familles, elles-mêmes soutien de l'État. » On eût aimé que l'auteur, groupant ces données, éparses dans son livre, brossât dans un chapitre d'ensemble un tableau des conceptions sociales dont le retrait lignager est une des manifestations.



Abondance des matériaux mis en œuvre, netteté des divisions, effort de réflexion personnelle, tels sont les mérites qui frappent tout d'abord le lecteur de cette thèse. Ces qualités lui font regretter d'autant plus que M. Falletti, pressé sans doute par les nécessités scolaires, n'ait pas eu le temps de mûrir sa pensée, de l'élaborer et de la concentrer davantage, de l'habiller d'une expression plus nerveuse et plus serrée. L'incorrection typographique du texte témoigne de la hâte de l'auteur.

Georges TESSIER.

\* \* \*

Richard de Mediavilla, ou de Middleton, pour lui donner le nom adopté par le P. Hocedez, son dernier historien, est un franciscain du XIII<sup>e</sup> siècle. Le P. Delorme (*Fr. Richardi de Mediavilla Quaestio disputata de Privilegio Martini papae IV nunc primum edita*, Quaracchi, 1925, in-8°, xxiv-100 p.) a voulu le placer au rang qui lui revient dans la grande controverse de cette époque concernant le sacrement de Pénitence et les droits des confesseurs appartenant aux ordres religieux. Cette discussion doctrinale ouverte par Guillaume de Saint-Amour dès le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle ne fut close que par la bulle *Vas electionis* de Jean XXII, le 24 juillet 1321. Richard de Middleton fut l'un des champions des droits des religieux. Il s'opposa notamment à Henri de Gand. Nous avons désormais le texte de son argumentation. Il est parfois subtil, mais montre avec quel esprit de modération les franciscains instruits entendaient user des privilèges pontificaux. L'œuvre de Richard fut écrite quelques années après la bulle *Ad fructos uberes* de Martin IV, c'est-à-dire vers 1285. La publication du P. Delorme contient en outre le texte d'une autre question quodlibétique concernant le même sujet, mais anonyme et publiée d'après le ms. 1071 de la bibliothèque municipale d'Avignon. Cette dernière question est écrite en un sens opposé aux doctrines des réguliers. Elle se rattache à une autre question publiée par Baronius dans ses *Annales*, question qui la réfute pas à pas. D'après M. l'abbé Glorieux, la question contenue dans le ms. d'Avignon serait à attribuer à Thomas de Bailli.

Le même P. Delorme (*La « Legenda antiqua S. Francisci »*, texte du ms. 1046 (M. 69) de Pérouse, Paris, 1926, in-8°, xxiv-72 p.) édite un autre texte que nous aurions dû placer chronologiquement avant le précédent, puisqu'il s'agit d'un des premiers monuments de la littérature franciscaine. Ce texte découvert à Pérouse en 1921 par le P. Delorme a été décrit par lui dans *l'Archivum franciscanum historicum*, XV (1922), p. 321. Ce serait une partie considérable des écrits qu'aurait laissés frère Léon, le compagnon de saint François d'Assise. L'œuvre semble bien celle qu'a pu écrire un témoin habituel des actions du saint. Des passages en sont étroitement

apparentés à des fragments contenus dans un **manuscrit conservé au Collège Saint Isidore à Rome**, et où ils sont attribués à **frère Léon**. Le P. Delorme a indiqué en outre les rapports du **texte de Pérouse** avec celui désigné sous le nom de *Il Celano* et avec le *Speculum perfectionis*. Le **texte de Pérouse** serait la source commune aux deux. Une discussion ne peut manquer de s'établir autour du nouveau **texte**. En attendant sa conclusion, nous possédons quelques belles pages de **plus sur saint François**.

Émile A. VAN MOË.

\* \* \*

« Vous et moi nous sommes accordés », disons-nous aujourd'hui, alors qu'on disait logiquement au Moyen Age : « **jou et vous...** ». Quelle est la raison de cette substitution du cas régime *moi*, au cas sujet *jou*? C'est ce que M. Karel Titz a voulu examiner. (*La substitution des cas dans les pronoms français*. — Brno, 1926, 86 pages in-8°. *Opera Facultatis philosophicae Universitatis Masarykianae Brunensis*, 15.)

Il expose d'abord les opinions de ceux qui ont déjà étudié le problème et ne croit pas, comme on l'avait proposé, à l'influence d'un tour comme « **entre moi et vous, nous sommes accordés** ». Il voit dans la substitution du pronom personnel régime au pronom sujet l'effet d'un phénomène général bien connu, de la ruine de la déclinaison par généralisation du cas régime. C'est un fait de la langue parlée qui a prévalu sur l'usage littéraire. La question est extrêmement **subtile et on continuera sans doute à la discuter longtemps**. La publication de M. Titz gardera toujours le mérite d'avoir présenté sur ce point de syntaxe un résumé d'opinions, une série d'exemples et un **essai d'explication des plus louables**.

C. BRUNEL.

\* \* \*

M. F. Lamy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, prouve (*Guillaume le Conquérant à Saint-Valéry-sur-Somme* dans *Bull. trim. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, année 1926, n° 1, p. 50-75) à l'aide de textes narratifs que c'est bien de **Saint-Valéry-sur-Somme** — et non de **Saint-Valery en-Caux**, comme l'ont dit certains auteurs, — que **Guillaume** partit pour la conquête de l'Angleterre. Malgré certains défauts dus apparemment au fait que M. Lamy n'est pas un érudit de profession, cette démonstration est **convaincante**. Elle confirme ce que presque tous les historiens ont dit à ce sujet.

P. M.

\* \* \*

M. Augustin Fliche, dont on connaît les beaux travaux sur la *Réforme grégorienne* (t. I : *La Formation des idées grégoriennes*; t. II : *Grégoire VII*, Louvain-Paris, 1924-1925) a publié dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* (t. XII (1926), n° 55, p. 145-167) un mémoire (*La Réforme grégorienne sujet d'histoire diocésaine*) où il définit les monographies qui peuvent être consacrées à l'histoire de la Réforme grégorienne dans un diocèse. « Pour marquer avec précision la place de la réforme dans l'histoire générale de l'Église, écrit-il, il ne suffit pas de dégager les théories et les conceptions théologiques qui l'ont inspirée ou les méthodes qui ont contribué à sa réalisation, ni d'exposer les faits par lesquels elle s'est traduite; il faut encore déterminer comment elle a pénétré la vie interne et intime des différentes églises, dans quelle mesure elle les a libérées de la tutelle laïque et moralement régénérées ». Aussi, M. Fliche indique-t-il aux historiens des diocèses les principales questions qu'ils devront traiter lorsqu'ils aborderont l'étude de la Réforme grégorienne.

Cet article est suivi d'une bibliographie où sont mentionnés les ouvrages généraux et un choix de bonnes monographies. Il faut souhaiter que les conseils que M. Augustin Fliche a donnés avec autorité soient suivis par de nombreux érudits provinciaux.

P. M.

\* \* \*

Les lecteurs des Archives nationales qui s'intéressent aux questions d'histoire ecclésiastique, trouveront un guide très sûr pour leurs recherches dans l'article que M. Léonce Celier vient de consacrer à *L'histoire de l'Église pendant le moyen âge aux Archives nationales* (*Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIII (1926), n° 56, p. 281-314). M. Celier résume fort clairement l'histoire des différentes séries des Archives nationales utiles pour l'histoire de l'Église et énumère en les caractérisant les principaux inventaires qui permettent de connaître le contenu de ces séries.

P. M.

\* \* \*

Il s'est fondé récemment aux États-Unis, sous le nom de *Mediaeval Academy of America*, une institution destinée à « diriger, encourager, promouvoir et soutenir » les études qui ont pour objet les diverses manifestations de l'activité humaine au Moyen Âge : langues et littératures, beaux-arts, sciences, philosophie, ... en un mot la civilisation médiévale. La nouvelle académie est née d'une recommandation adressée en décembre 1920 par le professeur John M. Manly aux

membres de la *Modern language Association of America*. Pour obéir aux suggestions de ce savant qui leur conseillait d'organiser méthodiquement leurs travaux, des érudits se groupèrent en vue d'étudier spécialement le latin du Moyen Age. C'est de cette association à but restreint qu'est sortie peu à peu la *Mediaeval Academy of America*<sup>1</sup>. Patronnée par des savants appartenant à diverses Universités des États-Unis, tels que MM. Rand, Manly, Haskins, Willard, Kingsley Porter, Beeson, Thompson, etc..., elle fait appel à la bonne volonté des médiévistes de l'Europe et de l'Amérique. Elle publie quatre fois par an, sous le titre bien médiéval de *Speculum*, *A journal of mediaeval studies*, un périodique d'un caractère à la fois scientifique et attrayant, dont le premier fascicule a paru en janvier 1926.

G. T.

\* \* \*

C'est pour les philologues classiques, que M. Paul Faider, chargé de cours à l'Université de Gand, vient de publier son *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins* (Paris, Les Belles-Lettres, 1926, 56 pp. in-8° : Coll. d'études latines publiées par la Soc. des études latines, n° 3). Mais ce recueil rendra de grands services aux médiévistes, historiens et philologues. Combien de fois chacun d'eux n'est-il pas amené à rechercher l'emploi ou le sens d'un mot dans les écrits de la latinité classique ou de la basse latinité ? Le *Répertoire* de M. Faider, dont nous avons éprouvé la sûreté et l'étendue de la documentation, sera un guide précieux dans leurs investigations.

F. L. GANSHOF.

\* \* \*

La Belgique ne possède rien de semblable aux « Dictionnaires topographiques » des départements français. Mais les études de détail, fort poussées, surtout depuis une vingtaine d'années, ont amené à pied d'œuvre beaucoup de matériaux. L'un des meilleurs toponymistes du pays, M. Aug. Vincent, s'en est servi pour composer une étude systématique d'ensemble (*Les Noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles, Librairie générale, 1927, xvi — 185 pp. in-8°). Les philologues belges — romanistes et germanistes — l'ont très favorablement accueillie. Dans une première partie du volume sont étudiées, au point de vue de leur application à la toponomastique belge, les règles générales d'apparition, de transformation et de disparition des noms de lieux. La deuxième partie classe les noms par périodes et par types, suivant les principes d'A. Longnon. Pour tout ce qui concerne le Moyen Age, la documentation de M. Vincent est d'une extraordinaire richesse en

1. Coffman (George R.). *The mediaeval Academy of America : historical background and prospect* (*Speculum*, janvier 1926, p. 5-18).

formes anciennes. Son ouvrage facilitera considérablement aux historiens, l'identification des noms de lieux. Regrettons cependant que l'index des formes modernes ne soit pas suivi d'une table des formes anciennes.

F. L. GANSHOF.

\* \* \*

M. P. Bonenfant a retrouvé récemment dans les Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, une notice de la fin du XII<sup>e</sup> ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle, relatant la dédicace par le Pape Innocent II, le 15 octobre 1131, de l'église consacrée à la Vierge et aux saints Pierre et Paul, Étienne, Médard et Gildard, dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Ce texte est la plus ancienne source diplomatique relative à cet événement. M. Bonenfant le publie avec deux autres pièces et un commentaire critique, dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire* de 1927 (*Saint-Jean de Bruxelles ou Saint-Médard de Soissons. A propos de prétendues « Lettres » d'Innocent II de 1131*). Il montre que, contrairement à ce que l'on a cru longtemps, ce texte, connu jusqu'ici par un vidimus de 1497, est étranger, à l'église de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles.

F. L. GANSHOF.

\* \* \*

En 1913 M. Robert Latouche, alors archiviste de Tarn-et-Garonne, avait retracé en une centaine de pages l'histoire de la petite ville de Saint-Antonin. Le groupe de Tarn-et-Garonne de la *Société des Études locales dans l'enseignement public* s'est honoré en procurant la réédition de ce petit volume et en confiant à MM. J. Momméja et B. Faucher le soin d'y annexer un guide archéologique (*Saint-Antonin, Pages d'histoire*, par M. Robert Latouche, 2<sup>e</sup> édition... suivie d'un *Guide archéologique* de MM. J. Momméja et B. Faucher, Montauban, librairie P. Masson, 1926, in-16, 128 p. et 3 planches).

Une information aussi sûre qu'étendue, mais discrète, un ton respectueux, parfois ému, mais toujours simple, un goût très averti dans le choix des tableaux qui se déroulent sous les yeux du lecteur (... le vicomte troubadour [Raimon Jordan], l'ancienne coutume, l'hérésie albigeoise, ... commerce et industrie au moyen âge, la guerre de cent ans...) font de cette monographie aux prétentions modestes un modèle à proposer à ceux qui cherchent à mettre l'histoire à la portée de tous, à en faire un moyen d'instruction et d'éducation publiques. Ils apprendront à y éviter la légèreté dans la documentation, la partialité dans le jugement, l'emphase dans le style, les fautes de composition qui enlèvent souvent toute valeur aux productions de ce genre et vont jusqu'à les rendre néfastes pour la formation intellectuelle des esprits non avertis.

*Le Guide archéologique* annexé à ces *Pages d'histoire* rendra les plus grands services aux pèlerins de Saint-Antonin, célèbre dans le monde des archéologues par sa richesse, peut-être unique, en édifices civils du Moyen Age.

G. T.

\* \* \*

Tous les deux ans — depuis la guerre — les *Annales de l'Est* éditent une *Bibliographie lorraine*. Le dernier volume paru en 1925 est relatif aux travaux publiés en 1922-1923. Les historiens du moyen âge liront avec beaucoup de profit les Chapitres I<sup>er</sup> (Généralités historiques) et II (Moyen âge) rédigés par M. Robert Parisot ainsi que le Chapitre VIII (Les parlers et la littérature populaire) rédigé par M. Charles Bruneau. On ne peut que louer l'érudition et la conscience des deux professeurs nancéiens.

M. Parisot donne, outre une chronique détaillée, de copieux comptes rendus, tels, celui de l'édition des *Nécrologes de Saint-Mihiel* due à l'abbé Charles Aimond — dont nous avons parlé ici-même — et celui du livre que M. Paul Boudet a consacré au *Chapitre de Saint-Dié en Lorraine des origines au seizième siècle* (1922). Nous souscrivons au jugement que M. Parisot émet sur le livre de M. Boudet. Ce travail nous paraît, d'ailleurs, un peu trop superficiel : les sources y sont souvent effleurées, la partie critique n'est pas suffisamment nuancée. On ne manquera pas de s'intéresser à ce que M. Parisot a écrit au sujet des livres de MM. Aubert, *le Rhin et la France* (pp. 29-31) ; Jean de Pange, *les Libertés rhénanes* (pp. 32-35) ; Renard de Brieg, *le Rhin et le problème d'Occident* (pp. 35-37) ; G. Henriot, *la Lorraine* (pp. 38-42). M. Parisot reprend à propos de ces travaux la thèse qu'il a souvent exposée sur le séparatisme lorrain. S'il est vrai que beaucoup d'historiens ne s'abstraient pas suffisamment de leur temps et jugent trop souvent les événements passés d'après leurs préoccupations actuelles, comme le fait remarquer M. Parisot, on pourra ne pas partager le sentiment de l'éminent professeur d'histoire de l'Est, sur l'autonomie de la Lorraine — indépendamment de toute considération de patriotisme moderne.

Les dépouillements de M. Robert Parisot ont été extrêmement complets. Je n'ai relevé que de rares omissions. Je ne vois pas la mention du *Recueil de pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI reproduites en fac-similés avec commentaires historiques et bibliographiques* publié sous les auspices de la « Société des bibliophiles français » par feu Émile Picot et M. Henri Stein (Paris, Francisque Lefrançois, 1923, in-4°). On trouve dans ce magnifique volume les fac-similés d'anciennes éditions de poèmes en langue allemande relatifs aux guerres bourguignonnes de 1475-1477, précédés d'une traduction littérale et d'une introduction critique. On peut compléter, grâce à cette publica-

tion, le chapitre si remarquable que M. Christian Pfister a consacré dans le tome I<sup>er</sup> de son *Histoire de Nancy* aux sources de l'histoire des guerres bourguignonnes, notamment pour ce qui est de la *chronique rimée* de Hans Erhart Tuesch (1477).

Je relève un autre oubli : la notice de M. Henri Omont écrite sur le *Poème sur la guerre de Metz en 1324* et les *Rimeurs messins* dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXXV, p. 380-392).

La littérature et la philologie romanes sont complètement et judicieusement traitées par M. Charles Bruneau, qui est l'homme qui connaît certainement le mieux la littérature lorraine du moyen âge. Sa chronique, riche en vues originales, déceit une expérience et une science éprouvées. M. Bruneau n'est certainement pas de ceux qui considèrent comme négligeables les productions littéraires de la Lorraine médiévale.

On me permettra de regretter que ce volume, comme le précédent, ne soit pas complété par une chronique d'histoire de l'art et d'archéologie. Certains travaux, tel celui de MM. Heribert Reiners et Wilhelm Ewald (*Kunstdenkmäler zwischen Maas und Mosel*, München, 1921, in-fol. fig.) mériteraient un examen attentif.

Ce répertoire critique rendra les mêmes services que ceux qui l'ont précédé. Il fait honneur à la Faculté des lettres de Nancy et à la Lorraine.

Pierre MAROT.

\* \* \*

On saura gré à M. Gustave Cohen d'avoir donné une seconde édition de son livre, devenu classique, sur l'histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux (*Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français au Moyen âge, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Honoré Champion, 1926, LVI-332 p.). Ce livre parut en 1906 « simultanément chez Honoré Champion et dans les *Mémoires couronnés* publiés par la Classe de Lettres de l'Académie royale de Belgique », il fut immédiatement épuisé. Dès 1907, M. A. Jeanroy (*Annales du Midi*, 1907, p. 138), le constatait avec regret : « L'ouvrage malheureusement tiré à petit nombre, disait l'éminent professeur, est déjà épuisé, bien que tout récemment paru ; mais il en sera publié dans quelques mois une traduction allemande par les soins de la librairie Klinkhardt, à Leipzig. » C'est en effet, dans cette traduction, éditée en 1907 par les soins du Dr C. Bauer, qu'on pouvait se procurer l'*Histoire de la mise en scène*. Or, comme l'observe justement M. Cohen, « outre qu'il n'est pas agréable de n'être lu qu'en traduction, une réédition comportant une mise au point a paru nécessaire », notamment à la suite de la découverte et de la publication faites par M. Cohen lui-même du *Livre de conduite du Régisseur pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501*, texte très important dont nous avons rendu compte en cette revue.

Le livre de M. Cohen est trop connu des chercheurs, puisque voici plus de vingt ans qu'il ont le loisir de le consulter — et de le consulter avec profit, pour que nous l'analysions. Nous nous bornerons à examiner la méthode qu'a suivie M. Cohen pour établir sa réédition. Celle-ci est une reproduction anastatique de l'ouvrage paru en 1906, à part quelques menues corrections orthographiques, rendues maintenant possibles grâce aux perfectionnements de ce procédé d'édition, elle ne diffère donc pas du premier tirage. M. Cohen ne se plaint pas, d'ailleurs, de n'avoir pu remanier son livre; les exigences matérielles de la réimpression sont d'accord avec ses principes : « C'est un conseil souvent répété par notre maître J. Bédier à ses disciples, observe M. Cohen, de ne jamais refaire un travail antérieur, mais de le laisser dans sa forme primitive, tel qu'il fut pensé et construit, tout au plus de l'amender en un chapitre complémentaire, indiquant les progrès faits, depuis, par la science et notre propre réflexion. »

Dans un avant-propos M. Cohen a donc publié des remarques complémentaires, ajouté des références d'ouvrages parus postérieurement à la première édition et proposé des corrections à son livre. Il est superflu de remarquer que M. Cohen s'est constamment tenu au courant de la littérature du théâtre religieux qu'il a lui-même considérablement enrichie et qu'ainsi ses notes bibliographiques sont d'un grand prix. La première édition était dépourvue d'un index et on avait eu l'occasion de regretter « qu'un ouvrage de cette valeur manquât d'une table des noms propres et surtout d'un glossaire des termes spéciaux » (Henri Clouzot dans la *Revue rabelaisienne*, t. IV, 1906, p. 278). Cette omission est réparée, grâce à la publication d'un « index analytique, linguistique et onomastique », qui renvoie à la fois à l'avant-propos et à l'ouvrage, ce qui aide considérablement les recherches. J'ajoute que les illustrations ont été améliorées ou modifiées (pl. I, II et III).

Somme toute, cette réédition mérite les mêmes éloges que le premier tirage de ce livre, et l'on sait que les compliments les plus flatteurs n'ont pas manqué en 1906 à l'*Histoire de la mise en scène* et à son auteur. Des philologues, des historiens de la littérature ont alors reconnu toutes les qualités de cet ouvrage, et c'était justice; ils ont aussi relevé quelques inexactitudes inévitables, proposé quelques corrections. Quoiqu'il ne le dise point, du moins nous ne l'avons pas lu, M. Cohen a profité des observations qui lui ont été présentées, soit en corrigeant le texte lui-même, soit en insérant quelques remarques dans son avant-propos. De ce fait, une bibliographie des comptes rendus de l'*Histoire de la mise en scène* n'eût pas été peut-être tout à fait superflue.

PIERRE MAROT.



# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

38<sup>e</sup> ANNÉE — (2<sup>e</sup> SÉRIE, TOME XXVIII) — 1927

## I. — Mémoires.

	Pages
Baudot (Marcel). — La « clausula de unctioe Pippini » est-elle un faux du IX <sup>e</sup> siècle? . . . . .	170
Beurain (Georges). — Mission du vidame d'Amiens au duché d'Aquitaine. . . . .	182
Bloch (Marc). — La popularité du toucher des érouelles. . . . .	34
Delcambre (Étienne). — L'Ostrevent du IX <sup>e</sup> au XIII <sup>e</sup> siècle, avec une carte hors texte. . . . .	241
Gouron (Marcel). — Aliénor de Castille en Guienne (1286-1289). . . . .	13
Latouche (Robert). — Étude sur le notariat dans le comté de Nice pendant le Moyen Age. . . . .	129
Marot (Pierre). — Les voyages de Gilles le Bouvier en Lorraine et sa présence à l'expédition du recouvrement de Normandie. . . . .	280
Roy (Em.). — Les jeux du roi et de la reine. . . . .	1

## II. — Comptes rendus.

Alfaric (Prosper). — Voy. Hopffner (Ernest).	
Allen (Louis). — De l'hermite et del jogleour, a thirteenth century « Conte pieux » (C. Brunel). . . . .	342
Arnold (Ivor). — L'Apparicion maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scismatis d'Honoré Bonet (S. Solente). . . . .	313
Aubert (Marcel). — La sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance (Paul Deschamps). . . . .	210
Bégule (Lucien). — Antiquités et richesses d'art du département du Rhône (B.). . . . .	115
Benoit (Fernand). — Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone, Alphonse II et Raimond Bérenger V (1196-1245) (Robert Latouche). . . . .	227
Brampton (C. Kenneth). The « De imperatorum et pontificum potestate » of William of Ockham (Emile A. van Moé). . . . .	316
Brun (A.). — L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon (Géraud Lavergne). . . . .	101

Brun (A.). — Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi (Géraud Lavergne). . . . .	101
Brunel (Clovis). — Les plus anciennes chartes en langue provençale (Robert Latouche). . . . .	35r
Bury (J.-B.). — History of the later roman Empire (395-565) (Ferdinand Lot). . . . .	46
Cartellieri (O.). — Am Hofe der Herzöge von Burgund. Kulturhistorische Bilder (Henri Laurent) . . . . .	334
Chaume (l'abbé M.). — Les origines du duché de Bourgogne. Première partie : histoire politique (Joseph Billioud). . . . .	62
Chénon (Émile). — Histoire générale du droit français public et privé, des origines à 1815. Tome premier (Georges Tessier). . . . .	215
Chossat (Marcel). — La somme des sentences, œuvre de Hugues de Mortagne, vers 1155 (Émile A. van Moé). . . . .	92
Clark (J.-M.). — The abbey of Saint-Gall as a centre of literature and art (Marc Bloch) . . . . .	203
Cohen (Gustave). — Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mous en 1501 (Pierre Marot). . . . .	69
Delaporte (l'abbé Yves) et Houvet (Étienne). — Les vitraux de la cathédrale de Chartres (Maurice Jusselin) . . . . .	305
Du Halgouet (Hervé). — Le duché de Rohan et ses seigneurs (Ferdinand Lot). . . . .	48
Fazy (Max). — Les origines du Bourbonnais (Pierre Pradel) . . . . .	112
Funck-Brentano. — Les origines (Augustin Fliche) . . . . .	198
Galbraith (G.-R.). — The Constitution of the Dominican Order (1216 to 1360) (A. Lemonnier, O. P.). . . . .	212
Ganshof (François-L.). — Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie (Henri Laurent). . . . .	79
Gérin-Ricard (H. de) et Isnard (Émile). — Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants (Émile-G. Léonard). . . . .	352
Halm (Philipp Maria) et Lill (Georg). — Die Bildwerke des Bayerischen Nationalmuseums. I Abteilung. Die Bildwerke in Holz und Stein vom XII Jahrhundert bis 1450 (Marcel Aubert). . . . .	99
Halphen (Louis). — Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XI <sup>e</sup> siècle (F. Vercauteren). . . . .	330
Heisig (Karl). — Studien zur Chanson de la croisade contre les Albigeois (E. Martin-Chabot). . . . .	219
Hocedez (Edgar). — Richard de Middleton, sa vie, ses œuvres, sa doctrine (Augustin Fliche). . . . .	196
Hœpffner (Ernest) et Alfaric (Prosper). — La Chanson de sainte Foy (Géraud Lavergne). . . . .	104
Houvet (Étienne). — Voy. Delaporte (l'abbé Yves).	

Isnard (Émile). — Voy. Gérin-Ricard (H. de).	
Largillière (René). — Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne (H. Waquet). . . . .	89
Le Sourd (Auguste). — Essai sur les États du Vivarais depuis leurs origines (Joseph Billioud). . . . .	294
Levy (Raphael). — The astrological works of Abraham ibn Ezra (C. Brunel). . . . .	343
Lill (Georg). — Voy. Halm (Philipp Maria).	
Lodolini (Armando). — Elementi di diplomatica (Robert Latouche). . . . .	57
Macdonald (A.-J.). — Lanfranc, a study of his life, work and writing (Marcel Baudot). . . . .	207
Maubourguet (J.-M.). — Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin (R. Avezou). . . . .	343
Maubourguet (J.-M.). — Le Périgord méridional des origines à l'an 1370 (R. Avezou). . . . .	343
Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot (Robert Latouche). . . . .	50
Monceaux (Paul). — Saint Martin. Récits de Sulpice Sévère mis en français, avec une introduction (L. Levillain). . . . .	200
Moreau (le R. P. E. de) S. J. — Saint Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France (F. Vercauteren). . . .	323
Morel-Fatio (A.). — Etudes sur l'Espagne, quatrième série (Henri Courteault). . . . .	204
Newhall (Richard Ager). — The english conquest of Normandy (1416-1424) (Alice Joly). . . . .	109
Niederle (Lubor). — Manuel de l'antiquité slave. Tome I. L'histoire (Robert Latouche). . . . .	225
Oursel (C.). — La miniature du XII <sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Cîteaux d'après des manuscrits de la Bibliothèque de Dijon (J. Calmette). . . . .	303
Petersen (Holger). — Deux versions de la vie de saint Eustache en vers français du Moyen Age, édition critique (C. Brunel). . . . .	341
Philippon (Édouard). — Les peuples primitifs de l'Europe méridionale, recherches d'histoire et de linguistique (Ferdinand Lot). . . . .	42
Pillet (Maurice). — L'autre Saint-Maclou, ancien cimetière paroissial de Rouen (Louis-Marie Michon). . . . .	114
Prentout (Henri). — Les États provinciaux de Normandie. Tome I. Historique (Marcel Baudot). . . . .	298
Quentin (Dom Henri). — Essais de critique textuelle (Écdothique) (Emile A. van Moé). . . . .	221
Roserot (Alphonse). — Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or (Pierre Marot). . . . .	74

Sánchez Albornoz (D: Claudio). — Estampas de la vida en León durante el siglo X (Robert Avezon) . . . . .	185
Sclafert (Thérèse). — Le Haut-Dauphiné au Moyen Age (G. Dupont-Ferrier). . . . .	59
Stachnik (Richard). — Die Bildung des Weltklerus im Frankenreiche von Karl Martell bis auf Ludwig den Frommen (Marcel Baudot) . . . . .	302
Sunyol (Dom Gregori M <sup>e</sup> ), O. S. B. — Introducció a la Paleografia musical gregoriana (A. Gastoué) . . . . .	107
Théry (R. P. G.), O. P. — Autour du décret de 1210. I. David de Dinant. II. Alexandre d'Aphrodise (M. d'Alverny) . . . . .	94
Vidal (Mgr J. M.). — Bernard Saisset (1232-1311) (Pierre Marot). . . . .	318

### III. — Chronique

Albe (le chanoine Ed.). — Autour de Jean XXII. La cour d'Avignon . . . . .	237
Aubert (Marcel). — Guide archéologique du Congrès de Rhénanie. . . . .	117
Baix (F.). — Étude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy . . . . .	230
Bayart (l'abbé Paul). — Les offices de saint Winnoc et de saint Oswald d'après le manuscrit 14 de la Bibliothèque de Bergues. . . . .	119
Bibliographie lorraine (1922-1923) . . . . .	360
Boletin de la Real Academia de la Historia (avril-juin 1926) . . . . .	235
Bonenfant (P.). — Saint-Jean de Bruxelles ou Saint-Médard de Soissons. . . . .	359
Bréhier. — Les chapiteaux historiés dans l'art roman-auvergnat. . . . .	122
Calmette (Joseph). — Voy. Comynnes (Philippe de). . . . .	
Camau (Émile). — Le règne des princes angevins en Provence. . . . .	233
Camau (Émile). — Papes et antipapes à Avignon . . . . .	233
Celier (Léonce). — L'histoire de l'Église de France pendant le Moyen Age aux Archives nationales . . . . .	357
Cohen (Gustave). — Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français au Moyen Age. . . . .	361
Comynnes (Philippe de). — Mémoires, édités par Joseph Calmette et le chanoine G. Durville, t. II (1474-1483) et III (1484-1498) . . . . .	232
Compte rendu des journées d'histoire du droit tenues à Bruxelles du 7 au 9 juin 1926 . . . . .	234
Davillé (Louis). — Le nom de « Bar » et ses dérivés en toponymie. . . . .	238
Delorme (le R. P.). — Fr. Ricardi de Mediavilla Quaestio disputata de Privilegio Martini papa IV . . . . .	355
Dolenz (M <sup>me</sup> S.). — Le comédie latine di Suor Rosvita . . . . .	233
Durville (le chanoine G.). — Voy. Comynnes (Philippe de). . . . .	
Estudis franciscans (décembre 1925) . . . . .	235

Faider (Paul). — Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins. . . . .	358
Falletti (Louis). — Le retrajt lignager en droit coutumier français. . . . .	354
Fauchier-Magnan (A.). — Voy. Lapauze (H.) et Gronkowski (C.).	
Fliche (Augustin). — Aigues-Mortes et Saint-Gilles. . . . .	124
Fliche (Augustin). — La réforme grégorienne, sujet d'histoire diocésaine . . . . .	357
Font-Réaulx (de). — Les droits de tonlieu de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges et un diplôme falsifié de Charles le Chauve. . . . .	118
Gouron (Marcel). — Lettre de l'évêque d'Aire au roi d'Angleterre en 1275. . . . .	239
Gronkowski (C.). — Voy. Lapauze (H.).	
Haraucourt (Edm.), Montremy (Fr. de) et Maillard (Élisa). — Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny. Catalogue de bois sculptés et meubles. . . . .	125
Junta para ampliación de estudios y investigaciones científicas. Memoria correspondiente a los cursos 1922-3 y 1923-4 . . . .	236
Lacger (le chanoine Louis de). — Histoire de l'abbaye de Saint-Salvy. . . . .	118
Lamy (F.). — Guillaume le Conquérant à Saint-Valéry-sur-Somme. . . . .	356
Lapauze (H.), Gronkowski (C.) et Fauchier-Magnan (A.). — Palais des Beaux-Arts de la ville de Paris. Catalogue sommaire des collections Dutuit. . . . .	126
Latouche (Robert). — Saint-Antonin. Pages d'histoire . . . . .	359
Le Sénécal (Julien). — Les occupations des mois dans l'iconographie du Moyen Âge . . . . .	123
Macler (Frédéric). — Documents d'art arméniens . . . . .	127
Maillard (Elisa). — Voy. Haraucourt (Edm.) et Montremy (Fr. de).	
Manteuffel (Thaddée). — Historjografja Francji Wièków Srednich (W. x-xiii). . . . .	239
Martin (Paul E.). — Les manuscrits Galiffe et Th. Dufour aux archives d'État [de Genève]. . . . .	122
Montremy (Fr. de). — Voy. Haraucourt (Edm.).	
Paul (Georges et Pierre). — Notre-Dame du Puy. Essai historique et archéologique. . . . .	230
Pujol (François) et Puntí (Jean). — Observacions, apèndix i notes al « Romancerillo catalàn » de Manuel Mila i Fontanals. . . . .	235
Roche (Charles de) et Wissler (Gustave). — Documents relatifs à Jeanne d'Arc et à son époque, extraits d'un manuscrit du xv <sup>e</sup> siècle de la bibliothèque de la ville de Berne . . . . .	120
Rudwin (Maximilian J.). — A historical and bibliographical survey of the german religious drama . . . . .	237

Soyer (Jacques). — Un nom de lieu orléanais rappelant les invasions des Normands « Tigletus paganorum » . . . . .	121
Speculum, a journal of mediaeval studies. . . . .	357
Titz (Karel). — La substitution des cas dans les pronoms français. . . . .	356
Vincent (Aug.). — Les noms de lieux de la Belgique . . . . .	358
Williams (le R. P. James). — Recuerdos históricos de las Islas Canarias . . . . .	234
Wissler (Gustave). — Voy. Roche (Charles de).	







# BIBLIOGRAPHIE

---

## LIVRES NOUVEAUX

---

*Pour les livres publiés à Paris, le nom de l'éditeur est seul indiqué. — Le format des volumes in-8 n'est pas mentionné.*

1. *Abhandlungen aus dem Gebiete der mittleren und neueren Geschichte und ihrer Hilfswissenschaften. Eine Festgabe zum 70 Geburtstag Geh. Rat. Prof. Dr. Heinrich Fiske gewidmet von Schülern und Verehrern des In- und Auslandes...* — Münster i. W., Aschendorff, 1925, XII-517 p. *Vorreformationsgeschichtliche Forschungen, Supplementband.*

2. ALBE (chanoine Ed.). *Autour de Jean XXII, la cour d'Avignon.* — Cahors, impr. Coueslan, 1925, 109 p.

3. ALLEN (A. M.). *A history of Verona.* Edit. by E. Armstrong. — Londres, Methuen, 1925, 415 p. *The States of Italy. General editors: E. Armstrong and R. Langton Douglas.*

4. ALLEN (L.). *De l'Hermite et del Jogleour, a thirteenth century « conte pieux ».* Text, with introduction and notes. Including a study of the poem's relationship to « *Del Tumbeor Nostre Dame* » and « *Del Chevalier au Barisel* ». — Solsona, 1925, 81 p. *Diss. the university of Chicago.*

5. ALLISON PEERS (M. E.). *The art of contemplation translated from the catalan of Ramon Lull with an introductory essay.* — Londres, S. P. C. K., 1925, in-16, IV-117 p.

6. ALPATOFF (M.) et BROUNOFF (N.). *Une nouvelle église de l'époque des Paléologues à Constantinople.* — Maison de la « Bonne Presse », 1925, 14 p.

7. ALTNER (B.). *Die Briefe Jordans von Sachsen. Text und Untersuchungen.* — Leipzig, Harrassowitz, 1925, XII-140 p. *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland*, fasc. 20.

8. ALTHOF (H.). *Einhard : Das Leben Karls des Grossen (Vita Karoli Magni).* — Berlin, O. Hendel, 1925, 74 p. *Hendel-Bücher*, fasc. 723.

9. ALTOLAGUIRRE (Angel de) et BONILLA y SAN MARTIN (Adolfo). *Indice general de los papeles del consejo de Indias*. — Madrid, Editorial Voluntad, 1925, in-4°, 294 p. *Coleccion de documentos ineditos relativos al descubrimiento, conquista y organizacion de las antiguas posesiones espanolas de Ultramar*, 11<sup>a</sup> série, t. 17, vol. 4.

10. ALTOLAGUIRRE (Angel de). *La carta de navegar atribuida a Cristobal Colón*, par M. de la Roncière, historiador de la Marina francesa. — Madrid, Real Sociedad Geografica, 1925, in-4°, 19 p.

11. Amadas et Idoine, roman du XIII<sup>e</sup> siècle édité par R. REINHARD. — Champion, 1926, X-295 p. *Les Classiques français du Moyen Age*, 51.

12. ANGELO DE FOLIGNO, *Visioni e consolazioni* volgarizzate da mons. A. Pisanesche e illustrate da Attilio Razzolini. — Sancesciado Val di Pesa, Soc. ed. Toscana, 1925, xx-270 p. ill.

13. ANNE (Eugène). *Gisors, son histoire, ses monuments*. — Gisors, Tournant, 1925, in-16, 104 p. fig.

14. ANSEMI (Not. Anselmo). *Le scuole di notario in Italia*. — Viterbo, Agnesoti, 1926, 35 p.

15. *Anuario de historia del derecho español*; tome II. — Madrid, impr. de la « Revista de Archivos », 1925, 562 p. Publ. du *Centros de studios e investigaciones cientificas*.

16. ARNOLD (F.). *Das deutsche Volk im Wandel der Zeiten*. Tl. 2: von 1300 bis 1786. — Prenzlau, Vincent, 1925, IV-927-XVI p.

17. ARNOLD (H.). *Stained glass of the Middle ages in England and France*. — London, Black, 1925, 283 p.

18. ARNOLD (Ivor). *L'apparicion maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scismatis d'Honoré Bonet*. — Soc. d'éd. « les Belles lettres », 1926, LXXVI-135 p.

19. ASHDOWN (Charles-H.). *Armour and Weapons in the Middle Ages*. — London, Harrap, 1925, in-16, 220 p.

20. AUBERT (Marcel). *L'art religieux en Rhénanie*. — Picard, 1925, 414 p. ill.

21. Aucassin et Nicolette, chantefable du XIII<sup>e</sup> siècle, éd. Mario-Roques. — Champion, 1925, XXXVI-94 p. *Les classiques franç. du m. è.*, n° 41.

22. ALDE (A.-F.). *Monographie de Pouligny-Saint-Pierre (Indre)*. — Jouve, 1925, 407 p.

23. AVENEL (V<sup>e</sup> G. d'). *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800*, t. VI. — E. Leroux, 1925.

24. BACCI (Domenico) O. F. M. S. *Francesco d'Assisi attraverso la leggenda Pugliesi*. — Brindisi, tip. del Commercio di V. Ragione, 1925, in-12, XVI-296 p. ill.

25. BAESECKE (G.). *Die deutsche Literatur des Rheingebietes im Mittelalter*. — Halle, 1926, VI-158 p.

26. BAEMKER (Clemens). *Contra Amaurianos. Ein. anonymen wahr-*

scheinlich dem Garnerius von Rochefort zugehöriger Traktat gegen die Amalrikaner. — Münster-i-W., Aschendorff, 1926, LVIII-54 p. *Beiträge zur Gesch. der Philos. des Mittelalters*, Band XXIV, Heft 5-6.

27. BAIX (Fr.). Étude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy, t. I. L'abbaye royale et bénédictine, des origines à l'avènement de s. Poppon (1021). — Charleroi, la terre wallonne, 1925, 220 p.

28. BALDUCCI (Antonio). Regesto delle pergamene della curia arcivescovile di Chieti, vol. I, 1006-1400. — Casalbordino, tip. edit. M. de Arcangelis, 1926, XV-127 p.

29. BALDWIN (Frances-Elizabeth). Sumptuary legislation and personal regulation in England. — Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1926, 282 p.

30. BALDWIN BROWN (G.). The arts in early England. Vol. II Anglo-Saxon architecture, new edition. — London, Murray, 1925.

31. BANGEST (F.). Geschichte der Stadt und des Kirchspiels Oldesloe. — Bad Oldesloe, Meyer, 1925, 559 p. ill.

32. BARBAT. Charlieu, ses monuments, son abbaye, 2<sup>e</sup> édition. — Charlieu, F. Marmonier, 1925, 57 p. ill.

33. BARBEY (Fredéric). Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, Echallens, Grandson (1390-1463). — Lausanne, Payot, 1926, 396 p. ill. *Mém. et documents publiés par la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII.

34. BARNARD (F. P.). Edward IV's French expedition of 1475 : The leaders and their badges. — Oxford, Clarendon press, 1925, xv-162 p.

35. BARRAU-DIHIGO (L.) et MASSO TORRENTS (J.). Gesta comitum Barcinonensium, textos i catalá editats i anotats. — Barcelona, 1925, in-4<sup>o</sup>. LXXIV-167 p. *Cròniques catalanes, publicades sota la direcció del Institut d'Estudis Catalans*, II, fundatio Concepció Rebell i libilo Viuda Romaguera.

36. BATELLI (G.). Le piu belle leggende cristiane tratte da codici e da antiche stampe, 2<sup>e</sup> édit. — Milan, Hoepli, 1925, XVI-593 p., 32 ill.

37. BAUBOT (dom J.). Dictionnaire d'hagiographie. — Bloud et Gay, 1925, VIII-662 p.

38. BAUDOT (dom J.). Martyrologe romain publié par l'ordre de Grégoire XIII, revu par l'autorité d'Urbain VIII et de Clément X augmenté et corrigé en 1749 par le pape Benoît XV, traduction française faite sur l'édition de 1922 avec une introduction et des notes. — Tralin, 1925, 536 p.

39. BAUDRILLART (Mgr Alfred), RICHARD (P.) et ROUZIES (V.). Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, fasc. XIX-XX. Argaiz-Arnauld. — Letouzey et Ané, 1925, in-4<sup>o</sup>, col. 1-448, cartes.

40. BAYNES (N. H.). The Byzantine empire. — Londres, Williams and Norgate, 1926, in-16, 256 p. *Home university library of Modern Knowledge*.

41. BEAUFRETON (Maurice). Saint François d'Assise. — Plon, 1925. in-12, 340 p.
42. BEAUBAIN (G.). Le cartulaire de l'abbaye de Selincourt (1131-1513). — Picard, 1926, 480 p. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, t. 40.
43. BECK (C.). Mittellateinische Dichtung. Eine Ausw. mittellatein. Geschichte aus d. 8 bis 13 Jh. mit Einl., Am. und Glossar hrsg. — Berlin, de Gruyter, 1926, 97 p. *Sammlung Göschen*, fasc. 927.
44. BÉDIER (J.). Les fabliaux. Étude de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Age, 4<sup>e</sup> édition revue et corrigée. — H. Champion, 1925, viii-499 p.
45. BELL (R.). The origin of Islam in its chistian environment. — Londres, Macmillan, 1926, 232 p. *The Gunning lectures, Edinburgh university*, 1925.
46. BELLOC (H.). A history of England, t. I, B.C. 55-A.D. 1066. — Londres, Methuen, 1925, xii-373 p.
47. BERENSON (B.). Die Florentiner Maler der Renaissance. — München, Wolff, 1925, 157 p. ill.
48. BERENSON (B.). Die mittellitalienischen Maler der Renaissance. — München, Wolff, 1925, 209 p. ill.
49. BERENSON (B.). Die Oberitalienischen Maler der Renaissance. — München, Wolff, 1925, 253 p.
50. BERENSON (B.). Die Venezianischen Maler der Renaissance. — München, Wolff, 1925, 129 p.
51. BERNARD (St.). Heimkehr : Sermo seu liber de conversione ad clericos. Die Predigt d. hl. Bernhard, eingel. u. übertr. von J. Schuck. — Munich, J. Müller, 1925, in-16, 104 p.
52. BERNARD (St.). Select treatises : *De diligendo Deo*, by Walkin W. Williams, *De gradibus humilitatis et superbiae* edited by Barton B. V. Milbs. — Cambridge O. P., 1926. *Cambridge Patristic-Texts*.
53. BERNAREGGI (Adriano). Il « Volto Santo » di Lucca. — Roma, 1925, 39 p. ill. *Estratto dalla rivista di Archeologia cristiana*.
54. BERNINI (Ferdinando). La bizzarra cronaca di Frate Salimbene. — Milano, Societa ed. « Unitas », 1926, 24 p. Estr. dalla *Rivista d'Italia*, ann. XXIX, vol. I, fasc. III.
55. BERYL (Mrs). The dominican order in England before the Reformation. — London, 1925. *Society for promoting Christian knowledge*.
56. BETT (Henry). Johannes Scotus Erigena. A study in mediaeval philosophy. — Cambridge, the University press, 1925, vii-204 p.
57. BEYERLE (K.). Die Kultur der Abtei Reichenau, I. — München, Münchner Drucke, 1925, in-4°, xx-648 p. pl.
58. BEYSSAC (Jean). Les chevaliers de l'Église de Lyon. — Lyon, impr. des Missions Africaines, 1925, gr. in-8°, 174 p.
59. Bibliographie Alsacienne, revue critique des publications concernant l'Alsace, II, 1921-1924. — « Les Belles-lettres », 1926, xii-460 p. *Publ. de la Fac. des lettres de Strasbourg*.

60. BIERBAUM (M.). Aus dem kirchlichen Rechtsleben des Mittelalters. — Paderborn, Schöningh, 1925, 32 p. *Schöninghs Sammlung kirchengeschichtlicher Quellen und Darstellungen*, H. 9.

61. BIGARD (Louis). Le prieuré de Marcoussy. — Chatou, Le Bailliage, 1926, 85 p. fig.

62. BIGARD (Louis). Les seigneurs du Pecq et du Vésinet. — Versailles, Dubois, 1925, 156 p. *Bibliothèque d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, t. III.

63. BIGHAM (C.). Chief ministers of England, 920-1720. — London, Dent, 1925.

64. BIRKENMAYER (Alexander). Neues zu dem Briefe der Pariser Artisten-fakultät über den Tod des hl. Thomas von Aquin. — Rom, 1925, 18 p.

65. BIRON (dom Réginald). Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas avec lettres-préfaces de M. le chanoine Giraudin et de M. J. A. Brutails. — Bordeaux, librairie des Bons Livres, 1925, 179 p.

66. BIRT (W. H.). The black book of Winchester. — Winchester, Warren et fils, 1925, xx-241 p.

67. BIZARD (Dr Léon) et CHAPON (Jane). Histoire de la prison de Saint-Lazare du moyen âge à nos jours. Préface de Lenôtre. — Paris, E. de Boccard, 1925, in-4°, 280 p. 42 pl.

68. BLONDHEIM (D. S.). Les parlers judéo-romans et la Vetus latina. Étude sur les rapports entre les traductions en langue romane des Juifs au moyen âge et les anciennes versions. — Paris, Champion, 1925, CXXXVIII-247 p.

69. BODINGTON (O. E.). The romance churches of France, a manual of French ecclesiastical architecture in the twelfth century for the student and the traveller. — London, Richard, 1925, 262 p. ill.

70. BOEHN (M. v.). Die Mode. Menschen und Moden im Mittelalter nach Bildern und Kunstwerken d. Zeit. — I. Mittelalter vom Untergang der alter Welt bis zur Renaissance. — München, Bruckmann, 1925, VIII-284 p. ill.

71. BOIVIN (Jean). Les anciens orfèvres français et leurs poinçons. — Champion, 1926, in-4°, xxvi-403 p.

72. Bok och Bibliotekshistoriska studie tillägnade Isak Collin på hans 50 årsdaz. — Uppsala, Almsquista Wikselbs, 1925, in-4° xviii-516 p. ill.

73. BOLLAND (William Craddock). A manual of Year-book studies. — Cambridge, the University Press, 1925, XIX-161 p.

74. BOLLAND (William Craddock). Year books of Edward II, vol. xvii, Edward II, 1314-1315. — London, Quaritch, 1925, XLVI-279 p. Edited for the Selden Society.

75. BONNENFANT. La cathédrale d'Evreux. — Laurens, 1926, in-16, 96 p. ill. *Petites monographies des grands édifices de la France*.

76. **Books on Printers and Printing bibliography manuscripts Book-binding with an appendix of beautiful books from famous modern Press.** — London, Maggs Bros, 1926, 284 p.

77. **BORCHERT (H. H.). Geschichte des Romans und der Novelle in Deutschland. Tl. I: vom frühen Mittelalter bis zu Wieland.** — Leipzig, Weber in-4°, xv-331 p.

78. **BOUCHER (Dr Louis). Aubigny-sur-Nère en Berry. Son histoire. Les Stuarts en France.** — Rouen, 1926, 24 p.

79. **BOUSSOUXOUSE (J.). Jeux et travaux d'après un livre d'heures du xv<sup>e</sup> siècle.** — Paris, Droz, 1926, in-4°.

80. **BOULOS (Michel-Farès). La succession en droit musulman, son origine et son évolution.** — Jouvé, 1925, 247 p.

81. **BOURRILLY (V.-L.). Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille, des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264).** — Aix-en-Provence, A. Dragon, 1926, viii-526 p.

82. **BRAND (A.). Geschichte des Fürstbistums Münster. Ein Heimatführer.** — Münster, Regensberg, 1925, 275 p.

83. **BRAND (P.), GARIN (J.). Un pape savoyard, Gerald de Chevron, évêque de Florence, pape sous le nom de Nicolas II (1059-1061), étude biographique.** — Gabalda, 1925, 80 p.

84. **BRANBLEONE (F.). Lezioni di storia del diritto italiano, parte 1 et 2.** — Roma, Sampaolosi, 1925, 434, 7, 441, iv p.

85. **BRANDIS (Lionis). La chanson d'Aspremont, d'après un poème du xiii<sup>e</sup> siècle, préface de Joseph Bédier.** — Boivin, 1925, in-16, xvi-208 p.

86. **BRANDT (O.). Geschichte Schleswig-Holsteins, ein Grundriss.** — Kiel, W. G. Mühlau, 1925, xii-192 p.

87. **BRAMBACH (M.), CLEMEN (P.), POETREN (W.). Tausend Jahre deutscher Geschichte und deutscher Kultur am Rhein, hrsg. von A. Schulte.** — Düsseldorf, L. Schwann, 1925, viii-527 p.

88. **BRÉHIER (Émile). Histoire de la philosophie, t. I, l'Antiquité et le Moyen âge.** — Alcan 1926, 259 p.

89. **BRÉHIER (Émile). Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie, 2<sup>e</sup> édition revue.** — Vrin, 1925, 336 p. *Études de Philosophie médiévale.*

90. **BRINKMANN (H.). Entstehungsgeschichte des Minnesangs.** — Halle, Niemeyer, 1925, xi-172 p.

91. **BRINKMANN (H.). Geschichte der lateinischen Liebesdichtung im Mittelalter.** — Halle, Niemeyer, 1925, vi-110 p.

92. **BRINTON (S.). The golden age of the Medici (Cosimo, Piero, Lorenzino de Medici), 1434-1494.** — London, Methuen, 1925, 250 p.

93. **BROWN (G. Baldwin). The arts in early England, vol. II: Anglo-saxon architecture.** — London, Murray, 1925, xxxi-508 p. ill.

94. **BRUN (J. G.). Observations sur la langue d'Eustache Deschamps et de Christine de Pisan.** — Dordrecht, Dordrechtsche Drukkerij, 1925, 143 p., 4 gr.

95. BRUNEL (Clovis). Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil de pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle. — Auguste Picard, 1926, 437 p., table et glossaire.

96. BRYs (J.). De dispensatione in jure canonico, praesertim apud Decretistas et Decretalistas usque ad medium saeculum decimum quartum. — Bruges, 1925, xxxi-275 p. *Univ. de Louvain, Diss. de la Fac. de Théol., 2<sup>e</sup> série, fasc. 14.*

97. BUBNOFF (Nicolai V.) und EHRENBERG (Hans). Oestliches Christentum Dokumente, II, Philosophie. — München, C. H. Beck, 1925, xi-411 p.

98. BUCHWALD (C.). Schlesisches Museum für Kunstgewerbe u. Altertümer. Einige Hauptwerke der kirchlichen Malerei u. Bildhauerei des Mittelalters, 3<sup>e</sup> edit. revue. — Breslau, Verlag d. Museums, 1925, 27 p.

99. BUGHETTI (B.). I fioretti di san Francesco le considerazioni sulle stimmate, la vita di frati Ginepro, la vita e i detti del beato Egidio, capitoli aggiunti, il cantico di frate Sole. Con prefaz e note. — Florence A. Saffini, 1925, in-16, 423 p.

100. BÜHLER (J.). Die Hohenstaufen nach Zeitgen, Quellen. — Leipzig, Insel-Verlag, 1925, 593 p. *Deutsche Vergangenheit.*

101. BULARD (Gustave). Blaise, essai de monographie d'un village de la Haute-Marne. — Chaumont, impr. Champenoise, 1925, iv-458 p.

102. BURDACK (K.). Vorspiel. Gesammelte Schriften zur Geschichte des deutschen Geistes, I Bd. 1. Teil : Mittelalter. — Halle, Niemeyer, 1925, xii-400 p. *Deutsche Vierteljahrsschrift für Literaturwissenschaft und Geistesgeschichte Buchreihe. Bd. I.*

103. CABANÈS (Dr). Mœurs intimes du passé (7<sup>e</sup> série). Enfances royales de Charles VI à Louis XIV. — Paris, Michel, 1925, 451 p.

104. CABROL (dom F.) et LECLERCQ (dom H.). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, fasc. LXVI-LXXI, Hérode-Inscriptions, t. VI, col. 2353 à 2958; t. VII, col. 1 à 928. — Paris, Letouzey, 1925-1926, in-4<sup>o</sup>.

105. Calendar of the close rolls of Richard II, 1393-1396, vol. V. — London, H. M. Stationery office, 1925, 816 p.

106. — CALLEVAERT (C.). Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke, Bruges, 1925, gr. in-4<sup>o</sup>, xi-180 p. *Société d'émulation.*

107. CAMAU (E.). Le règne des princes angevins en Provence. — Champion, 1926, 122 p.

108. Cambridge (the) medieval history, vol. V. Contest of Empire and Papacy. — Cambridge, University Press, 1926, xliiv-1005 p., cartes.

109. CANDOTT (Alberto M.). Historia de la institución consular en la antigüedad y en la edad media, t. I. — Madrid, Berlin, Buenos-Aires et Mexico, Editoria internacional, 1925, xxvi-851 p.

110. CANN (J. Mc.). Le usage de l'inconnissance et les épîtres qui s'y rattachent, par un anonyme anglais du XIV<sup>e</sup> siècle, trad. par M. Noettinger. — Tours, Mame, 1925, in-12, 425 p.

111. CARANDE (Raimon). Sevilla, fortaleza y mercado: — 169 p. Extr. de *l'Anuario de historia del derecho español*, t. II, 1925.
112. CARLIE (J.) Studium über die mittelniederdeutsche Urkundensprache der dänischen Königskanzlei von 1330-1430, nebst einer Ubersicht über die Kanzleiverhältnisse. — Lund, Gleerup, 1925, xi-147 p. *Gleerupska Universitetsbokhandeln*.
113. CARRARA (E.) Il « Diaffonus » di Giovanni del Virgilio. — Bologne, 1925, 54 p.
114. CARTELLIERI (Otto). Am Hofe der Herzöge von Burgund, kulturhistorische Bilder. — Bâle, Benno Schwabe, xi-329 p.
115. Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years 1911-1915. — London, 1925.
116. Catalogue of Irish manuscripts in the British Museum, t. I, par le docteur J. H. Grady, t. II, par Robin Flower. — Londres, 1926, xi-706 et xxxvi-634 p.
117. CATERINO (Tuillo) O. F. M. Storia della Minoritica provincia Napoletana di S. Pietro ad Aram; vol. I. Origini, vicende e case religiose della Provincia. — Napoli, tip. N. Jovene, 1926, gr. in-8°, xxviii-451 p. ill.
118. CHABOSEAU (A.). Histoire de la Bretagne avant le xiii<sup>e</sup> siècle. — Ed. de « la Bonne Idée », 1926, 238 p. tabl. gén.
119. CHAINE (M.). La chronologie des temps chrétiens de l'Égypte et de l'Éthiopie. — Geuthner, 1925, xvi-344 p.
120. CHAMARD (H.). Le mystère d'Adam, drame religieux du xii<sup>e</sup> siècle. Texte du manuscrit de Tours et traduction nouvelle. — A. Colin, 1925, 103 p.
121. CHAMBERS (R. W.). England before the norman conquest. — Londres, Longmans, 1926, xxvi-334 p. *Univ. of London intermediate source-book*, n° VIII.
122. CHANDANO (Mario). Contratti commerciali genovesi del sec. XII. Contributo alla storia dell'accomandatio e della « societas ». — Torino, Frat' Bocca, 1925, 92 p.
123. Chanson (la) de Sainte-Foy. Fac-similé du ms. et texte critique. Introduction, traduction et commentaires, par Ernest Hoepfner et P. Alfarc. — Les « Belles-Lettres », 1926, 2 vol. in-4°, viii-376 et vi-206 p. *Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg*, 1<sup>re</sup> série, vol. 32 et 33.
124. Chanson (la) de Sainte-Foi d'Agen. Poème provençal du xi<sup>e</sup> siècle, édité d'après le manuscrit de Leide, par Antoine Thomas. — Champion, 1925, xxxviii-88 p. *Les classiques français du Moyen âge*, n° 45.
125. CHAPELLE (A.). Les saintes Maries-de-la-Mer, l'église et le pèlerinage, notice historique, 2<sup>e</sup> édit. — Marseille, Moullot, 1926, in-16, 127 p.
126. CHAZEL (H. R.). Les poètes mineurs italiens des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. — Renaissance du livre, 1925, in-16, 235 p. *Coll. de littérature ancienne française et étrangère*.



127. CHENESSEAU (G.). Monographie de la cathédrale d'Orléans. — Orléans, Houzé, 1925, in-12, 144 p. ill.
128. CHERANCÉ (L. de). Saint François d'Assise. — Librairie de Saint-François, s. d., in-12, 79 p.
129. CHESTERTON (G. K.). Saint François d'Assise. Traduit de l'anglais par Is. Rivière. — Plon, 1925, in-12, 244 p.
130. CHRIST (Hans). Romanische Kirschen in Schwaben und Neckar Franken von der Karolingerzeit bis zu den Cisterciensern. Band I. — Stuttgart, H. Matthaes, 1925, in-4°, vii-184 p. ill.
131. CICCOTTI (E.). Disegno storico del medio evo. — Messines et Rome, G. Principato, 1925, 549 p.
132. CLARK (J. M.). The abbey of Saint-Gall as a centre of Literature and Art. — Cambridge, University Press, 1926, viii-322 p. 7 pl.
133. CLÉBAT (Léon). Manuel de phonétique et de morphologie romane. — Champion, 1925, 144 p.\*
134. Cléomadès, roman d'aventures du XIII<sup>e</sup> siècle renouvelé d'Adenet le Roi, par Jean Marchand. — Émile Paul, 1925, in-16, xvi-201 p.
135. Codex pontificalis ecclesiae Ravennatis, a cura di A. Testi Rasponi, vol. I, Agnelli, Liber Pontificalis. — Bologna, Zanichelli, 1925, in-4°, viii-256 p. ill. *Rerum italicarum scriptores*.
136. COHEN (Gustave). Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501. — Strasbourg et Paris, 1925, cxxviii-728 p. *Publ. de la Fac. des Lettres de Strasbourg*.
137. COHN (Willy). Das Zeitalter der Hohenstaufen in Sizilien. — Breslau, 1925. *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, hrsg. von Julius von Gierke, fasc. 134.
138. COLANGELO (M.). Le relazioni di Venezia con la Puglia, da Federico II a Carlo II d'Angio. — Trani, Vecchi, 1925, 65 p.
139. COLLEVILLE (c<sup>te</sup> de), et SAINT CHRISTO (F.). Les ordres du roi. Répertoire général, contenant les noms et qualités de tous les chevaliers des ordres royaux militaires et chevaleresques ayant existé en France de 1099-1830 d'après les brevets originaux des archives nationales, avec une histoire des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel et de Saint-Louis, etc. — Jouve, 1925, xxxviii-711 p.
140. COLLINET (Paul). Études historiques sur le droit de Justinien, t. II. Histoire de l'École de Droit de Beyrouth. — Société anonyme du Recueil Sirey, 1925, 333 p.
141. COMBES DE PATRIS (B.). Rouergue, 1<sup>re</sup> série : pages de critique et d'histoire. Cartulaire de l'abbaye de Silvanés. — Rodez, Carrere, 1925, 344 p.
142. Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel, Bd 6. Protokolle des Concils von Dezember 1436-Dezember 1439. Halbbd. 1 herausgegeben von G. Beckmann. — Basel, Helbing et Lichtenhahn, 1925, 745 p.

143. CONSTANT (P.). Sur les pas de saint Dominique. — Librairie Dominicaine, 1925, 318 p.
144. COOPER (A. J.). Le pèlerinage de Charlemagne, publié avec un glossaire. Introduction de F. Klein. — A. Lahure, 1925, xvi-101 p.
145. CORBIER (H.). *Mirabilia descripta*. Les merveilles de l'Asie, par le P. Jourdain Catalani de Sévérac O. P. évêque de Columbum (xiv<sup>e</sup> s.). Texte latin, fac-similé et traduction française avec introduction et notes. — P. Geuthner, 1925, in-4°, 125 p., 19 pl.
146. CORNELL (H.). *Biblia pauperum*. — Stockholm, 1925, in-4°, xv-372 p., 37 fig., 80 pl.
147. COSSONNET (F.). Recherches historiques sur Champlan. — Joue. 1926, in-16, 141 p.
148. COSTA (Emilio). Storia del diritto romano privato dalle origini alle compilazioni Giustiniane, 2<sup>e</sup> édit. revue et augmentée. — Turin. Bocca, 1925, xvi-597 p.
149. COUGET (Henri). Jeanne d'Arc devant Paris. — Édité. Spes, 1925, in-12, 182 p., pl. et cartes.
150. COULTON (G. C.). The medieval village. — Cambridge, at the University Press, 1925, xxx-603 p. *Cambridge studies in medieval life and thought*.
151. Curia regis rolls of the reigns of Richard I and John preserved in the P. N. O. 3-5 John. — Londres, H. M. Stationary office, 1925, vi-463 p.
152. CUTHBERT, O. M. G. Vie de saint François d'Assise. Adapté de l'anglais par l'abbé Brousse et Alfred de Curzon. — Lib. Saint-François. 1925, 619 p.
153. DANKAERT (G.) Preuves, titres et documents de la maison de Baillencourt dit Courcol. — Bruxelles, Deut, 1925, x-179 p.
154. DANTE e la Liguria. Studi e ricerche. — Milano, Fratelli Treves. 1925, viii-442 p.
155. DAUZAT (Albert). Les noms de lieux : origine et évolution, villes et villages, pays, cours d'eau, montagnes, lieux-dits. — Delagrave. 1926, viii-264 p.
156. DAVAL (P. Guy). Les Clarisses. — Letouzey, 1925, in-12, 152 p. *Les Ordres religieux*.
157. DAVIS (F. N.), FORSTER (W. C.), HAMILTON THOMPSON (A.). Rotuli Ricardi gravesend diocesis Lincolnensis, t. III. — Oxford, University press, 1925, xliiv et 193-405 p. *The Canterbury and York Society*, part. LXXV.
158. DEANESLEZ (M.). A history of the medieval church, 590-1500. — Londres, Methuen, 1925, 288 p. et 2 cartes.
159. DELAHAYE (P.). Notre-Dame des miracles, son histoire, son culte, ses merveilles (Orléans). — Lethielleux, 1925, xvi-320 p., 4 pl.
160. DELAMARRE (abbé R.). Une monographie diocésaine ; la liturgie ébroïcienne au moyen âge, d'après le texte de l'Ordo servicii de la cathédrale. — Picard, 1925, 104 p.

161. DELBOUILLE (M.). Les origines de la Pastourelle. — Bruxelles, Lamertin, 1926, 44 p. *Académie royale de Belgique, Classe des Lettres. Mémoires.*

162. DELEN (A. J. J.). Histoire de la gravure dans les anciens Pays-Bas et dans les provinces belges, depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; t. I, Des origines à 1500. — Bruxelles, Van Oest, 1925, in-4<sup>o</sup>, 140 p. et 66 pl.

163. DELEHAYE (Hippolyte) et PEETERS (Paul). S. J. Acta sanctorum novembris collecta, digesta, illustrata ab —, t. IV, Quo dies nonus et decimus continentur. — Bruxelles, apud Socios Bollandianos, 1925, in-fol., XII-767 p.

164. DELORME (Ferdinand-M.). O. F. M. La « legenda antiqua S. Francisci » texte du ms 1046 (M. 69) de Pérouse, édité par le P. F. M. D. 1926, xxiv-70 p. Éd. de la France franciscaine, III.

165. DELORME (Ferdinand). O. F. M. Fr. Richard de Mediavilla. Quaestio disputata de privilegio Martini papae IV. — Quaracchi, 1925, xxiv-99 p.

166. DEMAISON (Louis). Reims à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, d'après la vie de saint Albert, évêque de Liège. — Reims, Monce, 1925, 55 p.

167. DEPREZ (Eugène). Clément VI, 1347-1352, lettres closes, patentes et curiales, t. I, fasc. 2. — De Boccard, 1925, gr. in-4<sup>o</sup>, col. 1-552.

168. DESCHAMPS (P.). Étude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane. — Société générale d'imprimerie et d'édition, 1925, 93 p. Extr. du *Bulletin monumental*, t. LXXXIV.

169. DESBOULIÈRES (F.). La cathédrale de Meaux. — Laurens, 1925, 112 p. III. *Petites monographies des grands édifices de la France.*

170. DESBOULIÈRES (F.). La théorie d'Engène Lefèvre-Pontalis sur les écoles romanes, avec préface de M. Maurice Prou. — Soc. générale d'imprimerie et d'édition, 1926, 220 p., 45 fig., 5 pl.

171. DES MAREZ (Guillaume). Le droit privé flamand d'après un registre de la vierschaele de Courtrai de 1367. — Bruxelles, Goemaec, 1925, 40 p. Extr. du *Bull. de la Comm. royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique.*

172. DES MAREZ (Guillaume). Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique. — Bruxelles, M. Hayez, 1926, in-4<sup>o</sup>, 193 p. cartes, plans, fig. *Mémoires publiés par la classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique.*

173. DESPOND (Marcelle). Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne. — Fribourg, Fragnière, 1925, 109 p.

174. DESSAINT (Ernest). Histoire de Coulommiers des origines à nos jours. — Coulommiers, impr. E. Dessaint, 1925, 293 p., pl., fig.

175. DESSERTAUX (F.). Études sur la formation historique de la *capitis diminutio*, t. II, 2<sup>e</sup> fascicule. — Librairie de la Soc. du Recueil Sirey, 1926, 149 p.

176. DEVAS (Dominic) O. F. M. Treatise on Prager and Meditation

by saint Peter of Alcantara, translated with an introduction and sketch of the saint's life. Together with a complete english version of the Pax Animae by John of Bonilla. — London, Burns, Oates et Washbourne, 1926, in-24, xx-211 p.

177. DEVÈS (M.). Notre-Dame de Bon-Secours en Vivarais, 3<sup>e</sup> édit. — Letouzey et Ané, 1925, in-16, 154 p.

178. Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Fasc. xxx, Heggli-Herrlig. — Neuchâtel, 1926.

179. DIEHL (Charles). Manuel d'art byzantin, 2<sup>e</sup> éd., revue et augmentée. — Aug. Picard, 1925-1926, 2 tomes, xv-946 p.

180. DIEHL (Charles). History of the byzantine empire, traduction de G.-B. Ives. — Princeton, University press, 1925, x-200 p.

181. DIMIER (Louis). Histoire de la peinture française, t. I : Moyen Age et Renaissance, 1300 à 1627. — Van Oest, 1925, in-4<sup>o</sup>.

182. DOBENECKER (Otto). Regesta diplomatica necnon epistolaria historiae Thuringiae. Band 3, 1228-1266 (Schluss...). — Jena, Fischer, 1925, in-4<sup>o</sup>, 555-672-viii p.

183. Documenti finanziari della Repubblica di Venezia, I, 1. La regolazione delle entrate e di spese (sec. XIII-XIV). Introduzione storica di R. Cessi. — Padova, Draghi, 1925, xiv-cclxxiii-276 p.

184. Documents sur la typographie et la gravure en France aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles publiés et commentés par Seymour de Ricci. — Bois-Colombes, impr. moderne des Beaux-Arts, Londres, Maggs Brothers, 1926, in-fol., 36 p., 721 doc.

185. DOELLE (Ferdinand). O. F. M. Die Franziskaner in Deutschland. — Düsseldorf, L. Schwann, 1926, in-16, 76 p. *Religiöse Quellenschriften, herausgegeben von Dr. Walterscheid.*

186. DOERRIES (H.). Zur Geschichte der Mystik, Erigena und der Neoplatonismus. — Tübingen, J. C. B. Mohr, 1925, 122 p.

187. DOLEZICH (G.). Die Mystik Jan van Ruysbroecks des Wunderbaren 1293-1381. — Habelschwerdt, Franke, 1926, xvii-171 p. *Breslauer Studien zur historischen Theologie, t. IV.*

188. DUFOURCQ (Albert). Le christianisme et la désorganisation individualiste 1294-1527, 4<sup>e</sup> éd. — Plon, 1925, xv-351 p. *Histoire moderne de l'Église, t. VII.*

189. DU FRESNEL (D. S.). Saint Benoit. L'œuvre et l'âme du Patriarche. — Bruges, Desclée, 1925, in-12, xxiii-258 p. *Collection Pax.*

190. DUJARRIC (G.). Manuel de Chronologie de l'Histoire de France. — Albin Michel, 1925, in-16, 255 p.

191. DUTHUIT (Georges). Byzance et l'art du XII<sup>e</sup> siècle. — Boutelleau, et Delamain, 1926, in-16, 123 p.

192. Early records of the University of St Andrews 1413-1579, edited by James Maitland Anderson. — Edinburgh, T. et A. Constable for the Scottish History Society 1926, xlii-370 p.

193. EBENGREUTH (Arnold von). Allgemeine Münzkunde und Geld-

geschichte des Mittelalters und der Neuern Zeit. — Munich und Berlin, R. Oldenbourg, 1926, xix-333 p.

194. EDWARD (B.). A classification of the manuscripts of Gui de Cambrai *Vengement Alexandre*. — Londres, Oxford Press, 1927. *Elliott monographs in the romance languages and literatures*.

195. EHRLÉ (Franz Card.). S. J. Der Sentenzenkommentar Peters von Candia des Pisaners Papstes Alexander V. — Munster, Aschendorff, 1925, xii-363 p. *Franziskanische Studien*, Beiheft 9.

196. ELLIS (T.-P.). Welsh tribal law and custom in the middle ages. — Oxford, at the Clarendon Press, 1926, 2 vol. xiv-456 et vi-460 p. cartes.

197<sup>1</sup>. EMIDIO D'ASCOLI, O. M. cap. Il misticismo nei canti spirituali di Frate Jacopone da Todi con prefazione di Alfredo Galletti. — Recanati, libr. ed. san Francesco d'Assisi, 1925, xx-233 p.

197<sup>2</sup>. EMIDIO D'ASCOLI, O. M. cap. La vita et l'arte di frate Paolo Augusto Mussini con 56 illustrazioni. — Reggi Emilia, Officine grafiche Reggiane, 1926, in-4°, 49 p. ill.

198. Enciclopedia Universal ilustrada europeo-americana, t. XXVII. — Barcelona, Espasa, 1925, 1800 p. ill.

199. Enéas, roman du XII<sup>e</sup> siècle édité par S. de Grave. — Champion, 1926, xxxvi-183 p. *Les Classiques français du Moyen Age*, n° 44.

200. ENLART (Camille). L'art gothique en France, 2<sup>e</sup> série. — Morancé, 1925, in-fol., 20 p. 60 pl.

201. ENLART (Camille) et ROUSSEL (Jules). Musée de sculpture comparée du Trocadéro. France : monuments antérieurs à l'époque romane ; style roman. — P.-H. Laurens, 1925, nouv. éd. 780 p. et 38 pl.

202. ENLART (Camille). Les monuments des croisés dans le royaume de Jérusalem. — P. Geuthner, in-4°, 219 p. 16 fig.

203. ENTWISTLE (W.-J.). The Arturian legend in the literatures of the Spanish Peninsula. — London, Dent, 1925, 279 p.

204. ESTIENNE (J.). Archives départementales de la Somme. Répertoire numérique série G, clergé séculier, fonds antérieurs à la Révolution. — Amiens, impr. du *Progrès de la Somme*, 1925, in-fol., col. 1-144.

205. ESTOURNET (G.). Les Montmorency-Saint-Denis, lignage des Foucaud, seigneurs de Saint-Len et de Juilly. — Pontoise, 1925, 127 p. et pl. *Publ. de la Soc. hist. du Vexin*.

206. EUBELL (R.). S. Franziskus der Arme von Assisi. — Einsiedeln, Benziger, 1926, 122 p.

207. EVANS (Joan). Life in Mediaeval France. — London and New-York, Oxford University Press, 1925, 234 p.

208. EVÉQUOZ (H.). Essai sur l'histoire de l'organisation communale et des franchises de la ville de Sion depuis les origines jusqu'au début des temps modernes. — Lausanne, Pache-Varidel, 1925, 144 p.

209. FACCHINETTI (Vittorino) O. F. M. Assisi nell' Umbria con disegni

originali e 30 illustrazioni in tricromia di Luigi Zago. — Milano, Circolo di coltura francescana S. Lega Eucaristica, Quaracchi, 1926, 182 p. *Santuari Francescani*, II

210. FACCHINETTI (Vittorino) O. F. M. San Francesco de Assisi nella storia, nella legenda, nell' arte, II<sup>a</sup> ediz. arricchita e migliorata. — Milano, Casa ed. S. Lega Eucaristica, 1926, in-4°, XLVII-732 p. ill.

211. FAGOT (M.-J.). Vie de saint François d'Assise, par saint Bonaventure, traduit du latin avec une introduction. — Art catholique, 1926, in-16, XVIII-216 p.

212. FARAL (Edmond). La littérature latine du Moyen Age. — Champion, 1925, 38 p.

213. FARNER (Oskar). Die Kirchen patrosinien des Kantons Graubünden auf ihre Bedeutung für die Erforschung der ältesten Missionsgeschichte der Schweiz. — München, E. Reinhardt, 1925, 192 p.

214. FARNIER (J.-E.). Une main de deux mille ans. La relique et le pèlerinage de Saint Siméon à Ligneux (Dordogne). — Périgueux, Cassard, 1925, 50 p.

215. FERRARI (Giulio). L'architettura rusticana nell' arte italiana, dalle capanne alla casa medievale. — Milano, Hoepli, 1925, in-4°, 322 p. ill. *Collezione artistica. Hoepli*.

216. FERRETTI (Lodovico) O. P. Vita di S. Caterina da Siena, Terziaria domenicana. — Roma, F. Ferrari, 1925, 256 p.

217. FESTIAC (J. de). Les lettres de noblesse des ostensions en Limousin, 1925, Aureil, son passé et ses saints. — Presbytère de Feytiat, 1925, 59 p. 29 gr.

218. Festschrift zur 600 Jahrfeier des Stephaneums zu Aschersleben (1325-1925). — Aschersleben, Bennewitz, 1925, in-4°, III-215 p.

219. FLAMARE (A. de). Le Nivernais pendant la guerre de cent ans. Le XV<sup>e</sup> siècle, t. II. — Nevers, Paris, 1925, in-8°.

220. FICHE (Augustin). Aigues-Mortes et St-Gilles. — H. Laurens, 1925, in-12, 112 p., 42 gr., 1 plan. *Les petites monographies des grands édifices de la France*.

221. FICHE (Augustin). La réforme grégorienne, II ; Grégoire VII. — Champion; 1925, in-8°, VIII-466 p. *Spicilegium sacrum Lovaniense. Études et documents*, fasc. 9.

222. FOISSEY (abbé L.). Histoire de Créancey. — Chaumont, impr. Andriot, 1925, 290 p., fig.

223. FOLINO (G.). Contribution à l'étude des origines de l'ancien droit coutumier roumain : un chapitre de l'histoire de la propriété au Moyen Age. — Chauny et Quinsac, 1925, 461 p.

224. FONSSAGRIVES (Colonel E.). Notice historique sur la ville d'Auray. — Vannes, impr. Gallès, 1925, 51 p. plan.

225. FOURNIER (abbé E.). Les auditeurs de l'officialité épiscopale parisienne au Moyen Age. — Lethiellieux, 1925, 42 p. Extr. du *Canoniste*.

226. FRANCK (K.). Die Kulturwerke der deutschen Literatur in ihrer geschichtlichen Entwicklung, Bd 1 : die kulturwerke der deutschen Literatur des Mittelalters, 2. Aufl. — Berlin, Weidmann, 1925, xiv-296 p.
227. FRENCH (Walter). Mediaeval civilization as illustrated by the Fastnachtspiele of Hans Sachs. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1925, II-88 p. *Hesperia Schriften zur germanischen Philologie*, 15.
228. FRIEDENSBURG (Ferd.). Münzkunde und Geldgeschichte der Einzelstaaten des Mittelalters und der Neuernzeit. — Munich und Berlin, R. Oldenbourg, 1926, 196 p.
229. FUCHS (Friedrich). Die höheren Schulen von Konstantinople im Mittelalter. — Leipzig, Berlin, B. G. Teubner, 1926. Extr. de *Byzantinische Zeitschrift*.
230. FUNCK-BBENTANO. Les origines. — Hachette, 1925, 400 p. *L'histoire de France racontée à tous*.
231. Fürstenspiegel (ein) Karls IV, 1377, veröffentlicht von S. Steinberz. — Prag, 1925, 65 p. *Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte*.
232. GABORY (Émile). La vie et la mort de Gilles de Raiz. — Perrin, 1926, in-16.
233. GAL (A.). Die summa legum brevis, levis et utilis des sogenannten doctor Raymundus von Wiener Neustadt, t. I. — Weimar, H. Böhlau, 1926, v-406 p.
234. GALBRAITH (G. R.). The Constitution of the dominican order 1216-1360. — Manchester, the University press, 1925, xvi-286 p. *Publications of the University of Manchester, historical series*, 44.
235. GALL (E.). Die gotische Baukunst in Frankreich und Deutschland t. I. Die Vorstufen in Nordfrankreich. — Leipzig, Klinkhardt et Biermann, 1925, VIII-390 p. *Handbücher der Kunstwissenschaft, hrsg. von G. Biermann*.
236. GALLOUÉDEC (L.). — Le Maine. Hachette, 1925, 265 p.
237. GAMILLESCHERZ. Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache. Lief 3. (Bogen 9-12). — Heidelberg. Winter, 1926.
238. GANSHOF (François L.). Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie. — Bruxelles, Lamertin, 1925, 456 p. *Académie royale de Belgique, classe de Lettres, Mémoires*.
239. GARGER (E.). Die Reliefs an den Fürstentoren des Stefansdoms. — Wien, Krystall-Verlag, in-4°, 56 p., xxxii pl.
240. GÄRTNER (G.). Streifzüge durch Alt. Mürnberg. Bd. 1 : Die Sebalde Stadt. — Nürnberg, Frankische Verlagsanstalt, 1925, 358 p. III.
241. GASELÉE (Stephen). An Anthologie of medieval Latin. — London, 1925.
242. GASSIES DES BRULIES (G.). Anthologie du théâtre français au moyen âge. — Delagrave, 1925. pet. in-16. 456 p.
243. GASTOUÉ. (Amédée). Le cantique populaire en France, ses

sources, son histoire, augmenté d'une bibliographie générale des anciens cantiques et Noël's. — Lyon, Janin, 1925, 344 p.

244. GAY (Jules). Les papes du XI<sup>e</sup> siècle et la chrétienté. — Gabalba, 1926, in-12, xvii-428 p. *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*.

245. Gedenkboek aangeboden aan dr. D. F. Scheurleer op zijn 70<sup>ste</sup> verjaardag. — La Haye, Martinus Nijhoff, 1925, 396 p.

246. GENDRONNEAU (Paul). Les monuments d'Aigues-Mortes, in-16, xii-108 p.

247. GENUARDI (L.). « Langobardi Hopites » della cronaca di Paolo Diacono. — 1925 Extr. de *l'Archivio giuridico Filippo Serafini*, t. XCIII, fasc. I.

248. GÉRARDIN (E.). Histoire de Lorraine, duchés, comtés, évêchés, depuis les origines jusqu'à la réunion des deux duchés à la France (1766). — Berger-Levrault, 1925, xii-351 p., 66 gr., 4 cartes.

249. GERBERT DE MONTREUIL. La continuation de Perceval, t. II (vers 7021-14078), édité par Mary Williaws. — Champion, 1926, 218 p. *Les classiques français du Moyen Age*, 50.

250. GESSLER (Jean). Appel ou recharge dans la charte de Colmont. — Tongres, Michiels-Broeders, 1926, 8 p. *Contributions à l'étude du très ancien droit liégeois*, II.

251. GESSLER (Jean). La légende du chevalier voué au démon et sauvé par sainte Gertrude. — Bruxelles, Service provincial de recherches historiques et folkloriques, 1925, 81 p. ill. *Le Folklore Brabançon*, n<sup>o</sup> 23.

252. GILMANN (Fr.). Kleine Beiträge. — Mainz, Kirchheim, 1925, 94 p.

253. GIRY (A.). Manuel de diplomatique. Nouvelle édition. — Alcan, 1925, 2 vol., xvi-944 p.

254. GLORIEUX (abbé P.). La littérature quodlibétique de 1260 à 1320. — Le Saulchoir, Kain, 1925. *Bibliothèque thomiste*, vol. V.

255. GLÜCK (H.) und DIEZ (Ern.). Die Kunst des Islam. — Berlin, Propyläen-Verlag, 1925, in-4<sup>o</sup>, 617 p., 39 pl.

256. GOLEGA (J.). Studien über die Evangeliendichtung des Nonnos von Panopolis. — Breslau, Breslauer Genossenschafts-Buchdruckerei, 1925, 4 p.

257. GOLLOB (Hedwig). Systematisches beschreibendes Verzeichnis der mit Wiener Holzschnitten illustrierten Wiener Drucke vom Jahre 1482-1550. Strassburg, Heiz, 1925, in-4<sup>o</sup>, 139 p., 15 pl.

258. GORIS (J. A.). Étude sur les colonies marchandes méridionales à Anvers de 1488 à 1567. — Louvain, Uystpruyst, 1925, xii-712 p., et 9 pl. *Univ. de Louvain, Recueil de travaux*, 2<sup>e</sup> série, fasc. 4.

259. GOUGAUD (Louis). Dévotions et pratiques ascétiques du moyen âge. — Lille et Bruges, 1925, in-12, vii-237 p. *Collection Pax*, t. XXI.

260. GRABMANN (M.). Die Kulturphilosophie des hl. Thomas von Aquin. — Augsburg, Filser, 1925, 217 p.



261. GRABMANN (M.). *Mittelalterliches Geistesleben Abhandlungen zur Geschichte der Scholastik und Mystik.* — München, Max Hueber, 1926, XII-585 p.
262. GRABMANN (M.). *Thomas von Aquin. Eine Einführung in seine Persönlichkeit und Gedankenwelt*, 5<sup>e</sup> édit. revue. — München, J. Kösel, et F. Pustet, 1925, in-16, 172 p. *Sammlung-Kösel*, fasc. 60.
263. GRAF (Arturo). *Miti, leggende e superstizioni del medio evo.* — Torino, Chiantore, 1925, XIX-530 p.
264. GRANT (le) *kalendrier et compost des Bergiers avecq leur astrologie et plusieurs aultres choses, réimprimé d'après l'édition troyenne du xv<sup>e</sup> siècle.* — Payot, 1925, in-4<sup>e</sup>, 73 gr.
265. GRAS (M. S. B.). *A history of Agriculture in Europa and America.* — New-York, F. S. Crofts, 1925, XXVII-444 p. fig.
266. GRAY (Arthur). *The town of Cambridge, a history.* — Cambridge, Heffer, 1926.
267. GREARD (M.). *Abélard et Héloïse. Lettres complètes d'Abélard et d'Héloïse. Traduction nouvelle précédée d'une préface.* — Garnier, 1925, in-16, XIX-287 p. *Classiques Garnier*.
268. GREAT (the) *Roll of the Pipe for the thirtyfourth year of the reign of king Henry the second A. D. 1187-1188.* — Londres, Pipe Roll Society, 1925, XIV-270 p. *Publications of the Pipe Roll Society*, vol. XXVIII.
269. GREAT (the) *Roll of the Pipe for the second year of the reign of king Richard the first, Michaelmas 1190, edited by Doris, M. Stenton.* — London, Pipe Roll Society, 1925.
270. GREEN (Alice). *History of the Irish state to 1014.* — Londres, Macmillan, 1925, XI-437 p. cartes.
271. GREGOROVIVS. *Athenais. Geschichte einer byzantinischen Kaiserin.* — Vienne, Burgverlag, 1926, 159 p. *Orbis historicus*, t. I.
272. GREGOROVIVS (F.). *Storia della citta di Roma nel medio evo illustrata nei luoghi nelle persone nei monumenti. Traduzione italiana eseguita da R. Manzato, con note dell'autore, rivedute ed accresciute con aggiunte da L. Borsari. Edizione curata da E. Pais, t. II, fasc 2.* — Turin, Sten, 1925, 517 p. *Le monumentali storie di Roma*, t. XVIII.
273. GRIESER (Rudolf). *Das Arelat in der europäischen Politik von der Mitte des x bis zum Ausgange des xiv Jahrhunderts.* — Iena, Fromann (W. Biedermann), 1925, XIV-711 p., 1 carte.
274. GRIMAUD (A.) et BALMELLE (M.). *Précis d'histoire du Gévaudan rattachée à l'histoire de France. Préface de Camille Jullian.* — Champion, Mende, Bonnefoy, 1925, 368 p.
275. GRIMAUD (Marcel). *Histoire du pays d'Iteuil, t. I.* — Paris, chez l'auteur, 1926, 123 p.
276. GRISAR (Hartmann). *S. I. Das Missale im Lichte römischen Stadtgeschichte.* — Freiburg i. B., Herder, 1925, 120 p.

277. GROS (Gaston). L'amour dans le Roman de la Rose. — Baudinière, 1925.
278. GRUPP (G.). Kulturgeschichte des Mittelalters t. VI. hrsg. v. A. Diemand. — Paderborn, Schöningh, 1925, 239 p.
279. GUINIGI (Paolo). Carteggio, 1400-1430 a cura di Luigi Fumi e Eugenio Lazzareschi. — Lucca, Giusti, 1925, in-4° xxvi-518 p. *Memorie e documenti della storia di Lucca, Regesti del r. Archivio di Stato di Lucca*, 3.
280. GULDENCRONE (baronne d'). L'Italie byzantine. Étude sur le haut moyen âge (400-1050). — Leroux, 1925, in-4°. 540 p.
281. GUYER (Paul). Calvaires bretons. Fontaines bretonnes. Les saints bretons. — H. Laurens, 1925, 3 vol. 64 p. ill. *Les visites d'art, Mémoires*.
282. HAALL (Hubert). List and index of the publications of the Royal Historical Society 1871-1924 and the Camden society 1840-1897. — Londres, Offices of the Society, 1925, xvii-110 p.
283. HAAPANEN (Toivo). Verzeichnis der mittelalterlichen Handschriftenfragmente in der Universitätsbibliothek zu Helsingfors, t. II. Gradualia, Lectionaria, Missae. — Helsingfors, 1925, xii-96 p. *Helsingin Gliopiston Kirjaston Julkaisuja*, VII.
284. HABICHT (V. C.). Hanseatische Malerei und Plastik in Skandinavien. — Berlin, Grote, 1925, in-4°, vii-66 p. *Grotesche Sammlung von Monographien zur Kunstgeschichte*, Bd. 6.
285. HAENDCKE (Berthold). Der französisch-deutsch-niederländische Einfluss auf die italienische Kunst von etwa 1200 bis etwa 1650. Eine entwicklungsgeschichtliche Studie. — Strasbourg, Heitz, 1925, in-4°, 67 p. *Études sur l'art de tous les pays et de toutes les époques*, 4.
286. HAMILTON THOMPSON (A.). The cathedral churches of England. 1925, xxvi-235 p. S. P. C. K.
287. HANELN (D. von). Venezianische Zeichnungen der Hochrenaissance. — Berlin, Cassirer, 1925, in-4°. 39 p. 65 pl.
288. HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la nation française : t. VII. Histoire militaire et navale, 1<sup>er</sup> volume : des origines aux Croisades par le général Colin; des Croisades à la Révolution par le colonel F. Reboul; t. XV : Histoire des sciences en France. 2<sup>e</sup> volume. — Plon-Nourrit, [1925], in-4°, 619-591 p.
289. HARTLEY (Dorothy) et ELLIOT (Margaret M.). Life and work of the people of England. — Londres, Batsford, 1925, 2 vol., 36 p., 49 pl.
290. HASELBECK (G.). Seraphische Marienminne. Bilder zur Geschichte d. Marienverehrung im Franziskanerorden. — Mergentheim, K. Ohlinger, 1925, 279 p. *Franziskanische Lebenswerke*, 1<sup>re</sup> série, t. II.
291. HAUPT (R.). Geschichte und Art der Baukunst in Nordelbingen in den Herzogtümern Holstein und Lauenburg sowie den Fürstentümern Lübeck und Ratzeburg. — Heide i. Holstein, Anzeiger, 1925, xv-776 p. ill.

292. HAUSEN (E.). Die Cisterzienserabtei Otterberg. — Kaiserslautern, Lincks-Crusius, 49 p., 27 pl.
293. HAYEK (Dimitri). Le droit franc en Syrie pendant les croisades. I : Institutions judiciaires. — Editions Spes, 1925, 162 p.
294. Heidelberger Index zum Theodosianus. — Berlin, Weidmann, 1925, in-fol., III-292 p.
295. HEINL (K.). Fürst Witold von Litauen in seinem Verhältnis z. Deutschen Orden in Preusens während der Zeit seines Kampfes um sein litavisches Erbe (1382-1401). — Berlin, E. Ebering, 1925, VII-200 p. *Historische Studien*, fasc. 165.
296. HELBOCK (Adolf). Regesten von Vorarlberg und Liechtenstein bis zum Jahre 1260. Lieferung 3 : bis 1260. — Innsbruck, Wagner, 1925, in-4°, 286 p. *Quellen zur Geschichte Vorarlbergs und Liechtensteins*, I, 3.
297. HELIN (Maurice). La clef des songes; fac-similé, notes et liste des éditions incunables. — E. Droz, 1925, 100 p. *Documents scientifiques du XV<sup>e</sup> siècle*.
298. HELLINGHAUS (Ida). Die heilige Ida von Herzfeld. Ein Lebensbild. — Kaldenkircher, Missionsdruckerei in Stegl, 1925, 56 p.
299. HENTSCHEL (W.). Sächsische Plastik um 1500. — Dresden, Limpert, in-4°, 64 p. ill. *Alte Kunst in Sachsen*, Bd. 1.
300. HERBST (Hermann). Der Bericht des Franziskaners Wilhelm von Rubruk über seine Reise in das Innere Asien in den Jahren 1253-1255. Erste vollständige Uebersetzung aus dem Lateinischen, herausgegeben und bearbeitet von H. H. — Leipzig, Griffelverlag, 1925, XXVIII-200 p. ill.
301. HEROLD (Joseph). Saint Ida-Buch. Festgabe zum 1000 jährigen Jubiläum vom Todestage der heiligen Ida in Herzfeld (825-1925). — Dülmen i. W., Laumann, 1925, 86 p. ill.
302. HERWEGEK (I.). Der heilige Benedikt. Ein Charakterbild, 3<sup>e</sup> édit. — Düsseldorf, Schwann, 1926, IX-165 p.
303. HESSEL (Alfr.). Geschichte der Bibliotheken. Ein Ueberblick von ihren Anfängen bis zu Gegenwart. — Göttingen, Pellens, 1925, VII-147 p., fig.
304. HESSEL (Alf.) et KREBS (M.). Regesten der Bischöfe von Strassburg, II, 3. Regesten Walters und Heinrichs von Gerolseck (1260-1273), fasc. 2-3. — Innsbruck, Wagner, 1925, in-4°, 97-277 p.
305. Heures (les) de Marguerite de Beaujeu, femme de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe et de Morée, manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle. — Th. Belin, 1925, ill.
306. HEUSLER (A.). Deutsche Vergeschichte mit Einschluss des altenglischen und altnordischen Stabreimweises. Bd. I. Tl. 1-2. Einführendes: Grundbegriffe der Verslehre der altgermanische Vers. — Berlin, Gruyter, 1925, XI-236 p. *Grundriss der germ. Philologie* 8-1.
307. HEYMACH (F.). Geschichte der Stadt Wiesbaden. — Wiesbaden, Voigt, 1925, 232 p.

308. HILKA (A.). Das altfranzösische Rolandslied (La Chanson de Roland) nach der Oxforder Handschrift, Rolandsliedmaterialien t. I. — Halle, M. Niemeyer, 1926, x-135 p. *Sammlung roman. Uebungsleszte.*

309. HIS (Rudolf). Das Strafrecht des deutschen Mittelalters I. Teil: Die Verbrechen und ihre Folgen im Allgemeinen. — Leipzig, Weicher, 1925, xvi-671 p.

310. HOEDEZ (Edgar). Richard de Middleton, sa vie, ses œuvres, sa doctrine. — Louvain, 1925, xvi-555 p. *Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 7.

311. HOLDSWORTH (W. S.). Sources and literature of english law. — Oxford, at the clarendon Press, 1925, 247 p.

312. HOLLIER (Émile). Histoire de l'abbaye de Gigean (Saint-Félix de Montceau). — Montpellier, chez l'auteur, 1925, 238 p. ill.

313. HOLMBERG (John). Eine mittelniederfränkische Uebertragung des Bestiaire d'amour. Sprachlich untersucht und mit altfranzösischen Paralleltext herausgegeben. — Uppsala, Lundquist, 1925, xvi-256 p. ill. *Uppsala Universitets Arsskrift*, 1925.

314. HOLTERMANN (P.). Die Kirchenpolitische Stellung der Stadt Freiburg im Breisgau während des grossen Schismas. — Fribourg en Br., Herder, 1925, vi-132 p. *Abhandlungen zur oberrheinischen Kirchengeschichte im Auftrag des Kirchengeschichtlichen Vereins für das Erzbistum Freiburg hrsg. v. E. Göller*, t. VII.

315. HOOGWEZ (H.). Die Stifter und Klöster der Provinz Pommern. II Bd. — Stettin, Saunier, 1925, 1067 p.

316. HOPE (sir William St-John). The history of the London Chaterhouse from its foundation until the suppression of the monastery. — London, Society for promoting Christian Knowledge, 1925, in-4° xi-203 p. pl.

317. HOSIUS (G.). Die Moselgedichte des Decimus Magnus, Ausonius, und des Venantius Fortunatus zum drittenmal herausgegeben und erklärt mit einer Karte und Abbildungen. — Marburg, Elwert, s. d.

318. HUARD (Georges). La paroisse de l'église Saint-Pierre de Caen des origines au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. — Caen, Jouan, 1925, in-4°, 169-4 p. 9 pl. *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. XXXV, fasc. I.

319. HUART (A.). Les blasons de Namur et Dinant. — Namur, Wesmaël, 1925. Extr. de l'*Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, t. XXVI p. 187-257.

320. HUTTON (W. H.). Thomas Becket. — Cambridge, University Press, 1926, xi-317 p. pl.

321. IBANEZ GARCIA (José-Maria). Bibliografía de la Santa Iglesia catedral de Cartagena en Murcia 1450-1923. — Murcia, tip. Barrera, 1925, 346 p.

322. IBN-KHALDOUN. Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique du Nord, traduite par le baron de Slane. Nouvelle édition publiée par Paul Casanova, t. I. — Geuthner, 1925, in-4°.

323. ILDEFONSE DE VUIPPENS. Le Paradis terrestre au troisième ciel. Exposé historique d'une conception chrétienne des premiers siècles. — Paris, librairie Saint-François d'Assise; Fribourg, Librairie de l'œuvre de S. Paul, 1925, in-16, 166 p.

324. Inventario dei manoscritti della biblioteca comunale di Poppi a cura di Olin to Fanfani. — Firenze, tip. Guintina, 1925, in-4°, 32 p.

325. Inventory of the historical monuments in London, vol. II. West-London excluding Westminster abbey. — London, H. Ms. Stationary Office, 1925, in-4°, 157 p., 235 pl.

326. IVANOV (Jordan). Bogomilski knigi i legendi [livres et légendes des Bogomills]. — Sofia, Académie bulgare des sciences, 1925, vii-387 p.

327. JACOB (E. A.). Studies in the Period of Baronial reform and rebellion 1258-1267. — Oxford, Clarendon Press, London and New-York, Oxford University Press, 1925, xvi-443 p. *Oxford studies in social and legal history* edited by sir Paul Vinogradoff, vol. VIII, n° xiv.

328. JACOBS (Charles). The story of the Church : an outline of its History from the end of the first to the end Nineteenth century. — Philadelphia, United Lutheran Publication House, 1925, 418 p.

329. JAMES (M. R.). Abbeys. With an additional chapter on « Monastic life and buildings », by A. H. Tompson. — London, Great Western, railway, 1925, in-4°, 164 p. plans, planches et cartes.

330. JAMES (M. R.). A descriptive catalogue of the manuscripts in the library of Saint-Catherine's college. — Cambridge, the University press, 1925, in-4°, 30 p.

331. JANSEN (B.). S. J. Fr. Petrus Johannis Olivi O. M. Quaestiones, in secundum librum sententiarum. — Quaracchi, college S<sup>t</sup> Bonaventure, 1922, 1924, 1926, 3 vol., xiv-10-763 p., xv-644 p. liv-626 p. *Bibliotheca Franciscana Scholastica medii aevi, cura patrum collegii S. Bonaventurae*, t. IV.

332. JAHIER (Aug.). Riformatori e riformati italiani dei secoli xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup>. — Firenze, Pattori, 1925, 199 p. et pl.

333. Jardin de Plaisance, éd. par M<sup>lle</sup> E. Droz et A. Piaget. — Champion, 1925, in-4°, 339 p.

334. JARRETT (Bède). Social theories of the middle ages, 1200-1500. — London, Ernest Benn, 1926, x-270 p.

335. Jaufre, ein altprovenzalischer Abenteuer-roman des XIII Jahrhunderts herausgegeben von Hermann Breuer. — Göttingen, 1925, LXIII-446 p. *Gesellschaft für romanische Literatur*, 46.

336. JEANROY (Alfred). Le chansonnier d'Arras, reproduction en phototypie. Introduction. — Champion, 1926, in-4°, 102 p. *Volume du cinquantenaire de la Société des Anciens textes*.

337. JEANROY (Alfred). Les origines de la poésie lyrique en France au Moyen Age. Études de littérature française et comparée suivies de textes inédits, 3<sup>e</sup> éd. — Champion, 1925, 536 p.

338. JERPHANION (Guillaume de). Une nouvelle province de l'art

byzantin. Les églises rupestres de Cappadoce, I (première partie). — Geuthner, 1925, in-4°, LXII-298 p. fig. album de 96 pl.

339. JEULIN (Paul). Histoire lapidaire du château de Nantes. — Rennes, 1925, 85 p. 1 planche et 1 pl.

340. JOHANSEN (P.). Das Rechnungsbuch der Kegelchen Kirchenvormünder 1472-1553. — Reval, Wassermann, 1926, xxvii-64 p. *Nebent Keila kiriku woormündrite arveraamat.*

341. Juris interpretes saec. XIII, curantibus scholaribus, duce E. M. Meyers. — Neapoli, Perrella, 1925, in-4°, xxxix-284 p.

342. JUSSELIN (Maurice). Les traditions bi-millénaires de l'église de Chartres, Notre-Dame-de-Sous-Terre, Notre-Dame-du-Pilier. — Chartres, impr. Durand, 1926, 20 p.

343. JUSSELAND (J.-J.). A literary history of the English people from the origins to the civil war, 3<sup>e</sup> éd., t. I-II. — Londres, Fisher Unwin, 1925-1926, xix-566, xvi-551 p.

344. KASER (K.). Das späte Mittelalter, 2<sup>e</sup> éd. — Gotha, Perthes, 1925, in-4°, vi-278 p. *Weltgeschichte in gemeinverst Darst.* Fasc. 5.

345. KAUTZSCH (Rudolf). Der Mainzer Dom und seine Denkmäler. — Frankfurter Verlag-Anstalt, 1925, 2 vol. in-4°.

346. KEATHEM (W.-H.). Life of S. Francois of Assisi. — Londres, J. Clarke, 1926.

347. KEHR (Paulus Fridolinus). Regesta pontificum Romanorum. Italia pontificia, vol. VII. Venetia et Histria. Pars II. Respublica Venetiarum. Provincia Gradensis, Histria. — Bérolini, apud Weidmannes, 1925, xxvii-263 p.

348. KINGSFORD (C.-L.). Prejudice and promise in xvth. century England. — Oxford, at the Clarendon Press, 1925, vi-215 p.

349. KIRTLAND WRIGHT (John). The geographical Lore of the time of the Crusades. — New-York, 1925, in-12, xxi-563 p. *American geographical Society. Research*, n° 15.

350. KLEBS (A.-C.) et DROZ (E.). Remèdes contre la peste. Fac-similés, notes et liste bibliographique des incunables sur la peste. — E. Droz, E. Nourry, 1925, in-4°, 96 p. *Documents scientifiques du XV<sup>e</sup> siècle*, t. I.

351. KLEINSCHMIDT (Beda), O. F. M. Die Basilika San Francesco in Assisi. II Band : Die Wandmalerei der Basilika herausgegeben von Remigius Boring, O. F. M. — Berlin, Verlag für Kunstwissenschaft, 1926, in-fol., 316 p. ill.

352. KLEINSCHMIDT (Beda). Sankt Franziskus von Assisi in Kunst und Legende, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> éd. — Gladbach, B. Kühlen, 1926, in-4°, xv-151 p. *Monographien zur Geschichte der christ. Kunst*, fasc. 2.

353. KLIBANSKY. Die topographische Entwicklung der kurmainzischen Aemter in Hessen. — Marburg, 1925.

354. KLOSS (E.). Speculum humanae salvationis. Ein niederland Blockbuch. — Munich, R. Piper, 1925, in-4°, 44 p. et 63 p. de f.-s.

355. KOCHLING (L.). Untersuchungen über die Anfänge des öffentli-

chen Notariats in Deutschland. Hrsg. von E. Stengel. — 75 p. *Nurburger Studien zur älteren deutschen Geschichte*, II Reihe, Heft 1.

356. KOLON (B.). O. F. M. De Vita Sancti Hilarii Arelatensis. Eine eidographische Studie. — Paderborn, F. Schöningh, 1925, 124 p.

357. KOTTMANN (F.). Das Strafrecht von Bremgarten, 1258-1798. Eine rechtshistorische Studie. — Bremgarten, Weitzenbach, 1925, iv-iv-viii-100 p. *Diss. Freiburg i. S.*

358. KRAMMER (M.). Quellen zur Geschichte der deutschen Königswahl und des Kurfürsterkollegs. Heft 1: Zur Entwicklung der Königswahl vom 10. bis zum 13. Jahrhundert, 2. Aufl. — Leipzig, Teubner, 1925, x-100 p. *Quellensammlung zur Deutschen Geschichte*.

359. KRAUSE (F.-E.-A.). Geschichte Ostrasiens: 1. Teil: Ältere Geschichte; 2. Teil: Neuere Geschichte; 3. Teil: Sachregister und Index aller Eigennamen, Titel, Ämter in chinesisch-japanischer Originalschreibung. — Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1925, 400-488 p.

360. KRAUTHEIMER (R.). Die Kirchen der Bettelorden in Deutschland. — Cologne. F.-J. Marcan, 1925, viii-150 p., fig. *Beiträge zur Kunstwissenschaft hrsg. von P. Frank*, t. II.

361. KULEZA (E.). La doctrine mystique de Richard de Saint-Victor. — Saint-Maximin (Var), « Éditions de la Vie spirituelle », 1925, ii-130 p.

362. KULISCHER (Joseph). Russische Wirtschaftsgeschichte. Tome I. — Lena, Gustav Fischer, 1925, xxii-458 p.

363. Die Kultur der Abtei Reichenau. Erinnerungsschrift zur zwölfhundertsten Wieder des Gründungsjahres des Inselklosters, 724-1924, Hrsg. von K. Beryerle. Halb. bd. 1, München, Münchner Drucke, 1925, in-4°, xx-648 p. ill.

364. KUENSTLE (Dr Karl). Ikonographie der Heiligen mit 284 Bildern. — Freiburg in Breisgau, Herder u. Co, 1926, xvi-607 p. ill.

365. KUTRZĘBA (Stanislas). Historia ustroju Polski [Histoire des institutions du droit public de l'ancienne Pologne]. — Varsovie, Poloniecki, 1925, 320 p.

366. LAEHR (Gerhard). Die Constanslantinsche Schenkung in der abendländischen Literatur des Mittelalters bis zur Mitte des XIV Jahrhunderts. — Berlin, Ebering, 1926, iv-195 p. *Historische Studien*, fasc. 166.

367. LAFFORGUE (E.). Les anciens pèlerinages de la Bigorre. — Lourdes, Presse « Optima », 48 p.

368. LAGGER (Louis de). Histoire de l'abbaye Saint-Salvy d'Albi du vi<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle. — Ligugé, E. Aubin, 1925, 96 p. et 6 pl. Extrait de la *Revue Mabillon*, 1924-1925.

369. LAMBERT (Elie). Tolède. — H. Laurens, 1925, 168 p., 113 fig. *Villes d'art célèbres*.

370. LAMY (Hugues). Vie du bienheureux Hugues de Fottes, premier abbé de Prémontré. — Charleroi, 99 p. Extr. de la *Terre Wallone*, t. XIII.

371. Lancelot et Galaad mis en nouveau langage par Myrrha Lot-Borodine et G. Schoepperle. — Oxford, University press, 1926, xii-266 p.

372. Landgrafenpralster (der). Eine Bilderhandschrift aus dem Anfang des XIII Jahrhunderts in der Württembergischen Landesbibliothek mit Einleitung von Karl Löffler. — Leipzig, Hiersemann, 1925, in-4°, 64-28 p., et 28 pl.

373. LANDOGNA (Fr.). Antologia della critica storica dall' « Agostina di Roma » ai Giorni nostri, t. I. Medio evo. — Livourne, R. Giusti, 1925, 380 p.

374. LANGE (Hermann). Geschichte der christlichen Liebestätigkeit in der Stadt Bremen im Mittelalter. — Münster, Aschendorff, 1925, xvi-204 p. *Münsterische Beiträge zur Theologie*.

375. LANE-POOL (St.). The Mohammedan dynasties. Chronological and genealogical tables with historical introductions. — Geuthner, 1925, xxviii-363 p.

376. LANGFORS (A.). Huon le roi de Cambrai. Œuvres, t. I. Abc, Ave Maria. La descriptions des relegions, 2<sup>e</sup> édit. revue. — Champion, 1926, in-16, xvii-48 p. *Les classiques du M. A.*, n° 13.

377. LANGLOIS (Ch.-V.). La vie en France au Moyen Age de la fin du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'après les moralistes du temps. — Hachette, 1925, xxviii-387 p., 20 pl.

378. LANGLOIS (E.). Le couronnement de Louis, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle. — Champion, 1925, in-16, xviii-176 p. *Les classiques français du Moyen Age*, n° 22.

379. LAPLANCHE (J. de). La réserve coutumière dans l'ancien droit français. — Recueil Sirey, 1925, 691 p. *Thèse de droit*.

380. LARGILLIÈRE (René). Les saints et l'organisation chrétienne primitive de l'Armorique bretonne. — Rennes, Plihon et Hommay, 1925, 270 p.

381. LARGILLIÈRE (René). Locquenvel et ses saints. — Saint-Brieux, Guyon, 1925, 12 p. Extr. des *Mém. de la Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. LVI.

382. LARGILLIÈRE (René). Mélanges d'archéologie bretonne, S. Ethbia, S. Idunet, S. Dunet, S. Brévara, S. Avertin. — Brest, Presse libérale, 1925, 47 p. Extr. du *Bulletin diocésain d'hist. et d'archéologie*, 1924.

383. LARGILLIÈRE (René). Saint Corentin et ses vies latines. — Quimper, Le Goaziou, 1925, 25 p. Extr. du *Bulletin de la Soc. archéologique du Finistère*, t. LII, 1925.

384. LA RONCIÈRE (Ch. de). La découverte de l'Afrique au Moyen Age, cartographes et explorateurs, t. II. Le peuple du continent. — Le Caire, 1925, in-4°, 47 p., 18 pl. *Mémoires de la Société royale de géographie d'Égypte*.

385. LAUNAY (M<sup>me</sup>), FAUCHEUX (Ch.), LAUNAY (A.). Essai d'histoire régionale. Département de l'Oise et pays qui l'ont formé. — Beauvais, Prévost, 1925, 412 p., 68 fig., 10 pl.



386. LAURENT (Fernand). Du village d'Auteuil au plus grand Paris. — Boivin, 1925, 240 p.
387. LAWLOR (H. C.). The monastery of saint Mochaio of Neudrum. — Belfast, the Belfast natural history and philosophical society, 1925, xxviii-187 p., pl.
388. LEBLOND (V.). La cathédrale de Beauvais. — Laurens, 1926, in-16, 108 p. ill. *Petites monographies des grands édifices de la France.*
389. LECHNER (Josef). Die Sakramentenlehre des Richard von Mediavilla. — Munich, J. Kösel et F. Pustet, 1925, viii-426 p. *Münchener Studien zur historischen Theologie.* Fasc. V.
390. LECLERCQ (dom Henri). Saint-Benoît-sur-Loire. Les reliques, le monastère, l'église. — Letouzey et Ané, 1925, in-12, 159 p.
391. LEFÈVRE (M. A.). L'habitat rural en Belgique. Étude de géographie humaine. — Liège, Vaillant-Carmanne, 1925, 306 p.
392. LEGOUIS (E.) et CAZAMIÁN (L.). A history of english literature, t. I. The middle ages and the Renaissance (650-1660), by E. Legouis. Transform the french by H. Douglas-Irvin. — Londres, J.-M. Dent, 1926, 399 p.
393. LEHMANN (Hans). Lukas Zeiner und die spätgotische Glasmalerei in Zürich. — Zürich, 1926, in-4°, 71 p. ill. *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 30, II.
394. LEMCKE (E.). Die Entwicklung des ländlichen Grundbesitzes der Stadt Königsberg bis zum Jahre 1724. — Königsberg, Gräfe und Unzer, 1925, 89 p.
395. LEMMENS (Leonhard). Die Franziskaner im heiligen Lande, t. I. Die Franziskaner auf dem Sion 1335-1552, 2. Auflage. — Münster, Aschendorff, 1925, xii-208 p. ill.
396. LEMMENS (Leonardus). O. F. M. Testimonia minora saeculi xiii. de S. Francisco Assisiensi collecta. Edidit ad VII a Transitu Sancti completa saecula. — Ad Claras aquas, ex typ. Coll. S. Bonaventurae, 1926, 125 p. *Collectanea philosophico-theologica cura professorum collegii S. Antonii de Urbe edita*, III.
397. LEMPERTZ (Heinrich G.). Wesen der Gotik. — Leipzig, Hiertemann, 1926, xi-160 p., 56 pl.
398. LESNE (Émile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France, t. II. La propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne : fasc. II. Le droit du roi sur les églises et les biens d'église (viii<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles). — Lille, Desclée, 1926, viii-521 p. *Mémoires et travaux publiés par les professeurs des Facultés catholiques de Lille*, fasc. 39.
399. Libro de la Divina doctrina, vulgarmente il amado « El dia logo » de S<sup>ta</sup> Catalina de Sena. — Avila, S. Martin. 1925, vii-616 p.
400. LINHARDT (Robert). Bernhard von Clairvaux 1090-1153. Ein Charakter u. Lebensb. nebst e. Ausw. von Stücken aus s. Schriften. — Ratisbonne, J. Habel, 1925, 160 p. *Seele-Bücherei*, t. I.

401. LITTLE (A.-G.) et POWICKE (F.-M.). *Essays in mediaeval history* (Published on behalf of subscribers). — Manchester, H. M. Mc Kechnie, 1925, in-4°, x-432 p., 2 plans.

402. LOEFFLER (Karl). *Der Landgrafenspalter. Eine Bilderhandschrift aus dem Anfang des XIII Jahrhunderts in der Württembergischen Landesbibliothek.* — Leipzig, Hiersemann, 1925, in-4°, 64 p. pl.

403. LÖHR (Gabriel-M.). O. P. *Die theologischen Disputationen und Promotionen an der Universität Köln im ausgehenden 15. Jahrhundert nach den Angaben des P. Servatius Fanckel O. P.* — Leipzig, Harrasowitz, 1926, 124 p. *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland*, 21 Heft.

404. LONGNON (Henri). *Les plus belles histoires de messire Jean Froissart mises en nouveau langage.* — La « Cité des Livres », 1925, in-16, XIII-287 p.

405. LOSERTH (J.). *Huss und Wiclif*, 2<sup>e</sup> édit. — Munich, Oldenbourg, 1925, vi-244 p.

406. LUNT (W.-E.). *The valuation of Norwich.* — Oxford, at the Clarendon Press, 1926, xv-87 p.

407. LYELL (James-P.-R.). *Early book illustration in Spain.* — London, Grafton et C<sup>o</sup>, 1926, in-4°, xxvi-331 p.

408. MACDONALD (A.-J.). *Lanfranc. A study of his life, work and writing.* — Oxford, University Press, 1926, vii-307 p.

409. MADALEVA (M.). *Pearl. A study in spiritual Dryness.* — New-York, Appleton, 1925.

410. MAILLET-GUY (abbé Luc). *La commanderie de Saint-Antoine-de-Vienne en Dauphiné.* — Vienne (Isère), éd. de « Vienna », 1926, 75 p. et fig.

411. MAIRI (Christo M.). *L'organisation de l'économie urbaine dans Byzance sous la dynastie de Macédoine (867-1057).* — Guillon, 1925, 160 p.

412. MALIN (A.). *Der Heiligenkalender Finnlands. Seine Zusammensetzung und Entwicklung.* — Helsingfors, 1925, 260 p. *Publ. de la Soc. d'Hist. eccl. de Finlande*, t. XX.

413. MANFRONI (C.). *Il passaggio dal medioevo all'eta moderna, lezioni di storia moderna tenute nell'anno acad. 1924-1925.* (R. Università di Padova). — Padova, Parisotto, 1925, 294 p.

414. MANITIUS (M.). *Bildung, Wissenschaft und Literatur im Abendlande von 800-1100.* — Crimmitschau, 1925.

415. MANN (Horace K.). *The lives of the Popes in the early Middle ages : the popes during the carolingian empire, Leo III to Formosus. 795-891, vol. III (858-891), 2<sup>e</sup> éd.* — London, K. Paul, 1925, 423 p.

416. MANTEYER (Georges de). *Les origines chrétiennes de la II<sup>e</sup> Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de la Viennoise.* — Aix-en-Provence, Dragon, 1925, 461 p. ill. et carte.

417. MANTEYER (Georges de). *Les origines de la maison de Savoie en*

Bourgogne (910-1060). Manassés, comte de Chaunois, et Garnier, comte de Troiesin. Leur origine carolingienne commune indiquée par transmissions de Jully-les-Buxy. — Gap, Jean et Peyrot, 1925, 16 p.

418. MARCH (J. M.) S. J. Liber pontificalis prout exstat in codice manuscripto Dertusensi, textum Genuinum complectens hactenus ex parte ineditum Pandulphi scriptoris pontificii. — Barcelone, impr. « La Educacion », 1925, in-4°, 252 p., 4 pl. hors texte dont 2 doubles.

419. MARIE DE FRANCE. Vier Lais der Marie de France nach der Handschrift des Mus. Brit 978. herausgegeben v. K. Warnke. — Hall, Niemeyer, 1925, xvi-46 p. *Sammlung romanischer Uebungstexte*, 2.

420. MARTIN (A.). Saint Bernard. — H. Laurens, 1925, 64 p. *L'art et les saints*.

421. MARTIN (Franz). Die Regesten der Erzbischöfe und des Domkapitels von Salzburg 1247-1343. Band I : 1247-1290. Heft I. — Salzburg, Gesellschaft für Salzburger Landeskunde, 1926, in-4°, 75 p.

422. MARTIN (Olivier). La coutume de Paris. Trait d'union entre le droit romain et les législations modernes. — Recueil Sirey, 1925, 83 p. *Six cours professés en mars 1925 à l'université d'Utrecht*.

423. MARTIN (Olivier). Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, t. II, fasc. I. — Ernest Leroux, 1926, 301 p.

424. MASSERON (A.). Saint Antonin 1389-1459. — Gabalda, 1926, in-12, 197 p. *Les Saints*.

425. MATHIÈRE (Jean). La civitas des Aulerici Ebuovices à l'époque gallo-romaine. — Évreux, Drouhet, 1925, 356 p. pl.

426. MATTIUSI (Guido) S. J. Les points fondamentaux de la philosophie thomiste, commentaire des vingt-quatre thèses approuvées par la S. Congrégation des études, traduit et adapté de l'italien avec l'autorisation de l'auteur par l'abbé Jean Levillain. — Turin, M. E. Marietti, 1926, xii-394 p.

427. MAUBOURGUET (J.-M.). Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin précédé de notes sur l'histoire économique du Périgord méridional à l'époque féodale. — Cahors, impr. Couestlant, 1926, liv-112 p.

428. MAUBOURGUET (J.-M.). Le Périgord méridional des origines à l'an 1370. Étude d'histoire politique et religieuse. — Cahors, impr. A. Coueslant, 1926, 434 p., carte.

429. MAUCLAIR (C.). La vie de sainte Claire d'Assise d'après les anciens textes. — Piazza, 1925, in-16, xiv-260 p. *Collection Piazza*.

430. MAUSBACH (Joseph). Thomas von Aquin als Meister christlicher Sittenlehre Unterbes. Berüchs seiner Willenslehre. — München, Theatiner Verlag, 1925, ix-162 p. *Der Katholische Gedanke*, X.

431. MAYER (Ernesto). Historia de las instituciones sociales y políticas de España y Portugal durante los siglos v a xiv, tomo I. — Madrid, Anuario de historia del derecho español, 1925, 380 p.

432. MAYER (Ernst). Die Fränkische Währung u. die Entstehung der Lex salica. — Haarlem, H. D. Tjeenk Willink, 1926, 60 p.

433. MEININGHAUS (A.). Der alte Freistuhl zu Dortmund. 2 veränderte und vermehrte Auflage. — Dortmund, Histor. Verein, 52 p.
434. Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves. — Champion, 1925, XLII-740 p. pl.
435. MENZIES (L.). St Margaret, Queen of Scotland. — London, 1925, 219 p.
436. MERCATI (Giovanni). Niccolò Perotti. — Roma, 1925.
437. MEUFFELS (H.). Sainte Lydwine de Schiedam [1380-1433]. — Lecoffre, 1925, in-12, 176 p. *Les Saints*.
438. MEURGEY (Jacques). Histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie. Préface de Camille Jullian. — Mâcon, Protat. Paris, Champion, 1926, in-4°.
439. MEYBOOM (A.). Die Pilgerfahrt des träumenden Mönchs. Nach d. Kölner Handschrift hrsg. v. M. — Bonn, K. Schröder, 1925, v-34-388 p. *Rheinische Beiträge u. Hilfsbücher zur germanischen Philologie u. Volkskunde*, t. X.
440. MEYER (Wendelin) O. F. M. Im Rufe der Heiligkeit. Leben und Wirken der gottseligen Mutter Franziska Schervier, Stifterin der armen Schwestern vom hl. Franziskus. — Werl, Franziskus-Druckerei, 1925, in-12, 137 p. *Franz von Assisi. Aus dem religiösen Geistesleben seiner drei Orden. Reihe der Lebensbilder*, Band I.
441. MICHAEL (E.). Geschichte des deutschen Volkes seit dem dreizehnten Jahrhundert bis zum Ausgang des Mittelalters Culturzustände des deutschen Volkes während d. 13 Jhrdt., 3<sup>e</sup> edit., t. I. — Fribourg, Herder, 1925, XIX-368 p.
442. MIGEON (Gaston). Les arts musulmans. — Bruxelles, G. van Oest, 1926, 48 p., et 64 pl.
443. MILLAR (Eric. G.). La miniature anglaise du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle. — Van Oest, 1926, in-4°, 180 p.
444. Ministero delle finanze, Pruve di torato generale dello stato. Pubblicazioni edite dallo stato o col suo concorso. Spoglio degli periodici e delle opere collettive (1901-1925). Parta prima. Scritti biografici o critici o comunque referentisi a singole persone e alle loro opere. — Roma, libreria della Stato, 1926, XXIX-415 p.
445. MIREUR (Frédéric). Les rues de Draguignan et leurs maisons historiques, t. III. — Draguignan, impr. du « Var », 1925, in-4°, 287 p., fig.
446. Miscellanea di storia veneto-tridentina, edita per cura della r. deputazione veneto-tridentina di storia patria, vol. I. — Venezia, Deputazione, 1925, 316-258 p.
447. Mittelenglische Originalurkunden (1405-1430) mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben von Hermann M. Flasdieck. — Heidelberg, Winter, 1926, 109 p.
448. MOLL (W. H.). Ueber den Einfluss der lateinischen Vagantendichtung auf die Lyrik Walters von der Vogelweide und die seiner

Epigonen im 13. Jahrhundert. — Amsterdam, Paris, 1925, VIII-146 p.

449. MOLSDOFF (Wilhelm). Christliche Symbolik der mittelalterlichen Kunst, 2 Auflage. — Leipzig, Hiersemann, 1926, xv-294 p. *Hiersemanns Handbücher*, 10.

450. MONTET (E.). Mahomet. Le Coran, traduction nouvelle avec notes d'un choix de sourates précédées d'une introduction au Coran. — Payot, 1925, in-16, 270 p.

451. Monumenta Germaniae historica. Epistolarum t. VI. Epistolae Karolini aevi, IV, 2<sup>e</sup> ed. E. Perets. — Berlin, Weidmann, 1925, in-4<sup>e</sup>, p. 687-811.

452. Monumenta Germaniae historica. Epistolae selectae. III. Die Tegernseer Briefsammlung herausg. von K. Strecker. — Berlin, Weidmann, 1925, xxx-171 p.

453. MOOKEYI (Radhakumud). Harsha. — Oxford, University Press, 1926. *Calcutta University Readership Lectures* 1925.

454. MOREAU (Ed. de) S. J. Étude critique sur la plus ancienne biographie de saint Amand. — S. l. n. d. 43 p. Extr. de la *Revue d'Histoire ecclésiastique de Louvain*, 1<sup>er</sup> janvier 1926.

455. MOREL (Maurice). L'excommunication et le pouvoir civil en France du droit canonique au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. — Godde, 1926, 220 p.

456. MOREL-FATIO (A.). Etudes sur l'Espagne, quatrième série. — Champion, 1925.

457. MOREL-PAYEN (L.). Troyes et Provins, 2<sup>e</sup> édit. — Laurens, 1926, in-4<sup>e</sup> 176 p. 120 ill.

458. MORIZET (S.). Histoire de Lorraine. — Boivin, 1926, xiv-330 p. *Les vieilles provinces de France*.

459. MORRIS (W. A.). The early English County court. — Berkeley, University of California Press, 1926. *University of California publications in History*, vol. XIV, n<sup>o</sup> 2.

460. MORTET (Ch.). Le format des livres. Notions pratiques, suivies de recherches historiques. — Champion, 1925, 60 p., pl.

461. MOSNER (Orville W.). Louis XI, king of France, as he appears in history and in literature. His caractere and private life. Thesis for the doctorate. — Toulouse, E. Privat, 1925, 322 p.

462. MUNIER (abbé A.). Construction, décoration, ameublement des églises, t. I. — Paris, Lille et Bruges, Desclée, de Brouwer et C<sup>ie</sup>, 1925, 242 p., 248 ill. *L'église dans les siècles passés*.

463. MUTÉ (S.). La cathédrale de Bourges, album n<sup>o</sup>4. — Bourges, 1926, in-4<sup>e</sup>, 10 p. pl.

464. NEWMANN (Louis Israël). Jewish influence on Christian Reform movements. — New-York, Columbia University Press, 1925, xxxvii-706 p. *Columbia University Press*, vol. XXIII.

465. NITHARD. Histoire des fils de Louis le Pieux, éditée et traduite par Philippe Lauer avec un fac-similé des serments de Strasbourg.

— Champion, 1926, in-16, xx-272 p., 1 pl. *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, n° 7.

466. NÖETTINGER (D. M.). *Mystiques anglais. Le nuage de l'Inconnissance et les épîtres qui s'y rattachent*, par un anonyme anglais du xiv<sup>e</sup> siècle, traduction. — Tours, Mame, 1925, in-12, 425 p.

467. NOGARET (Joseph). *Saint-Jean de Luz, des origines à nos jours*. — Bayonne, impr. du Courrier, 1925, 200 p. ill.

468. NORDMANN (Achille). *Histoire des Juifs à Genève, 1281 à 1780*. — Durlacher, 1925, 48 p.

469. OESTERLEY (W. O. E.). *The Jewish Background of the Christian Liturgy*. — Oxford, University Press, 1925, 243 p.

470. OGG (David). *Joannis Seldeni ad Pletam dissertatio*, reprinted from the edition of 1647 with parallel translation, introduction and notes. — Cambridge, at the University Press, 1925, LXVI-204 p.

471. OHEIX (André) et FAWTIER-JONES (Ethel C.). *La « vita » ancienne de saint Corentin*. — Rennes, Philon et Hommay, Paris, Champion, 1925, 56 p., pl. *Publ. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*.

472. OLSCHKI (Leo S.). *Le livre illustré au xv<sup>e</sup> siècle*. — Florence, Olschki, 1926, XL-80 p. ill.

473. O'SHERIDAN (Paul). *Ce qui reste de la plus ancienne vie de Ruysbroek*. — Louvain, impr. Smeesters, 1925, 63 p. Extr. de la *Revue d'Histoire ecclésiastique de Louvain*, t. XXI.

474. OTTOKAR (Nicola). *Il comune di Firenze alla fine del dugento*. — Florence, Vallecchi, 1926, 289 p.

475. OURSEL (Charles). *La miniature du xii<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Cîteaux, d'après les mss. de la Bibl. de Dijon*. — Dijon, Venot, 1926, 83 p.

476. OWST (G. R.). *Preaching in medieval England, an introduction to sermon manuscripts of the period 1350-1450*. — Cambridge, University Press, 1925, xviii-381 p.

477. PAINE (Albert Bigelow). *Joan of Arc, maid of France*, 2 vol. — New-York, Macmillan Company, 1925, xiv-367; x-379 p.

478. PANZER (Friedrich). *Italische Normannen in deutscher Heldensage*. — Frankfurt, Diesterweg, 1925, 100 p. *Deutsche Forschungen*, I.

479. *Papsttum und Kaisertum. Forschungen zur politischen Geschichte und Geisteskultur des Mittelalters* Paul Kehr zum 65 Geburtstag dargebracht. — Munich, 1925, VIII-707 p.

480. PARISOT (Robert). *Histoire de Lorraine, t. I. Des origines à 1552*. 2<sup>e</sup> édit. revue et corrigée. — Picard, 1926, xvi-528 p.

481. « *Parvula et Pecorella di Dio* ». *Histoire du frère S. François d'Assise le chevalier du Christ*. — Reims, Hirt et C<sup>o</sup>, 1925, in-12, 296 p.

482. PASTOR (Ludwig von). *Geschichte der Päpste seit dem Ausgange des Mittelalters*, t. I, fünfte bis siebte vielfach umgearbeitete und vermehrte Auflage. — Freiburg in B., Herder, 1925, LXII-887 p.

483. PAUPHLET (Albert). La roue des fortunes royales ou la gloire d'Artus, empereur de Bretagne. — Piazza, 1925, in-12, xvi-129 p.

484. PECHAM (Johannes), archiepiscopus Cantuariensis. Tractatus pauperis a A. N. van den Vyngaert apparatu critico editus. — Editions de la France franciscaine, 1925, 86 p.

485. PÈ ÉZ GALDÓS (B). Toledo, su historia y su legenda. — Madrid, Renacimiento, 1925, 201 p.

486. PÈGUES (T.). Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, t. V. Traité du gouvernement divin. — P. Tequi, 1925, viii-682 p.

487. PÈGUES (T.). et MAQUART (abbé). Saint Thomas d'Aquin, sa vie, par Guillaume de Tocco et les témoins au procès de canonisation. — Toulouse, Privat, 1925, xxv-403 p. ill.

488. PEILLAURE (E.). Initiation à la philosophie de saint Thomas. — Rivière, 1926, 425 p. *Bibliothèque de philosophie expérimentale*, 12.

489. Pèlerinage (le) de Charlemagne, publié avec un glossaire par Ana J. Cooper. Introduction de l'abbé Klein. — Champion, 1926, 102 p. et 1 pl. *Les Classiques français du Moyen Age*, fasc. 50.

490. PÉPIN (Eugène). Chinon. — Laurens, 1925, in-12, 136 p., 40 fig., 5 pl. *Petites monographies des grands édifices de la France*.

491. PERROT (chanoine J.). La Basilique de Saint-Apollinaire, la cathédrale de Valence. — Valens, chez l'auteur, rue Champville, 1925, viii-373 p.

492. PERROT (chanoine J.). La cathédrale de Valence, en collaboration avec Noël Thiollier. — Saint-Etienne, impr. Dumas, 1925, 30 p.

493. PETERSEN (Holger). Deux versions de la vie de saint Eustache en vers français du moyen âge, édition critique. — Helsingfors, 1925, p. 53-240. Extr. des *Mémoires de la Société néo-philologique d'Helsingfors*, VII.

494. PETERSEN (Holger). Les origines de la légende de saint Eustache. — 1925, p. 65-86. Extr. des *Neuphilologische Mitteilungen Helsingfors*, xxvi.

495. PETIT-DUTAILLIS (Ch.). Le deshéritement de Jean sans terre et le meurtre d'Arthur de Bretagne. Etude critique sur la formation et la fortune d'une légende. — Félix Alcan, 1925, 110 p. Extr. de la *Revue historique*.

496. PETITOT (le P. H.). Vie de saint Dominique. — Saint-Maximin (Var), éd. de la « Vie spirituelle » 1925, xiii-478 p.

497. PEYNEAU (D<sup>r</sup> Bertrand). Découvertes archéologiques dans le pays de Buch. Deuxième partie, depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours. La cité et l'évêché des Boiens. Situation de la ville de Boii qui en était le chef-lieu. — Bordeaux, Feret et fils, 1926, 235 p., pl. et fig.

498. PEYNOT (Michel). Vichy féodal et maison noble de Vichy. — Moulins, Crépin-Leblond, 1926, viii-190 p. ill. *Études historiques bourbonnaises*.

499. PFISTER (K.). *Defensorium immaculatae virginitatis*. — Leipzig, Insel-Verlag, 1925, in-4°, 4 p. avec 17 fac-similés. *Wiedergabe nach dem in d. bayr. Staatsbibliothek zu München gefindl. Orig. Blockbücher*, t. II.

500. PHELPS (R.-S.). *The earlier and later forms of Petrarch's canzoniere*. — London, Camb. Univ. Pr., 1925, 259 p.

501. PHILIPP (H.). *Die Geschichte der Stadt Templin*. — Templin, Kortes, 1925, XII-484 p. ill.

502. PHILIPON (Ed.). *Les peuples primitifs de l'Europe méridionale. Recherches d'histoire et de linguistique*. — Leroux, 1926, XII-327 p.

503. PIAGET (Arth.) et DROZ (Eugénie). *Pierre de Nerson et ses œuvres*. — Droz, 1925, in-4°, 110 p. et pl.

504. PICARD (L.). *Les premiers missionnaires du christianisme en Anjou : saint Hilaire, saint Martin, saint Florent, saint Maurille, leurs légendes*. — Saumur, Girouard et Richou, 1926.

505. PICAT (L.). *Ruffec, son histoire d'après les documents recueillis par un vieux Rufficois*. — Ruffec, Dubois, 1925, 353 p.

506. PIERRE DES VAUX DE CERNAY. *Hystoria Albigensis*, publié par Pascal Guéhin et Ernest Lyon, t. I. — Champion, 1926, vi-303 p. *Soc. de l'Hist. de France*.

507. PIRENNE (Henri). *Medieval cities, their origins and the revival of trade*, translated from the french, by Frank D. Halsey. — Princeton (U. S. A.), Princeton University press, 1925, 249 p.

508. PITOLLET (Camille). *Notice historique sur la commune de Chazeuil*. — Dijon, Mettray et Dugrivet, 1925, VIII-167 p., fig.

509. PLACENTINUS. *Die summa « De actionum varietatibus »*. — Innsbrück, Wagner, 1925, in-4°, XXIV-87 p. *Quellen zur Geschichte d. römisch-kanon Processes im Mittelalter*, t. IV, fasc. 3.

510. PLATONOV (S. P.). *History of Russia* translated by E. Aronsberg. — New-York, Macmillan and Company, 1925, VII-435 p.

511. PLATZMANN (J. O.). *Geschichte der Stadt Münster in Westfalen von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*. — Münster, Theissing, 1925, VIII-272 p.

512. PLOEGAERTS (Th.). *Les moniales cisterciennes dans l'ancien Roman pays de Brabant*. Fasc. 2 : *L'abbaye de la Ramée*, 1925. Fasc. 3 : *L'abbaye de Florival*, 1925. Fasc. 4 : *L'abbaye de Wauthier-Braine*, 1926. — Bruxelles, Action catholique, XXV-138, 166, 157 p.

513. PLUMMER (Charles). *Irish Litanies*. — London, Henry Bradshaw Society, 1925, XXIX-140 p. *Henry Bradshaw Society*, vol. LXII.

514. PLUMMER (Charles). *Miscellanea Hagiographica Hibernica*. — Bruxelles, Société des Bollandistes, 1925, 288 p.

515. POCHAT-BARON (F.). *Histoire de Thones depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. I. — Anney, impr. commerciale, 1925, 435 p. ill.

516. POËTE (Marcel). *Une vie de cité, Paris, de sa naissance à nos jours*. Album, 600 ill. d'après les documents, accompagnées de légendes et d'un exposé historique. — Picard, 1925, XXVIII-548 p.



517. POIRIER (abbé Ad.). — Longèves. Archives du diocèse de Luçon. nouv. série, 1<sup>re</sup> année, 98 p.
518. POLAIN (Louis). Marques des imprimeurs et libraires français du xv<sup>e</sup> siècle. — E. Droz, 1926, in-4<sup>e</sup>, 120 p. *Documents typographiques du xv<sup>e</sup> siècle*, t. I.
519. POLHEIM (Karl). Die lateinische Reimprosa. — Berlin, Weidmann, 1925, xx-540 p.
520. POMMIER (Alexandre). L'hôtel de Pécu de France, ou Hôtel Cabre; maison dite de Diane de Poitiers. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Orléans, G. Luzeray, 1926, 39 p. Extr. des *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. 36.
521. POMPEN (Aurelius). The english versions of the Ship of Fools. A contribution to the history of the early french Renaissance in England. — Londres, Longmans, Green et C<sup>ie</sup>, 1925, 345 p., 4 pl.
522. Pontifical (1e) de l'église de Sens. Reproduction intégrale en couleur et or de 21 pages enluminées du ms. 9215 de la bibliothèque royale de Belgique. Étude de M. Camille Gaspar. — Bruxelles, Œuvre nat. pour la reprod. des mss. à miniatures de Belgique, 1925, 48 p.
523. POOLE (R. L.). Chronicles and Annals. A brief outline of their origin and growth. — Oxford, Clarendon press, 1926, 79 p.
524. POORTER (A. de). Catalogue des manuscrits de médecine médiévale de la Bibliothèque de Bourges. — Champion, 1925, 36 p. Extr. *Rev. des Bibliothèques*.
525. POUX (J.). La cité de Carcassonne. Précis historique archéologique et descriptif. — Toulouse, E. Privat, 1925, in-16, 286 p. avec 157 grav. et 1 pl.
526. POWER (P.). Early Christian Ireland, a manual of Irish Christian Archaeology. — Dublin, Gill, 1952, 113 p.
527. PRASAD (Ishwari). History of Medieval India from 647 A. D., to the Mughal conquest. — Allahabad, the Indian Press, 1925, xxxix-602 p.
528. PRENTOUT (II.). Les états provinciaux de Normandie, t. I. — Caen, impr. Lanier, 1925, 432 p.
529. PSELLOS (Michel). Chronographie ou histoire d'un siècle de Byzance, 976-1077. Texte établi et traduit par Élie Renault, t. I. — Société d'éd. « Les Belles-Lettres », 1926, LXXX-154 p.
530. QUENTIN (dom Henri). Essais de critique textuelle (Ecdotique). — Bruges, impr. Sainte-Catherine. Paris, Picard, 1926, 180 p.
531. QUENTIN (dom Henri). Notice historique sur l'abbaye de Solesmes suivie d'une courte description de l'église abbatiale et de ses sculptures. — Tours, Mame et fils, in-12, 151 p.
532. RAMSAY OF BAMFF (James II.). A history of the revenues of the kings of England 1066-1399. — Oxford, University press, 1926, 2 vol., 375 et 446 p.
533. RANKE (Friedrich). Tristan und Isold. — Munich, Bruckmann, 1925, 283 p. *Bücher des Mittelalters*, 3.

534. RASCHELLA (Domenico Lodovico). Saggio storico sul monachismo italo-greco in Calabria. — Messina, tip. d'Amico, 1925, xv-168 p.

535. RAVARA (Giovanni). Sancta Maria in vineis. — Genova, G. B. Marsano, 1925, 78 p.

536. Recueil d'études dédiées à la mémoire de N. P. Kondakor. Archéologie, histoire de l'art, études byzantines. — Prague, Seminarium Kondakorianum, 1926, gr. in-4°, XLIV-298 p. ill.

537. Regesti, Bandi, editti, notificazioni e pruovedimenti diversi relativi alla città di Roma ed allo stato pontificio. Vol. II, anni 1233-1605. — Roma, Maglione e Strini, 1925, III-302 p.

538. Regesto di Tommeso decano o cartolario del convento Cassinense. — Monte cassino, D. Mauro Inguanez, 1925.

539. REGNÉ (Jean). La vie économique et les classes sociales en Vivarais au lendemain de la guerre de Cent ans. — Aubenas, impr. C. Habauzit, 1926, 28 p.

540. REICHMANN (Félix). Gotische Wandmalerei in Niederösterreich. — Wien, Amalthea, 1925, in-4°, 132 p., 31 pl. *Wiener Studien zur Kunstgeschichte*.

541. RENART (Jean). Galeran de Bretagne, roman du XIII<sup>e</sup> siècle édité par Lucien Foulet. — Champion, 1925, in-16, 290 p. *Les Classiques français du moyen âge*, n° 37.

542. RENOARD (Ph.). Les marques typographiques parisiennes des XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, fasc. 1. — Champion, 1926, in-4°, VII-64 p., 223 reprod.

543. Report on the manuscripts of Lord de Lisle and Dudley preserved at Penshurst place, vol. I. — Londres, H M's Stationary office, 1925, LX-350 p. *Historical mss. commission*.

544. Résurrection (la) du Sauveur, fragment d'un mystère anglo-normand du XIII<sup>e</sup> siècle publié d'après le ms. 902 fonds français de la Bibliothèque Nationale, précédée d'une notice signée F. E. Schnéegans. — A. Perche, 1925, in-16, 39 p. *Bibliotheca romanica*, 303. *Bibliothèque française*.

545. REY (Dieudonné). Le prieuré de Comberoumal en Levezou. Études d'archéologie grand-montaise. — Rodez, impr. Carrere, 1925, 91 p., pl.

546. REY (R.) Les vieilles églises fortifiées du midi de la France. — H. Laurens, 1925, 242 p., 24 pl., 42 fig.

547. REY (R.) La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine. — H. Laurens, 1925, XXII-247 p., 100 gr.

548. Rheinische (das) Osterspiel der Berliner Handschrift, ms. germ. fol. 1219 mit Untersuchungen zur Textgeschichte des deutschen Osterspiels herausgegeben von Hans Rueff. — Berlin, Weidmann, 1925, v-224 p., fac-similé. *Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Ph. Hist. Klasse IV*, 18.

549. RIBERA (Julian). La musica andaluza medieval en las canciones

de trovadores troveros y minnesinger. Fasc. 3. 90 canciones de los minnesinger del codise de Jena. — Madrid, impr. de E. Maestro, 1925, in-4°, 64 p. et 68 p. de musique.

550. RICCI (Corrado). L'architettura romanica in Italia. — Stuttgart, Hoffmann, Paris. Société du livre d'art ancien et moderne, 1925, in-4°, xxiv-262 p., 350 ill.

551. RICHALT (G.). Histoire de Chinon. — Jouve, 1926, 537 p.

552. RICHEST (Gertrud). Mittelalterliche Malerei in Spanien. Katalanische Wand und Tafelmalereien. — Berlin, Wasmuth, 1925, in-4°, 76 p., 111 pl.

553. RIETZ (L.). Englische Verfassungsurkunde des 12 und 13 Jahrhunderts. — Bonn, Marcus et Weber, 61 p. *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*, 155.

554. RIVIÈRE (J.). Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel. Etude de théologie positive. — Louvain, Paris, Champion, 1925. xii-499 p. *Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 8.

555. RIVIÈRE (J.). Saint-Basile. — Gabalda, 1925, in-16, 320 p.

556. ROBERT (Gaston). Les serfs de Saint-Rémi de Reims. — Reims, Michaud, 1926, 101 p.

557. ROBERTSON (miss A. J.). The laws of the kings of England from Edmund to Henry I. — Cambridge, University press, 1925, xiii-426 p.

558. ROBINSON (J. Armitage). Two Glastonbury legends : King Arthur and St. Joseph of Arimathea. — Cambridge, at the University press, 1926, xi-68 p.

559. ROCHARD (C.). Le livre de la bible d'Hermann de Valenciennes. Fragment d'un manuscrit découvert aux archives de Gray. — Gray, Gilbert Roux, 1925, 17 p.

560. ROCHE (Charles de) et WISSLER (Gustave). Documents relatifs à Jenne d'Arc et à son époque. — Aarau, Sauerlaende, 1926, 48 p. Extr. de la *Festschrift Louis Gauchat*.

561. ROCKWELL (William Walke). Liber miraculorum Ninivensium sancti Cornelii papae. Ein Beitrag zur Flandrischen Kirchengeschichte. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1925, viii-130 p. fig.

562. RODIÈRE (Roger). Épitaphier de Picardie. — Picard, 1925, in-4°, x-634 p. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province*, 21.

563. ROBOCANACHI (E.). Histoire de Rome, une cour princière au Vatican pendant la Renaissance. Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI Borgia, 1471-1503. — Hachette, 1925, 315 p.

564. ROHLFS (Gerhard). Sechs altfranzösische Fabeln. — Halle, Niemeyer, 1925, ixv-51 p.

565. ROUR (E.). Franziskus u. Ignatius. Eine vergleichende Studie. — Münich, F. A. Pfeiffer, 1926, 84 p. *Zur religiösen Lage d. Gegenwart*, fasc. 14.

566. ROOSWALL. (Johnny). Medeltida skulptur i Gotlands fornsal uppo-

fälld skildrad og historiskt grupperad med biträde af Samuel Hedlund. — Stockholm, Tisell, 1925, in-4° xvi-164 p. 96 pl.

567. ROOSVALL (Johnny). Medeltida konst i Gotlands fornsal. — Stockholm, Tisell, 1925, iv-106 p. ill. *Gotlands fornsals Handkataloger*, I.

568. ROSENMÖLLER (Bernhard). Religiöse Erkenntnis nach Bonaventura. — Münster, Aschendorff, 1925, xiii-224 p. *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, 25, III-IV.

569. ROSENTHAL (Oskar). Wunderheilungen und ärztliche Schutzpatrone in der bildenden Kunst. — Leipzig, Vogel, 1925, in-4° 42 p. et. 102 pl.

570. ROSI (Michele). Il primato di Carlo V, la resistenza degli Italiani e i precedenti relativi, secoli XIII-XVI. Fonti, bibliografia, indice alfabetico. — Roma, Signorelli, 1925, 229 p.

571. ROUQUET (G.). Influence de la littérature occitane dans les divers pays d'Europe au Moyen Age et à l'époque contemporaine. — Toulouse, Occitania, 1926.

572. ROYER (Louis). Le mobilier des châteaux dauphinois en 1400. — Grenoble, impr. Allier, 1925, 41 p. Extr. du *Bull. de la Soc. dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, t. XXIII.

573. RUDLER (C.). Michelet, historien de Jeanne d'Arc, t. I. La méthode. — Presses, universitaires de France, 1925, 228 p.

574. RUTEBEUF. Le miracle de Théophile, miracle du XIII<sup>e</sup> siècle édité par Grace Frank. — Champion, 1925, xiv-41 p. *Les Classiques français du Moyen Age*, n° 49.

575. RUTEBEUF. La vie de Sainte Marie l'Égyptienne suivie de la légende de Sainte Marie l'Égyptienne par Jacques de Voragine. Traduction et introduction par A. Glomeau. — M. Glomeau, 1925, in-16, 63 p. avec ill. en couleurs de L. Courbouleix.

576. SAINTIER (E.). Les fortifications de Mantes depuis l'origine jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. — La Chapelle-Montligeon, 1925, 56 p.

577. SALVATORELLI (L.). Vita di S. Francesco d'Assisi. — Bari, G. Laterza, 1926, 251 p.

578. SALVETTI (abbé B.). Essai historique sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice. — Nice, Gasparini, 1925, 230 p. ill.

579. SANCHEZ ALBORNOZ (Claudio). Estampo de la vida en León durante el siglo X. — Madrid, 1926, 235 p. *Discursos ante la Real Academia de historia*.

580. SANTIFALLER (Leo). Das Brixner Domkapitel in seiner persönlichen Zusammensetzung im Mittelalter. I. Allgemeiner Teil; II. Besonderer Teil. — Innsbruck, Universitätsverlag Wagner, 1924-1925, xii-566 p. 2 fasc.

581. SANTILLI (Francesco). La basilica dei SS. Apostoli. — Roma, casa ed. Roma, 1925, in-16, 104 p. ill. *Le chiese di Roma illustrate* 15.

582. SAUZÉ DE LHOUMEAU (C.). L'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Poitiers. — Picard, 1926, 145 p.

583. SCHIAPARELLI (Luigi). Avviamento allo studio delle abbreviature latine nel medio evo. — Firenze, L. S. Olschki, tip. Giuntina, 1926, in-16, 99 p.
584. SCHIFFMANN (K.). Die mittelalterlichen Stiftsurbare des Landes ob der Enns (Tl. 4). — Wien, Hölde, 1925, in-4°, vii-430 p.
585. SCHLUMBERGER (G.). L'épopée byzantine à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Guerres contre les Russes, les Arabes, les Allemands, les Bulgares, luttes civiles contre les deux Bardas, Jean Tzimisès. Les jeunes années de Basile II le tueur de Bulgares, 969-989, nouv. édit. — E. de Boccard, 1925, xiv-700 p.
586. SCHNEIDER (F.). Rom und Romgedanke im Mittelalter. Die geistigen Grundlagen der Renaissance. — München, Drei Masken Verlag, xi-309 p.
587. Scholastik Vierteljahresschrift für Theologie und Philosophie herausgegeben von den Professoren des Ignatiuskollegs in Valkenburg, I Jahrgang, I Heft. — Freiburg in Breisgau, Herder, 1926.
588. SCHOPP (J. W.) et EARSTERLING (miss R. C.). The anglo-norman customal of Exeter, with fac-similes. — Oxford, University Press, 1925, 60 p.
589. SCHUMACHER (Karl). Siedlungs und Kulturgeschichte der Rheinlande von der Urzeit bis in das Mittelalter. Band 3 : Die merovingische und karolingische Zeit. Teil I. — Mainz, L. Wilkens, 1925, in-4°, 381 p. ill. *Handbücher der Römisch-germanischen Central-Museum*, 3.
590. SCHÜAR (F.). Das altfranzösische Epos. Zur Stilgeschichte und inneren Form der Gotik. — München, Hueber, xx-512 p. *Epochen der französischen Literatur*, 1.
591. SCHUSTER (L.). Liber sacramentum, notes historiques sur le missel romain, t. I. — Bruxelles, Vromant, 1925, 251 p. ill.
592. SCHWARTZ (E.). Acta conciliorum œcumenicorum, t. I, vol. V : Concilium universale Ephesum. — Berlin et Leipzig, de Gruyter et C<sup>o</sup>, 1924-1926, in-4°, xvii-xviii, 406 p.
593. SCLAFERT (Thérèse). Le haut Dauphiné au Moyen-Age. — Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1926, 785 p.
594. SCLAFERT (Thérèse). L'industrie du fer dans la région d'Allevard au Moyen Age. — Grenoble, impr. Allier, 1926, 120 p.
595. SCOFIELD (Cora L.). The life and reign of Edward IV. — London, Longmans, 2 vol.
596. SERBAT (L.). Lisieux. — Laurens, 1926, in-16, 208 p., 33 ill. 1 plan. *Petites monographies des grands édifices de la France*.
597. SERRANO (dom Luccano) S. O. B. Cartulario de San Pedro de Arlanza antiguo monasterio benedictino. — Madrid, 1925, xvi-299 p. *Publ. du « Centro de estudios historicos »*.
598. SIRÉN (Osw.). Chénese Sculpture from the 5 to the 14 century. I-IV. — Berlin, Wasmuth, 1925, in-4°, 158 p., 623 pl.
599. SLEUMER (A.). Kirchenlateinisches Wörterbuch, 2 sehr verm.

- Auß. d. « Liturgischen Lexikons » unter umfassendster Mitarb. v. J. Schmid herausgegeben. — Limburg-Lahn, Steffen, 1926, 842 p.
600. SMITH (A. L.). Notes on Stubbs select charters and other illustrations of English constitutional history, edited by G. E. Jones Lance. — Oxford, Basil Blackwell, 1925, 64 p.
601. SNAPE (R. H.). English monastic finances in the later middle ages. — Cambridge, the University press, 1926, xi-190 p.
602. SOLIMENE (Giuseppe). La chiesa vescovile di Lavello con l'aggiunta dei Sunti delle Carte Capitolari compilati dal Senatore Giustino Fortunato. — Melfi, M. del Secolo, 1925, 197-II p.
603. SORBELLI (Albano). Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia, vol. 32. — Bologna, Firenze, Olschki, 1925, in-4°, 293 p.
604. SOULIER (G.). Les influences orientales dans la peinture toscane. — Laufens, 1925, in-4°, 477 p. ill.
605. SPANKE (Hans). Eine altfranzösische. Liedersammlung : der anonyme Teil der Liedeshandschriften. — 1925, xi-458 p. *Romanische Bibliothek*.
606. SPETTMANN (Hieron). Die Erkenntnislehre der mittelalterlichen Franziskanerschulen von Bonaventura bis Skotus. Texte verdeutlicht und herausgegeben. — Paderborn, Ferd. Schöningh, 1925, in-12, 143 p. *Ferd. Schöningh Sammlung philosophischer Lesestoppe*, Band 6.
607. SPURGEON (C. P. F.). Five hundred years of criticism and allusion. — London, Camb. Univ. Press, 1925, 3 vol. 648, 446, 358 p. ill.
608. SPYRIDON et EUSTRATIADIS (Sophonios). Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de la Laura au Mont-Atlas. — Champion, 1925, in-4°, 515 p.
609. STACKELBERG (Frh. von). Bilder aus der Vergangenheit eines baltische Geschlecht. Tl. 1. Die Stackelberg in der Gefolgschaft der Bischöfe von Dorpat 1305-1558. — Görlitz, Stacke, 1925, in-4°, 77 p. ill.
610. STANLEY-STONE (A. C.). The Worshipful Company of Turners of London : its origin and history. — London, Lindley Jones, 1925.
611. STAUBER (E.). Geschichte der Gemeinde Tötz. — Wintertthur, Zeigler, 1925, xi-260 p. ill.
612. STEENSTRUP (Johannes). Normandiets historie under de syv første hertuger 911-1066. — København, Høst, 1925, in-4°, 319 p. *Mémoires de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark VII<sup>e</sup> série, section des lettres*, t, V, n. I [Histoire de la Normandie sous les sept premiers ducs, avec un résumé en français].
613. STEFFENHAGEN (E.). Die Landrechtsglosse des Sachsenspiegels nach der Amsterdamer Hs. Tl. 1. — Wien, Hölder-Pichler-Tempsky, 1925, in-4°, v-58 p. *Akademie der Wissenschaften Philos. histor. Kl. Denkschriften*, Bd. 65, Abt. 1.
614. STEIN (Henri). Archers d'autrefois, archers d'aujourd'hui. — Longuet, 1925, gr. in-4°, 305 p.
615. STEINEN (W. v. den). Bernhard von Clairvaux. Leben u. Schrif-

ten. — Breslau, F. Hirt, 1926, 118 p. *Heilige u. Helden d. Mittelalters.*

616. STEINEN (W. v. den). Dante Alighieri. Die Monarchie (De Monarchia). — Breslau, F. Hirt, 1926, 119 p. *Heilige u. Helden d. Mittelalters.*

617. STEINEN (W. v. den). Franziskus u. Dominikus. Leben u. Schriften. — Breslau, F. Hirt, 1926, 125 p. *Heilige u. Helden d. Mittelalters.*

618. STEINHEZ (S.). Ein Fürstenspiegel Karls IV. — Prag, Verlag der deutschen Gesellschaft der Wissenschaften und Künste für die Tschechoslowakische Republik, 1925, 65 p.

619. STEWART-BROWN (R.). Calendar of county court, city court and lyre rolls of Chester 1259-1297, with an inquest of military service 1288. — Manchester, Chetham society, 1925, LIX-304 p.

620. STHAMER (Eduard). Dokumente zur Geschichte der Kastellbanten Kaiser Friedrichs II und Karls I von Anjou II : Apulien und Basilicata. — Leipzig, Hiersemann, 1926, in-4°, 210 p. *Die Bauten der Hohenstaufen in Unteritalien, Ergänzungsband, III.*

621. STORFF (Hugolinus) O. F. M. The Immaculate Conception. The teaching of St Thomas, St Bonaventure and Bl. Duns Scotus on the Immaculate Conception of the blessed Virgin Mary. A reply to the article « St Thomas and the Immaculate conception ». — San Francisco (California), St Francis press, 1925, 272 p. *Homilic review, vol. 24, n° 3. December 1923.*

622. Storia del diritto italiano pubblicata sotto la direzione di P. del Giudice, vol. 1, part. 2. Fonti : legislazione e scienza giuridica dalle cadute dell' impero romano al secolo decimosesto di E. Besta, vol. 3, parte 1. Storia della procedura civile et criminale di G. Salvioli. — Milano, Hoepli, 1925, VIII-455-958-419 p.

623. STRECKER (K.). Ekkehard's Waltharius, 2° edit. — Berlin, Weidmann, 1925, XXIV-95 p.

624. STRECKER (K.). Die Gedichte Walters von Chatillon herausgegeben u. erklärt, t. I : Die Lieder der Handschrift 351 von St Omer. — Berlin, Weidmann, 1925, XX-64 p.

625. STRECKER (K.). Die Tegernseer Briefsammlung (Froumund). — Berlin, Weidmann, 1925, XXX-172 p. fac-similé. *Mon. Germ. Hist., Epistolae selectae, t. III.*

626. STRECKER (K.). Walter von Chatillon der Dichter der Lieder von St Omer. — Berlin, 25 p. Extrait de *Zeitschrift für Deutsches Altertum, I.*

627. STUCKELBERG (E. A.). Denkmäler des Königreichs Hochburg und vornehmlich in der Westschweiz (888-1032). — Zürich, Antiquarische Gesellschaft, 1925, in-4°, 45 p. ill. *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Bd. XXX.*

628. SUDA (W.). Oesterreichs Malerei in der Zeit Erzherzog Ernst des Eisernen und König Albrecht II. — Wien, Krystall-Verlag, in-4°, 64 p. ill. *Artes Austriae, Bd. 4.*

629. SUNYOL (dom Gregori) O. S. B. Introduccio a la paleografia musical Gregoriana. — Abadia de Montserrat, 1925, IX-409 p.

630. SUSO (H.). Le livre de la sagesse éternelle. — Ligugé (Vienne), E. Aubin, 1925, in-16, VIII-222 p. *Chefs-d'œuvre ascétiques et mystiques.*
631. TACKENBERG (K.). Die Wandalen in Niederschlesien. — Berlin, de Gruyter, 1925, in-4°, v-133 p. et 32 pl.
632. TAFFRALI (O.). Le trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna. — P. Geuthner, 1925, in-fol., x-78 p.
633. TARCHIANI (N.). Italia medievale. — Bologna, ed. Apollo, 1925, XXIX-95 p., fig.
634. Tarifa zoè noticia di pesi e misure di luoghi et ere che sadovra mercadantia per el mondo. — Venezia, Premiate officine grafiche, Carlo Ferrari, 1925, in-4°, 75 p.
635. TATHAM (L. H. R.). Francesco Petrarca the first modern man of letters. His life and correspondence. A study of the Early Fourteenth Century, 1304-1347, vol. I. Early Years and lyric poems. — London, Sheldon Press, 1925, in-4°, 512 p.
636. TAURISANO (Innocenzo) O. P. S. Domenico di Guzman. — Roma, Casa editrice « Roma », 183 p. ill.
637. TAYLOR (Thomas). Life of S<sup>t</sup> Samson of Dol. — Londres, S. P. C. K., 1925, XLII-82 p. *Translations of Christian Literature, 5<sup>e</sup> série : Lives of the Celtic saints.*
638. TETTAERT (H.). La confession aux laïques dans l'église latine depuis le VIII<sup>e</sup> jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. — Wetteren, J. de Meester, Paris, Gabalda, 1926, XVIII-509 p.
639. TERRASSE (Henri), Hainaut (Jean). Les arts décoratifs au Maroc. — Laurens, 1925, 120 p., 107 fig.
640. TERRET (abbé). La sculpture bourguignonne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, t. II et III. — Autun, chez l'auteur, 1925, 2 vol. gr. in-fol., 150 pl.
641. TÊTE (W.). Histoire de Voiron des origines jusqu'à nos jours. — Voiron, Crolard, 1925, ix-290 p.
642. Théry (G.) O. P. Autour du décret de 1210. I. David de Dinant, Étude sur le panthéisme matérialiste. — Kain, Revue des sciences philosophiques et théologiques, 1925, 160 p. *Bibliothèque thomiste, VI.*
643. THÉRY (G.). Autour du décret de 1210. II. Alexandre d'Aphrodisie. Aperçu sur l'influence de sa noétique. — Le Saulchoir, 1926, 119 p. *Bibliothèque thomiste, VII.*
644. THOMAE (S<sup>u</sup>) Aquinatis, doctoris angelici, ord. praed., in metaphysicam Aristotelis commentaria, cura et studio p. fr. M.-R. Cathala cum tabula analytica p. fr. Chrys. Egan, O. P... altera editio attente recognita. — Taurini, Officina libr. Marietti, 1926, XII-798 p.
645. THOMAE (S<sup>u</sup>) Aquinatis in Aristotelis librum de anima commentarium edit. A. M. Pirotta. — Turin, Marietti, 1925, XII-308 p.
646. THOMAS DE S<sup>t</sup> LAURENT (R.de). S<sup>t</sup> François d'Assise, portrait moral. — Avignon, Aubanel, 1926, in-12, 86 p.
647. THOROLD (A.). The dialogue of the seraphic virgin Catherine of



Siena, 1370, with an account of her death by an eyewitness, trans. from the orig. Italian and preceded by an introductory essay on the life and times of the saint. — Londres, Burns Oates, 1926, 379 p.

648. THUNGEN (R. G. Frhr von). Das Reichsritterliche Geschlecht der Freiherrn von Thüngen. Forschungen zu seiner Familiengeschichte. Lutzische Linie, Bd. I. — Würzburg, Kabitzsch et Mönnich, in-4°, xi-515-8 p.

649. THUREAU-DANGIN (Paul). Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance : Saint Bernardin de Sienne 1380-1444. Nouv. éd. — Blond et Gay, 1926, 322 p.

650. Thurgauisches Urkundenbuch herausgegeben auf Beschluß und Veranstaltung des Thurgauischen Historischen Vereins redigiert von F. Schaltegger, I Bd (724-1000), II Bd (1000-1251), III Bd (1251-1300). — Frauenfeld, Huber & Co, 1917-1925, iv-232, viii-763, v-1126 p.

651. THURSTON (Herbert). The roman Jubilee. History and ceremonial. — London, Sands and Co. 1925, 206 p. ill.

652. TITZ (Karel). La substitution des cas dans les pronoms français. — Champion, 1926, 86 p. *Opera Facultatis philosophicae universitatis Masarykianae Brunensis*, 15.

653. TIXERONT (J.). L'ordre et les ordinations. Étude de théologie historique. — Gabalda, 1925, in-16, viii-273 p.

654. TOBLER (Ad.) und Lommazsch (E.). Altfranzösisches Woerterbuch, I. — Berlin, Weidmann, 1925, in-4°, iv-629 p.

655. TONNELAT (Ernest). La Chanson des Niebelungen ; étude sur la composition et la formation du poème épique. — Les « Belles-Lettres », 1926, 396 p. *Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 30.

656. TOUTNEUR-AUMONT (J.). Les onze villes superposées de Poitiers. — Poitiers, Société française d'imprimerie, 1925, 22 p. Extr. du *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*.

657. TREGETHOFF (Ernst). Märchen, Fabeln und Schwänke. — Munich, Bruckmann, 1925, xv-387 p. *Bücher des Mittelalters*, 4.

658. Trobadorgedichte, dreissig Stücke altprovenzalischer Lyrick. — Halle, Niemeyer, 1925, viii-72 p. *Sammlung romanischen Uebungstexte*, 6.

659. TRÜBNER (J.). Die Stilische Entwicklung der Tafelbilder des San di Pietro (1405-1481). — Strassburg, Heitz, 1925, in-4°, 101 p.

660. TRUCHIS de VARENNES (vicomte A.). Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau suivi du livre noir ou recueil des franchises du val de Morteau. — Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1925, xxiii-510 p. et 252 p.

661. TSCHUDI (A.). Vom Fegfür, a treatise on purgatory edited from the original manuscript in the abbey archives of Saint Gall, with a grammatical commentary, notes and a glossary by I.A. Knowles. — Heidelberg, P. Braus, 1925, iv-xvi-254 p., 1 pl.

662. TURRILOT (B.). Histoire de Guillaume le Conquérant. — Michel, 1925, 248 p.
663. Urkundenbuch des Hochstifts Nauemberg herausgegeben von der Hist. Kommission für die Prov. Sachsen und für Anhalt. Tl. I 967-1207, bearb. von F. Rosenfeld. — Magdeburg, Holtermann, 1925, vii-450 p. *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und des Freistaates*, I Anhalt, N. R., Bd. 1.
664. Urkunden und Akten des Württembergischen Staatsarchiv in Stuttgart. I Altwürttemberg. Tl. 2, Lfg. 2. — Stuttgart, Kohlhammer, 1925, in-4° 271-302 p.
665. USTERI (Emil). Das öffentlichrechtliche Schiedsgericht in der Schweizerischen Eidgenossenschaft des XIII-XV Jahrhunderts. — Zürich, Hoehn, 1925, 334 p.
666. USUZEAU (Chanoine F.). *Andegaviana*, 24° série. — Angers, Sirandean, 1925, 445 p.
667. VAN AERDE (Raymond). Musicalia. Documents pour servir à l'histoire de la musique, du théâtre et de la danse à Malines, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. — Malines, Dierick-Beke, 1925, 72 p. Extr. de *Mechtina*.
668. VAN BERCHEM (Marguerite) et CLOUZOT (Étienne). *Mosaïques chrétiennes du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*. — Genève, 1926, gr. in-4°, LXII-254 p.
669. VAN DEN BORNE (Fidentius) O. F. M. Die Anfänge des Franziskanischen Drittenordens. Vorgeschichte. Entwicklung der Regel. — Münster in W., Aschendorff, 1925, viii-184 p. *Franziskanische Studien*, Beiheft 8.
670. VAN HEURCK (Émile H.). Saint Hubert et son culte en Belgique. — Verviers, G. Leons, 1925, 40 p. ill.
671. VAN PUYVELDE (L.). Un hôpital du Moyen Age et une abbaye y annexée. La « Biloke à Gand ». Étude archéologique. — Gand, Van Ryssel-berghe, 1925, 124 p. *Université de Gand, recueil de travaux*, fasc 57.
672. VAUSSARD (M.). Sainte Marie Madeleine de Pazzi. — Lecoffr., 1925, in-12, 178 p. *Collection « les Saints »*.
673. VAUSSARD (M.) Saint François d'Assise, sa vie, ses principes, son indifférence sociale. — Gabalda, 1925, 72 p.
674. VERGOTTINI (Giovanni de). Lineamenti storici della costituzione politica dell'Istria durante il Medio evo, vol. I e II. A cura della società istriana di archeologia e storia patria. — Roma, tip. Leonardo da Vinci, 1925, 2 vol.
675. VERWEYEN (J. M.). Die Philosophie des Mittelalters, 2 Aufl. — Berlin, Gruyter, x-308 p. *Geschichte der Philosophie*, Bd 4.
676. VILLON (François). Œuvres complètes publiées par Louis Moland. — Garnier, 1925, in-16, XLIII-308 p.
677. VINAYER (Eugène). Études sur le « Tristan » en prose, les sources, les mss., bibliographie critique. — Champion, 1925, 99 p.
678. VIREY (Jean). Paray-le-Monial et les églises du Brionnais. — Laurens, 1926, in-16, 112 p. ill.

679. VOLKMANN (Erwin). Germanischer Handel und Verkehr. Synoptische Handelsgeschichte der Germanischen Völker, von der Urzeit bis 1600. — Würzburg, Memminger, 1925, 540 p.

680. VOLLMEH (H.). Materialien zur Bibelgeschichte und religiösen Volkskunde des Mittelalters. Bd. 2, Tl. 1. Eine deutsche Schulbibel des 15 Jahrhunderts: *Historia scholastica des Petrus Comestor in deutschen Ausz. mit lat. Paralleltext* erstmalig hrsg. Genesis bis Ruth. — Berlin, Weidmann, 1925, xxxiv-368 p. ill.

681. VOOYS (C. G. N. de). *Middelnederlandsche legenden en exempelen*. Nouv. édit. — Groningue, J. B. Wolters, 1926, xii-374 p.

682. VOSPASIANO DA BISTICCI. *The Vespasiano memoirs by Vespasiano da Bisticci*, now first translated into English by W. G. and E. Walters. — Londres, 1926.

683. WAQUET (Henri). *Les sources de l'histoire religieuse de la France dans les archives départementales, communales, hospitalières et privées*. — Paris et Toulouse. Occitania, 1925, 35 p.

684. WATERS (Charlotte). *An economic history of England 1066-1874*. — Oxford et Londres, Humphrey Milford, 1925, xvii-610 p.

685. WAUTIER d'AYGALLIERS (A.). *Ruysbroek l'admirable*. — Perrin, 1925, 2<sup>e</sup> édit., 452 p.

686. WEGLIN (P.). *Cäsarius v. Heisterbach (Caesarius Heisterbacensis) Wunderbaregeschichten*. Ausgw. u. übers. — München, A. Langen, 1925, 180 p. *Bücher d. Bildung*. T. XVIII.

687. WEIL (Ern.). *Einblattholzschnitte des xv und xvi Jahrhunderts von den Originalstücken gedrückt*. — München, Verlag der Münchener Drucke, 1925, in-fol. 8 p., 9 pl.

688. WEIMANN (K.). *Deutsche Staat des Mittelalters*. — Crimmitschau, Rohland et Berchtold, 1925, 32 p.

589. WELLS (H. G.). *Esquisse de l'histoire universelle*, trad. franç. de Guyot. — Payot, 1925, in-4°, 580 p. cartes, fig.

690. WELTI (F. E.). *Das Stadtrecht von Musten*. — Aarau, Sauerländer, 632 p. (*Die Rechtsquellen des Kantons Freiburg*. I Teil. *Stadtrechte*: I Band.)

691. WENCK (Karl). *Die römischen Päpste zwischen Alexandre III und Innocenz III und der Designations versuch Weihnachten 1197*. Sonderdruck aus *Papsttum und Kaisertum*. — München, 1925, 415-74 p.

692. WERNER und SCHWARTKOPFF (Maja). *Sagen und Geschichten am dem alten Frankreich und England*. — München, T. Brückmann, 1925, xx-318 p. *Bücher der Mittelalters*, 2.

693. WERNET (K. F.). *Shizzen zur Geschichte des Klosters St. Blasien*. Eine Sammlung von Augenblicksbildern aus 9 Jh. einer Klostergeschichte. — Waldshut, Zimmermann, 1925, 91 p. ill.

694. WEYMANN. *Une ville du Moyen Age, Thann, légendes et histoire*. — Paris, Nancy, Strasbourg, Berger-Levrault, 1925, gr. in-4°, 418 p., pl.

695. WHITE (Albert). The making of the English Constitution 1449-1485. — New-York and London, G. P. Putnam's Sons, 1925, xxxiii-461 p.

696. WICKERSHEIMER (Edith). Le roman de Jehan de Paris, sources historiques et littéraires, étude de la langue. — *Champion*, 1925, 93 p. *Thèse doct. Univ. de Paris*.

697. WILKINSON (B.) A letter to Louis de Male count of Flanders. — Manchester, the University press, 1925, 11 p. f.-s. Extr. *The Bulletin of the John Rylands Library* ix-1.

698. WILL (R.). Le culte. Étude d'histoire et de philosophie religieuses, t. I. — Strasbourg, Librairie Istra, 1925, in-8, xiii-458 p. *Études d'hist. et de philos. relig. de la Faculté de théologie protest. de l'Univ. de Strasbourg*, fasc. 10.

699. WILLIAMS (C. H.). England unter the early Tudors 1485-1529, illustrated from contemporary sources. — London, Longmans, 1925, xviii-281 p.

700. WILLIAMS (Watkin W.) et BARTON (V. R. Mills). *Select Treatises of S. Bernard of Clairvaux : De diligendo Deo et de gradibus humilitatis et superbiae*. — Cambridge, University Press, 1926, in-12, xxv-169 p.

701. WINKLER (F.). Die flämische Buchmalerei des xv und xvi Jahrhunderts. Künstler und Werke von den Brüdern van Eyck bis zu Simon Bening. — Leipzig, Seemann, 1925, in-4°, viii-210 p.

702. WIPO: Das Leben Kaiser Konrads II nebst Auszügen aus den Jahrbüchern von Sanct Gallen und der Schwäb. Weltchronik. Nach d. Ausg. d. *Monumenta Germaniae*, übersetzt von W. Pflüger, neu bearb. von W. Wattenbach, 4 Aufl. — Leipzig, Dyk, 1925, xi-100 p. *Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit 2. Gesamt. Ausgabe*, xi.

703. WULF (M. de). Histoire de la philosophie médiévale, 5<sup>e</sup> édit. T. I-II. — Louvain, Institut de philosophie, 1925, viii-396 p. et 326 p.

704. WULF (M. de). History of mediaeval philosophy trans. by E. C. Messenger. T. I, from the beginnings to Albert the great. — Londres, Longmans, 1926, 324 p.

705. WULZINGER (Karl). Byzantinische Baudenkmäler zu Konstantinopel Hannover. — Lafaire, 1925, in-4°, ix-116 p. 45 fig.

706. Xenia Thomistica Doctori angelico et communi a plurimis orbis catholici viris eruditissimis, anno ab ejus canonizatione sexagesimo oblata, edenda curavit P. Sadoc Szabo. — Desclée, 1925, 3 vol.

707. YDIER (Ferdinand). Découverte de trois sarcophages mérovingiens du vii<sup>e</sup> siècle aux Sables-d'Olonne. — Picker, 1926, 56 p. ill. *Groupe d'études archéologiques, historiques, géographiques « Olona »*.

708. YVER (Jean). Les contrats dans le très ancien droit normand (xi<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles). — Société Sirey, 1926, 333 p.

709. ZACCAGNINI (Guido). La vita dei maestri scolari nello studio di Bologna nei secoli xiii e xiv. — Genève, L. S. Olschki, Modena coop.

Tipografi, 1926, 239 p. *Biblioteca dell' Archivum Romanum*. Serie I. *Storia Letteratura-Paleografia*, vol. 5.

710. Zeitschrift für Ortsnamen-Forschung, hrsg. von Joseph Schnetz, Band 1. — München, Oldenbourg, 1925.

711. ZELLER (R). Les mystères du Rosaire d'après l'école mystique dominicaine du XIV<sup>e</sup> siècle. — Ligugé, Vienne, E. Aubin, 1925, in-16, 60 p. *Chefs-d'œuvre ascétiques et mystiques*.

---

## PÉRIODIQUES

---

712. **Analecta Bollandiana. T. XLIII** (Bruxelles, Société des Bollandistes, Paris, Picard, 1925, in-8<sup>o</sup>, 489 p.). — *Hippolyte Delchaye* : Les recueils antiques de miracles des saints, p. 5-85, 304-325 [observations sur Grégoire de Tours]. — *Robert Lechat* : Note sur un manuscrit ascétique et hagiographique [XIV<sup>e</sup> s.], p. 326-329. — [*Albert Poncelet*] : Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae capituli Novariensis, p. 330-376. = **T. XLIV** (1926, in-8<sup>o</sup>, 479 p.). — *Hippolyte Delchaye* : Catalogus codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae Scholae Theologicae in Chalce insula, p. 2-63. — *Maurice Coens, S. J.* : La vie ancienne de Sainte Godeline de Ghistelles, par Dragon de Bergues, p. 102-137. — *Hippolyte Delchaye* : Hagiographie et archéologie romaines, p. 241-269. — *Paul Peeters* : La passion arabe de S. Abd Al-Mash, p. 270-341. — *Hippolyte Delchaye* : Les lettres d'indulgence collectives, p. 342-379.

713. **Analecta Praemonstratensia. T. I (1925)**. — *J.-J. Evers* : Stoffelijke inrichting te Premontré voor de Generaal-Kapittels tijdens de XIII<sup>e</sup> eeuw., p. 10-19. — *H. Heijmann* : Der friesische Kreis der Prämonstratenser-Klöster, p. 20-48. — *J. Lefèvre* : Une controverse internationale relative à l'abbaye de Postel, p. 49-68. — *A. Erens* : Thierry van Tuldel et la Commende en Brabant (1470-1490), p. 321-356. — *A. Erens* : Les « Vitae Sanctorum ord. Praem. » de Denis Mudzaerts, p. 191-196. = **T. II (1926)**. — *J. Heijman* : Untersuchungen über die Prämonstratenser-Gewohnheiten. I. Premontré und Cîteaux, p. 5-32. — *P. Smolders* : Le domaine de l'abbaye d'Heylissen au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 33-39. — *A. Erens* : L'Exhortatio de saint Norbert, p. 87-88. — *J. Evers* : Kamerijk en Premonstreit in 1132, p. 88-90. — *E. Ringard* : Les origines de l'Ordre de Prémontré en Normandie. Recherches sur la filiation des abbayes de la Luzerne et d'Ardenne, p. 159-176.

714. **Archiv für Urkundenforschung hrsg. von Karl Brandt u. Harry Bresslau. Neuntes Band** (Berlin u. Leipzig, Walter de Gruyter, 1926, in-8<sup>o</sup>, 421-IV p.). — *K. Brandt* : Ravenna und Rom. neue

Beiträge zur Kenntnis der römisch-Byzantinischen Urkunde, p. 1-38. — *Clara Fabricius* : Die Litterae Formatae im Frühmittelalter, p. 39, 86, 168-194. — *Percy Ernst Schramm* : Die Briefe Kaiser Ottos III. and Gerberts von Reims aus dem Jahre 997, p. 87-122. — *Fritz von Reinöhl* : Die gefälschten Königsurkunden des Klosters Drübeck, p. 123-140. — *Paul Kirn* : Die Nebenregierung des Domkapitels im Kurfürstentum Mainz und ihr Ausdruck im Urkundenwesen des 15. Jahrhunderts, p. 141-153. — *L. Bittner* : Die Lehre von den völkerrechtlichen Vertragsurkunden, p. 154-160. — *A. Hessel* : Neue Forschungsprobleme der Paläographie, p. 161-167. — *Karl Hörger* : Die reichsrechtliche Stellung der Fürstäbtissinnen, p. 195-270. — *Paul Schroeder* : Die Augustinercharherrenregel. Entstehung, kritischer Text und Einführung der Regel, p. 271-306. — *Hermann Helms* : Das Prämonstratenser Kloster Heiligenthal Gründung, Verfassung, Wirtschaft und Verfall, p. 307-421.

715. **Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 5<sup>e</sup> fascicule** (Rome, Inst. hist. belge, Paris, Champion, 1925, in-8°, 275 p.). — *Camille Tihon* : Les expectatives in forma pauperum particulièrement au XIV<sup>e</sup> siècle, p. 51-118. — *P. Frédégand Callaey* : La vie belge au temps jadis d'après les Manuels de conversation, p. 119-136. — *D. Urzmer Berlière O. S. B.* : Suppliques d'Innocent VI (1354, 28 août-12 octobre), p. 249-262. — *H. Nélis* : Bulle d'Éugène IV concernant l'idioma Flandrie (1435), p. 263-264.

716. **École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire. XLII<sup>e</sup> année 1925. Fasc. I-V** (Paris, Fontemoing, [1925], in-8°, 171 p., pl.). — *Pierre Fabre* : Jonas et les ambons de la Campanie, p. 125-133. — *Georges Recoara* : Notes sur six manuscrits inédits ou peu connus des assises de Jérusalem (Oxford, Munich, Troyes, Cheltenham, Vienne, Bologne), p. 147-171. — **XLIII<sup>e</sup> année (1925). — Fasc. I-V** ([1926], 173 p., pl.). — *J. Lesellier* : Un historiographe de Louis XI demeuré inconnu : Guillaume Danicot, p. 1-42. — *G.-J. Hoogewerff* : Le tombeau autel du cardinal Philippe d'Alençon à Sainte-Marie du Trastevere, p. 43-60. — *Léon Bourdon* : Les voyages de saint Mayeul en Italie. Itinéraires et chronologie, p. 61-89. — *Jeanne Vielliard* : Scènes de la légende de saint Pierre peintes à fresque dans l'église San Pietro de Toscanella, p. 90-102. — *Jeanne Odier* : Voyage en France d'un jeune gentilhomme morave en 1599 et 1600, p. 140-173.

717. **The English historical Review, vol. XL. 1925** (London, Longmans Green, 1925, in-8°, 632 p.). — *J.-J. Alexandre* : The dates of early county elections, p. 1-12. — *R. Stewart-Brown* : Thwertut-nay and the custom of « Thwertnic » in Cheshire, p. 13-21. — *E.-D. Laborde* : The Site of the battle of Maldon, p. 161-173. — *I.-G. Edwards* : The parliamentary committee of 1398, p. 321-333. — *Norman H. Baynes* : The vita S. Danielis Stylitae, p. 397-402. — *R.-F. Treharne* : An unauthorized use of the great seal under the provisional government in 1259,

p. 403-411. — *Helen M. Cam* : Some early Inquest before a Custodes pacis », p. 411-419. — *J. Brownbill* : The Red Book of Durham, p. 504-532. — *E.-W. Brooks* : William de Wrotham and the Office of Keeper of the King's Ports and Galleys, p. 570-579. — *G.-O. Sayles* : Representation of Cities and Boroughs in 1268, p. 580-585. — **Vol. XLI 1926** (652 p.). — *J.-E.-A. Jolliffe* : Northumbrian Institutions, p. 1-42. — *E.-S. Cohe* : The manuscript evidence for the letters of Peter of Blois, p. 43-60. — *Beatrice A. Lees* : The statute of Winchester and Villa integra, p. 98-103. — *Helena M. Chew* : The Ecclesiastical Tenants-in-Chief and Writs of Military Summons, p. 161-169. — *Winifred I. Howard* : Economic Aspects of the Wars of the Roses in East Anglia, p. 170-189. — *E.-A. Lowe* : A new manuscript fragment of Bede's *Historia Ecclesiastica*, p. 244-246. — *N.-B. Lewis* : The « Continual Council » in the early years of Richard II, 1377-80, p. 245-251. — *M. R. James* : Bury St Edmunds Manuscript, p. 251-260. — *Ludwig Riess* : The Reissue of Henri I's Coronation Charter, p. 321-331. — *W.-E. Lunt* : William Testa and the Parliament of Carlisle, p. 332-357. — *H. S. Bennett* : The Reeve and the manor in the Fourteenth Century, p. 358-365. — *E. Pole Stuart* : The Interview between Philip V and Edward II at Amiens in 1320, p. 412-413. — *A.-E. Prince* : A letter of Edward the Black Prince describing the Battle of Najera in 1367, p. 415-418. — *G. H. Wheeler* : *Gildas de Excidio Britanniae*, chapter 26, p. 497-503. — *Benedicta J.-H. Rowe* : A Contemporary Account of the Hundred Years' War from 1415 to 1429, p. 504-513. — *Beryl E. R. Formoy* : A maritime Indenture of 1212, p. 556-559. — *E. F. Jacob* : The Complaints of Henry III against the Baronial Council in 1261, p. 559-571. — *Leonard Smith* : Pier Paolo Vergerio : De situ Veteris et Inclyte Urbis Rome, p. 571-577.

718. **Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung. XL. Band** (Wien, L. W. Seidel et Sohn, 1925, in-8°, 384 p.). — *Ludmil Hauptman* : Die bestimmenden Kräfte der kroatischen Geschichte im Zeitalter der nationalen Herrscher, p. 1-36. — *Johannes Hollnsteiner* : Die Rechtsstellung des stiftes St Florian in Osterreich bis in die Zeiten Rudolfs von Habsburg. Eine diplomatische und rechtsgeschichtliche Untersuchung, p. 37-108. — *Erna Patzelt* : Die comites Gothorum. Ein Kapitel zur ostgotischen Verfassungsgeschichte, p. 127-136. — *Karl Hampe* : Eine Denkschrift Gregors von Montelongo an das Kardinalskollegium über die finanzielle Zerrüttung seines Patriarchats Aquileia aus dem Jahre 1252, p. 189-204. — *Karl Beer* : Zur Überlieferung der sogenannten Reformation Kaiser Siegmunds, p. 205-233. — *Beatriz Hirsch* : Zur « Noticia saeculi » und zum « Pavo », p. 317-335. — **XLI. Band** (1926, in-8°, 472-vii p.). — *Wilhelm Erben* : Über die Erwähnung eigener Erlebnisse bei Geschichtschreiben des Mittelalters, p. 11-34. — *Alfons Dopsch* : Die leudes und das Lehenswesen, p. 38-43. — *August Jaksh* : Fredegar und die Conversio Carantanorum (Ingo), p. 44-45. — *Richard Huberger* : Fränkisches Pfalzgrafen-

zeugnis und Gerichtschreibertum, p. 46-69. — *Hans Vottelini* : Die Imbreviatur des Johannes Scriba im Staatsarchiv zu Genua, p. 70-79. — *Hans Hirsch* : Die Urkunden Konrads III. aus der Zeit seines italienischen Gegenkönigtums. Über Formularzusammenhänge zwischen den Kanzleien Heinrichs V. und Konrads III., p. 80-92. — *Heinz Zatschek* : Über Formularbehalte in der Kanzlei der älteren Staufer, p. 93-107. — *Ernst Klebel* : Die Grafen von Sulzbach, als Hauptvögte des Bistums Bamberg, p. 108-128. — *Oskar Mitis* : Ein angeblicher Bruder Herzog Friedrichs des Streitbaren, p. 129-135. — *Friedrich Schneider* : Die Öffnung des Grabmales Kaiser Heinrichs VII. in Pisa 1920-21, p. 136-140. — *Otto H. Stowasser* : Zu inneren Politik Herzogs Albrechts III. von Österreich, p. 141-149. — *Lothar Grotz* : Ein Versuch Herzog Friedrichs von Tirol zur Erwerbung von Brabant, p. 150-158. — *Harold Steinacker* : Zu Aventin und der Quellen des dritten Kreuzzugs, p. 159-184. — *Johannes Hollnsteiner* : König Sigismund auf dem Konstanzer Konzil nach den Tagebuchaufzeichnungen des Kardinals Fillastre, p. 185-200. — *Edmund Friess und Jakob Seidl* : Ein niederösterreichisches Ungeldbuch aus dem Jahre 1437, p. 201-209. — *Ludwig Bittner* : Ein vormärzlicher Plan zur Errichtung einer Archivschule, p. 273-278. — *S. Stein* : Lex und Capitula, p. 289-301. — *Ludwig Smidt* : Ostgotisches, p. 320-323. — *Karl Zimmert* : Zur Tageno-Ansbertfrage, p. 389-411. — *Karl Helleiner* : Ein Deperditum von Heinrich IV., p. 412-418.

719. *Revue belge de philologie et d'histoire*, T. IV (1925) (Bruxelles, 1925, in-8°, 802 p.). — *Aug. Vincent* : Les diminutifs des noms propres de cours d'eau particulièrement dans le domaine français, p. 35-76. — *Jacques Nothomb, S. J.* : La date de la *Chronique rimée* de Philippe Mousket, p. 77-89. — *E. Fairon* : Les donations de forêts aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles en Lotharingie et en Allemagne, p. 91-107, 333-347. — *G. Bigwood* : Les financiers d'Arras, p. 109-119, 379-421. — *Emile Boisacq* : Français dialectal surède. Français épingle, p. 135-136. — *Hans Van Werveke* : Les propriétés excentriques des églises au haut Moyen Age, p. 136-141. — *Marc Bloch* : La vie d'outre-tombe du roi Salomon, p. 349-377. — *H. Nélis* : Interpolation d'une charte du chapitre de Messines, en Flandre (1065), p. 423-426. — *Mar. Nicodème* : Inventaire de « joieaux et vaisselle » ayant appartenu à Philippe de Saint-Pol, p. 426-431. — *Armand Grunzweig* : Quatre lettres autographes de Philippe le Bon, p. 431-437. — *H. Nélis* : Hadewych et Blœmardinne, p. 677-695.



# BIBLIOGRAPHIE

---

## LIVRES NOUVEAUX

---

*Pour les livres publiés à Paris, le nom de l'éditeur est seul indiqué. — Le format des volumes in-8° n'est pas mentionné.*

720. Abbaye (l') de Bonnacombe, notice. — Rodez, P. Carrère, 1926, 138 p. ill.

721. Actes concernant les vicomtes de Marseille, publiés par GÉRIN-RICARD et Émile ISNARD. — Picard, 1926, LXX-331 p. *Coll. de textes pour servir à l'histoire de Provence*, n° 4.

722. ADAM VON BREMEN. Hamburgische Kirchengeschichte, 3<sup>e</sup> éd., par Sigfrid STEINBERG, avec la coll. de SCHMEIDLER. — Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1926, XXXVIII-272 p. *Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, fasc. 44.

723. ADRIAN (H.). Die Saeden Hort. Alemannisches Gedicht vom Leben Jesu, Johannes d. Täufers u. d. Magdalena. Aus d. Wiener und Karlsruher Hs. hrsg. — Berlin, Weidmann, 1927, in-4°, XXX-265 p.!

724. AGNELLO (G.). Siracusa medioevale : monumenti inediti. — Catane, Muglia, 1926, 125 p., 13 pl.

725. ALTAMIRA (Rafael). Epitome de historia de España. — [Madrid]. Ediciones de la lectura, 1925, 235 p. *Ciencia y educación. Manuales*.

726. ALTOLAGUIRRE (Angel' de) y DUVALE y ADOLFOA BONILLA y SAN MARTIN. La real confirmacion de mayorazgo fundato por D. Cristobal Colón el 22 de Febrero de 1498. — Madrid, impr. de la Revista de Archivos, 1926, in-4°, 24 p.

727. AMMÓN (H.). Deutsche Personennamen, ein kultur-und sprachgeschichtliches Arbeitsbuch. — Paderborn, Schöningh, 55 p. *Schöninghs Dombücherei*, n° 29.

728. ANCELET-HUSTACHE (J.). Mechtilde de Magdebourg, 1207-1282. Étude de psychologie religieuse. — E. Champion, 1926, 402 p.

729. ANGLADE (J.). Le roman de Flamenca. — E. de Boccard, s. d., XVI-116 p.

730. Anglo-Saxons (The) in England during the early centuries after the invasion. — Uppsala-Cambridge, [1926], ix-219 p.
- 730 bis. Archiv für elsässische Kirchengeschichte, hrsg. v. Joseph BRANNER. I. Jahrgang. — Rixheim, Sutter, 1926, in-4°, xi-448 p.
731. Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge, publiées sous la direction de E. GILSON et du P. F. THÉRY, O. P., t. I. — Vrin, 1926, 318 p.
732. ASHDOWN (Ch. H.). British and foreign arms and armours. — London, Jack, 1926, 400 p., fig.
733. ASIN (M.). Islam and the Divine Comedy. Traduit et abrégé par H. Sunderland. — Londres, J. Murray, 1926, xxv-295 p.
734. AUBERT (Marcel). La sculpture française du moyen âge et de la Renaissance. — Van Oest, 1926, *Bibliothèque de l'histoire de l'Art*.
735. AUBIN (H.). T. FRINGS et J. MÜLLER. Kulturströmungen und Kulturprovinzen in den Rheinlanden. Geschichte, Sprache, Volkskunde. — Bonn, L. Röhrscheid, 1926, xii-232 p., 7 ill. *Veröffentl. d. Inst. für Gesch. Landeskunde an der Univ. Bonn*.
736. AUGUSTIN (St.). S. Aurelii Augustini de catechizandis rudibus liber unus, translated with an Introduction and Commentary by J. P. Christopher. — Brookland, the Catholic Education Press, 1926, xxii-368 p. *The Catholic University of America. Patristic Studies*, vol. VIII.
737. AUNOZ-PÉREZ (Antonio). El derecho catalán en el siglo xiii. — Barcelona, impr. Nuñez, 1926, in-4°. 355 p.
738. AVERDUNK (H.). Geschichte der Stadt Duisburg. Hrsg. von W. Ring. — Essen, Baedeker, 1927, xi-506 p. ill.
739. BAASCH (E.). Holländische Wirtschaftsgeschichte. — Iena, G. Fischer, 1927, vii-632 p. *Handbuch d. Wirtschaftsgeschichte*.
740. BACCI (P.). La ricostuzione del pergamino di Giovanni Pisano nel duomo di Pisa. — Milan, Bestetti et Tumminelli, 1926, 119 p., fig.
741. BACH (A.). Das Elternhaus des Freiherrn vom Stein. — Bonn, E. Klopp, 1927, 103 p. ill. *Rheinische Neujahrsblätter*, fasc. 6.
742. BAESECKE (Georg). Lichtdrucke nach althochdeutschen Handschriften, Cod. Par. Lat. 7640, S. Gall. 911, Aug. cxii, Jan. 25, Lobcow. 434. — Halle, Niemeyer, 1926, in-fol., 4 p., 38 pl.
743. BALBIS (F.). Assisi nella storia dell' arte italiana : guida ricordo della città e dei dintorni. — Turin, ed. internazionale, 1926, 179 p. pl. et fig.
744. BALDASS (L.). Betrachtungen zum Werke des Hieronymus Bosch. — Vienne, A. Schroll, 1926, in-4°, p. 103-122, 1 pl., 17 repr. *Jahrbuch d. Kunsthist. Sammlg. in Wien*, N. F. Sonderh. 5.
745. BALS (G.). Biscricile lui Stefan cel Mare. — Bucarest, Cartea Romaneasca, 1925, in-4°, 330 p., 480 ill.
746. BARNETT (T. R.). Margaret of Scotland, queen and saint. Her influence on the early Church in Scotland. — Londres, Olivier and Boyd, 1926, 197 p.

747. BARROW (E.). *The growth of Europe through the Dark Ages, 401-1100. A brief narrative of evolution from tribe to national states.* — Londres, Witherby, 1927, 356 p.

748. BARTH (F. K.). *Die Verwaltungsorganisation der gräflich Fürstenbergischen Territorien vom Anfang des XV. bis in die 2. Hälfte des XVI. Jh. angeregt von G. v. Below.* — Hüfingen, 1926, p. 48-117. *Schriften des Vereins für Geschichte und Naturgeschichte der Baar und der angrenden Landesteile*, fasc. 16.

749. BASCAPÈ (G.). *Storia di Landriano con note su Vidigulfo, e CVI documenti.* — Pavie, Mozzaglia, 1926, 101 p., 16 pl. *Public. del comune di Landriano.*

750. BAUDOT (A. de), PERRAULT-DABOT. *Les monuments historiques. Fouvelle édition. T. I: Ile-de-France, Picardie.* — Laurens, 1926, in-4°, 100 phototypies, notice et table.

751. BAUDRI DE BOURGUEIL. *Oeuvres poétiques. Éd. critique publ. d'après le ms. du Vatican, par Phyllis Abrahams.* — E. Champion, 1926, LX-407 p.

752. BAUM (J.). *Kloster Blaubeuren.* — Augsburg, B. Filser, 1926, in-4°, 44 p., repr. *Deutsche Kunstführer*, t. III.

753. BAUMGARTEN (N. de). *Généalogies et mariages occidentaux des Rurikides russes du x<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.* — Rome, Pont. orient. Stud., 1927, 96 p. *Orientalia christiana*, t. IX, 1.

754. BAYART (P.). *Les offices de saint Winnoc et de saint Bernard, d'après le ms. 14 de la bibliothèque de Bergues.* — Lille, Desclée, 1926, 132 p., 36 pl. *Annales du Comité flamand de France*, t. XXXV.

755. BEAULIEUX (Charles). *Histoire de l'orthographe française. I: Des origines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. II: Les accents et autres signes auxiliaires.* — Champion, 1927, xviii-366 p. et ix-134 p.

756. BEESON (Ch. H.). *A primer of medieval Latin.* — Chicago-New-York, Scott, Foresman & C°, 1925, 389 p.

757. BEITZ (E.). *Caesarius von Heisterbach und die bildende Kunst.* — Augsburg, B. Filser, 1926, v-136 p., ill.

758. BEITZ (E.). *Kloster Heisterbach.* — Augsburg, B. Filser, 1926, 44 p. pl. et repr. *Deutsche Kunstführer an Rhein u. Mosel*, t. I.

759. BELLOC (H.). *A history of England, t. II: Catholic England, II, The middle ages, A. D. 1066-1348.* — Londres, Methuen, 1927, in-8°, 430 p., 15 cartes.

760. BELMON (abbé Camille). *Notre-Dame de Ceignac.* — Letouzey et Ané, 1926, in-16, 160 p. fig.

761. BELOW (Georg von). *Die italienische Kaiserpolitik des deutschen Mittelalters.* — Munich et Berlin, Oldenbourg, 1927, vii-159 p.

762. BELSCHNER (Ch.). *Die verschiedenen Linien und Zweige des Hauses Hohenlohe seit 1153.* — Ludwigsburg, Aigner, 12 tabl.

763. BELTRAN Y ROZPIDÉ (R.). *Cristobal Colon genoves?* — Madrid, R. Societat geográfica. 1925, in-4°, 47 p.

764. BERCEO (G. D.). Los milagros de Nuestra Senora. T. I. Hrsg. von A. Hämel. — Halle, M. Niemeyer, 1926, in-8°, ix-58 p. *Sammlung romanischer Uebungstexte*, t. X.

765. BERENDSEN (O.). Darstellungen von Planetengottheiten in deutschen Bauten. — Strasbourg, Heitz, 1926, 60 p., pl.

766. BERGER (R.). Die Darstellung des thronenden Christus in der romanischen Kunst. — Reutlingen, Gryphius-Verlag, in-4°, 232 p., 126 fig. *Tübinger Forschungen zur Archäologie und Kunstgeschichte*, Bd. 5.

767. BERTRAMI (A.). Un Serafino in terra, ossia san Francesco d'Assisi. — Torino, Soc. ed. intern., 1926, 182 p.

768. BEYERLE (K.). Lex Baiuvariorum, Lichtdruckniedergabe der Ingolstädter Handschrift des Bayerischen Volksrechts mit Transcription, Text, Noten, Übersetzung, Einführung, Literaturübersicht u. Gloss. — München, Max Hüber, 1926, album, xciv-214 p.

769. Bibliographie lorraine (1<sup>er</sup> janvier 1922-31 décembre 1923). Revue du mouvement intellectuel, artistique, économique et scientifique de la région. — Berger-Levrault, 1925, in-8°, xii-413 p. *Annales de l'Est*, 39<sup>e</sup> année, 1925.

770. BIEHL (Walther). Toskanische Plastik des frühen und hohen Mittelalters. — Leipzig, Seemann, 1926, 150 p., 168 pl. *Italianische Forschungen*, hrsgg. v. kunsthistorischen Institut in Florenz. Neue Folge. 2 Bd.

771. BIERBAUM (A.). Dietrich von Münster (1435-1515). — Munster. Westfäl. Vereinsdruckerei, 1926, 103 p., repr.

772. BIJVANCK (A. W.) et G. J. HOOGWERFF. La miniature hollandaise et les mss. illustrés du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. — La Haye, M. Nijhoff, 1927, in-fol., xiv-92 p., 25 pl.; portefeuille de 240 pl. en héliotypie.

773. BISSATI (C. O.) et L. MADARO. Memorie politiche e militari della città di Alessandria dall' anno della sua fondazione 1168 à 1213 e vecchi cronisti alessandrini. — Casali, Cooperativa, 1925, 322 p.

774. BLOCHET (E.). Les enluminures des mss. orientaux, turcs, arabes, persans, de la Bibliothèque nationale. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1926, in-4°, 163 p., 120 pl.

775. BLUM (A.). Les origines de la gravure en France : les estampes sur bois et sur métal, les incunables xylographiques. Préface par de Laborde. — Van Oest, 1927, in-fol.

776. BODE (W. von). Hauptwerke aus den Staatlichen Museen zu Berlin. — Berlin, Grote, 1926, in-fol., 63 p., 50 pl.

777. BOGDAN (J.). Album paleografic moldovenese. Documenti in secole al xiv-lea, al xv-lea, al xvi-lea. — Bucarest, Cultura nationale. 1926, in-4° oblong, iv-27 p., 92 pl.

778. BOHNE (G.). Die Freiheitstrafe in den italienischen Stadtrechten des xii-xvi Jahrhunderts, II. — Leipzig, Weicher, 1925, in-4°, xv-375 p.

779. BOISSONNADE (P.). Life and work in medieval Europe. v<sup>th</sup> to

xv<sup>th</sup> centurie. Trad. par E. Power. The history of civilization. — Londres, K. Paul, 1927, 415 p.

780. BONAVENTURE (St.). Vita di san Francesco d'Assisi. — Milano, Sonzogno, 1925, in-16, 94 p.

781. BONAVENTURE (St.). Vita di san Francesco a cura di G. Battelli. — Saneasciano, Stianti, 1926, in-16, xvi-254 p.

782. BONNEFANT (Chanoine). L'église Saint-Taurin d'Évreux et sa chässe. Préface de Marcel Aubert. — Picard, 1926, in-4°, ill.

783. BORCHGRAVE D'ALTENA (C<sup>te</sup> J. de). Sculptures conservées au pays mosan. — Verviers, G. Leens, 1926, XLVI-228 p., 116 fig.

784. BORRIES (Emil von). Wimpfeling und Murner im Kampf um die ältere Geschichte des Elsasses. Ein Beitrag zur Charakteristik des deutschen Frühhumanismus. — Heidelberg, Winter, 1926, xi-272 p. *Schriften des wissenschaftlichen Instituts der Elsass-Lothringen im Reich.*

785. BOSIO (G.). Frate Francesco pacificatore. — Roma, Coletti, 1926, 156 p.

786. BOSSI (L.). Vita di san Francesco con una scelta dai *Fioretti* e alcune liriche ispirate del santo. — Milano, Alpes, 1926, in-16, 190 p.

787. BOÛARD (A. de). Actes et lettres de Charles I<sup>er</sup>, roi de Sicile, concernant la France, 1254-1284, extraits des registres angevins. — E. de Boccard, 1926, vii-413 p.

788. BOUSQUET (H.). Comptes consulaires de la cité et du bourg de Rodez; 1<sup>re</sup> partie : cité. Vol. I (1350-1358). — Rodez, 1926, vi-536 p., *Arch. hist. du Rouergue*, t. VI.

789. BOYER (Hippolyte) et Robert LATOUCHE. Dictionnaire topographique du département du Cher, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. — Leroux, 1926, in-4°, xxxii-420 p.

790. BRACALONI (L.). Il cantico di Frate Sole. — Todi, 1925.

791. BRACALONI (L.). Storia di San Damiano in Assisi, secondo nuove ricerche, 2<sup>e</sup> éd. — Todi, Tuderte, 1926, xii-199 p.

792. BRAMPTON (C. Kenneth). The « De imperatorum et pontificum potestate » of William of Ockam, hitherto unpublished. — Oxford, Clarendon Press, 1927, xxxviii-107 p., f.-s.

793. BRANDT (Paul). Schaffende Arbeit und bildende Kunst im Altertum und Mittelalter. — Leipzig, Kröner, 1927, in-4°, xv-324 p., 460 fig., 2 pl.

794. BRAUER (H.). Die Bücherei von St. Gallen und das althochdeutsche Schrifttum. — Halle, M. Niemeyer, 1926, xii-103 p.

795. BRAUNE (W.). Althochdeutsche Grammatik, 3. u. 4. Auflage. — Halle, Niemeyer, 1925, xii-326 p.

796. BRAY (Albert). L'église de Souppes. — Fontainebleau, 1926, in-8°, 16 p., ill.

797. BREMOND (J.). Les Pères du désert. Intr. de H. Bremond. — J. Gabalda, 1926, 2 vol., LIX-582 p. *Les moralistes chrétiens.*

798. BRENET (M.). Dictionnaire pratique et historique de la musique. — Colin, 1927, 487 p., lig.

799. BRENTANI (L.). Miscellanea storica ticinese, notizie d'arte, di coltura, di religione, di politica et di curiosita. T. I. — Côme, Bari, 1927, 403 p., 12 pl.

800. BRION (A.). L'assistance des pauvres dans le pays de Vaud, du commencement du moyen âge à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. — Lausanne, Spes, 1926, vi-162 p.

801. BROUWERS (D.-D.). L'administration et les finances du comté de Namur du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Sources, II : Cens et rentes du comté de Namur au XIII<sup>e</sup> siècle. T. II 2<sup>e</sup> partie. — Namur, A. Wesmael-Charlies, 1926, CXXIX p. + p. 435-521.

802. BROWN (G. Baldwin). The arts in Early England. Vol. I : The life of Saxon England in its relation to the arts. Second edition. — London, Murray, 1926, XXII-388 p.

803. BRUCHET (M.). Inventaire sommaire des archives communales (ville de Lille) antérieures à 1790. — Lille, in-4<sup>o</sup>, LXXVIII-191 p.

804. BRÜCKER (Fritz). Die Blasinstrumente in der altfranzösischen Literatur. — Giessen, 1926, 81 p., ill. *Giessener Beiträge zur romanischen Philologie*.

805. BRUDERS (H.). Die Theologie der Rheinlande von 925 bis, 1925. Dogmengeschichtliche Entwicklungsmomente zur Definition der Immakulata und der Unfehlbarkeit. — Dusseldorf, Schwann, xv-150 p.

806. BRUNO (G.). Opere italiane. T. II : Dialoghi morali nuovamente ristampati con note da G. Gentile. 2<sup>e</sup> éd. augm. — Bari, G. Larterza, 1927, xv-546 p. *Classici della filosofia moderna*, fasc. 6.

807. BUCCIARDI (G.). Montefiorino e la terra della Badia di Frassinoro : notizie e ricerche storiche, t. I : 1071-1173. — Modène, P. Toschi, 1926, 175 p., 20 pl.

808. BULLEY (M. H.). Ancient and medieval art. A short history, 2<sup>e</sup> éd. — Londres, Methuen, 1926, 348 p., 48 ill.

809. BELOW (G.). Des Dominicus Gundissalinus Schrift *De Processione mundi*. Beiträge zur Gesch. der Philosophie des M. A., T. XXIV, fasc. 3. — Munster, Aschendorff, 1925, xxvii-60 p.

810. BUMPUS (T. F.). The cathedrals and churches of Italy. — London, Laurie, 408 p. ill.

811. BUONAIPTI (E.). Francesco d'Assisi. — Roma, Formiggini, 1926, in-16, 80 p. *Profili*, n<sup>o</sup> 79.

812. BURDACH (Konrad). Vom Mittelalter zur Reformation Forschungen zur Geschichte der deutschen Bildung; 3. Bd., II. Tl. : Der Dichter des Ackermann aus Böhmen und seine Zeite, I Hälfte. — Berlin, Weidmann, 1926, LXVIII-262 p.

813. BURTON ADAMS (George). Councils and Courts in Anglo-Norman England. — New Haven, Yale University Press, London, Milford, 1926.

814. BUSSIÈRE (M. T. de). Les œuvres de sainte Catherine de Gênes, précédées de sa vie. — A. Tralin, 1926, 264 p.

815. BÜTTNER (E.). Kulturbilder aus dem mittelalterlichen Hannover in Quellen und Urkunden. — Hannover, Culemann, in-4°, XXIV-127 p. *Alt-Hannover : Beiträge zur Kultur und Geschichte der Stadt Hannover*, Bd. 1.

816. BYLES (A. T. P.). The book of the order chivalry. Trad. par W. Caxton. — Londres, Oxford Press, 1926. *Early english text society*.

817. CALABI (A.) et G. CORNAGGI, Matteo dei Pasti. La sua opera medagliistica. — Milan, G. Modiano, 1927, 69 p., 37 pl.

818. CALCAGNI (M.). Parole, miracoli, leggende riguardanti la vita di san Francesco. — Torino, Soc. Ed. int., 1925, in-16, 150 p.

819. Calendar of Chancery warrants preserved in the P. Record Office. I, 1244-1326. — Londres, H. M's Stationary office, 1927, XI-753 p.

820. Calendar of plea and memoranda rolls preserved among the Archives of the Corporation of the city of London at the Guildhall. Rolls Aa-Aq, æ. d. 1343-1364, edited by A. H. Thomas. — Cambridge, the University Press, 1926, XXXVI-334 p.

821. Calendar of the close rolls preserved in the P. Record Office. Richard II. 1396-1399. — Londres, H. M's Stationery-Office, 1927.

822. CANTINELLI (R.) et E. DACIER. Les trésors des bibliothèques de France, mss., incunables, livres rares, dessins, estampes, objets d'art, curiosités, bibliographie. T. I, fasc. 1-4. — Van Oest, 1926, in-4°, p. 127-178, pl.

823. CARRERES-ZACARÉS (Salvador). Ensayo de una bibliografía de libros de fiestas celebradas en Valencia y su antiguo reino. — Valencia, F. Vives-Mora, 1926, in-4°, XVI-560-412 p.

824. CARTELLIERI (Alexander). Weltgeschichte als Machtgeschichte. — Munich, Oldenbourg, 1927, XXVI-398 p.

825. CASTRUCCI (S.). La chiesa di Santa Maria del Campo presso Alvito. — Isola del Liri, A. Macioce e Pisani, 1926, 105 p., fig.

826. CAVANNA. L'Ombrie franciscaine, trad. de Wyzewa. — Perrin, 1926, in-12, XIV-293 p.

827. CERRI (G.). Chi è S. Francesco d'Assisi? — Milano, S. Lega Eucaristica, 1926, in-18, 64 p.

828. CHABANON (Dr Jules). Mœurs intimes du xv<sup>e</sup> siècle. Amours et mariage de Messire Guy de Roure, damoiseau du château de Roure (dioc. de Mende) et de noble Antonie de Gardies, damoiselle du château de Fontarèches (dioc. d'Uzès). — Nîmes, imprimerie l'Ouvrière, 1926, in-16, 162 p.

829. CHAMPION (Pierre). Le canonat pour Jean Lemaire de Belges à Lyon. — Champion, 1926, 24 p., ill.

830. CHAMPION (Pierre). Le manuscrit d'auteur du Petit Jehan de de Saintré, avec les notes autographes d'Antoine de la Sale. — Champion, 1926, in-fol., 8 p.

831. CHAPMAN (Conrad). Michel Paléologue, restaurateur de l'Empire byzantin (1261-1282). — Figuière, 1926, 225 p.

832. CHEVALIER (Chanoine Ulysse). Régeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1340, t. VI. — Romans (Drôme). Société Humbert II, 1926, in-4°, 479 col. et 13 p.

833. CHINI (M.). Vita e poesia di San Francesco, ill. de P. Parigi. — Firenze. Bemporad e Figlio, 1926, 163 p.

834. CHOISNARD (Paul). Saint Thomas d'Aquin et l'influence des astres. — Alcan, 1926, 256 p.

835. CHROST (A.). Monumenta paleographica. Denkmäler des Schreibkunst des MAS, Schrifthaf. in lat. u. dt. Schprache, 3<sup>e</sup> série, fasc. 1. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1927, 28 p., 10 pl.

836. CIANI (L.). Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI. — J. Florange, 1926, in-4°, 502 p., reproduit.

837. CIBULKA (Josef). Illuminātorī rukopisu velkých Kronik Francie [Les enlumineurs des Grandes Chroniques de France] (Bibl. nat. v Parizi. Ms. fr. 2813). — Prague, 1926, fol. 229-238, fig. et pl. Extr. du *Rec. d'études dédiées à la mémoire de N. P. Kondakov*.

838. CIRO ORTOLONI DA PESARO (P.). La madre del Santo d'Assisi. — Tolentino, F. Filelfo, 1926, LVI-302 p.

839. CLARENBALDUS, Der Kommentar des Clarenbaldus von Arras zu Beethius, *De Trinitate*. Ein Werk aus der Schule von Arras im XII. Jh. Aus den Handschriften zum ersten Male herausgegeben und untersucht von Dr Jansen. — Breslau, Müller und Seiffert, 1926, xx-122 p. *Breslauer Studien zur historischen Theologie*, n° 8.

840. CLARKE (M. V.). The medieval city state. An essay on tyranny and federation in the later Middle Ages. — London, Methuen, 1926, VIII-220 p.

841. CLASSEN (E.) et F. E. HARMER. An anglo-saxon chronicle. — Manchester, at the University Press. Londres, Longmans, 1926, in-16, xv-150 p.

842. CLASSEN (W.). Das Werden des deutschen Volkes, 2. Aufl. Bd. 1 : Von der Horde bis z. Weltvolk. Bis 1250; 2 : Von der Mitte d. jug. Europa 1250-1763. — Hamburg, Hanseat. Verlagsanstalt, 508-494 p.]

843. COHEN (Gustave). Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge, nouv. éd. — Champion, 1926, LVI-332 p.

844. COHN (W.). Die Geschichte der sizilischen Flotte unter Regierung Friedrichs II (1197-1250). — Breslau, Priebatsch, 153 p.

845. COLAS (R.). Le style roman en France dans l'architecture et la décoration des édifices. — Colas, 1927, 144 pl.

846. Collectanea franciscana Neerlandica, uitgegeven bij het VII<sup>e</sup> eeuw feest van S. Franciscus, 1226-1926. — Bois-le-Duc, Teurling, 1927, in-4°, 460 p.



847. COLOMBO (A.). L'Araldo de Gran Re, courte vie du saint avec ill. de Cesari. — Firenze, Bemporad, 1926, in-16, 63 p.

848. Commune (la) de Gendrom-Celles, son histoire, son église, ses châteaux. — Abbeville, impr. Paillard, 1925, in-8°, 95 p. fig.

849. COMMYNES (Philippe de). Mémoires, édités par J. Calmette et G. Durville. T. II-III. — Champion, 1925-1926, 351-442 p. *Les classiques de l'histoire de France au moyen âge*, n° 6.

850. COMPOSTELLA (P.). Il monte di pietà in Milano nel DCC anno della morte di san Francesco d'Assisi, note storiche. — Milan, Bertarelli, 1926, in-4°, 94 p., 15 pl.

851. Congrès archéologique de France, LXXXVII<sup>e</sup> session, 1924 (Clermont-Ferrand); — LXXXVIII<sup>e</sup> session, 1925 (Blois). — Soc. générale d'imprimerie et d'édition. 1925-1926, 496 et 585 p., pl. et fig.

852. CONS (Louis). L'auteur de la farce de Pathelin. — Presses universitaires de France, 1926, 179 p.

853. COOK (A. S.) and C. B. TINKEB. Select translation from old english poetry. — Boston, Ginn et C°, 1926.

854. CORTÈS (Juan Avit), HERGUETA (Domingo), HUIDOBRO (Luc.) y MARTINEZ, BURGOS (Mathias). VII centenario de la Catedral de Burgos (1921). Catálogo general de la Exposición de arte retrospectivo. — Burgos, Aldeca, 1926, in-fol., xxvii-134 p., 46 pl.

855. CORTÈS (Louis). Bourg d'Oisans. L'Oisans. Recherches historiques. — Grenoble, Allier, 1926, 368 p., pl.

856. CRAMER (O.). Die innere Politik Ludwigs XI von Frankreich. Anh. : Uebersicht über die Briefe Ludwigs XI zur Innenpolitik. — Cologne, A. Rödde, 1927, 115 p., 1 fig.

857. CRANAGE (D. H. S.). The Home of the Monk : an account of English monastic life and buildings in the Middle Ages. — Cambridge University Press, 1926, xi-122 p.

858. CRAWFORD (Henry S.). Handbook of carved ornament from Irish monuments of the Christian period. — Dublin, royal Society of antiquaries of Ireland, 1926, in-4°, 88 p., 51 pl.

859. CRIPPA (A.). San Francesco d'Assisi. Préface de G. Pennachio. — Milan, Annali francescani, 1926, vii-310 p.

860. Crónicas de los Reyes de Castilla desde Alfonso X hasta los reyes católicos. T. I. — Madrid, Hermandad, 1925, in-4°, ix-629 p.

861. CRUMP (C. G.) et E. F. JACOB. The legacy of Middle Ages. — Oxford, Clarendon Press, 1926, in-16, ill.

862. Curia regis rolls of the reign of Richard I and John preserved in the Public Record office, t. III, 5-7 John. — Londres, His Majesty's stationery office, 1926, viii-479 p.

863. CURTIS (Emond). Richard II in Ireland, 1394-1395, and submissions of Irish chiefs. — Oxford, at the Clarendon Press, ix-248 p. carte et f. s.

864. CUTRERA (S.). Vita di san Francesco. — Torino, Soc. ed. int., 1926, in-18, 94 p.

865. DOLENZ (S.). Le commedie latine di suor Rosvita, poetessa tedesca del X s. Première trad. italienne avec introd. — Rome, Libr. Esquilino, 1926. CIV-158 p. *Cultura medievale*, t. I.
866. DATON (D. M.). The Byzantine astrolabe at Brescia. — Oxford, University press, 1926.
867. DARCK (S.). St Thomas of Canterbury. — Londres, Macmillan, 1927, in-8°, XI-218 p. *Great english Churchmen series*.
868. DARD (Charles). Histoire de l'Hôpital de Tournus. — Mâcon, Protat, 1926, in-4°. 164 p., 13 pl.
869. DARD (Charles). Histoire de l'hospice de la Charité de Tournus. — Mâcon, Protat, 65 p., 3 pl.
870. DARRAS (Eugène). Le prieuré de Notre-Dame et Saint Godegrand de l'Isle-Adam, 2<sup>e</sup> éd. — Pontoise, 1926, 59 p. *Publ. de la Soc. historique du Verin*.
871. DAUZAT (Albert). La langue française, sa vie, son évolution. — Delamain et Boutelleau, 1926, in-16, 116 p.
872. DAVID (P. L.). Amance en Franche-Comté, d'après les documents recueillis par l'abbé P. L. Eberlé, curé d'Amance. — Picard, 1926, XX-511 p.
873. DAVIDSOHN (R.). Geschichte von Florenz. T. IV : Die Frühzeit der Florentiner Kultur. Fasc. 3 : Kirchliches und geistiges Leben Kunst, öffentliches und häusliches Dasein. — Berlin, Mittler, 1927, in-8°, VIII-414-110 p.
874. DEGERING (H.). Kurzes Verzeichnis der germanischen Hss. des preuss. Staatsbibliothek. Fasc. 2 : Die Hss. in Quartformat. — Leipzig, K. W. Hiersemann, 1926, in-4°, 310 p. *Mitteilungen aus d. preuss. Staatsbibliothek*, fasc. 8.
875. DEHIO (G.). Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler. Bd. 4 : Südwestdeutschland, im Anh. Elsass-Lothringen und die deutsche Schweiz. 2 Aufl. — Berlin, Wasmuth, VIII-600 p.
876. DELAMAIN (Robert). Jarnac à travers les âges, préface de Camille Jullian. — Stock, 1925, 301 p.
877. DELAPORTE, HOUVET (E.). Les vitraux de la cathédrale de Chartres. — Chartres, E. Houvet, 1926, in-fol.
878. DEMOUGEOT (M.). La théorie du régime mixte chez S. Thomas d'Aquin. — 1927, 134 p.
879. DESDEVEISES DU DEZERT (G.), C. BRÉHIER. Clermont-Ferrand. Royat et le Puy-de-Dôme, 2<sup>e</sup> édit. revue. — Laurens, 1926, in-4°, 152 p., 121 ill., 1 pl.
880. DES GRANGES (René). Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne. Une chronique du XIV<sup>e</sup> siècle en huit tableaux. — Bloud et Gay, 1925, in-16, 164 p.
881. DESTRÉE (Joseph). Van der Goes. — Bruxelles, 1926, in-16, 106 p., pl.
882. DIAMANT-BERGER (Maurice). Un essai de réhabilitation : nou-

velles recherches sur le « Rosier des guerres » de Louis XI. — *Mercur de France*, 1925, 15 p.

883. DICKMAN (Adolphe-Jacques). Le rôle du surnaturel dans les chansons de geste. — Champion, 1926, XII-208 p.

884. DIEHL (Ch.). Byzantine portraits, trad. par H. Bell. — Londres, Knopf, 1927, 340 p.

885. DIEHL (Ch.). Choses et gens de Byzance. — E. de Boccard, 1926, in-12, 248 p.

886. DIEUDONNÉ (A.). Manuel des poids monétaires. — Lahure, 1925, VII-184 p.

887. DIKMAN (A. J.). Le rôle du surnaturel dans les chansons de geste. — Champion, 1926, XII-208 p.

888. DILL (Sir Samuel). Roman society in Gaul in the Merovingian Age. — London, Macmillan, 1926, XIII-566 p.

890. Documents paléographiques, typographiques, iconographiques, publiés par la Bibliothèque de Lyon, fasc. 5, 1926.

891. DÖLGER (F.). Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung besonders d. X. u. XI. Jh. — Leipzig, Teubner, 1927, IV-160 p. *Byzantinisches Archiv*, fasc. 9.

892. DÖLGER (F.). Corpus der Griechischen Urkunden des Mittelalters und der Neuere Zeit. Serie A. Regesten. Section I : Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches; 2<sup>e</sup> partie : Regesten von 1025-1204. — Munich et Berlin, Oldenburg, 1925, XXI-108 p.

893. DODGSON (Campbell). Albrecht Dürer. — Londres, Medici Society, s. d.

894. DONCOEUR (Le P.). Le livre de la bienh. sœur Angèle de Foligno. Doc. originaux, éd. et trad. — Art catholique, 1926, 366 p.

895. DÖRING-HIRSCH (E.). Tod und Jenseits im Spätmittelalter. Zugleich im Beitrag zur Kulturgeschichte d. deutschen Bürgertums. — Berlin, K. Curtius, 1927, XV-115 p. *Studien zur Geschichte der Wirtschaft u. Geisteskultur*, t. III.

896. DOUTREPONT (G.). Les types populaires dans la littérature française, t. I. — Bruxelles, Dewit, 1927, 499 p.

897. DOZOL (Capitaine). Gourdon à travers les âges. — Nice, Ventre, 1926, 113 p.

898. DUBARAT (V.). Histoire de l'hérésie de Béarn. Ms. de Pierre de Salle. T. I. — Pau, Massignac et Ribaut, 1926, CXLII-342 p.

899. DUBARAT (V.), DARANATZ (J.-B.). Un procès entre l'évêché de Bayonne et le monastère de Roncevaux au XIV<sup>e</sup> siècle (1332-1335). — Bayonne, impr. du *Courrier*, 1926, 208 p.

900. DUBECH (Lucien) et Pierre d'ESPÈZEL. Histoire de Paris. — Payot, 1926, 511 p., pl.

901. DUBNOW (Simon). Weltgeschichte des jüdischen Volks. Bd. IV : Von den Anfängen der abendländischen Diaspora bis zum Ende der Kreuzzüge. Bd. V : Europäische Periode. Der späte Mittelalter. Die

Geschichte des jüd. Volkes in Europa vom XIII. bis XV. Jh. Autorisierte Uebersetzung von A. Steinberg. — Berlin, Jüdischer Verlag, 1926-1927, 504-527 p.

902. DUBOIS-CORNEAU (Robert). Brunoy. — Impr. René Muller, 1925, in-16, 24 p.

903. DUCHARTRE (P. L.). Mittelalterliche Plastik in Frankreich. Trad. par R. Prévot. — Munich, Delphin-Verlag [1926], in-fol., 32 p., 40 pl.

904. DUMOUTET (Ed.). Le désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au Saint-Sacrement. — G. Beauchesne, 1926, 112 p.

905. DUPONT-FERRIER (Gustave). L'Europe au moyen âge, 475-1328. — Colin, 1925, in-16, vii-395 p. ill.

906. DUPONT-FERRIER (Gustave). Du moyen âge aux temps modernes, 1328-1510, fasc. 1. — Colin, 1926, in-16, x-191 p. ill.

907. DURAN (F.). La escultura medieval catalana. — Barcelone, Editorial libreria religiosa, 1927, 362 p.

908. DURET (abbé D.). Notions élémentaires d'architecture religieuse. — Chavagnes-en-Paillers (Vendée), au petit Séminaire, 1926, 200 p., 481 fig.

909. DURRIFU (Paul). La miniature flamande à la cour de Bourgogne (1415-1530), 2<sup>e</sup> éd. — Van Oest, 1926, in-fol.

910. DUSSAUD (René). Topographie historique de la Syrie antique et médiévale. — Geuthner, 1927. *Service des Antiquités et Beaux-Arts en Syrie. Bibliothèque archéologique et historique*, t. IV.

911. DUTEMPLE (C.). Histoire de Lamballe. T. 2. III. La vie municipale. — Saint-Brieuc, Guyon, 419 p. ill.

912. DVORNIK (F.). Les Slaves, Byzance et Rome au IX<sup>e</sup> siècle. — Champion, 1926, v-357 p. *Travaux publiés par l'Institut d'études slaves*, n<sup>o</sup> IV.

913. EDDA. Die Lieder des Codex regius nebst verwandten Denkmälern. Hrsg. von G. Neckel, t. II : Kommentierendes Glossar. — Heidelberg, C. Winter, 1927, xxxii-216 p. *Germanische Bibliothek*, 2<sup>e</sup> série, *Untersuchung u. Texte*, fasc. 9.

914. EHRLSMANN (G.). Geschichte der deutschen Literatur bis zum Ausgang des MAS. Tl. II : Die Mittelhochdeutsche Literatur. Abschn. 2 : Blütezeit. Fasc. 1. — Munich, C. H. Beck, 1927, in-4<sup>o</sup>, xvii-350 p. *Handb. d. deutschen Unterrichts an höh. Schulen*, Bd. VI, Tl. 2, Abschn. 2, fasc. 1.

915. EKKEHART. Casus sancti Galli, 2<sup>e</sup> éd. par Placid Butler. — Leipzig, Dyk, xlii-325 p.

916. EMERTON (Ephraïm). Humanism and tyranny. — Cambridge, Harvard University Press, London, Milford, 1925, vii-377 p.

917. Englische Verfassungsurkunden des XII. und XIII. Jahrhunderts hrsg. von Ludwig Riess. — Bonn, Marcus und Weber, 1926, in-12, 61 p. *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*, n<sup>o</sup> 155.

918. ENNEVAL (le baron d'). Une famille parlementaire de Normandie :

les Brétel de Grémonville. — Evreux, impr. de l'Eure, 1925, in-4°, 111 p.

919. ENTNER (G.). Neuss am Rhein. — Dusseldorf, W. Wallmichrath, 1926, in-fol., iv-236 p. ill.

920. ERHARDT-SIEBOLD (Erika v.). Die lateinischen Rätsel der Angelsachsen. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte Altenglands. — Heidelberg, C. Winter, 1925, xvi-276 p.

921. FALOCI-PULIGNANI (M.). La beata Angela di Foligno. — Gubbio, 1926, in-16, 90 p.

922. FARRER'S (Dr William). Honours and Knight's Fees. — Manchester, University Press, London, Longmans, 1925.

923. FAVREAU (A. M.). Geschichte und Beschreibung des Klosters Banz in Bayerns Oberfranken. — Lichtenfels, Schulze, 1925.

924. FELDMANN (MARCUS). Die Herrschaft der Grafen von Kyburg im Aaregebiet, 1218-1264. — Zurich, Leemann, 1926, p. 221-410. *Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft*, XIV (1926), Hefte 3-6.

925. FELIAS (Felice). La catedral de Barcelona. — Barcelona, Bascino, 1926, 104 p., fig.

926. FERORELLI. I registri dell' ufficio degli statuti di Milano. — Milan, Palazzo del Senato, 1926, in-4°, xvi-410 p.

927. FERRARI (P.). La chiesa e il convento di S. Francesco di Pontremoli. — Pontremoli, Rossetti di G. Bertocchi, 1926, in-16, lxxi-513 p.

928. FERRÉ (M. J.) et BAUDRY (L.). Le livre de l'expérience des vrais fidèles, par sainte Angèle de Foligno. Texte latin publié et traduit d'après le manuscrit d'Assise. — E. Droz, 1927, in-16, 400 p.

929. FERRÉ (M. J.). Le livre de l'expérience des vrais fidèles, par sainte Angèle de Foligno. — E. Droz, 1927, xlvii-534 p.

930. Fille (la) du comte de Pontieu, nouvelle du XIII<sup>e</sup> siècle éditée par Clovis Brunel. — Champion, 1926, xiv-60 p. *Les classiques français du moyen âge*, n° 52.

931. FINBARR-BARRY (M.). The vocabulary of the moral-ascetical works of St. Ambrose. — Brookland (D. C.), Catholic education press, 1926, 287 p. *The Catholic University of America Patristic studies*, fasc. 10.

932. FIUMI (M. L.). Leggende francescane. — Firenze, Bemporad e Figlio, 1926, 181 p.

933. FLASDIECK (H. M.). Mittelenglische Originalurkunden 1405-1430, mit Einleitung und Anmerkungen hrsg. v. F. — Heidelberg, C. Winter, 1926, 109 p. *Alt- und mittelenglische Texte hrsg. von L. Morsbach und F. Holthausen*, t. XI.

934. FLASKAMP (Fr.). Das hessische Missionswerk des hl. Bonifatius. — Duderstadt, 1926, xxiv-150 p.

935. FLASKAMP (Fr.). Die homiletische Wirksamkeit des hl. Bonifatius. — Hildesheim, Fr. Borgmeyer, 1926, xxiii-40 p., 1 carte. *Geschichtl. Darstellung u. Quellen*, fasc. 7.

936. FLOM (George T.). The borgarthring law of the Codex Tunsbergensis, an old Norwegian manuscript of 1320-1330. Diplomatic edition with an introduction on the palaeography and the orthography. — Urbana, the University, 1926, in-4°, 202 p. *University of Illinois Studies in language and literature*, X, 4.

937. FOERSTER (W.). Kristian von Troyes : Yvain, der Löwenritter. Text ausgg. mit Eint. 2° éd. Nachtr. von A. Hilka. — Halle, Niemeyer, 1926, XLVIII-185 p. *Romanische Bibliothek*.

938. FORTINI (Arnaldo). Nuova vita di San Francesco d'Assisi. — Milan, 1926, 478 p.

939. FOULCHÉ-DELBOSC (R.), BARRO-DIRIGO (L.). Manuel de l'hispanisant. T. II : Collections. — Klincksiek, 1926, xi-447 p.

940. FRANCIULLI (Giuseppe). San Francesco d'Assisi, 11<sup>a</sup> edizione. — Torino, Soc. ed. int., 1926, in-16, 194 p., pl. *Le vite dei santi narrate ai Giovani*.

941. FRANKL (Paul). Die frühmittelalterliche und romanische Baukunst. — Potsdam, Athenaion, 1926, in-4°, VIII-292 p., 7 pl. *Handbuch der Kunstwissenschaft*.

942. FRIEDLAENDER (Max J.). Die Grünewald-Zeichnungen der Sammlung von Savigny. — Berlin, Grote, 1926, in-fol., 16 p., 10 pl.

943. FRY (Roger), LOWE (E. A.). English handwriting, with 34 facsimile plates and artistic and palaeographical criticisms. — Oxford, Clarendon Press, 1926, 99 p., f.-s.

944. FUCHS (Harald). Augustin und der antike Friedensgedanke. Untersuchungen zum 19. Buch der *Civitas Dei*. — Berlin, Weidmann, 1926, v-250 p. *Neue philologische Untersuchungen*, n° 3.

945. FUNCK (Dr. M.). Le livre belge à gravures, guide de l'amateur de livres illustrés imprimés en Belgique avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. — Van Oest, 1925, XIII-428 p., fig., pl.

946. FURLEY (J. S.). The ancient usages of the city of Winchester. Anglo-french version, with glossary by F. W. Patchett. — Oxford, at the Clarendon Press, 1927, 68 p., f.-s.

947. GALBRAITH (V. H.). The Anonimale chronicle 1333 to 1381. — Londres, Longmans, Green et C<sup>o</sup>, 1927, XLIX-216 p.

948. GANZ (Paul). La peinture suisse avant la Renaissance. Trad. de l'allemand par Paul Budry. — Budry, 1925, in-fol., XXIII-156 p., fig., 120 pl.

949. GASPAR (Camille). Le Pontifical de l'Église de Sens. — Rousseau, 1925, in-fol., 43 p., pl. I à XXI.

950. GEISELMANN (J.). Die Eucharistielehre der Vorscholastik. — Paderborn, Schöningh, 1926, XVIII-459 p. *Forsch. zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte*, hrsg. von A. Ehrhard und J. P. Kirsch, t. XV, fasc. 1-3.

951. GEISELMANN (J.). Studien zu frühmittelalterlichen Abendmahlschriften. — Paderborn, Schöningh, 1926, 97 p.

952. GENTER (R.). Die Erkenntnispsychologie des Aegidius Romanus. — Ratisbonne, J. Habel, 1926, VIII-97 p.

953. Geschichte der freien und Hansestadt Lübeck. Hrsg. von F. Enches. — Lübeck, Quitzow, 306 p.

954. GEST (J. Marshall). The old Jellow Book, Source of Browning's the Ring and the book. A new translation with explanatory notes and critical chapters upon the poem and its source. — Boston, Chipman, 1925, xv-699 p.

955. GILLET (Louis). Sur les pas de saint François d'Assise. — Plon, 1926, 248 p.

956. GILLMANN (Franz). Magister Albertus glossator der Compilatio II. — Mainz, Kirchheim, 1925, 77 p. *Archiv für katholischen Kirchenrecht*, Bd. 105, Heft 1-2.

957. GIOVANNI (Le Moine). Chronicon Vulturense del monaco Giovanni, a cura di Vincenzo Federici, voll. 2. — Roma, tipografia del Senato, 1925, VIII-383-392. *Fonti per la Storia d'Italia pubblicate dall' Istituto Stor. ital.*, n° 58-59.

958. GLASER (Kurt). Altfranzösisches Lesebuch des späteren Mittelalters. — Halle, Niemeyer, 1926, XII-208 p. *Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen*, n° 9.

959. GEORIEUX (le P.). Les premières polémiques thomistes. I : Le *correctorium corruptorii* « quare », édition critique. — Le Saulchoir (Kain), couvent des Dominicains, 1927, LVI-451 p. *Bibl. thomiste, section historique*, n° 9.

960. GOESSLER. Beiträge zur süddeutschen Münzgeschichte. — Stuttgart, W. Kohlhammer, 1927, in-4°, v-131 p., repr. et pl.

961. GOPPIN (A.). I fioretti. Les petites fleurs de la vie du petit pauvre de J.-C., saint François d'Assise, trad., intr. et notes. — Bloud et Gay, 1927, in-12, 233 p.

962. GOLDSCHMIDT (Adolphe). Die Elfenbeinskulturen aus der romanischen Zeit, 11-13 Jahrhundert. Band 4. — Berlin, Cassirer, 1926, in-fol. *Denkmäler der deutschen Kunst*, II. 4.

963. GOLDSCHMIDT (H.). Das Ertränken im Fass. Eine alte Todesstrafe in den Niederlanden. — Stuttgart, Union deutsche Verlagsgesellsch., 1925, 48-42 p. *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissensch.*, t. XLI et XLII, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties.

964. GOLLOB (H.). Der Wiener Holzschnitt in den Jahren von 1490 bis 1550, seine Bedeutung für die nordische Kunst, seine Entwicklung, seine Blüte und seine Meister zusammengestellt und beschrieben. — Wien, Krystall-Verlag, in-4°, 92 p. *Artes Austriae*, Bd. 5.

965. GOLUBOVICH (G.). Bibliotheca bio-bibliografica d. Terra-Santa e dell' Oriente Franceseano. t. V (1346-1400). — Quaracchi (Florence). Collège Saint-Bonaventure, 1927, in-4°, 441 p.

966. GORCE (Denys). Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. — Picard, 1926, ix-393 p.

967. GOROSTERRATZU (J.). Don Rodrigo Jimenez de Rada, gran estradista, escritor y perlado. Estudio documentado de su Vida. — Pampelune, T. Bescensa, 1925, in-4°, xvi-471 p.
968. GOSSES (Dr. I. H.). Wilgeborenen en Huislichen : onderzoekingen over standen in staat in het Graafschap Holland. — Groningen, J. B. Wolters, 1926, in-4°, viii-221 p.
969. GRABER (Erich.). Das herzogliche Archiv zu Sagan und die Manuskripte der herzoglichen Lehnbibliothek. — Sagan, Krause, 1926, in-4°, iii-64 p.
970. GRABER (Erich.). Die inventare der reichstaatl. Archive Schlesiens, Kreis Sagan. — Breslau, Trewendt et Granier, 1927, in-4°, v-176 p. *Codex diplomaticus Silesiae*, t. XXXII.
971. GRABMANN (M.). Des Ulrich Engelberti von Strassburg O. P. († 1277) Abhandlung De Pulchro. Untersuchungen und Texte. — München, Oldenbourg, 84 p. *Sitzungsberichte der bayer. Akad. der Wiss. Philos.-philol. und hist. Klasse*, Jg. 1925, Abh. 5.
972. GRAEF (F.). Geschichte der Heiligen Geistkirche und der dänischen Gemeinde in Flensburg. — Flensburg, Huwald, in-4°, 63 p.
973. GRAHAM (Miss Rose) et A. W. CLAPHAM. The order of Grandmont and its houses in England. — Oxford, 1926, extr. d'*Archaeologia*, t. LXXV, p. 159-210.
974. GRAVES (F.-L.). Deux inventaires de la maison d'Orléans, 1389 et 1408. — Champion, 1926, ix-180 p.
975. GRECO DE' CHIARAMONTE (Menandro). I torbidi di Sicilia nel secolo XIV, e un fiero tentativo d'indipendenza. — Roma, tip. Ferri, 1926, 62 p.
976. GRÉGOIRE DE TOURS. The history of the Franks, by Gregory of Tours, translated with an introduction by O. M. Dalton. — Oxford, at the Clarendon Press, 1927, 2 vol. in-8°.
977. GREGORAS (Nicéphore). Correspondance, texte établi et traduit par R. Guiland. — Soc. éd. « Les Belles-lettres », 1927, xxiii-392 p. *Coll. Byzantine publ. sous le patronage de la Soc. Guillaume Budé*.
978. GRISCOM (A.). The Book of Basingwerk and ms. Cotton Cleopatra. B. V : A study of early welsh manuscripts reprinted from Y. Cymmrodor, t. XXXV-XXXVI. — Londres, 1926.
979. GRUMP (C. G.) and E. F. JACOB. The Legacy of the Middle Ages. — Oxford, Clarendon Press, 1926, xii-549 p.
980. GRUNDMANN (H.). Studien über Joachim von Floris. — Leipzig, Teubner, iv-212 p. *Beiträge zur Kulturgeschichte d. Mittelalters u. d. Renaissance*, Bd. 32.
981. GRUYER (P.). Chapelles bretonnes. — Laurens, s. d., in-18, 20 p., 33 pl. *Les visites d'art : Memoranda*.
982. GUÉNIN (Georges) et NOUAILLAC (Joseph). Lectures historiques, 1328-1610. — Félix Alcan, 190 p.
983. GUERRI. Il commento del Boccaccio a Dante : limite della sua



autenticà e questioni critiche che n'emergono. — Bari, G. Laterza, 1926, in-16, VIII-250 p. *Scrittori d'Italia*, t. XCVI.

984. GUERRINI (G.). Origine, evoluzione e caratteri degli strumenti musicali ad uso del popolo. — Bologne, U. Pizzi, 1926, in-16, 76 p., 3 pl.

985. GUIBERT DE NOGENT. The autobiography of Guibert, abbot of Nogent-sous-Coucy. Trans. by G. C. Swinton Bland, with intr. by G. G. Coulton. — Londres, Routledge, 1926, 224 p.

986. GÜNDEL (Ch.). Das schlesische Tumbengrab in 13. Jahrhundert. — Strassburg, Heitz, in-4°, 59 p. *Studien zur deutschen Kunst-Geschichte*, Heft 237.

987. HAASBAUER (Anton). Zur Geschichte der oberösterreichischen Mundarten. — Reichenberg, F. Kraus, 1926, 60 p. *Prager deutsche Studien*, n° 39.

988. HADLEY (William). The Fifteenth Century. — London, Dent, 1926, VIII-214 p.

989. HAEBLER (K.). Die italienischen Fragmente vom Leiden Christi, das älteste Druckwerk Italiens. Eine Untersuchung. — München, J. Rosenthal, 1927, in-4°, 39 p., 8 pl. *Beiträge zur Forschung aus d. Antiq. J. Rosenthal*, nouv. série, fasc. 1.

990. HAGEN (P.). Mahnungen zur Innerlichkeit. Eine Urschrift des Buchs *Von der Nachfolge Christi*. — Lubeck, M. Schmidt-Römhild, 1926, XIV-160 p.

991. HALM (Ph. M.). Studien zur süddeutschen Plastik. Altbayern u. Schwaben, Tirol u. Salzburg. — Augsburg, B. Filser, 1926, 2 vol. in-4°, XVI-271 et V-272 p., 253 et 211 reprod.

992. HALPHEN (Louis). Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XI<sup>e</sup> siècle. — Alcan, 1926, 393 p. *Peuples et civilisation, histoire générale, publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac*, t. V.

993. HAMILTON-GRIERSON (P. J.). Habakkuk Bisset's. — Édimbourg, W. Blackwood, 1926, XI-312 p. *Rolment of Courtis*, vol. III.

994. HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française : t. II. Géographie humaine, par Jean Brunhes, 2<sup>e</sup> vol. ; t. X : Histoire économique et financière, par Germain Martin. — Plon, 1926-1927, in-4°, 653-655 p., pl. et fig.

995. HARAUCOURT (E.). F. DE MONTREMY, E. MAILLARD. Musée de Cluny, II. Bois sculptés et meubles. — 1925, in-12, 272 p., 32 pl.

996. HARTING (O.). Münchner Künstler und Kunstsachen. Auszüge aus Archivalien u. hs. Aufzeichn. d. staatl. u. städtl. Archive u. Bibliotheken Münchens, nebst Erg. aus d. gedruckten Literatur. T. I : Von Beginne d. XIV. Jh. bis zum Tode Erasmus Grassers, 1518, u. Jan Polaks, 1519. — München, G. D. Callwey, 1926, in-4°, 98 p.

997. HAUG (Hans). Le Musée des beaux-arts de Strasbourg (peintures). — Laurens, 1926, in-16, 64 p., fig.

998. HARD (Kerstin). Sur les dieux des Sarrasins dans les chansons

de geste du XII<sup>e</sup> siècle. I. Les dieux des Sarrasins, 1. Provenance. — Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1926, 98 p.

999. HARRINGTON (K. P.). *Mediaeval Latin*. — Boston, New-York, Allyn and Bacon, 1925, xxx-698 p.

1000. HASKINS (Ch. H.). *The Renaissance of the XII<sup>th</sup> cent.* — Cambridge, Harvard university press, 1927, xii-436 p.

1001. HEERINGA (K.). *Rekeningen van het bisdom Utrecht, 1378-1573*. — Utrecht, Kemink, 1926, vii-860 p. *Werken uitgegeven door het historisch Genotschap*, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 50.

1002. HEFFENING (W.). *Das islamische Fremdenrecht bis zu den islamischfränkischen Staatsverträgen. Eine rechtshistorische Studie*. — Hanovre, H. Lafaire, 1925, xx-220 p.

1003. HEIDINGSFELDER (F.). *Die Regesten der Bischöfe von Eichstätt. Fasc. 5*. — Wurzburg, Kabitzsch et Mönlich, 1926, in-4<sup>o</sup>, p. 321-416.

1004. HEIDINGSFELDER (S.). *Albert von Sachsen. Sein Lebensgang u. sein Kommentar z. Nikomachischen Ethik d. Aristoteles, 2<sup>e</sup> éd.* — Munster, Aschendorff, 1927, xv-147 p. *Beiträge z. Geschichte der Philosophie d. M. A.*, t. XXII, fasc. 3-4.

1005. HEISENBERG (A.). *Das Kreuzreliquiar des Reichenau*. — München, 1926, 22 p., ill. *Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften. Phil.-hist. Klasse*, 1926, I.

1005 bis. HENDERSON (A.) et E. PARRY. *A historical survey of christian missions from the 1<sup>st</sup> to the XVI<sup>th</sup> centurie*. — Londres, Faith Press, 1927, 90 p.

1006. HERBAL (René). *Lisieux, cité normande*. — Rouen, impr. de la Vicomté, 1926, in-16, xvi-169 p.

1007. HERBST (Hermann). *Alte deutsche Bucheinbände des XV bis XVIII. Jahrhundert... mit einer Vorrede und Einleitung von Heinrich Schneider*. — Braunschweig, Appelhaus, 1926, 23 p., 7 pl.

1008. HERMANN (H. J.). *Die romanischen Hss. des Abendlandes, mit Ausnahme d. deutschen Hss.* — Leipzig, Hiersemann, 1927, in-fol., viii-166 p., 2 pl., 149 repr. *Beschreibung Verzeichnis d. illum. Hss. in Oesterreich*, t. III, 3<sup>e</sup> part. *Publ. d. 2. Kunsthist. Inst. d. Univ. Wien in Verbindung mit d. Oesterr. Hist. für Geschichtsforschung*.

1009. HERMANN (Julius). *Die deutschen romanischen Handschriften*. — Leipzig, Hiersemann, 1926, in-fol., viii-467 p.

1010. HERRERA (E.). *Moros y cristianos o historia popular de la reconquista de España*. — Santander, Sal Terrae, 1926, 270 p.

1011. HERZFELD (Marie). *Leonardo da Vinci, der Denker, Forscher und Poet*, 4 Auflage. — Iena, Diederichs, 1926, viii-269 p.

1012. HESSEL (A.) et M. KREBS. *Regesten der Bischöfe von Strassburg. T. II, 4 : Regesten Konrads von Lichtenberg, 1273-1299*. — Innsbrück, Wagner, 1926, in-4<sup>o</sup>, p. 280-406.

1013. HILDEBRAND (D. v.). *Der heilige Franziskus, in Fresken von*

Giotto. Mit text aus d. *Vita major u. minor* d. hl. Bonaventura. — München, Theatiner Verlag, 1926, in-16, 48 p.

1014. HIND (A. M.). Catalogue of drawings by dutch and flemish artists (British Museum). — Londres, Brit. Mus., 1927, xx-181 p., LXXX pl.

1015. History (the) of Gabyallaha III Nestorian Patriarch and of his vicar Bar Sauma, Mongol ambassador to the frankish courts at the end of the thirteenth century, translated from the Syriac and annotated by James A. Montgomery. — New-York, Columbia University Press, 1927.

1016. HUMANN (Georg.). Stützenwechsel in der romanischen Baukunst, insbesondere bei Kreuzgängen und Zwerggalerien. — Strasbourg, Heitz, 1925, 26 p., 6 pl. *Studien zur deutschen Kunstgeschichte*, n° 233.

1017. HUMBOLDT (A. de). Cristóbal Colón y el descubrimiento de América. T. I. Historia de la geografía del Nuevo Continente, progresos de la astronomía náutica en los siglos XV y XVI. Trad. L. Navano y Calvo. — Madrid, Hernando, 1926, 398 p. *Bibl. classica*, t. CLXIII.

1018. HURTER (H.). Nomenclator literarius theol. cath. T. I : Ab aerae christianae initio ad theologiae scholasticae exordium, 1109, 4<sup>e</sup> éd. par F. Pangerl. — Innsbruck, Wagner, 1926, xv-1000 p.

1019. HÜTTELBRÄUKER (L.). Das Erbe Heinrichs des Löwen. Die territorialen Grundlagen d. Herzogtums Brunshweig-Lüneburg von 1235. — Goettingue, Vandenhoeck et Ruprecht, 1927, in-4°, xvi-99 p., 2 cartes. *Studien u. Vorarb. zum hist. Atlas von Niedersachsen, Oldenburg, Braunschweig, Schaumburg, Lippe u. Bremen*.

1020. IGNAZI (St.). Il canto di Dante a San Francesco nel VII centenario dalla morte del Santo. — Rome, Poigl. vaticana, 1926, in-4°, 50 p.

1021. INGUANEZ (D. M.). Diplomi inediti dei principi Normanni di Capua, conti di Aversa. — Montecassin, abbaye, 1926, xviii-50 p. *Miscellanea Cassinese*, t. III.

1022. IORGA (Nicolas). Les aventures sarrazines des Français de Bourgogne au xv<sup>e</sup> siècle. — 1926, 52 p. *Université de Cluj, publ. de l'Institut d'histoire générale*.

1023. IORGA (Nicolas). Histoire des États balkaniques jusqu'à 1924. — Gamber, 1925, 575 p.

1024. IORGA (Nicolas). Istoria literaturii românești. T. I : Literatura populară, literatura slavonă vechea, literatura religioasă, întâii croniciari, 2<sup>e</sup> éd. — Bucarest. P. Suru, 1925, 400 p.

1025. Italia francescana nel settimo centenario della morte di S. Francesco. — Assise, tip. Poziuncola, 1927, 398 p.

1026. JACOB (Karl). Quellenkunde der deutschen Geschichte im Mittelalter. Bd. II. Die salische und staufische Zeit (1024-1250), 2. Aufl. — Berlin, de Gruyter, 1926, iii p. *Sammlung Goschen*, n° 280.

1027. JACQUIOT (G.). Lucheux historique, ses curiosités, sa source, son château. — Doullens, impr. Dessaint, 1925, 45 p.

1028. JALABERT (Denise). La sculpture gothique. — Stock, 1926, in-16, 138 p.

1029. JAMES (M. R.). Lists of manuscripts formerly in Peterborough abbey library, with preface and identifications. — Oxford, University press, 1926, 104 p. *Supplement to the Bibliographical Society's Transactions*, n° 5.

1030. JAMES (R.). The origin and development of Roman liturgical vestments. — Exeter, Lee, 1926, 32 p.

1031. JEANROY (M<sup>me</sup> B. A.). Le roman de Renard. — E. de Boccard, 1926, XXI-138 p.

1032. JELINGK (M. H.). Geschichte der gotischen Sprache. — Berlin, de Gruyter, IX-209 p. *Grundriss der Germ. Philologie*, I, 1.

1033. JORDAN (Joseph). L'abbaye prémontrée d'Humilimont (1137-1580). Thèse. — Fribourg, Fragnière frères, 1926, p. 333-693. Extr. des *Ann. de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, XII, 2.

1034. JÖRGENSEN (E.). Catalogus codicum latinorum medii aevi bibliothecae regiae Hafniensis, fasc. 2. — Copenhagen, Guldendal, 1926, p. 241-536, 7 pl.

1035. JOYNT (M.). The life of St. Gall. — Londres, SPCK, 1927, 172 p. *Tranl. of christian literature*, ser. V.

1035<sup>bis</sup>. JUGÉ (M.). Homélies mariales byzantines. Textes grecs édités et traduits en latin. — Didot, 1925, in-4°, 237 p. *Patrologie orientale*, t. XIX, fasc. 3.

1036. JÜON DES LONGRAIS (F.). La conception anglaise de la saisine, du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. — Jouve, 1925, 487 p.

1036 bis. KARRER (O.). Meister Eckehart. Das System seiner religiösen Lehre und Lebensweisheit. — München, 1926.

1037. KARRER (O.) et H. PIESCH. Meisters Eckcharts Rechtfertigungsschrift vom Jahre 1326. — Erfurt, K. Stenger, 1927, 172 p.

1038. KASER (K.). Il basso medio evo. — Florence, Vallecchi, 1926, in-16, 388 p.

1039. KAUTZSCH (R.). Romanische Kirchen im Elsass. Ein Beitrag z. Geschichte d. Oberrhein. Baukunst im XII. Jh. — Fribourg, Urban Verl., 1927, in-4°, IX-90 p., repr., 188 pl.

1040. KEHR (Paul). Die ältesten Papsturkunden Spaniens erläutert und reproduziert. — Berlin, 1926, 40-61 p., f.-s. *Abhandlung der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1926, *Phil.-hist. Klasse*, n° 2.

1041. KEHR (Paul). Das Papsttum und der katalanische Prinzipat bis zur Vereinigung mit Aragon. — Berlin, de Gruyter, in-4°, 91 p. *Abhandl. der Preuss. Akad. der Wiss. Phil.-hist. Kl. Jg.* 1926, n° 1.

1042. KEHR (Paul). Papsturkunden in Spanien. Vorarbeiten zur Hispania Pontificia. 1. Katalanien. 1. Archivberichte (über die Eigenen und die Forschungen von J. Rius und P. Rassow). 2. Urkunden und

Regesten. — Berlin, Weidmann, 1926, in-4°, 586 p. *Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, philolog.-historische Klasse*, N. F., 18, 2.

1043. KEROFILAS (Costas). Amedeo VI di Savoia nell' imperio bizantino. — Roma, Italia, 1926, 32 p.

1044. KLAIBER (L.). Beiträge zur Wirtschaftspolitik oberschwäbischer Reichstädte in ausgehenden Mittelalter. — Stuttgart, W. Kohlhammer, 1927, x-117 p.

1045. KLEIN (J.). Die Caritaslehre des Johannes Duns Scotus. Die edelste Frucht d. Liebenseinheit d. franziskan. Geistes. — Munster, Aschendorff, 1926, xv-79 p., 1 pl. *Franziskanische Studien*, Beih. 11.

1046. KLEINCLAUSZ (A.). La légende du protectorat de Charlemagne sur la Terre Sainte. — Geuthner, 1926. Extr. de *Syria*.

1047. KLEINSCHMIDT (Beda). Maria und Franziskus von Assisi in Kunst und Geschichte. — Düsseldorf, Schwann, 1926, in-4°, xvii-147 p., pl. *Franziskus und sein Werk in Einzeldarstellungen*, n° 1.

1048. KNIGHT (Melvin M.). Economic history of Europe to the end of the M. A. — Boston, Houghton Mifflin, 1926, x-260 p.

1049. KOCH (J.). Durandus de S. Porciano, O. P. Forschungen zum Streit um Thomas von Aquin zu Beginn d. XIV. Jh. T. I : Literaturgeschichtl. Grundlegung. — Munster, Aschendorff, 1927, xv-436 p. *Beiträge zur Gesch. d. Philosophie d. M. A.*, t. XXVI.

1050. KOHLRAUSCH (R.). Herrschaft und Untergang der Hohenstaufen in Italien. — Iena, E. Diederich, 1926, 80 p., 6 pl. *Deutsche Volkheit*, t. XXXIII.

1051. KOSSMANN (B.). Einstens massgebende Gesetze bei der Grundrissgestaltung von Kirchenbauten. — Strassburg, Heitz, 1925, 100 p., 63 repr., 1 pl. *Studien zur deutschen Kunstgesch.*, fasc. 231.

1052. KRABBO (H.). Regesten der Markgrafen von Brandenburg aus askanischen Hause. Fasc. 8) — Berlin-Dahlem, Verein f. Geschichte d. Mark Brandenburg, 1926, in-4°, p. 561-640. *Veröffentlichungen d. Vereins f. Geschichte d. Mark Brandenburg*.

1053. KREBS (M.). Konrad III von Lichtenberg, Bischof von Strassburg (1273-1299). — Frankfurt a. M., 1926, 84 p.

1054. KRESSER (G.). Die Wahrheit über Loreto nach den neuesten Ausgrabungen und Forschungen mit Plänen und historischen Loreto-Bildern. — Gratz, Styria, 1926, vii-164 p.

1055. KÜMMEL (W.). Die Missionsmethode des Bischofs Otto von Bamberg und seiner Vorläufer in Pommern. Ein Beitr. zur hist. Betrachtg. d. röm. Kathol. Missionspraxis d. Mittelalters. — Gutersloh, C. Bertelsmann, 1926, 87 p. *Allgem. Missionsstudien*, fasc. 4.

1056. KUNZE (Herbert). Die gotische Sculptur im Mitteldeutschland. — Bonn, Cohen, 1925, in-4°, 16 p. 8 pl. *Kunstbücher deutscher Anschaften*.

1057. KURTH (B.). Die deutschen Bildteppiche des Mittelalters. Bd. 1.

Text. 2 Tafeln Hälfte 1 : Nr. 1-168, 3 Tafeln Hälfte 2 : Nr. 169-344. — Wien, Schroll, in-fol., XII-320, VII, VII p.

1058. KURTH (B.). Die Forschungen zur Archäologie und Kunstgeschichte. Bd. 5.

1059. LABANDE (L. H.). Le palais des papes et les monuments d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle. — Marseille, Detaille, 1926, 179-182 p., fig.

1060. LAMBERMOND (A. C.). Der Armutsgedanke des hl. Dominikus und seines Ordens. — Zwolle, Waanders, 1926, xv-98 p.

1061. LAMMENS (H.). L'Islam. Croyances et institutions. — Beyrouth, impr. Catholique, 1926, 288 p.

1062. LANDUCCI (L.). A florentine diary from 1450 to 1516 continued by an anonymous writer till 1542, with notes by Iodoco Del Badin. Trad. par A. de Rosen Jervis. — Londres, Dent, 1927, 324 p., ill.

1063. LANSON (R.). Le goût du Moyen Age au XVII<sup>e</sup> siècle. — Van Oest, 1926, 56 p., 32 pl. *Architecture et Arts décoratifs*.

1064. LANZ (O.). Die Münzen des Grafschaften Bentheim und Tecklenburg sowie der Herrschaft Rheda. — Francfort, J. Hamburger, 1927, in-4°, 77 p., 5 pl., 1 carte.

1065. LANZ (O.). Die Münzen und Medaillen von Ravensburg im Verlaufe seiner Münzgeschichte. — Stuttgart, Landhaus Rosenstein, 1927, in-4°, x-206 p.

1066. LASTEYRIE (B. de). L'architecture religieuse en France à l'époque gothique, éd. Marcel Aubert, t. I. — Picard, 1926, in-4°, 544 p., 580 fig., pl.

1067. Légende (la) des trois compagnons. Vie de saint François d'Assise par frère Léon, frère Ange, frère Rulin, trad. du latin par l'abbé Louis Pichard. — L'Artisan du livre, 1926, 288 p.

1068. LEHMANN (P.). Gesta Ernesti ducis. — Munich, Bayer, 1927, in-4°, 56 p., fig. *Abhdlgn. d. Bayer. Akad. d. Wiss. Philos.-philol. u. hist. Kl.*, t. XXXII, fasc. 5.

1069. LEHMANN (P.). Pseudoantike Literature des Mittelalters. — Leipzig, Teubner, 1927, VII-108 p., 6 pl. *Studien d. Biblioth. Warburg*, fasc. 13.

1070. LEHNERT (Aloys). Studien zur Dialektgeographie des Kreises Saarlouis. — Bonn, Klopp, 1926, XII-278 p., 1 carte. *Rheinische Beiträge und Hilfsbücher zu German. Philologie und Volkskunde*, n° 12.

1071. LEHR'S (Max). Katalog der Kupferstiche Martin Schongauers. Wien, Gesellschaft für vervielfältigende Kunst, 1925, in-4°, 409 p.

1072. LENDI (C.). Der Dichter Pamphilus Gegenbach. Beiträge zu seinem Leben und zu seinen Werken. — Berne, P. Haupt, 1926, IV-II-VIII-91 p. *Sprache und Dichtung*, fasc. 39.

1073. LE ROY (Fred.). Le vieux Calais. — Calais, imp. Centrale, 1925, in-4°, 2 col., 112 p.

1074. LE SOURD (A.). Essai sur les États de Vivarais depuis leurs origines. — Soc. générale d'Imprimerie et d'Édition, 1926, XXII-691 p., 6 pl.

1075. LETTS (M.). *Pero Tafur, Travels and adventures, 1435-1439.* Trans. and edit. with an introd. — Londres, G. Routledge a. Sons, 1926, xvi-262 p., 8 ill., 1 carte. *The Broadway Travellers edit. by S. E. Denison Ross and Eileen Power.*

1076. LIEBESCHÜTZ (Hans). *Fulgentius meta foralis. Ein Beitrag zur Geschichte der antiken Mythologie im Mittelalter.* — Leipzig, Teubner, 1926. *Studien der Bibliothek Warburg, n° 4.*

1077. LIPSON (E.). *An introduction to the economic history of England, t. I: The middle ages, fourth edition.* — Londres, A. et C. Black, 1926, 552 p.

1078. LOGI (E.). *San Bernardino di Siena, apostolo francescano d'Italia nel sec. XV.* — Sienne, Arti Grafiche, 1926, 40 p.

1079. LONGHURST (M. H.). *English ivories.* — Londres, Putnam, 1926, in-4°, 189 p., pl.

1080. Louis de Blois, sa vie et ses traités ascétiques, par les Bénédictins de S. Paul de Wisques; I: *Esquisse biographique. L'institution spirituelle.* — Maredsous, abbaye; Bruges, Desclée, de Brouwer, 1927, 181 p. *Coll. Paz, t. XXV.*

1081. LOWIS (D. W.). *The history of the Church in France. A. D. 950-1000. Being a study in mediaeval christianity.* — Londres, Epworth press, 1926, 260 p. *Thesis approved for the Doctor of Divinity in the University of London.*

1082. LUCAS, évêque de Tuy. *Crónica de España.* ed. par J. Puyol. — Madrid, impr. R. A. B. M., 1926, in-4°, 473 p. *Publ. de la R. Acad. de la hist.*

1083. LUCCA (G.). *Storia della chiesa ad uso delle scuole teologiche, t. I, Dagli inizi a Carlo Magno.* — Milan, Instit. ed. Scient., 1926, xvi-400 p.

1084. LÜERS (Grese). *Die Sprache der deutschen Mystik des Mittelalters in Werke der Mechthild von Magdeburg.* — München, E. Reinhardt, 1926, 336 p.

1085. LYNA (Fred.). *Catalogue des mss. de la Bibl. royale de Belgique.* — Bruxelles, Lamertin, 1927, viii-320 p.

1086. MACLEAN (D' Donald). *The Law of the Lord's Day in the Celtic Church.* — Édimbourg, T. et T. Clark, 1926, xi-58 p.

1087. MACNAUGHT (J. C.). *The Celtic Church and the See of Peter.* — Londres, B. Blackwell, 1927, 134 p.

1088. MACNUTT (F. B.). *The early diocese of Leicester.* — Leicester, Lead, 1926, xxiv-428 p.

1089. MÂCON (Gustave). *Chantilly, les archives, le cabinet des titres, t. I.* — Champion, 1926, in-4°.

1090. MACPHERSON (C.). *The Meroure of Wyssdom, composed for the use of James IV, king of Scots, D. D. 1490, by Johannes de Irlandia, t. I.* — Édimbourg, W. Blackwood a. Sons, 1926, xlviii-234 p., 2 f.-s.

1091. MAETERLINCK (Louis). *La pénétration française en Flandre. Une*

école préeyckienne inconnue. — Van Oest, 1925. in-4°, 140 p. 85 pl.

1092. MAGNI (V.). Vita di San Francesco raccontata dai suoi familiari, con pref. di Fr. G. Golubovich. — Firenze, Libr. ed. Fiorentina, 1926. in-16, 326 p.

1093. MAGNIEN (Maurice). Le musée de Beauvais. — Laurens, 1926, in-16, 64 p., fig.

1094. MAILLARD (Élisa). L'église de Saint-Savin-sur-Gartempe. — Laurens, 1926, 112 p., 1 pl., 36 fig.

1095. MAJORIE and QUENNEL (C. H. B.). Every day life in Anglo-Saxon, Viking and Norman times. — London, Batiford, 1926, vii-115 p.

1096. MALAVAS (A.). Il cantore delle creature. Nel settimo centenario di san Francesco d'Assisi. — Bologna, Stabilimenti poligrafici, 1926, in-18, 19 p.

1097. MANN (Rev. Horace K.). The Lives of the Popes in the Middle ages, vol. XIII (Honorius III to Celestin IV, 1216-1241). — London, Kegan Paul, 1925, 471 p.

1098. MANTEUFFEL (Tadeusz). Historjografja Francji wieków srednich (W. X-XIII) [L'historigraphie française au M. a.]. — Warszawa, 1926, 109 p. *Teksty do cwiczsen seminaryjnych zeszyt drugi.*

1099. MANTEYER (G. de). Les origines du Dauphiné de Viennois. D'où provient le surnom de baptême *Dauphin*, reçu par Guigues IX, comte d'Albon (1100-1105). — Picard, 1926, ill.

1100. MARÇAIS (Georges). Manuel d'art musulman. L'architecture. Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile, I. Du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. — Picard, 1926, xi-460 p.

1101. MARCEL-REYMOND (Charles). La sculpture italienne. — Van Oest, 1927, in-4°, 63 p., 64 pl.

1102. MARCHETTI (J.). La leggenda di san Francesco nuovamente narrata ai Giovani. — Firenze, Bemporad, 1926, in-16, 229 p.

1103. MARGULIÈS (A.). Der altkirchenslavische Codex Suprasliensis. — Heidelberg, C. Winter, xvi-253 p. *Sammlung Slav. Lehr. Handbücher*, 3<sup>e</sup> série, fasc. 4.

1104. MARIGO (A.). Henrici Sptimellensis elegia. Recensuit. praefatus est, glossarium atque indices adj. — Padoue, A. Draghi, 1926, 75 p. *Script. latini medii aevi italici*, t. I.

1105. MARQUET DE VASSELLOT (J. J.). Musée de Cluny. Les tapisseries dites de la Dame à la Licorne. — Lapina, 1926, fol., 9 p., 6 pl.

1106. MARTINY (D<sup>r</sup> Rudolph). Hof und Dorf in Altwestfalen. Das Westfälische Streusiedlungsproblem. — Stuttgart, Engelhorn, 1926. Extr. der *Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde*, Bd. XXIV, Heft V.

1107. MASSERON (Alexandre). Assise. — Laurens, 1926, in-4°, 176 p. *Les villes d'art célèbres.*

1108. MASSERON (A.). Légendes franciscaines. — Bloud et Gay, 1927, 203 p. *Coll. Caritas.*



1109. MAVRI (Christo-M.). L'organisation de l'économie urbaine dans Byzance sous la dynastie de Macédoine (867-1057). — Guillon, 1925, 159 p.

1110. MAYCOCK (A. L.). The Inquisition, from its establishment to the great Schism. — London, Constable, 1926, xxii-276 p.

1111. MAYR (J. K.). Geschichte des salzburgische Zentralbehörden von der Mitte der XIII bis am Ende des XVI Jh. — Salzburg, 1924-26, 44-72 et 67 p. Extr. des *Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde*, fasc. 54-56.

1112. MAZZINI (G.). Vita ed opera di Maestro Pietro da Tossignano. — Roma, casa ed. Leonardo da Vinci, xxi-160 p.

1113. MCKISACK (M.). Historia sive narratio de modo et forma mirabilis parlamenti apud Westmonasterium A. D. MCCCCLXXXVI, regni vero regis Ricardi Secundi post conquestum anno X, per Thomam farcent clericum indictata. — Camden, Miscellany, 1926, XIV, i-viii, 1-27.

1114. MEIER (R. J.). Die Stadt Goslar. — Stuttgart-Berlin, deutsche Verlagsanstalt. — 1926, 139 p. ill. *Historische Stadtbilder*, fasc. 7.

1115. MEILLET (A.). Linguistique historique et linguistique générale, 2<sup>e</sup> éd. augmentée. — Champion, 1926, 350 p. *Coll. linguistique*, t. VIII.

1116. Memorie Francescane Fanesi, Omaggio a S. Francesco d'Assisi nel VII centenario della sua morte. — Fano, tip. Sociniana, 1926, in-4<sup>o</sup>, 228 p. gr.

1117. MENCHETTI (Andrea). La vita castellana e l'organizzazione rurale in Montalboddo sugli statutti del 1366, del 1454 e del 1493. — S. Pier d'Arina, libreria Salesiana, 1926, viii-122, 3 pl.

1118. MERCATI (M<sup>se</sup> A.). S. Pellegrino della Alpi in Garfagnana. — Rome, 1926, 67 p.

1119. MERCATI (Giovanni). Scritti d'Isodoro, il cardinale Ruteno e codici a lui appartenuti che si conservano nella Biblioteca apostolica vaticana. — Roma, 1926, xv-176 p., f.-s. *Studi e testi*, 46.

1120. MERZ (W.). Die Rechtsquellen des Kantons Argau, 2<sup>e</sup> partie : Rechte der Landschaft, t. II. Die Oberämter Königsfelden, Bibestein und Kasteln. — Arau, H. R. Sauerländer, 1926, xi-350 p. *Sammlung schweizerischer Rechtsquellen, hrsg. auf Veranstaltung des schweizerischen Juristenvereins mit Unterstützung des Bundes und der Kantone*, 16<sup>e</sup> série.

1121. MEYERHOF (M.). Le monde islamique. — P. Rieder et C<sup>ie</sup>, 1926, 80 p., 59 pl. *Bibl. Générale, dir. P. L. Couchoud*, fasc. 3.

1122. MICHAEL (E.). Die schlesische Kirche und ihr Patronat im Mittelalter, unter polnischem Recht. Beiträge zur ältesten schlesischen Kirchengeschichte. — Görlitz, Hoffmann und Reiber, 1926, 288 p.

1123. MICHAEL-DURACH (M.). Franz von Assisi und seine Welt mit künstler. Einf. von W. Rothes u. histor. Begleittext von S. Brettle.

Hrsg. u. in Bildern dargest. — Munich, Delphin-Verlag, 1926, in-4°, x-61 p.

1124. MICHAEL-SCHWEDER (J.-M.). Die Schrift auf den päpstlichen Siegeln des Mittelalters eingeleitet von W. Erben. — Graz, Leuchner und Lubensky, 1926, 51 p., 4 pl. *Veröffentlichungen des hist. Seminars der Univ. Graz*, n° 4.

1125. MICHEL (K.). Das opus tripartitum des Humbert de Romanis, O. P., ein Beitrag zur Geschichte der Kreuzzugsidee und die kirchlichen Unionsbewegungen, 2<sup>e</sup> éd. — Gratz, Styria, 1926, 88 p.

1126. MILLET (L.). Notre-Dame de Cléry, 2<sup>e</sup> éd. — Letouzey et Ané, 1926, in-16, 160 p. et fig. *Les grands pèlerinages de France*.

1127. MINGUON (S.). Historia del derecho español. t. X. Derecho germano-medieval, reino hispanogodo, reconquista Castellana. — Sarraçosse, Artes graficas, Casañal, 1926, in-4°, 200 p.

1128. Mittellaterliche Hss. paläographische, kunsthistorische, literarische und biblioteksgeschichtliche Untersuchungen. Festgabe zum 60 Geburtstag von Hermann Degering. — Leipzig, Hiersemann, 1926, in-4°, 327 p. ill.

1129. MOLMENTI (Pompeo). La storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Repubblica, 7<sup>e</sup> éd., t. I. La grandezza. — Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, gr. in-8°, vi-563 p.

1130. MONCEAUX (Paul). Saint Martin. Récits de Sulpice Sévère mis en français avec une introduction. — Payot, 1926, in-12.

1131. MONTALEMBERT (c<sup>ie</sup> de), S<sup>te</sup> Élisabeth de Hongrie, préface de L. Gautier. — Tours, A. Mame, 1926, in-16, 360 p., fig.

1132. Monumenta Germaniae historica. Epistolae selectae, t. IV. Acta pacis ad S. Germanum anno 1230 initae. — Berlin, Weidmann, 1926, XIII-122 p.

1133. Monumenta Germaniae historica. Leges, sectio I, t. V, pars 2. Lex Bajuvariorum, publ. par E. von Schwind. — Hanover, Hahn.

1134. MORAN (C.). Por tierras de León, historia, costumbres, monumentos, leyendas, felologia y arte. — Salamanca, 1925, 212 p., 12 pl.

1135. MORI (Attilio), BOFFITO (Giuseppe). Piante e vedute di Firenze : studio storico, topografico, cartografico. — Firenze, Seeber, 1926, xxx-174 p., 20 pl.

1136. MORRIS (W. A.). The medieval english Sheriff to 1300. — Londres, Longmans, 1927, xviii-291 p. *Publ. of the Univ. of Manchester, Hist. ser.*

1137. MULDER (W.), S. J. Vanwaar enwarheen met onze Kerkgeschiedenis der Middeleeuwen. — Nimègue, Dekker et Van de Vegt, 1927, 31 p.

1138. MUGLDERMANS (J.). La domination arabe en Arménie, extrait de l'*Histoire universelle de Vardan*, trad. et annoté. Étude de critique textuelle et littéraire. — Geuthner, 1927, 176 p., f.-s.

1139. MUÑOZ (A.). Il restauro della basilica di S. Giorgio al Velabro in Roma. — Roma, 1926, 45 p., 32 pl.

1140. National art survey of Scotland. Examples of Scottish architecture from the 12 th. to the 17 th. century, a series of reproductions from the National art survey drawings, vol. 3. — Edinburgh, Waterson and Son, 1926, in-4°.

1141. NECKEL (G.). Edda. Die Lieder d. Codex regius nebst verwandten Denkmälen, fasc. I, text. 2<sup>e</sup> edit. — Heidelberg, C. Winter, 1927, XII-331 p. *Germanische Bibliothek*, Abt. 2, *Untersuchungen u. Texte*, t. IX.

1142. NEUMANN (A.). Prameny k dějinám duchovenstvav době přehusitské a Husově [Sources for l'histoire du clergé à l'époque préhusite et hussite]. — Olomouc, Matice cyrilometo dejská, 1926, 241 p.

1143. NÈVE (Joseph). Catonis disticha, fac-similés, notes, liste des éditions du xv<sup>e</sup> siècle. — Liège, impr. Vaillant-Carmanne, 1926, in-4°, 125<sup>e</sup>p.

1144. NEWTON (A. P.). Travel and travellers of the Middle Ages. — London, Kegan Paul, IX-233 p. *History of Civilization*.

1145. NOCQ (Henri). Le poinçon de Paris. Répertoire des maîtres-orfèvres de la juridiction de Paris, depuis le M. A. jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. — Flourey, 1927, in-4°, XVI-327 p.

1146. NOLAN (P.). A monetary history of Ireland, 1<sup>re</sup> partie : Ancient Ireland. — London, King, 1927, 219 p.

1147. NUCCO (E.). Il castello di Uzzano nella storia e nell' arte: memorie storiche. — Pescia, E. Cipriani, 1926, 31 p., 6 pl.

1148. OBERST (J.). Die Mittelalterliche Architektur der Dominikaner und Franziskaner in der Schweiz. Ein Beitr. zur schweizer. Ordensbauweise. — Zurich, O. Füssli, 1927, in-4°, 178 p., fig., pl.

1149. Obituaire de l'église cathédrale d'Apt, publié par Fernand Sauve. — Picard, 1926, XLII-95 p. *Coll. des textes pour servir à l'histoire de Provence*, n<sup>o</sup> 5.

1150. Obra dels alcajys et del jutges por el maestro Jacobo (version catalana del siglo XIII hasta ahora inédita de las Flores de las Leyes anotada y publicada con un estudio preliminar por Pompeyo Claret Martí). — Barcelona, tip. de Santiago-Vives, 1927, 81 p.

1151. OCKHAM (William of). De imperatorum et pontificum potestate publ. par C. Keneth-Brampton. — Oxford, at the Clarendon Press, 1927, XXXVIII-108 p., f.-s.

1152. OVIDIO (Fr. d'). Opere : t. IV : nuovo volume di studi danteschi ; t. V : l'ultimo volume dantesco. — Rome, A. P. E., 1926, 407 et 418 p.

1153. PAGAN (Th.). The convention of the royal burghs of Scotland. — Glasgow, University press, 1926, XIV-268 p.

1154. PALENCIA (A. Gonzalez). Historia de la España musulmana. — Barcelona, Labor, 1926, 182 p., 48 pl. *Coleccion Labor*.

1155. PANE (O.) et SCRIBA (M.). Annali genovesi di Caffaro e de suoi

continuatori, t. III. Trad. par G. Monleone. — Gênes, Municipio, 1925, 213 p.

1156. PANSIER (Dr P.). Histoire de la langue provençale à Avignon, du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, t. II. — Avignon, Aubanel, 1925, 287 p.

1157. PAQUAY (J.). Les premiers évêques de Tongres. — Tongres, Michiels, 1927, 27 p. Extr. du *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*.

1158. PARAMOS (José G.). La verdadera patria de Cristobal Colón. — Manila, « Germania », 1926, VIII-181 p. ill.

1159. PARET. Die Geschichte des Islams in der arabischen Volksliteratur. — Tübingen, Mohr, 1927, 26 p. *Philosophie und Geschichte*, n° 13.

1160. PARRY (John Jay). The vita Merlini. — Urbana, 138 p. *University of Illinois studies in language and literature*, vol. X, n° 3, août 1925.

1161. PATON (L. Allen). Les prophécies de Merlin, edited from ms. 593 in the bibliothèque municipale of Rennes. Part. 2 : Studies in the contexts. — Presses Universitaires, 1927, 400 p. *The modern language association of America. Monograph series*.

1162. PAUL (E.). Notre-Dame du Puy. — Champion, 1926, in-12, 208 p. ill.

1163. PECCHIAI (Pio). S. Francesco d'Assisi e la missione della povertà: edizione illustrata da Luigi Zago. — Milano, Sperling e Kupfer, 1926, LXXXIX-423 p.

1164. PEGOLO (Lorenzo). Storia della città di Carmagnola. — Carmagnola, tip. scolastica, 1925, 159 p. ill.

1165. PEROUSE (G.). Hautecombe, abbaye royale. — Chambéry, Dardel, 1926, 138 p. ill.

1166. Peter (Hermann Georg). Die Informationen Papst Joanns XXIII und seine Flucht von Konstanz bis Schaffhausen. — Freiburg-in-Brigau, Waibel, 1926, xx-310 p.

1167. PETIT (Fr.). L'ordre de Prémontré, 2<sup>e</sup> éd. — Letouzey, 1927, in-16, 160 p. *Les ordres religieux*.

1168. PFAFF (Volkert). Kaisers Heinrichs VI höchstes Angebot an die römische Kurie, 1196. — Heidelberg, Winter, 1927, 88 p.

1169. PHILIPPE (A.). Archives de la ville d'Épinal antérieures à 1790. Actes constitutifs de la commune, série AA, 1223-1624, et catalogue des sceaux existant dans les Archives de la ville. — Épinal, Fricotel, 1926, 2 vol., in-8°, xxvi-210 p., in-4°, vii-72 p., et pl.

1170. PIRENNE (Henri). Les villes du M. A. Essai d'histoire économique et sociale. — Bruxelles, Lamertin, 1927, in-12.

1171. PLOTHO (W. v.). Waren die Ministerialen von Rittersart frei oder unfrei, und welchen Geburtsständen sind sie entstammt? — Berlin, Verl. Deutsches Adelsblatt, 1925, 86 p.

1172. PLUNKET (Jerne L.). History of Europe, I : The Middle ages. — Oxford, at the Clarendon Press, 1927, xix-805 p.

1173. POCHETTINO (G.). Fra Salimbene. La cronaca. — Sancasciano-Peso, Stianti, 1926, in-16, XLIV-248 p.

1174. PONS (E.). Le thème et le sentiment de la nature dans la poésie anglo-saxonne. — Strasbourg, librairie Istra, 1925, 160 p. *Publ. Fac. Lettres de Strasbourg*, fasc. 5.

1175. POOLE (Reginald Lane). Joannis Saresberiensis Historiae pontificalis quae supersunt. — Oxford, at the Clarendon Press, 1927, xcix-128 p.

1176. PORÉE (Charles). La cathédrale d'Auxerre. — Laurens, 1925, in-16, 112 p. ill. plan. *Petites monographies des grands édifices de la France*, n° 38.

1177. POULET (Ch.). Histoire de l'Église, t. I. Antiquité et M. A. — G. Beauchesne, 1927, xv-482 p.

1178. PRADEL (Pierre). Le château de Montluçon. — Moulins, les Imprimeries réunies, 1926, 87 p. ill.

1179. PRADO (E.). Monografía del santuario de Nuestra Señora de los Angeles de Cartago. — Costa Rica, Lehmann, 1926, in-fol., 102 p.

1180. PREISENDANZ (K.). Die Hss. der Badischen Landesbibliothek in Karlsruhe, t. VIII. Die Karlsruher Hss. t. II. Karlsruhe 1300-2000, mit Vorw. v. Th. Längin. — Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, 1926, in-4°, xlviii-104 p.

1181. PRENTOUT (H.). Histoire de l'Angleterre, t. I : des origines à 1688, 2<sup>e</sup> éd. — Hachette, 1926, in-16, xii-498 p.

1182. Public Record Office. Manuscripts and other objects in the Museum Catalogue with brief descriptive and historical notes, 12 th. edition. — London, H. M. S. O., 1926, ill.

1183. PUCCINI (A.), San Francesco d'Assisi. — Vicenza, Soc. an. tipografica, 1926, in-16, 48 p.

1184. PUGLIOLI (S.). San Bernardino da Siena e la sua attività in Firenze negli anni 1424-1425. — Prato, M. Martini, 1926, 133 p.

1185. RAFOIS (J. F.). Arquitectura del Renacimiento italiano. — Barcelona, Seix y Barral, 1926, 200 p.

1186. RAMBAUD (P. J. D.). Saint Dominique, sa vie, son âme, son ordre. — Téqui, 1926, xiv-322 p.

1187. RATHGEN (Bernhard). Pulver und Salpeter (vor 1450). Schliesspulver, Kunstsalpeter, Pulvermühlen im frühen Mittelalter. Entnommen der noch ungedruckten Hs. Die Pulverwaffe und das Antwerk vor 1450. — München, Barbara, 1926, 39 p. *Sonderschriften der schweren Artillerie*, n° 4.

1188. REBUSCHINI (Vaggi). San Francesco d'Assisi. Prefazione del Padre Q. Semeria. — Milano, Agnelli, 1925, viii-152 p., in-16.

1189. RENÉ (le roi). Le livre du cuer d'amours épris, éd. C. Smital et E. Winkler, trad. par Alice Scarlates. — Vienne, Impr. de l'État, 1927, in-fol., 1 emboît. de xxiv pl. phototyp, polychromes, 1 vol. d'introd., 108 p. et xxxiii pl. en noir, 1 ■. texte et notes, 213 p.

1190. RENÉ (le roi). Le mortifiement de vaine plaisance du roi René d'Anjou, éd. Fr. Lyna. — Bruxelles, Œuvre nationale pour la repro-

duction des manuscrits à miniatures, 1926, in-4°, LXXXV-67 p., portrait, 10 pl. en couleur, 32 pl. documentaires en noir.

1191. REVELLI (M.). Frate Francesco poverello di Dîo. — Milano, Trèves, 1925, in-16, 150 p.

1192. RUBIER (Dr de). Montvert, essai de monographie communale. — Champion, 1925.

1193. RICHARD DE SAINT-VICTOR. Les quatre degrés de l'amour ardent. Trad. de Ed. Lefef. — Ligugé, E. Aubin, 1926, in-16, 64 p. *Ch. d'œuvres ascétiques et mystiques.*

1194. Richesses (les) d'art de la France. Recueil de documents publié sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique. La Bourgogne, la peinture et les tapisseries par Louis Réau, fasc. I et II. L'architecture, par Louis Hauteœur, fasc. I-V. — Van Oest, 1927, in-fol.

1195. RIESCH (H.). Die heilige Hedwig, Herzogin von Schlesien. Ein Lebensbild d. M. A. — Kaldenkirchen, Missionsdruckerei, 1927, 118 p., pl.

1196. RIETSTAP (J. B.). Armorial général. Suppléments, publiés par V. H. Rolland, 2<sup>e</sup> série, fasc. 35-36. — La Haye, Nijhoff, 1926, p. 817-932.

1197. RITTER (Georges). Les vitraux de la cathédrale de Rouen, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Reproductions en héliotypie, publiées avec une introduction historique et des notices iconographiques. — Cognac, Éditions Fac, 1926, in-fol., 110 p., 101 pl.

1198. ROLLAND (Joachim). Le théâtre comique en France avant le XV<sup>e</sup> siècle. — Éd. de la « Revue des études littéraires », 1926, 135 p.

1199. ROOT (R. Kilburn). The book of Troilus and Criseyde by Geoffrey Chaucer. — Princeton, University Press, 1926, xc-573 p.

1200. ROSENTHAL (J.). Bibliotheca medii aevi manuscripta. T. I : Ein hundred. Hss. des abendländischen M A s vom IX. bis zum XV. Jh. Katalog 83. — Munich, J. Rosenthal, 1926, in-4°, viii-106 p.

1201. ROSEROT (Alph.). Variétés historiques sur la Champagne méridionale, 3<sup>e</sup> série, XVI-XX. — Troyes, impr. de la Renaissance, 1925, in-12, 43 p.

1202. Rosier (le) des guerres de Louis XI. Enseignements du roi Louis XI pour le dauphin son fils. Première édition... par Maurice Diamant-Roger. — Bernouard, 1925.

1203. ROSSI (E.). Storia della marina dell' ordine di S. Giovanni di Gerusalemme, di Rodi e di Malta. — Rome et Milan, Soc. edit. d'arte illustr., 1926, xi-158 p., 21 pl.

1204. ROTTINGER (H.), E. SCHÖN et N. STÖR. Der PSEUDO SCHÖN. Zwei Untersuchungen zur Geschichte des alten Nürnberger Holzschnittes. Strasburg, J. H. Heitz, s. d. *Studien zur deutschen Kunstgeschichte*, fasc. 229.

1205. ROTTMANN (A.). London catholic churches : an historical and artistic record. — London, Sands, 322 p.

1206. ROUILLON (A. M.). *Sainte Hélène*. Préf. du P. Ollivier, 5<sup>e</sup> éd. — 1927, in-16, XII-175 p.

1207. ROUQUETTE (J.). *Cartulaire de Maguelonne*. T. IV [1326-1328]. — Montpellier, Rouquette, 1925.

1208. RUEFF (H.). *Das rheinische Osterspiel der Berliner Hs.* (Ms. Germ. fol. 1219). Mit untersuchung. z. Textgesch. d. deutschen Osterspiels. — Berlin, Weidmann, 1925. v-224 p. *Abhandl. d. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen Philolog.-hist. Kl.*, nouv. série, t. XVIII, fasc. 1.

1209. RUGGIERO (G. de). *Sommario di storia della filosofia antica, medievale, moderna*. — Bari, Laterza, 1927, 360 p.

1210. SABATIER (Paul), Alexandre MASSERON, Henri HAUVETTE, Henri FOCILLON, Étienne GILSON, Édouard JORDAN. *L'influence de Saint François d'Assise sur la civilisation italienne, conférences tenues à la Sorbonne sous le patronage de l'Union intellectuelle franco-italienne*. — Paris, Ernest Leroux, 1926, VIII-128 p.

1211. SAEYENS (M.-M.). *Indica mihi*. Très pieuses méditations sur la Vie et la Passion du Christ, d'après un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, par un auteur franciscain inconnu. Préface de Mgr Waffelaert. — Bloud et Gay, 1927, in-12, 212 p.

1212. *Saint François d'Assise, son époque, le saint fondateur de l'Ordre. Le Saint dans l'histoire et dans la légende, dans la littérature et dans l'art. Conférences données par L. Van der Essen, I. Beaufays, T. de Moreau, A. Bayot, M. Laurent*. — Louvain, éd. de la Jeunesse catholique, 1926, 167 p., pl.

1213. *Saint François d'Assise. Son œuvre, son influence, 1226-1926*. Directeurs : H. Lemaître et A. Masseron. — E. Droz, 1927, in-4<sup>o</sup>, 350 p., ill.

1214. SALVINI (J.). *Le chartrier de la Durbelière*. — Poitiers, Soc. des arch. hist. du Poitou, 1926, X-276 p.

1215. SALZMAN (L. F.). *English life in the Middle Ages*. — Oxford, University Press, 1926, 287 p.

1216. SAN MARTINO DE SPUCCHES (Fr.). *La storia dei feudi et dei titoli nobiliari di Sicilia dalle loro origini ai nostri giorni*. III. — Palermo, tip. Boccone del Povero, 1926, in-4<sup>o</sup>, XIX-421-81 p.

1217. SANGNIER (Georges). *La commune de Gendron-Celles, son histoire, son église, ses châteaux*. — Abbeville, impr. Paillart, 1925, 95 p., fig.

1218. SANTARELLI (Alfonso M.). *O. F. M. S. Francesco d'Assisi, illustrazioni di Don Sigismondo Spagnoli*. — S. Maria degli Angeli, tip. Porziuncola, 1925, in-16, 278 p., fig.

1219. SAVAGE (Rev. H. E.). *The Great Register of Lichfield Cathedral known as Magnum Registrum Album*. — *Dean of Lichfield*, Kendal, Wilson, 1926. *William Sat Society's Collections*.

1220. SAVAGE. (H. L.). *St. Erkenwald. A middle english poem. Intr., notes and glossary*. — Londres, Oxford Univ. Press, 1927, in-8<sup>o</sup>. *Yale studies in english*.

1221. SCHÄFER (Dietrich). Das Mittelalter, 2<sup>e</sup> éd. — Munich u. Berlin. R. Oldenbourg, 1926, VIII-173 p. à 2 col.
1222. SCHEEBEN (H. Chr.). Der hl. Dominikus, Geleitw. v. A. Walz. — Fribourg, Herder, 1927, XIV-459 p., 3 pl.
1223. SCHERLEN (Aug.). Histoire de la ville de Turckheim. — Colmar. éd. « Alsatica », 1925, XIII-337 p., fig.
1224. SCHLUMBERGER (G.). Les îles des Princes. Le palais et l'église des Blachesnes. La grande muraille de Byzance. — Châteauroux, Langlois, 1925, in-16, 403 p.
1225. SCHMALTZ (K.). Die Kirchenbauten Mecklenburgs. — Schwerin. F. Bahn, 1927, 96 p., repr.
1226. SCHMID (P.). Der Begriff der kanonischen Wahl in den Anfängen des Investiturstreits. — Stuttgart, Kohlhammer, 1926, IV-215 p. *Diss. von Tübingen*.
1227. SCHMIDT (R.). Die Gläser der Sammlung Mühsam. Beschreibender Katalog mit kunstgeschichtl. Einführung. — Berlin, E. Wasmuth, 1927, in-fol., 77 p., repr.
1228. SCHMIT (T.). Die Koimesis-Kirche von Nikaia. Das Bauwerk u. d. Mosaiken. — Berlin, Gruyter, 1927, in-4<sup>o</sup>, III-56 p., repr. et 35 pl.
1229. SCHMITT (E.). Handbuch der Architektur, 2<sup>e</sup> partie : Die Baustile. Hist. u. techn. Entwickl., t. IV. Die roman u. d. got. Baukunst. fasc. 4 : Einzelheiten des Kirchenbaues v. M. Hasak, 2<sup>e</sup> éd. — Leipzig. J. M. Gebhardt, 1927, in-4<sup>o</sup>, VI-388 p., 511 repr., 7 pl.
1230. SCHMITT (O.). Gotische Skulpturen des Freiburger Münsters. — Francfort-sur-Mein, Frankfurter Verlags-Anstalt, 1926, in-4<sup>o</sup>, 63 pl., 300 pl. et 77 pl.
1231. SCHNEIDER (A.). Albertus Magnus, s. Leben u. s. Wissenschaftl. Bedeutg. — Cologne, O. Müller, 1927, 38 p. *Kölner Universitäts Reden*, fasc. 16.
1232. SCHNEIDER (Friedrich). Kaiser Heinrich VII. Heft 2. Der Romzug, 1310-1313. — Greiz, i.-V, Bredt's Nachf., 1926.
1233. SCHNITZER (J.). Peter Delfin, general des Camaldulenserordens (1444-1525). Ein Beitrag zur Geschichte der Kirchenreform Alexanders VI, und Savonarolas. — Munich, Reinhardt, 1926, VII-459 p.
1234. SCHRÄPLER (P.). Die Kirchenglocken des Kreises Delitzsch. 2<sup>e</sup> éd. augm. — Delitzsch, R. Pabst, 1927, 63 p.
1235. SCHREIBER (Wilhelm Ludwig). Handbuch der Holz- und Metallschnitte des 15 Jahrhunderts. Band I. Holzschnitte, n<sup>o</sup> 1-735. — Leipzig, Hiersemann, 1926, in-4<sup>o</sup>, X-240 p.
1236. SCHREIBER (W. L.) Holzschnitte, Metallschnitte, Kupfersstiche und Teigdrucke im Besitz der Bezirksarchivs und der Universitäts- und Landesbibliothek Strassburg und der Stadtbibliothek Trier. — Strassburg, Heitz, 1926, in-fol., 14 p., ill. *Einblattdrucke des XV. Jh.*, n<sup>o</sup> 61.
1237. SCHUBERT (Hans). Urkunden und Erläuterungen zur Geschichte



der Stadt Mülheim an der Ruhr (796-1508). — Bonn, K. Schröder, 1926, v-475 p.

1238. SCHUCK (J.). Bernhard von Clairvaux. Das Hohe Lied (*Sermones in cantica canticorum*). — Paderborn, Schöningh, 1927, 133 p.

1239. SCHULTZE-GALLERA (S. V.). Geschichte der Stadt Halle, fasc. 9. — Halle-s.-S., Heimat-Verl. f. Schule u. Haus, 1927, p. 289-384.

1240. SCHULZ (Br.). Die Kirchenbauten auf der Insel Torcello. Aufgenommen, untersucht u. dargestellt. — Berlin, W. de Gruyter, 1927, VIII-49 p., 70 ill., 35 pl. *Technische Hochschule zu Berlin Louis-Boissonnet Stiftung*.

1241. SCHULZE (R.). Das adlige Damenstift und die Pfarre Liebfrauen (Überwasser) zu Münster in W. Ihre Verhältnisse und Schicksale (1046-1926). — Münster i. W., Vereinsdruckerei, XI-230 p., ill.

1242. SCHWAN (Eduard). Grammatik des Altfranzösischen. Neu bearbeitet von Dietrich Behrens. Teil 1/2. Laut- und Formenlehre. — Leipzig, Reistaud, 1925, XII-306 p.

1243. SCOVAZZI (J.). NOBERASCO (F.). Storia di Savona, vol. I. — Savona, tip. italiana, 1926, 361 p. *Società savonese di Storia patria*.

1244. SEEBOHM (Frederic). The english village community; an essay in economic history, 4<sup>e</sup> éd. — Cambridge, at the University Press, 1926, XXI-464 p.

1245. SEEHAUSSEN (R.). Die Elisabethkirche zu Marburg. Ein Führer. — Marbourg, H. G. Elwert, 1927, 54 p., 15 fig.

1246. SERRANO (R. P. Luciano). El real monasterio San Domingo de Silos (Burgos), su historia y tesoro artistico. — Burgos, S. Rodriguez, 1926, 196 p., 38 pl.

1247. SERTILLANGES (A. D.). S. Thomas d'Aquin. Somme théologique. T. I. 1<sup>a</sup> q. 1-XI. — Desclée, 1925, in-16, 372 p.

1248. SETON (W.). St. Francis of Assisi, 1226-1926. Essays in commemoration. Pref. by P. Sabatier. — Londres, London Univ. press, 1926, XIII-332 p.

1249. SEYN (Eug. de). Dictionnaire historique et géographique des communes belges. — Bruxelles, Bieleveld, 1926, in-4<sup>o</sup>, 848 p.

1250. SIMPSON (W. D.). The historical Saint Columba. — Aberdeen, Milne et Hutschinson, 1927, in-4<sup>o</sup>, 191 p.

1251. SOENS (P.). O. L. Vrouw van Kerselaere. — Audenarde, Bevernage, 1927, 90 p., ill.

1252. SPIELMANN (C.). Geschichte von Nassau (Land und Haus) von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Tl. 2. Kultur und Wirtschaftsgeschichte. — Montabaur, Kalb, XIV-705 p. *Schriften des nass. Vereins für ländl. Wohlfahrts und Heimpflege*.

1253. Srednevekovyj byt [la vie au moyen âge, mélanges]. — Lenigrad, Vremja, 1925, 280 p.

1254. STANGE et DITTRICH. Vox latina, lateinisches Lesebuch, III. — Leipzig, Dietrich, 1925, 146 p.

1255. STEIGER (C.). Das Kloster St. Gallen im Lichte seiner kirchlichen Rechtsgeschichte nach archivalischen Quellen. — Freiburg, St. Paulus-druckerei, 1926, xvi-289 p.
1256. STEIN (E. L.). Die Kreuzzüge. — Paderborn, F. Schöningh, 1927, vii-159 p.
1257. STORM (J.). Untersuchungen zum *Dialogus duorum monachorum Cluniacensis et Cisterciensis*. Ein Beitrag zur Ordensgeschichte des XII. Jh. — Bocholt i. W., 1926, 74 p.
1258. STRECKER (R.). Die Cambridger Lieder (M G H). — Berlin, Weidmann, 1926, xxvi-138 p., pl.
1259. STRIEDER (J.). Studien zur Geschichte der kapitalistischen Organisationsformen, 2. Aufl. — München, Duncker u. Humblot, 1925, xxxvii-524 p.
1260. Studi di storia napoletana in onore di Michelangelo Schipa. — Naples, I. T. E. A., 1926, xxi-737 p., portrait.
1261. SWEET and MAXWELL. A Bibliography of English law to 1650: including books dealing with that period printed from 1480 to 1925. — London, Sweet and Maxwell, 1926, 460 p.
1262. SYMONS (M.) et L. D. GORDON. The story of Perugia. — Londres, Dent, 1927, in-12, 350 p. *The medieval town series*.
1263. TARRAGATO (E.). Los sistemas economicos matrimoniales. Estudio historico y de derecho comparado. — Madrid, Reus, 1926, in-4°, xix-116 p. *Nuevas doctrinas del derecho familiar*, fasc. 3.
1264. THODE (Henry). Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien. 3. Aufl. — Berlin, Grote, 1926, in-4°, xxvii-643 p., 39 pl.
1265. THOMAS d'AQUIN (St.). Le « de ente et essentia ». Texte établi d'après les mss. parisiens. Introduction, notes et études historiques par D. Roland-Gosselin. — Le Saulchoir (Belgique), *Revue des Sc. philosophiques et théologiques*, 1926, xxx-220 p.
1266. THOMAS d'AQUIN (St.). Summa contra gentiles ad codices manuscriptos praesertim S. Doctoris autographum exacta. Liber tertius cum commentariis Francisci de Sylvestris Ferrariensis, cura et studio Fratrum Praedicatorum. — Rome, R. Garroni, 1926, in-4°, 1-475, 55 p.
1267. THOMAS d'AQUIN (St.). Summa theologica de novo edita cura et studio Collegii provinciae tolosanae ejusdem ordinis apud S. Maximum, I<sup>a</sup> pars. — A. Blot, 1926, in-16, xxx-1408 p.
1268. THOMAS OF ECCLESTON, JORDAN OF GIANO. The Coming of the Friars Minor to England and Germany. The Chronicles..., translated from the critical editions of A. G. Little and H. Boehner by E. Gurney Salter. — London, Dent, 1926, 234 p.
1269. TILLE (Ed.). Zur Sprache der Urkunden des Herzogtums Geldern. — Bonn, Schröder, 1925, in-4°, x-207 p.
1270. TILMANN (Helene). Die päpstlichen Legaten in England bis zur

Beendigung der Legation Gualas (1218). — Bonn, H. Ludwig, 1926, XII-162 p.

1271. TOESCA (P.). Storia dell' arte italiana. I. Il medio evo. — Turin, Unione Torinese, 1926, in-4°, VIII-1200 p., 5 pl.

1272. TOMASSETTI (Giuseppe et Francesco). La Campagna romana, antica, medioevale e moderna. Vol. 4: Vita Latina. — Roma, Maglione, 1926, in-4°, 596 p., ill.

1273. TOPASS (Jan). L'art et les artistes en Pologne au moyen âge. — Alcan, 1925, 134 p., fig.

1274. TORRE REVELLO (José). Los archivos españoles. — Buenos-Aires, impr. de la Universidad, 1927, 41 p. *Publ. de l'Instituto de investigaciones historicas*, n° 36.

1275. TORRICELLI (C.). La chiesa della Madonna de Ricci in Firenze : note storiche e artistiche. — Florence, E. Rinaldi, 1926, 19 p., fig.

1276. TRAMOND (Joannès). Manuel d'histoire maritime de la France, des origines à 1815, 2<sup>e</sup> éd. — Soc. d'Éd. Géographiques, maritimes et coloniales, 1925, 920 p.

1277. TRESCH (M.). Évolution de la chanson française savante et populaire : 1<sup>re</sup> partie : Des origines à la Révolution française. — La Renaissance du Livre, [1926], 552 p.

1278. TREVELYAN (J. Penrose). A short history of the Italian people, 2<sup>e</sup> éd. — Londres, Putman, 1926, xv-591 p.

1279. TREVISA (J.). Dialogus inter militem et clericum Richard Fritz Ralph' Sermon defensorum et methodius. Intro. of the description of the Mss. Trevisa's Life and works and a Study of the language by A. J. Perry. — Londres, Oxford Press, 1926.

1280. TREVOR DAVIES (R.). Documents illustrating the history of civilization in Medieval England (1066-1500). — London, Methuen, 1926, 8°, x-413 p.

1281. TUFFRAU (Paul). Raoul de Cambrai, chanson de geste du XIII<sup>e</sup> siècle, renouvelée par Paul Tuffrau. — L'Artisan du livre, in-16, 220 p.

1282. UNDIŦ (P.). Kunstgeschichte in Einzelbetrachtungen. T. I : Altertum u. MA. bis 1400. T. II : Das Zeitalter d. Renaissance. — Bielefeld, Velhagen et Klasing, 1926, in-4°, XIII-127 p., 63 repr., xv-173 p., 68 repr.

1283. UNWIN (G.). The gilds and compagnies of London. — London, Methuen, 1926, 214 p., fig.

1284. Urkunden (die) Heinrichs III. 1039-1047. In Gemeinschaft mit H. Wibel bearb. u. unter Mitwirk. von P. E. Schramm hrsg. von H. Bresslau. — Berlin, Weidmann, 1926, in-4°, 267 p. *M. G. H., Dipl. regum et imp. Germ.*, t. V, fasc. 1.

1285. VALLIÈRE (P. E. de). Morat. Le siège et la bataille, 1476. Avec des dessins à la plume de Eug. Reichlen, un plan du terrain de bataille. — Lauzanne, Spes, 240 p., grav.

1286. VALVERDE (A. L.). Los restos de Cristobal Colon y el nicho que en la Iglesia catedral de La Habana los guardaba. — Habana, impr. El Siglo xx, 1925, in-4º, 56 p.

1287. VAN DEN BORNE (le R. P. F.). De H. Franciscus von Assisi en de Minderbroedersorde : Ter herinnering aan Franciscus zoligen dood, 1225-1926. — Weert, comite Sint Franciscus, 1926, iv-247 p.

1288. VAN DEN BORREN (Charles). Guillaume Dufay, son importance dans l'évolution de la musique au xv<sup>e</sup> siècle. — Bruxelles, Lamartin, 1926, 371 p., fig.

1289. VAN DER ESSEN (L.). Notre-Dame de St-Pierre (Louvain), siège de la Sagesse (1129-1927). — Louvain, J. Peeters, 1927, 140 p., ill.

1290. VAN DE WYNHERSE (A. G. M.). Die Dietse vertaling van Suso's Horologium aeternae sapientiae. — Groningue, J.-B. Wolters, 1926, 206 p., pl.

1291. VAN DOREN (Dom Rombaut). Étude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall (viii<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> s.). — Louvain, libr. universitaire, 1925, vi-160 p.

1292. VAN HOVE (A.). La doctrine du miracle chez saint Thomas et son accord avec les principes de la recherche scientifique. — Gabalda, 1927, xxxv-390 p. *Univ. de Louvain, Diss. de la Fac. de Théologie, 2<sup>e</sup> série, t. XIX.*

1293. VAN LAAR (A.). Bibliographie van de geschiedenis von de stad van Antwerpen. — Bruxelles, N. V. Standaard Boekhandel, 1927, viii-337 p.

1294. VAN RUYSBROECK (J.). Von 'der sieben Stuben der Liebe, aus d. Vlämischen von E. Schlacht. — Habelschwerdt, Franke, 1927, 71 p. *Die Studienbücher, fasc. 5.*

1295. VAVALÀ (E. Sandberg). La pittura veronese del trecento e del primo quattrocento. — Verone, 1926, 404 p., 13 fig., 1 pl.

1296. VELGE (H.). La collégiale des Saints Michel et Gudule à Bruxelles. — Bruxelles, Dewit, 390 p., ill.

1297. VENTO (S.). La prima allegoria del poema dantesco. Ricerche e studi. — Palerme, Frimarchi, 1926, 170-2 p.

1298. VENTURI (A.). Storia dell' arte italiana. T. IX : La pittura del cinquecento. 1<sup>re</sup> partie. — Milan, U. Hoepli, 1925, 914 p.

1299. VEZIN (A.). Dante Alighieri. Die göttliche Komödie übers. u. erläutert. — Munich, J. Kösel et Fr. Fustel, 1926.

1300. VIARD (Jules). Les grandes chroniques de France, t. IV. De Louis lé Débonnaire à Louis VI. — Champion, 1927, xvi-376 p. *Soc. de l'hist. de France.*

1301. VIDAL (J.-M.). Historie des évêques de Pamiers, I : Bernard Saisset (1232-1311). — Toulouse-Paris, Picard, 1926, 130 p. *Extr. de la Revue des Sc. religieuses, 1925-1926.*

1302. VIDAL RODRIGUEZ (Manuel). El portico de la gloria de la catedral de Santiago. Explicación arqueología y doctrinal ilustrada con

cuarenta fotografias. T. I-II. — Santiago, El Eco Franciscano, 1926, 142 p., xxviii pl.

1303. VINCENT (Auguste). La technique typographique des incunables, trous de pointures, impressions aveugles. — Malines, 1926, 4 p. Extr. des *Archives et bibliothèques de Belgique*, III, 1926.

1304. VINCENTI (A. M.). I servi di Maria nei documenti e codici veneziani. Part. II, t. I. — Vincence, Tip. Vincentina, 1926, 64 p. *Collezioni pubbliche e semipubbliche*.

1305. Vita di San Francesco d'Assisi, 1182-1226, a cura dei frati Minore Conventuali della Basilica di S. Antonio di Padova. — Città di Castello, soc. tip. « Leonardo da Vinci », 1926, in-16, vii-205 p., ill.

1306. Vita di S. Torello da Poppi eremita, discepolo spirituale dei Padri Vallombrosani, compatrono di Poppi e di Forlì, ed. G. Goretti-Miniati. — Rome, Grimaldi, 1926, in-4°, xii-72-196 p.

1307. VIVES Y ESCUDERO (A.). La moneda hispanica. — Madrid, Reus, 1926, 2 vol. in-4°, cxcvi-74-200-135-148 p., clxxiii pl. *Real Acad. de la Historia*.

1308. VOLBACH (W. F.). Kultgeräte der Christlichen Kirche im frühen Mittelalter. — Mayence, 1925, 40 p. et 19 repr. *Kulturgesch. Wegweiser durch das Röm.-Germ. Central-Museum*, fasc. 9.

1309. VOLPE (G.). Il medioevo. — Florence, Vallecchi, 578 p. *Collana storica*.

1310. VOLPE (G.). Movimenti religiosi e sette ereticali nella società medievale italiana, secoli XI-XIV, 2ª edizione. — Firenze, A. Vallecchi, 1926, in-16, xii-276 p. *Collana storica*.

1311. VOUSEN (E.). Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII. Contribution à l'étude du droit public. — Gembloux, J. Duculot, 1927, xii-342 p. *Univ. de Louvain, Diss. de la Fac. de théol.*, 2ª série, t. XII.

1312. VOSSLER (K.). Die göttliche Komödie, 2. éd. rev. — Heidelberg, Winter, 1925, 2 vol., ix-391 et 835 p.

1313. WALL (J. Ch.). The first christians of Britain. — Londres, Talbot, 1927, 231 p., ill.

1314. WARNER (G.). The Libelle of englyshe Polycye : a poem on the use of sea-power 1436. — Oxford, University Press, 1926, in-4°, lvi-126 p.

1315. WEISSER (H.). Die deutsche Novelle im MA. Auf dem Untergrunde der geistigen Strömungen. — Fribourg-en-Br., Herder, 1927, viii-128 p.

1316. WENNER (J.). Die Rechtsbeziehungen der Mainzer Metrópoliten zu ihren Sächsischen Suffraganbistümern bis zum Tode Aribos (1031). — Paderborn, Schöningh, 1926, xvi-230 p.

1317. WEST (G. H.). Gothic architecture in England and France, 2ª éd. — Londres, G. Bell, 1927, 378 p., ill.

1318. WICKSTEED (P. H.). The reactions between dogma and philoso-

phy illustrated from the works of S. Thomas Aquinas. Lectures delivered in London and Oxford, oct.-dec. 1916. — Londres, Constable, 1926, 695 p. *The Hibbert lectures*, 2 d. series.

1319. WILMS (A.). Die Dominikaner in den Kölner Weiheprotokollen. — Leipzig, O. Harrassowitz, 253 p. *Quellen u. Forschungen zur Geschichte d. Dominikanerordens in Deutschland*, H. 22/23.

1320. WINSHIP (George Parker). Gutenberg to Plantin. An outline of the early history printing. — Cambridge, Harvard University Press, 1926, xii-86 p.

1321. WITTRAM (R.). Die französische Politik auf dem Basler Konzil während der Zeit s. Blüte. — Riga, G. Löffler, 1927, iv-92 p. *Abhandlgn. d. Herder-Inst. zu Riga*, t. II, fasc. 5.

1322. WOLFRAM (Georg). Metz und Lothringen. — Berlin, Deutscher Kunstverlag, 1926, 43 p., 36 pl.

1323. YANTZEN (Hans). Deutsche Bilder des 13. Jahrhunderts. — Leipzig: Insel-Verlag, 1925, in-4°, 287 p., 147 fig.

1324. YERBURY (F. R.). Lesser known architecture of Spain. Second series. — London, Benn, 1926, in-fol., 48 pl.

1325. ZAMBALE (E. de). Manuel de généalogie et de chronologie pour l'histoire de l'Islam, t. I. — Hanovre, H. Lafairi, 1927, in-4°, 160 p.

1326. ZOLLET (Joseph). Die Entwicklung des Patriariates von Freiburg. — Freiburg, Fragnicé, 1926, 67 p.

1327. ZORZI (G.). Contributo alla storia dell' arte Vincentina nei secoli xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup>. Parte II. — Venezia, R. Deputazione, 1925, 330 p.

---

## PÉRIODIQUES

---

1328. **Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi. 4<sup>e</sup> série. XLVII<sup>e</sup> année. Revue des Études anciennes. T. XXVII (1925)** (Bordeaux, Feret; Paris, E. de Boccard, in-8°, 376 p.). — **Armand Viré** : A propos des Martres et Martrays, p. 35. — **Camille Jullian** : Chronique gallo-romaine, p. 37-40. — **Camille Jullian** : Notes gallo-romaines : enceinte gallo-romaine de Bazas, p. 119-121. — **Raoul Montandon** : La topographie de Genève à l'époque gallo-romaine et l'enceinte réduite du m<sup>e</sup> siècle, p. 125-132. — **Jacques Soyer** : Noviodunum des Bituriges, p. 133-134. — **F. Pajot** : La question d'Olino et Vesontio, p. 135-137. — **Camille Jullian** : Chronique gallo-romaine, p. 138-140. — **Albert Grenier** : Notes d'archéologie rhénane, p. 141-148. — **Camille Jullian** : Notes gallo-romaines. CVII. Cherchez la source, p. 209-212. — **Jacques Soyer** : Étude sur l'origine des toponymes « Martroi » et « Martres », p. 213-227. — **Camille Jullian** : Chro-

nique gallo-romaine, p. 228-229. — *Camille Jullian* : Notes gallo-romaines, CVIII, *Calagurris*, p. 307-311. — *J. Bidez* : Amiens, ville natale de l'empereur Maxence, p. 312-318. — *A. Jardé* : Note de toponymie française, les Bries, p. 327-329. — *Camille Jullian* : Chronique gallo-romaine, p. 330-336. — **Tome XXVIII (1926)** (Bordeaux, Feret; Paris, E. de Boccard, in-8°, 400 p.). — *Camille Jullian* : Notes gallo-romaines, CX. L'analyse des terroirs ruraux, p. 139-151. — *Camille Jullian* : Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières, p. 152-170. — *Camille Jullian* : Notes gallo-romaines, CXI. La ville de *Boii*, p. 241-251. — *Jacques Meurgey* : Dans le vieux Paris « *Tudella* », p. 251-252. — *R. Lizop* : Nouvelle inscription votive à Montauban-de-Louchon, p. 255. — *Camille Jullian* : Chronique gallo-romaine, p. 257-265. — *Albert Grenier* : Notes d'archéologie rhénane, p. 264-274. — *Maurice Besnier* : Notes sur les routes de la Gaule romaine, p. 337-351. — *Marc Bloch* : *Servus Glebae*, p. 352-358. — *Camille Jullian* : Chronique gallo-romaine, p. 359-366.

1329. **Bibliothèque de l'École des Chartes, LXXXVII, année 1926** (Paris, Auguste Picard, 1926, in-8°, 475 p.). — *René Gagnat* : Notice sur la vie et les travaux de M. Ernest Babelon, p. 5-19. — *Léon Levillain* : Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne, p. 20-97, 245-346. — *Ch. Petit-Dutaillis* : Fragment de l'Histoire de Philippe-Auguste, roi de France, chronique en français des années 1214-1216, p. 98-141. — *Ch. Samaran* : La chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450) et les derniers livres du Religieux de Saint-Denis, p. 142-163. — *C. Brunel* : Remarques sur la paléographie des chartes provençales du XII<sup>e</sup> siècle, p. 347-358. — *Pierre Marot* : De l'« usage » de Toul, remarques sur le style chronologique employé à Toul au Moyen Age, p. 359-366. — *Henri Omont* : Fondation par Jeanne de Chastel, veuve de Raoul de Presles, pour les chanoines de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons à l'Université de Paris (1335), p. 367-371. — *Ch. Samaran* : Pierre Choynet. Le *Rosier des guerres* et le *Livre des trois eages*, p. 372-380.

1330. **Bulletin monumental dirigé par F. Deshoulières et Marcel Aubert sous les auspices de la Société française d'archéologie. Quatre-vingt-cinquième volume de la Collection** (Paris, A. Picard, 1926, in-8°, 445 p. pl.). — *Deshoulières* : La théorie d'Eugène Lefèvre-Pontalis sur les écoles romanes (*suite et fin*), p. 1-65. — *L. Demaison* : Les cathédrales de Reims antérieures au XII<sup>e</sup> siècle, p. 67-116. — *Abbé Midoux* : L'ancienne église Saint-Nicaise de Reims, p. 116-152. — *J. de Borchgrave d'Altena* : La châsse de saint Sernin au trésor de la cathédrale d'Amiens, p. 153-158. — *Marquis de Bage, Baron Lionel Pichon* : La décoration héraldique dans les carrelages du Moyen Age, p. 159-178. — *René Fage* : Notre-Dame du Bois-Monge, p. 179-183. — *Marcel Aubert* : Peintures sur bois dans l'église de Béthancourt (Oise), p. 183-185. — *Du même* : Deux chapiteaux de Notre-Dame de la Couldre au

Musée du Louvre. — *F. Deshoulières* : Chronique, p. 186-187, 188-215. — *J.-A. Brutsils* : La survie de la coupole dans l'architecture gothique, p. 249-262. — *Thellier de la Neuville* : Les campagnes de construction de l'église de Saint-Léonard (Haute-Vienne), p. 263-285. — *R.-H. Nodet* : L'église de Villeneuve-d'Aveyron, p. 287-298. — *Jean Vallery-Radot* : Une réplique peu connue de Saint-Yved de Braine, la Sainte Chapelle de Dijon, p. 299-306. — *André Masson* : Le bouclement des piliers de la croisée à Saint-Ouen de Rouen, p. 307-316. — *E. Lambert* : La maison de Saubist et les caves gothiques de Bayonne, p. 339-352. — *Pierre Marot* : Une représentation du « Santo Volto » de Lucques sur un sceau (1412), p. 353-360. — *M. A[ubert]* : Corbeil et ses environs, notes archéologiques, p. 361-372. — *Albert Mayeux* : Clocher de l'église d'Évaux (Creuse), p. 373-379. — *Fr. de Montremy* : Bénitier en pierre du XII<sup>e</sup> siècle conservé au Musée de Cluny, p. 379-381. — *J. de Borchgrave d'Altena* : A propos de la châsse de saint Firmin au trésor d'Amiens, p. 382-383. — *F. Deshoulières* : Chronique, p. 384-413.

1331. **Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de la Section de Géographie, t. XL (1925)** (Paris, Imprimerie nationale, 1925, cxii-168 p.). — *Marcel Grosdidier de Matons* : La Woëvre. Étude de géographie humaine, p. 87-109. — *Chanoine A. Sabarthès* : Saint-Martin-Lys (Aude). Étude onomastique, p. 125-133. — *Henri Meltrier* : Étude d'un nom de village savoyard, p. 135-161.

1332. **Comité des Travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) année 1924** (Paris, Imprimerie nationale, 1925, in-8°, xlv-352 p., pl.). — *Ferdinand Claudon* : Le « Livre rouge » de l'hôtel de Ville de Langres [1168-1655], p. 1-57. — *Philippe Lauer* : Recherches sur l'écriture de Corbie dite lombarde, p. 59-68. — *Charles Oursel* : Un manuscrit avignonnais à la Bibliothèque de Dijon, p. 69-72. — *Louis Davillé* : Le nom de « Bar » et ses dérivés en toponymie, p. 85-98. — *André Lesort* : Les chartes de fondation du prieuré de Sermaize (Marne) (1904), p. 99-110. — *Émile Roy* : Où est le corps de Philippe le Bon ? p. 111-124. — *L. Lex* : Dates de l'épiscopat de Nicolas de Bar à Mâcon (1286-1315), p. 125-127. — *Émile Roy* : Un emploi des scytales en 1431, p. 129-142. — *Louis Honoré* : Les Bohémiens en Basse-Provence du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, p. 143-160. — *Robert Barnoux* : Un récit inédit de la prise de possession de Saint-Martin de la Canourgue par les moines de Saint-Victor de Marseille, p. 187-191. — *A. Sabarthès* : L'albigisme à Limoux et le prétendu déplacement de cette ville, p. 193-224. — *Charles Bémont* : Un *Rotulus finium* retrouvé (1242-1243), p. 225-240. — *Al. Vidier* : Chronique des archives départementales, p. 241-342.

1333. **Historisches Jahrbuch, 45 Bd., 1925** (München, 1925, in-8°, 682-xvi p.). — *Eduard Eichmann* : Studien zur Geschichte der abendländischen Kaiserskrönung, p. 21-56. — *Johannes Zellinger* : Der geködeste Leviathan in Hortus deliciarum der Herrad von Landsperg, p. 161-177.



— *Heinrich Otto* : Marsilius von Padua und Defensor pacis, p. 189-218.  
 — *Ernst Lasowski* : Die römischen Jubeljahre in ihren Beziehungen zu Schlesien, p. 219-240. — *Nikolaus Paulus* : Zur Geschichte des Worts Beruf, p. 308-316. — *Franz Kampus* : Rex und sacerdos, p. 495-515. — *Eduard Eichmann* : Die sag. Römische Krönungsformel, p. 516-555. = **46 Bd., 1926** (München, 1926, 771-xvii p.). — *Eugen v. Frauenholz* : Imperator Octavianus Augustus in der Geschichte und Sage des Mittelalters, p. 86-122. — *Eduard Eichmann* : Zur Geschichte des lombardischen Krönungs-ritus, p. 517-531. — *Albert Auer* : Eine verschollene Densaschrift über das grosse Interdikt des 14. Jahrhunderts, p. 532-549.

1334. **Journal des Savants publié sous les auspices de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Nouvelle Série.** — **23<sup>e</sup> année** (Paris, Hachette, 1925, in-4°, 288 p.). — *Henri Cordier* : Le vieux Paris : La Chapelle Saint-Denis, p. 19-22. — *Ch. Pfister* : Les rois thaumaturges, p. 109-119. — *Adrien Blanchet* : Les mosaïques chrétiennes de l'Italie, p. 154-163. — *H.-Fr. Delaborde* : La première croisade, p. 193-198. = **Année 1926** (Paris, Geuthner, 1926, in-4°, 476 p.). — *Henry Lemonnier* : Études sur Léonard de Vinci, p. 5-15. — *Paul Fournier* : La réforme grégorienne, p. 16-21. — *Stephane Gsell* : La découverte de l'Afrique au Moyen Age, p. 22-32. — *Louis Hourticq* : Les influences orientales dans la peinture toscane, p. 58-70. — *Camille Jullian* : La géographie humaine, p. 145-157, 289-302. — *Louis Bréhier* : Le trésor d'Étienne le Grand au monastère de Poutna (Moldavie), p. 200-216, 260-268. — *Georges Doutrepont* : Histoire poétique du quinzième siècle, p. 303-309. — *Ch. de la Roncière* : Une paroisse morte du Grænland : Herjolfsnes, p. 349-360. — *M. Bloch* : La Société au Haut Moyen Age et ses origines, p. 403-420. — *L.-H. Labande* : La commune de Marseille, ses origines, son développement jusqu'à l'acquisition de la seigneurie des vicomtes, p. 425-436 (*premier article*).

1335. **Neues archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde zur Beförderung einer Gesamtausgabe der Quellschriften deutscher Geschichte des Mittelalters. Sechsvierzigstes Band.** (Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1925-1926, in-8°, 719 p.). — *P. Kehr* : Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniæ historica 1924, p. I-XI; *id.* 1925, p. I-VIII. — *Fedor Schneider* : Ueber eine langobardische Königsurkunde (Ariperts II. Diplom für Bischof Emilian von Vercelli [709]), p. 1-10. — *Wilhelm Erben* : Anwendung neuer Lichtbildverfahren für die Herausgabe der Kaiser-Urkunden, p. 11-33. — *Walther Holtzmann* : Eine Oberitalienische ars dictandi und die Briefsammlung des Priors Peter von Saint Jean in Sens, p. 34-52. — *P. Kehr* : Zur Geschichte Victors IV (Octavian von Monticelli), p. 53-85. — *Ernst Schutz* : Die Entstehungsgeschichte der Werke Gotfrids von Viterbo, p. 86-131. — *Karl Strecker* : Bajuwaren, p. 132-

135. — *Albert Brackmann* : Neue Forschungen zur Entstehung der schweizer Eidgenossenschaft, p. 134-143. — *Walter Holtzmann* : Ein neues Diplom Kaisers Ludwigs II. für Bobbio, p. 143-148. — *Bruno Krusch* : Zur Mönchregel Columbans, p. 148-157. — *Rudolf Much* : Baiwarii, p. 385-394. — *Bernhard Schmeidler* : Ueber die Tegernseer Briefsammlung (Froumund), p. 395-429. — *E. Oltmar* : Das Carmen de Frederico I imperatore aus Bergamo und seine Beziehungen zu Otto-Rahewins gesta Frederici, Gunthers Ligurinus und Burchard von Ursbergs Chronik, p. 430-489. — *Richard Scholz* : Zur Datierung und Überlieferung des Defensor pacis von Marsilius von Padua, p. 490-512. — *Karl Strecker* : Baioria lex, p. 513-515. — *Manfred Krebs* : Ein unbekannter Vertrag Rudolfs von Habsburg mit dem Strassburger Bischof Konrad III, von Jahre 1274, p. 515-526.

1336. **Revue archéologique. Cinquième série. Tome XXI** (Paris, Ernest Leroux, 1925, in-8°, 384 p.). — *C. Emereau* : Notes sur les origines et la formation de Constantinople, les grands centres historiques de la ville, p. 1-25. — *Salomon Reinach* : Ephémérides d'Alésia, histoire, fouilles, controverses, p. 26-100. — *W. Deonna* : Les sciences auxiliaires de l'archéologie (archéologie, art et métapsychique), p. 115-147. — *Louis Karl* : Notice sur un légendier historique conservé à Rome, p. 292-322, pl. — **Cinquième série. — Tome XXII** (1925, in-8°, 392 p.). — *C<sup>t</sup> Lefebvre des Noëttes* : La voie romaine et la route moderne, p. 105-112. — *L. Poinssot et R. Lantier* : L'église de Thugga, p. 228-247. — **Cinquième série. — Tome XXIII** (1926, in-8°, 374 p.). — *C. Emereau* : L'archonte-proconsul de Constantinople, p. 103-108. — *L. Barbedette* : Le symbolisme des tombeaux gallo-romains, p. 273-277. **Cinquième série. — Tome XXIV** (1926, in-8°, 367 p.). — *Wladimir Antoniewicz* : Aquamanile du Moyen Age trouvée à Grodno (Pologne), p. 23-27. — *Lewis Einstein* : A chinese design in Saint-Mark's at Venice, p. 28-31, pl. — *E. Lambert* : L'église des templiers de Laon et les chapelles de plan octogonal, p. 224-233.

1337. **Revue d'histoire de l'Église de France. Seizième année. Tome XI** (Paris, Letouzey, 1925, in-8°, 611 p.). — *Auguste Brutails* : Comment il ne faut pas rédiger une monographie d'église, p. 157-166. — *P. Glorieux* : Prélats français contre religieux mendiants, autour de la Bulle « Ad fructus uberes » (1281-1290), p. 309-331, 471-495. — *H. Waquet* : Les archives départementales, communales, hospitalières et privées, p. 496-528. — **Dix-septième année. Tome XII** (528 p.). — *Albert Dufourcq* : Comment concevoir l'histoire d'un diocèse de France? p. 5-15. — *Jacques Zeiller* : Les origines chrétiennes en Gaule (sujet d'histoire diocésaine), p. 16-33. — *Augustin Fliche* : La réforme grégorienne (sujet d'histoire diocésaine), p. 145-167. — *Léonce Cielier* : L'histoire de l'Église de France pendant le Moyen Age aux Archives nationales, p. 281-314. — *Léon Levillain et R. N. Sauvage* : Comment rédiger l'histoire d'un monastère (abbaye ou prieuré)? p. 417-442.

1338. **Revue d'histoire du droit. Tome VI.** (Haarlem, H. D. Tjeenk Willink et Zoon, 1925, in-8°, 493 p.). — *E. M. Meyers* : Eine germanische Zählung der Verwandtschaftsgrade, p. 1-52.

1339. **Revue d'histoire ecclésiastique. Tome XXI** (Louvain, Bureaux de la Revue, 1925, in-8°, 738 p.). — *P. Battifol* : Les recours à Rome en Orient avant le concile de Chalcédoine, p. 5-32. — *P. G. Théry, O. P.* : Le texte intégral de la traduction du Pseudo-Denis par Hilduin, p. 33-50, 197-214. — *Paul O'Sheridan* : Ce qui reste de la plus ancienne vie de Ruysbroeck, p. 51-78, 215-248. — *Ph. Gobillot* : Sur la tonsure chrétienne et ses prétendues origines chrétiennes, p. 399-454. — *Pierre Guilloux* : Abélard et le couvent du Paraclet, p. 455-478. — **Tome XXII** (1926, in-8°, 977 p.). — *A. d'Alès* : Le schisme mélotien d'Égypte, p. 5-26. — *E. de Moreau, S. J.* : Étude critique sur la plus ancienne biographie de saint Amand, p. 27-67. — *Gustave Bardy* : Astérius le Sophiste, p. 221-272. — *Marc Dubruel* : Les congrégations des affaires de France sous le pape Innocent XI, p. 273-310.

1340. **Revue d'histoire franciscaine. Tome 2. — 1925** (Paris, Picard, in-8°, 572 p.). — *M.-J. Ferré* : Les principales dates de la vie d'Angèle de Foligno, p. 21-33. — *C. Entart* : La date de la salle haute du cénacle, réponse au R. P. Vincent, p. 60-71. — *L. Serbat* : L'église des frères mineurs à Valenciennes, p. 141-147. — *A. G. Little* : Aumônes faites par Édouard 1<sup>er</sup> aux frères mendiants en Guyenne et dans d'autres parties de la France en 1289, p. 178-185. — *A. Dornier* : Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté. Analyse sommaire des documents tirés des fonds monastiques de la province et conservés aux archives du Doubs, p. 186-202, 385-402. — *Henri Lemaitre et M.-L. Arricot* : Le trésor du grand couvent des Cordeliers de Paris, p. 203-255. — *Étienne Gilson* : Michel Menot et la technique du sermon médiéval, p. 301-350. — *Du même* : Note pour l'explication de quelques raisonnements scripturaires usités au Moyen Âge, p. 350-360. — *Lucien Crick* : Notes relatives au souvenir et au culte de sainte Élisabeth de Hongrie en Belgique, p. 403-410. — *Walter Seton* : Nicolas Glassberger et sa chronique de Bohême, p. 411-417. — *F. C. Burkitt* : La légende de Pérouse et le ms. 173 de Saint-Isidore, p. 457-466. — *Étienne Gilson* : L'interprétation traditionnelle des stigmates, p. 467-479. — *M.-J. Ferré* : Les œuvres d'Angèle de Foligno, histoire du manuscrit d'Assise, p. 480-492. — *Gaston Lelonnellier* : Association de la ville de Valence à l'ordre de Saint-François, p. 504-506. — *M.-J. Ferré* : Une lettre d'Angèle de Foligno, p. 509-513. — **Tome 3. — 1926** (Paris, J. Vrin, in-8°, 685 p.). — *M.-J. Ferré* : La première préface des œuvres d'Angèle de Foligno, p. 1-16. — *François de Sessevalle* : Assemblées capitulaires de 1493, 1507, 1516, 1543, 1645 au couvent des Cordeliers de Rouen, p. 7-40. — *A. Dornier* : Source de l'histoire franciscaine en France-Comté (*suite*), p. 41-56, 274-286. — *J.-B. Kaiser* : Le couvent des sœurs grises de Téterchen, p. 70-113. — *Jeanne Odier* :

Les franciscains à l'exposition missionnaire du Vatican, p. 114-119. — *Léon Baudry* : La lettre de Guillaume d'Occam au chapitre d'Assise (1334), p. 185-215. — *Walter Seton* : A French manuscript version of the rule of the Third Order, p. 258-273. — *J.-H. Gaillard* : L'épiscopat de Gauthier de Bruges (1279-1306), p. 373-385. — *François de Sessevalle* : Série des ministres<sup>s</sup> et des chapitres provinciaux des frères mineurs de la province de France (1217 à 1790), p. 434-445. — *A. van Gennep* : Saint Roch dans l'imagerie populaire, p. 446-461. — *Henri Lemaître* : Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Aquitaine (Sud-Ouest de la France) du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, p. 510-574. — *Camille Pitollet* : Bibliographie franciscaine de 1920 à 1926, p. 579-591.

1341. **Revue historique. Cinquante et unième année. Tome CLI** (Paris, Alcan, 1926, in-8°, 332 p.). — *Salomon Reinach* : L'énigme de Siger, p. 34-47. — **Tome CLII** (1926, in-8°, 332 p.). — *V.-L. Bourrilly* : Duguesclin et le duc d'Anjou en Provence (1368), p. 161-180. — Bulletin historique : *Louis Halphen*, Histoire de France ; le Moyen Age jusqu'aux Valois, p. 202-223. — *Ch. Petit-Dutaillis* : Fin du Moyen Age (1328-1498), p. 224.

1342. **Revue historique de droit français et étranger, 4<sup>e</sup> série, quatrième année** (Paris, Soc. du Recueil Sirey, 1925, in-8°, 720 p.). — *A. Fliiaux* : Les anciennes collections de *decisiones Rotae Romanae*, p. 71-93, 382-410. — *Ernest Perrot* : Les études d'histoire locale sur le régime seigneurial, p. 94-104. — *Raymond Dubois* : Textes relatifs aux échevinages de la seigneurie de Lens-sur-Dendre, affranchissements à Renty, p. 105-120. — *Madeleine Dillay* : Le régime de l'église privée du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle dans l'Anjou, le Maine, la Touraine. Les restitutions d'églises par les laïques, p. 253-294. — *Thérèse Sclafert* : La vie chère dans le Dauphiné au XV<sup>e</sup> siècle, p. 296-314. — *Paul Rolland* : Une étape de la vie communale de Tournai. La fédération des seigneuries, p. 411-435. — *Léonce Celier* : Aveu d'un petit fief au XIV<sup>e</sup> siècle, p. 453-456. — *R. Gónestal* : L'origine et les premiers développements de l'inaliénabilité dotale normande, p. 566-589. — *Louis Amiel* : Le chapitre cathédral de Chartres et l'administration de la ville (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), p. 590-613. — **4<sup>e</sup> série, cinquième année** (1926, in-8°, 748 p.). — *L. de Lagger* : Statuts inédits d'un concile de la province de Bourges au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 61-79. — *J. Ph. de Montéver Loren* : Remarques sur l'histoire de la propriété foncière en Frise d'après une étude récente, p. 80-106. — *Sir Paul Vinogradoff* : Quelques problèmes d'histoire du droit anglo-normand, p. 195-212. — *Auguste Dumas* : Quelques observations sur la grande et la petite propriété à l'époque carolingienne, 213-279, 613-672. — *Paul Fournier* : A propos des « Expositi », p. 302-308. — *M. Grandclaudé* : Caractère du « livre au roi », p. 308-314. — *M. Grandclaudé* : Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem, p. 418-474. — *G. Espi-*

*nas* : Rapport présenté à la Société d'histoire du droit au nom de la Commission des chartes de franchise, p. 501-530. — *A.-J. Carlyle* : Le développement de la théorie de l'autorité pontificale en matière temporelle chez les canonistes de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 591-612. — Compte rendu de la Semaine d'histoire du droit normand, p. 673-692.

1343. **Romania**, t. LI, 54<sup>e</sup> année, 1925 (Paris, Édouard Champion, in-8°, 640 p.). — *Amos Parducci* : Sul Perilhos tractat d'amor de Donas di Matfre Ermengau di Beziers, p. 1-31. — *Olin H. Moore* : Bertran de Born et le jeune roi, p. 46-75. — *L. Foulet* : Galeran et Jean Renart, p. 76-104. — *Gunnard Tilander* : Brisier, bruisier, p. 105-111. — *M. Wilmotte* : Chanson de Roland [remarques sur l'édition Jenkins]. — *L. Foulet* : Un sirventés politique de 1230, p. 111-116. — *L. Foulet* : Galeran et les dix compagnons de Bretagne, p. 116-121. — *Charles Samaran* : Fragments de manuscrits latins et français du Moyen Age, p. 161-202. — *L. Foulet* : Le développement des formes surcomposées, p. 203-252. — *Gunnar Tilander* : Mots se rapportant au sanglier dans les livres de chasse du Moyen Age, p. 253-265. — *G.-I. Bratianu* : Les Normands au service de Byzance dans la Chanson de Roland, p. 265-268. — *Du même* : Noms romans dans les registres des notaires génois de Crimée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 268-272. — *Alphonse Bayot* : Sur Gormont et Isembart, p. 273-290. — *Étienne Gilson* : La mystique de la grâce dans la quête del Saint Graal, p. 321-347. — *Jessie L. Veston* : The relation of the *Perlesvaus* to the cyclic romances, p. 348-362. — *Holger Petersen* : Trois versions inédites de la légende de saint Eustache en vers français [suite], p. 363-396. — *Ferdinand Lot* : Encore *Bleheri-Breri*, p. 397-408. — *A. Länfors* : Remarques sur l'origine du préfixe français *Mes-Me-*, p. 409-412. — *Antonin Durafour* : Ancien dombiste *areyna, sablon, pavir*, p. 412-414. — *F. Lot* : L'origine du nom de Lancelot, p. 423. — *A. Jeanroy* : Le roman de *Guillaume de Dole* et Gautier de Coinci, p. 424. — *A. Horning* : Additions aux notes étymologiques vosgiennes, p. 424-425. — *Edmond Faral* : Gormond et Isembard, p. 481-510. — *Paul Aebischer* : Fragments de Moralités, farces et mystères retrouvés à Fribourg, p. 511-527. — *Giacomo De Gregorio* : Etymologie, p. 528-541. — *Pio Rajna* : Un frammento delle *Enfances Hector* da un codice perduto, p. 542-554. — *C. Brunel* : Provençal *manbes, marves*, p. 557-560. — *Michel Dubois* : *Passer* = « Marcher », p. 560-561. — *G. Lozinski* : Un fragment du *Bestiaire d'Amour* de Richard de Fournival, p. 561-568. — *J. Morawski* : A propos des *Sept ans d'amours* de « Dant Faber », p. 568-569.

1344. **Rivista storica italiana. Anno XLII. Nuova serie III** (Casa editrice Giuseppe principato Messina, [1925], in-8°, 427 p.). — *Francesco Cognasso* : Bisanzio. Scritti recenti di storia e letteratura bizantina, p. 177-198.

1345. **Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung. 45 Bd. 1925.** — *R. Munch* : « Herzog », ein altgermanischer Name des dux, p. 1-42, 406-407. — *K. A. Eckhart* : Heimat und Alter des Deutschenspiegels, p. 43-49. — *Du même* : Die handschriftliche Grundlage für die Neuausgabe des Schwabenspiegels, p. 50-64. — *L. Gross* : Stadt und Markt in späteren Mittelalter, p. 65-82. — *E. Perels* : Zur Geschichte des böhmischen Kier in 14. und 15. Jahrhundert, p. 83-143. — *E. Frh. v. Künssberg* : Fährrecht und Fährrenfreierung Weistümerstudien, p. 144-205. — *W. Weizsäcker* : Die Fremden in böhmischen Landrechte des 13. und 14. Jahrhunderts, p. 206-249. — *F. Schubert* : Das älteste Glatzer Stadtbuch (1316-1412). Ein Beitrag zur Geschichte der städtischen Verwaltung und Rechtspflege im Bereiche der Magdeburger Stadtrechts, p. 250-366. — *R. Frh. v. Thüngen* : Aus der Familiengeschichte derer von Thüngen. Ein Beispiel zur Entstehungsgeschichte des Uradels, p. 367-405. — *E. Sinauer* : Eine Lüneburger Sachsenspiegelhandschrift, p. 408-413. — *K. Haff* : Die Grenzen der Rechtsgebiete in Schleswig-Holstein, p. 413-415. — *Heymann* : Bericht der akademischen Kommission für das Wörterbuch der deutschen Rechtssprache für das Jahr 1924, p. 568-570. — **Romanische Abteilung. 45 Bd. 1925.** — *E. Seckel* : Paläographie der juristischen Handschriften des 12. bis 15. und juristischen Drucke des 15. und 16. Jahrhunderts, p. 1-16. — *O. Lenel* : Interpolationenjagd, p. 17-38. — *F. Ebrard* : Die Lehre von Rechtsschulen und Rechtsliteratur römischer Juristen im Licht eines vorjustinianischen Digestentitels, p. 117-145. — *H. Siber* : Beiträge zur Interpolationsforschung, p. 146-187. — *E. Seckel* : Die Anfänge der Europäischen Jurisprudenz in 11. und 12. Jahrhundert, Vortragsskizze, p. 391-395. — **Kanonische Abteilung. 14 Bd. 1925.** — *K.-H. Schäfer* : Die Pfarreiengemeinschaft der regulierten Stiftskirchen, p. 161-173. — *Hermann Notarp* : Ehrenkanoniker und Honorarkapitel, p. 174-335. — *Paul Wilhelm Finsterwaller* : Bischofskapitularen der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Kenntnis der bischöflichen Gesetzgebung des 9. Jahrhunderts, p. 336-383. — *Joseph Juncker* : Summen und Glossen. Beiträge zur Literaturgeschichte des kanonischen Rechts im 12. Jahrhundert, p. 384-474. — *Franz Gescher* : Das älteste Kölnische Offizialatsstatut (1306-1331), p. 475-485.
1346. **Zeitschrift für Kirchengeschichte. 44 Bd. 1925.** — *F. Laun* : Die beiden Regeln des Basilius, ihre Echtheit und Entstehung, p. 1-61. — *H. Koch* : Zur Abfassungszeit der *Expositio brevis antiquae liturgiae Gallicanae*, p. 63-65. — *G. Ehrenforth* : Hinkmar von Rheims und Ludwig III. von Westfranken. Eine kirchenrechtliche Untersuchung, p. 65-98. — *Ph. Meyer* : Ein Tafelkatechismus an dem 15. Jahrhundert, p. 206-223. — *H. Koch* : Die *Τεσσαρακοστή* in can. v. von Nicäa (325), p. 481-486. — *F. Flaskamp* : Zum Leben Sturms von Fulda, p. 486-488. — *E. Bünger* : Studentenverzeichnisse der Dominikanerprovinz Saxonica

(ea. 1377), p. 486-504. — **45 Bd. 1926.** — *H. Koch* : Das dritte Buch der Cyprianischen Testimonia in seinem zeitlichen Verhältnis zum ersten und zweiten, p. 1-9. — *F. Schneider* : Canossa (Mit einer topographischen Karte), p. 163-175. — *K. Müller* : Zur Mystik Ilugos von St. Viktor, p. 175-189. — *K. Hampe* : Eine unbekannte Konstitution Gregors IX. Zur Verwaltung und Finanzordnung des Kirchenstaates, p. 190-197. — *F. Kück* : Zur Geschichte der Reliquien der Heiligen Elisabeth, p. 198-215. — *P.-L. Olier* : Beiträge zur Geschichte der Spiritualen, Fratizellen und Clarener in Mittelitalien, p. 215-242.

1347. **Zentralblatt für Bibliothekswesen. Zweivierzigster Jahrgang** (Leipzig, Otto Harrassowitz, 1925, in-8°, xvii-648 p.). — *Gotthold Prausnitz* : Eine Bilderhandschrift des XIII. Jahrhunderts in der Staats- und Universitätsbibliothek Breslau, p. 61-76. — *Hermann Hülle* : Geschichte und Inhalt der Wissenschaft von Ostasien, p. 545-564. — *Paul Lehmann* : Zum beneventanischen Schrifttum, p. 605-608. — **Dreiundvierzigster Jahrgang** (1926, in-8°, xvi-628 p.). — *C.-H. Rother* : Ein Ausleihregister der Augustiner Chörherren zu Sagan : Ein Beitrag zur Geschichte der Bibliothek, p. 1-22. — *A. Bömer* : Coster und Gutenberg oder nur Gutenberg? p. 57-73. — *Gottfried KricFer* : Ein medizinisches Kollegbuch aus Köln von Anfang des 15. Jahrhunderts, p. 73-78. — *W.-K. Külch* : Eine Fehlforschung, p. 119-120. — *H. Endres* : Programmatisches zur deutschen Einbandforschung des 15. Jahrhunderts, p. 172-174. — *Otto Leuze* : Weitere Bucheinbände von Johann Richenbach, p. 235-245. — *Alban Dold* : Die halberstädter Palimpsestblätter mit Bruchstücken aus dem Codex Theodosianus, dem Codex Justinianus und dem Herbarium Pseudoapulei, p. 301-317. — *Gottfried Zedler* : Zur Coster-Gutenbergfrage, eine weitere Auseinandersetzung mit meinen Gegnern, p. 357-380. — *Max Joseph Husung* : Paul Schwenkes Nachlass Wert und Verwertung, p. 380-385. — *Alois Jesinger* : Die Universitätsbibliothek Wien, p. 438-460. — *A. Tüncwa* : Miniaturausgaben und die Kollektion Solcher in der öffentlichen Staatsbibliothek in Odessa, p. 533-553. — *Albert Predeek* : Über einen bisher als verschollen Gegoltenen vermutlichen Corvinianus, p. 581-587.

---

#### ERRATUM DE LA BIBLIOGRAPHIE.

Ne pas tenir compte du n° 887. Voir le n° 883.

Ne pas tenir compte du n° 979. Voir le n° 861.





# TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

## I

### Périodiques

	Pages
Analecta Bollandiana, t. XLIII (1925) et XLIV (1926) . . . . .	XLV
Analecta Praemonstratensia, t. I (1925) et II (1926) . . . . .	XLV
Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi, 4 <sup>e</sup> série, XLVII <sup>e</sup> année. Revue des Études anciennes, t. XXVII (1925) . . . . .	LXXXVI
Archiv für Urkundenforschung, neuntes Band (1926) . . . . .	XLV
Bibliothèque de l'École des chartes, LXXXVII, année 1926. . . . .	LXXXVII
Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 5 <sup>e</sup> fascicule (1925) . . . . .	XLVI
Bulletin monumental, 85 <sup>e</sup> volume (1926) . . . . .	LXXXVI
Comité des Travaux historiques. Bulletin de la Section de Géographie, t. XL (1925) . . . . .	LXXXVIII
Comité des Travaux historiques. Bulletin historique et philologique (jusqu'à 1715), année 1924 . . . . .	LXXXVIII
École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, XLII <sup>e</sup> année (1925) et XLIII <sup>e</sup> année (1926) . . . . .	XLVI
English (The) historical Review, vol. XL, 1925 et vol. XLI, 1926 . . . . .	XLVI
Historisches Jahrbuch, 45 Band, 1925 et 46 Band, 1926. . . . .	LXXXVIII
Journal des Savants, nouvelle série, année 1925 et année 1926. . . . .	LXXXIX
Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung, XL Band (1925) et XLI Band (1926) . . . . .	XLVII
Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, XLVI Band (1925-1926) . . . . .	LXXXIX
Revue archéologique, 5 <sup>e</sup> série, t. XXI, XXII, XXIII, XXIV (1925-1926) . . . . .	XC
Revue belge de philologie et d'histoire, t. IV, 1925. . . . .	XLVIII
Revue d'histoire de l'Église de France, t. XI (1925) et t. XII (1926) . . . . .	XC
Revue d'histoire du droit, t. VI (1925) . . . . .	XCI
Revue d'histoire ecclésiastique, t. XXI (1925) et XXII (1926). . . . .	XCI

Revue d'histoire franciscaine, t. II, 1925 et III, 1926. . . . .	XCI
Revue historique, t. CLI et CLII (1926). . . . .	XCIH
Revue historique de droit français et étranger, 4 <sup>e</sup> série, 4 <sup>e</sup> année (1925) et 5 <sup>e</sup> année (1926). . . . .	XCIH
Rivista storica italiana. Anno XLII. Nuova serie III [1925]. . . . .	XCIH
Romania, t. LI, 1925. . . . .	XCIH
Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Ger- manische Abteilung, 45 Band, 1925. Romanische Abtei- lung, 45 Band, 1925. Kanonische Abteilung, 14 Band, 1925. . . . .	XCIH
Zeitschrift für Kirchengeschichte, 44 Band, 1925 et 45 Band, 1926. . . . .	XCIH
Zentralblatt für Bibliothekswesen, 42 <sup>e</sup> année (1925) et 43 <sup>e</sup> année (1926). . . . .	XCV

## II

**Table alphabétique des noms de personnes et de lieux  
et des principales matières.**

Abbayes, 329, 601, 1337. Voir Monachisme.	Voir les noms d'empereurs et de lieux.
Abélard, 267, 1339.	Allevard, 594.
Abréviations, 583.	Alpes-Maritimes, 416.
Adam de Brême, 722.	Alsace, 730 <i>bis</i> , 784, 1039.
<i>Aegidius Romanus</i> , 952.	Amance, en Franche-Comté, 872.
Afrique, 384, 1334.	Amand (saint), 454, 1339.
Agriculture, 265.	Ambons, 716.
Aigues-Mortes, 220, 246.	Ambroise (saint), 931.
Albert III, duc d'Autriche, 718.	Amédée VI de Savoie, 1043.
Albert de Saxe, 1004.	Amiens, 1327, 1329.
Albert le Grand, 1231.	Amour (l'), 277.
<i>Albertus (Magister)</i> , 956.	Andalousie, 549.
Albi, 368.	Angèle de Foligno, 894, 921, 928, 929, 1340.
Abd-Al-Mosh (S <sup>t</sup> ), 712.	Angevins (les princes), 107.
Alençon (C <sup>h</sup> Philippe d'), 716.	Angleterre, 17, 29, 30, 34, 46, 63, 74, 93, 105, 121, 157, 289, 311, 327, 343, 348, 392, 459, 476, 532, 553, 557, 600, 619, 683, 692, 695, 717, 759, 802, 813, 819, 853, 857, 917, 947, 973, 1036, 1077, 1079, 1136, 1181, 1215, 1244, 1261, 1268, 1270, 1280, 1314, 1317. Voir aux noms de souverains et de
Alésia, 1336.	
Alexandre V, pape, 195.	
Alexandre d'Aphrodise, 643.	
Alexandrie, 773.	
Allemagne, 16, 86, 100, 102, 108, 186, 226, 309, 355, 358, 441, 679, 688, 718, 719, 842, 845, 919, 960, 991, 1014, 1018, 1026, 1056, 1268, 1315, 1323, 1335, 1345.	

- lieux. Cf. Anglo-Normands, Anglo-Saxons, Philologie.
- Anglo-Normands, 1342.
- Anglo-Saxons, 730, 841, 1095, 1174.
- Anjou, 504, 660, 1341, 1342. Cf. Angevins (les princes).
- Annales, 523.
- Antique (Littérature pseudo-), 1069.
- Antonin (saint), 424.
- Anvers, 258, 1293.
- Apt, 1149.
- Aquamanile, 1336.
- Aquitaine, 1340.
- Arabes, 1138. Voir Islam.
- Archéologie, 6, 19, 20, 30, 32, 53, 69, 93, 98, 104, 127, 169, 170, 179, 200, 202, 220, 240, 273, 281, 285, 325, 338, 339, 342, 345, 388, 390, 438, 445, 462, 463, 490, 491, 497, 520, 525, 526, 530, 545, 576, 581, 596, 632, 668, 671, 678, 716, 724, 745, 760, 782, 796, 810, 825, 851, 858, 925, 981, 1003, 1014, 1039, 1059, 1094, 1139, 1162, 1176, 1178, 1179, 1205, 1225, 1227, 1240, 1245, 1296, 1302, 1322, 1327, 1329, 1334, 1335, 1337, 1340. Voir architecture, coupoles, églises fortifiées, iconographie, mobilier, sculptures, tombeaux.
- Archers, 614.
- Architecture, 215, 235, 291, 620, 705, 740, 765, 908, 911, 1016, 1051, 1066, 1139, 1148, 1185, 1228, 1229, 1317, 1324.
- Archives, 204, 684, 803, 969, 1089, 1169, 1182, 1214, 1274, 1332, 1337, 1340.
- Ardennes, abbaye, 713.
- Arlanza (Espagne), 597.
- Armement (histoire de l'), 19, 732.
- Arménie, 1138.
- Armorique bretonne, 380.
- Arras, 719, 839.
- Ars dictandi*, 1335.
- Art, 30, 132, 191, 255, 283, 285, 291, 343, 352, 369, 420, 424, 442, 449, 457, 536, 567, 569, 639, 732, 744, 752, 757, 758, 770, 776, 785, 793, 802, 808, 843, 854, 873, 875, 881, 903, 962, 989, 991, 996, 997, 1014, 1057, 1058, 1091, 1093, 1100, 1107, 1223, 1246, 1264, 1271, 1273, 1275, 1282, 1327.
- Artistes, 1014.
- Arturienne (la légende), 203, 483, 558.
- Asie, 145, 300.
- Assise, 209, 351, 743, 791, 1107, 1340.
- Assises de Jérusalem*, 1342.
- Astérius le Sophiste, 1339.
- Astrologie, 264.
- Athenaïs, impératrice, 271.
- Aubigny-sur-Nère, en Berry, 78.
- Aucassin et Nicolette*, 21.
- Augustin (saint), 736; 944.
- Augustins (les), 714.
- Aulerci Ebuovices*, 425.
- Auray, 224.
- Aureil (Limousin), 217.
- Auteuil (Seine), 386.
- Autriche, 540, 628, 987.
- Auxerre, 1176.
- Avignon, 2, 1059, 1156.
- Babelon (Ernest), 1328.
- Bajuvaren*, 1335.
- Bâle, 142, 1321.
- Balkans (les), 1023. V. Roumanie.
- Ballencourt (maison de), 153.
- Bamberg, 718.
- Bamberg (Otton de), 1055.
- Banz (Allemagne), 923.
- Bar*, 1332.
- Bar (Nicolas de), 1332.
- Barbares (les), 992.
- Barcelone, 35, 925.
- Basile (saint), 555.

- Basilius**, 1346.  
**Baudri de Bourgueil**, 751.  
**Bavière**, 1068.  
**Bayonne**, 899, 1329.  
**Bazas**, 65, 1327.  
**Béarn**, 898.  
**Beaujeu (Marguerite de)**, 305.  
**Beauvais**, 388, 1093.  
**Bède**, 717.  
**Belgique**, 171, 172, 391, 670, 715,  
 1085, 1249, 1340. Voir aux noms  
 de lieux.  
**Benoît (saint)**, 189, 302.  
**Bentheim**, 1064.  
**Berbères**, 322.  
**Berlin**, 776.  
**Bernard (saint)**, 51, 52, 400, 420,  
 615, 700, 754, 1238.  
**Bernardin de Sienne (saint)**, 649,  
 1078, 1184.  
**Bertran de Born**, 1343.  
*Bestiaire d'Amour*, 313.  
**Béthancourt**, 1330.  
**Bible**, 680.  
*Biblia pauperum*, 146.  
**Bibliographie**, 59, 72, 76, 115, 282,  
 460, 769, 939, 965, 1018, 1293.  
**Bibliothèques**, 303, 822, 1347.  
**Bigorre**, 367.  
**Biographie**, 178.  
**Blaise (Haute-Marne)**, 121.  
**Blaubeuren (All.)**, 752.  
**Bleheri-Breri**, 1343.  
**Bloemardinne**, 719.  
**Blois (b<sup>e</sup> Charles de)**, duc de Bre-  
 tagne, 880.  
**Bobbio**, 1335.  
**Boccace**, 983.  
**Boèce**, 839.  
**Bohème**, 1340, 1345.  
**Boii**, 1328.  
**Bois-Monge**, 1330.  
**Bologne**, 709.  
**Bonaventure (saint)**, 568, 781, 782.  
**Boniface (saint)**, 934, 935.  
**Bonnecombe**, 720.  
**Bogomills (les)**, 326.  
**Bordeaux**, 65.  
**Bosch (Jérôme)**, 744.  
**Bourges**, 463, 524, 1342.  
**Bourgogne**, 114, 173, 417, 640, 909,  
 1022, 1194.  
**Brabant**, 512, 713, 718.  
**Brandebourg**, 1052.  
**Brème**, 374.  
**Bremgarten (Suisse)**, 357.  
**Brescia**, 866.  
**Breslau**, 1347.  
**Bretagne**, 118, 281, 382, 981.  
**Bretel de Gemonville**, 918.  
**Bries (les)**, 1328.  
**Brionnais**, 678.  
**British Museum**, 116, 1014.  
**Brixen (Autr.)**, 580.  
**Brunoy**, 902.  
**Brunswick**, 1019.  
**Bruxelles**, 1296.  
**Buch (pays de)**, 497.  
**Burgos**, 854, 1246.  
**Byzance**, 411, 529, 885, 891, 912,  
 1109, 1224, 1343, 1344. Cf. Cons-  
 tantinople.  
**Byzantin (empire)**, 40, 179, 180,  
 191, 280, 338, 536, 585, 705, 1035,  
 1043.  
**Cadouin**, 427.  
**Caen**, 318.  
**Cahors**, 547.  
**Calabre**, 534.  
**Calais**, 1073.  
*Calagurris*, 1327.  
**Calvaires**, 281.  
**Cambridge**, 266, 1258.  
**Campagne (la) romaine**, 1272.  
**Campanie**, 716.  
**Canossa**, 1346.  
**Canourge (la)**, 1332.  
**Cantiques**, 243.  
*Capitula*, 718.

- Capoue, 1021.  
 Cappadoce, 338.  
 Carcassonne, 525.  
 Carmagnola, 1164.  
 Carolingiens, 451, 1342.  
 Carrelages, 1329.  
 Carteggio, 279.  
 Carthage, 1179.  
 Carthagène en Murcie (Esp.), 321.  
 Castille, 860, 1117.  
 Catalogne, 737, 907.  
 Cathédrales, 286.  
 Catherine de Gênes (sainte), 814.  
 Catherine de Sienne (sainte), 216,  
 299, 647.  
*Catonis disticha*, 1143.  
 Ceignac, 760.  
 Cent ans (guerre de), 219, 717.  
 César d'Heisterbach, 686, 757.  
 Chalcé, 712.  
 Chalon (Louis de), prince d'Orange,  
 33.  
 Champagne, 1201.  
 Champlan, 147.  
 Chanson, 1277.  
*Chanson (la) des Albigeois*, 1004; —  
*d'Aspremont*, 85; — *de Roland*,  
 308, 1343.  
 Chansonniers, 336, 605, 1141, 1258.  
 Chansons de geste, 883, 998.  
 Chantilly, 1089.  
 Chapitres, 1345.  
 Charlemagne, 8, 1046.  
 Charles IV, empereur, 231, 618.  
 Charles 1<sup>er</sup>, roi de Sicile, 787.  
 Charlieu, 32.  
 Chartes de franchises, 1342.  
 Chartier (Jean), 1329.  
 Chartres, 342, 877, 1342.  
 Chaucer (Geoffroy), 1199.  
 Chazéuil, 508.  
 Cher, 789.  
 Chevalerie, 816, 922.  
*Chevalier (del) au Barisel*, 4.  
 Chinon, 490, 551.  
 Choynet (Pierre), 1328.  
 Chrétien de Troyes, 937.  
 Chroniques, 523.  
 Chronologie, 119, 190, 1328.  
 Christ, 766.  
 Cisterciens, 292, 1257.  
 Cîteaux, 475, 713.  
 Civilisation, 57, 87, 102, 114, 227,  
 278, 363, 589, 815, 895, 1210,  
 1252, 1280.  
 Claire (sainte) d'Assise, 429.  
*Clarenbaldus*, 839.  
 Clarisses, 156.  
*Clef des songes (la)*, 297.  
 Clément VI, pape, 167.  
 Clermont, 879.  
 Cléry (N.-D. de), 1126.  
 Cloches, 1234.  
 Clunisiens, 1257.  
 Cluny (Musée de), 995, 1105, 1329.  
*Codex Justinianus*, 1347.  
*Codex Theodosianus*, 1347.  
 Colmont, 250.  
 Cologne, 403, 1319, 1347.  
 Colomb (Christophe), 10, 726, 763,  
 1017, 1158, 1286.  
 Colomban (saint), 1250, 1335.  
 Comberoumal-en-Levezou, 545.  
 Commende (la), 713.  
 Commerce, 122, 258, 679.  
 Commynes (Philippe de), 849.  
 Conciles, 592, 718, 1321, 1342.  
 Confession, 638.  
 Congrès archéologiques, 851.  
 Conrad II, empereur; — III, *id.*,  
 718.  
 Conrad III, évêque de Strasbourg,  
 1335.  
 Constance, 718.  
 Constantinople, 5, 229, 366, 705,  
 1336.  
 Contrats, 708.  
*Coran (le)*, 450.  
 Corbeil, 1329.  
 Corbie, 1332.

- Coirentin (saint), 383, 471.  
 Corporations (les), 820.  
 Corviniianus, 1347.  
 Coster, 1347.  
 Costume, 1030.  
 Coudre (la), 1329.  
 Coulommiers, 174.  
 Coupoles, 547, 1329.  
 Couronnement (le) de Louis, 378.  
 Courtrai, 171.  
 Coutumes, 103.  
 Coutumier anglo-normand, 588.  
 Créancey, 222.  
 Crimée, 1343.  
 Critique textuelle, 530.  
 Croates, 718.  
 Croisades, 293, 349, 718, 1125,  
 1256, 1334.  
 Culte, 698.  
*Custodes pacis* 717.  
  
 Damien (saint), 791.  
 Danemark, 112.  
 Danicot (Guillaume), 716.  
 Daniel (saint) le stylite, 717.  
 Dante, 154, 616, 783, 983, 1020,  
 1152, 1297, 1299.  
 Dant Faber, 1343.  
 Dauphiné, 592, 594, 832, 1099.  
 David de Dinant, 642.  
*Decisiones rotæ Romanæ*, 1342.  
 Décrotistes (les), 96.  
*Defensor pacis*, 1333.  
 Delfin (Pierre), 1233.  
 Delitzsch, 1234.  
 Deschamps (Eustache), 94.  
 Dévotions et pratiques ascétiques.  
 259.  
*Dialogus inter militem et clericum*,  
 1278.  
 Diane de Poitiers, 520.  
 Dijon, 1329.  
 Dinant, 319.  
 Diplomatique, 14, 28, 42, 66, 74,  
 95, 105, 106, 112, 135, 141, 151,  
 167, 182, 253, 268, 269, 296, 347,  
 418, 421, 428, 447, 538, 553, 593,  
 663, 664, 697, 714, 715, 716, 718,  
 719, 721, 787, 819, 821, 832, 892,  
 933, 1003, 1012, 1021, 1040, 1041,  
 1042, 1051, 1124, 1207, 1219,  
 1284, 1328, 1332, 1335.  
 Dogme, 950.  
 Dominicains (les), 55, 234, 1148,  
 1319, 1346.  
*Dominicus Gundissalinus*, 809.  
 Dominique (saint), 143, 496, 617,  
 1060, 1186, 1222.  
 Dorpat (Livonie), 609.  
 Dortmund, 433.  
 Douzième siècle, 1000.  
 Draguignan, 445.  
 Droit, 15, 29, 80, 83, 140, 148, 171,  
 175, 195, 223, 250, 293, 309, 311,  
 341, 357, 379, 418, 419, 432, 588,  
 613, 665, 708, 737, 778, 963,  
 1002, 1036, 1037, 1120, 1127,  
 1150, 1263, 1338, 1339, 1342,  
 1345.  
 Droit canon, 96, 225, 233, 395,  
 455, 509, 1255, 1316, 1342,  
 Droit de passage, 1345.  
 Drübeck, 714.  
 Dufay (Guillaume), 1288.  
 Duguesclin, 1341.  
 Duisbourg (All.), 738.  
*Durandus de S. Portiano*, 1049.  
 Durbelière (la), 1214.  
 Dürer (Albert), 893.  
 Durham, 717.  
  
 Écoles, 229.  
 Écosse, 192, 1140, 1153.  
 Edmond (saint), 717.  
 Édouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre,  
 1340. — II, *id.*, 74, 717; — IV,  
*id.*, 34, 595.  
 Egidio (Beato), 99.  
 Église (Histoire de l'), 36, 38, 55,  
 60, 83, 104, 108, 128, 129, 142,

- 143, 152, 156, 158, 185, 188, 189,  
328, 332, 554, 1083, 1110, 1177,  
1308, 1337, 1347. — Voir Con-  
ciles, histoire et géographie  
ecclésiastiques, papes, Schisme  
(Grand).
- Église celtique, 1086, 1087.  
Église privée, 1342.  
Églises fortifiées, 546.  
Égypte, 119.  
Eichstätt, 1003.  
Einhard, 8.  
Ekchart, 915, 1036 bis, 1037.  
Élection canonique, 1226.  
Élisabeth (sainte), 1346.  
Élisabeth (sainte) de Hongrie,  
1132, 1340.
- Empereurs, 792, 1151, 1335.  
Empire (l'), 108.  
*Enéas*, 199.  
*Enfances d'Hector*, 1343.  
Épinal, 1169.  
Éphèse, 592.  
Épithier, 562.  
Épopée, 590.  
Érigène, voir Scot.  
Erkenvald (saint), 1220.  
Ernest, duc de Bavière, 1068.  
Espagne, 15, 109, 111, 203, 407,  
431, 456, 552, 725, 939, 1010,  
1040, 1042, 1082, 1127, 1154,  
1307, 1324.  
État (l'), 554, 840.  
États provinciaux, 528.  
Éthiopie, 119.  
Eucharistie, 950.  
Eugène IV, 715.  
Europe, 747, 779, 905, 906, 1048,  
1172.  
Eustache (saint), 493, 1343.  
Évêques, 1345.  
Excommunication, 455.  
Expectatives (les) *in forma paupe-  
rum*, 715.  
*Expositi*, 1342.
- Évaux (Creuse), 1329.  
Évreux, 75, 160, 782, Cf. *Aulerci*.
- Fables, 564, 657.  
Famille (noms de), 194.  
Fer (industrie du), 594.  
Finances, 183, 532, 601, 719, 788,  
801, 891, 994, 1259.  
Finlande, 412.  
Firmin (saint), 1330.  
Flandre, 238, 561, 701, 715, 909,  
1014, 1091.  
Flensburg (Danemark), 972.  
Florence, 47, 83, 474, 873, 1062,  
1134, 1184, 1275.  
Florival, 512.  
Folklore, 251.  
Forêts (donations de), 719.  
Format des livres, 460.  
Formulaires, 718.  
Foy (sainte), 123, 124.  
Franc (droit), 293.  
France, 17, 69, 103, 190, 207, 230,  
235, 288, 546, 692, 716, 787, 836,  
845, 903, 994, 1081, 1098, 1198,  
1276, 1277, 1317, 1321.  
Franche-Comté, 1340.  
Franciscains, 117, 185, 290, 395,  
606, 826, 846, 927, 932, 965,  
1025, 1108, 1148, 1211, 1268,  
1340, 1346.  
François d'Assise (saint), 24, 41,  
99, 128, 129, 152, 206, 210, 211,  
346, 352, 396, 481, 565, 577, 617,  
646, 673, 767, 780, 781, 785, 786,  
790, 811, 818, 827, 833, 838, 840,  
859, 864, 938, 940, 954, 961, 1013,  
1020, 1047, 1067, 1092, 1096,  
1102, 1116, 1123, 1163, 1182,  
1188, 1191, 1210, 1212, 1213,  
1217, 1248, 1264, 1287, 1305,  
1340.  
Frédégair, 718.  
Frédéric I<sup>er</sup>, empereur, 1335; —  
II, *id.*, 844.

- Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche, 718.  
 Fribourg (Suisse), 194.  
 Fribourg-en-Br., 314, 1230, 1326.  
 Frise, 713, 1342.  
 Froissart, 404.  
 Fulda, 1346.  
 Furstenberg, 748.  
  
 Gabyallaha, 1012.  
 Galeran, 1343.  
 Galeran de Bretagne, 541.  
 Gand, 671.  
 Garnier de Rochefort, 26.  
 Gaule, 1328, 1337.  
 Gautier de Bruges, 1340.  
 Gautier de Châtillon, 624, 626.  
 Gautier de Coincé, 1343.  
 Gegenbach (Pamphilus), 1072.  
 Gendron-Celles, 848, 1217.  
 Gènes, 718, 1155.  
 Généalogie, 205, 648, 753, 762, 918.  
 Généralités, 131.  
 Genève, 122, 468, 1327.  
 Géographie humaine, 994, 1334.  
 Gerald de Chevron, évêque de Florence, 83.  
 Gerbert, 714.  
 Gerolseck (Gautier et Henri de), év. de Strasbourg, 304.  
 Gertrude (sainte), 251.  
 Gévandau, 274.  
 Gigeau, 312.  
 Ginepro (Fr.), 99.  
 Giotto, 1013.  
 Giovanni (le moine), 957.  
 Gisors, 13.  
 Glassberger (Nicolas), 1340.  
 Godeline de Ghistelles (sainte), 712.  
 Gormont et Isembart, 1343.  
 Goslar (All.), 1114.  
 Gothique (art), 397, 1028, 1056, 1066, 1230.  
 Gourdon, 897.  
*Grandes chroniques de France* (les), 837, 1300.  
 Grandmont (l'ordre de), 973.  
 Graubunden (All.), 213.  
 Gravure (histoire de la), 162, 184, 775, 963, 1204, 1235, 1236.  
 Grecs (diplômes), 892.  
 Grégoire VII, pape, 221, 1311, 1334; — IX, *id.*, 1346.  
 Grégoire de Montelongo, 718.  
 Grégoire de Tours, 712, 976.  
 Gregoras (Nicéphore), 277.  
 Grünevald, 942.  
 Gruyère (les comtes de), 173.  
 Guibert de Nogent, 985.  
 Gueldre (duché de), 1269.  
 Gui de Cambrai, 194.  
 Guillaume de Tocco, 487.  
 Guillaume de Wrotham, 717.  
 Guillaume d'Occam, 792, 1152, 1340.  
 Guillaume le Conquérant, 662.  
 Gutenberg, 1320, 1347.  
 Guyenne, 1340.  
  
 Habitat (l') rural, 391.  
 Habsbourg (Rodolphe de), 1335.  
 Hadewych, 719.  
 Hagiographie, 37, 163, 217, 364, 380, 381, 382, 412, 504, 514, 712, 713. Voir aux noms de saints.  
 Halle (All.), 1239.  
 Hambourg, 722.  
 Hanovre, 815.  
 Hautecombe, 1165.  
 Hedwige (sainte), duchesse de Silésie, 1195.  
 Heiligenthal, 714.  
 Heisterbach, 758.  
 Hélène (sainte), 1206.  
 Héloïse, 267.  
 Henri III, empereur, 1284; — IV, *id.*, 718; — VI, *id.*, 1168; — VII, *id.*, 1232.



- Henri I<sup>er</sup>**, roi d'Angleterre, 717 ; —  
**II**, *id.*, 268 ; — **III**, *id.*, 717.  
**Henri le Lion**, duc de Brunswick,  
 1019.  
*Henricus Splimellensis*, 1104.  
**Héraldique**, 319, 1196.  
**Herrade de Landsberg**, 1333.  
**Herjolfnes**, 1334.  
**Herzfeld** (sainte Ida d'), 298.  
*Herzog*, 1340.  
**Hesse**, 353, 934.  
**Heylissen**, 713.  
**Hilaire** (saint) d'Arles, 356.  
**Hilduin**, 1339.  
**Hincmar de Reims**, 1346.  
*Historia Albigensis*, 506.  
**Histoire économique**, 23, 265, 362,  
 427, 428, 539, 593, 594, 684, 717,  
 739, 779, 994, 1044, 1048, 1077,  
 1106, 1144, 1252, 1283, 1342.  
 Voir **Finances**, **habitat rural**,  
**monnaies**, **villes**.  
**Histoire et géographie ecclésiasti-**  
**ques**, 7, 12, 27, 28, 39, 42, 58,  
 61, 65, 82, 106, 123, 125, 130, 141,  
 157, 159, 160, 315, 316, 318, 321,  
 329, 368, 387, 410, 416, 421, 427,  
 438, 504, 512, 561, 578, 580, 582,  
 597, 602, 660, 683, 693, 713, 716,  
 717, 720, 722, 730 *bis*, 870, 899,  
 934, 972, 973, 1053, 1054, 1081,  
 1088, 1103, 1124, 1142, 1157,  
 1205, 1219, 1233, 1241, 1296,  
 1304, 1313, 1332, 1335, 1337,  
 1339, 1346. Voir **Pèlerinages**.  
**Historiographie**, 8, 18, 35, 54, 523,  
 719, 947, 1004, 1098.  
**Hohenlohe**, 762.  
**Hohenstaufen**, 100, 137, 620, 1048.  
**Hollande**, 722, 739, 968.  
**Honoré Bonet**, 18.  
**Hôpitaux et assistance**, 671, 800,  
 869.  
**Hostie**, 904.  
**Hubert** (saint), 670.  
**Hugues de Flottes** (Bx), 370.  
**Hugues de Saint-Victor**, 1346.  
**Humanisme**, 916.  
**Humbert de Romanis**, 1125.  
**Humilimont** (Suisse), 1032.  
*Huon le roi de Cambrai*, 376.  
**Huss**, 405.  
**Hussite** (époque), 1142.  
**Iconographie**, 79, 239, 364, 766.  
 Voir **Symbolique**.  
**Ida** (sainte), 298, 301.  
**Immaculée Conception**, 621.  
**Imprimerie**, 257. Voir **Livre**.  
**Inaliénabilité dotale**, 1372.  
**Inde**, 527.  
**Innocent VI**, pape, 715 ; — **XI**, *id.*,  
 1339.  
**Inquisition** (l'), 1110.  
**Institutions**, 63, 66, 109, 150, 172,  
 183, 238, 353, 366, 431, 459, 528,  
 674, 695, 717, 718, 762, 1333.  
 Voir **Ministeriales**, **Villes**.  
**Interpolations**, 1345.  
**Irlande**, 526, 858, 863, 1146.  
**Islam**, 45, 80, 255, 375, 733, 1061,  
 1121, 1135, 1159.  
**Isle** (l') **Adam**, 870.  
**Istrie**, 674.  
**Italie**, 14, 28, 47, 50, 53, 84, 126,  
 135, 137, 138, 154, 215, 280, 285,  
 332, 347, 550, 570, 603, 620, 622,  
 633, 716, 761, 770, 778, 807, 808,  
 1025, 1048, 1101, 1185, 1210,  
 1227, 1279, 1298, 1310, 1334,  
 1346.  
**Iteuil** (le pays d'), 275.  
**Ivoires**, 1079.  
**Jacopone da Todi**, 197.  
**James IV**, roi d'Écosse, 1090.  
*Jardin (le) de Plaisance*, 333.  
**Jarnac**, 876.

- Jean XXII, pape, 2 ; — XXIII, *id.*, 1166.
- Jean de Meung, 18.
- Jean de Salisbury, 1175.
- Jean Renart, 1343.
- Jean-sans-Terre, 495.
- Jeanne d'Arc, '149, 477, 560, 573.
- Jérusalem, 202, 1340.
- Jeux et travaux, 79.
- Joachim de Flore, 980.
- Johannes de Irlandia*, 1090.
- Johannes Scriba*, 718.
- Jonas, 716.
- Jordan de Saxe, 7.
- Juifs, 68, 468, 901.
- Jurisprudence, 1345.
- Justinien, 140.
- Königsberg, 394.
- Kybourg (comtes de), 924.
- Lamballe, 911.
- Lancelot, 1343.
- Lancelot et Galaad*, 371.
- Landriano, 749.
- Lanfranc, 408.
- Langres, 1332.
- Laon, 1336.
- La Sale (Antoine de), 830.
- Latin médiéval, 212, 241, 519, 599, 756, 909, 1254.
- Lavello (Italie), 602.
- Lefèvre-Pontalis, 170, 1329.
- Légats, 1270.
- Légendes, 263, 478, 692, 932, 1333.  
Voir Fables.
- Légendier, 1326.
- Leicester, 1088.
- Lemaire des Belges (Jean), 829.
- Léon, 579, 1134.
- Lettres et recueils de —, 452, 453, 625, 715, 717, 1133, 1335.
- Lettres d'indulgences, 712.
- Leudes, 718.
- Lex*, 718 ; — *Bajuvanorum*, 768, 1133 ; — *Salica*, 432.
- Liber pontificalis*, 418.
- Lichfield, 1219.
- Lichtenberg (Conrad III de), évêque de Strasbourg, 1053.
- Lichtenstein, 296.
- Ligneux (Dordogne), 214.
- Ligurie, 154.
- Lille, 803.
- Limoux, 1332.
- Lincoln, 157.
- Linguistique, 502, 871, 1115. Voir Philologie.
- Lisieux, 596, 1006.
- Litauen (Witold v.), 295.
- Litterae formatae*, 714.
- Littérature, 25, 43, 44, 57, 77, 85, 90, 91, 126, 132, 134, 161, 203, 212, 226, 277, 366, 371, 392, 414, 433, 483, 558, 626, 676, 677, 696, 829, 830, 852, 887, 896, 914, 954, 1024, 1035, 1069, 1072, 1104, 1152, 1160, 1189, 1190, 1199, 1315, 1343.
- Liturgie, 104, 160, 283, 469, 513, 591, 754, 803, 1030, 1339, 1346.
- Livre, 146, 184, 297, 350, 354, 472, 499, 518, 822, 890, 945, 1143, 1303, 1319. Voir Gravures.
- Manuscrits, Miniatures.
- Livre au roi (le)*, 1342.
- Livres d'heures, 79, 305.
- Locquival, 381.
- Lombards, 1333, 1335.
- Londres, 316, 325, 610, 820, 1182, 1205, 1283.
- Longèves, 517.
- Lorette, 1054.
- Lorrainè, 240, 458, 480, 769, 1322.  
Voir Lotharingie.
- Lot (Ferdinand), 434.
- Lotharingie, 719.
- Louis II, empereur, 1335.
- Louis le Pieux (Les fils de), 465.

- Louis XI, 461, 716, 856, 882, 1202.  
 Louis de Blois, 1080.  
 Louis de Mâle, comte de Flandre, 697.  
 Louvain, 1289.  
 Lübeck, 953.  
 Lucas, évêque de Tuy, 1082.  
 Luchaux, 1027.  
 Lucques, 53. Voir *Santo Volto*.  
 Luzerne (la), 713.  
 Lydwine de Schiedam (sainte), 437.  
 Lyon, 58, 829, 890.  
  
 Mâcon, 1332.  
 Magdebourg, 1345.  
 Magnence, 1327.  
 Maguelone, 1207.  
 Maine (le), 236, 1342.  
 Malden (Angl.), 717.  
 Malines, 667.  
 Mansfeld, 1013.  
 Mantes, 576.  
 Manuels de conversation, 715.  
 Manuscrits, 76, 116, 283, 324, 330, 372, 524, 543, 603, 608, 712, 874, 1008, 1009, 1029, 1033, 1085, 1180, 1182, 1200, 1343, 1347. Voir livres d'heures, miniatures, pontifical.  
 Marbourg, 1245.  
 Marcoussy, prieuré, 61.  
 Marguerite (sainte), reine d'Écosse, 435, 746.  
 Mariage, 1263.  
 Marie de France, 419.  
 Marie l'Égyptienne (sainte), 575.  
 Marie-Madeleine de Pazzi (sainte), 672.  
 Maries (les Saintes) de la Mer, 125.  
 Maritime (histoire), 288, 717, 844, 1203, 1276.  
 Maroc, 639.  
 Marques des imprimeurs et des libraires, 518, 542.  
 Marseille, 81, 721, 1332, 1334.  
 Marsile de Padoue, 1333.  
 Martin (saint), 1130.  
 Martres, Martrays, 1328.  
*Matfré Ermengau di Beziers*, 1343.  
*Matteo dei Pasti*, 817.  
 Mayence, 345, 714, 1316.  
 Mayeul (saint), 716.  
 Meaux, 169.  
 Mechthilde de Magdebourg, 728, 1084.  
 Mecklembourg, 1225.  
 Médecine médiévale, 524, 1347.  
 Médecins (les), 92.  
 Mendians (Religieux), 1337.  
 Menot (Michel), 1340.  
 Mérovingiens, 888.  
 Messines en Flandre, 719.  
 Metz, 1322.  
 Michel Paléologue, 831.  
 Milan, 850, 926.  
 Militaire (histoire), 288.  
 Miniature, 475, 701, 772, 774, 837, 908, 1347.  
*Ministeriales* (les), 238, 1171.  
 Miroir de Saxe, 613, 1345; — de Souabe, 1345.  
 Missel romain, 591.  
 Missions, 1055.  
 Mobilier, 572, 719, 996.  
 Mode, 70.  
 Moldavie, 777.  
 Monachisme, 534, 857.  
 Montauban de Louchon, 1328.  
 Mnt-Cassin, 538.  
 Montluçon, 1178.  
 Montmorency-Saint-Denis (les), 205.  
 Montvert, 1192.  
 Monuments historiques, 750.  
 Morat (Siège de), 1285.  
 Morteau, 660.  
 Mosaïques, 668, 1334.  
 Mosan (pays), 783.  
 Moselle, 317.  
 Mousket (Philippe), 719.

- Moyen âge, 413, 1038, 1063, 1221, 1309, 1341.  
 Mülheim a. d. Ruhr, 1237.  
 Munich, 996.  
 Münster, 82, 511, 1241.  
 Musique médiévale, 549, 667, 798, 984, 1288, 1291. Voir Paléographie musicale.  
 Mussini (Fr. P. A.), 197<sup>2</sup>.  
 Mustér (Suisse), 690.  
 Musulmans : (arts), 442, 1100; (dynasties), 322.  
*Mystère (le) d'Adam*, 120.  
 Mystères, 120, 544.  
 Mystiques, 197, 361, 399, 466, 484, 630, 711, 728, 1080, 1084, 1211, 1290, 1346.  
 Mythologie, 1076.  
 Najera, 717.  
 Namur, 319, 801.  
 Nantes, 339.  
 Naples, 117, 1260.  
 Narbonnaise (deuxième), 416.  
 Nassau, 1252.  
 Nauemberg, 663.  
 Neckar, 130.  
 Neoplatonisme, 186.  
 Neudrum, 387.  
 Neuss, 919.  
 Nice, 578.  
 Nicolas II, pape, 83.  
 Niebelungen (les), 655.  
 Nikaia, 1228.  
 Nivernais, 219.  
 Nobiliaire (histoire), 1216, 1345.  
 Norbert (saint), 713.  
 Normandie, 528, 612, 708<sup>1</sup>, 713, 1342.  
 Normands, 1343; — d'Italie, 478.  
 Norvège, 936.  
 Notariat, 355.  
 Notre-Dame des Miracles, 156.  
 Notre-Dame de Bon-Secours, 177.  
 Nouvelles, 77, 1315.  
 Novare, 712.  
*Noviodunum*, 1328.  
 Numismatique, 193, 228, 836, 886, 960, 1064, 1065, 1146, 1307.  
 Nuremberg, 240, 1204.  
 Obituaire, 1149.  
 Occident, 414, 1008.  
 Occitane (littérature), 571.  
*Octavianus Augustus*, 1333.  
 Odessa, 1347.  
 Officialités, 225, 1345.  
 Oisans, 856.  
 Oise, 385.  
 Oldesloe, 31.  
*Olino*, 1328.  
 Ombrie, 826.  
 Onomastique, 727.  
 Ordre (l') et les Ordinations, 653.  
 Ordres (les) du roi, 139.  
 Orfèvres, 71, 1145.  
 Orient, 774, 963. Voir Byzance.  
 Orléans, 127, 974.  
 Orthographe, 755.  
 Ostrogoths, 718.  
 Otterberg, 292.  
 Otton III, empereur, 714.  
 Paléologues, 6. Voir Michel.  
 Paléographie, 715, 777, 835, 890, 943, 1128, 1329, 1332, 1345, 1347.  
 Paléographie musicale, 629.  
 Pamiers, 1301.  
 Papes et papauté, 108, 244, 347, 415, 479, 482, 537, 563, 691, 792, 1040, 1041, 1042, 1059, 1097, 1124, 1151, 1270, 1311, 1342.  
 Voir aux noms des papes.  
 Paraclet, 1339.  
 Paradis terrestre (le), 323.  
 Paray-le-Monial, 678.  
 Paris, 67, 149, 225, 386, 422, 423, 438, 516, 542, 900, 1145, 1328, 1334, 1340.  
 Parlement (le) anglais, 717, 1113.

- Pastourelle, 161.  
 Pathelin (la farce de), 852.  
 Patriciat, 1326.  
 Paul Diacre, 247.  
 Pecham (Jean), 484.  
 Pecq (les seigneurs du), 62.  
 Peinture, 47-50, 98, 181, 204, 351, 393, 540, 552, 604, 627, 716, 942, 948, 1013, 1094, 1295, 1298, 1330, 1334. Voir Miniatures.  
 Pèlerinage (le) de Charlemagne, 144.  
 Pèlerinages, 367, 1126.  
 Perceval, 249.  
 Périgord, 428.  
 Perlesvaus, 1343.  
 Perotti (Nicolas), 436.  
 Pérouse, 1262, 1340.  
 Peste, 350.  
 Peterborough, 1029.  
*Petit Jehan de Sainlie (le)*, 830.  
 Pétrarque, 500, 635.  
*Petruscomestor*, 680.  
 Peuples (les) primitifs de l'Europe méridionale, 502.  
 Philippe II Auguste, 1328; — IV le Bel, 554; — V, 717; — VI, 719.  
 Philologie anglo-saxonne, 447, 920, 933, 1220.  
 Philologie germanique, 306, 439, 655, 723, 742, 794, 795, 874, 913, 987, 1031, 1070, 1141, 1269.  
 Philologie romane, études : 68, 133, 237, 652, 654, 804, 958, 1242, 1343; textes : 4, 11, 21, 94, 95, 120, 123, 124, 144, 194, 199, 308, 333, 335, 336, 376, 378, 418, 493, 541, 564, 574, 605, 624, 658, 719, 751, 764, 930, 937, 1161. Voir Provençal.  
 Philon d'Alexandrie, 89.  
 Philosophie médiévale, 26, 51, 52, 56, 57, 64, 88, 89, 97, 110, 176, 186, 195, 252, 253, 260-262, 331, 426, 487, 606, 642, 643, 675, 703, 704, 731, 797, 806, 809, 952, 956, 971, 1004, 1045, 1049, 1209, 1318. Voir Théologie.  
 Picardie, 562.  
 Pierre (saint), 716,  
 Pierre (saint) d'Alcantara, 176.  
 Pierre de Blois, 717.  
 Pierre de Candie, 195.  
 Pierre de Nerson, 503.  
 Pierre de Saint-Jean, 1335.  
 Pierre de Tossignano, 1112.  
 Pisan (Christine de), 94.  
 Pise, 740.  
 Poésie, 43, 90, 91, 126, 154, 161, 853, 865, 1174, 1334; — lyrique, 337, 448.  
 Poitiers, 656.  
 Pologne, 365, 1273.  
 Pontieu (la fille du comte de), 930.  
 Pontifical, 522, 949.  
 Pontremoli, 927.  
 Poppi, 324.  
 Portugal, 431.  
 Postel, 713.  
 Poutre, 1187.  
 Pouille, 138.  
 Poutna, 632, 1334.  
 Prémontré, abbaye : 370, 713; ordre : 713, 1167.  
 Presles (Raoul de), 1328.  
 Prince (le) noir, 717.  
 Procédure civile et criminelle, 622.  
*Prophéties de Merlin*, 1161.  
 Propriété (grande et petite), 1342.  
 Propriété ecclésiastique, 398, 719.  
 Propriété foncière, 1342.  
 Provençal : 1156, 1329, 1343. Voir Philologie romane.  
 Provence, 107, 1341. Voir Marseille.  
 Provins, 457.  
 Prusse, 874.  
 Purgatoire, 661.  
 Puy (le), 879.  
 Puy-de-Dôme, 1162.

- Queste de saint Graal*, 1343.  
 Quinzième siècle (le), 988.  
 Quotlibétique (Littérature), 254.
- Raiz (Gilles de), 232.  
 Ramée (la), abb., 512.  
*Raoul de Cambrai*, 1281.  
 Ravenne, 135, 714.  
 Ravensburg, 1065.  
 Recours à Rome, 1339.  
 Réformateurs italiens, 332.  
 Régime seigneurial, 1342.  
 Reichenau, 57, 363, 2003.  
 Reims, 166, 556, 1330.  
 Religieux de Saint-Denis (le), 1329.  
 Reliquaire, 1003.  
 Renaissance, 47, 48, 49, 50, 287.  
 René d'Anjou (le roi), 1189, 1190.  
 Renty, 1342.  
 Réserve coutumière, 379.  
*Rez*, 1333.  
 Rhénanie, 20, 25, 87, 589, 735, 1328.  
 Richard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 151, 268, 863; — II, *id.*, 105, 717, 821, 864, 1113.  
 Richard de Fournival, 1343; — *de Mediarilla*, 165, 389; — de Middleton, 310; — de Saint-Victor, 361.  
 Richenbach (Jean), 1347.  
 Roch (saint), 1340.  
 Rodez, 788.  
 Rodrigo Jimenez de Bada (Dom), 967.  
 Rois, thaumaturges, 1334.  
 Romains, 77, 335.  
*Roman (le) de Flamenca*, 729.  
*Roman (le) de Guillaume de Dôle*, 1343.  
*Roman (le) de Jean de Paris*, 696.  
*Roman (le) de la Rose*, 277.  
 Roman (art), 941.  
 Roman (style), 545, 550, 1330.
- Rome, 272, 276, 537, 563, 581, 586, 714, 716, 717, 912, 1015, 1139.  
 Roñcevaux, 899.  
 Rosaire (le mystère du), 711.  
*Rosier des Guerres (le)*, 882.  
 Rosvita (Sœur), 865.  
*Rotulus finium*, 1332.  
 Rouen, 1197, 1329, 1340.  
 Rouergue, 141. Voir Rodez.  
 Roumanie, 223, 1024. Voir Moldavie.  
 Roure (Guy de), 828.  
 Routes, 1328, 1336.  
 Rubruk (Guillaume de), 300.  
 Ruffec, 505.  
 Rurales (classes), 1117, 1244.  
 Ruraux (terroirs), 1328.  
 Rurikides (les), 753.  
 Russie, 362, 510.  
 Ruysbræk, 473, 685, 1339.
- Saarlouis, 1070.  
 Sables d'Olonne, 707.  
 Sagan, 969, 970, 1347.  
 Saint-Benoit-sur-Loire, 390.  
 Sainte-Catherine (collège), 330.  
 Saint-Denis, 1329.  
 Saint-Gall, 132, 661, 794, 1034, 1254, 1291.  
 Saint-Gilles, 220.  
 Saint-Jean-de-Luz, 467.  
 Saint-Lazare (Prison de), 67.  
 Saint-Léonard (Haute-Vienne), 1330.  
 Saint-Léonard de Ferrières, 582.  
 Saint-Martin-Lys (Aude), 1331.  
 Saint-Pol (Philippe de), 719.  
 Saint-Savin-sur-Gartempe, 1094.  
 Saisine, 1036.  
 Saisset (Bernard), 1301.  
 Salimbene (Fr.), 54, 1173.  
 Salomon (le roi), 719.  
 Salzbourg, 421, 1111.  
 Samson (saint) de Dôle, 637.  
 Saint Blasien, 693.

- Santiago, 1302.  
 Sarcophages, 707. Voir Tombeaux.  
 Sarrasins (Dieux), 998.  
 Sarrasines (aventures), 1022.  
 Savoie, 417.  
 Savona, 1243.  
 Saxe, 299, 1346.  
 Scandinavie, 284.  
 Schisme (le Grand), 314.  
 Schleswig-Holstein, 86.  
 Schongauer (Martin), 1071.  
 Scytales, 1332.  
*Servus glebae*, 1328.  
 Scherwier (Françoise), 440.  
 Sciences (Histoire des), 288, 414,  
   Voir Médecine.  
 Scientifiques (Documents), 297,  
   350.  
 Scot Trigène (Jean), 56, 186, 1045.  
 Sculpture, 168, 299, 566, 598, 640,  
   734, 783, 907, 1028, 1056, 1101,  
   1230.  
 Sélincourt, 42.  
 Sens, 522, 949, 1335.  
 Serfs, 556.  
 Sermaize, 1332.  
 Sermons, 51, 476, 1340.  
 Séville, 111.  
 Sicile, 137, 844, 975, 1216.  
 Siger, 1341.  
 Silésie, 631, 986, 1122, 1333.  
 Silvanès, 141.  
 Siméon (saint), 214.  
 Sion (Suisse), 208.  
 Siracuse, 724.  
 Slaves, 912 ; église, 1103.  
 Sociales (théories), 334.  
 Société, 1334.  
 Soissons, 1329.  
 Solebon (Fr.), 99.  
 Solesmes, 531.  
 Somme, 204.  
 Souabe, 130, 1044.  
 Souppes, 796.  
 Sources, 1026.  
*Speculum humanae Salvationis*, 354.  
 Stavelot-Malmédy, 27.  
 Stein, 741.  
 Strasbourg, 304, 997, 1012, 1053,  
   1335.  
 Suisse, 178, 194, 627, 665, 948,  
   1148, 1335.  
 Sulpice Sévère, 1130.  
 Sulzbach (comtes de), 718.  
 Suso, 630, 1290.  
 Symbolique (la), 449.  
 Syrie, 293, 910.  
 Tapisseries, 1105, 1194.  
 Templin, 501.  
 Terre Sainte, 1046.  
 Teterchen, 1340.  
 Thann, 694.  
 Théâtre, 242, 843, 1198, 1312, 1343.  
 Théodosien (Code), 294.  
 Théologie, 165, 389, 568, 621, 653,  
   700, 805, 878, 935, 1018, 1036,  
   1247, 1265-1267, 1292, 1343. Voir  
   Philosophie.  
 Théophile, 574.  
 Thierry de Munster, 771.  
 Thomas d'Aquin (saint), 64, 260,  
   430, 486, 487, 488, 644, 645, 706,  
   834, 878, 1049, 1247, 1266-1268,  
   1292, 1318.  
 Thomas de Canterbury (saint), 867.  
 Thomas Becket, 320.  
 Thones, 515.  
 Thugga, 1336.  
 Thuringe, 182.  
 Tiers-Ordre (le), 669, 1340.  
 Tirol, 718.  
 Tolède, 369, 485.  
 Tombeaux, 716, 986, 1336. Voir  
   Sarcophages.  
 Tongres, 1157.  
 Tonsure, 1339.  
 Toponomastique, 155, 710, 719,  
   789, 1249, 1328, 1331-1332.  
 Torello da Poppi (saint), 1366.

- Toscanela, 716.  
 Toul, 1329.  
 Touraine, 1342.  
 Tournai, 1342.  
 Tournus, 868.  
 Treizième siècle, 1323.  
*Tristan (le) en prose*, 677.  
*Tristan et Iseult*, 533.  
 Troubadours, 658.  
 Troyes, 457.  
*Tudella*, 1328.  
 Tudors (les), 699.  
*Tumbeor (del) Nostre-Dame*, 4.  
 Turckheim, 1323.
- Ulrich Engelberti de Strasbourg,  
 971.  
 Universités, 192, 403.  
 Utrecht, 1001.  
 Uzzano, 1147.
- Valence (Esp.), 823.  
 Valence (France), 492, 1340.  
 Valenciennes, 1340.  
 Van der Goes, 881.  
 Vandales, 631.  
 Van Tuldel (Thierry), 713.  
 Vaud (le pays de), 800.  
 Venise, 50, 138, 183, 287, 446, 1129,  
 1327, 1336.  
 Vérone, 3, 1295.  
 Vésinet (le), 62.  
*Vesontio*, 1328.  
*Vetus latina* (la), 68.  
 Vichy, 497.  
 Victor IV, pape, 1335.
- Vie (la) au moyen âge, 207, 289,  
 377, 579, 715, 828, 1010, 1095,  
 1117, 1215, 1253.  
 Vienne (Autr.), 239, 257, 963, 1347.  
 Vienne (Dauphiné), 410.  
 Viennoise (la), 416.  
 Vierge (la), 499, 1035.  
 Villes (histoires de) et institutions  
 urbaines, 13, 22, 31, 78, 81, 208,  
 394, 411, 474, 507, 511, 516, 688,  
 738, 788, 946, 952, 1109, 1129,  
 1135, 1170, 1223, 1237, 1239, 1262,  
 1326, 1342, 1345.  
 Villeneuve d'Aveyron, 1330.  
 Villon, 676.  
 Vinci (Léonard de), 1011, 1334.  
*Vita Merlini*, 1160.  
 Vitraux, 877, 1197.  
 Vivarais, 177, 539, 1074.  
 Voiron, 641.  
 Voragine (Jacques de), 575.  
 Vorarlberg, 296.  
 Voyages, 145, 966.
- Waltharius* (le), 623.  
 Wauthier-Braine, 512.  
 Westphalie, 1106.  
 Wiesbaden, 307.  
 Winchester, 66, 717, 946.  
 Winnoc (saint), 754.  
 Woëvre (la), 1331.  
 Wurtemberg, 372-664.
- Zeiner (Lucas), 393.  
 Zonnebecke (Belg.), 106.













The Ohio State University



3 2435 021417803

MOYEN AGE  
D111M93

001  
SER2V28

THE OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY



D	AISLE	SECT	SHLF	SIDE	POS	ITEM	C
8	07	02	18	7	14	004	5